This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KF792

~~FA1.1~~

2

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and
Fine Arts."

4 Jun. 1898 – 30 Oct. 1901.

L'AMI DES MONUMENTS & DES ARTS

TOME XII

OUVRAGES DE CHARLES NORMAND

ALBUMS DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

Volumes grand in-4° et petits in-folio, de grand luxe, avec planches taille douce formant supplément de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

1re SÉRIE.

Corpus des Monuments Grecs.

1re *Partie*. **La Troie d'Homère**. Seul ouvrage donnant des reproductions fidèles de cette ville fameuse.

2e *Partie*. **Lycosura**. 55 fr.

2e SÉRIE.

Musées Européens.

1° MUSÉE DE SALZBOURG : Chambres historiques du moyen-âge, de la Renaissance et modernes.. . . . . 55 fr.

2° LA GLYPTOTHÈQUE DE MUNICH avec héliogravures inédites (sous presse.

3e SÉRIE.

Variétés.

1er LIVRE D'OR DU SALON D'ARCHITECTURE donnant des monuments français ou étrangers inédits, anciens ou modernes . 55

2° LIVRE D'OR DU SALON D'ARCHITECTURE (Rétrospectif). . . . . 55 fr.

Paris. — Nouvel itinéraire-guide, artistique et archéologique, mis au courant des travaux de l'érudition contemporaine. Nombreux plans et vues, 1er volume, reliure d'amateur, tête dorée. . . . . 25 fr.

L'Ami des Monuments et des Arts. — Dix des onze tomes sont en vente au prix de 25 fr. chaque (étranger 30 fr.). Le premier, épuisé après avoir vu son prix s'élever à 80 fr., sera réimprimé à 25 fr. dès qu'il y aura 300 nouveaux souscripteurs ayant déjà acquis les tomes disponibles.

Carte de Jersey — en trois couleurs — basée sur l'étude critique des documents existants et sur les observations personnelles de l'auteur (*Epuisée*).

Description de l'île de Jersey, avec notice sur l'histoire de la carte de l'île. (*Epuisée*).

Tracé nouveau proposé pour obtenir l'ombre de la sphère (*Epuisé*).

L'Architecture métallique antique. — Du rôle du métal dans les constructions antiques. In-4° avec deux planches gravées au burin et 20 bois intercalés, 1884. — Ce travail, où se trouve développé, pour la première fois, le rôle du métal dans les constructions grecques et romaines, est *épuisé*. Une réédition est en préparation

Les Fouilles d'Olympie (Id.). — In-4° avec gravures (*Epuisé*).

Les Fouilles de Pergame (Id.:. — In-4° avec gravures (*Epuisé*).

Bulletin de la Société des Amis des Monuments Parisiens. — Onze volumes in-8°, avec planches hors texte, eau-forte, nombreux bois intercalés. Le tome 1er est épuisé en partie.

L'Hôtel de Cluny. — Un volume in-4° jésus sur papier de Hollande, accompagné de 30 eaux-fortes et héliogravures, tirées à part ou dans le texte, et de nombreux croquis dans le texte : 50 francs.

Les Arènes de Lutèce ou le premier théâtre parisien. — Un vol. de texte in-8° avec gravures et un atlas in-4° de planches. . . 75 fr.

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe de la Society for the protection of ancient Buldings
Et du Comité du Répertoire des fouilles, découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDES ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE
REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Sites pittoresques, etc

Publication couronnée par l'Institut de France
(Académie des Beaux-Arts, prix Bailly)

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut *(Académie des Beaux-Arts)*.
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments Parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments Rouennais
Membre de la Commission municipale du « Vieux Paris »

TOME XII

(2me DE LA SECONDE SÉRIE)

PARIS, rue de Miromesnil, 98

1898

Tous droits réservés

~~F-A-1.1~~

Sumner Fund

FA 1.1

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe du Comité du Répertoire des Découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE

REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Sites pittoresques, etc.

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut (Académie des Beaux-Arts)
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments rouennais.

N° 65. — Première partie du XIIe volume (1898)

Publication couronnée par l'Institut de France.

PARIS
98, RUE DE MIROMESNIL
1898

Tous droits réservés

TABLE DES ARTICLES DU N° 65.

(1re partie du XIIe volume).

Voyez à la quatrième page la Table des Gravures.

Titre et faux-titre. 1

CHARLES NORMAND : Aux Amis des Monuments et des Arts. 5

AUGÉ DE LASSUS : Le Château de Kerniz en Pont-l'Abbé (Finistère). 7

LAMOUROUX : Les dernières découvertes à Paris : le mur romain de la Cité et la Commission municipale du Vieux Paris. 12

NICQ-DOUTRELIGNE : Un coin du Vieux-Cambrai. . . 25

Aspects disparus de monuments français : le pont de Constantine ou El Kantra. 25

La Sauvegarde de Musée de Cluny et le dégagement et la façade de la Sorbonne. 26

CHARLES NORMAND : Plan archéologique de Caudebec (Seine-Inférieure). 33

LÉON MARQUIS : La Tour Guinette à Etampes. — Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 34

Les Monuments et le Parlement : Du déclassement des monuments historiques à propos de l'église Saint-Paul de Lyon (Rhône). 37

BOURGEOT : Réplique à ce sujet. 41

Extraits et Résumés : Détachement des plafonds ; l'Hôtel d'Anglade. — L'hôtel de Lauzun.. 42

Excursion à Chartres de « l'*Ami des Monuments et des Arts* ». . 43

Chronique : Monument de Léo Drouyn à Bordeaux. — Les Grands Boulevards. — Jamot : le « Vieux Lyon » et la sauvegarde des monuments lyonnais. — L'Art français à l'étranger. — Démolition d'une partie des remparts d'Alger. — Académie des Beaux-Arts. — Exode des peintures de Fragonard à Grasse. — Echanges d'œuvres d'art entre les Musées de Versailles et de Carnavalet : vieilles vues de Paris. — Aspects pittoresques de la France et M. Martel. — Mort de Petitgrand. — Création de la *Revue d'archéologie poitevine*. — Mort de Lanson. 44

Livres reçus. — Bibliographie par départements. 53

L'AMI DES MONUMENTS

ET DES ARTS

En inaugurant le douzième volume de l'*Ami des Monuments et des Arts* il est intéressant de montrer le terrain conquis par la vaillante et grossissante phalange d'hommes d'élite qui ont choisi cette tribune pour plaider la cause de la défense du patrimoine national, et réclamer la sauvegarde de l'aspect artistique de nos villes comme de nos campagnes.

Ne voyons-nous pas se former de tous les côtés des institutions analogues, dont la création est un éclatant hommage aux services rendus par l'œuvre accomplie ici, en plus de trente volumes de Bulletins, d'Albums et de Guides, remplis de gravures et documents inédits propres à faire progresser la connaissance de l'histoire monumentale de la France ou à en sauver les feuillets ? C'est à ces sources que les travailleurs doivent venir puiser, car ces volumes constituent l'œuvre la plus considérable publiée de nos jours sur les richesses monumentales de la France, et sur les nouvelles découvertes.

Partout, dans Paris, ont surgi des sociétés locales sur le modèle de la Société des Amis des Monuments Parisiens, que nous fondions il y a quatorze ans.

Rouen, pour sauver les derniers débris de son antique réputation de ville d'art et de souvenirs, a créé la Société des Amis des Monuments rouennais.

Rome, voulant garder les trésors entamés de la République, de l'Empire et de la Papauté, fit prendre par son ambassadeur les informations nécessaires à la constitution d'une organisation tutélaire, analogue à celle dont Paris lui donnait l'exemple.

Un Congrès International de protection des monuments organisé par l'Etat, avec le concours des adhérents de l'Ami des Monuments et des Arts, obtenait un merveilleux succès et choisissait ce recueil comme organe central en Europe, à l'effet de grouper tous les efforts pour lutter contre le vandalisme.

Le corps élu de Paris, mû par une haute pensée, a voulu faire bénéficier la Ville des bienfaits de notre organisation, due à la libre union de citoyens qui ont donné un des exemples les meilleurs d'initiative privée. L'institution du « Comité du Vieux Paris » dont le principe fut calqué, selon l'évidence et le dire même de son fondateur, M. Alfred Lamouroux, sur celui de la Société des *Amis des Monuments Parisiens* demeurera un titre d'honneur pour l'assemblée communale, sous le préfectorat de M. de Selves, et rendra, on peut l'espérer, de signalés services à l'art, à la science et à Paris.

Il n'est point possible de dresser ici la longue liste des services rendus à la cause de la sauvegarde des monuments nationaux ; ils ont été relatés au fur et à mesure dans nos bulletins ; les générations futures y trouveront des informations sur les œuvres d'art qu'on n'a pu arracher des mains des Barbares, et dont le souvenir est du moins consigné ici par l'écrit ou par l'image.

Bien d'autres services de ce genre, à peine relatés ou même omis dans nos bulletins ont été rendus : la presse politique s'en est fait l'écho. A côté d'une action directe, l'œuvre a eu, indirectement, un rôle considérable, par l'influence de l'exemple.

La spéculation qui poursuivait, jusqu'ici sans obstacle, l'œuvre d'enlaidissement des villes et des campagnes, réalisée par le XIXe siècle, a trouvé en face d'elle, sur l'Esplanade des Invalides et ailleurs, des apôtres d'une foi nouvelle ou renaissante, celle du Beau. Il a fallu compter avec cette force jusqu'alors inconnue. On vit presqu'immédiatement le Parlement, la Presse, certaines administrations se rallier à cette conception, nouvelle dans les travaux d'édilité, de l'*Utile joint à l'agréable*. Bientôt, on est en droit de l'espérer, il ne sera plus permis de concevoir un projet d'intérêt général sans combiner simultanément les formules esthétique et pratique. Ces idées, chères aux Amis des Monuments, les révèlent comme les soldats d'une armée d'avant-garde ; elle permettra de donner aux applications que le vingtième siècle fera de ses découvertes un charme de nature à rendre plus agréable le séjour de notre Patrie. Cette phalange d'amis aura accompli une grande œuvre si elle maintient courageusement sur sa bannière cette devise : *Usui ac decori*, « la beauté dans toutes les œuvres utiles », et cette autre : « Entretenir, ne pas restaurer » les œuvres d'art, témoins des hautes conceptions de nos aïeux.

La tâche à accomplir est immense encore. Plus que jamais nous faisons appel au concours de tous les patriotes, les priant, afin de nous y aider, de nous adresser des adhésions nouvelles, des études, des informations inédites afin d'en faire le bien commun et de signaler les actes imminents de vandalisme, afin de les combattre.

Ce que nous entreprenons de sauver ce sont nos trésors d'arts et nos sites ; c'est surtout notre clair génie français que l'exagération des tendances utilitaires et de l'esprit d'agiotage menace d'étouffer, tandis qu'il peut et doit encore éclairer le monde.

C. N.

LE CHATEAU DE KERNUZ

EN PONT L'ABBÉ (FINISTÈRE)

PAR L. AUGÉ DE LASSUS.

Le château de Kernuz, qu'à peine une distance de trois kilomètres sépare de Pont-l'Abbé, n'eut longtemps d'existence légale qu'en la dépendance du bourg voisin. Lorsque Pont-l'Abbé était une baronnie, Kernuz était une juveignerie, c'est-à-dire que le cadet de la famille, régnante à Pont-l'Abbé, obtenait, comme de droit, le traditionnel apanage de Kernuz. Juhel du Pont qui fut fait prisonnier au siège de Dol en 1173, la maison de Chartel où se fondirent les derniers descendants de Juhel, ont laissé des noms qui ne dépassent point une célébrité locale ; et nous ne saurions dire si leur souvenir se rattache plus particulièrement à Kernuz. Kernuz est un château, aussi un refuge, un lieu d'asile ; le développement de sa première enceinte en quadrilataire à peu près régulier et qui mesure à peu près un kilomètre d'étendue, appelle, mieux que la garnison ordinaire d'une maison seigneuriale, toute la population des hameaux environnants. Sans doute aux jours d'alerte et d'incursions pillardes, comme le moyen-âge. et même des temps plus rapprochés de nous en ont connu en ces campagnes lointaines, les familles des alentours, leur bétail, leurs pauvres richesses se hâtaient derrière une muraille, au moins passagèrement, quelque peu protectrice. Le seigneur féodal était bien oppresseur quelquefois, mais il fut aussi et bien souvent, on l'oublie trop, protecteur et sauveur. Le donjon, de sa cloche angoissée ou de ses cris d'alarmes, appelait le petit monde de sa mouvance, le tenait blotti, tremblant sous l'orgueil de ses murailles et de sa paternelle sollicitude ; telle une poule appelle ses poussins, aux premières menaces de péril, et les abrite de ses ailes étendues, et même de son bec redouté.

Il est deux enceintes à Kernuz, inscrites l'une dans l'autre, et dont la construction accuse deux époques bien différentes. La partie la plus ancienne est plus négligée. Plus tard, selon toute apparence au cours du seizième siècle, on construisit mieux et comme à loisir. La muraille monte à six mètres et son épaisseur est d'un mètre et demi. Cinq corps de garde la flanquaient, dont un seul subsiste bien conservé et sans doute nous donne les dispositions essentielles de ceux-là qui ont disparu. Le premier étage, où accède, par un escalier extérieur, une terrasse à mâchicoulis, paraît suffire au logement de quinze ou vingt hommes de guerre,

et les salles inférieures ont les apparence rébarbatives de casemates. Les meurtrières qui les éclairent sont largement fendues dans l'appareil régulier de la maçonnerie. Les arquebuses, et même les fauconneaux y pouvaient méchamment passer leur cou de fer ou de bronze, prêts à fouetter de balles ou de boulets les visiteurs importuns. Cette mousqueterie, cette canonnade menaçaient les abords du château.

Le château même, crénelé de toutes parts, formait au centre du domaine un réduit dernier où le maître aurait pu encore essayer une résistance suprême, après la ruine et la prise de la double enceinte. La porte charretière était fermée d'une herse, deux tours faisaient sentinelle aux extrémités du logis seigneurial, et quelques tourelles complétaient la défense. Le château avait sa chapelle, aussi ses écuries et dépendances nécessaires.

Au cours de sa longue existence, le château de Kernuz a-t-il joué un rôle militaire ? A-t-il jamais passé de la menace à l'action ? Cela reste douteux, et s'il batailla, ce fut sans grande gloire, non pourtant, une fois du moins, sans grand dommage. La tradition locale, à défaut d'un document précis, parle d'un incendie qui l'aurait dévoré, lorsque la guerre de la succession de Bretagne mettait aux prises la Bretagne entière déchaînée contre elle-même, et bien vite entraînait dans cette querelle la France et l'Angleterre jusque sur le champ de bataille d'Auray. Les cendres, les débris calcinés que les fouilles ont rendus, confirment ce désastre. Nous avons dit que le château fût reconstruit, et plus solidement que jamais, au cours du seizième siècle. Une guerre nouvelle et de nouveaux saccagements allaient bientôt le menacer. Aux dernières années du seizième siècle, la Bretagne presque entière était ligueuse et répudiait le Navarrais. Pont-l'Abbé cependant, émergeant comme un îlot dans la tempête, tenait pour le roi. Beaumanoir, le baron règnant, le voulait ainsi ; et Tréogat, son lieutenant fidèle, avait même abrité quelques huguenots derrière les fortes murailles de sa ville. Tréogat est assailli, Tréogat résiste. Les canons ne sont pas encore assez puissants pour ébrécher dangereusement le granit de ses tours. Mais Tréogat est tué, et la place capitule. La ligue l'emporte, non pour bien longtemps. Mercœur, grâce à ces troubles, devenu une sorte de roi breton, négociera bientôt une paix lucrative ; à l'exemple de bien d'autres chefs ligueurs, il ne demandait qu'à se faire acheter. Celui-là qui commande à Pont-l'Abbé, Esmez de Kerservant, pressentant peut-être cette évolution, prend les devants, s'abouche et s'entend avec Henri. « Pensant mieux faire ses orges au parti du roi qu'à celui du duc de Mercœur, nous dit la chronique, il tourna jacquette. »

Kernuz n'était pas accoutumé à contredire Pont-l'Abbé, Pont-l'Abbé tenait pour le roi, pour le roi aussi tenait Kernuz; et les châtelains de Kernuz affichaient leur opinion royaliste. Nous parlons en toute exactitude et non par métaphore. En effet derrière le badigeon qui avait blanchi l'une des salles du château (on sait que rien n'est plus malpropre que d'anciennes peintures et que le lait de chaux est bien préférable), des peintures, incomplètes par malheur, ont reparu au cours de ce siècle, et ces peintures racontent ou plutôt racontaient la lutte des ligueurs et du roi, mais tout à la gloire de celui-ci. Les inscriptions raillaient Philippe-Emmanuel de Lorraine et même le gros Mercœur. C'était comme une petite satire Ménippée que chantaient ces murs bretons.

Après la ligue et la victoire du roi Henri, le rôle historique de Kernuz paraît achevé. Parmi les médailles recueillies de-çi de-là sur le domaine, médailles qui depuis Philippe-Auguste jusqu'au dix-septième siècle associent en quelque sorte Kernuz à notre histoire de France, l'une des plus remarquables est à l'effigie de Pierre, dit le Cruel, roi de Castille et porte au revers ces mots: *Civitas Barcenona.* On sait que du Guesclin et ses bandes aventureuses et aventurières prirent une part active à la lutte poursuivie entre ce Pierre roi légitime et son frère bâtard, Henri de Transtamare, et que sur le champ de bataille de Navarette, en Castille, du Guesclin fut vaincu et fait prisonnier. Ne serait-ce pas quelqu'un de ses hommes qui aurait rapporté jusqu'en Basse-Bretagne cette pièce de monnaie, souvenir d'une si lointaine expédition ?

Nous disions que Kernuz s'est pacifié et qu'il n'a plus d'histoire, ce qui sans doute est une manière d'être heureux. L'histoire n'est-elle pas le plus souvent rien que des larmes et du sang ? Cependant nous disons mal ; si Kernuz n'a plus d'histoire individuelle et spéciale ; Kernuz, de par la volonté de son châtelain, M. P. du Chatellier, passe lui-même historien. Kernuz raconte mieux que Kernuz seul, Kernuz raconte toute la contrée environnante. Kernuz autrefois recueillait en son enceinte ses vassaux affolés et les sauvait des pillages et de toutes violences ; Kernuz garde cette humeur hospitalière et généreuse, Kernuz est encore lieu d'asile, et c'est la vieille Bretagne qui complaisamment y prend refuge. Kernuz est un château, une maison accueillante, aussi un musée et l'un des plus curieux qui soient en dehors des musées officiels, nationaux ou départementaux. Kernuz témoigne, en notre pays de France où la libre initiative du citoyen est si paresseuse, ce que peut et ce que devrait faire plus souvent cette force trop méconnue. Ainsi M. du Chatellier, l'espace de toute une existence laborieuse et très active, a vécu, vit encore la pioche à la

main. Il laboure, non pour faire germer le blé, mais pour moissonner documents et souvenirs. Les dolmens n'ont pas de secret pour lui, et les tumuli les plus insidieux s'empressent à lui révéler leurs mystères. Il chemine avec les primitifs habitants de l'Armorique, il sympathise avec leur naïve barbarie, il se fait Gaulois comme un Brenn chevelu, il se fait Romain comme un légionnaire de César ; aussi Rome reconnaissante lui a-t-elle laissé surprendre, en une cachette jusqu'alors jalouse, tout un petit trésor militaire, et même la coupe d'argent dont se servait, pour boire aux sources, le centurion, plus difficile que Diogène ; car Diogène se contentait d'une écuelle de bois. M. du Chatellier cherche, trouve, recueille le plus souvent lui-même ; et cependant il exerce aussi comme un droit de préemption et de conquête sur toutes choses qui, alentour de son domaine, presque de son empire, reparaissent au jour. C'est ainsi qu'un collier d'or, la parure, l'orgueil de quelque chef gaulois, compte parmi les pièces les plus rares de ces collections. Ces collections cependant défient une description rapide, de même qu'elles rappellent les retours empressés et ne sauraient épuiser de longtemps la curiosité en éveil.

Les reliques de transport facile n'ont pas suffi au zélé sauveteur. Le musée déborde le manoir. Le bourg, les hameaux dispersés maintenant et qui furent en leur unité lointaine la cité de Penmarch, ont livré une porte de granit qui accédait à une église, et c'est maintenant l'entrée de la chapelle familiale. La tombe d'un chef bosselle, de son entassement de pierre, la pelouse du parc ; et pendant que sous un hangar hospitalier, un chevalier de pierre dort son dernier sommeil, sa hache d'armes sous la main, les menhirs, sauvés des marteaux destructeurs, jaillissent dans les massifs, sous les ombrages, comme des sentinelles qu'un méchant génie aurait à jamais pétrifiées.

Entre ces menhirs ou pierres dressées, il en est un plus curieux que pas un autre. C'est un bloc de granit et non pas de proportions énormes. Les lointains ancêtres des Bretons, sans trop de peine, l'ont pu rouler et mettre debout ; ils ont manœuvré de bien d'autres masses. Mais cette pierre a reçu l'estampille de Rome ; Rome l'a faite sienne et l'a signée. Ce que plus tard les premiers apôtres et convertisseurs chrétiens devaient faire, lorsque désespérant de rompre des habitudes invétérées, ils transigeaient avec elles et sanctifiaient les vieilles pierres traditionnellement sacrées en les surmontant d'une croix, baptisant en quelque sorte ainsi le paganisme même des choses, Rome adroite conciliatrice comme elle était irrésistible conquérante, Rome l'avait fait de ce menhir, et le

granit entaillé avait reçu les figures des divinités protectrices de la puissance romaine. Mars est là reconnaissable, aussi Mercure, d'autres encore. Ils forment une ronde alentour de la pierre antique. Ainsi les Gaulois pacifiquement, presque à leur insu, devaient confondre en leurs hommages et leurs adorations, quelque divinité locale chère à leur vieille accoutumance, et les dieux de Rome, et Rome elle-même complaisamment descendue jusqu'à eux.

Kernuz est intéressant et curieux en soi, et par son enceinte fortifiée, et par l'ornementation élégante du logis où la tradition gothique s'égaie déjà des élégances chères à la renaissance. Kernuz emprunte cependant son charme suprême au site qui le tient discrètement enfermé. Les grandes routes sont quelque peu monotones, même en cette pittoresque et délicieuse terre de Bretagne. Par bonheur, cette grande route que nous avons prise, ou pour mieux dire qui nous a pris, au sortir de Pont-l'Abbé, il faut bientôt la déserter. C'est une allée de bois qui nous sollicite, et bientôt les arbres, les buissons, les hauts ajoncs, les bruyères géantes nous dérobent tout lointain horizon. Nous entrons en une forêt mystérieuse et facile aux enchantements des génies et des fées. Une solide muraille apparaît à notre droite ; elle court, elle nous barre tout un côté de campagne, et ses rares meurtrières ténébreuses nous guettent, comme d'un œil sans regard. Voici cependant qu'elle s'interrompt, et la porte du domaine est toute béante, hospitalière, semble-t-il. Dans ses murailles qui défiaient les assauts, sous la rainure de la herse absente, elle laisse apercevoir les gazons plantureux, les massifs où se blottissent des chevreuils familiers, le parc aimable, les fleurs en joie. A notre gauche il est une pièce d'eau, reste des douves comblées et disparues. Des cygnes y naviguent, qui furent, nous assure-t-on, des cygnes sauvages ; mais sur quelle sauvagerie Kernuz n'exerce-t-il pas sa caressante fascination ? Ces sauvages sont maintenant du logis et de la famille ; ils ont oublié les libres envolées, les longs voyages ; ils n'ont plus voulu de départ, même dans l'espérance du retour, car toute espérance est incertaine, et l'on voudrait toujours être certain de revenir à Kernuz.

DERNIÈRES DÉCOUVERTES

LE MUR ROMAIN DE LA CITÉ

PAR LAMOUROUX

Conseiller municipal de Paris

ET

LA COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

(*Suite.* — Voyez tome XI, page 347-352).

Nous avons donné le texte officiel de tous les documents relatifs à cette création. Nous publions aujourd'hui la suite des renseignements puisés à la source officielle.

La première réunion plénière a eu lieu le 28 janvier 1898. L'assistance était nombreuse. M. le Préfet présidait ; il a donné lecture des documents constitutifs que nous avons imprimés dans le tome XI (p. 347).

Puis **M. Alfred Lamouroux** remercie tout d'abord M. le Préfet de la Seine de l'honneur qu'il lui a fait en l'appelant à la vice-présidence de la Commission et compte sur la bienveillance de ses collègues, pour l'aider à mener à bien l'œuvre éminemment parisienne à laquelle ils sont si dévoués.

Il pense que les travaux de la Commission pourraient être organisés de la façon suivante :

1° Séance de la Commission une fois par mois.

2° Création d'une Commission de permanence chargée de centraliser les renseignements et de recevoir toutes communications adressées à la Commission.

3° Nomination de trois Sous-commissions ayant les attributions suivantes :

1re Sous-commission : Inventaire de tout ce qui a été signalé d'important par les historiens et recherche de ce qui a pu être oublié.

La 1re Sous-commission pourrait aussi proposer les mesures de conservation pour les choses vouées à la destruction et qu'il serait possible de sauver.

2e Sous-commission : Surveillance des fouilles et des démolitions ; étude des nivellements, alignements, pouvant modifier la

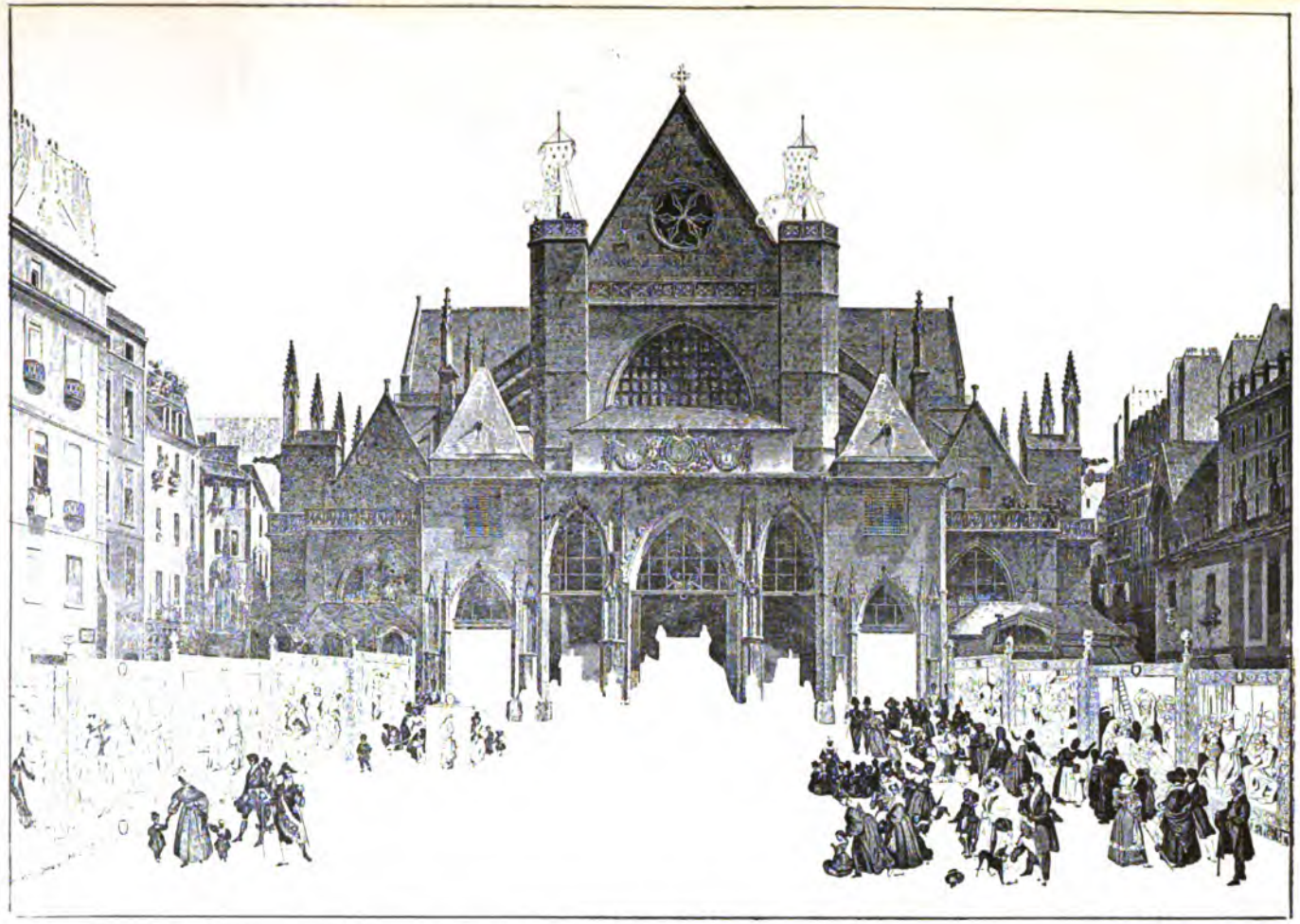

Dispositif adopté pour le placement des tapisseries de la fête Dieu entre Saint-Germain-l'Auxerrois et le Louvre,
D'après une estampe inachevée de la collection Charles NORMAND.

Charles Normand dir. *Paris, 98, Rue Miromesnil.*

topographie de Paris et menacer les monuments. Cette Sous-commission pourrait provoquer des recherches sur des indications déterminées.

3e Sous-commission : Conservation des aspects à l'aide de la photographie et des divers procédés artistiques, de façon à assurer le souvenir des parties de la Ville appelées forcément à disparaître, ou présentant un caractère pittoresque.

Etant bien entendu que toutes ces reproductions seraient destinées au Musée Carnavalet ainsi que tous les documents matériels, qui pourraient y trouver place.

M. le Président soumet à la Commission les propositions de M. Alfred Lamouroux et les décisions suivantes sont prises :

1° La Commission plénière se réunira une fois par mois, le premier jeudi, à quatre heures.

Une convocation spéciale sera adressée aux membres de la Commission.

2° Il sera formé une Commission permanente composée du président, du vice-président et du secrétaire de chacune des Sous-commissions.

3° Il sera créé trois Sous-commissions ayant les attributions définies dans la proposition de M. Alfred Lamouroux.

Il a été également décidé que M. le préfet de la Seine, président, feront partie, de droit, des trois Sous-commissions.

La Commission procède ensuite à la répartition de ses membres entre les trois Sous-commissions et à la nomination des membres chargés de former les bureaux de ces trois Sous-commissions.

1re Sous-commission (15 membres).

Inventaire.

MM. Longnon, président ; Périn, vice-président ; Breuillé, secrétaire élu ; Paul Viollet, Victorien Sardou, Charles Normand, Léopold Delisle, Jules Claretie, Gosselin-Lenôtre, Tourneux, Laugier, Jules Guiffrey, Chassaigne Goyon, Quentin-Bauchart, John Labusquière.

M. Tesson, secrétaire-adjoint.

2e Sous-commission (12 membres).

Fouilles.

MM. Sauton, président ; Charles Lucas, vice-président ; Le Vayer, secrétaire élu ; Froment Meurice, Bruman, Augé de Lassus, Bunel, Formigé, Bouvard, Defrance, Le Roux, Adrien Veber.

M. Sellier, secrétaire adjoint.

3e SOUS-COMMISSION (10 membres).

Aspects pittoresques et artistiques.

MM. Detaille, président ; Louis Lucipia, vice-président ; Georges Cain, secrétaire élu ; Pierre Baudin, Blondel, Arsène Alexandre, Hyérard, Edgar Mareuse, Georges Montorgueil, Brown.

M. L. Lambeau, secrétaire adjoint.

La Commission décide que la présidence de la Commission de permanence sera dévolue à M. Alfred Lamouroux.

Cette Commission est ainsi constituée :

MM. Alfred Lamouroux, président ; Langnon, Périn, Breuillé, Sauton, Charles Lucas, Le Vayer, Detaille, Louis Lucipia et Cain.

MM. Lambeau, Sellier et Tesson, secrétaires.

A la suite de cette communication il est donné lecture du :

Rapport présenté par M. Lamouroux sur le fragment de construction gallo-romaine découvert dans l'île de la Cité, en décembre 1897[1].

MESSIEURS.

Il y a environ un mois, M. le Préfet fut informé, comme président de la commission du « vieux Paris », par une lettre de M Barbé, un amateur passionné de nos antiquités parisiennes, qu'aux cours des terrassements exécutés sur un emplacement situé entre la rue Chanoinesse, la rue du Cloître-Notre-Dame et le quai aux Fleurs, en vue de l'édification d'un groupe de maisons, on avait rencontré à une certaine profondeur un mur ancien, qui pouvait intéresser l'histoire de notre vieille cité.

En conséquence, M. le Préfet me chargea de réunir d'urgence quelques membres de la Commission pour nous rendre sur place et nous assurer *de visu* de la nature et de l'importance de cette découverte.

Dans une première visite à l'endroit indiqué, le 31 décembre 1897, visite à laquelle ont pris part avec moi MM. Ch. Lucas, Mareuse, Augé de Lassus et Ch. Sellier, nous avons pu déjà constater l'existence, à 4 ou 5 mètres de profondeur au-dessous du sol actuel, d'un mur affleurant en plusieurs points le fond des fouilles et paraissant se continuer, de l'est à l'ouest, presque parallèlement au quai.

Mais ces quelques parties apparentes n'étaient pas suffisamment dégagées pour permettre d'en juger convenablement ; aussi té-

[1] M. EDGAR MAREUSE fait hommage à la Commission d'épreuves photographiques tirées par lui et reproduisant divers aspects du mur de l'enceinte de Lutèce récemment découvert rue Chanoinesse.

moignâmes-nous le désir de voir exécuter les dégagements et les fouilles indispensables pour en connaître davantage. Avec un gracieux empressement et une courtoisie auxquels nous tenons à rendre hommage, M. Le Voisvenel, l'architecte, et M. Loup, l'entrepreneur, s'offrirent de faire à leurs frais, les travaux nécessaires et nous donnèrent rendez-vous pour le 12 janvier 1898, à l'effet d'examiner et d'apprécier les parties découvertes et dégagées, dans l'intervalle de ce temps, par leurs soins gracieux et obligeants.

Le 12 janvier 1898, à 3 h. 1/2, nous sommes de nouveau descendus dans ces fouilles où nous attendaient MM. Le Voisvenel et Loup. A cette seconde visite, j'étais accompagné de MM. Ch. Lucas, Paul Viollet, Mareuse, Georges Cain, Augé de Lassus, Laugier et Ch. Sellier, membres de la Commission, auxquels s'étaient joints sur leur demande, MM. Barbé, Vacquer, Hoffbauer et Godefroy.

L'avis général a été qu'on se trouvait en présence d'un fragment assez important de construction gallo-romaine, développant environ 60 mètres de longueur, mais apparent et dégagé seulement sur une portion de 13 mètres, du côté de l'est, et sur deux très faibles parties de 2 à 3 mètres, vers l'ouest, le tout offrant une épaisseur courante d'un peu plus de 2 mètres et distant de l'alignement des façades sur le quai d'environ 14 mètres.

Dans la portion de 13 mètres, dont il vient d'être question, la direction de la muraille s'infléchissait sensiblement et formait un angle rentrant très ouvert. En cette partie, les fouilles et les dégagements récemment exécutés avaient mis la construction complètement à découvert, sur 1 m. 50 c. et 2 mètres de hauteur, et permettaient de constater aisément sa nature. Nous avions sous les yeux un mur de grand appareil, composé de blocs de pierre, posés à sec, c'est-à-dire sans appoint de ciment ou de mortier, aux parements lits et joints assez bien dressés.

Suivant l'avis de plusieurs personnes compétentes en la matière, ces pierres appartiendraient à l'espèce dite roche demi-dure ou banc-franc paraissant provenir des carrières de Bagneux ou de Clamart, dont les produits sont similaires. En ce point, qui est justement celui où la direction du mur s'infléchit, la construction se trouvait sensiblement déversée en avant, par suite d'un affaissement du sol, probablement déterminé par l'action des eaux. Aussi voyait-on en cet endroit la muraille surépaissie, renforcée, évidemment après coup, à une époque sans doute très postérieure, par une sorte de maçonnerie assez grossière, sans appareil déterminé, composée de pierres et de moellons de toutes dimensions, de moins bonne qualité, posés bruts, à bain de mortier de chaux et de sable, très hâtivement, comme pour résister à la ruine qui

menaçait la construction. Ce sont les carrières du haut du faubourg Saint-Jacques qui semblent avoir fourni les matériaux.

En arrière de cette partie de mur, on a rencontré un puits, depuis longtemps desséché, de 0 m. 90 c. de diamètre intérieur, assez muraillé, et dont la construction est bien postérieur au Ve siècle.

Dans la partie située vers l'Ouest, qui a été dégagée sur 2 m. 50 c. de long, on a aussi constaté de sérieux désordres, causés par suite d'affouillements.

Notre visite s'est terminée par l'examen de quelques objets trouvés dans les fouilles et déposés dans le petit bureau du chantier. On a tout d'abord examiné attentivement une piécette de monnaie en cuivre paraissant dater du règne d'un des successeurs de l'empereur Constantin Ier, et que j'ai l'honneur de remettre à M. le Conservateur du musée Carnavalet, après l'avoir fait passer sous vos yeux Puis M. Le Voisvenel nous a présenté quelques débris d'architecture du XVIe siècle, notamment un fragment de chambranle, un tronçon de colonnettes à pans et une tranche de fût de colonne cylindrique, ayant à première vue l'aspect d'une meule, enfin quelques ossements d'animaux, chevaux, moutons. etc., rencontrés dans les environs du puits que nous avons mentionné ci-dessus.

Nous avons prié M. l'architecte de nous dresser les plans, coupe et élévation de la construction, qu'il avait mise au jour, ce à quoi il s'est prêté avec beaucoup de bonne grâce. Nous les joignons au présent rapport, ainsi que la photographie prise au moment de notre constatation sur place par M. Godefroy, dans des conditions tellement défavorables au point de vue du jour, qu'il a fallu toute l'habileté de cet artiste consommé pour en tirer la belle épreuve dont il nous a fait hommage avec le plus louable désintéressement en même temps que l'épreuve de l'état ancien, avant la démolition. ainsi que celle qui représente l'enlèvement des pierres.

Vous apprécierez, Messieurs, la valeur de ces documents, mais nous avons pensé que là ne devait pas se borner notre rôle, et que le souvenir de cette découverte archéologique devait être encore conservé par une inscription placée sur la façade de la maison en construction sur ce point, par un modèle en relief qui serait transporté au musée Carnavalet, et enfin par une section tout entière du mur, qui serait déposée pierre à pierre, puis remontée dans le square de l'archevêché.

L'examen minutieux des pierres qui, dans leurs parties actuellement cachées, pourraient présenter des signes caractéristiques, selon l'opinion de notre collègue M. Ch. Lucas, pourra seul per-

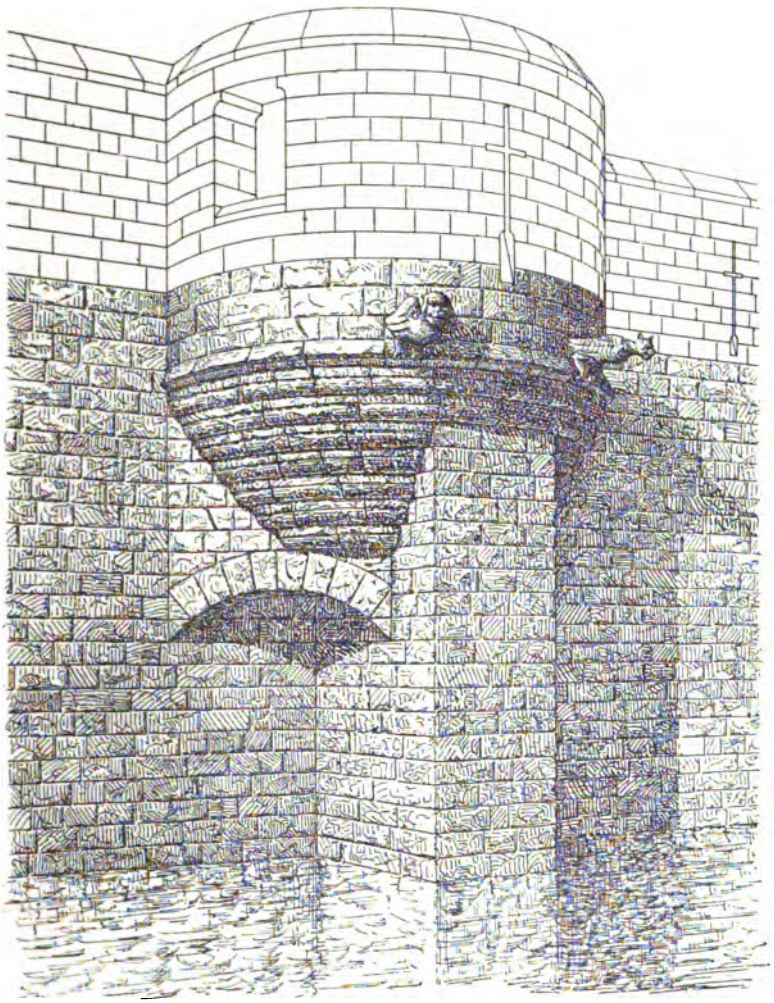

Nicq-Doutreligne.

CAMBRAI. — *Courtine entre les Arquets et la Tour d'Abancourt.*
Echauguette restituée.

Charles Normand dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

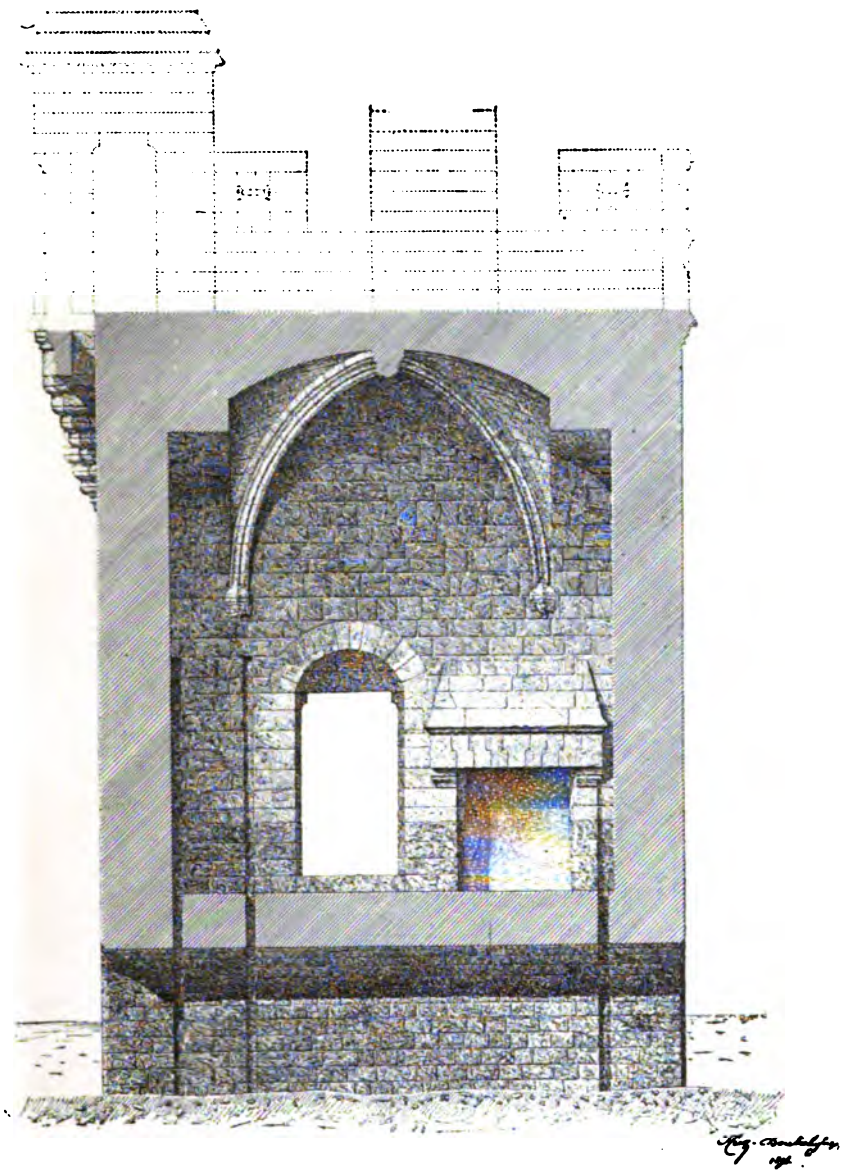

CAMBRAI. — TOUR DES ARQUETS

Coupe. — Face vers la cheminée.

Charles Normand dir *Paris, 98, Rue Miromesnil.*

mettre de porter un jugement définitif sur la nature de la construction, et la portion conservée constituera un document irréfutable.

MM. Le Voisvenel et Loup ayant accédé à notre désir, j'ai prié M. Ronvard de faire procéder à la dépose et au remontage, dans ledit square, d'une tranche de mur d'environ 3 mètres. Notre collègue, M. Formigé, a déjà fait les relevés nécessaires et le numérotage des pierres ; à l'heure actuelle, le travail doit être commencé.

Il nous reste à tirer des conclusions de la constatation que nous avons faite.

L'avis général des membres présents à notre visite a été que, selon toute probabilité, il s'agissait, en l'espèce, d'un fragment de l'enceinte gallo-romaine de la Cité, dont la plupart des auteurs font remonter l'origine à la fin du IVe siècle.

Cependant, si nous nous en tenons aux caractères extérieurs de cette construction, les seuls que nous ayons pu constater, nous relevons quelques différences avec les découvertes faites antérieurement dans la Cité, notamment en 1711, à Notre-Dame, en 1829, dans les substructions de l'église Saint-Landry en 1847 et 1848, sur la place du Parvis et en 1860, lors de la construction de la caserne de la Cité.

Ici, nous ne trouvons ni débris de sculpture, ni surfaces moulurées, ni inscriptions visibles ; par contre les pierres sont de grand appareil et paraissent assez bien dressées, sans appoint de ciment et de mortier, sauf dans les parties où il s'est produit des affouillements.

Ne pourrait-on penser que ce serait là une sorte de digue opposée aux empiétements du fleuve ?

C'est une opinion que nous présentons avec quelque réserve, car elle pourrait être complètement détruite par un examen plus attentif de pierres conservées.

Quoi qu'il en soit, nous sommes certains que vous reconnaîtrez l'importance de la découverte qui vient d'être faite et dont le caractère gallo-romain nous semble hors de doute.

Nous espérons que les mesures conservatoires qui ont été prises recevront votre approbation.

Et, en terminant, nous vous prions de vous joindre à nous pour adresser tous nos remerciements à MM. Le Voisvenel, Loup et Godefroy, ainsi qu'à M. Barbé, pour le concours gracieux qu'ils ont prêté à l'œuvre de reconstitution historique de notre vieux Paris.

Après la lecture du rapport une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Breuillé, Ch. Lucas, Lamouroux, Longnon et

Formigé, tant sur le mode de transport que sur le caractère de la construction et la date qu'on pourrait lui assigner.

M. Longnon pense notamment que, d'après les textes anciens et contrairement à l'opinion généralement admise, il y aurait lieu de reporter à la fin du troisième siècle ou au commencement du quatrième l'époque où l'enceinte fortifiée de la Cité aurait été édifiée.

Quant à M. Formigé, il ne trouve pas que le mur ait été dressé avec autant de soin que le dit rapport, mais, pour lui, son origine gallo-romaine ne fait pas de doute, ainsi qu'il a pu s'en assurer par la comparaison avec les constructions romaines du midi de la France.

La suite de la discussion est remise à la prochaine séance, c'est-à-dire après l'examen sur place des pierres transportées

M. Alfred Lamouroux, dans la séance du 3 Mars 1898, comme suite à son rapport contenu au procès-verbal de la dernière séance au sujet du fragment de construction gallo-romaine découvert dans la Cité en décembre 1897, présente quelques informations nouvelles. En démontant la partie du massif qui devait être remontée dans le square de l'Archevêché, on a découvert d'intéressantes inscriptions cachées jusqu'alors dans les joints de ce massif. Sur son invitation, M. Ch. Sellier en avisa immédiatement M. Longnon, l'un des membres de la Commission les plus autorisés en matières d'archéologie gallo-romaine. M. Longnon transmit aussitôt cet avis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui commit deux de ses membres, MM. Héron de Villefosse et Cagnat, à l'examen de ces inscriptions. Sous la conduite de M. Sellier, les délégués de l'Académie se sont rendus sur place.

L'examen des pierres inscrites a conduit MM. Héron de Villefosse et Cagnat à partager l'opinion déjà émise à leur sujet, c'est-à-dire qu'elles paraissent avoir la même origine et qu'elles sont similaires de celles découvertes en 1847 sur le parvis Notre-Dame ainsi que de celles trouvées en 1870 et 1883 dans les arènes de la rue Monge, aujourd'hui toutes conservées au musée Carnavalet.[1] Les inscriptions y sont gravées sans soin, quelquefois grossièrement, tantôt en lettres capitales, tantôt en cursives latines, enchevêtrées et surchargées.

Une de ces pierres porte une inscription incomplète, mais très nette ; on y reconnaît le nom de PRIOR..., précédé d'un nom, peut-être celui d'une femme, qui se termine par... LA ; de plus, le mot *Prior* est surchargé dans sa partie supérieure de celui de

[1] Elles sont reproduites avec un savant commentaire dans l'ouvrage *Le premier théâtre parisien ou les Arènes de Lutèce* par Charles Normand.

TVRIE en petites capitales. Ces pierres inscrites sont néanmoins d'un intérêt indéniable puisqu'on y retrouve, avec PRIOR, les noms d'anciens habitants de Lutèce : QVINTI..., ARCELLS, EVEVI..., etc., indépendamment des abréviations et des initiales qui s'y rencontrent aussi. MM. Héron de Villefosse et Cagnat terminaient leur rapport par ces mots : « La Ville de Paris a le devoir « de conserver les trop rares souvenirs de son passé, et elle leur « donnera sans doute un abri au musée Carnavalet. C'est le désir « que nous exprimons formellement en priant l'Académie d'user « de sa haute influence pour que ces inscriptions soient déposées « promptement en lieu sûr, à l'abri des dégradations et de la des- « truction. » L'Académie a adopté ce vœu à l'unanimité.

UN COIN DU VIEUX CAMBRAI

PAR

NICQ-DOUTRELIGNE

LA TOUR DU CAUDRON. — LA TOUR DES ARQUETS

Suite. (Voy. l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome XI, n° 61, p. 151. n° 62, p. 204).

Les lecteurs de l'*Ami* ont eu la primeur de ces études sur le Vieux Cambrai Depuis lors on a réuni ces notes en un travail particulier en y adjoignant de nouveaux dessins que nous donnons ici.

ASPECTS DISPARUS DE MONUMENTS FRANÇAIS
LE PONT DE CONSTANTINE OU EL-KANTRA

Son aspect lors de l'attaque française en 1836 et avant sa transformation contemporaine.

L'œuvre qu'on poursuit ici de grouper l'image de tous les édifices disparus nous engage à publier aujourd'hui la vue d'un pont très curieux et complètement transformé. Ce pont jeté au-dessus du Roumel, près le plateau de Mansoura, à l'entrée sud-est de Constantine était d'origine romaine ; il avait été restauré, vers 1793, sous la conduite de Bartolomeo, architecte de Mahon, par Salah-bey que le pacha d'Alger fit mettre à mort parce qu'il supposait que son lieutenant avait voulu se rendre indépendant en faisant exécuter ce travail. Son successeur Hussein-ben-bou-Hanck acheva la restauration du pont. Shaw vit le monument en un état de meilleure conservation ; il y signale des colonnes, des corniches, festons, guirlandes et têtes de bœufs, des caducées et autres figures.

Le 18 mars 1857, à sept heures et demie du matin, la pile supérieure, la plus proche des murs, s'écroula ; elle entraîna les deux arceaux qu'elle supportait et vingt-deux mètres de la conduite d'eau. On démolit dès lors le pont à coups de canon, le 30 mars ; cette destruction amena la découverte d'inscriptions trouvées à la partie supérieure de la culée droite ; selon ces deux blocs on pourrait penser que le pont fut construit de l'an 138 à 161 après J.-C., sous Antonin le Pieux. Mais M. Cherbonneau pense que ces pierres peuvent provenir de l'arc de triomphe élevé à Mansoura et que détruisit Salah-bey pour la restauration du pont.

C'est sur ce monument que dans la nuit du 23 au 24 octobre 1836, s'élança une colonne de soldats français chargés de faire sauter la porte El-Kantra. Le capitaine Hacket fut tué, le général Trézel blessé ; le colonel Héquet, devenu commandant des troupes, fit cesser une attaque inutile.

Aujourd'hui le pont, complètement reconstruit, est une arche unique en fer, construite par l'ingénieur M. de Lannoy.

LA SAUVEGARDE DU MUSÉE DE CLUNY

ET LE DÉGAGEMENT DE LA FAÇADE DE LA SORBONNE

Nous recevons avis d'un projet qui serait grandement dommageable pour Paris ; il s'agit d'enterrer vif ce bijou d'architecture qu'on nomme l'hôtel de Cluny.

Voici comment : l'imprimerie et librairie Delalain qui occupe l'immeuble construit sur l'ilot compris entre les rues du Sommerard, de Cluny, des Ecoles et de la Sorbonne, déménage, et les propriétaires ont fait savoir à M. le Recteur de la Sorbonne que, si la Ville, l'Etat, ou n'importe qui, ne leur achète pas cet immeuble, ils ont l'intention de le démolir pour construire en son lieu et place un grand immeuble de rapport montant à toute hauteur, c'est-à-dire 20^{m} plus 8^{m}50 de combles, soit au total 28^{m}50.

L'imprimerie Delalain monte actuellement sur la rue du Sommerard à peine à dix mètres, et même moins, et déjà il assombrit beaucoup la cour et les salles du musée. Mais voyez-vous l'effet, quand au lieu d'une dizaine de mètres, la rue du Sommerard étant très étroite, ce pauvre musée aura devant lui un immeuble carré de 28^{m}50 de hauteur !

Cet immeuble a 800^{m} de superficie et, ayant quatre façades, le prix dont on parle (500,000 francs) n'a rien d'exagéré et peut-être pourrait-on l'avoir à moins.

Si on l'achetait, on le démolirait et on ferait un square en lieu et place ! Et le vieil hôtel de Cluny apparaîtrait dans tout son charme,

VUE PERSPECTIVE PRISE DU SUD

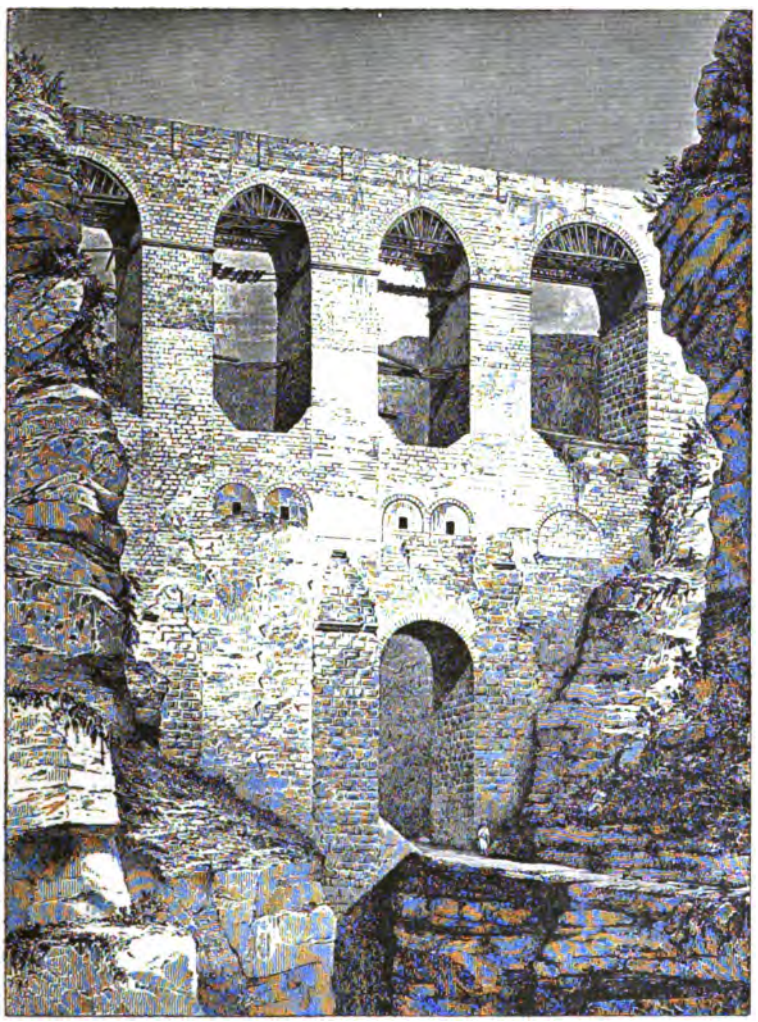

Ravoisié del.

MONUMENTS DISPARUS. — CONSTANTINE (Algérie). — PONT EL-KANTRA.

Pont romain restauré vers 1790 par Salah-Bey remplacé aujourd'hui par une arche en fer.

Attaqué en 1836 par une colonne française.

Charles Normand dir. *Paris. 98, Rue Miromesnil*

FAÇADE GÉOMÉTRALE ET COUPE SUR LE RAVIN

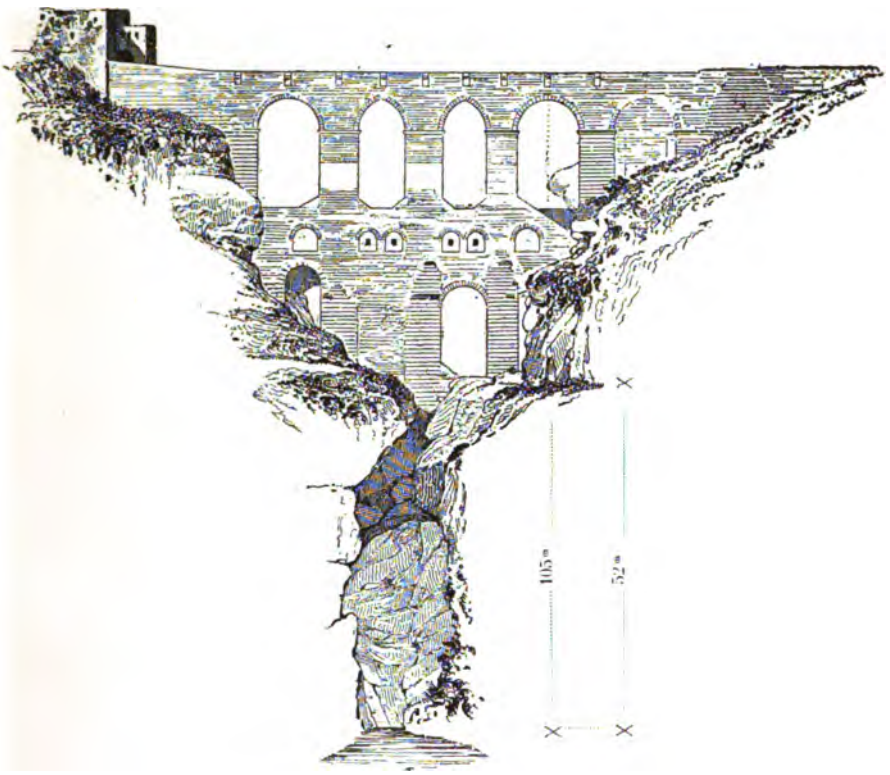

Ravoisié del.

Le Roumel.

MONUMENTS DISPARUS. — CONSTANTINE (Algérie). — PONT-EL KANTRA.

Pont romain restauré vers 1790 par Salah-Bey, remplacé aujourd'hui par une arche en fer

Attaqué en 1836 par une colonne française.

Charles Normand dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

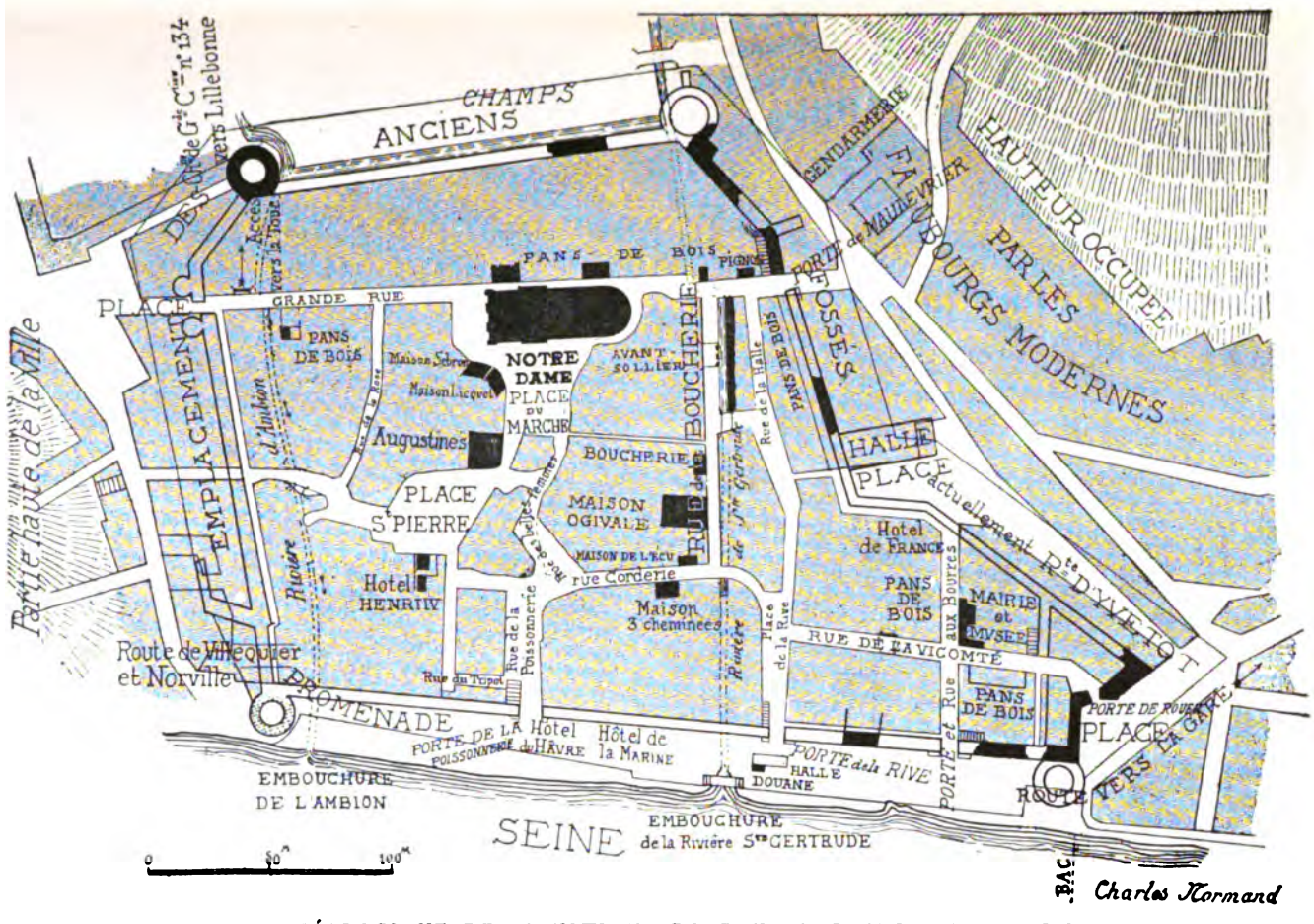

PLAN ARCHÉOLOGIQUE ET ARTISTIQUE DE CAUDEBEC-EN-CAUX (Seine-Inférieure).

Charles Normand dir. Dressé par CHARLES NORMAND. *Paris, 98, rue de Miromesnil.*

et ses salles qui ont besoin de lumière resplendiraient enfin au soleil.

Si l'immeuble qui fait face à la Sorbonne, dans ce quadrille immobilier, au lieu d'un jouvenceau devient un énorme carabinier, elle est de taille à supporter ce nouveau vis-à-vis et n'en pâtira guère ; mais ce pauvre petit délicieux Cluny n'a pas été fait pour cela ; de son temps, on ignorait ces énormes boîtes.

Il faut néanmoins reconnaître que si on avait un square, cela ferait grand bien aussi à dame Sorbonne.

Une telle solution s'impose ; Paris se doit à lui-même de mettre en valeur les édifices qui sont la raison d'être de sa réputation et de sa fortune. Au moment où l'on arrache les arbres de la ville on ne saurait créer assez de nouveaux coins de verdure.

Peut-être trouvera-t-on le riche particulier, amateur de belles choses qui donnerait la forte somme et dont le square porterait le nom.

PLAN ARCHÉOLOGIQUE DE CAUDEBEC

(Seine-Inférieure)

PAR

CHARLES NORMAND

Ce plan permettra au voyageur de se diriger rapidement vers l'emplacement des anciennes maisons, de reconnaître les parties subsistantes des anciens remparts et de visiter les autres curiosités de cette ville intéressante, dont Notre-Dame est le bijou.

La gare du chemin de fer n'a pu être indiquée sur le plan en raison de son éloignement ; dans l'angle inférieur de droite on trouve le chemin qui conduit à la station et des traces de l'ancienne enceinte de la ville ; le contour de ce mur est figuré sur notre dessin par deux lignes parallèles, dont l'intervalle est noirci dans les endroits où les parties de murs s'élèvent encore.

La rue de la Boucherie est des plus curieuses : les vieilles façades de la rivière de Sainte-Gertrude alternent avec l'avant-sollier ou porche d'un antique logis, avec la pittoresque boucherie et une respectable maison ogivale ; on rencontre la rue de la Corderie dont une maison présente un vieil écu : vis-à-vis un antique logis garde trois anciennes cheminées. On remarque des façades en pans de bois dans la Grande Ruel qui longe la façade latérale de la belle église Notre-Dame ; ce n'est point le moment de décrire cet intéressant monument, mais il faut signaler dans son voisinage la Maison des Augustins et l'Hôtel Henri IV. Enfin un Musée local complète l'ensemble des curiosités de Caudebec, qui, par son antique aspect, mérite l'étude attentive de l'artiste, de l'amateur, de l'archéologue. Notre plan lui permettra de la faire fructueusement et facilement.

SOUVENIR DE L'EXCURSION

DE L'*AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS* A ÉTAMPES

(*Suite*. Voyez tome XI).

LA TOUR GUINETTE

La Tour Guinette est l'ancien donjon bâti vers 1109 (selon M. Anthyme Saint-Paul) du château qui occupait presque tout le bois Guinette ; on y retrouve ses restes ; on entre aujourd'hui dans la tour par une ancienne fenêtre, située à mi-hauteur des caves ; on laisse à droite l'entrée primitive à laquelle on accédait par un escalier qu'on voit à la main droite de l'entrée actuelle et qui se trouve dans l'épaisseur du mur. A droite on descend au tertre intérieur par l'ancien escalier de cave ; près de soi à gauche on voit un puits profond. Si l'on examine le haut de la ruine on reconnaît les colonnes du 2e étage, réservé au seigneur ; à côté on voit les conduites de deux cheminées ; au-dessus était un 3e étage aujourd'hui disparu et réservé à la défense ; au-dessous des colonnes du second étage le centre de la circonférence était occupé par un pilier qui se prolongeait dans la cave ; il a disparu. Il n'y avait pas à proprement parler de rez-de-chaussée et l'on ne peut guère considérer comme tel que le palais de la porte ancienne, établi dans l'épaisseur du mur

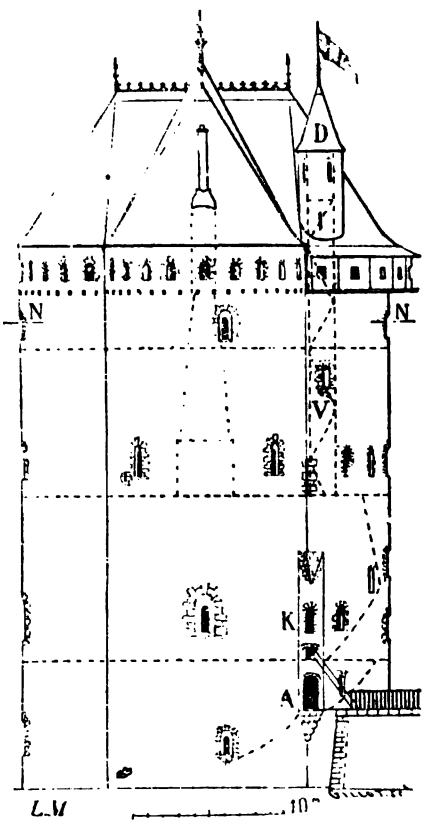

ÉTAMPES
LA TOUR GUINETTE
Elévation reconstituée par LÉON MARQUIS.
LÉGENDE : A. Poterne. — K. Corps de garde. — V. Escalier à vis menant à l'échauguette D.

de l'escalier; elle ouvrait à l'intérieur sur le vide afin que l'envahisseur tombât dans la cave, en voulant pénétrer dans le donjon. On doit à Léon Marquis, le savant historien d'Etampes, les renseignements et les dessins que nous donnons ici.

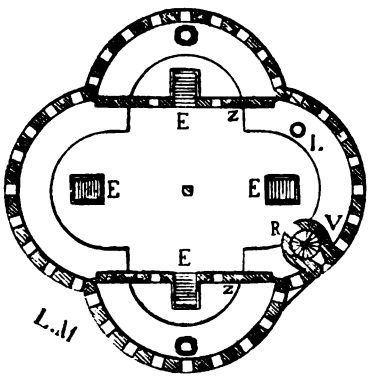

PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE DU DONJON

LÉGENDE : V. escalier à vis. — R. arrivée au troisième étage. — Z. murs supportant la toiture centrale. — E. échelle de meunier desservant les quatre tribunes.

D'après Léon Marquis.

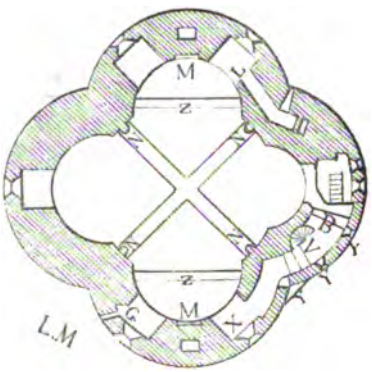

PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE DU DONJON

LÉGENDE : B. arrivé au 2e étage. — NNNN. colonnes. — MM. cheminées. — L. latrines. — G. évier. — V. escalier à vis. — BX. galerie ou appartements dans l'intérieur des murs. — YYY. fenêtres éclairant cette galerie. — ZZ. arcs doubleaux destinés à supporter la toiture centrale.

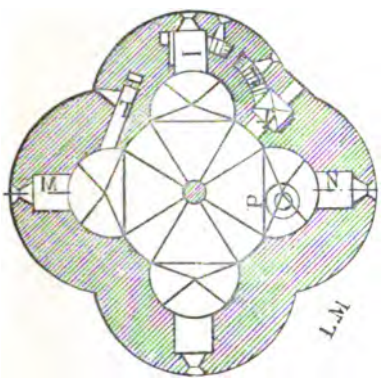

PLAN DU PREMIER ÉTAGE DU DONJON

LÉGENDE : K. Poterne. — I. arrivée au 1er étage. — P. puits. — J. escalier conduisant au 2e étage. — L. latrines.

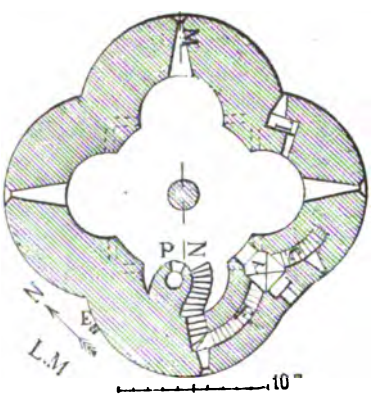

PLAN DE L'ÉTAGE INFÉRIEUR DU DONJON

LÉGENDE : A. Poterne et vestibule. — P. Puits. — FG. Escaliers pris aux dépens de l'épaisseur des murs et conduisant à la cave et au 1er étage. — L. Latrines.

ÉTAMPES. — Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*

Dessins de Léon Marquis.

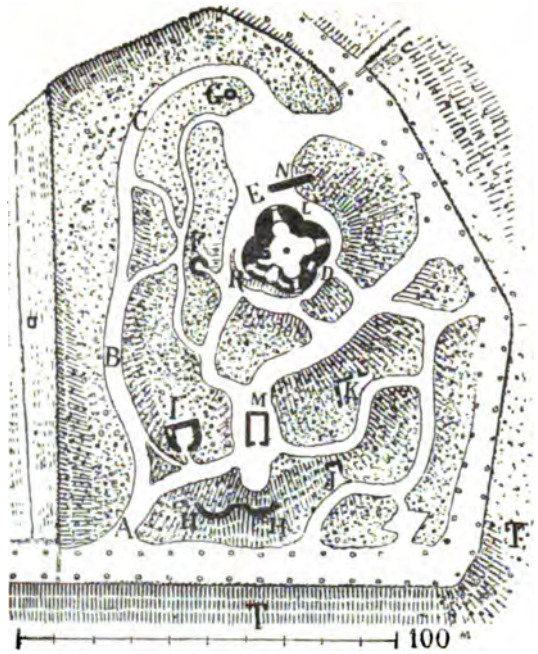

La tour Guinette et la promenade moderne qui l'environne.

Légende : ABC, anciens fossés du château. — D, Donjon. — E, vestiges de la chemise du donjon. — FG, citernes. — IJK, vestiges d'anciens bâtiments du château. — M, maison du garde. — P, passerelle établie sur la voie ferrée dont on aperçoit les talus. — R, porte d'entrée actuelle du château.

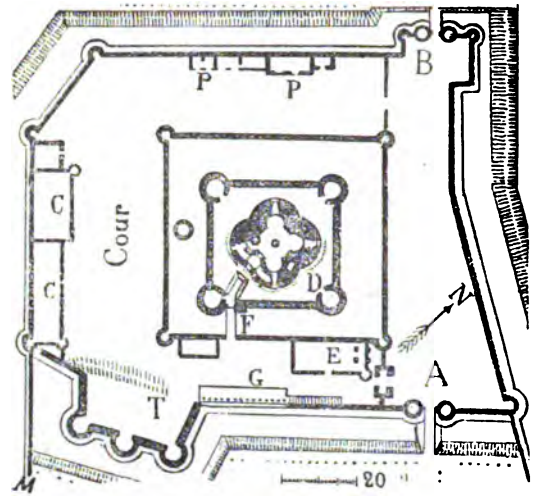

LA TOUR GUINETTE

et les fortifications d'alentour : plan restitué.

Légende : AB, portes. — CC, corps de logis — D, plateforme. — E, chapelle. — G, galerie. — PP, panneteries. — F, porte menant au donjon.

LES MONUMENTS ET LE PARLEMENT

SUITE (Voir l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome XI, pages 302-324).

UNE QUESTION TRÈS IMPORTANTE EST CELLE DU

Déclassement des monuments historiques

QUI A ÉTÉ TRAITÉE A PROPOS DE

L'ÉGLISE SAINT-PAUL DE LYON

M. Clapot. Messieurs, j'ai prié M. le ministre de vouloir bien s'expliquer devant la Chambre sur un fait singulier qui s'est passé à Lyon.

A Lyon, comme à Avignon, nous avons des monuments historiques. Pour nous, nous sommes très flattés quand on veut bien les classer, et je viens me plaindre qu'on ait déclassé un de nos monuments. Nous estimons, en effet, comme on l'a dit de divers côtés à propos du chapitre que nous discutons, qu'il s'agit ici du patrimoine de tous ; mais il ne faudrait pas que le Gouvernement se conduisît comme le fils prodigue qu'on a dû interdire, et qu'après avoir mis les communes sous sa tutelle il procédât lui-même à la démolition des monuments qu'il est obligé de conserver. Voici le fait en deux mots.

Le Gouvernement a déclassé l'église Saint-Paul en vertu de l'arrêté suivant :

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

« Considérant que l'église Saint-Paul a perdu une grande partie de son intérêt au point de vue de l'art, en raison des travaux qui y ont été exécutés à différentes époques et qui en ont altéré le caractère et détruit l'unité,

« Arrête :

« L'église Saint-Paul, à Lyon, est déclassée.

« Signé : RAMBAUD. »

M. Dejeante. On ferait bien de les supprimer toutes.

M. Clapot. Ce n'est pas mon avis.

Vous voyez la situation. On a classé dans les monuments historiques l'église Saint-Paul ; l'administration des beaux-arts a autorisé les réparations qui y ont été faites, puis, au bout de quelque temps, elle vient dire : « Attendu que les travaux qui y ont été

exécutés à différentes époques ont enlevé à cette église son caractère historique, nous la déclassons ». M. le ministre des beaux-arts expliquera probablement à la Chambre dans quelles conditions ce déclassement a pu se faire et quels sont les mobiles auxquels il a obéi. Pour moi, je crois que l'on a eu raison de classer le monument et tort de le déclasser.

Mais voici ce qui se dit à Lyon et ce que l'on m'a écrit à ce sujet :

« Les amis des arts anciens sont douloureusement impressionnés en voyant de nouveaux échafaudages entourer l'église Saint-Paul. Notre inquiétude est d'autant plus grande qu'un récent décret vient, nous ne savons pourquoi, de déclasser cette fabrique qui juge les dépendances de son église insuffisantes ?

« Si encore il s'agissait de pourvoir à l'insuffisance du culte, nous nous inclinerions peut-être, mais faire du vandalisme pour ajouter quelques mètres à la sacristie ou pour installer des écoles qui seraient mieux dans les maisons voisines, c'est être... »

Ici il y a un mot que je n'ose lire.

Mais voyez les conséquences de l'attitude de M. le ministre des beaux-arts ! On a construit et on a ouvert à proximité de l'église Saint-Paul ce que nous appelons la gare Saint-Paul.

Lorsqu'il s'est agi d'établir cette gare, on a été obligé de faire certains travaux de viabilité à l'occasion desquels l'Etat est intervenu. Il a dit à la ville : « L'église Saint-Paul est classée comme monument historique, veuillez ne pas toucher au nivellement, arrangez-vous comme vous pourrez. » Et la ville a été obligée de recourir à des formules de pénétration qui étaient inconnues jusqu'à ce jour de MM. les ingénieurs.

Aujourd'hui, la fabrique a besoin, sous un prétexte que je ne connais pas encore très bien, mais que mon correspondant m'indique, de s'agrandir et d'entreprendre des travaux se rapportant de très loin au culte.

La direction des beaux-arts vient dire alors : « Mais, comment donc ! je vais déclasser. »

Voilà donc la situation. Je la trouve déplorable, et je prierai l'administration des beaux-arts de vouloir bien nous donner les raisons qui l'ont poussée à procéder ainsi

J'en ai fini, messieurs. Je serais très heureux d'entendre M. le commissaire du Gouvernement me dire quelles ont été ses intentions lorsqu'il a procédé à ce déclassement ; mais je dois cependant insister auprès de M. le ministre lui-même parce que ce déclassement a été opéré illégalement.

Je ne citerai pas la loi de 1887, on vient d'en parler devant vous ; je me bornerai à rappeler que dans l'article 6 de cette loi il est

formellement indiqué que le déclassement doit être fait dans les conditions où le classement lui-même a été fait. Or, en l'espèce, le classement a été fait par un décret signé de M. le Président de la République; et, pour le déclassement, malgré la loi, malgré son article 6, M. le ministre a cru pouvoir passer outre et prendre un simple arrêté.

Il y a donc eu là une illégalité et en même temps une atteinte portée à la loi qui ne sauraient nous laisser indifférents.

Je prie l'administration de vouloir bien me renseigner sur ces deux points : pourquoi on a déclassé et pourquoi on a déclassé par une mesure que je considère comme absolument illégale. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M le commissaire du Gouvernement, *directeur des beaux-arts.* Messieurs, en 1895, la fabrique de l'église Saint-Paul fit dresser un devis de travaux et demanda le concours financier de la ville de Lyon. La ville de Lyon ne crut pas pouvoir accorder ce concours; le préfet invita alors la fabrique à se procurer les ressources nécessaires et en même temps il demanda à M. le ministre des beaux-arts que l'édifice fut inspecté à nouveau par un agent de la commission des monuments historiques.

Il est résulté de l'examen très approfondi d'un architecte de la commission que l'église Saint-Paul avait été classée indûment autrefois...

M. Clapot. C'est une erreur!

M. le commissaire du Gouvernement.... que cet édifice ne présentait plus un intérêt archéologique suffisant pour justifier une allocation de l'Etat.

Vous paraissez croire, M. Clapot, que le ministre classe ou déclasse de son autorité privée.

M. Clapot. Mais non, n'insistez pas sur ce point, je connais la loi.

M. le commissaire du Gouvernement. C'est une délibération très formelle de la commission des monuments historiques qui a déclassé cette église.

Si vous voulez bien me le permettre, — ce n'est pas long — je vais vous lire quelques lignes du rapport qui a été adopté par la commission :

« L'église Saint-Paul, à Lyon, est un monument complètement éreinté à diverses époques et ne présentant plus aucun intérêt aux

points de vue artistique et archéologique. Son plan seul a conservé de belles dispositions, mais l'intérieur a été tellement défiguré au dix-huitième siècle, l'extérieur a subi de telles adjonctions dont les dernières, du plus mauvais style, remontent à 1840, qu'on peut se demander à quel titre cet édifice figure sur la liste des monuments classés. La tour centrale elle-même, dont la disposition romane extérieure subsiste, a subi des ravalements si importants que les profils et la sculpture n'ont plus de caractère. »

Dans ces conditions, une seule considération aurait pu arrêter la commission des monuments historiques dans la voie du déclassement, c'est qu'elle aurait pu se dire : Voilà une commune ou une fabrique que nous allons mettre dans l'embarras. Mais au moment où la commission saisie de ce rapport négatif se sentait porter à procéder au déclassement, elle recevait de la fabrique...

M. Clapot. Oui, de la fabrique!

M. le commissaire du Gouvernement.... une demande de déclassement. La fabrique déclarait qu'elle disposait des ressources nécessaires à l'exécution des travaux et qu'elle les prenait entièrement à sa charge.

Dès lors, nous avons pensé unanimement que nous étions fondés à demander à M. le ministre le déclassement de l'édifice, afin de consacrer nos fonds à ceux de nos monuments qui, selon l'expression du rapporteur, n'ont pas été « éreintés » aux époques antérieures. (*Très bien ! très bien !*)

M. Clapot. Messieurs, je ne dis qu'un mot sur cet incident.

J'estime, pour moi, que M. le ministre des beaux-arts devait recourir à la faculté que lui donne la loi de 1887, de classer ou de déclasser certaines parties de l'édifice.

Il y a dans l'église de Saint-Paul, de Lyon, dans l'abside en particulier, des parties qui demandent à être respectées et qu'on est en train de démolir. Il y a des façades et des verrières qui méritent également d'être conservées. Je ne comprends pas pourquoi vous ne l'avez pas fait.

Il y a un point de vue que vous avez laissé dans l'ombre : c est le point de vue constitutionnel. Il est vrai qu'il regarde plus particulièrement M. le ministre à qui, sans doute, vous avez voulu laisser le soin de répondre.

Pourquoi avez-vous déclassé par un simple arrêté ministériel, contrairement à la loi de 1887, un monument qui avait été classé par décret ? C'est là le point que vous avez laissé dans l'ombre : il me paraît cependant intéressant de l'éclaircir.

La Chambre ne peut pas se prêter à une irrégularité. Je ne veux

pas déposer d'ordre du jour. Mais si j'en déposais un, cet ordre du jour dirait que vous êtes obligé de respecter la loi, et il est certain que la Chambre le voterait. Veuillez donc me donner au moins des explications. (*Très bien ! très bien !*)

M. le commissaire du Gouvernement, *directeur des beaux-arts*. L'art. 2 de la loi dit :

« L'immeuble appartenant à un département, à une commune, ou à une fabrique sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique... »

Et l'article 6 stipule :

« Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement. »

M. Clapot. Permettez-moi, M. le commissaire du Gouvernement, de vous lire à mon tour l'article 2, et aussi l'article 6.

Voici l'article 2 :

« L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique » — c'est le cas — « ... ou à tout autre établissement public sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre ayant autorité... »

Or, quel est le ministre qui a pris l'arrêté ? C'est le ministre des beaux-arts, mais il devait obtenir le consentement du ministre des cultes. Le consentement des deux ministres a donc été nécessaire, et il a fallu recourir à un décret signé du Président de la République.

L'article 6 dit : « Le déclassement total ou partiel pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé.

« Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement. »

Or, vous avez classé en vertu d'un décret et vous avez déclassé en vertu d'un simple arrêté ministériel, ce qui est contraire à la loi. (*Très bien ! très bien !*)

RÉPLIQUE A CE SUJET

Il est intéressant de rapprocher de cette discussion la conclusion d'un article publié par par M. J. Bourgeot dans le *Journal des Arts* dirigé par M. Dalligny. La voici :

Enfin, il fallut prendre un parti, et M. Bénoît, l'architecte du clocher de bois de 1875, reçut mission de procéder aux réparations et reconstructions devenues de plus en plus urgentes, et qui ont amené, comme on l'a vu plus haut, le déclassement du monument.

La toiture a été refaite sans y rien changer ; tous les murs ont été consolidés ; chaque pierre effritée a été extraite du mur, puis une autre toute pareille replacée dans son alvéole ; il en a été de même pour briques du mur septentrional, et l'on a noirci les parties neuves pour éviter un contraste trop accusé avec les parties anciennes. La frise, faite de modillons rectangulaires, qui court sous la corniche tout le long de l'édifice, a été conservée, bien que pour cela il ait été nécessaire de les refaire pour la plupart. Les colonnettes du dôme tombées ou brisées ont été refaites semblables ou remplacées.

Si l'extérieur a été largement et habilement réparé et refait ; si l'on y a scrupuleusement respecté tous les détails intéressants, on n'a pas été aussi heureux à l'intérieur ; la couche de plâtre mise par Decrénice a tellement détérioré les sculptures des chapiteaux et des colonnes que l'on avait percés de petits trous pour que cette couche put plus solidement y adhérer, qu'on a dû renoncer à toute réparation, à tout effort pour remettre les choses dans leur état primitif.

Faute d'argent on a dû s'arrêter, mais il reste encore bien des travaux à exécuter, qu'on exécutera plus ou moins rapidement selon les ressources que l'on parviendra à se procurer, et qui feront de l'église Saint-Paul un monument d'un grand intérêt pour les artistes et les archéologues.

N'empêche que si l'on n'avait pas déclassé le monument et qu'on s'en fut remis à la commission des monuments historiques du soin de le préserver et de lui venir en aide, on en serait encore à regarder s'en aller fragment par fragment cette église éreintée et fourbue depuis longtemps déclarée indigne des subsides gouvernementaux. Quoi qu'en ait dit M. le député Clapot, on n'a pas eu tort de déclasser l'église Saint-Paul de Lyon ; c'est en la soustrayant aux dédains préconçus de la commission des monuments historiques, pour la remettre aux soins de l'initiative individuelle qu'on l'a sauvée.

EXTRAITS ET RÉSUMÉS

Détachement de peintures : Les plafonds de l'hôtel d'Anglade. — M. Dalligny signale, dans le *Journal des Arts*, la parfaite réussite de l'enlèvement des deux plafonds, « l'Aurore chassant la Nuit » et « Phaëton conduisant le char du Soleil » Ces peintures par Delafosse, ont été détachées par M. Gatti après plusieurs semaines d'un travail délicat et sont aujourd'hui chez M. Jacob, expert, rue de Châteaudun. On sait que l'hôtel d'Anglade, démoli en 1897, était un

des curieux hôtels du Marais ; un immeuble moderne le remplace au n° 66 de la rue des Archives, à Paris.

L'hôtel de Lauzun. — On lit dans le « Journal des Débats » :

Nos lecteurs savent déjà que l'un des plus beaux hôtels de l'île Saint-Louis, l'hôtel de Lauzun, occupé en dernier lieu par le baron Pichon, doit être prochainement mis en vente. Ce remarquable monument de l'architecture française aux premières années du règne de Louis XIV n'a pas seulement le mérite de représenter merveilleusement une époque de notre art décoratif; il est, pour ainsi dire, le dernier logis seigneurial qui nous ait été conservé à peu près intact. C'est pourquoi nous avions exprimé le vœu que la municipalité ne le laissât point passer aux mains d'un acquéreur quelconque, surtout d'un spéculateur qui s'empresserait de le détruire ou de le modifier. Notre appel semble avoir été entendu Hier, sur une lettre très pressante de M. Ch. Normand, secrétaire de la Société des Amis des Monuments Parisiens, et sur les instances de MM. Périn et Augé de Lassus, la commission du vieux Paris a, d'un vote unanime, demandé la sauvegarde de cet hôtel. MM. Detaille, Formigé, le docteur Lamouroux, si dévoué à la cause du vieux Paris ; Claretie, Victorien Sardou, d'autres encore étaient présents à cette réunion. Nous voulons espérer qu'un projet qui a rallié de si hautes adhésions ne restera pas inexécuté. C'est à la municipalité parisienne qu'il appartient maintenant de s'honorer en accomplissant cette œuvre de salut.

EXCURSION DE

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

A CHARTRES

La dernière excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts* a eu lieu le lundi de Pâques 11 avril 1898, à Chartres avec le concours de MM. Alfred Piébourg, architecte de la ville de Chartres, Augé de Lassus, homme de Lettres. M. Lorin, peintre verrier, a commenté les admirables vitraux de *Chartres*, la capitale du vitrail.

M. l'abbé Métais, secrétaire de l'évêché de Chartres, M. Mouton architecte, M. Bétoir ancien maire de la ville, ont apporté le concours de leur profond savoir. Les excursionnistes étaient au nombre d'une trentaine, chiffre très avantageux car il permet à chacun

de bien voir et entendre, tout en assurant l'entrain et la gaieté. Avec des guides aussi éminents la visite devait avoir un intérêt exceptionnel ; on a beau avoir vu une ville, on ne la connaît que quand on l'a examinée de cette façon ; en effet tous les visiteurs se sont retirés charmés, se promettant de se retrouver à la prochaine excursion. Des dames et des jeunes filles se trouvaient dans ce public d'élite recruté parmi nos érudits, nos lettrés, nos artistes et nos amateurs.

CHRONIQUE

BORDEAUX. — Comité du monument de Léo Drouyn. — Un Comité composé d'amis de Leo Drouyn et des présidents des Sociétés artistiques et savantes, dont faisait partie cet habile artiste, s'est formé dans notre ville pour élever par souscription, à sa mémoire, un monument surmonté de son buste en bronze qui sera placé dans le square de Saint-André, entre la tour de Pey-Berland et le chevet de la cathédrale qu'il a si souvent et si fidèlement reproduits de son crayon et de son burin. Le projet de ce monument est l'œuvre de M. Gaston Leroux, le professeur distingué de sculpture de notre Ecole des Beaux-Arts. On voit le modèle du buste et le dessein d'ensemble exposés dans les magasins de la maison Charles Gauthier, fabricant de bronzes, cours de l'Intendance, 12. La ville de Bordeaux fière de donner un nouvel hommage à la mémoire de Leo Drouyn s'est inscrite la première pour 500 francs.

Un si noble exemple a été promptement suivi ; mais il manque encore une somme relativement élevée et le Comité fait appel aux nombreux amis des arts et aux savants qui appréciaient le talent et le caractère de cet artiste regretté à tant de titres.

Des listes de souscription sont déposées chez :

MM. Charles GAUTHIER, 12, cours de l'Intendance.
Edouard FERET et Fils, 15, cours de l'Intendance.
IMBERTI Frères, 34, cours de l'Intendance.

On peut aussi s'inscrire chez tous les Membres du Comité.

Causerie sur les Grands Boulevards à travers les Ages. Histoires et Historiettes.— Sous ce titre M. Augé de Lassus publie dans le bulletin n° 3 « Les Parisiens de Paris » l'aimable conférence qu'il a faite à cette Société. Le sujet était captivant et l'auteur le connaissait bien ; aussi a-t-il obtenu un succès mérité ainsi que

son « pays » Radiguet qui faisait revivre par des projections le passé des Boulevards.

« Le Vieux Lyon » et la Sauvegarde des Monuments lyonnais. — M. Jamot, architecte à Lyon a publié dans *L'Express de Lyon* (n° 73) une lettre fort intéressante qui montre combien les idées mises en avant par *L'Ami des Monuments et des Arts* font leur chemin. Lyon possède des constructions civiles peu connues des étrangers mais qui ont un extrême intérêt; on serait heureux d'apprendre que les projets de voirie seront modifiés de façon à assurer la conservation sur place de ces curieux hôtels. Voici le texte de la lettre de M. Jamot :

Monsieur le rédacteur en chef,

Sous le titre « Notre Vieux Lyon », vous avez attiré l'attention de vos concitoyens sur nos vieux édifices encore existants dans notre ville et qu'il serait infiniment regrettable de voir disparaître.

En réponse à l'article de M. Et. Charles dans le *Salut public* que vous avez cité, votre correspondant M. George vous a donné des renseignements utiles sur ce qu'à déjà fait à ce sujet la Société d'architecture de Lyon ; un correspondant anonyme vous a aussi proposé la formation d'une société libre chargée de centraliser les documents, etc.

Le 20 janvier dernier, vous aviez annoncé, sous le titre « Nos Monuments historiques », que le ministre de l'instruction publique venait de confier à une commission spéciale le soin d'examiner le projet de M. Ch. Casati, tendant à assurer la conservation des anciens édifices, au moyen de comités de tous les arrondissements de province, chargés de dresser un inventaire monumental de la la France.

Depuis longtemps le même projet avait été mis à exécution ; en effet, le préfet du Rhône, par un arrêté, en date du 1er mai 1879, nommait une commission de l'inventaire des richesses d'art de la France, ainsi qu'il fut fait dans chaque département ; cette commission avait pour président M. Ed. Aynard, alors conseiller municipal ; des membres de notre Société d'Architecture, entre autres MM. Hirsch, architecte de la ville, Monvenoux, Charvet, George, qui en fut le secrétaire, et Desjardin, président de fait ; j'avais aussi l'honneur d'en faire partie.

Cette commission reçut de l'administration des Beaux-Arts un programme détaillé et se mit à l'œuvre ; mais le travail fut interrompu et n'a pas été repris. Elle figure encore néanmoins sur l'*Indicateur Henry*.

Enfin, pour remonter plus en arrière, notre Société ayant décidé d'entreprendre un travail de classement des édifices remarquables du département (c'était en 1874), j'eus l'honneur de lui adresser un rapport sur le travail d'une commission composée de MM. Desjardin, Echernier, Bresson, George, Charvet et moi-même.

Les occupations professionnelles des membres de cette commission paralysèrent ses efforts.

Il serait cependant utile que le travail si souvent entrepris ne fût pas perdu et qu'au moment où de grands travaux vont être entrepris dans notre ville, une commission permanente et définitive fût formée, sous les auspices de notre conseil municipal, ainsi que, du reste, l'a indiqué M. George.

Le conseil, en se mettant à la tête du mouvement qui se dessine si fortement en France, donnerait une garantie officielle à la réussite du projet, et le ministre de l'instruction publique trouverait déjà formé le comité d'arrondissement de notre région réclamé par M. Ch. Casati.

Veuillez agréer, etc.

C. Jamot, architecte.

Art français à l'étranger. — A la Société archéologique de Bordeaux une Conférence a été faite par M. Camille Enlart, chargé de cours à l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole de Rome, sur l'influence de l'Art gothique du Midi de la France à l'étranger et particulièrement dans l'Ile de Chypre. — Le conférencier a développé le thème suivant :

Caractères et chronologie de l'art gothique du midi de la France. — La cathédrale de Bordeaux, l'église d'Uzeste. — Les architectes du midi de la France en Espagne, au XIIe et au XIIIe siècle. — Les artistes provençaux de Frédéric II et de Charles Ier d'Anjou dans l'Italie du Sud. — Exportation du style gothique par les ordres religieux. — Influence artistique de Clément V et de ses successeurs. — L'art gothique du midi en Bohême et en Chypre. — Philippe de Chambarlhac, archevêque de Chypre et de Bordeaux.

Démolition d'une partie des remparts d'Alger. — (*De notre correspondant spécial*). L'extension prise par Alger a nécessité la démolition des portes du nord et sud de l'enceinte construite par les Français. La destruction de la porte nord, du côté de Saint-Eugène, amena la découverte d'anciennes tombes hébraïques dont deux furent portées au Musée de Mustapha, grâce au zèle de son directeur M. Marye. L'éventrement de la partie méridionale de l'enceinte, tournée vers Mustapha, a laissé debout la façade en marbre blanc de la *porte d'Isly*, décorée de colonnes doriques d'une

élégante proportion. On souhaite que cette jolie façade soit conservée, car elle est la partie la plus typique des remparts élevés par les Français, et l'on ne saurait en garder de meilleur souvenir. Voici ce qu'écrivent à ce propos les journaux algériens :

La porte d'Isly. — L'Entrepreneur du Génie a reçu les ordres nécessaires pour entreprendre la démolition de cette porte désormais célèbre.

Mais qu'on se rassure. Il s'agit, en effet, de démolir pour reconstruire; car la porte d'Isly sera partiellement démontée sur la façade donnant rue d'Isly. La partie principale donnant sur la rue Michelet sera conservée et la profondeur de l'édifice réduite à sept mètres.

Telles seraient les nouvelles dispositions arrêtées par le Génie. Seront-elles du goût de la Municipalité ?

Académie des Beaux-Arts. — M. Gustave Larroumet vient d'être élu secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement de M. le comte Henri Delaborde, démissionnaire, malgré l'insistance de ses collègues, et qui a exercé ses fonctions de façon à laisser le meilleur souvenir. Le nouveau secrétaire occupera sa situation nouvelle, de façon à faire honneur à l'Académie qui l'a choisi. Journaliste et conférencier, ancien directeur des Beaux-Arts, professeur en Sorbonne. M. Larroumet est l'auteur d'ouvrages bien connus de nos lecteurs et relatifs aux arts ou aux belles-lettres.

Exode de peintures de Fragonard — M. Gustave Geffroy a publié dans « Le Journal » une étude sur les cinq panneaux de Fragonard qui décoraient la maison de M de Blys à Grasse et qu'on a vendus à un Anglais, M. Charles Vertheimer. Dans cette ville, lieu de naissance du peintre, Fragonard avait porté vers 1793, les quatre tableaux peints pour la Dubarry ; il s'efforça de les protéger en décorant le vestibule et l'escalier d'attributs révolutionnaires, bonnets phrygien, faisceaux de licteurs et de mascarons qui encadraient les portraits de Robespierre et de l'abbé Grégoire : comme l'écrit avec justesse M. Gustave Geffroy « Quel dommage ! Et pourquoi la ville, le département, l'Etat n'ont-ils pu s'entendre, collaborer à l'œuvre de conservation si souvent réclamée ? »

Echange d'œuvres d'art entre le musée Carnavalet et le musée de Versailles. (Conseil Municipal de Paris).

M. Levraud. — Messieurs, votre 4e Commission a été saisie d'un projet de convention pour l'échange entre le musée Carnavalet et

le musée de Versailles d'œuvres d'art appartenant à ces deux établissements.

Votre Commission est favorable à ce projet, qui permettrait de faire rentrer à Carnavalet deux œuvres des plus intéressantes pour Paris, l'une représentant *la démolition du pont au Change* vers 1788 et l'autre les travaux d'élargissement du *pont Notre-Dame* avec vue de la Cité et de la tour Saint-Jacques à peu près à la même époque. Ces deux toiles d'Hubert Robert seraient échangées contre des œuvres dont Carnavalet pourrait aisément se démunir et qui sont de valeur égale.

Nous vous proposons d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil,

Vu le rapport de la 4e Commission,

« Délibère :

« Est approuvé le projet de convention entre M. le Directeur des Beaux-arts représentant l'Etat et M. le Préfet de la Seine, relatif à un échange d'œuvres d'art entre le musée de Versailles et le musée Carnavalet. »

Adopté (1898 ; C. 29).

Les aspects pittoresques de la France. — M E. A. Martel, le secrétaire général de la Société de spéléologie a fait, sous les auspices de l'Association française pour l'avancement des sciences, une savante conférence sur l'exploration scientifique des cavernes souterraines, les recherches et découvertes de 1890 à 1897 ; nous avons déjà parlé à diverses reprises, des travaux par lesquels M. Martel a révélé toute une géographie souterraine avec un courage et une persévérance digne des meilleurs éloges.

Mort de M. Petitgrand. — L'architecte du Mont Saint-Michel, M. Victor Petitgrand vient de mourir à l'âge de cinquante-six ans. Il fut chargé, entre autres travaux, de la restauration de la cathédrale de Séez. L'un de ses derniers ouvrages fut la flèche de l'église du Mont Saint-Michel, surmontée de la statue de l'Archange due au sculpteur Frémiet. M. Petitgrand a exposé aux « Salons » de très beaux dessins de nos monuments historiques.

Création de la Revue d'archéologie poitevine. — On annonce la publication prochaine, à Poitiers, d'un recueil mensuel consacré aux antiquités des départements de la Vienne, des Deux-Sèvres, et de quelques localités de Maine-et-Loire, Indre-et-Loire et Charente.

Mort de Lanson. — Notre éminent collègue le sculpteur Lanson, depuis longtemps malade, est décédé récemment. On lui doit d'importantes décorations et les Amis se souviennent d'avoir vu lors de leur excursion au château de Vaux les sculptures dont il a orné le beau parc de M. Sommier.

DESSINS, RELEVÉS, RESTAURATION par NICQ-DOUTRELIGNE

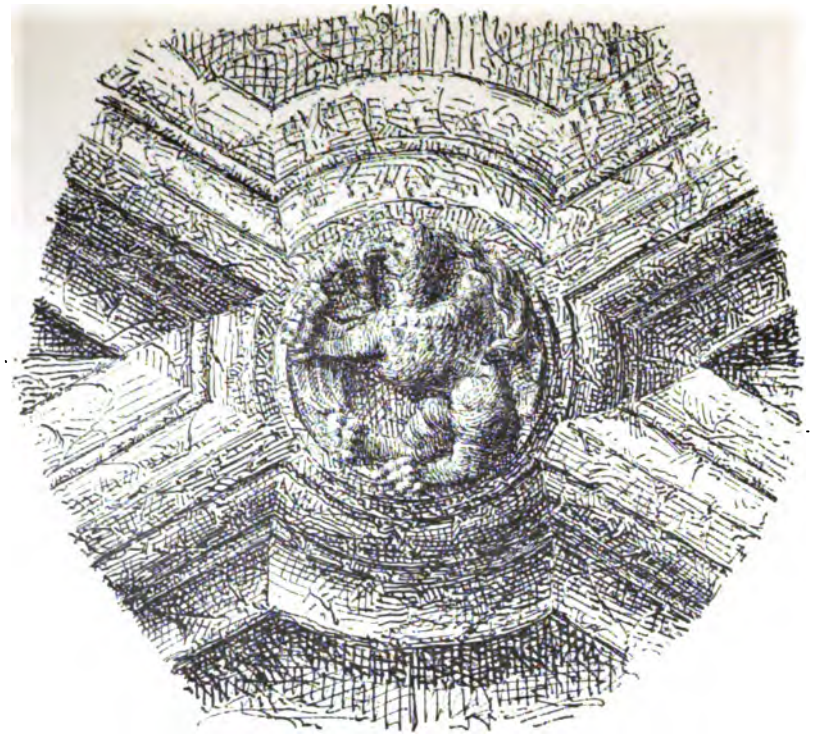

CAMBRAI. — TOUR DES ARQUETS
Clef de voûte.

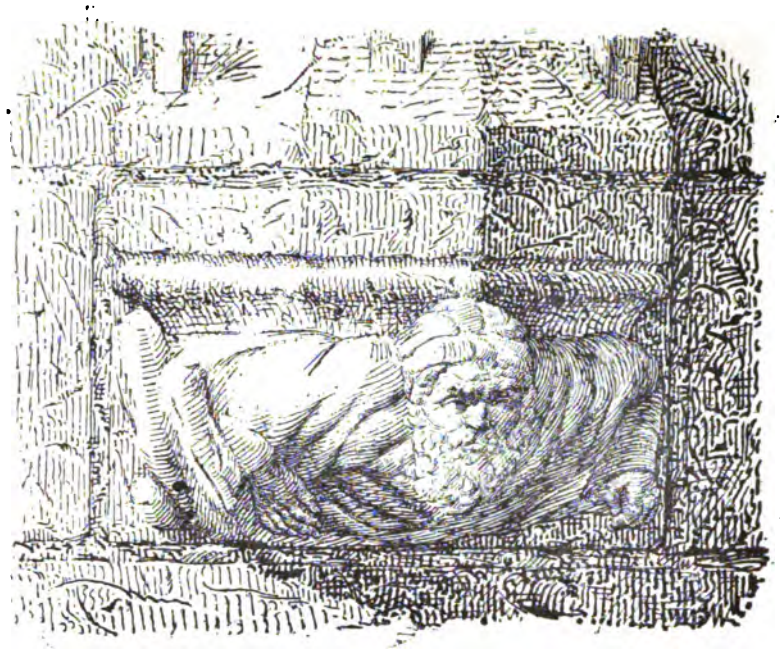

CAMBRAI. — TOUR DES ARQUETS
Cul de lampe.

Charles Normand dir.

Paris, 98, Rue Miromesnil.

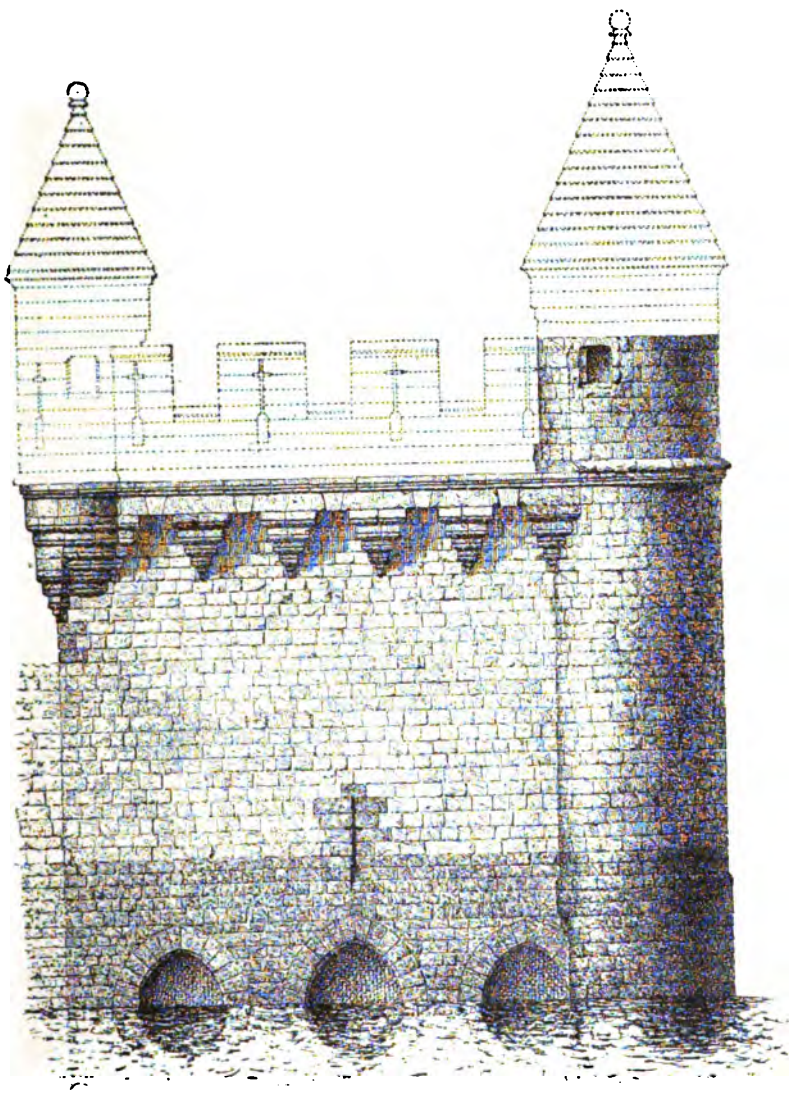

Nicq-Doutreligne.

CAMBRAI. — *Tour des Arquets.*
Façade.

Charles Normand dir. *Paris, 98, Rue Miromesnil.*

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

Il est rendu compte des livres dont on adresse un double exemplaire. Les autres sont mentionnés. En raison du nombre considérable d'ouvrages qui nous sont envoyés nous sommes obligés de remettre l'analyse d'un grand nombre d'entre eux.

FAGNIEZ. — *L'Économie sociale de la France sous Henri IV*. Paris, in-8°. Paris, Hachette.

M. Gustave FAGNIEZ vient de publier à la librairie Hachette un nouvel ouvrage qu'il a intitulé : *L'Économie sociale de la France sous Henri IV* (in-8°). On y retrouve toutes les questions qui, dans l'ordre économique, nous divisent et nous passionnent aujourd'hui. On y trouve aussi les mœurs et l'esprit que les guerres civiles et la réorganisation sociale qui leur succéda avaient faits aux différentes classes. Ce qui intéressera particulièrement nos lecteurs dans ce livre si plein de faits et en même temps si méthodique et si dégagé d'allures, c'est la fièvre de constructions et d'embellissements urbains qui a signalé les dernières années du règne et qui se rattache à un mouvement artistique très intéressant, quoiqu'il n'ait pas produit de chef-d'œuvre, et trop ignoré. A mesure que ce multiplieront des ouvrages aussi riches d'informations et aussi bien ordonnés que celui de M. G. FAGNIEZ, l'histoire prendra une influence de plus en plus grande et de plus en plus salutaire sur nos idées et nos discussions contemporaines.

GUSTAVE LARROUMET. — *Vers Athènes et Jérusalem*. Journal de voyage en Grèce et en Syrie. — *Paris, Hachette, 1898 in-8* 354 pp.

Recueil de lettres publiées dans le *Temps* et le *Figaro*. M. G Larroumet a « apprécié sur place l'œuvre considérable et peu coûteuse, insufisamment connue du grand public, que la France poursuit en terre hellénique. » Tous ceux qui ont visité ces pays ratifieront ce jugement. Non moins judicieusement l'auteur ajoute, en parlant des peuples étrangers : « L'esprit d'initiative, de commerce, d'industrie et de colonisation que l'on veut ressusciter chez nous, n'a pas souffert chez eux, bien s'en faut, du soin avec lequel ils maintiennent la tradition gréco-latine ». En Syrie notre situation est inquiétante. M. L. décrit ensuite les ruines de Delphes, connues de nos lecteurs par de sérieuses études et des vues inédites, d'Olympie, de Mycènes, Argos, Tirynthe, Délos ; il consacre à l'acropole, à son art archaïque longuement décrit ici à propos de la *Restitution de l'Acropole archaïque*, des pages non moins enthousiastes peut-être que celles où M. Larroumet célèbre les œuvres du siècle de Périclès. A Daphni, sur les murs de la Métropole figurent les armes des La Laroche et des Villehardouin, nos aïeux, ducs d'Athènes. Dans le cloître de Daphni se trouvent les sarcophages vides de La Roche, écussonnés de fleurs de lys. En visitant la Morée nous avons eu l'occasion de signaler des monuments français de ce genre. M Larroumet

trouve une occasion naturelle de parler d'autres œuvres nationales quand il visite l'île de Rhodes — la France à Rhodes, — comme il l'écrit, justement, puisque les fleurs de lis y brillent accolées au vieux cri : Mont joye Sainct-Denys ». A côté c'est le blason du grand maître Pierre d'Aubusson, avec le chapeau cardinalice. Les Anglais et les Italiens ont obtenu d'emporter leurs écussons. Est-ce d'un bon exemple ? Ne serait-il préférable d'acquérir, comme propriété nationale, les témoignages d'expansion de notre race, afin de les conserver sur place, là où ils ont leur éloquence. Des fac simile suffiraient aux musées métropolitains.

M. Larroumet, toujours savant cicerone, visite ensuite Adalia, Chypre, les Jésuites de Beyrouth, Damas et les œuvres françaises (page 230) si mal traitées par les Turcs, surtout depuis trois ans. M. Hanotaux, sans doute, y voudra mettre un terme, sitôt avisé.

Enfin M. Larroumet visite Baalbek et ses ruines colossales ; il évoque les pieux souvenirs des Lieux Saints, de Jérusalem, de Béthléem. Là encore les amis des monuments trouveront la description de monuments intéressants, faite avec cette élégance et cette aisance qui sont le propre de l'aimable écrivain.

COMITÉ D'ÉTUDES HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES DE LA VALLÉE DE LA BRESLE — Bulletin : Première et deuxième années (1893-1894). — Publié en 1897 Eu. Imprimerie de G. d'Hocquélus, in-8°.

Le premier volume comporte 68 pages. Il a paru 32 pages du second.

L'association a pour but de provoquer les recherches et les publications concernant l'ancien Comté d'Eu et les rives de la Bresle, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la mer au Tréport-Mers, « de veiller à la conservation des monuments et richesses d'art qui nous ont été léguées par les siècles antérieurs ainsi qu'à leur intelligent entretien. » Un tel programme recevra ici le meilleur accueil et l'on doit féliciter de cette pensée le distingué fondateur de ce Comité, M. Jules Périn ; comme promoteur il en a lu le programme. Ce premier bulletin a une bonne tenue. On y trouve encore un humoristique discours de M. Estancelin, parent de l'archéologue, et nombre de renseignements fort intéressants sur la région. Le Comité, à l'instar des promenades inaugurées par l'*Ami des Monuments et des Arts*, organise des excursions et promenades archéologiques ; celles dans la vallée de l'Yères et au Campigny, près Blangy, y sont décrites. On trouve encore dans la publication le compte-rendu de la création du Musée-Bibliothèque du Tréport, utile création de M. Périn qui a semé en outre dans le Bulletin de nombreuses notes dues à la profondeur de son érudition locale. Ajoutons que son fils M. Louis Périn, suivant l'exemple paternel, est le secrétaire-adjoint du bureau qui comprend en outre MM. O. Leconte, Alex. Cosnefroy, P. Lamané, Ch. Doinel.

Charles DALBON. — Traité technique et raisonné de la restauration des tableaux, précédé d'une étude sur leur conservation, 1 vol. in-8° à 3 fr. 50 (Société française d'éditions d'art, L.-Henry May.

Le seul ouvrage technique moderne sur cette matière est celui de Horsin-Déon, édité en 1851 chez Hector Bossange, et très difficile à se procurer aujourd'hui.

Dans ce traité, M. Dalbon développe, au point de vue technique et critique, les divers procédés de restauration des tableaux ; la théorie de la restauration rationnelle y est soutenue contre les partisans du *statu quo*, laissant se détériorer les tableaux sans vouloir remédier à leurs maux, et avec énergie contre les restaurations exagérées enlevant leur caractère aux œuvres des maîtres anciens.

D'intéressants chapitres sur la conservation des tableaux et sur leurs maladies précèdent la partie technique du livre, qui, se subdivise en trois parties : nettoyages et dévernissages, consolidation des peintures et restauration picturale, auxquelles viennent s'ajouter des études sur les vernis et les couleurs, d'une utilité incontestable pour artistes, et un chapitre rétrospectif des plus documentés sur les supports et les apprêts sur lesquels les artistes des diverses époques exécutèrent leurs œuvres.

En résumé, le livre de M. Dalbon est un guide utile à consulter lorsqu'on voudra faire procéder à la restauration d'une œuvre picturale, et un conseiller sûr pour les soins à donner aux collections.

Dans un chapitre spécial M. Dalbon étudie le transport ou enlevage, l'enlevage sur panneaux, l'enlevage des fresques.

Dr Le Baron. — Projet de restitution et d'utilisation de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, rue de la Bucherie. Petit in-4°, 8 pp.

Ce travail destiné à être soumis au Conseil municipal a pour but de faire rendre à l'ancienne Faculté son aspect extérieur et sa physionomie intérieure, par le rétablissement des objets mobiliers qui s'y trouvaient ; on les connait par les registres des doyens, allant sans interruption de 1395 à 1792, vingt cinq volumes manuscrits conservés à la Faculté de Médecine, qui relatent au jour le jour tous les événements qui s'y sont passés et qu'on souhaite de voir livrer à l'impression ; la plupart des choses qu'on voyait existent à la Faculté de Médecine actuelle, à la Bibliothèque Nationale, à Carnavalet. Dans la grande salle on restituerait une scène de doctorat Si ce projet était réalisé, Paris posséderait en son état ancien l'une de ses quatre Facultés et l'on se rendrait un compte exact de ce qu'était au XVe siècle l'une des plus célèbres Facultés du monde.

Nice-indicateur. — Monaco-indicateur — Cannes-indicateur. — Menton-indicateur. 1898. Abbaye de Lérins. Imp. M. Bernard. Ensemble quatre brochures in-32.

Ces petits guides sans prétention renferment, avec un grand nombre d'utiles renseignements pratiques, la description succinte de ces villes et de leurs environs.

AIN. — Brossard (J.) -- Regeste ou Mémorial historique de l'église Notre-Dame de Bourg, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours : par Joseph Brossard, archiviste de l'Ain et de la ville de Bourg. I. In-8°, 549 p Bourg-en-Bresse, imp. Allombert.

Chollitan (T. D. de). — Variétés historiques. Saint-Laurent-lès-Mâcon (Ain) ; par Th. D. de Chollitan. In-8°, 31 p. Louhans, imp. Pélardy.

AISNE. — Nouveau plan de la ville de Saint-Quentin, dressé et publié par Langlet, à l'échelle de 1/20,000, contenant partie annexées en 1881. Saint-Quentin, imp. et lib. Langlet.

PÉTRÉAUX (J). — Notice sur la ville de Bohain (Aisne); par Joseph Pétréaux. In-18 Jésus, 176 p. avec gravures. La Fère, imprimerie Bayen. Etreux, l'auteur. Paris, 4, rue de la Pompe.

Eglise de Mareuil-en-Dôle (Aisne). par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Eglise de Retheuil (Aisne), par C F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Restes du château de Presles (Aisne) (vue extérieure), par C. F Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Restes du château de Presles (Aisne) (vue intérieure), par C. F. Truchy. Paris, imp. Crevel frères.

Eglise de Pernant (Aisne), par C. F. Truchy. Paris, imp. lith. Crevel frères.

Miezy-les-Moulins (Aisne). par C. F. Truchy. Paris, imp. lith. Crevel frères.

Coucy-le-Château. Album renfermant 12 vues photographiques et une notice. Paris, impr. C. Gillot Coucy-le-Château (Aisne), Ve Qarant Segard, édit.

ALLIER. — BOURGOUGNON (G.) — Monographie du canton d'Huriel (Allier), par G. Bourgougnon. In-8°, 147 p avec carte. Montluçon, impr. Maugenest et Mitterand.

CLÉMENT (J. H.). — Les Cryptes des églises bourbonnaises (Avermes, Billy, Domérat, Iseure. Saint Désireuré, Vicq), avec 26 dessins; par l'abbé Joseph-H. Clément. In-8°, 55 p.

GIRAUD (A). — Les Montluçonnais en 1790. Liste du serment civique; par Alex. Giraud. In-8°, 14 pages.

PEROT. — Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1896 (15e année); in-8°, 13 p. Moulins imprim. Auclaire.

MORET (J. J.) — Monographies bourbonnaises. Néris (1574-1793); par J. J. Moret curé-doyen de Saint-Menoux (Allier). In-8°, 40 pages avec grav. Moulins, imp. Auclaire.

GROS (J. F.). — Vichy et ses environs. Guide de poche illustré, avec plan de la ville et carte des environs; par J. F. Gros, professeur (26e année. Saison, 1897). In 12, 180 p. Cusset, impr. Arloing et Bouchet.

Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés. Histoire; Pèlerinage; Couronnement. In-18, 36 p. et grav.

QUIRIELLE (R. de). — Information secrète contre une abbesse de Cusset (1539); par Roger de Quirielle. In-8°, 42 p. Moulins, impr. Crépin-Leblond; lib. Durond.

ROUX (J. B.). — Histoire de la commune de Neuilly-le-Réal; par J. B. Roux, directeur de l'école communale. In-8°, 23 p. et 4 phototypies. Moulins, imp. Charmeil.

Guide-Annuaire des étrangers aux eaux de Vichy. In-32, 72 p. avec vign. Vichy, imprim. Bougarel.

GROS — Vichy and environs. Pocket-Guide; by professor Gros. 21e *édition*. In-18, XV 108 p., avec grav. et annonces. Cusset, imp. Arloing et Bouchet.

PÉROT (F.). — Apollon, dieu tutélaire des eaux de Vichy; par Francis Pérot. In-8°, 4 p. avec fig. Montluçon, imp. Herbin.

Excursion aux environs de Vichy (propriété Château-Robert). In-18, 21 p. avec grav. Cusset, imp. Barthelat et Demonnet.

ALPES (Hautes). — TIVOLLIER (J.). — Monographie de la vallée du Queyras (Hautes-Alpes) (description, histoire), suivie d'un Aperçu sur les an-

ciennes institutions briançonnaises et sur l'état politique social et ecclésiastique du Queyras avant 1789 ; par J. Tivollier. In-8 jésus, VIII-368 p. et une vue. Gap, imprimerie et librairie Jean et Peyrot.

ALPES (Maritimes). — FONTAINES (G.). — La Côte d'azur en l'an 1897 (Nice, Cannes, Monaco, Menton, Monte-Carlo); par Georges Fontaines. In-18, 83 p. Lyon, imp. nouvelle lyonnaise.

ONIMUS. — Les Rives d'or. De Nice à Monaco par Beaulieu et la Turbie-sur-Mer, abrégé de l'ouvrage de M. le docteur Onimus, membre correspondant de l'Académie de médecine de Moscou. In-18, 56 p. et grav. Lagny, imprimerie Colin. Paris, lib. Chamuel.

ROVÉRY (E.). — Le Clocher de Saint-Etienne-de-Tinée; par M. Eugène Rovéry. In-8°, 14 p. avec grav. Nice, imp. et lib. Ventre et C°.

VIAL (A.). — Rapport sur la nécessité de la création d'un avant-port à Nice, présenté à la réunion de la chambre de commerce de Nice du 12 juillet 1897, par M. A. Vial. In-8°, 12 p. Nice, imp Malvano.

ARDÈCHE. — VOLANE (J.). — En Vivarais (impressions descriptions, notes historiques, etc.) ; par Jean Volane. Avec 40 dessins ardéchois ou compositions ornementales. T. Ier, in-8°, 196 p. Privas, imp. ardéchoise. Paris et Nancy. librairie Berger-Levrault et C°.

ARDENNES. — JADART (H.) et A. BAUDON. — L'Ancien Village de Montmarin (canton de Rethel. Ardennes). Notice sur son terroir, sa seigneurie et son église; par Henri Jadart et Albert Baudon. In-8° 45 p. et planche. Dôle, imprimerie et librairie Bernin.

JADART (H.). — Porte en fer du moulin de Sévigny-Waleppe (Ardennes) et Statue de l'époque gallo-romaine trouvée à Reims, faubourg de Laon, et acquise par le musée ; par M. H. Jadart, correspondant du comité à Reims. In-8°, 8 p. avec fig. et planche. Paris, imp. nationale (3 juin).

Vie ardennaise illustrée, journal artistique et littéraire, paraissant le samedi, Ire année, N° 1. Du 22 au 29 mai 1897. In-f° à 4 col., 4 pages. Charleville, imp. spéciale de la Vie ardennaise; 8, cours d'Orléans. Abonnement annuel : 6 fr. ; hors du département, le port en sus. Un numéro, 10 cent.

ARIÈGE. — CAU-DURBAN (C.). — Abbaye du Mas-d'Azil, Monographie et Cartulaire (817-1774) ; par l'abbé D. Cau-Durban, membre de la Société archéologique du Midi. In-8°, 210 p. Foix, imprim. Ve Pomiès.

MÔNY (A.). — Notes de voyage extraites d'un ouvrage en préparation, « Pyrénées » Du Vernet à Ax-les-Bains par la montagne ; par A. Môny. In-8°, 28 p. Moulins. imp. Auclaire.

AUBE. — Notice descriptive et historique sur les vitraux de l'église de Lhuitre. In-8°, 88 p. Arcis-sur-Aube, impr. Frémont. Tous les libraires de l'Aube. Lhuitre, chez l'abbé Bernard.

BOUCHES-DU-RHONE. — Plan de la ville d'Aix (Bouches-du-Rhône). Aix, imp. lith. Makaire.

Plan indicateur de la ville de Marseille, à l'usage des étrangers, dessiné par A. Duch. Marseille, imp. marseillaise; lib. Ruat.

FROEHNER. — Catalogue des antiquités grecques et romaines du musée de Marseille; par W. Froehner In-8°, XI-379 pages. Paris, imprim. nationale.

RÉGAMEY (F.). — D'Aix en Aix. Promenade pittoresque, sentimentale et documentaire (Savoie, Suisse, Allemagne, Belgique); par Félix Régamey. Préface d'Ernest d'Hervilly. In-18 jésus, IX-312 pages avec grav. Paris, impr et librairie, Flammarion.

Rues (les) de Marseille et de la banlieue, avec leurs tenants et aboutissants, précédées des indications sur les administrations, préfecture, mairie, etc., consulats, postes et télégraphes, paquebots, commissariats de police, et sur les services des voitures de place et de la gare, omnibus et tramways, bateaux. 12e année) Petit in-16, 80 p. et plan. Marseille, imp. Blanc père; 9, rue Haxo.

THERME (C) — Monographie de la paroisse Saint-Pierre-lès-Marseille; par M. l'abbé C. Therme. In-18 jésus, 119 p. Marseille, imp. marseillaise.

CALVADOS. — Catalogue des tableaux, gravures, objets d'art, livres, porcelaines, émaux, etc., exposés dans la salle de la collection Mancel; par A. Decauville-Lachènée, conservateur-adjoint de la ville de Caen. In-32, XII-59 p. Caen, imp. Valin.

LEVARD. — Allocution prononcée dans l'église de Villers-sur-Mer, en faveur de la reconstruction du clocher, le 19 août 1895, par M l'abbé Levard, curé de Verson (Calvados). In-8, 13 p.

CANTAL. — BASSET. — Monographie de la paroisse de Barriac, canton de Pleaux, par M. l'abbé Basset In-16, 140 pages. Saint-Flour imp Boubounelle.

CHARENTE. — BARBAUD (R.). — La Charente monumentale. Notice archéologique sur l'église abbatiale Notre-Dame de Chastres, près Cognac, précédée d'une étude générale sur l'abbaye et suivie d'un projet de restauration par Raymond Barbaud, architecte. In-8°, 45 p. et 9 pl., avec plans et dessins dans le texte Montluçon, imp. Herbin. Angoulême, libr. Coquemard. Paris, librairie Gastinger.

BIAIS (E). — Notice des tapisseries, portraits, tableaux, pastels, tentures, meubles et curiosités existant dans le château de Chalais en 1894 et vendus à Paris en 1894-1896; Notes et Renseignements, par Emile Biais. In-8°, 24 p. Angoulême, imp. Chasseignac.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — GELÉZEAU (C.). — Monographie du château de Dercie (Charente-Inférieure), propriété de M. Junien Sorin, par M. l'abbé C. Gelézeau, curé de Saint-Sornin. Avec illustrations de M. Antoine Duplais des Touches. In-8°, 64 p. La Rochelle, imp. Pic Saint-Sornin, l'auteur.

PELLISSON (J.). — Notes sur les enseignes, le commerce et l'industrie en Saintonge et en Aunis, par Jules Pellisson. In-8°, 28 p. La Rochelle, imp. Texier.

Saintes. Vues de la ville et de ses monuments Saintes, J. Prévost, imp -édit.

CHER. — PARÉ (P.). — Un chapitre d'histoire locale. L'Eglise primatiale de Bourges et l'étendue de sa juridiction au moyen âge, avec un appendice sur le patriarcat; par l'abbé P. Paré, chanoine de la métropole. In-16, 80 p. Tulle, imprimerie Mazeyrie.

CORRÈZE. — BIAL (P.) — Leodunum, ou le Puy de Vezy. Monographie de Collonges (Corrèze); par Paul Bial. Avec dessins de M. Ernest Rupin. In-8°, III-279 pages. Brive, imprim. Roche.

Bosredon (P. de) et E. Rupin. — Sigillographie du Bas-Limousin, par Philippe de Bosredon et Ernest Rupin, membre de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. « Nouveaux suppléments » Grand in-4°, II-431 p. avec figures. Brive, imp. Roche.

CORSE. — Nœtinger (F.). — Excursions en Corse (suite). Bastia. En mer; la Côte d'azur ; Bastia ; quelques mots d'histoire; le siège de 1794; aspect général de la ville ; la vieille ville ; la citadelle, etc., par Fernand Nœtinger, de la Société de géographie de Marseille. In-8°, 20 p. Marseille, imp. Barlatier.

Novellini (P.). — Beaux-Arts). Création d'un musée à Bastia ; par P. Novellini. In-8°, 8 pages. Ajaccio, imprim. Robaglia el Zevaco.

COTE-D'OR. — Chabeuf (H.). — Dijon à travers les âges (histoire et description) ; par Henri Chabeuf, président de la commission des antiquités de la Côte-d'Or. In-8°, 216 pages avec grav. Dijon, imp. Jobard ; lib. Damidot frères.

Chevalier (L.). — Dijon, Monuments et Souvenirs, par M. Henri Chabeuf. Notice bibliographique par Louis Chevalier. In-8°, 87 p.

Histoire abrégée de l'ordre de Citeaux ; par un moine de Thymadeuc. In-8°, II-168 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme.

COTES-DU-NORD. — Bellier-Dumaine (C.). — Histoire du collège de Dinan, d'après des documents la plupart inédits ; par Ch. Bellier-Dumaine, professeur de rhétorique au collège de Dinan. Avec des illustrations d'après des photographies de H. Roblot, professeur de mathématiques au collège de Dinan. In-8°, 154 pages, Rennes, imprimerie Oberthür

Fouéré-Macé. — Les Vitraux de l'église abbatiale de Lehon ; par l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon. Illustrations de Charles Géniaux. In-8°, 60 p. Rennes, impr. Oberthür ; librairie Caillière.

Inventaire des archives des châteaux bretons. VI ; Archives du prieuré de Saint-Georges-de-Trédias (Côtes-du-Nord) 1346-1775) publiées par le marquis de l'Estourbeillon inspecteur de la Société française d'archéologie. In-8°, 58 p. Vannes, imp. Lafolye.

Tables générales des comptes rendus, bulletins de mémoires publiés par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord depuis sa fondation, le 31 janvier 1861, jusqu'au 31 décembre 1895. Catalogue des publications déposées à la bibliothèque de la Société d'émulation. In-8°, 13 p.

Trévedy (J). — La Fontaine de Saint-Brieuc. La Fontaine Notre-Dame. La Chapelle de Notre-Dame de la Fontaine. Note sur la fondation de la chapelle Notre-Dame de la Fontaine ; par J. Trévedy, vice-président honoraire de la Société archéologique du Finistère. In-8°, 38 p. Saint-Brieuc, imp. et lib. Prud'homme

CREUSE. — Rouzier (L.). — Histoire illustrée des châteaux de Crozant et des places ; par l'abbé Rouzier. In-8°. 124 pages. Limoges, impr. et libr. V° H. Ducourtieux.

DOUBS. — Floquet.— Conférence sur la forêt des Sept-Chevaux ; par M. Floquet. in-8°, 7 p. Besançon, imp. Jacquin.

Gauthier (J). — Le Couvent des Cordeliers de Salins, son église et ses monuments, par Jules Gauthier, archiviste du Doubs. In-8°, 12 pages Paris, impr. nationale

LONGIN (E.). — La Franche-Comté et la Gazette de France de 1633 à 1644 ; par Emile Longin, ancien magistrat. In-8°, 45 p. Besançon, impr. Jacquin.

Promenades et Excursions dans les montagnes du Doubs et autour de la Mouillère-les-Bains, près Besançon. In-18 jésus, 24 p. avec grav. et plan en coul. Besançon, imp Millot frères et Cie.

SUCHET — Les Châtellenies de Vuillafans, pour faire suite à l'Histoire de deux villages, Vuillafans et Montgesoye ; par le chanoine Suchet, membre de l'Académie de Besançon. In-8°, 88 p. Besançon, imp. Jacquin.

DEUX-SÈVRES. — BREUILLAC (E). — Numismatique bas-poitevine. Le Trésor du Poiré-sur-Velluire ; par Emile Breuillac, conservateur de la numismatique au musée de Niort. In-8°, 8 p. Vannes impr. Lafolye.

Carte des environs de Saint-Maixent, à l'échelle de 1/20.000. (4e édition, corrigée et augmentée). Paris, imprim. Monrocq. Saint-Maixent (Deux-Sèvres), Sardin, 43, rue de Châlons.

DROME. — CHEVALLIER (J.). — Essai historique sur l'église et la ville de Die ; par le chanoine Jules Chevalier, professeur d'histoire au grand séminaire de Romans. T. 2 : depuis l'année 1277 jusqu'en l'année 1508. In-8°, 620 p. Valence imp. J. Céas et fils.

FRANCK (A. M). — Valence en 1785 et le lieutenant Bonaparte, conférence faite au théâtre de Valence, le 11 décembre 1896, par A. M. Franck, conseiller de préfecture de la Drôme, pour l'Œuvre des conférences populaires gratuites In-8°, 59 pag. Valence-sur-Rhône, imprimerie Céas et fils ; librairie Combier.

LACROIX (A). — Romans et le Bourg-de-Péage avant 1790. Archéologie, histoire et statistique, par A. Lacroix, archiviste départemental. In-8°, 375 pages Valence, imprimerie Céas et fils.

MAILHET (A.). — La Vallée de la Drôme. Histoire de Die, par André Mailhet. In-18 jésus, VII-324 p. avec grav. Paris, imprim. Buttner-Thierry.

Valence-Orange. Grand in-4°, 28 p. avec grav. Valence, imprim. Céas et fils ; librairie Ollier, 1 fr. 50.

EURE. — BUREY (de) — Le chœur de la cathédrale d'Evreux depuis sa restauration, par le comte de Burey. In-16, 74 p. Evreux. Imp. Hérissey.

Evreux : église Saint-Taurin. Bordeaux, photog. C. Chambon. Saumur. Charier, édit.

Evreux : évêché. Bordeaux, photog. C. Chambon Saumur, Charier, édit.

Evreux : hôtel de ville Bordeaux, photogr. C. Chambon Saumur, Charier, édit.

Evreux : la cathédrale. Bordeaux, photogr. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Evreux : la tour de l'horloge. Bordeaux, photog C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Evreux : le palais de justice. Bordeaux, photog. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Evreux : le portail nord de la cathédrale. Bordeaux, photog. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Evreux : Vue générale Bordeaux, photogr. C. Chambon Saumur, Charier, édit.

RÉGNIER (L.). — Bibliographie historique du département de l'Eure pendan l'année 1896 ; par M. Louis Régnier In-8°, 93 p. Evreux, impr. Hérissey.

EURE-ET-LOIR — BUSSON (P.) et P. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE. — Tableau de la ville de Chartres en 1750, pour accompagner le plan publié par la

Société archéologique d'Eure-et-Loire en 1860 ; par MM. P. Buisson et P. Bellier de la Chavignerie. In-8°, XI-245 p. avec grav. et plan.

Archives historiques du diocèse de Chartres. Eglise de Saint-Aignan de Chartres. In-8°, 52 p. et pl. Vannes, imp. Lafolye.

FINISTÈRE. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (P.). — Notes historiques de la paroisse de Pluguffan (Finistère), avec notices généalogiques sur la plupart des familles de la Basse-Bretagne ; par Paul Aveneau de la Grancière. In-8°, 238 p.

DU CHATELLIER (P.). — Finistère. Explorations sur les montagnes d'Arrhées et leurs ramifications (années 1895 et 1896) ; par M. Paul Du Chatellier, président de la Société archéologique du Finistère. In-8°, 64 pages, photogr. et plans. Saint-Brieuc, imp. et lib. Guyon.

GARD. — CHANTE (C.). — Le Vigan et ses environs. Un coin des Cévennes ; par C. Chante, 1re *édition*. In-18, jésus, 176 p. Nîmes, imp. Chastanier ; libr. Lavagne-Peyrot. Paris, librairie Berger-Levrault.

ROCHETIN (L.). — Le Pont du Gard ; par L. Rochetin. In 8°, 20 p. Avignon, imp. et lib. F. Seguin.

GARONNE (Haute). — ARIES (S.) — Histoires du Bourg-Saint-Bernard ; par l'abbé Saturnin Aries. In-8° 253 p. avec des vues phototypiques un dessin et un plan.

DOUAIS (C). — Mélanges sur Saint-Sernin de Toulouse ; par C Douais. Fascicule 2. In-8°, VII-76 p.

ARISTE (L.) et L. BRAUD. — Histoire populaire de Toulouse depuis les origines jusqu'à ce jour ; par Louis Ariste et Louis Braud, Toulousains. In-8°, XX-935 p. avec dessins et 7 planches. Toulouse, imprimerie Cassan fils ; bureaux du Midi républicain et chez tous les libraires.

AUDUBERT. — Luchon (Pyrénées) ; ses sources, ses thermes, ses applications ; par le docteur Audubert. In-16, 27 p. Bordeaux, imp. Gounouilhou.

PASQUIER (F.). — Nomination d'un notaire à Artigat, en 1578, par l'infante Marie de Portugal, usufruitière de la jugerie de Rieux en Languedoc ; par F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne. In-8°, 7 pages. Foix, imprim. Gadrat aîné.

GIRONDE. — Bordeaux : l'Eglise Saint-Michel. Bordeaux, phot. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Bordeaux : l'Hôtel de ville (côté du jardin). Bordeaux, photogr. C. Chambon. Saumur, Char. édit.

Bordeaux : la Grosse Cloche Bordeaux, photog. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

Bordeaux : la Tour Pey-Berland et la Cathédrale. Bordeaux, photog. C. Chambon. Saumur, Charier, édit.

DUFFART (C.). — Le Bassin d'Arcachon, Géographie rétrospective du bassin ; Projets et Essais d'amélioration des passes depuis un siècle, communication faite au congrès national des sociétés françaises de géographie, le 3 avril 1895, par Ch. Duffart, secrétaire-adjoint de la Société de géographie commerciale de Bordeaux. In-8°, 16 p.

FAYOLLE (de). — L'Exposition rétrospective de Bordeaux en 1895 ; par le

marquis de Fayolle, conservateur du musée du Périgord. In-8°, 39 p. et phototypies. Caen.

LABAT (G.). — Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan (1582-1803), recueillis par Gustave Labat, vice-président de la Société des archives historiques de la Gironde. 4e recueil. In-4°, XIV-127 p. et 2 planches. Bordeaux, imp. Gounouilhou

PAILHÈS (A.). — Etude sur les arts graphiques à l'Exposition de Bordeaux; par A. Pailhès, délégué du département de la Seine-Inférieure. In-4°, 83 p. Rouen, imp. Gy.

Plan de Soulac-sur-Mer, à l'échelle de 1/4,000, d'après les documents officiels les plus récents, dressé et dessiné par M. Dutrait, membre de la Société de géographie commerciale de Bordeaux.

HÉRAULT. — FOURNIER (P.). — Notice sur le manuscrit H. 137 de l'Ecole de médecine de Montpellier; par Paul Fournier, professeur à l'Ecole de droit de l'Université de Grenoble. In-8°, 33 p. et fac-similés. Grenoble, imprimerie Allier père et fils.

ILLE-ET-VILAINE. — HERPIN (E.) et L. BOIVIN. — Guide du touriste à Dinard et ses environs; par E. Herpin et L. Boivin. In-18, XII-115 p. Rennes, impr. Simon (S. M.).

LA BORDERIE (A. de). — Nouvelle Galerie bretonne historique et littéraire (Apostolat de saint Malo; Tombeau de saint Yves; Dîner du sire de Quélen; Philippe de Béthune, gouverneur de Rennes; Mme de Sévigné à Vitré; les Anglais en Bretagne en juin 1758; Chansons populaires de Haute-Bretagne); par A. de la Borderie de l'Institut. In-12, X-363 p. avec 1 pl. Rennes, imprim. M. Simon; libr. J. Plihon et L. Hervé.

ORAIN (A). — Les Histoires du pays de Bruz, près Rennes; par Adolphe Orain. In-8°. 12 p. Vannes, imp. Lafolye.

Plan de Dinard. Saint-Malo, imprimerie Billois. 60 cent.

Rennes illustré. Guide de l'Exposition. Avec 50 gravures hors texte. In-32, VI-354 p. Rennes, imp. Simon.

ROBIDOU (B.) — Histoire et Panorama d'un beau pays, ou Saint-Malo Saint-Servan, Dinan, Dol et environs; par Bertrand Robidou. 3e *édition*. 2 vol. In-8°, t. 1er, 459 p.; t. II, 623 p. Dinan, impr. et libr. Bazouge. Rennes, libr. Caillière (S. M.).

Saint-Malo, ses environs, et la Rance. Album de 61 vues photographiques. Première partie. Paris, imp. C. Gillot.

SEVAILLE (T.) — Notes d'histoire sur l'enseignement en Bretagne. Le Collège de Vitré avant la Révolution; par l'abbé Th. Sevaille, professeur d'histoire. In-8°, 20 pages. Vannes, imprimerie Lafolye.

INDRE. — BOSSEBŒUF (L. A.). — De l'Indre à l'Indrois. Montrésor (le château, la collégiale et les environs : Beaulieu, Saint-Jean, Le Liget et la Corroirie); par l'abbé L. A. Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine. In-8°, 104 p. Tours, imp. Deslis frères.

Indre kilométrique au 1/250 000. Buzançais, imp. et lib. Deverdun et Jacquin.

LIGER (F.) — La Voie militaire du Mans à Tours; Ses deux mansiones; par F. Liger, ancien architecte-inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris. In-8°,

30 pages avec fig. Laval, imprimerie Lelièvre. Paris, librairie Champion; Cheronnet.

INDRE-ET-LOIRE. — Bataille (P.). — Petite Histoire populaire du tombeau de saint Martin de Tours; par l'abbé P. Bataille, premier chapelain de la basilique. In-8° 90 pages avec fig. Tours, impr. Barbot Berruer.

Gabeau (A.). — Le Beffroi municipal d'Amboise (1495-1502): par Alfred Gabeau, inspecteur de la Société archéologique pour le canton d'Amboise. In-8°, 15 p. Tours imp Bousrez.

Rochebrune (O. de). — Le Temple gallo-romain d'Yzeures; par O. de Rochebrune. In-8°. 11 p. Vannes, imp. Lafolye.

ISÈRE. — Duhamel (H.). — La Topographie du Haut-Dauphiné. Notes historiques sur le massif du Pelvoux; Communications entre Oisans et Briançonnais; par Henry Duhamel. In-8°, 28 p. et carte. Lyon, imprimerie du Salut public.

Duhamel (H.). — Grenoble considéré comme centre d'excursions alpestres (Allevard, Uriage, la Motte, Grande-Chartreuse, la Salette-Vercors Oisans, Briançonnais, etc); par H. Duhamel. In-16, 128 p. avec 85 illustrations inédites de Bastet, Bertier, Guétal, Guigues, d'après nature ou d'après des photographies d'Eugène Charpenay, 3 plans dressés par Boiton, 3 cartes gravées par Erhard frères. Grenoble, impr. Allier père et fils

Vernet (A). — Histoire populaire de Grenoble, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, comprenant outre les faits purement historiques, les légendes des siècles primitifs et du moyen âge, les récits et anecdotes des temps modernes, avec dessins, plans, vues, paysages et portraits; par Alph. Vernet. T. Ier. In-8°, 453 p. Grenoble, imp. et lib. Baratier et Dardelet.

JURA. — Brune (P.). — L'Eglise de Chissey (Jura); par M. l'abbé P. Brune, correspondant du comité. In-8°, 8 p. avec plan et 2 planches. Paris, Imp. nationale.

Notre-Dame de Montciel et son ermitage, à Lons-le-Saulnier. Souvenirs et Espérances. Petit in-18, 36 p. Lons-le-Saulnier, imprim. Martin et Cie.

Dumoulin (M.). — Le Mouvement historique et archéologique en Roannais; par Maurice Dumoulin. In-8°, 19 p. Saint-Denis, imp. Bouillant. Paris, lib. Champion.

LOIR-ET-CHER. — Bourgeois (A.). — Les Métiers de Blois. Documents recueillis et publiés par Alfred Bourgeois, ancien président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. T. 2. In-8°, 554 p. Epinal, imp. Klein. Blois.

LOIRE-INFÉRIEURE — Guide-Annuaire de Saint-Nazaire (1897-1898). In-18, 207 p. Saint-Nazaire, imprim. Fronteau.

Guillotin de Corson. — Les Commanderies de Nantes. Le Temple Sainte-Catherine et l'Hôpital Saint Jean; par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rennes. In-8°, 54 pages Nantes, imprimerie Mellinet et Cie.

Veillechèze (R de). — Recherches historiques sur la commune du Pellerin, et Notices sur les communes de Saint-Jean-de-Boiseau, Port-Saint-Père, Cheix, Rouans, Sainte-Pazanne et Vue: par René de Veillechèze, ancien maire du Pellerin. 2e *édition*, revue et complétée par A. de Veillechèze, avec l'indication des

fiefs et juridictions de l'ancien comté de Nantes situés dans le canton du Pellerin. In-8°, 119 pages. Vannes, imp. Lafolye.

LOIRET. — Atlas cantonal du Loiret. Canton de Patay. Carte dressée par les soins des services ordinaire et vicinal, à l'échelle de 1/50,000. Paris, imprim. Erhard frères. Orléans. H. Herluison, édit.

Curzon (H. de). — Le Donjon de Châtillon-sur-Loing (Loiret); par Henri de Curzon. In-8°, 16 pages avec grav. Fontainebleau, imprimerie Bourges.

Herluison (H.). — Peintres verriers orléanais. Documents extraits des minutes notariales de Beaugency, communiqués par MM. Adam et Blondel. Analysés par H. Herluison, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. In-8°, 8 p. Orléans, imprim. Pigelet; librairie Herluison.

Notice explicative sur la mosaïque de l'église Saint-Etienne de Briare. In-8°. 8 p.

Poullain (H.). — Magdunum. Ville de Meung-sur-Loire. Revue historique rétrospective concernant la vie civile et politique, administrative et religieuse de cette ville depuis sa destruction par les Vandales jusqu'en l'année 1793, ornée d'un plan et de plusieurs vues et figures; par H. Poullain. In-8°, 65 p. Orléans, imp. Michau et Cie.

LOT-ET-GARONNE. — Branet (A.). — Le Château de Meilhan; le Portrait de Bernard d'Aspe et de sa famille par Philippe de Champagne. Communications faites à la Société archéologique du Gers par Alphonse Branet. In-8°, 23 p. Auch, imp. Foix.

Lauzun (P.). — « Le Mas-d'Agenais sous la domination romaine et le Cimetière gallo-romain de Saint-Martin, par Alexandre Nicolai »; par Ph. Lauzun. In-8°, 7 p. Auch, imprim. Foix.

Lauzun (P.). — Le Château de Bonaguil en Agenais (description et histoire); par Philippe Lauzun, membre de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen. 3e *édition*, entièrement revue et augmentée. In-8°, x-153 p. Agen, imp. agenaise.

Serret (J.). — Doumenet et les châteaux de la banlieue d'Agen (1464-1897); par Jules Serret. In-8°, 31 p. Agen, imp. Agenaise.

Serret (J.). — Bagatelle et les villas de la banlieue d'Agen (1525-1897); par Jules Serret. In-8°, 21 p. Agen, imp. agenaise.

Le propriétaire-gérant : Charles Normand.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2 place des Lices.

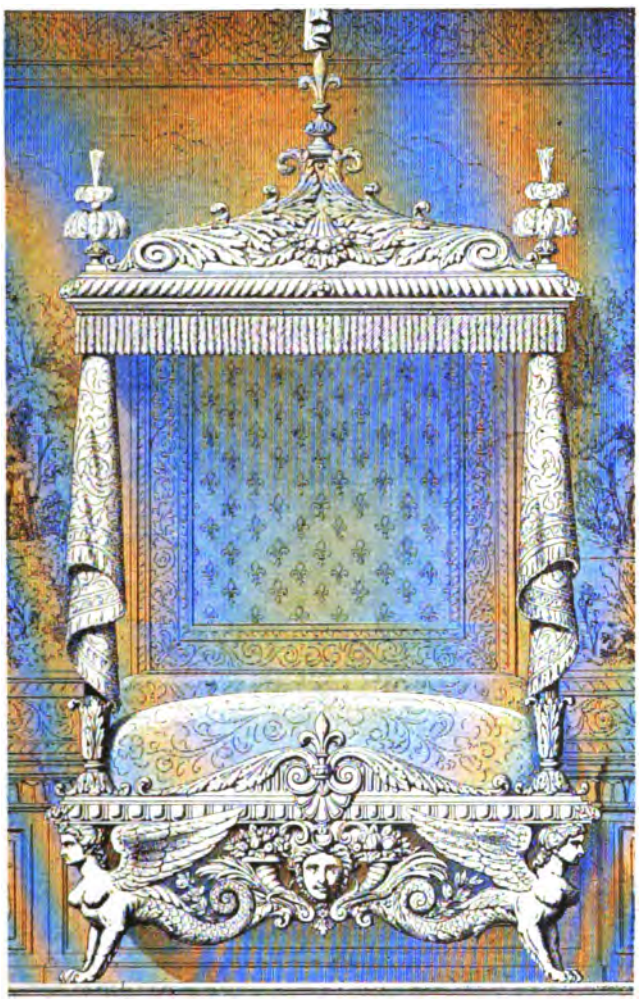

L'HOTEL DE LAUZUN (ILE SAINT-LOUIS) A PARIS

Alcove de la chambre à coucher.

Spécimen des décorations intérieures.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

TABLE DES GRAVURES DU N° 65

1re livraison du tome XII.

Voir à la seconde page la Table des Articles.

ANONYME : Dispositif adopté pour le placement de tapisseries de la Fête-Dieu, entre Saint Germain-l'Auxerrois et le Louvre. D'après une estampe inachevée, tirée du cabinet Charles Normand. 13

NICQ-DOUTRELIGNE. -- Cambrai : Courtine entre les Arquets et la Tour d'Abancourt. Vue de l'échauguette restituée. 19

NICQ-DOUTRELIGNE. Coupe, face vers la cheminée de la même tour. 21

RAVOISIÉ : Monuments disparus ; pont romain ou El-Kantra, restauré en 1790 à Constantine (Algérie). Attaqué en 1836 par une colonne française. Vue perspective. 27

RAVOISIÉ : Elévation géométrale du même pont et coupe sur le ravin. 29

CHARLES NORMAND : Plan archéologique de la ville de Caudebec (Seine-Inférieure). 31

LÉON MARQUIS : La Tour Guinette et les fortifications d'alentour ; plan restitué. 34

LÉON MARQUIS : Plan des quatre étages de cette tour. 35

LÉON MARQUIS : Plan de la tour et de la promenade qui l'environne. 36

LÉON MARQUIS. -- Etampes : La tour Guinette. Elevation reconstituée. Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. . . . . .

NICQ-DOUTRELIGNE : Clef de voûte et cul de lampe des voûtes de la même tour. 49

NICQ-DOUTRELIGNE : Tour des Arquets à Cambrai (Façade 51

VIENT DE PARAITRE

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE PARIS

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

ET

LES ARÈNES DE LUTÈCE

PAR **CHARLES NORMAND**

Lauréat de l'Institut.

Secrétaire général de la Société des Monuments Parisiens, Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Architecte diplomé par le Gouvernement, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris.

1 volume gr. in 8° avec grav. dans le texte.—et un Atlas in-4° de 130 motifs, en 55 planches en héliogravure taille douce, simili, etc.

Les 2 volumes 75 francs.

La COLLECTION de *l'Ami des Monuments et des Arts* constitue un superbe recueil de planches et de mémoires, fondement de toute bibliothèque sérieuse d'érudit, d'artiste, d'amateur. On peut se procurer neuf volumes au prix de **25** fr. et s'inscrire pour la réédition du premier au même prix. (Les derniers exemplaires ont été vendus jusqu'à **80** fr. chaque).

Les personnes qui n'ont pas encore toute la collection peuvent se procurer chaque volume isolément. Réédition du 1er volume à 25 fr. dès qu'il y aura 300 souscripteurs. Un certain nombre sont déjà inscrits.

Un versement unique de 275 fr. donne droit au titre de membre fondateur, à l'envoi des volumes sauf le premier, au service de l'Ami des Monuments et des Arts à vie pendant sa durée, à la carte de membre et à la participation aux excursions de l'Ami des Monuments et des Arts dans les conditions du règlement.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe du Comité du Répertoire des Découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE

REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Sites pittoresques, etc.

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments rouennais

N° 66. — Seconde partie du XIIe volume (1898)

Publication couronnée par l'Institut de France

JOURNAL CENTRAL ET ANNUAIRE

DES ARCHÉOLOGUES, ARTISTES ET AMATEURS

Servant de lien entre eux et à centraliser les travaux des diverses sociétés savantes.

PARIS, 98, RUE DE MIROMESNIL

Tous droits réservés

TABLE DES ARTICLES DU N° 66.

(2e partie du VIIe volume de l'Ami des Monuments et des Arts.)

Voyez à la troisième page la Table des Gravures

AUGÉ DE LASSUS : La sauvegarde de l'hôtel de Lauzun (le Saint-Louis à Paris 67

ARC DE TRIOMPHE QU'ON VOULAIT PORTER A PARIS DE DJEMILA (Algérie) 79

COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX PARIS. Vingt-cinq propositions diverses. 81

Dr ALFRED LAMOUROUX : Nouvelles découvertes faites à Paris dans les fouilles du Pont Alexandre III (travaux de l'Exposition de 1900). 92

Dr ALFRED LAMOUROUX : Découvertes à Paris de tombes et d'objets dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. 95

RÉPERTOIRE DES FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN FRANCE : Paris. — Aisne. — Hautes-Alpes. — Eure. — Indre-et-Loire. — Jura. — Loir-et-Cher. — Haute-Marne. — Oise. — Deux-Sèvres. — Algérie. 98

CHARLES NORMAND : Le nouveau Musée Carnavalet. 105

CHRONIQUE : Reims, projet de stèle aux fondateurs de la cathédrale. — Monuments grecs, cessation de cette publication. — Cinquantenaire de l'École française d'Athènes et création d'un musée à Delphes. — Montmajour (Vaucluse). — Société historique du Vexin. — Paris. — Nécrologie. — Les Italiens dans l'île de Chypre. — Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. — Calvados : Église de Tours. — L'*Album* de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Congrès international de l'art public. — Château de Maintenon. — Société de l'histoire de Paris. . . . 108

EXCURSION *de l'Ami des Monuments et des Arts à Amiens*. . 112

BULLETIN DES MUSÉES ET DE LEURS ACQUISITIONS NOUVELLES : Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. — Nouveau musée de Corbeil. — Nouvelle installation du musée Carnavalet. — Musée de Nancy. . . . 113

BULLETIN DE LA SAUVEGARDE DES MONUMENTS ET DU VANDALISME. — Ancienne Faculté de médecine de Paris. — Ancienne cour des Comptes de Paris. — Démolition projetée du château des comtes de Nevers. 118

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Société des Antiquaires de France. 119

BIBLIOGRAPHIE générale. 126

Par département. Revue des revues avec analyse des articles 128

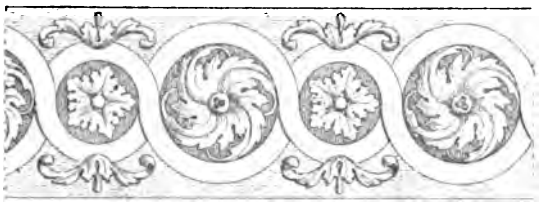

Hôtel de Lauzun. — Décoration peinte. — Chambre de parade.

NÉCESSITÉ DE LA SAUVEGARDE

DE

L'HOTEL LAUZUN (Ile Saint-Louis a Paris)

PAR

AUGÉ DE LASSUS

« C'est à Paris, on pourrait dire à peu près en France, la seule « maison qui donne encore une idée de l'habitation d'un homme « de qualité au dix-septième siècle. » Cela a été dit de l'hôtel Lauzun, voici longtemps déjà, et cela ne saurait être plus opportunément répété qu'aujourd'hui, où cet hôtel attend un nouvel acquéreur qui peut, hélas! lui devenir un destructeur. En présence de la rage dévastatrice qui menace les vestiges du passé et qui chaque jour consomme de lamentables anéantissements, nous voulons essayer un dernier effort. Nous crions à l'aide ! Nous crions au secours ! Et certes la victime menacée, peut-être le condamné à mort d'un prochain lendemain, mérite cette pieuse sollicitude. Il y a une question de l'hôtel Lauzun, la presse s'en est emparée, la commission du Vieux-Paris que très libéralement la municipalité Parisienne a constituée, s'en est émue et d'un vote unanime, elle a demandé la sauvegarde encore possible d'un monument qui caractérise une époque de notre architecture française. Une question qui touche à de tels intérêts, l'art français, l'histoire de Paris, est assurément une question très haute et qui commande l'attention[1].

[1] Le présent travail est essentiellement historique ; pour la description de l'Hôtel de Lauzun, consultez le *Nouvel Itinéraire artis-*

L'île Saint-Louis n'est l'île Saint-Louis que depuis deux siècles et demi; ce n'est pas une bien lointaine antiquité. Avant la consécration de ce dernier baptême, elle n'était pas, ou plutôt elle était deux. Deux îles ont formé notre île de la cité ; deux îles ont formé l'île unique de Saint-Louis, l'île Notre-Dame, l'île aux Vaches. Si notre imagination détache de la rive droite, qui depuis soixante ans à peu près la tient annexée, l'île Louviers, tout un archipel nous apparaît, pittoresque et charmant, où la Seine promenait les caprices de ses méandres et de ses ondes paresseuses.

Déjà, au temps de Henri IV, la transformation des îles Notre-Dame et aux Vaches est en projet. Voici que tout-à-coup cela est fait, comme d'un coup de baguette.

Paris semble à mes yeux un pays de romans.
J'y croyais ce matin voir une île enchantée ;
Je la laissai déserte et la trouve habitée.
Quel amphion nouveau, sans l'aide de maçons,
En superbes palais a changé ces buissons?

Corneille fait dire ces vers à l'un de ses personnages dans sa comédie du *Menteur*, et le *Menteur* est de 1642. C'est l'écho évidemment fidèle des propos du jour. Les deux îles ont enfanté l'île unique de Saint-Louis. Marie, Poultier sont les entrepreneurs de ces grands travaux. L'un construit le pont dont il est le parrain ; l'autre, les quais, les rues qui régulièrement découpent ce qui fut les prés d'autrefois. Le pont, du reste, au moins sur la longueur de deux arches, croule, emporté dans une crue violente en 1658, et les maisons qui le surmontaient, ainsi que l'usage en était constant, croulent avec lui, laissant tomber au fil de l'eau un notaire et ses minutes. En ces temps où la monarchie rayonne, où l'aristocratie s'impose, il est bien remarquable que les noms, tout plébéiens de ce Marie, de ce Poultier, d'autres encore, tous simples entrepreneurs de bâtisse, prennent place dans le voisinage immédiat des noms princiers d'Anjou, de Bourbon, d'Orléans.

Au reste les noms les plus fameux, mais surtout de la noblesse de robe, glorifient les hôtels, « les superbes palais » dont s'extasie Corneille, Molé, d'Ormesson aussi le président Lambert de Torigny, et celui-ci, pour édifier sa résidence fastueuse, a fait

tique et archéologique de Paris, par Charles Normand (t. 1, p. 202). L'auteur y a donné des renseignements, presque tous inédits, provenant ou de ses recherches personnelles ou des communications que lui a faites le baron Pichon ; c'est d'après ces données qu'ont été rédigées les descriptions publiées depuis lors. Les dessins sont de M. Rouyer.

appel aux artistes les plus habiles. Leveau a dressé les plans ; Lesueur, Lebrun rivalisent d'inventions charmantes ou de pompeuses magnificences pour lui complaire ; et cet hôtel, bien que dépouillé d'une partie de ses décorations, car une salle entière du Louvre s'en est enrichie et d'autres fragments se sont égarés en de plus modestes refuges, cet hôtel, disons-nous, reste une curiosité de notre cher Paris.

C'est donc là une assemblée de haut renom et de considération consacrée. On respire la dignité, le respect, rien qu'à cheminer devant ces hôtels si bien apparentés. Aussi quelques hommes nouveaux, des hommes d'une rôture mal décrassée, viennent chercher en ce voisinage, ce qui leur manque, une sorte de consécration suprême, une adoption complaisante et qui fasse oublier le vieil homme de leurs premiers jours. Ainsi fait le fils d'un vulgaire cabaretier. De par son père il est tout uniment Groïn ou Grouin (l'orthographe reste douteuse), mais aussi il est puissamment riche ; car le père, en sa maison et son comptoir de la pomme de pin, auprès du pont Notre-Dame, a vendu à gros bénéfice force pots de vin. Le fils en reçoit, ce qui est plus profitable. Il s'est poussé dans les affaires, dans les fournitures des armées royales Le voilà commissaire général des vivres pour la cavalerie légère. A vendre beaucoup de foin, il en a mis beaucoup dans ses bottes. Il s'ennoblit ; ses économies le lui permettent. Déjà son père se proclamait honorable homme ; mais le fils passe gentilhomme. C'est monsieur Groïn des Bordes, seigneur de Lagny, de Noizières et autres lieux. Il veut une femme qui lui fasse honneur ; il la trouvera :

« Jamais surintendant ne trouva de cruelle. »

Boileau l'assure. Une veuve très agréable, née Geneviève Many, maintenant Mme de Lanquetot, a mérité qu'un soupirant se tuât pour elle ; cela témoigne en faveur de ses grâces et de sa vertu, non pas du reste toujours aussi farouche ; d'aucuns le prétendent du moins. Elle sera Mme Groïn ; mais elle est Normande et sait compter, chicaner même, aussi prévoir. Donc elle stipule que la maison du quai d'Anjou, celle dont son mari achève la construction, lui sera un bien propre et qu'elle pourra toujours y résider. Et la maison revêt ses dernières magnificences pour la dame qui la veut absolument sienne. Quel en fut l'architecte ? Leveau peut-être, cela paraît probable. Leveau était l'architecte à la mode, l'Amphion nouveau, pour parler comme Corneille, qui faisait une ville, des pâturages et des buissons abolis. Leveau construisait l'hôtel Lambert et commençait dans la rue centrale la paroisse, l'église nouvelle qui,

sous le vocable de Saint-Louis, remplaçait la petite chapelle des anciens jours. La paternité de Leveau ne saurait cependant être affirmée. Le doute subsiste aussi sur la personnalité des artistes décorateurs. Lesueur était mort ; un de ses meilleurs élèves, Colombet, a pu le suppléer. Nul doute que Groïn ait fait appel aux plus habiles, surtout aux plus fameux, autant du moins que cela lui fut possible. Une particularité bien remarquable est la simplicité voulue des dehors et la splendeur des intérieurs. Ne serait-ce pas que, le fils du cabaretier gardait par derrière lui quelques inquiétudes ? Il s'était bien vite enrichi ; certainement il avait des envieux, des ennemis. Faire étalage de son heureuse mais insolente fortune, n'était-ce pas braver les uns et exaspérer les autres ? La prudence conseillait plus de discrétion, au moins dans l'étalage. Ainsi Groïn réservait à lui-même et aux siens, aux intimes moins redoutés sinon moins redoutables, le faste de ses appartements, les mythologies pompeuses de ses plafonds, les apothéoses complaisantes où les dieux semblaient appeler le fils du cabaretier d'hier. Hélas ! la précaution ne devait pas suffire. Mazarin était indulgent aux pilleries, étant pillard des deniers publics quelque peu lui-même. Mais il n'est plus là ; si habile tricheur qu'il soit, il n'a pu tricher au jeu de la mort. Cependant il a voulu de l'honnêteté après lui ; il a donné Colbert au roi ; et Colbert sait tenir des comptes, il sait même les reviser. Fouquet bien vite l'apprend pour son plus grand dommage ; et Groïn des Bordes, un Fouquet au petit pied, du reste la veille encore en relation avec le grand Fouquet, subit lui aussi, en ses registres, une révision désastreuse. Il est condamné à restituer au roi la somme de deux millions, cinq cent mille livres, ce qui fait bien dix millions de notre monnaie. Il est terrassé du coup et meurt en prison. Mais sa veuve prévoyante, la Normande, garde la belle maison, et c'était pour la consoler. Elle a un fils. En 1682, pour quatre-vingt mille livres, ce fils, dissimulé derrière un prête-nom, sans doute pour échapper à certaines procédures et recherches trop curieuses, vend l'hôtel paternel ou plutôt maternel, au comte, bientôt duc de Lauzun. Et voilà l'hôtel décidément annobli à l'égal de tout son voisinage.

Lauzun a cinquante ans, ou à peu près. Mais non, Lauzun a deux fois vingt-cinq ans, et le prouve. Il arrive de Pignerol, dure captivité où il a rencontré Fouquet, aussi la fille de Fouquet qu'il a consolée quelque peu ; Lauzun est un grand consolateur. Cependant il a fait des économies là-bas, de toutes sortes, d'argent, d'impertinences, des tendresses. Son retour est un triomphe. On sait qu'une très grande dame, rien moins que la petite-fille de

Henri IV, Montpensier elle-même, a négocié cette délivrance et cette rentrée en grâce, on dénombre, et non sans peine, ce qu'il lui en a coûté en argent, en domaines princiers. Lauzun vaut une rançon royale. Il est mari cependant, secret mais légitime, de celle-là qui l'a sauvé. Elle entend que son sauvetage lui soit payé en amour ; il le lui fut surtout en insolences et en humiliations.

Hôtel de Lauzun (île Saint-Louis), sur le quai d'Anjou, n° 17
Balcon de la façade sur la Seine, 1er étage.

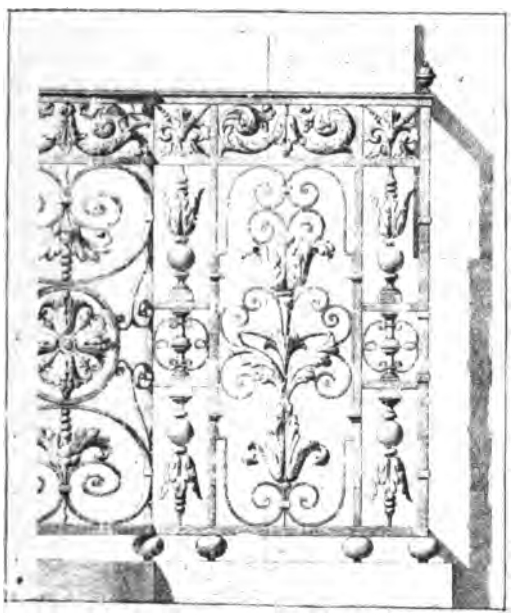

D'après le Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris, *par Charles Normand* (Tome Ier, p. 202).

Montpensier habitait de préférence le palais du Luxembourg qu'elle tenait de son père, Gaston d'Orléans. Mais son mari n'était pas très empressé à lui faire visite, nul doute qu'elle ne soit venue le relancer jusqu'en cette île un peu lointaine. En cet hôtel désormais de Lauzun, on trouve des cachettes, il était des issues mystérieuses, des cabinets dérobés. Lauzun en faisait usage, dit-on ; et lorsque sa princière épouse devenait trop impérieuse et décidément redoutable, le beau Lauzun tout-à-coup disparaissait Et Mademoiselle, à la place du visage d'un traître inutilement

adoré, ne trouvait plus à marquer de ses griffes que les panneaux d'or, que les armoiries parlantes du ci-devant cabaretier, la hure de porc domestique, emblème des Groïn qui du reste aurait pu servir d'enseigne à quelque charcutier. Et pendant que tempêtait Mademoiselle sous les Olympes en peintures, du reste bien indifférents, Lauzun sautait dans son carrosse et s'en allait promener par la ville ses faveurs et ses impertinences.

Cela se passait au premier étage, à l'étage noble, ainsi que l'on disait autrefois. L'entresol vivait d'une vie plus austère, et Montpensier aurait pu s'y calmer en des causeries édifiantes. Bossuet venait là, l'éloquence en personne, aussi le père Lachaise, l'homme qui avait mission de connaître et de remettre les péchés du roi, ce qui certes n'était pas une sinécure. Et, ces hommes venaient non pour convertir Lauzun, excellent catholique, mais pour convertir sa mère, une impie, une hérétique obstinée et qu'un zèle pieux voulait arracher aux erreurs de Luther et de Calvin. Elle résistait, elle discutait, la vieille huguenote ; mais elle devait être enfin conquise, et ce fut l'Oratoire, en la personne d'un prêtre assez obscur, qui ramena enfin cette âme au giron de l'Eglise catholique.

Il faut alors, tout alentour de cet hôtel, imaginer, non pas les quais à peu près déserts que nous connaissons aujourd'hui, mais une vie plus brillante et plus bruyante. Ce quai d'Anjou même qui primitivement s'était appelé d'Alençon, en souvenir du dernier Valois, ce quai passagèrement devenu le quai de l'Union, lorsque la Révolution désunissait tant de gens et tant de choses, ce quai était dit parfois quai des balcons, bien que cette appellation jamais officielle ait flotté jusque sur les quais voisins. Au reste le très joli balcon qui, par le milieu, coupe la façade de l'hôtel Lauzun, pouvait justifier une telle dénomination. Et sur ces balcons bien rarement visités, les belles dames venaient alors, l'éventail à la main, le sourire aux lèvres, séduites peut-être à cette perspective grandiose et charmante où la Seine s'enfuit, plutôt curieuses d'une visite attendue, impatientes d'un noble salut adressé au passage, d'un retour désiré, d'une œillade qui demande une aumône d'amour Elles venaient surtout le soir des radieuses journées d'été, lorsque passait au fil de l'eau quelque barque chargée de musiciens, tout un bouquet de soupirs galants et de chansons joyeuses qui les venaient saluer, car, Corneille nous le dit en son *Menteur*, on donnait alors des sérénades, on tirait des feux d'artifice pour la bien-aimée ou seulement par divertissement folâtre. Certes lorsque Lauzun était là, les fêtes étaient de tous les jours : mais la divinité, c'était lui, et c'étaient les dames qui lui donnaient des sérénades.

Lauzun ne séjourne et réside qu'en prison ; c'est un inlassable vagabond. Après trois ans au plus d'une habitation intermittente, il se déprend de son hôtel et le revend. Un Richelieu lui succède. Encore un nom fameux dans les fastes de la galanterie française. Il ne s'agit pas cependant du maréchal duc de Richelieu, l'ami de Voltaire, mais du marquis de Richelieu, de la génération précédente.

Une petite nièce de Mazarin, jolie comme les amours, a fait grande sensation à la ville et à la cour. Son père cependant est très dévot, angoissé de nos destinées futures. Il tremble que tant de charmes soient un moyen facile de perdition, et jugeant que la laideur, ou du moins quelque disgrâce physique, aide puissamment à l'œuvre du salut, il projette pieusement d'arracher quelques dents à sa chère fille et de quelque peu la défigurer. La petite résiste. Le paradis est précieux et désirable, mais il est encore loin, et c'est bien cher de l'acheter au prix d'un écrin de perles. Ce sera pour le temps où les perles flétries n'auront plus de sourire et n'appelleront plus le baiser. La demoiselle se sauve au couvent de Chaillot, un couvent hospitalier, accueillant aux détresses humaines, qui souhaite, conseille les retours à la vertu, mais qui permet, à l'occasion, les retours au péché encore regretté. La Vallière est venue là, mais au premier signe, elle s'est repentie de son repentir, et elle est retournée au monde. La nouvelle fugitive ne sera pas mieux gardée. Le marquis de Richelieu l'enlève et du reste, très légitimement l'épouse et l'installe en l'hôtel ci-devant de Lauzun.

Ogier, receveur du clergé, et homme d'Église, est devenu propriétaire de l'hôtel ; il lui donne des allures plus graves, aussi plus ennuyeuses, et sa compagnie n'est pas pour nous attarder.

Voici venir la famille de Pimodan. L'un de ses descendants, aventurier et brave chevalier errant des causes qui lui agréait, combat en Hongrie vers 1849, et tombe tué, dans les rangs des troupes pontificales, au combat de Castelfidardo

La Révolution trouve les Pimodan et leurs alliés en possession de l'hôtel. De la Viollaye, leur gendre, est décrété d'accusation, c'est la mort à peu près certaine. Il échappe cependant. Les caves de l'hôtel qui s'étendent jusque sous le quai, une issue ménagée jusqu'à la Seine, peut-être primitivement un vulgaire égout, l'ont caché et, après quelques jours d'angoisse et de dures privations, l'ont sauvé.

L'hôtel retombe en bourgeoisie banale ; mais Capon n'achètera pas titres et dignités ; il lui suffit de fabriquer et de vendre de la colle de pâte. Il respecte le logis princier et n'efface que discrètement les initiales désapprises.

Mais nous avons hâte d'arriver au baron Pichon, dont le nom aurait dû demeurer attaché à cet hôtel dit de Lauzun, car Lauzun l'habita tout au plus trois ans, tandis que le baron Pichon le posséda depuis 1842 et l'habita un demi-siècle à peu près. Par les femmes il descend de Brongniart, un architecte de renom, au commencement du siècle. Son père gagne le titre de baron dans la diplomatie. Il administre les finances d'un royaume improvisé en pleine Allemagne, de cette Westphalie dont les mœurs faciles du prince fit quelquefois un royaume d'opérette ; et sans doute la tâche n'était pas facile de mettre un peu d'ordre en tout ce désordre. De par cette haute situation, le baron Pichon obtient la faveur de donner à son fils, pour parrain et marraine, un roi et une reine. En ce souvenir le filleul s'appellera Jérôme et Frédéric.

Cet enfant est né collectionneur. Tout petit il est mené chez Vivant-Denon, cet archéologue romanesque et vagabond qui débuta dans la familiarité de Pompadour, suivit Bonaparte en Egypte et catalogua des momies, après avoir courtisé les jolies pécheresses d'autrefois. Et ce sont des bandelettes de momies que l'enfant aperçoit en cette visite ; il les prend, il les demande (il vaut mieux toujours prendre d'abord, on demande après) ; on les lui donne, et un morceau de momie en plus. Singulière fantaisie, singulier cadeau. Toutes les curiosités, mais surtout les livres seront la passion du baron Pichon. Jeune homme, pour en acheter, il met en gage sa chaîne et sa montre, il fait des dettes, que son père consent à payer ne maugréant qu'à demi, car ce n'est pas chez les libraires que les garçons de vingt ans font leurs dettes d'ordinaire ; et du reste cet acheteur sera bien vite un connaisseur, un jouisseur intelligent de tous les trésors. Il les recherche, il les découvre, il les conquiert, il les fait siens, et souvent ces trésors, en passant par ses mains, en seront devenus plus précieux encore. Il enrichit ce qu'il touche.

En 1842 il sauve d'une ruine possible le vieil hôtel dit de Lauzun ou de Pimodan ; et le ministre d'alors, Duchatel, estimant ce sauvetage très heureux et digne d'un encouragement officiel, remet au baron Pichon une médaille ; car l'hôtel est d'une valeur historique et artistique qui lui donne droit de rester au patrimoine de la France.

Cependant le baron Pichon loue l'hôtel avant de l'habiter lui-même ; et ses locataires ajouteront une page curieuse aux annales du vieux logis. Les poètes ont affectionné ces parages. Voltaire n'a-t-il pas, nous ne dirons point édifié, mais glorifié l'hôtel Lambert où Mme du Chatelet lui tenait compagnie ? Maintenant à l'hôtel Lauzun, c'est Baudelaire qui, dans une fantaisie de croque-

1m 360

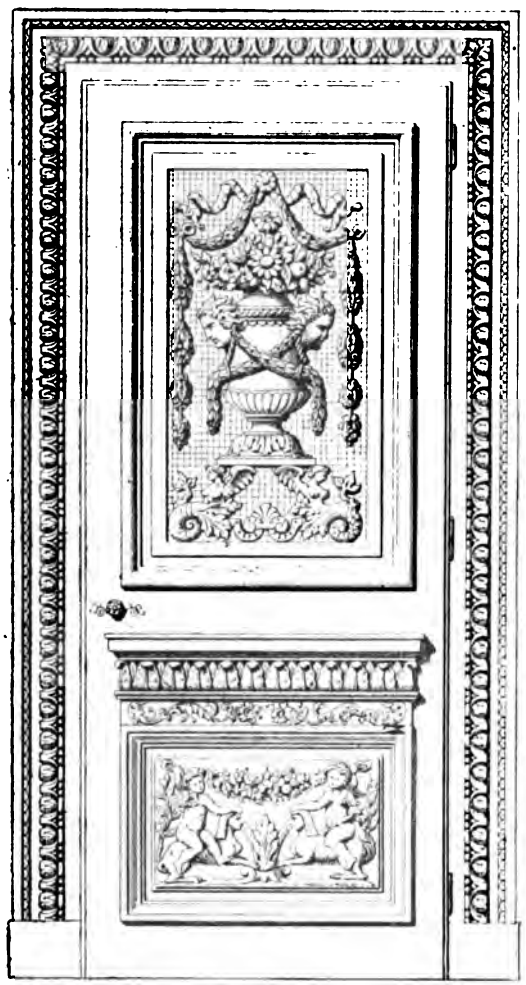

HOTEL DE LAUZUN (ILE SAINT-LOUIS) A PARIS

Chambre à coucher.

Spécimen des décorations intérieures.

Charles Normand direxit. *Paris. 98, rue Miromesnil*

mort, fait tendre sa chambre de draps noirs où tombent des larmes d'argent. Théophile Gautier siège là en son club des hachichins. Ce n'est pas assez pour ces curieux et ces fantaisistes, de la vision seigneuriale dont ils sont environnés. Ils jouent au pacha au rajah. La pâte empoisonnée dont ils se grisent les aidant, ils se pâment dans les vieux fauteuils, ils s'effondrent sur les planchers. Le bon Théophile, avec ses majestueuses apparences de prince oriental, a du moins le physique de l'emploi. Ainsi des rêves sont évoqués, tout peuplés de houris. On se croit au paradis de Mahomet, à moins que très vulgairement, on en soit quitte pour une affreuse migraine. On peut avoir le mal de mer, même sur la rive qu'arrose la Seine.

Un jour Balzac a la curiosité de venir, mais il se refuse à voyager chez les houris, même en songe. Cet évocateur puissant d'êtres humains verrait une sorte de honte en cette abdication même momentanée et voulue de sa personnalité superbe. Il écoute, il observe, il voit, mais veut rester Balzac.

Roger de Beauvoir écrit là des romans et les consacre au souvenir des Pimodans dont il occupe le logis. Il a épousé une actrice de la Comédie Française qui elle aussi écrit ses rêves. Cela fait trop de rêves et de romans dans le ménage ; on finit par se les jeter à la tête.

Aux derniers étages de l'hôtel, en ses combles, un lithographe habite, accueille et groupe des artistes, toute une élite d'amis qui feront plus tard quelque tapage dans le monde.

Enfin voici que le baron Pichon vient lui-même habiter son hôtel. Il n'en est pas que le propriétaire, il en est le génie familier et charmant. Jamais ne se réalisa plus exquise, plus étroite intimité, entre le logis et le maître du logis. Le maître aimait son logis, mais aussi et non moins tendrement sans doute le logis aimait le maître. Ils se comprenaient et se complétaient. Le collectionneur, l'érudit, car le baron Pichon fut l'un et l'autre (de nombreuses publications l'attestent), ces deux hommes confondus en un seul restent inoubliables à quiconque a pu seulement les apercevoir.

Là furent écrits ces vers où Roger de Beauvoir, poète pour cette occasion (le vieil hôtel décidément inspirait), a dit lui aussi sa passion enthousiaste :

« Philis, o pardonnez ! Ce n'est plus vous que j'aime :
Vraiment ce n'est plus vous. Excusez ce blasphème !
Vous cependant si belle et que j'aimai longtemps.
Non ! c'est un vieil hôtel, débri de l'ancien temps,

Qu'on aima comme vous, jadis, sous le vieux règne.
Il est bien loin de vous, mais la Seine le baigne.
Lauzun, le fier Lauzun y joua des monts d'or.
Son portrait rayonnant au mur flamboie encor.
J'y vais depuis huit jours rêver. — C'est tout un monde
D'oubli, de solitude et de splendeur profonde ;
Une tombe dorée au bout du vieux Paris.
Mais enfin de la tombe on est parfois épris.
Dans celle-ci d'ailleurs je vois en robe à queue,
Des dames de la cour qui font bien une lieue,
En chaise, en falbalas, afin de voir le bal
Que Lauzun va donner en ce salon royal.
Et la Seine déjà reflète en gerbes folles,
Les lustres de l'hôtel aux mille girandoles.
Puis la fête s'éteint aux premiers feux du jour,
Comme tout doit s'éteindre, hélas ! même l'amour !

Puisse-t-il aujourd'hui, ce vieil hôtel aristocrate, être peuplé d'amis de sauveurs aussi ; car il mérite les uns et les autres. Il est un confident de nos souvenirs parisiens, aussi un type à peu près unique de l'architecture française d'appartements, vers le milieu du dix-septième siècle. Il appartient à Paris par son histoire, aussi aux Lettres Françaises. Puisse-t-il appartenir à Paris complètement et à jamais, car il l'honore, et Paris, le vrai Paris, le plus grand et le plus glorieux, le Paris, capitale d'une démocratie laborieuse, mais aussi éprise des choses de l'art, Paris s'honorerait grandement à l'adopter, à le sauver, à le faire sien.

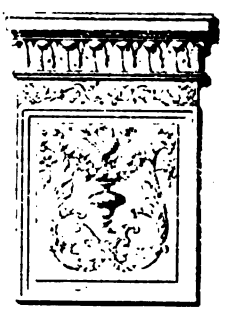

Hôtel de Lauzun. — Chambre à coucher
Soubassement.

MÉDAILLE DE SEPTIME SÉVÈRE
Trouvée dans les fouilles autour du temple du forum
à Djemila Cuiculum.

ARC DE TRIOMPHE

DE DJEMILA (ALGÉRIE).

QU'ON VOULAIT PORTER A PARIS

Djemila, l'ancienne Cuiculum, se trouve dans la province de Constantine, sur la route menant de cette ville à Sétif, et à 92 kilomètres de Constantine.

Djemila est riche en monuments antiques. Nous publions aujourd'hui son arc de triomphe élevé à l'empereur César-Marc-Aurèle-Sévère-Antonin, à Julia Domna, sa mère et au divin Sévère, père de l'empereur César-Marc-Aurèle.

L'état de superbe conservation du monument avait donné l'idée de le transporter à Paris.

En décembre 1838, un bataillon français et quelques cavaliers, munis de deux obusiers de montagne se retranchèrent dans ces ruines et tinrent tête à des milliers de Kabiles.

MÉDAILLE D'ANTONIN CARACALLA
Trouvée dans les fouilles autour du temple du forum
à Djemila Cuiculum Algérie

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS

ET

LA COMMISSION MUNICIPALE

DU

VIEUX PARIS

D'après les documents officiels

(*Suite.* — Voyez tome XI, page 347-352 et tome XII, page 12-25).

La séance à laquelle assistaient les plus hautes sommités de l'art, de l'érudition, de la municipalité, des lettres et de l'administration, est présidée par M. de Selves, Préfet de la Seine. M. Lamouroux donne des renseignements nouveaux sur le mur de la cité fait de fragments gallo-romains ; nous les avons publiés dans le tome XII page (16-25) Il est donné lecture des vœux tendant à la conservation de ces pierres antiques.

MM. Georges Villain et Levraud conseillers municipaux, bien connus par leurs travaux spéciaux, sont élus membres de la commission et feront partie de la 2e Sous-Commission (Fouilles).

VINGT-CINQ PROPOSITIONS DIVERSES

1° M. Louis Lucipia demande à la Commission de désigner un de ses membres pour faire un *rapport sommaire sur les ouvrages* qui lui sont envoyés. Il ajoute qu'il serait utile que ce mode de procéder fût suivi pour l'avenir.

M. Alfred Lamouroux annonce que les trois Sous-Commissions se sont réunies et ont examiné un certain nombre de propositions qu'il va soumettre à la ratification de la Commission plénière, au nom de la Commission de permanence.

2° *Proposition tendant à la remise d'une carte d'identité et de circulation* signée de M. le Préfet de Police, et permettant le libre accès des membres de la Commission dans toutes les parties de la Ville où des choses intéressant l'histoire de Paris peuvent être observées et particulièrement sur les chantiers de la Ville.

Cette proposition est adoptée, et M. le Préfet de la Seine déclare qu'il se fera un plaisir d'y donner immédiatement suite.

ÉTAT RECONSTITUÉ DE L'ARC DE TRIOMPHE ROMAIN

Elevé à la gloire de l'empereur César-Marc-Aurèle-Sévère-Antonin

A Julia Domna, sa mère, et au divin Sévère père de l'empereur César-Marc-Aurèle.

Ravoisié del.

ARC DE TRIOMPHE QU'ON VOULAIT PORTER A PARIS

DJEMILA (CUICULUM). — Province de Constantine (Algérie)

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil*

3° Proposition tendant à donner aux ingénieurs et architectes de la Ville et du Département des *instructions aux termes desquelles la Commission et le service archéologique du musée Carnavalet seraient avertis des fouilles et travaux* qui pourraient être entrepris dans Paris. (Adopté).

M. Defrance, directeur des Travaux de Paris, fait savoir que des instructions ont été données au personnel placé sous ses ordres.

4° Proposition tendant à établir des *relations avec les corps savants*, notamment avec l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Société d'anthropologie, la Société des antiquaires de France et toutes les sociétés s'occupant de l'histoire de Paris. (Adopté).

5° Proposition tendant à entamer des *négociations avec les grands services publics* et les différents services de l'État, au sujet des objets présentant un intérêt historique ou artistique qui pourraient être trouvés dans les travaux entrepris par ces grandes administrations (Adopté).

M. Alfred Lamouroux signale, en ce qui concerne cette proposition, que des objets fort intéressants ont été trouvés dans le lit de la Seine par le service de la navigation.

Il pense qu'il ne serait peut-être pas impossible d'obtenir, pour la Ville, un droit de préemption pour la propriété de ces trouvailles.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, répond que l'Etat se réserve la propriété de tout ce qu'il trouve dans le lit de la Seine. Néanmoins il demandera au ministère des Travaux publics qu'il veuille bien, à l'avenir, réserver pour le musée Carnavalet quelques-uns des objets trouvés.

M. Alfred Lamouroux signale également que, dans les grands travaux que va entreprendre la Compagnie d'Orléans, il est probable que des découvertes intéressantes seront faites.

M. Defrance, directeur des Travaux, répond que les travaux en question seront surveillés par ses agents, qui ont reçu l'ordre de l'avertir si un cas semblable se présentait.

6° Proposition tendant à entrer en *relations avec les municipalités étrangères* afin de savoir quelles mesures ont été prises par elles pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques. (Adopté).

M. Louis Lucipia estime que l'on pourrait d'ores et déjà s'adresser aux municipalités étrangères avec lesquelles la Ville de Paris fait un service d'échange de documents.

7° Proposition tendant à demander au Conseil municipal un

crédit de provision qui serait employé à solder les dépenses urgentes. (Adopté).

M. Alfred Lamouroux estime que le chiffre à demander pourrait être fixé à 10,000 francs. Il ajoute que cette somme ne devra servir qu'au paiement des travaux de première nécessité, comme des fouilles urgentes et des reproductions d'aspects sur le point de disparaître. Il pense également que bien des travaux seront à payer de suite et pour ainsi dire de la main à la main. Il demande en outre que les propositions de reproductions artistiques, dont le coût devra s'élever à une certaine somme, soient soumises à la Commission des beaux-arts du Conseil municipal.

M. Defrance, directeur des Travaux, estime qu'une certaine latitude devra être laissée à la Sous-commission des fouilles pour s'entendre avec les entrepreneurs dont elle pourra avoir besoin.

La Commission décide également que toutes les dépenses devront être mandatées par M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine.

8° Proposition *d'établissement de fiches devant servir à former l'inventaire général*, (Adopté.)

M. Alfred Lamouroux fait connaître que, selon la proposition de la 1re Sous-commission, ces fiches seraient établies quartier par quartier, rue par rue, maison par maison. Elles contiendraient tous les renseignements recueillis par la Commission et devraient donner une idée exacte de l'état actuel du monument et de la partie du monument inventoriée[1].

9° *Proposition tendant à insérer dans les cahiers des charges des entrepreneurs une clause spéciale réservant à la Ville la propriété des objets présentant un intérêt* artistique ou historique qui pourraient être trouvés au cours des travaux. (Adopté.)

M. Alfred Lamouroux pense que cette disposition permettra à la Ville de rentrer en possession d'une quantité d'objets dont la propriété pourrait, dans beaucoup de cas, lui être discutée. Il cite, à ce sujet, les difficultés devant lesquelles on se trouva pour résoudre la question de possession des peintures de Chasseriaux à la Cour des Comptes.

10° Proposition tendant à trouver le *moyen de modifier les tracés actuels d'alignement ou de nivellement susceptibles, en cas d'exécution, de détruire des monuments intéressants ou de modifier des aspects.* (Adopté.)

[1] Des fiches de ce genre furent établies par la *Société des Amis des Monuments Parisiens* et ont été remises comme modèles à la commission. Les notices du *Nouvel Itinéraire de Paris*, par Normand, sont de véritables fiches de ce genre.

M. Laugier appuie cette proposition; il cite, comme exemple, la tourelle de la rue Vieille-du-Temple, que M. Alphand avait tant promis de sauvegarder, mais que les projets d'alignement adoptés jusqu'à présent comprennent toujours dans les démolitions à effectuer.

M. Alfred Lamouroux signale à ce propos, le cas de l'hôtel Carnavalet, qui devrait disparaître si l'on exécutait l'alignement de la rue des Francs-Bourgeois, à moins, toutefois, que l'on ne voulût conserver cet hôtel à la condition, alors, de faire disparaître celui de Lamoignon. Il croit que ce dilemme n'est pas unique dans l'histoire des alignements de voies. Il ajoute que nos règlements de voirie et de police ne laissent pas non plus de menacer nos édifices et nos maisons les plus curieuses, témoin les gargouilles de l'hôtel de Sens. Sous prétexte qu'elles laissent échapper leurs eaux sur la tête des passants, et à la suite d'une plainte d'un particulier, la Préfecture de Police avait tout récemment mis en demeure le propriétaire d'avoir à supprimer ces gargouilles, cause du prétendu délit. M. Alfred Lamouroux réussit néanmoins à démontrer le non-fondé de ladite plainte et à faire surseoir aux mesures coercitives demandées.

11° M. le Président pense que, dans ce même ordre d'idées, il serait utile de *soumettre à la Commission, préalablement à leur envoi au Conseil municipal, tous les projets d'opérations nouvelles et de travaux dont l'exécution pourrait entraîner la disparition de monuments historiques ou artistiques.*

Il prie la Commission de vouloir bien prendre une décision à ce sujet. (Adopté).

12° M. Blondel ayant demandé si la Commission avait l'intention de s'occuper de l'acquisition de l'hôtel de Sens, MM. Lamouroux et Levraud font observer qu'en présence du prix exorbitant réclamé, la 4e commission du Conseil municipal avait rayé l'affaire de son ordre du jour. M. Périn fait remarquer l'état de dégradation de l'hôtel. La question sera réservée et renvoyée à la Sous-commission.

13° Proposition tendant à ce que les *objets trouvés par l'initiative de la Commission du Vieux Paris soient transportés, sans aucune distinction, au musée Carnavalet.* (Adopté.)

14° Etablissements de plans archéologiques avec indication des fouilles faites aux différentes époques de l'histoire de Paris. (Adopté.)

M. Alfred Lamouroux explique l'intérêt que présenteraient des plans archéologiques établis suivant les différentes époques de l'histoire et sur lesquels les fouilles et trouvailles seraient repérées.

M. Georges Villain trouve que l'idée de l'établissement d'un plan archéologique est excellente, mais il pense qu'il serait non moins intéressant d'établir un plan géologique donnant les niveaux successifs du sol parisien à travers les âges.

Il ajoute que l'on ne connaîtra bien le Paris gallo-romain que quand on aura des indications précises sur le sol naturel de Lutèce. Ce plan, indiquant les profils du sol, permettrait de mettre plus exactement chaque chose à sa place, d'élucider des questions spéciales, comme celles des cimetières mérovingiens de Saint-Marcel et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

M. Alfred Lamouroux croit savoir que le Ministre des Travaux publics établit en ce moment un plan conçu selon les données indiquées par M. Georges Villain.

M. le Président dit qu'il fera demander ce plan.

15° M. Alfred Lamouroux propose de demander également à M. Nénot, architecte de la Sorbonne, *communication du plan des substructions de la chapelle de Robert Sorbon*, rencontrées au cours de ses travaux. Il ajoute que ce vœu a déjà été émis par la 2° Sous-commission. (Adopté).

16° M. Édouard Detaille, comme président de la 3e Sous-commission, présente la proposition tendant à la *reproduction des points suivants dont la disparition ou la modification est imminente* : (Adopté).

Prison de Mazas, prisons de la Grande-Roquette, de la Petite-Roquette, de Sainte-Pélagie ; cimetière Saint-André des-Arts, rue Suger, 13 ; rue des Poitevins, 6, pension Laveur ; rue des Poitevins 14, porte dite de l'hôtel de Thou ; rue des Poitevins, 14, jolie grille de porte et puits curieux ; cour de Rohan ; rue Mazet, 7, hostellerie du Cheval blanc ; place Saint-André-des-Arts, 11, les deux fenêtres Renaissance de la cour ; le coin de la rue Mignon et de la rue Serpente ; le quai d'Orsay et le curieux appartement de Pailleron, le café d'Orsay, les abords de la future gare d'Orléans ; les rives de la Seine vers l'Exposition.

M. Alfred Lamouroux pense qu'il faudra se hâter pour quelques-unes des reproductions à faire. Il cite, entre autres aspects en train d'être modifiés, les berges de la Seine transformées en quais droits, les travaux des quais, aux abords de l'Exposition, les bateaux lavoirs, dont la suppression serait projetée, paraît-il. Il ajoute qu'il avait été question de modifier le terre-plein de Pont-

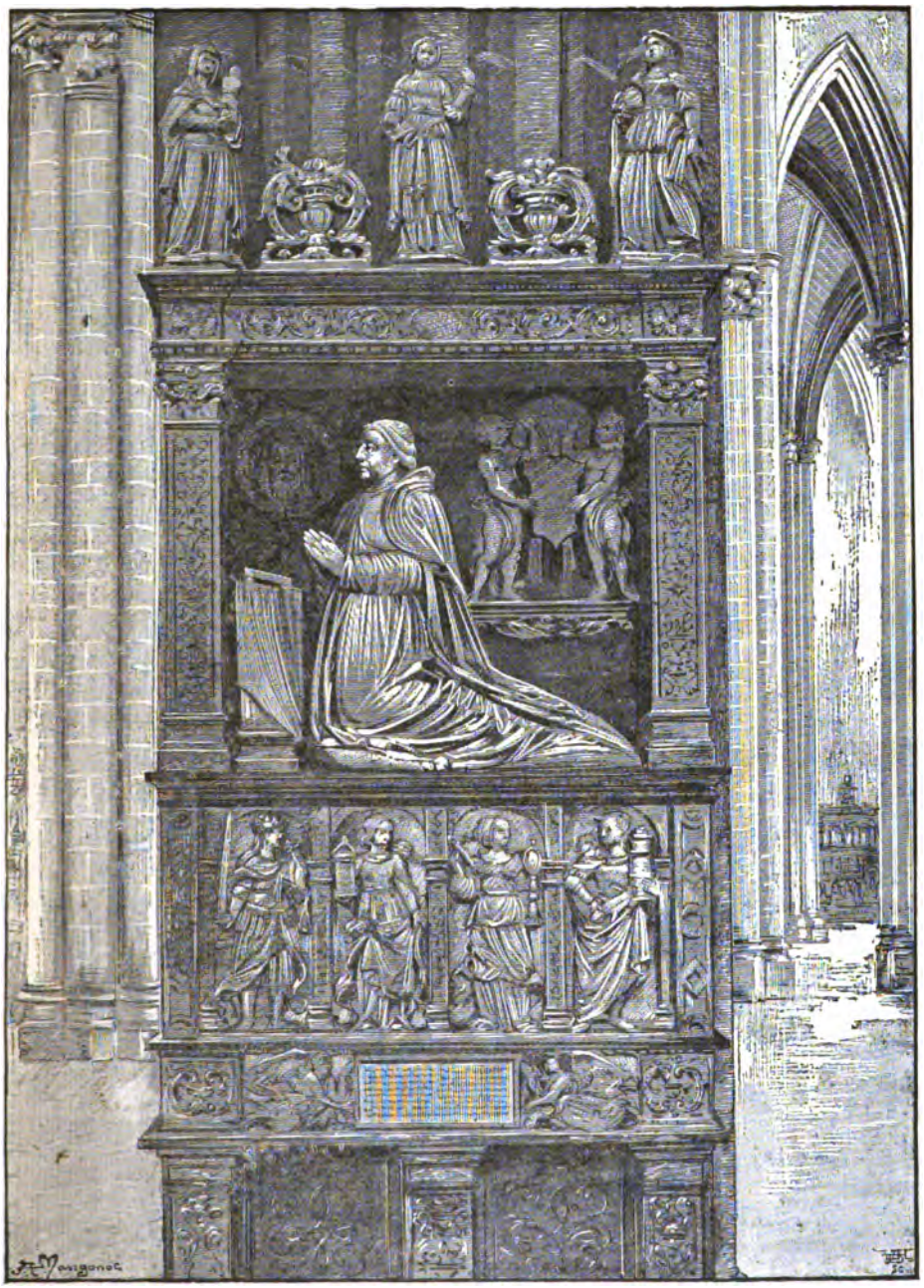

Souvenir de l'excursion d'Amiens.

CATHÉDRALE : TOMBEAU DU CHANOINE BAILLON († 1644)

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Neuf et d'enlever une partie des arbres qui s'y trouvent. Il pense qu'il serait du devoir de la Commission de s'élever contre ce projet, aussi contre celui qui consisterait à couper les arbres plantés à l'embarcadère du pont Royal.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales, répond que l'information donnée dernièrement sur l'embarcadère du pont Royal et que rappelle M. Lamouroux est dénuée de fondement. Cet endroit qui tient une si jolie place dans le panorama de la Seine, sera prochainement aménagé en square.

17° M. Louis Lucipia signale qu'il y a, à *Sainte-Pélagie une porte d'un cachot de la Bastille*. Elle pourrait être enlevée immédiatement et transportée au musée Carnavalet. Des verroux d'un caractère curieux pourraient également trouver place dans ce musée.

M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, répond qu'il fera procéder à cet enlèvement.

M. Alfred Lamouroux pense que les reproductions les plus urgentes devront être faites par la photographie. Il propose, en outre, qu'aucun monopole ne soit donné aux artistes et aux photographes ; tous les talents devront être mis à contribution. Un appel pourra être fait aux amateurs qui voudront bien faire hommage de leurs travaux.

M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, annonce qu'il a déjà reçu la visite d'artistes distingués offrant de se mettre à la disposition de la Commission dans les meilleures conditions.

M. Périn pense qu'il serait peut-être utile d'insérer dans le « Bulletin municipal » la liste des aspects à reproduire. Les artistes pourraient ainsi en prendre connaissance et faire des propositions à la Commission.

M. Louis Lucipia répond que les procès-verbaux de la Commission étant insérés dans le « Bulletin municipal » la liste visée par M Périn s'y trouvera forcément reproduite.

La Commission décide, en outre, que tous les moyens de reproduction seront employés : gravure, photogravure, héliogravure, dessin, aquarelle, peinture, moulage, etc.

18° M. Breuillé pense qu'il sera utile d'examiner la question des *produits photographiques au point de vue de la conservation des épreuves*. La science de la photographie a fait de grand progrès, et il existe des produits dont l'emploi supprime l'altération des épreuves.

19° M. Alfred Lamouroux expose que la 1re Sous-commission a signalé le danger permanent que fait courir à la Bibliothèque historique de la Ville le dépôt de pétrole qui l'avoisine.

M. Bruman, secrétaire général, dit que l'Administration s'occupe actuellement de cette affaire, à laquelle elle donne toute l'attention et toute la vigilance qu'elle mérite.

M. Alfred Lamouroux rappelle que la tour de Jean-sans-Peur se trouve dans un état déplorable de délabrement. Il pense qu'il serait temps que l'Administration voulut bien veiller au moins à sa mise en état de propreté.

M. Edgar Mareuse ajoute qu'il est presque impossible de la visiter, tellement l'entrée est obstruée d'ordures.

M. le Président répond que des instructions spéciales seront données au service chargé de veiller à sa conservation.

20° M. Georges Villain demande que tous les *souvenirs gallo-romains soient réunis dans un même local*, afin d'en faciliter l'étude. Il cite les trois autels, actuellement au musée de Cluny, qui proviennent des fouilles de la Cité et qui devraient être transportés à Carnavalet ; de grands dérangements et de grandes pertes de temps pouraient ainsi être évités aux personnes qui s'occupent de ces questions.

21° M. Laugier constate que la même observation pourrait être faite au sujet des *plans en relief de Paris déposés au musée des Invalides* et que peu de personnes connaissent, malgré leur grand intérêt. Parmi ces plans, on peut remarquer celui du boulevard du Temple, en 1835, au moment de l'attentat de Fieschi ; celui de la place de l'Hôtel-de-Ville en 1830 et celui de la place Vendôme, au moment de la rentrée des troupes de la campagne d'Italie, en 185).

Il ajoute que ces plans devraient incontestablement être au musée Carnavalet.

M. Bruman, secrétaire général, fait connaître que ces plans ont été demandés à l'État, mais que celui-ci, par crainte de demandes semblables qui pourraient lui être faites par d'autres villes de France, s'est vu dans la nécessité de les refuser au musée Carnavalet.

M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, ajoute qu'il demandera l'autorisation d'en faire prendre des copies, en déplorant toutefois que M. le Ministre de la guerre refuse à la Ville le prêt de ces pièces d'un intérêt si grand pour l'histoire de Paris.

22° M. Georges Villain demande l'autorisation d'adresser à M. le Préfet de la Seine une question qui sort un peu des attributions de la Commission, mais qui doit néanmoins l'intéresser.

Il s'agit de la convocation de la *Commission chargée d'étudier les*

voies romaines du département de la Seine. Cette Commission, dont les travaux pourront être utilement consultés par la Commission du Vieux Paris, n'a pas encore été convoquée. Il demande à M. le Préfet de la Seine de vouloir bien la réunir le plus rapidement possible.

M. le Président, préfet de la Seine répond qu'il fera le nécessaire pour donner satisfaction à M. Georges Villain.

23° M. Quentin-Bauchart demande à la Commission de vouloir bien décider que le fronton du palais de l'Industrie sera conservé et que les parties préalablement divisées en seront déposées dans les squares et dans les jardins publics ; au parc de Monceau par exemple.

Il ajoute que ce motif sculpté a bien le caractère de l'époque pendant laquelle ce palais a été construit. Ce fragment, qui appartient encore au Paris moderne, rappellerait plus tard le premier palais des expositions universelles.

Cette proposition est renvoyée à la 1re Sous-commission.

24° M. Laugier, rappelant l'intéressante question développée par M. Georges Villain, à la tribune du Conseil municipal, sur la situation de l'*église des Arts-Métiers* par suite des alignements de la rue Réaumur, demande à M. le Préfet de la Seine où en sont les négociations entamées avec l'Etat pour la conservation de la partie de cet édifice dite tour du Prieuré.

M. le Président répond que des négociations ont été engagées par son administration; il ajoute qu'il informera la Commission dès qu'une solution sera intervenue.

25° M. Alfred Lamouroux fait connaître que la 1re Sous-commission s'est transportée rue Danton pour y relever toutes les choses intéressantes appelées à disparaître par suite du prolongement de cette rue.

Cette Commission a remarqué notamment :

1° Place Saint-André-des-Arts, 11, deux fenêtres Renaissance dont il y aurait lieu de prendre le moulage, s'il n'est pas possible d'obtenir les originaux.

2° Du 1er étage de la maison de la rue Suger, 13, l'on aperçoit complètement dégagé et à nu le cimetière Saint-André-des-Arts — dont on prendra une vue.

3° Vues à prendre des vieilles maisons de la rue des Poitevins qui vont disparaître et dans lesquelles était l'imprimerie Panckouke, la pension Laveur, au n° 6 de la rue, dont il y aurait lieu de conserver le souvenir.

4° Vue d'un puits curieux, 11, rue des Poitevins.

5° Vue diverses dans la cour de Rohan.

6° Enfin, rue Mazet, 5, auberge « du Cheval blanc », anciennement « des Carrosses d'Orléans », — d'un aspect extrêmement curieux qui conviendrait particulièrement pour une aquarelle.

M. Alfred Lamouroux ajoute que la partie du crédit mis à la disposition de la 1re Sous-commission servira à l'enlèvement des objets qu'elle aura trouvé dignes d'être conservés au musée Carnavalet.

M. le Préfet constate que tous les vœux présentés par les trois Sous-commissions ont été adoptés, leur réalisation sera poursuivie par MM. les chefs de service, auxquels des extraits du procès-verbal seront adressés pour chaque cas.

M. **Alfred Lamouroux** tient à reconnaître hautement la bonne grâce et l'empressement, absolument dignes d'éloges, que tous les fonctionnaires de la Ville et de l'État, avec lesquels il a été nécessaire de se mettre en rapport, ont témoignés vis-à-vis de la Commission ; il les remercie donc très chaleureusement de l'aide et de l'intérêt qu'ils apportent ainsi à tout ce qui touche l'histoire de notre grande cité.

NOUVELLES DÉCOUVERTES FAITES A PARIS

DANS LES

FOUILLES DU PONT ALEXANDRE III

(Travaux de l'Exposition de 1900).

NOTE PAR

LE DOCTEUR ALFRED LAMOUROUX

Conseiller municipal de Paris.

Sur la rive droite, les fouilles ont mis à découvert des pilotis bien conservés, qui sont les restes d'une tentative inachevée de construction, en 1824, d'un pontsuspendu appelé, du nom de son constructeur, le pont Navier, et qui fut à Paris le premier essai de ce genre.

Du même côté, fut aussi trouvée une hache en silex polie ainsi qu'une médaille en plomb, d'un assez grand module, du XVIIIe siécle, ornée d'un sujet galant qui semble être une copie de Fragonard. Sur la rive gauche, on a recueilli une quantité considérable d'objets non moins intéressants, réunis probablement en ce point

CADRAN SOLAIRE AU CLOCHER VIEUX A CHARTRES

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

par l'effet du remous que le fleuve forme de ce côté. Parmi ces objets, il faut signaler un certain nombre de poteries du moyen âge et de la Renaissance, un vase en étain du XVIIe siècle portant la marque du potier, quelques crânes humains, des ossements d'animaux divers, tels que les bœufs, moutons, chevaux, sangliers; puis quelques-uns d'une espèce particulière de petit bœuf disparue depuis le moyen âge; enfin des dents de bœuf en telle quantité, qu'on aurait dit qu'il y en avait là une véritable carrière.

Des ossements de même nature avaient été déjà ainsi trouvés dans les fouilles de fondation de la tour Eiffel.

M. Alby, ingénieur, dans une lettre ajoute les détails suivants :

Les débris et ossements qui vous ont été présentés ont été trouvés dans une couche de sable d'environ 1 mètre d'épaisseur sur la rive gauche de la Seine.

Cette couche, située à environ 3^{m}50 en contre-bas du plan d'eau, est une couche d'alluvions modernes qui règne un peu partout dans le lit de la Seine au-dessus des terrains rapportés.

La hache en silex polie est le seul objet qui ait été rencontré sur la rive droite immédiatement au-dessus des alluvions quaternaires ou alluvions anciennes.

Indépendamment des objets réunis par M. l'Ingénieur en chef Résal on a recueilli deux pièces en bronze : une médaille de ce siècle et une monnaie de 1683.

Une lettre de M. Resal fait savoir que « le Musée Carnavalet » prendra possession de tous les objets qui auront pu paraître intéressants à son conservateur.

DÉCOUVERTES A PARIS DE TOMBES ET D'OBJETS

DANS LA

RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS

NOTÉ PAR

LE DOCTEUR LAMOUROUX

Conseiller municipal de Paris.

En construisant un égout dans cette rue on a rencontré un certain nombre de cercueils en plâtre, présentant, sur les panneaux de tête et de pied, des ornementations moulées analogues à celles de même nature trouvées déjà, il y a quelques années, à Saint-Marcel, à Saint-Germain-des-Prés, à la Montagne-Sainte-Geneviève et à Montmartre. Bien que la plupart des cercueils découverts dans la

rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois aient conservé leur orientation traditionnelle, il était facile de constater qu'ils avaient subi un bouleversement datant peut-être d'environ un siècle. Quelques-uns ont été déplacés et même retournés; tous ont été vidés et remplis de terre : où a-t-on transporté les ossements qu'ils contenaient? Aucun indice ne paraît d'ailleurs indiquer d'une façon précise la véritable date de ces sépultures, sauf une lame de sabre, ou de long couteau, rongée complètement par la rouille qu'on a trouvée dans l'une d'elles, et qui semblable au scramasax des guerriers francs, semblerait indiquer qu'on se trouvait en présence de cercueils mérovingiens ou carlovingiens. Des poteries à flammules rouges qui servaient à brûler de l'encens dans les sépultures lors des funérailles ont été également trouvées auprès de ces cercueils ; elles contenaient encore du charbon. Ces poteries rappellent, du reste, celles que Guilhermy cite à propos des sépultures du Ve siècle trouvées à Saint-Marcel, poteries dont l'emploi, dit-il, s'est prolongé, pour le même usage, fort avant dans le moyen âge.

Le conducteur des travaux, M. Masson, a rédigé le *Procès-verbal de découverte de tombes anciennes et d'objets trouvés près de ces tombes dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois* que nous reproduisons ci-dessous :

Le 1er février 1898, le service des Travaux d'ingénieurs de la Ville de Paris a fait entreprendre l'ouverture d'une fouille dans l'axe de la partie de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois comprise entre la rue du Louvre et la place de l'Ecole, dans le but de construire un égout public.

Sur une partie de cette fouille longeant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, des ossements humains ont été découverts, ce qui nous annonçait que le terrain situé dans un certain rayon autour de cette église était autrefois un lieu de sépulture. Arrivés à une profondeur de 1m10 environ nous avons rencontré de véritables tombeaux de plâtre, dont les parois avaient 0m08, 0m09 et même 0m10 d'épaisseur, mais à tous, les couvercles manquaient ; ils avaient été endommagés par les fouilles faites anciennement, soit pour la pose de deux conduites d'eau et d'une conduite de gaz, soit pour toute autre cause.

Un certain nombre de ces tombeaux reposaient sur le sable d'alluvion de la Seine à une profondeur moyenne de 1m70 entre le niveau supérieur du pavé de la rue et le dessous du tombeau, et ils étaient placés suivant la direction ouest-est, la face du défunt tournée vers l'orient. Sur un point, nous avons trouvé quelques tombeaux tout disloqués dont la partie inférieure reposait sur les

précédents et n'était qu'à une profondeur de 1m au-dessous du niveau supérieur du pavé de la rue.

Dans un tombeau qui était tout disloqué, en fouillant dans le cours de la journée du 6 février courant, nous avons trouvé une arme blanche, très oxydée, ressemblant à un énorme coutelas. Cette pièce ramassée par M. Dufour (Pierre), surveillant des travaux de la Ville, nous a été remise et nous l'avons déposée le 11 du même mois entre les mains de M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission du Vieux Paris.

Le tombeau sans couvercle découvert le 10 février, un peu mieux conservé que les autres, a plus particulièrement attiré notre attention. La paroi d'extrémité du côté de la tête est ornée de deux ellipses concentriques avec volutes en relief. Au centre des ellipses on ne distingue aucun dessin ni inscription. Sans doute que tout a été rongé par le temps. La paroi du côté des pieds est ornée extérieurement de reliefs qui nous ont semblé être les mêmes que les précédents. Cette tombe a été glissée le 14 février dans une caisse en bois, à la demande qui nous en a été faite par M. le docteur Lamouroux, et elle a été transportée le 16 suivant, par nos soins, au dépôt du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, pour être examinée par MM. les membres de la Commission du Vieux Paris. »

Ajoutons à ce rapport que les crânes découverts dans les cercueils de plâtre ont été reconnus, par la Société d'anthropologie, pour être des crânes de femmes, alors que l'idée générale était que tous les corps enterrés en cet endroit ne pouvaient être que les dépouilles des bénédictins de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les parties intéressantes de ces cercueils ont été transportées au musée Carnavalet.

Voici la teneur du procès-verbal des **fouilles supplémentaires** faites rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, le 7 mars,

« Nous, soussigné, conducteur principal des travaux du Service de la 1re circonscription (1er, 3e et 4e quartiers) du 1er arrondissement,

« En exécution d'une demande faite par M. le docteur Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commision du Vieux Paris, et par MM. les membres de cette Commission, nous avons élargi du côté de l'entrée latérale de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois la fouille qui avait été ouverte précédemment pour construire un égout public dans la partie de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois comprise entre la place de l'Ecole et la rue du Louvre.

« Nous avons mis à découvert un certain nombre de sacorphages

anciens en plâtre, dont le fonds reposait à une profondeur de 1 m. 70 c. environ au-dessous du niveau supérieur du pavage de la rue (voir le plan ci-joint).

« D'après la demande qui nous a été faite par M. le vice-président de la Commission du Vieux Paris, nous avons détaché des sarcophages les têtes A, B-B, C, D, E, F et G indiquées sur notre plan, et présentant divers dessins qui permettront à la Commission d'attribuer à ces sépultures une antiquité incontestable. Soit huit parties que nous envoyons au musée Carnavalet.

« En fouillant dans le tombeau (A), nous avons trouvé un fragment certain de poterie mérovingienne, et dans d'autres nous avons trouvé deux vases funéraires munis d'une anse, percés de trous et décorés de flammules rouges, que nous envoyons à ce même musée.

« L'extraction de toutes ces pièces et leur envoi au musée Carnavalet ont été faits en présence du soussigné, et de MM. Soulat et Lambert, piqueurs adjoints au conducteur principal chef de service, et de MM. Dufour et Guillaume, surveillants des travaux de la ville de Paris, lesquels ont signé avec nous le présent procès-verbal après que lecture leur en a été faite.

« Signé : Masson, conducteur principal chargé de la 1re circonscription, Soulat, Lambert, Dufour, Guillaume. »

RÉPERTOIRE DES FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN FRANCE

(Suite).

Voir les nombreux articles originaux, les extraits et les correspondances spéciales contenus dans les onze volumes précédents.

PARIS. — Découverte du cimetière Saint-Nicolas des Champs. — Les fouilles opérées rue Chapon, 27, au coin de la rue Beaubour, ont fait découvrir une quantité d'ossements humains, déposés en fosse commune. On a reconnu immédiatement qu'il s'agissait de l'ancien cimetière Saint-Nicolas-des-Champs.

PARIS. — Découverte au Pont Alexandre III, en construction pour l'Exposition de 1900. — Voir l'*Ami*, tome XII, page 10.

PARIS. — Découvertes dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. — Voir l'*Ami*, tome XII, page 10.

PARIS. — Découverte d'une partie du mur romain de la Cité. — Voir l'*Ami*, tome XII, p. 16. Pour les découvertes des parties mises au jour antérieurement, voir les deux ouvrages de Charles Normand : 1° *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, tome Ier, p. 13 — 2° *Reconstitution du Paris gallo-romain : le premier théâtre parisien ou les arènes de Lutèce*, page 133 et pl. 29-36. Les pierres écrites nouvelles ont été portées au Musée Carnavalet.

PARIS. — Fouilles à l'église Saint-Pierre de Montmartre. — La restauration de cet édifice ayant été obtenue grâce aux efforts combinés de M. Normand, de la Société des *Amis des Monuments Parisiens*, grâce également à de nombreuses érudits et aux demandes des sociétés savantes, on a procédé à des travaux de fouilles : elles serviront de base au projet de conservation de ce remarquable édifice romano-ogival, sauvé par miracle, comme on peut le voir dans le *Recueil de protestations* publié par Charles Normand, avec de nombreuses vues de l'église, dans le *Bulletin de la Société des Amis des monuments Parisiens*, tome 11, p. 83. Ces recherches ont fait l'objet d'un rapport de M. Vaudremer, membre de l'Institut et de M. Sauvageot, dont voici la substance :

La première fouille a mis à nu les fondations du chevet du chœur et de l'un des contreforts de l'abside principale.

Au-dessus de deux assises portant glacis, actuellement enterrées, ces fondations se composent de trois assises de pierre dure bien appareillée, reposant, avec de forts empattements, sur une bonne maçonnerie de moellons hourdés en plâtre, laquelle descend à 3 m. 50 c. au-dessous du sol actuel. Le fond sur lequel ces fondations sont construites est un excellent sable jaune.

De l'examen de cette partie de l'édifice, il résulte que le chevet du chœur est établi sur des substructions très puissantes, luxueuses même et en parfait état de conservation. La disposition des glacis en pierre et des divers empattements tournant, dès le pied, autour du chevet, et des éperons de l'abside montre que ces contreforts datent évidemment de l'origine de la construction de s'abside et avec toute leur saillie actuelle. L'enterrement de plusieurs des glacis de soubassement du chevet indique d'une manière certaine que le sol a été exhaussé d'environ 0 m 70 c. à cet endroit.

La deuxième et la troisième fouille ont mis à découvert les fondations des deux petites chapelles absidales. Le pied des substructions de ces absidioles se trouve à 1 m. 40 c. au-dessus du fond des fondations du chevet.

Au-dessous du soubassement des chapelles les fondations se composent d'une seule assise en pierre d'appareil, reposant sur une maçonnerie de moellons hourdis en mortier de chaux. Ces fondations, établies également sur fond de sable jaune, sont aussi en parfait état de conservation ; elles sont, du reste, plus que suffisantes pour la charge minime qu'elles ont à supporter. — L'emploi du mortier dans la maçonnerie des substructions des deux chapelles indique l'existence de celles-ci antérieurement aux fondations de l'abside principale. Cependant, dans les contrefort des deux chapelles, on remarque que la maçonnerie de moellons est hourdée en plâtre, ce qui montre bien que la saillie des petits contreforts primitifs a été augmentée postérieurement à la construction des absidioles.

Le caractère de ces contreforts, en élévation, semblait d'ailleurs suffisamment l'indiquer.

Une autre fouille montre la fondation en moellons de l'ancien pignon du transept sud, et aussi le soubassement en pierre d'un des éperons d'angle dudit transept, dont la saillie sur les bas côtés se trouve ainsi exactement déterminée. Le pignon du transept actuel, refait en 1894, est placé à 0 m. 90 c. en arrière du parement du pignon ancien.

Les fondations du pignon primitif et de l'éperon découverts sont en très bon état de solidité ; elles sont hourdées en plâtre ; ce qui semble indiquer qu'elles sont contemporaines du chevet circulaire du chœur.

Une cinquième fouille a mis à découvert les fondations du pignon du transept nord, d'un éperon d'angle de ce transept, et aussi le soubassement en pierre de la tourelle d'escalier du clocher du XIIe siècle aujourd'hui disparu, lequel était placé à gauche du chœur comme le sont, à cette époque, la plupart des clochers des églises de l'Ile-de-France, surtout dans les églises abbatiales. La position du pignon du transept nord et de l'escalier du clocher est ainsi fixée d'une manière absolue. Il est à remarquer que les fondations de ce transept et de la tourelle d'escalier sont hourdées en mortier de chaux ; ce qui paraît indiquer leur construction à la même époque que les deux chapelles absidales.

Le transept nord serait antérieur au transept sud.

L'ensemble de ces cinq fouilles a permis de constater que les fondations de tout le chœur de l'église Saint-Pierre sont établies dans les meilleures conditions et qu'elles sont encore en excellent état de conservation et de solidité.

Lors du récent congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, on a signalé diverses découvertes et fouilles récentes ; nous donnons

ci-dessous le texte de ces communications, d'après les procès-verbaux officiels.

PARIS. — Découverte d'un sarcophage du moyen-âge, dans la rue d'Ormesson (4e arrondissement, dans le voisinage du musée Carnavalet et de l'église Saint-Paul). — La trouvaille, à laquelle nous assistions le 2 juin 1898, a été faite dans l'axe de la rue d'Ormesson, près du point où elle est coupée par la rue Caron, lors de la construction d'un égout. Cet intéressant monument a été porté dans la crypte du musée Carnavalet. On a trouvé également des vases. Nous identifions le lieu de la découverte de ce sarcophage avec le dessous de la place occupée jadis par l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, probablement sous la partie voisine du chœur. Nous parlerons plus amplement de la découverte qui n'a pas encore été signalée.

PARIS. — Découverte d'ossements sous l'ancienne église Saint-Paul où fut enterré Rabelais. Voyez le plan inédit de cette église et de son cloître, disparus, dans le *Nouvel itinéraire artistique et archéologique de Paris*, par Charles Normand (t. 1er, p. 265.) Nous avons assisté le 2 juin 1898 à la découverte, non encore signalée, d'un mur, d'une façade, et de paquets d'ossements.

PARIS. — Découverte de ses constructions lacustres à l'intersection de la rue de la Bucherie avec la rue du Petit-Pont, près l'ancien hôtel Dieu. En creusant un puits pour des travaux d'égout on a découvert en avril-mai 1898 des pilotis portant un plancher que des spécialistes reportent à l'époque primitive de Paris et d'antiques poteries. Cette découverte, du plus haut intérêt, n'a pas été signalée ; nous en reparlerons.

AISNE. — Balance antique. — M. Fillcz, de la Société académique de Saint-Quentin, signale une balance du VIIe siècle trouvée dans le cimetière de Montescourt (Aisne). Cette balance se trouvait dans la tombe d'un homme armé d'un scramasax. Les pesons étaient constitués par des monnaies romaines, mais il est impossible de deviner comment on les groupait pour obtenir un poids voulu.

L'auteur rappelle la découverte d'une balance du même type à Arcy-Sainte-Restitute ; elle était accompagnée de monnaies, mais on a trouvé de véritables poids en bronze dans les cimetières barbares de Belgique. Parfois on employait des petits bronzes gallo-romains comme pesons. Les monnaies mérovingiennes n'avaient pas des poids réguliers, mais le sou d'or impérial a pu servir

d'unité, car l'oxydation a diminué le poids de beaucoup de pièces de l'époque barbare. Il est probable que la tombe de Montescourt renfermait le corps d'un orfèvre ou d'un officier monétaire ; mais, d'un autre côté, le défunt était de condition modeste.

AISNE. — Monnaies de Château-Thierry. — M. Minouflet, a recherché *les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry et surtout dans la vallée de l'Ourcq*. Ces monnaies doivent être attribuées aux Senones, aux Suessions, aux Atrebates, aux Bellovaques, aux Leuci, aux Remi, aux Veromandui, et surtout aux Catalauni et aux Silvanectes. Les types au loup et au sanglier sont assez nombreux, et la légende CRICIRV, qui se rencontre sur la monnaie des Suessions, est représentée par quatre exemplaires.

ALPES (HAUTES). — Pierres gravées. — M. Roman a commenté une note sur quatre pierres gravées antiques découvertes dans les Hautes-Alpes depuis quelques années. L'une représente Némésis, l'autre une tête virile creusée dans une pâte de verre, la troisième figure un épervier et la dernière, signée du nom de *Zozimou*, en caractères grecs, représente Diane debout, le buste nu et les pieds chaussés de bottines.

EURE. — Catelier de Criquebœuf. — M. de Vesly et M. Quesné communiquent le résultat de fouilles dans le catelier de Criquebœuf-sur-Seine (Eure). On y a trouvé les substructions d'un fanum sur plan carré. Les auteurs présentent les objets trouvés en cet endroit : ce sont des statuettes, en terre cuite, de Vénus, des cuillères à parfum, des armes en silex, 232 monnaies allant de Vespasien à Maxime. On a rencontré surtout des pièces de Néron, d'Hadrien et de Constantin, et seulement une monnaie gauloise. Les statuettes ont été brisées intentionnellement, sans doute par les premiers apôtres du christianisme.

INDRE-ET-LOIRE. — Pièce d'artillerie du XVe siècle. — M. Gaston Bonnery, de la Société archéologique de Touraine, étudie une pièce d'artillerie du XVe siècle récemment découverte dans le lit de la Loire, près de la Chapelle-aux-Maux (Indre-et-Loire). C'est une bombarde en fer forgé dont l'âme a la forme d'un tronc de cône. Elle pèse 1,800 kilogr.; sa longueur est de 2 mètres, et son plus grand diamètre intérieur de 49 centimètres. La pièce est cerclée par dix-neuf bandes de fer. L'auteur a recherché d'où provient cette bombarde et suppose que sa perte a pu coïncider avec le siège de Tours, en 1418, ou avec la prise du château de Langeais, en 1428.

JURA. — Atelier de potier antique. — M. Feuvrier, professeur au collège de Dol, décrit un atelier de poterie gallo-romaine découvert à Pointre (Jura). On a trouvé des vases assez variés en cet endroit, un fragment avec les mots PRIMVS FECIT. C'est une marque assez répandue en Franche-Comté. Les fragments trouvés à Pointre sont accumulés dans le plus grand désordre, et il semble qu'on se trouve en présence d'un dépôt où l'on jetait les pièces de rebut.

LOIR-ET-CHER. — Villa préhistorique, ou féodale. — M. Guignard signale le résultat de ses recherches dans la vallée d'Averdon (Loir-et-Cher). Il a commencé par fouiller le grand tumulus. A côté, se trouvaient un menhir et beaucoup d'autres tumuli moins importants. Les habitants avaient construit des huttes grossières séparées par des enclos. L'auteur se propose de rechercher le cimetière de cette villa préhistorique. Il a recueilli les ossements, les poteries et les silex taillés trouvés dans les fouilles.

M. Marcel Imbert fait remarquer que cette station n'était pas une véritable cité et que les débris recueillis par M. Guignard appartiennent à des époques bien différentes. M. Guignard réplique que la station d'Averdon fut surtout habitée à l'époque des dolmens et que le tumulus principal n'est pas une motte féodale, contrairement à l'opinion de M. Imbert.

LOIR-ET-CHER. — CHAUMONT-SUR-LOIRE. — Puits funéraires. — M. Guignard communique le résultat de ses fouilles dans les puits funéraires de Chaumont-sur-Loire. Ces puits, au nombre de quatre, fouillés en 1897, se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien cimetière. On y a découvert des débris de vases rouges ressemblant à la poterie gallo-romaine et de nombreux ossements. L'auteur signale la ressemblance de ces puits avec ceux du Bernard explorés par M. Baudry.

HAUTE-MARNE. — Cimetières gaulois. — M. Léon Morel signale les fouilles faites dans les cimetières gaulois de la Marne, en 1896 et 1897.

A Loisy-en-Brie, on a trouvé un bracelet en bronze de 180 grammes, formé de parties pleines et de vides. Ce bracelet qui semble géminé est orné de ciselures représentant des perles et des petits cercles. L'auteur n'a jamais rencontré de bracelet de même type en Champagne et croit devoir le ranger parmi les œuvres de l'art oriental. Il décrit ensuite six épées trouvées récemment dans les cimetières de la Marne et munies de leurs rivets. Les bouterolles, les fers de lance et le nouveau torques, décoré

d'une rouelle et de deux oiseaux, permettent à l'auteur de compléter sa communication sur le mobilier funéraire des nécropoles de la Champagne.

OISE. — Confrérie de Saint-Leu d'Esserent. — Le chanoine Eug. Muller raconte brièvement comment il a découvert dans un coin de son presbytère de Saint-Leu d'Esserent les comptes d'une confrérie de charité, du bureau de charité et de l'hôpital qui lui succédèrent, depuis le 20 décembre 1665 jusqu'à la Révolution.

Le but de la confrérie, dit-il, était le soin corporel et spirituel des souffrants. Le but était poursuivi par des dames appelées sœurs, qui devaient, chacune leur mois « servir les malades et faire la queste ».

Ces comptes sont remplis de documents sur les familles de Saint-Leu aux XVIe et XVIIe siècles, sur la liste des religieux-curés, sur le prix des denrées, etc.

SÈVRES (DEUX).— Hypogée de Louin.— Le R. P. de la Croix communique les résultats de ses fouilles dans l'hypogée païen de Louin (Deux-Sèvres), qui remonte à la fin du IVe siècle. Cet hypogée rectangulaire se trouvait à 5 mètres au-dessous du sol : il était maçonné et enduit avec soin à l'intérieur. La porte avait été murée aussitôt après le dépôt des deux cercueils en marbre de Saint-Béat et en pierre du pays. L'un des cercueils renfermait le corps d'un homme et l'autre celui d'un adolescent, et les squelettes étaient renfermés dans des cercueils en plomb sans ornements. Après avoir inhumé les corps, le caveau avait été muré et un temple de forme bizarre avait été construit au-dessus, pour mieux dissimuler l'entrée de l'hypogée. Le plus grand cercueil renfermait une magnifique urne en verre blanc de 57 centimètres de hauteur. Cette curieuse découverte est unique en son genre, car on n'a signalé aucun hypogée paien en France.

ALGÉRIE. — Découverte à Hammam-R'Ihra. Un de nos correspondants spéciaux fera connaître ici les découvertes curieuses faites tout récemment dans cette antique localité et les précieuses inscriptions qu'on y a trouvées.

Le Musée Carnavalet, complètement réorganisé, mais toujours installé dans la belle demeure de Mme de Sévigné, où M. Cousin l'avait fondé, est devenu digne de la ville de Paris; il convient de le décrire en son état actuel, résultant de diverses mesures fort intelligentes. Le Conseil municipal comprit l'importance de ces vieux souvenirs et M. Baudin sût en être le porte parole convainquant;

M. Lamouroux ne cessa point de porter à cette nécessaire extension un intérêt soutenu. M. de Selves préfet de la Seine, par un arrêté en date du 12 août 1897, décida que M. Le Vayer, conservateur et M. Georges Cain, conservateur-adjoint du musée Carnavalet, conjointement occupés jusqu'alors au double service de la bibliothèque et des collections historiques de la Ville, seraient dorénavant chargés, le premier, du service des travaux historiques et de la bibliothèque; le second, de celui du Musée. A la suite de ces modifications le Musée Carnavalet fut fermé au public pendant les mois de septembre 1897 à juin 1898, en vue d'y opérer diverses transformations et agrandissements projetés. La bibliothèque municipale a été tranférée dans l'hôtel Saint-Fargeau acquis à cette intention, et l'hôtel Carnavalet a été entièrement affecté au Musée; une galerie traversant le lycée Victor-Hugo, qui les sépare, a mis en communication les deux bâtiments municipaux.

Avant de décrire l'état des salles du Musée Carnavalet et d'en esquisser l'histoire, j'indiquerai à grands traits la distribution générale et l'esprit qui y a présidé; je dois ces informations à son directeur et organisateur, M. George Cain, qui, sans conteste, a mis toute son âme d'artiste délicat dans l'aménagement des distributions nouvelles.

En même temps M. Le Vayer, secondé par M. Gérard, faisait des efforts singuliers, en des conditions difficiles, pour donner à la Bibliothèque historique un classement régulier et mettre à la disposition du public la salle, libéralement garnie de volumes, où préside M. Jean Robiquet.

Au rez-de-chaussée du Musée sont placés, comme autrefois, les fragments lapidaires et objets trouvés dans les fouilles exécutées à Paris ou provenant de constructions détruites; depuis la nouvelle installation on trouve ici des pierres curieuses qu'on n'y voyait pas autrefois, telles que les pierres inscrites du rempart de la Cité (Voyez l'*Ami des Monuments et des Arts*, t. XII, p. 15-25), placées à côté des découvertes précédemment décrites et figurées dans notre livre sur les Arènes de Lutèce[1]; on voit encore dans ces salles, que nous décrirons plus loin, d'autres pierres nouvelles, des sarcophages, des chapiteaux trouvés dans ces derniers temps au collège de France et au Mont-de-Piété.

Un nombre considérable de monuments du plus haut intérêt

[1] Pages 133-150 et planches 29, 34, 35, 36 des « *Arènes de Lutèce ou le Premier théâtre parisien* » premier livre de la « Reconstitution du Paris gallo-romain », par Charles Normand (Paris, aux bureaux de l'*Ami des Monuments et des Arts*, 98, rue de Miromesnil).

MASQUE DE VOLTAIRE

LE NOUVEAU MUSÉE CARNAVALET

AQUARELLE DE CHARLES NORMAND

PARIS 98, RUE DE MIROMESNIL

sont distribués sous les arcades et contre les murs du jardin de l'hôtel.

Au premier étage, à droite du palier de l'escalier de la cour est « la salle des Estampes », garnie de cartonniers renfermant de riches collections de gravures, photographies ou dessins, concernant Paris, documents précieux classés avec soin.

A côté se trouve le cabinet du Directeur, l'une des salles où le goût de M. Georges Cain s'est déployé à l'aise, au moyen de belles tapisseries, unies aux vieux vitraux.

Si l'on revient au palier d'escalier on trouve, dans le prolongement de sa volée droite, une suite de « salles de topographie », dont la décoration n'a point changé ; mais on a remanié les collections exposées ; on y trouve une série de tableaux, de dessins, d'objets divers, faisant connaître les aspects successifs et la topographie de la capitale aux diverses époques ; M. Charles Sellier et M. Debraux, nous ont donné sur les principes de cette installation les indications dont profiteront nos lecteurs. A la suite on trouve les deux salons Dangeau, dont la décoration provient d'un logis de ce nom, situé place Royale. Après avoir dépassé un escalier garni d'objets divers, en retour, on visite deux « galeries révolutionnaires », disposées en longueur ; dans la première on voit « le Masque de Voltaire », dont on publie ici la première vue en couleur ; ces deux salles sont séparées par le petit « salon, dit des Stuarts », appellation de l'hôtel dont proviennent les boiseries. On a exposé dans ces galeries la céramique révolutionnaire, l'image des faits et des hommes de ce temps ; dans des vitrines on a groupé les autographes autour des portraits de leurs signataires, de façon à les rendre plus éloquents, et disposé la numismatique révolutionnaire. Dans la « salle de la Bastille » tous les documents relatifs à la Bastille sont placés autour de la pierre du citoyen Palloy, et les murs sont couverts de tout ce qui se rattache à la prison fameuse. Nous les examinerons quand, après ce coup d'œil d'ensemble sur le musée, nous aurons parcouru les salles suivantes, dont la création est toute nouvelle. M. Georges Cain a déployé dans cette œuvre ses qualités d'homme de goût : voici, successivement, « la pièce Empire », avec le nécessaire de campagne de Napoléon Ier, la « salle Debucourt » la « salle des costumes parisiens », le « salon des Théâtres parisiens », la petite et coquette « galerie Lucien Faucou », la « salle Théroigne de Méricourt » dont le portrait peint rappelle les sanglantes journées de la Révolution ou « salle Liesville », le Sauvageot, le bienfaiteur du musée de Paris, auquel on doit énormément ; le « Boudoir chinois », si original ; le « Cabinet des céramiques » très curieux, et que ferme une belle

grille ouvragée. Le « salon de Mme de Sévigné », où une toile présente l'image souriante de la belle Madame de Grignan, est l'ancien Cabinet de M. Cousin ; là, les curieux, amis de la maison, aimaient jadis à se trouver au milieu des livres, aujourd'hui classés ailleurs. Enfin la « galerie des Echevins », où le portrait de Voltaire jeune, qui fait une singulière opposition avec le masque de Voltaire. Voilà dix salles nouvelles, toutes aimables, fraîches, coquettes, exquises, vraiment parisiennes et du plus instructif enseignement.

CHRONIQUE

(*Suite, voir les onze volumes précédents*)

REIMS (Marne). — Projet de stèle aux fondateurs de la cathédrale. — M. Gosset a renouvelé le vœu, qu'il avait émis en 1896 ; il veut, à juste titre, qu'on place dans la cathédrale une stèle enseignant à tous les noms de ses fondateurs, l'archevêque Albéric de Humbert, qui, après l'incendie de la cathédrale d'Hincmar, décida ses concitoyens à en élever une nouvelle plus magnifique, et l'architecte Jean d'Orbais, dont le plan fut respecté par ses continuateurs, durant les siècles nécessaires à l'achèvement du magnifique monument. Nous souhaitons la réalisation d'une mesure si juste. On a demandé de faire figurer sur l'inscription les noms de ceux qui ont dirigé la suite des travaux.

Monuments Grecs. Cessation de cette publication. — L'Association pour l'encouragement des études grecques en France vient de faire paraître le n° 23-25 des « Monuments Grecs, » belle publication dont cette livraison constitue la fin, ainsi que l'annonce M. Heuzey, dans l'avant-propos. Les fascicules parus, dont le premier date de 1872 et le dernier de 1897 constituent deux volumes, in-4° accompagnés de planches, dont quelques-unes sont de véritables œuvres d'art, commentées d'une façon remarquable.

Cinquantenaire de l'Ecole française d'Athènes et création d'un musée à Delphes. — Lors des brillantes réceptions organisées à l'occasion du cinquantenaire, M. Homolle annonça qu'un banquier grec M. Syngros avait décidé de fonder à Delphes un musée digne des trésors découverts par la France.

MONTMAJOUR. (Vaucluse) — Date de la chapelle Sainte-Croix. — Une chronique, qui en attribuait la construction à l'abbé Rambert, une charte de 1019, et une inscription découverte sur un fronton de ce monument, étaient cause qu'on en attribuait la cons-

truction à l'an 1019. M. Brutails pense que Sainte-Croix fut dédié en un 19 avril d'une année indéterminée, et édifiée à la fin du XIIe siècle. Il suppose que la date de 1019 fut celle de la dédicace, à Sainte-Croix, de la construction souterraine présentement appelée *Oratoire de Saint-Trophime*.

La Société historique du Vexin, présidée avec tant de compétence par M. Seré-Depoin, a fait paraître son Mémorial pour 1898. C'est un feuillet de quatre pages présentant une vue « du Pont de Pontoise en 1837 » d'après une lithographie offerte par Madame Tavet, la directrice zélée du Musée de Pontoise. On y trouve la liste des matières contenues dans les vingt volumes de « Mémoires, » consciencieusement publiés par les soins de M. Joseph Depoin. Disons, par avance, que le vingt et unième volume, en préparation, renfermera les matières suivantes : Le livre des Métiers de Gisors, par L. Passy. — Les populations rurales de l'Ile-de-France devant les premiers aérostats par Seré-Depoin. — Excursions archéologiques dans le Vexin par Louis Régnier. — Saint-Leu d'Esserent, description et cartulaire par le chanoine Müller.

Une brochure sur « l'Etablissement du gaz dans la ville de Pontoise », donne l'historique de l'œuvre due à l'initiative de M. Seré-Depoin, qui, maire en 1867, sut admirablement concilier les intérêts de la Société du Gaz et de la ville de Pontoise ; lors de la remise récente, sans indemnité, des établissements de la compagnie, un banquet fut offert à M. Seré-Depoin en souvenir de cet acte d'une si heureuse gestion de tous les intérêts.

PARIS. — M. Léo Claretie a fait douze conférences-lectures aux « Matinées Depas », dont plusieurs concernent nos monuments et nos souvenirs ; telles sont celles intitulées : **Le vieux Paris et ses vieux poètes.** — **Les Précieuses** (XVIIe et XVIIIe siècles). — **Les grands Procès d'autrefois** (le collier de la Reine, le courrier de Lyon). — **Le théâtre à Paris sous le second Empire.**

NÉCROLOGIE. — **M. Guy Tomel** (Gabriel-Guillemot) est décédé le 16 mai 1898 dans sa 43e année. Rédacteur au *Journal des Débats*, auteur d'ouvrages sur Paris, tels que « Le *Bas du Pavé parisien* » — « Les *Petits Métiers Parisiens* » (chez Fasquelle), il fut un des plus fidèles appuis des *Amis des Monuments et des Arts*, dont il seconda l'œuvre nationale et dont il a parlé en toutes les circonstances. Que sa famille reçoive ici l'expression de la part très vive que nous prenons au deuil qui la frappe si cruellement.

M. L. C. Geay, l'un des plus distingués amis des Monuments, inspecteur diocésain et des monuments historiques, est décédé à

Limoges dans sa 54e année ; fondateur de l'*Ami des Monuments*, président honoraire de la Société des architectes du Limousin, Angoumois et Périgord, président de la Société Gay-Lussac, il consacra à nos monuments anciens, notamment à la cathédrale de Limoges les soins les plus constants. Nous regrettons vivement la perte de ce dévoué collègue, qui a laissé à son fils un exemple que ce jeune architecte suivra certainement.

Paul Robert. — Tous ceux qui ont assisté aux conférences des Amis des Monuments se souviendront toujours de Paul Robert, notre dévoué collaborateur chargé de faire nos projections à la lumière oxhydrique. On sait qu'il était l'auteur d'une superbe collection de photographies de nos monuments historiques. Notre regretté collègue, qui était secrétaire de la Chambre syndicale de photographie, est décédé le 13 avril 1898, dans sa trente-deuxième année, en pleine force de l'âge.

M. Tamisey de Larroque, l'éminent correspondant et l'un des fondateurs de *l'Ami des Monuments et des Arts*, est décédé, à l'âge de soixante-dix ans, en mai 1898, à Gontaud (Lot-et-Garonne), sa ville natale. Membre correspondant de l'Institut, il était bien connu du monde savant pour les soins particuliers dont témoignaient ses travaux et en particulier ses études sur Peiresc. Nous perdons en lui un ami fidèle et capable.

Les Italiens dans l'Ile de Chypre du XIIIe au XVIe siècle, ont fait l'objet d'une conférence de M. Enlart à la Société d'Etudes italiennes.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. — Le ministère de l'Instruction publique vient de publier la liste des volumes parus et des dix-huit autres actuellement sous presse ; dix-sept des publications terminées sont des œuvres archéologiques ; de 1861 à 1888 on a publié en outre les Répertoires archéologiques de huit départements, deux tomes et une partie du troisième volume de la Bibliographie des travaux des sociétés archéologiques de France, œuvre éminemment utile due à MM. R. de Lasteyrie, E. Lefèvre-Pontalis et E.-S. Bougenot.

CALVADOS. — Eglise de Tour. — Les travaux de restauration ont été adjugés en mai 1898 ; le montant des travaux est de 5301 fr. 55. Tour est situé sur la route de Saint-Laurent-Plage-d'Or à Bayeux, et à 5 kilomètres de cette dernière ville. L'église a un chœur du XIVe siècle, des parties romanes, une porte, des crédences, de curieux bas-reliefs, etc.

L'Album de l'Hôtel-de-Ville. — M. Edmond Deschaumes, écrivait, il y a quelques jours, en faveur d'une création qu'il nommait « l'Album de l'Hôtel-de-Ville. » Il disait :

« Les ingénieurs n'ont aucune pitié pour nos souvenirs. Le pic et la sape renversent et détruisent impitoyablement. Le progrès est un démolisseur que rien n'arrête. Puisque les maîtres de Paris transforment radicalement notre cité, que ne se soucient-ils tout au moins de conserver pour nous la mémoire de ce qu'ils effacent! La ville de Paris devrait avoir son album et nous sauver par la gravure et l'eau-forte tout ce qui est supprimé, condamné pour cause d'utilité publique.

Ce que je demande, c'est une œuvre d'art et d'histoire. C'est la reprise et la continuation de ces travaux charmants du XVIII• siècle, des Eisen, des Moreau, des Debucourt, de tout ce qu'aimaient si passionnément les frères de Goncourt, de ce qu'aiment d'une égale passion tant de contemporains. »

L'*Eclair*, dans son n° 3450, dit très à propos sur ce sujet :

« Ce que réclame notre confrère, M. Deschaumes, et sans doute avec lui bien d'autres Parisiens, existe, mais non peut-être exactement dans l'esprit de sa requête. Car il semble souhaiter la publication d'une œuvre d'art collective.

« Ce qu'il veut, c'est qu'il reste aux générations futures un témoignage du présent. Ce présent est fatalement éphémère ; une cité telle que Paris — et il en sait quelque chose lui qui fut en Paris, historien et guide éclairé — est en constante métamorphose. Nous allons vite, et vite les choses qui nous entourent. Nous nous en apercevons quand nous dressons l'inventaire de nos richesses : qu'il nous en reste peu qui attestent seulement deux siècles d'ancienneté !

« Aussi cette utile commission du vieux Paris, dont l'honneur revient à M. Lamouroux qui l'a conçue, à M. de Selves qui l'a comprise, et beaucoup à Charles Normand qui prépara ce mouvement de filiale piété par sa société des *Amis des monuments parisiens*, a-t-elle constitué dans son sein un groupe qui n'a pas d'autre mission que d'établir l'album que précisément l'on réclame.

« La sous-commission chargée de ce soin est présidée par M. Detaille ; l'éminent artiste, s'en occupe très activement, de concert avec M Georges Cain, le distingué conservateur du musée Carnavalet, et les membres de la troisième sous-commission, dont les noms figurent dans l'*Ami* (tome XII, p. 16). A chaque quinzaine on apporte des tableaux, aquarelles, photographies des monuments et aspects qui disparaissent, et dont on a donné la liste dans l'*Ami* t. XII, p. 10). Les travaux de la commission, à peine née, seront

mis sous les yeux du public, avec les objets recueillis dans les récentes fouilles.

Le Congrès International de l'Art Public. (*Correspondance spéciale*), se tiendra à Bruxelles les 24-28 septembre 1898. Son but est de créer une émulation entre les artistes, en traçant une voie pratique où leurs travaux s'inspirent de l'intérêt général ; revêtir d'une forme artistique tout ce qui se rattache à la vie publique contemporaine ; rendre à l'art sa mission sociale d'autrefois, en l'appliquant à l'Idée moderne dans tous les domaines régis par les pouvoirs publics.

Le congrès groupe les compétences en trois catégories distinctes :

L'Art public au point de vue législatif et règlementaire ;

L'Art public au point de vue social ;

L'Art public au point de vue technique.

Depuis quatorze ans le Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, poursuit ce programme à Paris afin de maintenir et de développer la beauté de Paris. Nommé « membre protecteur du Congrès de Bruxelles » il tiendra nos lecteurs au courant des décisions prises.

Château de Maintenon. (Eure-et-Loire). — M. Louis Richard a écrit un intéressant article descriptif (*Alceste*, n° 108) à la suite d'une visite qu'il y a faite ; il relate les souvenirs historiques qui s'y rapportent.

La Société de l'histoire de Paris et de l'Ille-de-France a élu son bureau : président, M. Eugène Müntz ; vice-président, M. Babeau ; secrétaire, M. Viollet ; secrétaire-adjoint, M. Mareuse ; trésorier, M. Lacombe.

EXCURSION

DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

AUX MONUMENTS D'AMIENS

Après tant de belles et savantes excursions, après Chartres, Amiens devait attirer le public d'élite de l'*Ami des Monuments et des Arts* ; la promenade fût organisée par son directeur M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, de concert avec les réprésentants de la Société des Antiquaires de Picardie, qui a rendu de nombreux services à la cause des arts nationaux. M. Soyez, l'auteur de la *Picardie monumentale*, membre du Comité de l'*Ami des Monuments et des Arts*, accueillit à la gare la troupe érudite et choisie,

de concert avec MM. Billoré architecte diocésain, Delambre directeur du Musée, Georges Durand archiviste du département, comte de Guyencourt, qui fit aux « Amis » un magistral commentaire de la cathédrale, Auguste Janvier secrétaire général de la Société des Antiquaires, tous auteurs de travaux précieux sur la région. Nous ne pouvons, faute de place, décrire ici la curieuse ville d'Amiens, justement réputée par sa majestueuse cathédrale. Indiquons brièvement quelques-uns des livres où l'on pourra prendre des informations, sur Amiens ; nous y joignons, à titre de spécimens et de souvenirs, des clichés qui nous ont été communiqués à cet effet. En dehors des planches ou notes publiées dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, notamment dans le tome 1er (clôture du chœur), et le tome 2e (rue d'Amiens), nous signalerons la collection des publications de la Société des Antiquaires de Picardie et des guides éminents qui ont dirigé notre excursion : la *Picardie monumentale* et un volume publié par M. A. Janvier, en collaboration avec MM. Bazot et Duthoit sur « Nicolas Blasset », l'éminent sculpteur (1600-1659) de tant de beaux monuments. La « Librairie illustrée » a publié dans « La France monumentale » (t. v.) un intéressant article de M. Dehaisnes sur la cathédrale ; nous commençons la présentation des gravures de cet ouvrage ainsi que de celles de « L'Art Gothique » de la Librairie May, dans lequel M. Gonse a consacré un chapitre spécial à la cathédrale. Nous reviendrons dans un numéro prochain sur ce sujet ; sans prétendre donner une bibliographie complète, nous indiquerons ainsi à nos lecteurs les recueils où ils pourront fixer leurs souvenirs de notre excursion.

BULLETIN DES MUSÉES

ET DE LEURS ACQUISITIONS NOUVELLES

(Suite).

PARIS. — Cabinet des Médailles ; acquisitions nouvelles. — M. Babelon a annoncé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que M. Edmond Le Blant, a légué 102 pierres gravées, intailles ou camées et pâtes antiques ; 13 tessères, bagues, cachets ou autres monuments, en plomb, cuivre ou ivoire ; 45 lampes en terre cuite ; une vingtaine de statuettes ou fragments de figurines et de vases de diverses formes ; enfin deux inscriptions funéraires romaines, qui viennent ainsi rejoindre une autre inscription déjà

donnée au Cabinet des médailles par M. Le Blant, en 1895, et qui contient une liste des vigiles de Rome.

Presque toutes les intailles qui composent ce legs portent des inscriptions, que M. Le Blant a relevées et commentées dans l'un de ses derniers ouvrages : *750 inscriptions de pierres gravées*, inséré dans les *Mémoires de l'Académie*. Parmi les lampes, les unes sont ornées de sujets bibliques ou chrétiens : la Colombe tenant un rameau, les Hébreux portant la grappe de raisin de la Terre promise, le Poisson et l'Agneau ; d'autres représentent des sujets païens, et, parmi ces dernières, on remarque celle où l'on voit deux squelettes qui dansent, sujet à rapprocher, en particulier, de la danse macabre qui décore le pourtour de gobelets du Trésor de Bosco Reale.

M. Prou en publiera prochainement l'inventaire sommaire.

Dans une autre séance M. Babelon, le zélé conservateur du cabinet des médailles, a signalé un autre legs, fait par M. Jules-Joseph Rouyer. Cette collection, la plus importante qu'un particulier ait jamais formée, se compose de 4,888 pièces. Dans le classement qu'en a fait M. Rouyer, elle est divisée en deux parties. La première se compose de jetons du moyen-âge, c'est-à-dire antérieurs à François Ier, et cette série forme, à elle seule, un total de 1,775 variétés. On en saisira tout de suite l'importance, si on observe que le Cabinet des médailles lui-même, bien qu'attentif — je puis dire depuis deux siècles — à développer et à enrichir cette série des jetons du moyen âge, comme toutes les autres suites numismatiques, ne possède pas 400 jetons antérieurs à François Ier. C'est dire aussi, par là même, l'ardeur, la passion et l'intelligence dont M. Rouyer, au cours de sa longue carrière, a dû faire preuve pour rassembler une série de ces monuments, montant jusqu'à 1,775 numéros.

Ces jetons du moyen âge se rapportent :

« Aux cours souveraines et aux offices divers de l'Administration supérieure des finances du roi ;

« A la maison ou hôtel du roi et aux différentes charges qui la composaient ;

« Aux reines de France et aux princes du sang royal ;

« Aux administrations des provinces ;

« Enfin aux pays étrangers, tels que la Flandre et la Bourgogne, l'Angleterre et les différents États de l'Italie.

Les plus anciens de ces jetons remontent jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

La deuxième partie de la collection Rouyer comprend les jetons de François Ier jusqu'à la fin de l'ancien régime : il y a, ici, 3,113 pièces. Bien que cette série soit moins importante que la

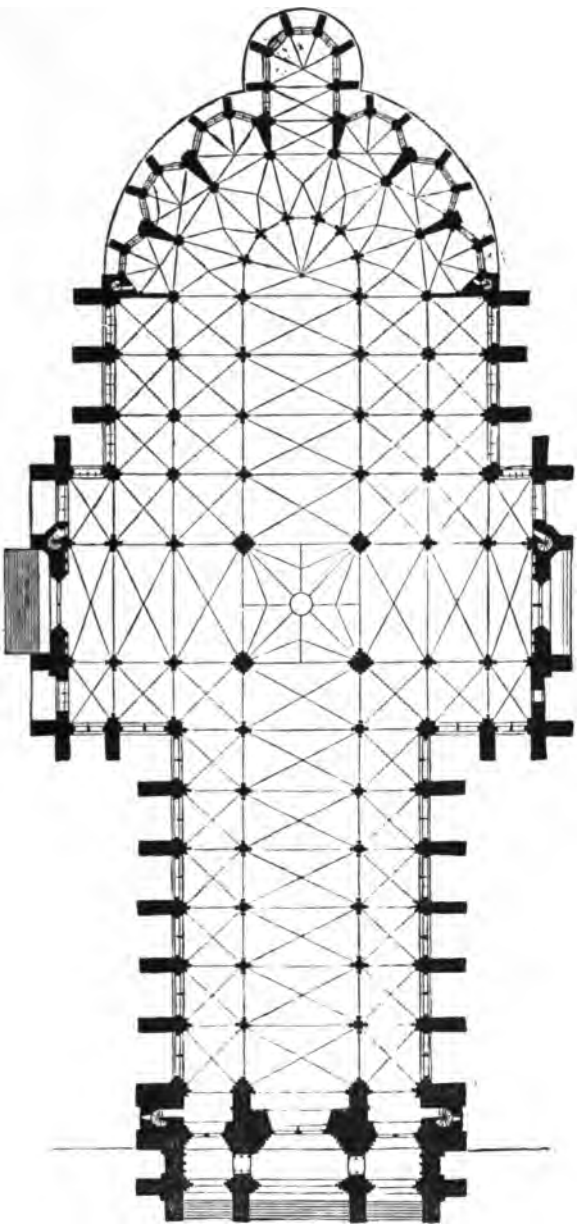

Souvenir de l'excursion de Chartres

PLAN DE LA CATHÉDRALE

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

précédente au point de vue historique, et qu'un assez grand nombre de pièces doivent, probablement, faire double emploi avec la suite similaire de l'ancien fonds, les pièces nouvelles y constituent encore pour le Cabinet des médailles, un enrichissement des plus heureux et des plus utiles. On y trouvera, par exemple, presque au complet, l'œuvre du célèbre graveur français Nicolas Briot, ainsi que l'œuvre de ces artistes de Nuremberg qui ont, durant deux siècles, inondés l'Europe de leurs produits, aussi variés que nombreux.

Le Musée de la Société historique et Archéologique de Corbeil, installé en 1897, par les soins de M. Dufour, dans la vieille église de Saint-Jean-en-L'Isle (XIIIe s.), où fut inhumée la veuve de Philippe-Auguste, a été inauguré le 13 juin 1898, lors de l'Assemblée générale de la Société ; à cette occasion des lectures furent faites par M. A. Dufour sur *sur la reine Isburge à Saint-Jean ;* par M. E. Delessard, de Lardy, sur *les âges et les objets préhistoriques.* On visita également les monuments de Corbeil : église Saint Germain (XII s^e.) nouvellement restaurée. Saint-Spire (XIIIe s.), Belle porte de l'ancien cloître. Hôtel des Arquebusiers (Louis XIII).

Musée Carnavalet. Nouvelle installation. Inauguration par le Président de la République le 23 juin 1898. Voyez notre article spécial.

Musée de Nancy. *Le Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est* nous donne les renseignements suivants : Le Musée de peinture et de sculpture de Nancy vient de s'enrichir d'un certain nombre d'œuvres dont la plupart sont dès maintenant exposées.

Dons de Mme Cardin, née Amélie Roussel : 1° Un très bon portrait peint par elle-même, vers 1845, et représentant sa mère, veuve du colonel Roussel. — 2° Deux dessins de V^or Schnetz : tête d'étude de Christ pour son tableau de la Madeleine ; portrait de l'auteur avec dédicace du roi Louis-Philippe.

Don de M. le général Thomassin ; son portrait en pied de grandeur naturelle, dessiné au fusain par Feyen-Perrin.

Don de M. P. Jaques (3e don) : Une précieuse miniature gouachée de Fr. Clouet, représentant le cardinal de Lorraine debout dans son oratoire, encadrée de riches ornements.

Dons de l'Etat : Un paysage de M. Jeanniot : « Les fumées du soir à Diénay ». — Un tableau de genre de grande dimension par M. Duvent ; « Le Seigneur soit avec vous », seconde médaille du salon de 1896. — « La Misère » statue en bois par M. Dubois.

Enfin la commission du Musée a fait l'acquisition de deux œuvres très intéressantes : Un dessus de porte de Fr. Lemoyne,

représentant « Hercule délivrant Hesione », et « La famille du peintre Jean-Antoine Laurent », peinte par lui-même, miniature gouachée, datée de 1793.

BULLETIN DE LA

SAUVEGARDE DES MONUMENTS ET DU VANDALISME

(*Suite. Voir les onze volumes précédents.*)

PARIS. — Ancienne Faculté de médecine. La sauvegarde de ce monument, due aux efforts de la Société des Amis des Monuments Parisiens, vient d'être complété par un heureux arrêté préfectoral de M. de Selves, signé de M. Bruman. En date du 24 mai 1898 on déclare la cessibilité de l'immeuble sis Rue de la Bâcherie, 13 et rue de l'Hôtel Colbert, 8, nécessaire pour la restauration de l'ancienne Académie de médecine, dont nous avons entretenu nos lecteurs (t. XII, p. 55). Le décret se refère à celui du 4 mars 1898, qui a déclaré d'utilité publique l'acquisition dudit immeuble. Les Parisiens et les amis de l'archéologie félicitent tous ceux qui ont contribué à cet heureux résultat, les conseillers et la haute administration.

PARIS. — Ancienne cour des comptes. La construction de la nouvelle gare d'Orléans, au quai d'Orsay a occasionné la vente des parties artistiques du Palais d'Orsay ; la nomenclature en est conservée, pour les historiens à venir, dans une *Notice* (8 pages in-8°), publiée par le ministère de Me Maurice Delestre, commissaire priseur, en vue de la vente des fragments aux enchères publiques. On sait que grâce à l'initiative de nos confrères Ary Renan, Berger et autres amateurs, les peintures de Théodore Chassériau sont sauvées ; elles décoraient l'escalier d'honneur et depuis longtemps la « Société des Amis des Monuments Parisiens » avait attiré l'attention sur l'utilité de sauvegarder ces peintures murales.

ACTE DE VANDALISME PROJETÉ A NEVERS. — La démolition du château des comtes de Nevers, projetée, a été signalée par M. de Lespinasse à la Société des Antiquaires de France.

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne. — Le commencement du compte rendu des découvertes qui y ont été signalés se trouve dans notre chapitre du Répertoire des fouilles.

2° Société des Antiquaires de France. — *Mai.* — Le R. P. Dom G. Morin communique un vase à eulogies, en plomb, conservé avec les reliques de sainte Scholastique à Juvigny-les-Dames (Meuse).

M. E. Dumuys présente l'original d'un reliquaire monté sur roues conservé aujourd'hui dans l'église de Saint-Aignan d'Orléans et le texte de la première inscription chrétienne qui ait été découverte récemment à Orléans. LANTVRDES HIC REQVIISCIT.

M. Cagnat communique cinq fragments provenant du camp romain de Lambèse et qui appartiennent à l'inscription contenant le texte du discours d'Hadrien, aujourd'hui conservé au Musée du Louvre.

M. le baron Rey commence la lecture d'un mémoire dans lequel il étudie l'influence orientale sur l'architecture militaire des Croisés en Syrie.

M. Cagnat communique deux inscriptions, découvertes par M. Drappier à Sidi-Amara (Tunisie), et qui donnent le nom antique de cette ville *Aviocalla*. Il résume aussi un mémoire du P. Vincent sur plusieurs camps romains, milliaires et restes de monuments, qu'il a étudiés au cours d'un récent voyage de Jérusalem à Petra.

M. Omont fait une communication sur un évangéliaire grec, conservé au Patriarchat orthodoxe de Jérusalem, et qui est orné des portraits du Voirode de Valachie, Mathieu Bassarabo et de sa femme Hélène. Il en rapproche un autre évangéliaire manuscrit orné des portraits des mêmes personnages, conservé parmi les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un mémoire du R. P. Delattre sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage. Il ajoute qu'un fragment d'inscription latine trouvé sur cet emplacement mentionne un personnage consulaire, déjà connu par une inscription de Tivoli.

M. M. Prou signale une inscription mérovingienne, trouvée à Teuillac (Gironde), et en propose une nouvelle lecture L'intérêt de cette inscription réside dans la formule *filio suo pater scripsi* (*t*).

M. E. Molinier communique une statuette de vierge en ivoire, jadis conservée parmi les monuments d'ivoire du Musée du Louvre

et qu'il considère comme l'œuvre d'un faussaire, malgré l'avis de Didron et de Viollet-le-Duc.

M. N. Valois fait une communication sur une visionnaire du XVe siècle, mêlée à la mission de Jeanne d'Arc, connue sous le nom de Marie d'Avignon et qui s'appelait réellement Marie Robine.

M. le Dr Carton lit un mémoire sur une tête de bronze, trouvée à Stora (Algérie) et aujourd'hui conservée dans une collection particulière à Lille.

M. S. Berger fait une communication sur différents manuscrits de la Bible castillane, qui présentent cette particuliarité d'avoir été enluminés sous la direction de juifs espagnols.

BIBLIOGRAPHIE

On est prié d'adresser un double exemplaire des publications dont il pourra être rendu compte, l'un étant destiné aux ARCHIVES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, *l'autre au collaborateur spécial chargé de l'examen du livre.*

LIVRES REÇUS

GEORGES MONTORGUEIL. — *La Cantinière. — France ; son Histoire. — Imagée par* JOB — Paris Charavay, gr. in-4°, 80 pages, 60 gravures en couleur.

La Cantinière, c'est la France de la Révolution et de l'Empire jusqu'en 1815. C'est la Patrie armée, promenant à travers le monde ses trois couleurs. A l'ombre des drapeaux, intrépide et inlassée, d'abord éprise de liberté et plus tard subjuguée par le plus glorieux des capitaines, à la tête des soldats de l'an II comme dans les rangs de la vieille garde elle est essentiellement la Cantinière.

Georges Montorgueil, impartial avec raison pour toutes les gloires, justement dédaigneux des préjugés de l'esprit de parti, a parlé en Français enthousiaste de sa Patrie. Le texte accompagne magistralement l'illustration en couleur, où Job a fait preuve d'une extraordinaire possession du dessin, d'une originalité très grande et sans bizarrerie dans la décoration des pages, d'un sentiment très vif de la couleur. De tels livres sont des services rendus à la Patrie, minée dans ses forces vives, morales ou matérielles par les sourdes menées d'un ennemi implacable. Il faut féliciter les éditeurs MM. Charavay, Mantoux, Martin de n'avoir pas hésité à mettre ce livre à la portée de tous : grands et petits y trouveront plaisir, car c'est un livre d'art malgré la modicité du prix, malgré les frais considérables que son établissement a dû entraîner ; c'est un livre sain, car la glorification de nos gloires impose à tous la préparation de la Rénovation nationale. Ce livre montre encore la supériorité extraordinaire de la librairie française, car on chercherait vainement ailleurs, pour un si bas prix, une

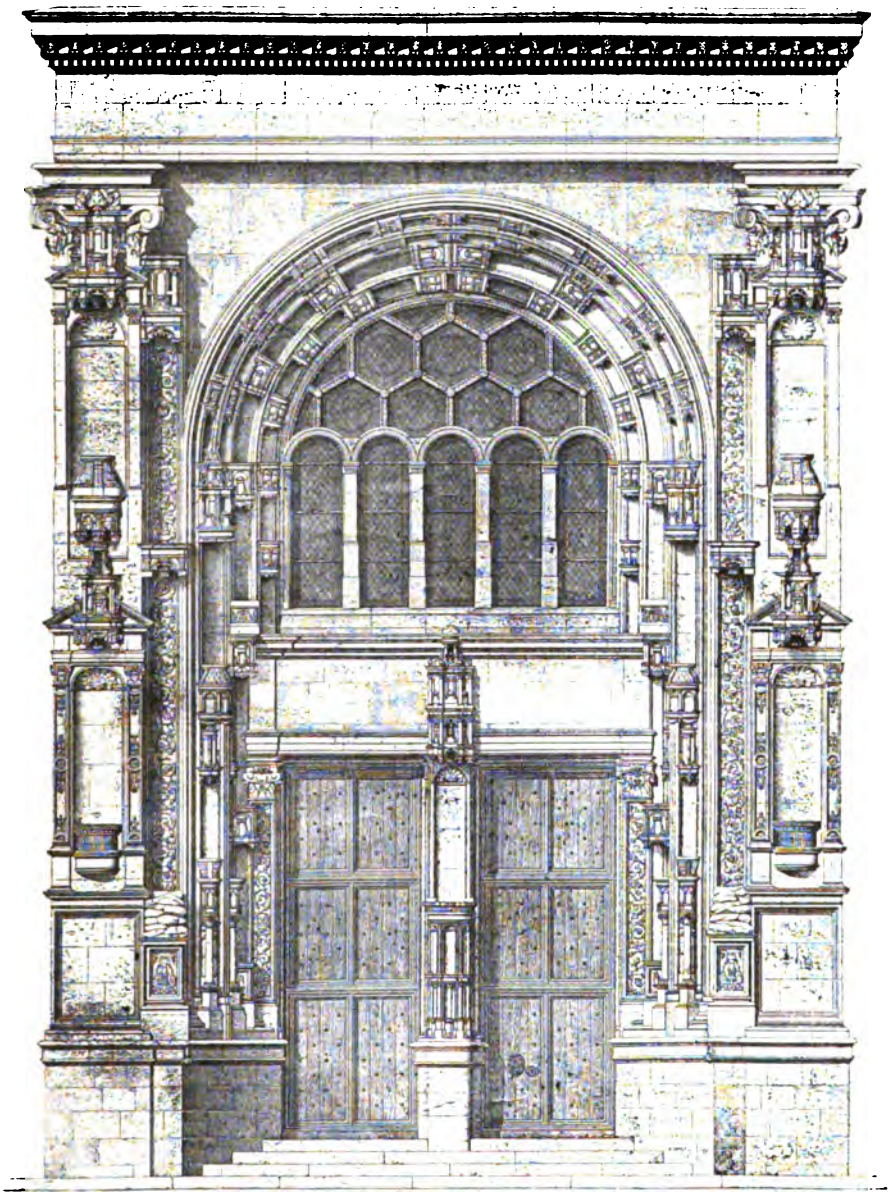

PORTAIL LATÉRAL SUD (XVIe siècle). — ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

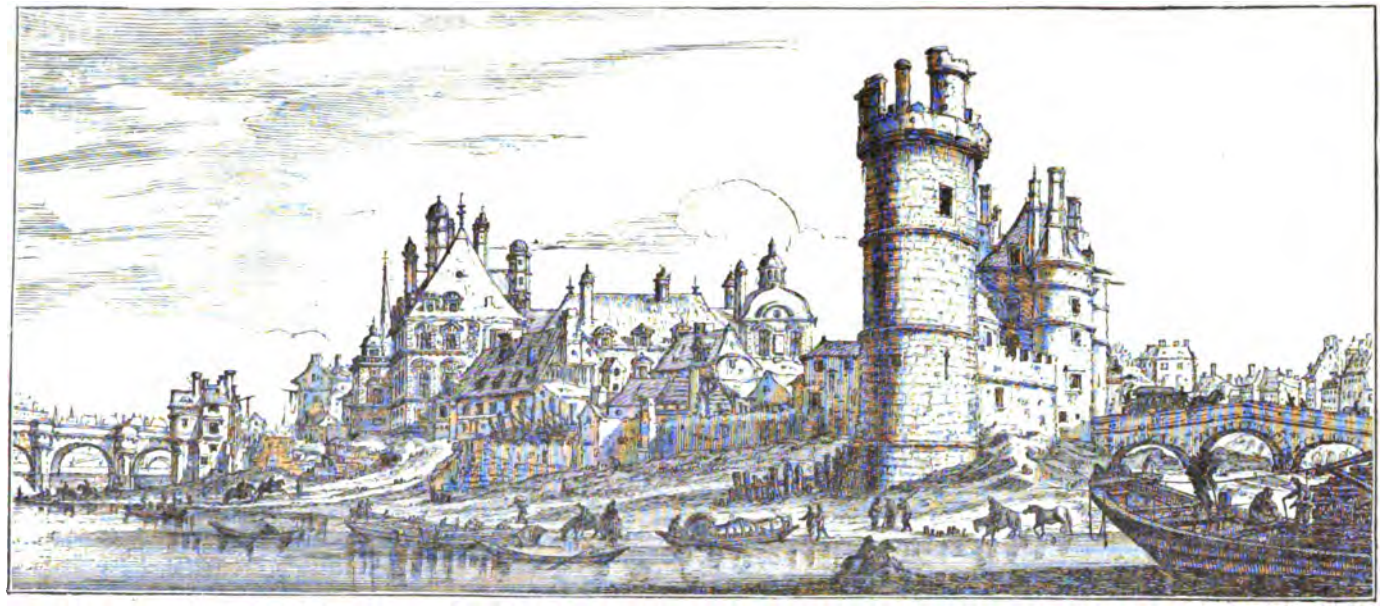

LA TOUR DE NESLE (d'après ISRAEL SYLVESTRE) — Actuellement Institut et Hôtel des Monnaies.

Charles Normand direxit] *Paris, 98, rue Miromesnil.*

œuvre d'une si noble allure, et d'une telle richesse décorative. Le récit de Montorgueil est vivant, vrai, magnifique. Félicitons donc tous les collaborateurs de ce beau travail.

A. DE CHAMPEAUX. — *L'Art décoratif dans le Vieux Paris.* — 1 vol. nombreuses gravures dans le texte, 20 pl. hors texte 352 pp. gr. in-8°. — Paris Schmid.

M. de Champeaux étudie, successivement dans chaque quartier, les demeures où l'on peut admirer les œuvres de l'admirable école française des XVIIe et XVIIIe siècles. Paris est encore la ville la plus riche en décorations intérieures qui existe, mais on ne les connait guère ; M. de Champeaux les énumère, et suit les migrations des délicates boiseries et peintures de palais royaux, d'hôtels de grands seigneurs, de maisons bourgeoises, que Paris donna en exemple à nos voisins, comme moyen d'embellir leurs habitations. Nous donnons ci-contre des spécimens de l'illustration. (*Palais-Royal.* — *St-Eustache*).

Les majestueuses compositions de Lebrun, la grâce fantaisiste des peintures de Watteau et de Boucher, les ciselures délicates de l'époque de Louis XVI, restent des modèles, dont l'Europe continue à s'inspirer à juste titre. L'auteur en donne le vrai motif : cela tient « à la supériorité, hors de toute comparaison avec laquelle cet art a été pratiqué en France. Ce fut une création toute parisienne, imaginée pour servir de cadre à l'ancienne société française, éprise du beau et du noble en toutes choses, aussi bien dans les arts que dans la littérature. »

Dans l'avant-propos l'auteur montre par suite de quelles circonstances fâcheuses nombre de ces belles demeures ont disparu et comment on eut souvent le triste courage d'en disperser les ornements, à prix d'or, dans des constructions neuves de France ou de l'Étranger, au lieu de les laisser en leur place primitive. Enfin une bibliographie (page 11) indique les ouvrages d'importance capitale, écrits sur Paris.

On voit le grand intérêt du livre de M. de Champeaux ; l'autorité particulière du distingué conservateur de la Bibliothèque de l'Union centrale des Arts décoratifs, l'indiquait pour signer un livre sur le Paris décoratif.

P. JOANNE : *Paris.* Un volume in-4° ; 247 pages avec 143 gr. 2 plans de Paris, 35 cartes et graphiques. — Extrait du *Dictionnaire de la France* (p. 3161 à 3408), par P. Joanne. — Paris Hachette.

Cet article — un véritable volume — comprend deux parties, l'une plus spécialement géographique et administrative, l'autre consacrée à la description des rues, monuments, musées, etc., au tableau de la vie de Paris et à l'histoire de la ville. Ces deux parties sont divisées en trente-trois chapitres dont l'importance a nécessité le concours d'un grand nombre de collaborateurs spéciaux, dont M. P. Joanne a dirigé les efforts de la façon la plus heureuse. Nous donnons ci-joint un spécimen de gravures, (*La tour de Nesle*), qui, le plus souvent sont des reproductions modernes d'après nature.

Les gravures, reproduisant des photographies, sont exécutées avec ces soins particuliers qu'on trouve dans les publications de la maison Hachette ; des plans, des cartes, des diagrammes, indiquent d'une façon saisissante les condi-

tions de la vie de Paris, ses besoins extraordinaires, ses ressources infinies. Les anciennes constructions de Paris, qui lui valent la réputation de ville merveilleuse, et qui font sa fortune, y tiennent une juste place. L'œuvre de M. P. Joanne rendra les plus grands services à la foule des amis de Paris, aux amis des monuments à tous ceux qui s'occupent de la grande ville ; ce livre demeurera parmi les plus utiles, les mieux faits, et documentés qu'on aie écrits jusqu'ici sur Paris moderne, sur les rouages compliqués de son organisme.

PAUL JAMOT. — *Le buste d'Elche.* Gr. in-8°, 16 pages. Gravures.

Depuis la fin de décembre 1897 on a exposé au Louvre dans la salle de l'Apadana d'Artaxerxès, un buste de femme découvert le 4 août 1897 dans un champ voisin d'Elche, au lieu dit Alcudia, emplacement de ruines situées à quelques lieues au sud d'Alicante, en Espagne. M. Jamot commente avec clarté cette sculpture en pierre calcaire tendre, haute de 53 centimètres, rapportée par M. Paris, étudiée à l'Académie par M. Heuzey ; ce savant écrit fort justement que nulle autre statue « ne peut nous donner une idée plus approchante de ce que pouvait être le vrai costume carthaginois, vers l'époque dont un roman célèbre a tenté la résurrection » ; c'est la Salammbô de Flaubert ; l'œuvre a subi l'influence à la fois de l'archaïsme gréco-phénicien apporté par les Carthaginois et des modes locales ; le buste est voisin du grand style grec classique tout en étant le témoin, selon M. Jamot, de « l'existence d'un art antique espagnol », né sous une influence extérieure, mais ayant dégagé son originalité propre. Sans pouvoir préciser la date du monument, l'œuvre ne peut être antérieure au IV° ou à la fin du III° siècle.

Programme du Concours International pour le Phebe Hearst Architectural Plan of the University of California. Berkeley, Californie. Un fasc. in-8 de 40 pages et un atlas oblong de planches.

Le Concours a pour but la construction d'une Université de Californie, qui sera établie pour cinq mille étudiants, sur des proportions grandioses, à Berkeley, près de San-Francisco

Les planches donnent les vues et plans du pays, dont s'est occupé spécialement M. Maybeck, un des architectes américains les plus distingués : le programme, très soigneusement établi, insiste sur la nécessité de donner aux toitures un aspect monumental, car le spectateur les verra en raison de la déclivité des terrains ; on y trouve aussi cette disposition très sage, que devraient méditer nos administrateurs et ingénieurs parisiens : « Le terrain est en partie planté de beaux arbres qui devront être conservés autant que possible, spécialement ceux à 100 pieds au moins des ruisseaux. »

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. FONDATION E. SOYEZ. — *La Picardie historique et monumentale,* n° 5. Arrondissement d'Amiens, canton de Conty : notices par R. de Guyencourt. — Canton de Picquigny : notices par J. Roux. Paris, Amiens, 1898. Gr. in-4°, pages 275 à 376. Gravures dans le texte et 31 héliogravures hors texte.

M. Soyez continue la publication du magnifique travail qu'il consacre à la Picardie. Ce fascicule — un très beau volume — est à la hauteur de ses devan-

ciers, que nous avons signalés. Le texte est illustré d'héliogravures en taille douce, de dessins à la plume et de nombreux plans ; voici l'église de Conty, de Contre, l'église et le château d'Essertaux, la croix monumentale de Thoix, Wailly, Frémontiers, Monsures, Namsp-au-Val, Sentelie. Presque toutes les planches hors texte sont consacrées à la ville de Picquigny, curieuse par son château, par son donjon du XIVe siècle et de la Renaissance ; la collégiale Saint-Martin offre des constructions du XIIIe siècle, de la Renaissance et du XVIII siècle ; la plupart des anciennes maisons ne sont plus connues que par le crayon de Duthoit ! Voici La Chaussée, avec sa croix monumentale, Bourdon, Bouchon, Moreaucourt avec les restes d'un prieuré, la croix de Bettencourt, Saint-Ouen, les fonts et les belles boiseries d'Hangest sur Somme, enfin Fourdrinoy.

CHARLES MAGNE — *Répertoire archéologique des objets antiques recueillis dans les fouilles du Ve arrondissement.* Paris, Champion, Fontemoing, 28 pages, 3 planches.

Tirée à 40 exemplaires sur papier vergé et non mis dans le commerce, cette brochure est extraite, comme les deux suivantes, du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève,* (1re année), non encore paru, et fondé par M. Jules Périn. On y trouve un double état de la « Vénus de la Montagne Sainte-Geneviève » et un plan fort intéressant indiquant les emplacements des fouilles explorées dans le Ve arrondissement (Panthéon), par M. Charles Magne avec les dates des découvertes décrites dans son *Répertoire* ; c'est là une très utile contribution à l'histoire ; il faut féliciter l'auteur des soins pieux avec lesquels il a recueilli ces témoins du passé de Paris, et M. Périn d'avoir fourni l'occasion de faire connaître ces résultats, grâce à la société qu'il a créée et présidée.

CHARLES MAGNE. — *La Céramique parisienne du XIIIe siècle.* In-8°, 3 p. 1 pl. en double état. (Tiré à 40 ex.; voy. ci-dessus).

Nomenclature de poteries funéraires trouvées dans le quartier Saint-Marcel et de poteries domestiques dont l'une serait un type unique, à rayures croisées et rouges.

CHARLES MAGNE. — *Fouilles et découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste.* (In-8°, 8 p. gr. Tiré à 40 ex. ; Voir ci-dessus).

Une portion de ce mur, depuis longtemps visible à l'angle de la rue Clovis et de la rue du Cardinal Lemoine, fut dégagée à l'occasion de la construction d'une maison. M. Charles Magne eut l'excellente idée d'observer et de dresser le plan du rempart, fait en blocage de moellons noyés dans un maigre mortier de chaux ; il était limité par deux murs de parements, épais chacun d'environ 0,60, faits en petit appareil de dimensions inégales ; selon Guillebert de Metz ; en 1484, cette enceinte était « moult fors et espés qu'on y menroit une charrette dessus » ; vers l'extérieur, en avant, était adossé un bas rempart, formant second étage de défense et protégeant le pied de l'enceinte contre les attaques : c'était une plate-forme en terre, large de 6m, longue de 15m5, bordée vers le dehors par un mur de soutènement épais de 0m65, étayé de contre-forts ; elle dominait de 3m35 le fossé, dont le profil fut reconnu, grâce à la différence de couleur des terres ; il était large de 15m95, profond de 6m30 et fut comblé en 1646. M. Magne complète ce curieux travail par la liste des objes trouvés dans les fouilles.

ALPHONSE GOSSET. — *La sécurité dans les théâtres par les escaliers.* In-8°, 19 pp., planche. Paris, Baudry. (Extrait des Nouvelles Annales de la construction).

L'auteur pense que la sécurité doit être assurée par l'établissement d'escaliers multiples rayonnants, autour de la salle et bien ouverts ; les plans qu'il propose sont une adaptation des dispositions des amphithéâtres romains : des portiques extérieurs et des escaliers rayonnants montent à tous les gradins ; on réalisait ainsi l'idéal des accès et des sorties. Cette idée mérite d'être examinée avec soin et fait honneur à M. Gosset.

LÉON MARQUIS. — *Plan de la ville d'Etampes dressé d'après le plan cadastral, le plan des chemins ruraux de M. Baudet, 6e édition, 1894.*

Dressé au 1/5000, mesurant 68c × 40c, ce plan est fort utile aux personnes qui veulent étudier les édifices de cette curieuse ville, comme l'ont fait les Amis des Monuments sous la conduite de M. Marquis. Ce plan gravé avec soin, en couleur, est accompagné d'une « carte topographique de la vallée d'Etampes » au 1/40 000, c'est-à-dire deux fois plus grand que la carte d'état-major. M. Marquis en publiant ce plan, et en le tenant à jour, rend un grand service.

BIBLIOGRAPHIE PAR DÉPARTEMENTS

SUITE (Voy. p. 55-64).

MAINE-ET-LOIRE. — Angers : Maison d'Adam : Bordeaux, photogr. C Chambon. Saumur, Charier, édit.

BARBIER DE MONTAULT (X). — Une clochette flamande à l'Exposition d'Angers : par Mgr X. Barbier de Montault. In-8°, 14 p.

FARCY L. de). — Histoire et Description des tapisseries de l'église cathédrale d'Angers ; par L. de Farcy, directeur du musée diocésain. In-8°, 76 p. libr. Germain et Grassin.

SAUSSEAU (P.). — Découverte récente d'un monument gallo-romain dans la commune de Méron (Maine et-Loire) : par Paul Sausseau, instituteur. In-8, 23 p. Thouars, impr. nouvelle.

THORODE. — Notice de la ville d'Angers : par Thorode. Manuscrit de la bibliothèque municipale d'Angers, publié pour la première fois, avec notes In-8°, xx-395 p. Angers, imp. et lib. Germain et Grassin.

MANCHE. — BEAUREPAIRE (E. de). — Les Peintures murales de l'église de Savigny (près Coutances) ; par E. de Beaurepaire. In-8°, 7 p. et pl. Caen, imp et lib. Delesques.

CRÉPEAUX (C.). — Visit to mont Saint-Michel and History o the abbey, of the abbey, of the polders ; by Constant Crépeaux. In-4°, 31 p avec grav. La Rochelle, impr. Texier. Paris, libr. Pédone.

MENARD V.). — Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James-de-Beuvron, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, d'après les documents d'archives,

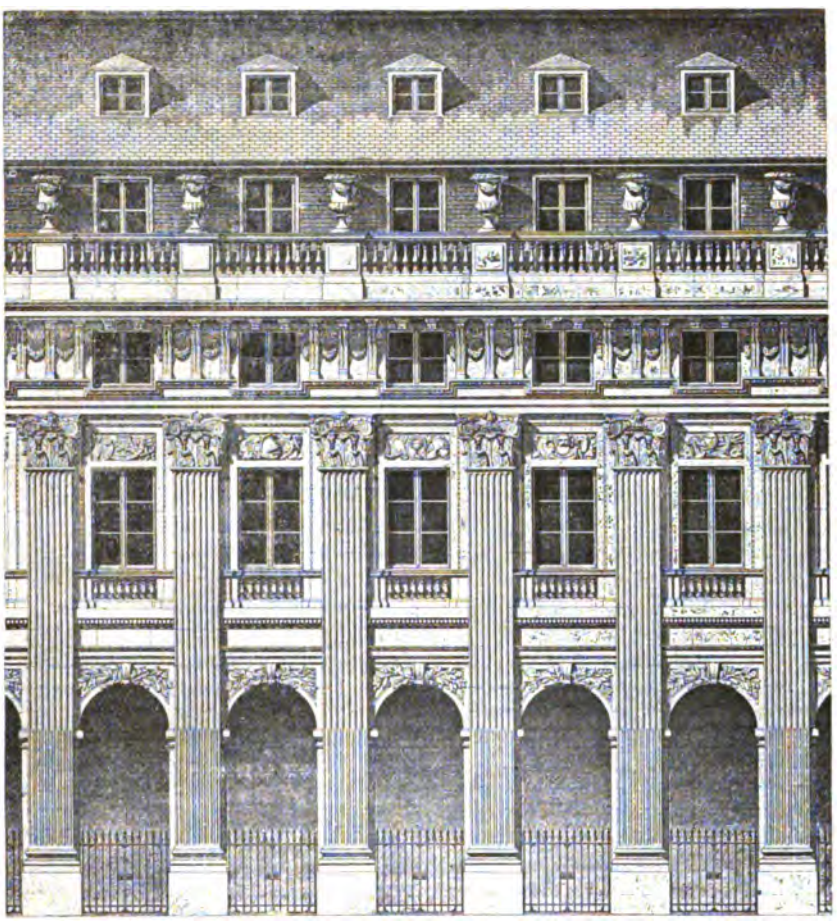

PALAIS ROYAL A PARIS

Elévation géométrale des travées sur le jardin

avec le plan de la ville et du château au moyen-âge ; par V. Menard, chanoine titulaire de Coutances. In-8°, IV-472 p. Avranches, impr. A Perrin.

SAUVAGE. — Note conservée dans l'église de Chasseguay (Manche) ; par M. le chanoine Pigeon, correspondant du comité. In-8°, 4 p. et planche Paris, Impr. nationale.

SAUVAGE (H.). et DESCHAMPS DU MANOIR. — Granville; par Hippolyte Sauvage et Mgr Deschamps du Manoir. (Supplément à l'Armorial de l'Avranchin, par M Alfred de Tesson). In-8°, p. 249 à 268. Avranches, imp. Durand.

Marne. — Colonne de Champaubert. Montmirail (Marne).

Colonne de Montmirail Montmirail (Marne).

COYON (C.). — Découverte et Fouilles dans un cimetière gaulois, lieu dit le Montéqueux. territoire de Beine (Marne) ; par M Ch Coyon, membre correspondant de l'Académie de Reims In-8°, 5 p. Reims, imp. Monce.

Marne-Haute. — DAGUIN (A.). — Armorial des villes, communautés et corporations anciennes et actuelles du département de la Haute Marne, précédé d'une étude historique sur ces sortes d'armoiries et de la procédure que les villes doivent suivre pour renouvellement ou concession d'armoiries : par A. Daguin, juge de paix à Lille. In-4°, 52 p. et pl. Chaumont, imp. Cavaniol.

Souvenir de Langres (Haute-Marne). (Album de 17 vues) Nancy, phototypie J. Royer.

Mayenne. — GADBIN. — Quelques notes sur l'histoire de l'imprimerie à Château-Gontier (XVIIIe et XIXe siècles) ; par René Gadbin, membre correspondant des Sociétés historiques et archéologiques de la Mayenne et de Maine-et-Loire. In-8° 27 pages.

GÉRAULT (M.). — Notice historique sur Sainte-Suzanne et son château ; par M. Gérault, curé d'Evron. In-18, 35 p. avec grav. Laval, imp. et lib. Goupil.

Guide (le) de Laval. I, Laval ; II, Ses environs ; III, A travers le département Petit in-16, XX-284 p. et grav. Laval, Imprim. mayennaise.

MAGAUD (H.). — Le Trésor de Beaumont-Pied-de-Bœuf (Mayenne) ; par H. Magaud). In-8°, 39 p. Laval, imp. Lelièvre.

Meurthe-et-Moselle. — Celles-sur-Plaine, centre d'excursions. Itinéraires dans la région de Cirey, Raon-l'Etape, Raon-sur-Plaine, Senones. In-8°, 16 p Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

Plan de Nancy et ses environs, à l'échelle de 1/10,000. Nancy, imprim. lithogr. H. Christophe.

Plan de la ville de Toul et de ses abords, à l'échelle de 1/5,000 (en 2 feuilles), par Crosmarie. Toul, imp. Crosmarie.

SAVE (G.). — Jean Pèlerin le Viateur (1445-1524), chanoine de Saint-Dié, de Nancy et de Toul, auteur de la « Perspective artistique de 1505 » ; par Gaston Save. In-8°, 95 p. avec 9 grav. Saint-Dié, imp. Humbert.

REVUE DES REVUES

Bulletins des Sociétés savantes et artistiques.

Nous continuons ici, en l'amplifiant, le travail de concentration de tous les travaux sur les monuments français ; les travailleurs pourront de la sorte trouver

plus complètement que par le passé, les éléments de tout travail sur l'art français. Les Sociétés qui voudraient contribuer à donner ces facilités aux hommes d'étude, et profiter de cette publicité, exceptionnellement étendue, sont priées d'adresser leurs bulletins, 98, rue de Miromesnil, en y joignant autant que possible le résumé succinct des principaux mémoires.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, tome 19, 4e liv.

Mgr Barbier de Montault : croix d'autel en émail champ levé de Limoges (*possède son pied, chose rare*; *du XIIIe siècle* ; *provenance inconnue*; *gravure d'après une photographie de Palustre*). — L. de Nussac : ordonnance de police de 1783 à Brive (*règlements de voirie*). — Mgr Barbier de Montault ; la pyxide émaillée de Chinon (*Cette boîte reliquaire conservée à la fabrique de Chinon, fut trouvée dans l'autel de saint Maurice, dont la démolition fut ordonnée par le curé ; aucun curé n'a le droit de destruction d'un autel sans l'autorisation écrite de l'ordinaire; date du XIIIe siècle*). — Champeval : Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tulle (*suite*).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepois.

A. Dufour : Dédicace de l'église Saint-Spire de Corbeil (*les croix de consécration peintes sur les piliers et accompagnées de la date 1437 sont contemporaines*; *texte de leur dédicace* d'après *une copie du commencement du XVIIe siècle, donnant la date ; Lebœuf a connu cette date de consécration du 10 octobre 1437, indiquée dans la* « Gallia Christiana », t. XII ; *vue de la porte ogivale ouvrant sur le cloître dans le milieu duquel est saint Spire*). — Du même : l'abbaye de Gercy en 1793 — aujourd'hui Jarcy. — : *Ecart de la commune de Varennes, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil ; fondée vers 1620 par Jeanne, comtesse de Toulouse, épouse du comte de Poitiers frère de saint Louis, elle y fut enterrée ; il ne reste plus rien de l'abbaye ; procès-verbal de prisée en 1793 décrivant le domaine avec plan rudimentaire du terrier*). — Abbé Colas : Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul à Corbeil (chargées de la direction de l'Hôtel-Dieu ; notes sur son histoire, p. 95).

Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est, 4e année, nos 1 à 5.

Sontag : l'art décoratif nouveau en Lorraine. Gr. (*Revue des principales industries d'art*) — Portrait de Sellier. Gr (*Peintre d'histoire, prix de Rome, Nancy 1830-1882*). — G. Save : Le monument du Téméraire à Nancy. Gr. p. 41-48. (*Résumé du travail de M. Maxe-Verly sur Jean Crocq, auteur de ce monument.*) — Le Puits du cardinal à Nancy Gr. (*On demande si quelqu'un pourrait dire en quelle maison de Nancy est ce puits introuvable de la Renaissance, reproduit dans René Ménard*: *l'Art en Alsace-Lorraine, p. 291, fig. 156*).

Le Bibliophile du Maine, n° 24.

Les écoles de Château-du-Loir au XVIe s. (*pension à un maître d'école*). — Donation au seigneur de Cornesse du droit d'usage de la forêt des Gravelles.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 51e volume, (1er de la 4e série.)

Bouvier : Histoire de Monéteau (Yonne) (*Plan partiel de son état au XVIIe s. avec indication de la place de ses monuments, p. 52. Renseignements curieux sur l'administration, les mœurs... Colbert fut propriétaire du Petit Monéteau Maison des Templiers ; vue de M.*) — Ernest Petit : Le Comte de Tonnerre (*ou Louis de Husson + 1537 ; reproduction de son portrait d'après un dessin du XVIe s. de la Bibl. Nat*). — H. Buttner : Colbert et les manufactures en Basse-Bourgogne (*Notes de voyages d'inspection*). — H. Marlot : Notes préhistoriques sur l'Avallonnais (*n'a rien à envier ; par les grottes d'Arcy-sur-Cure et Saint-Moré il forme une chronologie humaine indiscontinue.*) — Prat Glanures archéologiques (*Description et guide des grottes de Saint-Moré et d'Arcy sépulture gallo-romaines et mérovingiennes*). — E. Petit : Le menhir de Châtel-Gérard, la Dame Blanche (*Dans la forêt de Morcon ; élévation géométrale et photo ; tumulus divers.*) — H. Monceaux : Les Tumulus de Misery (*Découverte de sculptures très antiques ; plan indiquant la place des corps et médailles retrouvées*). — Programme d'excursion dans la région, p. XIX.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Série in-8°, N° 18.

Procès-verbaux des séances renfermant d'intéressantes notes résumant les données nouvelles acquises sur la région. Portal : les vieilles maison de *Cordes*, si curieuses, p. 18, 69 — de Rivières : calendriers liturgiques d'Albi (d'après les manuscrits de la bibliothèque) — Esquirol : le Missel de Portet (Haute-Garonne) *sur lequel les consuls prêchaient serment d'entrée ; il est du XVe siècle au moins et sort de Toulouse* (*p. 84*). — Taillefer : Une entrée en religion en 16 6. (*le trousseau de la religieuse*). — De Bertier : Passeport de 1609 (p 91) ; le terroir de la Pointe-Assaut du Château (*La commune se soulève parce qu'elle perd un procès contre un particulier ; mœurs du début du XVIe s., p. 92*). De Lahondes : l'Hôtel de pierre à Toulouse (*Rectifications aux données admises sur cette construction de la Ren. p. 98-101, croquis*). — Perraud offre, p. 97 le moulage d'une tête du musée d'Orléans, (*il l'attribue à Jeanne d'Arc en se faisant l'écho des erreurs de Courajod et Gonse, rectifiées dans « l'Ami des Monuments » par Desnoyers*) ; *l'hôtel de Bernuy était en construction en 1[illegible]* (p. 97). — Mazens : Les seigneurs de Montauban (*près Bagnères de Luchon le château ; testament de 1452 dans lequel on parle de maisons, p. 115*). — Bouglon : analyse du livre de M. Solon sur les grès d'Allemagne et des Pays-Bas — Abbé Douais : De la décoration du dôme et de l'érection du maître-autel de l'église des Chartreux, à Toulouse, aujourd hui Saint-Pierre (*documents d'archives ; étude serrée suivant l'habitude de cet érudit, p. 128*). — Galabert : le livre de raison d'un marchand de Saint-Antonin au XVIe s. — Douais : Réparation à la flèche du clocher de Saint-Sernin (1478) (*Deux documents importants pour son histoire, p. 139*). — Le château de Pibrac commenté par son inventaire en 1590. — De Lahondes : le bas-relief de la Dalbade (*Description de son « Christ de Pitié, p. 148*). — Vitraux de la cathédrale d'Auch, p. 149 ; ses stalles, etc... — Lécrivain ; précieuse table analytique.

Le propriétaire-Gérant : CHARLES NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

TABLE DES GRAVURES DU N° 66

(2e livraison du tome XII de l'Ami des Monuments et des Arts.)

Voyez à la seconde page la Table des Articles.

ROUYER : HOTEL DE LAUZUN : Chambre à coucher ; alcove 65

Décoration peinte, chambre de parade 67

Balcon de la façade sur la Seine, 1er étage 71

Spécimen des décorations intérieures, chambre à coucher 75

Chambre à coucher, soubassement 78

RAVOISIÉ : Médaille de Septime Sévère 79

Médaille d'Antonin Caracalla 79

Arc de triomphe de Djemila (Cuiculum), Algérie, qu'on voulait porter à Paris 81

SOUVENIR DE L'EXCURSION D'AMIENS : Le tombeau du chanoine Baillon (1644) dans la cathédrale 87

SOUVENIR DE L'EXCURSION DE CHARTRES : Le cadran solaire (XIIe siècle) du clocher vieux de la cathédrale 93

ROBIDA : En tête pour l'article sur le Musée Carnavalet . . 105

PLANCHE EN COULEURS : Le Masque de Voltaire conservé au Musée Carnavalet . . . . *Vis-à-vis la page* 106

SOUVENIR DE L'EXCURSION DE CHARTRES. La Cathédrale : Plan 115

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE A PARIS. Portail latéral du sud. *Élévation géométrale* 121

ISRAEL SYLVESTRE : La tour de Nesle et l'hôtel de Nevers, actuellement l'Institut et l'Hôtel des Monnaies, à Paris 123

PALAIS ROYAL A PARIS : Détail des travées sur le jardin *Élévation géométrale* 129

VIENT DE PARAITRE

RECONSTITUTION DU PARIS ROMAIN

Première Partie

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO ROMAINES DE PARIS

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

ET

LES ARÈNES DE LUTÈCE

PAR CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut.

Secrétaire général de la Société des Monuments Parisiens, Directeur de l'Ami des *Monuments et des Arts*, Membre honoraire nommé par le Gouvernement
Membre de la Commission municipale du Vieux Paris

1 volume gr. in 8° avec grav. dans le texte, — et un Atlas in 4° de 150 motifs, en 55 planches en héliogravure taille douce, simili, etc.

Les 2 volumes 75 francs.

La COLLECTION de *l'Ami des Monuments et des Arts* constitue un superbe recueil de planches et de mémoires, fondement de toute bibliothèque sérieuse d'érudit, d'artiste, d'amateur. On peut se procurer neuf volumes au prix de 25 fr. et s'inscrire pour la réédition du premier au même prix. (Les derniers exemplaires ont été vendus jusqu'à 80 fr. chaque).

Les personnes qui n'ont pas encore toute la collection peuvent se procurer chaque volume isolément. Réédition du 1er volume à 25 fr. dès qu'il y aura 300 souscripteurs. Un certain nombre sont déjà inscrits.

Un versement unique de 275 fr. donne droit au titre de membre fondateur, à l'envoi des volumes sauf le premier, au service de l'Ami des Monuments et des Arts à vie pendant sa durée, à la carte de membre et à la participation aux excursions de l'Ami des Monuments et des Arts dans les conditions du règlement.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.

Case K

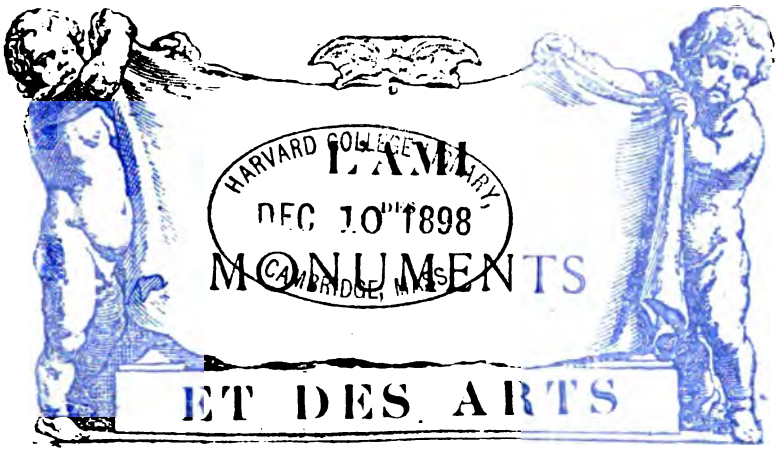

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 10 1898
CAMBRIDGE, MASS.

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL
POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe du Comité du Répertoire des Découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE

REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture. Peinture. Sculpture. Curiosités. Souvenirs historiques. Sites pittoresques.

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments rouennais

N° 67. - Troisième partie du XIIe volume (1898)

Publication couronnée par l'Institut de France

JOURNAL CENTRAL ET ANNUAIRE
DES ARCHÉOLOGUES, ARTISTES ET AMATEURS

Servant de lien entre eux et à centraliser les travaux des diverses sociétés savantes.

PARIS, 98, RUE DE MIROMESNIL

Tous droits réservés

TABLE DES ARTICLES DU N° 67.

(3e partie du tome XII.)

Voyez à la quatrième page la Table des Gravures.

CHARLES NORMAND : Un portrait inédit d'Henri IV enfant. 133

ROUEN. — Le crénelage rétabli sur la façade de la cathédrale. 137

VISITE D'AMIENS par les adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 137

EUGÈNE MÜNTZ. — Rapport sur un projet de M. Casati, tendant à la conservation et à l'inventaire des monuments français. 147

COMMISSION DU VIEUX PARIS : Vœu de dégagement de l'hôtel de Cluny. 151

A. R. — Des mesures prises par les autorités gouvernementales pour la conservation des Monuments historiques. (*Suite et fin*) 152

CHARLES NORMAND : Monument funéraire inédit de frère Geoffroy Daniel, mort en 1370 à Fécamp. 170

UN ARCHITECTE. — Le vingt-sixième congrès des Architectes français. 172

COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES. — Liste des Monuments classés à Paris et dans le département de la Seine. 176

P. LE VERDIER. — Statues présumées de Du Gueslin, La Hire et Dunois. 178

LE PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ART PUBLIC. 180

CHRONIQUE : Mort de Charles Garnier. — Election de M. Alfred Croiset comme doyen de la Faculté des Lettres. — Centenaire du Conservatoire des arts et métiers. — Collection Barth : Alsatica. — Création de la Société historique du sixième arrondissement. — Châteaubriand et Combourg. — Châteaux des environs de Paris. 183

LA BEAUTÉ DE PARIS. — Dégagement de l'hôtel de Cluny et de la Sorbonne. 185

REVUE DES REVUES — Analyse des bulletins des Sociétés savantes. 189

AVIS AU RELIEUR. PLANCHES A REMPLACER. .

CHARLES NORMAND
Un portrait inédit de Henri IV

45 rue de Miromesnil Paris

UN PORTRAIT INÉDIT

DE

HENRI IV ENFANT

PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut,

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 10 1898
CAMBRIDGE, MASS.

En me rendant aux fouilles d'Yzeures dont j'ai entretenu nos lecteurs dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, (tome X, p. 293) j'examinai la collection des portraits de Madame la marquise d'Harambure ; j'y remarquai, entre autres, le très curieux tableau, encore inconnu, que je publie ici ; on y a représenté le prince de Navarre, le futur Henri IV, à l'âge de trois ans, en 1556.

La présence de cette image au château d'Harambure ne saurait étonner ; des liens d'amitié unirent de tout temps le prince de Navarre et Jean d'Harambure Ier ; tous deux naquirent en 1553 et en Navarre[1]. et M. Berger de Xivrey conte ainsi l'histoire de leurs rapports communs :

« Jean d'Harambure ou de Harambure, baron de Picassary, seigneur de Romefort, Châtres, Cachet, etc., fils de Bertrand d'Harambure et de Florence de Belsunce, avait été élevé dès l'enfance près du roi de Navarre, qui le traitait avec une grande familiarité. Il était gentilhomme ordinaire de sa chambre, et, après son avènement au trône de France, il devint grand giboyeur de sa maison, commandant de sa compagnie de chevau-légers, gouverneur de Vendôme et d'Aigues-Mortes. Il continua de servir sous Louis XIII, et fut pourvu d'un commandement important en 1624. Informé par le roi de Navarre que les huguenots auront le lendemain le passage de la Loire, il fut chargé par le roi de faire une reconnaissance sur Paris. »

Cette biographie explique l'origine de notre tableau rapportée en ces termes dans une lettre récente reçue de Mme la marquise d'Harambure : « Il est de tradition dans la famille d'Harambure

[1] Pour d'Harambure voyez « Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, tome Ier, pages 4 à 9 du mot « D'Harambure ».

Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives de Henri IV*. Paris, 1863, tome II, p. 245.

que ce portrait fut donné par Jeanne d'Albret à Mme d'Harambure, dont le fils, Jean d'Harambure, était le compagnon d'enfance d'Henry IV, en souvenir de leurs jeunes ans. Je regrette, Monsieur, ajoute ma correspondante, de ne pouvoir rechercher un parchemin qui existe, — que j'ai vu, où ce que je vous dis est consigné. — Ce portrait fût prêté à Louis XVI, roi de France, qui le fit copier pour Versailles quand le baron d'Harambure, lieutenant-général des armées du roi, fit ses preuves pour monter dans les carrosses du roi. »

Le don du tableau indique un degré de familiarité entre Henry IV et Jean d'Harambure, dont on ne sera point surpris en lisant certains passages des lettres de Henri IV à son ami, qu'il qualifie de « borgne », en souvenir de sa bravoure au siège de Niort (1589) ; d'Harambure y perdit l'œil en combattant aux côtés du roi et en contribuant à la surprise de cette ville[1]. Voici quelques extraits de cette correspondance :

Le 29 août 1590, d'Harambure reçoit du roi ce billet, d'un laisser-aller tout amical :

« *Borgne*, si les ennemys n'ont point passé, vous m'aurés demain matin ou le baron[2]. Cependant tenés-moy adverty ; cependant conservés-vous tous, car j'espère que nous nous battrons bien tost. M. de Turenne arrive demain ; je renforceray nostre troupe. Recommandés-moy aux compagnons.

De l'Hermitage, ce mercredy à cinq heures du soir XXIXe aoust.

HENRY.

Le chancelier des Quinze-Vingt[3] vous baise les mains ; *gare l'œil, car vous seriés aveugle*.

Voici une autre correspondance, datée du 13 juin 1595 :

« Harambure, pendés vous de ne vous estre point trouvé près de moy en un combat que nous avons eu contre les ennemis ..... et me venés trouver au plus tost, et vous hastés, car j'ay besoin de vous. A Dieu, Borgne »

[1] En souvenir de cet acte de dévouement Henry lui fit don d'une épée remarquable, encore conservée dans la famille d'Harambure. Jean se trouvait également près du roi, lors de la bataille d'Arques (21 septembre 1589), comme on le voit sur la représentation inédite de cette bataille, publiée dans l'*Ami des Monuments et des Arts* (tome XI, p. 253) et que j'ai retrouvée en faisant des recherches pour mon *Guide artistique et archéologique de Dieppe et de la côte*. D'Harambure occupait à Arques la place marquée (F) sur ce dessin et son nom figure en cette place sur la légende. Il y commanda, dit Lainé, les chevau-légers et fut blessé au poignet « en exécutant une belle charge, comme l'observent plusieurs auteurs contemporains. »

[2] Le baron Biron.

[3] Hôpital d'aveugles. Archives de la préfecture d'Indre-et-Loire. (*Apud*. Berger de Xivrey).

Dans une autre missive on lit :

« *Mon compère*, Harambure vous dira comme nous feismes hier le retranchement et la revue de notre armée... »

Le 15 novembre 1596 Henri IV écrit à M. de Harambure :

« Vous me veniés trouver au plus tost, asseurés que vous serés tousjours le très bien venu, et veu de moy, qui vous aime... »

Le 29 août 1597, le roi lui mande d'Amiens de le venir voir ; dans une autre lettre il lui adresse des condoléances à propos de la mort de sa femme. Le 13 août 1599 il lui envoie cette épître familière :

[A M. de Harambure].

Borgne, je vous envoie un faucon et un tyercelet quy estoyent encore à Saynt-Germayn entre les mayns de Lalemand. Mettés-les dedans le plus tost que vous pourrés; lorsque je ceray de retour à Bloys ie vous manderay de m'y venir trouver, ou quand je vous yrai voir. A Dieu. Ce xiij^me^ aut, à Parys.

HENRY[1].

COMPARAISON DU PORTRAIT

AVEC LES AUTRES IMAGES DE HENRI IV ENFANT.

En haut du tableau, jusqu'ici inconnu, qu'on publie aujourd'hui, on lit ces mots : « Henry, prince de Navarre, âgé de 3 ans, 1556. » Il est utile de comparer les traits de cette image, dont l'authenticité est certaine, avec ceux des reproductions, d'une fidélité plus ou moins assurée, représentant le royal enfançon. Deux portraits gravés existent à la Bibliothèque nationale[2] ; l'un selon la légende figure « Henri IV âgé de 4 ans » ; le prince y porte un costume et des épaulières d'une grande analogie avec l'accoutrement figuré sur son portrait à l'âge de trois ans, reproduit ici ; sur l'autre gravure son image est entourée d'un cadre oval, accompagné de ces mots : « Henry de Bourbon, roi de Navarre ». Les traits du visage, figurés sur ces deux estampes, ne ressemblent guère à ceux de notre portrait, qui paraît devoir inspirer, en raison de son origine, une confiance particulière ; elle est encore accrue par l'analogie de notre tableau avec deux autres gravures, des collections du Palais Royal, faites l'une d'après un document de ces collections, l'autre d'après une image de la galerie Houbigant; on peut voir ces images à la Bibliothèque nationale[3].

[1] Orig. autographe. — Archives de la préfecture d'Indre-et-Loire. Envoi de M. le Préfet. (*Apud* Berger de Xivrey)

[2] Carton (N° 2) du cabinet des Estampes.

[3] Carton (N° 2) de la section des Estampes.

Sur l'une de ces estampes, gravée sur cuivre, on lit ces mots : « *Henri de Bourbon, prince de Bearn.* » — « *Dessiné par Vincent peintre du Roy d'après le tableau original qui est au Palais Royal. Gravé par Miger graveur du Roy*[1]. » Le Prince y est figuré jusqu'à mi-corps dans un cadre ovale. L'expression du visage est analogue à celle de notre reproduction : même regard, mêmes cheveux bouclés, mêmes épaulières. On en doit dire autant du portrait, lithographié par F. Sorrieu, accompagné de cette légende : « *Henri de Navarre à l'âge de 6 ans d'après un dessin inédit de la collection historique de M. A. G. Houbigant.* »

Au premier abord on peut voir en cette estampe une copie, dessinée à l'envers, de la gravure précédente. Un examen plus attentif fait reconnaître dans la dernière image des joues plus pleines, offrant plus d'analogie avec celles de notre portrait ; elle lui ressemble encore par l'attitude de la tête, la forme du nez, la façon dont les cheveux bouclés sont disposés sur le front.

Les traits du visage du futur Henri IV sont tout autres sur les portraits qui nous montrent, non plus l'enfant, mais le jeune homme ; voyez, par exemple, les images lithographiées ou gravées qu'on a du tableau conservé à Genève et représentant Henri IV à l'âge de quinze ans[2].

Les traits du royal enfant étaient bien modifiés à l'âge de vingt-trois ans, comme on peut l'observer sur la réduction d'un dessin de 1576 publié par M. Bouchot dans la Revue l'*Art* et, de façon plus parfaite, en héliogravure taille douce, dans ses « Portraits au crayon ». Ce précieux dessin, conservé à la Bibliothèque Sainte Geneviève, figure un visage qui s'est allongé ; il ressemble à celui du « Livre d'heures de Catherine de Médicis » travail français de la fin du XVIe siècle, l'un des plus beaux objets (D. 978) des vitrines de la galerie d'Apollon, au Louvre. J'ai pu grâce à l'obligeance de M. Molinier examiner l'intérieur de ce volume, richement relié, et dont l'analyse est consignée à la page 587 de la « Notice des Emaux. » Le portrait de Henri IV, qui se trouve au folio n° 168 verso, est celui d'un homme d'une vingtaine d'années, dont la tête est couronnée.

Nous ne continuerons pas l'examen des autres portraits représentant Henri IV à un âge plus avancé.

[1] Il existe une lithographie de Leberthais qui semble être une inspiration directe de la gravure de Miger.

[2] Lithographie de F. Sorrieu. — L'autre reproduction de ce tableau est une image gravée à Genève par Schenker, en 1822, pour la Société des amis des beaux-arts.

Il suffit, dans cette courte note, d'avoir recherché les traits de l'enfant, révélés de façon certaine par notre tableau, et concordant avec ceux des portraits jadis conservés au Palais-Royal et dans la collection Houbigant. L'image du futur Henri IV, un véritable ami des Monuments, méritait d'être conservée pieusement dans notre recueil.

RESTAURATION DES MONUMENTS FRANÇAIS

ROUEN. — Cathédrale. — Le nouveau crénelage de la façade. — Au cours de la restauration actuelle du portail occidental, on a vu, non sans surprise, s'élever une balustrade crénelée. M. P. Baudry en témoigna son étonnement dans l'une des séances de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. M. Gosselin répondit que les amorces de pierre qu'il s'était agi de suivre et de compléter révélaient un crénelage primitif ; en outre, sur une gravure de Château (XVIIIe siècle), figure la balustrade crénelée, à la place où elle a été rétablie.

VISITE D'AMIENS

PAR LES ADHÉRENTS DE

L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS

De nombreux amis des monuments s'étaient rendus à l'appel de M. Charles Normand annonçant la visite d'un chef-d'œuvre, la cathédrale d'Amiens, de son admirable musée, de ses beaux monuments, de ses curieuses maisons. Avec une grande amabilité M. Soyez, l'éminent auteur de la *Picardie Monumentale,* avait tenu à faire aux arrivants un charmant accueil, en compagnie d'amis dont nous n'oublierons point la courtoisie, alliée à un savoir sérieux et aimable en même temps ; c'étaient MM. Billoré, architecte diocésain, Delambre, directeur du Musée, Georges Durand archiviste du département, comte de Guyencourt, Auguste Janvier

secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, dont les publications renferment tant de remarquables travaux sur les monuments et les découvertes faites dans la région.

La cathédrale a été commenté d'une façon qui a charmé les assistants, pourtant gâtés par les conférenciers marquants des précédentes excursions. M. le comte de Guyencourt a fait parler chaque sculpture, chaque pierre, avec une éloquence vibrante ; la cathédrale, qui n'est plus, hélas ! l'admirable musée de la cité, formé par les générations d'ancêtres, renferme encore de nombreux monuments intéressants ; ils ajoutent un charme particulier au plaisir qu'on éprouve à visiter le majestueux édifice ; tels sont, entre autres, les tombes du chanoine Baillon, du cardinal Hémart, et « l'Ange pleureur » dont nous empruntons l'image, à la superbe publication la *France Monumentale* de M. Henry Havard[1]. Mgr Dehaisnes, dont on sait la haute compétence sur les choses d'art du nord de la France, a écrit dans cet ouvrage un remarquable article sur « la Cathédrale d'Amiens ». Deux des monuments que nous reproduisons sont des œuvres du XVIIe siècle, dues à

Souvenir de l'excursion d'Amiens.

CATHÉDRALE : L'ange pleureur du Mausolée de Ghislain Lucas 1628-1635.

Œuvre de Nicolas Blasset

[1] Editée par la *Librairie Illustrée*, à Paris (Tome V). Nous empruntons au même ouvrage deux gravures en souvenir de notre excursion à Chartres : un vitrail de la cathédrale, et le charmant escalier de la reine Berthe.

Nicolas Blasset ou Blassel ; cet artiste a fourni à M. A. Janvier, en collaboration avec MM. A. Bazot et Louis Duthoit, l'occasion d'écrire un livre charmant intitulé « *Nicolas Blasset, architecte amiénois, sculpteur du Roy*[1] ».

Le chanoine Baillon, (voyez la planche de la page 87) est représenté à genoux devant Jésus flagellé. L'autre gravure figure le fameux *Ange pleureur*, (page 138) symbole des enfants abandonnés recueillis par le fondateur de l'école des orphelins, le chanoine Ghislain Lucas, dont ce petit génie ailé orne la tombe. La Renaissance est représentée dans la cathédrale par le « Mausolée du Cardinal Hémart » (voyez la planche de la pages 141), évêque d'Amiens, mort en 1540. Il est figuré vêtu de la « cappa magna » à genoux, devant le chef de saint Jean-Baptiste, son patron ; on voit dans le soubassement quatre femmes portant les attributs des quatre vertus cardinales ; les vertus théologales sont figurées par les trois statuettes du couronnement.

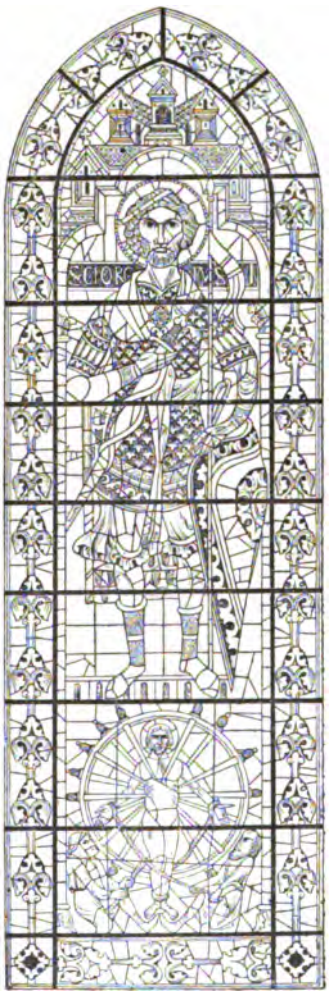

CHARTRES — CATHÉDRALE
Verrière de Saint Georges. Vitrail du XIIIe siècle

Les visiteurs ont admiré le plan de cette cathédrale magnifique ; on le reproduit ici, tel qu'il était avant l'adjonction des chapelles, d'après la planche publiée par M. Gonse dans son magistral ouvrage sur « l'Art Gothique[2] », ainsi que la très belle gravure réprésentant la Galerie de la façade principale. A titre de parallèle et en souvenir d'une précédente

[1] Amiens. Imprimerie de T. Jeunet.
[2] May éditeur.

excursion nous empruntons au même livre le plan de la cathédrale de Chartres.

Le lecteur curieux trouvera dans les ouvrages que nous venons de signaler tous les détails qui pourraient l'intéresser sur cette ville qui a paru d'autant plus curieuse que ses enfants les meilleurs ont bien voulu nous faire partager leur amour pour l'antique cité amiénoise, orgueil de ce patrimoine national dont les *Amis* se sont toujours efforcés, depuis douze ans, d'assurer la sauvegarde et de faire apprécier la valeur.

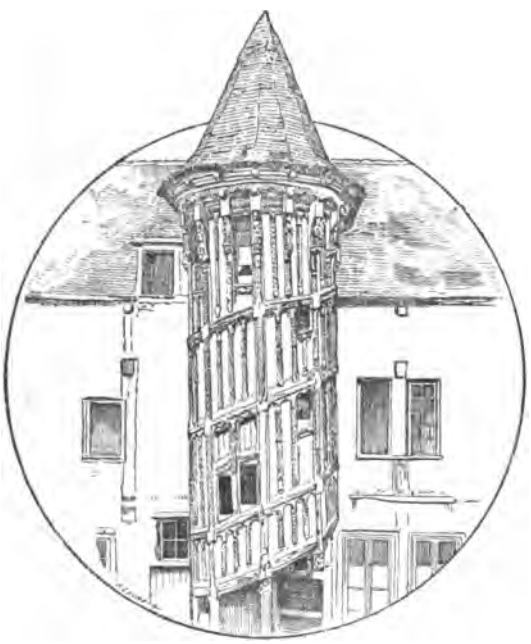

CHARTRES : *Escalier de la reine Berthe.*

Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts.*

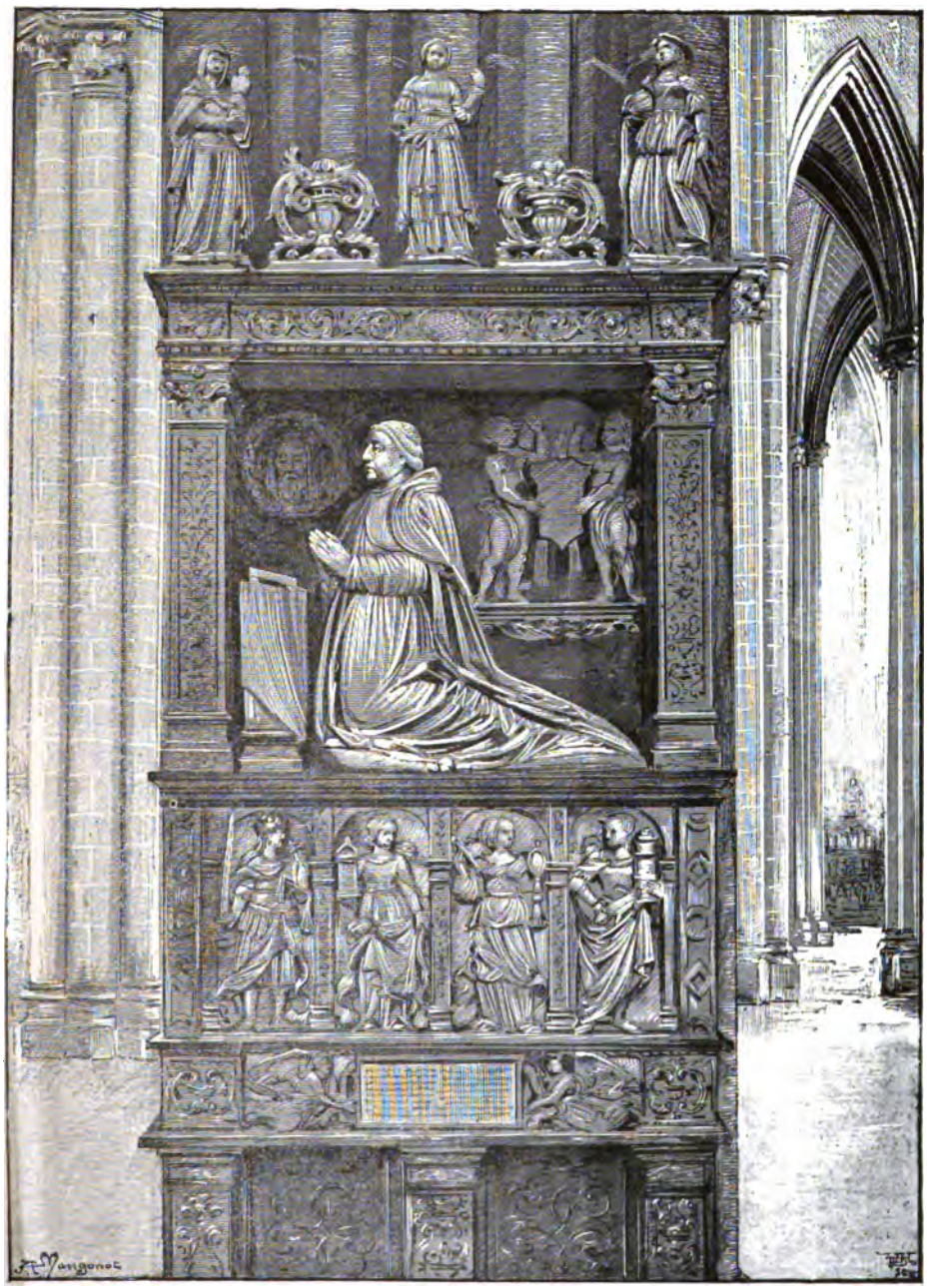

Souvenir de l'excursion des adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*.

AMIENS ; CATHÉDRALE : TOMBEAU DU CARDINAL HÉMART

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

RAPPORT

SUR UN

PROJET DE M. CASATI

TENDANT A LA CONSERVATION

ET A

L'INVENTAIRE DES MONUMENTS FRANÇAIS

PAR

EUGÈNE MÜNTZ

Membre de l'Institut

M. Casati est l'auteur d'un projet, fort appuyé, dit-on, dans certaines régions du monde officiel, et tendant à la conservation des monuments français. Nous ne pouvions mieux le faire connaître qu'en reproduisant les principales parties du rapport, rédigé pour le Ministère par notre éminent collaborateur, M. Eugène Müntz ; toutefois nous reproduirons auparavant un article de M. Bourgeot, extrait du Journal des Arts, *dirigé par M. Dalligny.*

Vous savez, mon cher directeur, que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a nommé, il n'y a pas bien longtemps, je crois que c'est après la discussion du budget des beaux-arts à la Chambre, une commission dont font partie MM. Bertrand, de Barthélemy, de Villefosse. Müntz et de Lasteyrie, à l'effet d'examiner un projet de M. Charles Casati, conseiller honoraire à la Cour de Paris, tendant à assurer la conservation des nombreux édifices anciens qui sans être classés comme monuments historiques, sont cependant intéressants pour l'histoire de l'art français ; M. Casati, dans son projet, propose d'instituer dans tous les arrondissements des comités qui, se ralliant à un comité central établi à Paris, s'occuperaient de dresser l'inventaire monumental de la France et d'empêcher les actes de vandalisme qui se pratiquent encore tous les jours.

Nous sommes à Lyon un certain nombre qui avons applaudi à cette idée. Il y a même eu chez nous, depuis vingt-cinq ou trente ans, des tentatives pour créer des Sociétés en vue de la conservation de nos vieux monuments locaux ; ces Sociétés ont rapidement disparu, mais elles n'en ont pas moins, dans leur courte existence, rendu des services dont on doit leur être reconnaissant, en sauvegardant de vieilles maisons ou en faisant entrer dans nos collections publiques divers documents relatifs à notre histoire particulière.

L'idée fait chaque jour des progrès ; dans la séance du 22 mars 1898, plusieurs de nos conseillers municipaux ont demandé la nomination d'une commission chargée de recueillir les vestiges du vieux Lyon, d'en dresser l'inventaire, de vérifier leur état actuel, de les maintenir ou de les améliorer, de recueillir, enfin, par la photographie ou d'autres moyens, ceux qui sont appelés à disparaître sous l'action du temps ou par suite des grands travaux qui seront prochainement entrepris. Cette commission serait dite : « du Vieux Lyon » et se composerait des conseillers municipaux et de membres volontaires choisis parmi les architectes, les archéologues et les érudits. J. Bourgeot

Voici maintenant le rapport de M. Müntz ; les parties en italiques sont des notes ajoutées par la rédaction de « l'Ami des Monuments et des Arts ».

I

Au cours d'une mission en Belgique, où M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts l'avait envoyé pour représenter la France au Congrès de Malines, M. Casati a été frappé de l'organisation du service archéologique chez nos voisins. Il y a constaté, entre autres, avec quel soin ils ont inventorié jusqu'au moindre monument offrant quelque intérêt pour l'art ou pour l'histoire.

Il lui a semblé utile et urgent qu'un travail analogue fût entrepris en France, et il a soumis ses idées à M le Ministre dans une série de lettres en date des 11, 21 et 24 novembre 1897.

L'économie de son projet consiste, en deux mots, à dresser l'inventaire de la richesse monumentale de la France et à sauver de la destruction les monuments anciens les plus remarquables.

Comme moyens, M. Casati propose la création de Comités archéologiques dans chaque arrondissement. Chacun de ces comités serait composé de trois membres, au maximum, plus le Sous-Préfet comme président, et l'Inspecteur de l'enseignement primaire comme secrétaire. Chaque canton, à son tour, serait représenté par un correspondant.

Au chef-lieu du département, siégerait un Comité de cinq membres au maximum, sous la présidence du Préfet, avec l'Inspecteur d'académie comme secrétaire. Une assemblée de tous les membres des Comités du département se réunirait une fois par an sous la présidence du Préfet.

Au Ministère siégerait un Comité central, composé de dix

membres, dont chacun aurait la surveillance et l'inspection d'une région de huit ou dix départements.

Cette organisation, au témoignage de M. Casati, ne porterait aucun préjudice aux services déjà existants, qui conserveraient toutes leurs attributions ; elle respecterait notamment les prérogatives du service des Monuments historiques, monuments peu nombreux du reste et placés par la loi dans une situation privilégiée.

Les Comités d'arrondissement auraient pour mission d'éclairer les municipalités et les populations sur la valeur des anciens monuments, les notions archéologiques étant très peu répandues en France — c'est M. Casati qui l'affirme — même parmi les gens instruits.

L'inventaire que dresseraient les Comités pourrait être publié en partie au moment de l'Exposition ; il ferait connaître aux étrangers la richesse monumentale de la France qu'ils ignorent et que beaucoup de Français ne connaissent pas non plus.

M. Eugène Müntz expose que M. Casati indique ensuite comment on pourrait constituer cet inventaire ; selon l'auteur du projet, l'organisation provisoire n'imposerait aucun sacrifice à l'Etat ; M. Eugène Müntz continue ensuite :

II

Il est certain, Messieurs, et votre rapporteur ne sera pas taxé de pessimisme en se rangeant à l'avis de M. Casati, qu'il reste énormément à faire dans notre pays, tant pour le classement et la mise en lumière de nos monuments, que pour leur conservation.

Je croirai volontiers que la Belgique nous a distancés dans cette voie. Aussi bien la tâche y était-elle plus facile.

Pour en revenir à la France, on se figure à tort que la Commission des Monuments historiques pourvoit à tout. En réalité, son action s'étend à quelques centaines d'édifices seulement. Feuilletez la liste des monuments classés ; combien en trouverez-vous par département? Parfois 20 ou 25, mais d'ordinaire infiniment moins : soit pour l'Ain, 8 ; pour les Hautes-Alpes, 5 ; pour les Ardennes, 7 ; etc... Or c'est par milliers que se chiffrent les monuments dignes d'intérêt. L'on évalue à 20.000 le nombre des églises anciennes, à 12 ou 15.000 celui des édifices civils.

A cet égard, votre Sous-Commission n'a pu que s'associer au desideratum formulé par M. Casati : La rédaction d'un inventaire général de notre patrimoine artistique rendrait à la science des services signalés, en même temps qu'elle constituerait un titre de gloire pour notre pays.

Malheureusement, dans la pratique, le projet de M. Casati rencontrerait les plus graves difficultés. C'est sur elles que j'ai reçu le mandat — impératif — d'appeler votre attention.

Votre Sous-Commission a été frappée, tout d'abord, de l'impossibilité de recruter un nombre suffisant de collaborateurs

Ici M. Müntz fait ressortir qu'il est des départements entiers dans lesquels on ne peut découvrir un seul correspondant archéologique d'une autorité suffisante.

D'autre part, à supposer qu'il suffirait de frapper le sol de notre vieille France pour en faire sortir une armée d'archéologues, ceux-ci auraient-ils les loisirs nécessaires pour procéder à un travail méthodique, à un travail véritablement scientifique, tel que doit l'être toute œuvre entreprise sous les auspices de l'Administration ?

Cet inspecteur de l'enseignement primaire, pour ne citer que lui, ce fonctionnaire investi du rôle de secrétaire du comité d'arrondissement ne trouvera-t-il pas que sa tâche est déjà suffisamment lourde, sans la compliquer par un travail pour lequel il sera si médiocrement préparé ?

Le projet de M. Casati soulève plus d'une objection encore. Une des plus graves c'est le danger des conflits. Il est bien des points, en effet, sur lesquels l'œuvre nouvelle ferait double emploi avec celle qui a été déjà réalisée. Permettez-moi seulement de vous rappeler les *Répertoires archéologiques* publiés par notre Comité, ou encore l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France*, publié par la Direction des Beaux-Arts. En ce moment même, si je suis bien informé, la Commission des Monuments historiques, fait procéder, par les soins de M. Marcou, à l'inventaire des trésors d'Eglises conservés en province.

On a fait observer en outre que la Société française d'Archéologie s'est proposé une mission analogue à celle que M. Casati signale à l'initiative du Comité.

Mais ici l'objection n'est qu'apparente; en effet, la Société fondée par M. de Caumont n'est qu'une institution privée, manquant de tout caractère officiel et, partant, de toute autorité.

Dans un autre ordre d'idées, encore, votre Sous-Commission a eu le regret de ne pouvoir s'associer à la manière de voir de M. Casati. D'après celui-ci, la mise en œuvre d'un projet aussi gigantesque n'imposerait aucun sacrifice à l'Etat. La Sous-Commission estime, au contraire, qu'il faudrait demander au Parlement un crédit considérable. Or, ce crédit aurait-il des chances d'être accordé, alors

que celui qui était naguère affecté à la publication de l'Inventaire des *Richesses d'art de la France*, a été supprimé !

Il serait injuste, néanmoins, de vous proposer l'ordre du jour pur et simple sur une idée, somme toute, haute, féconde et généreuse.

C'est pourquoi, je demanderai au Comité de faire déposer provisoirement aux Archives le projet de M. Casati et de laisser la question à l'étude, sans prendre de décision quant à présent.

ART PUBLIC

Communication relative au dégagement de l'Hôtel de Cluny.

M le Président du conseil municipal de Paris. — J'ai reçu de M. le Président de la Commission du Vieux Paris la lettre suivante:

« Paris, le 17 octobre 1898.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que la Commission du Vieux Paris a, dans sa séance du 6 octobre courant, adopté à l'unanimité des membres présents, un vœu en faveur de l'aménagement des abords du musée de Cluny.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

« Le Président de la séance,

« Alfred Lamouroux,

« Vice-Président. »

Acte est donné de cette communication, dont on ne saurait trop féliciter la Commission du Vieux Paris.

(*Voyez page 185*).

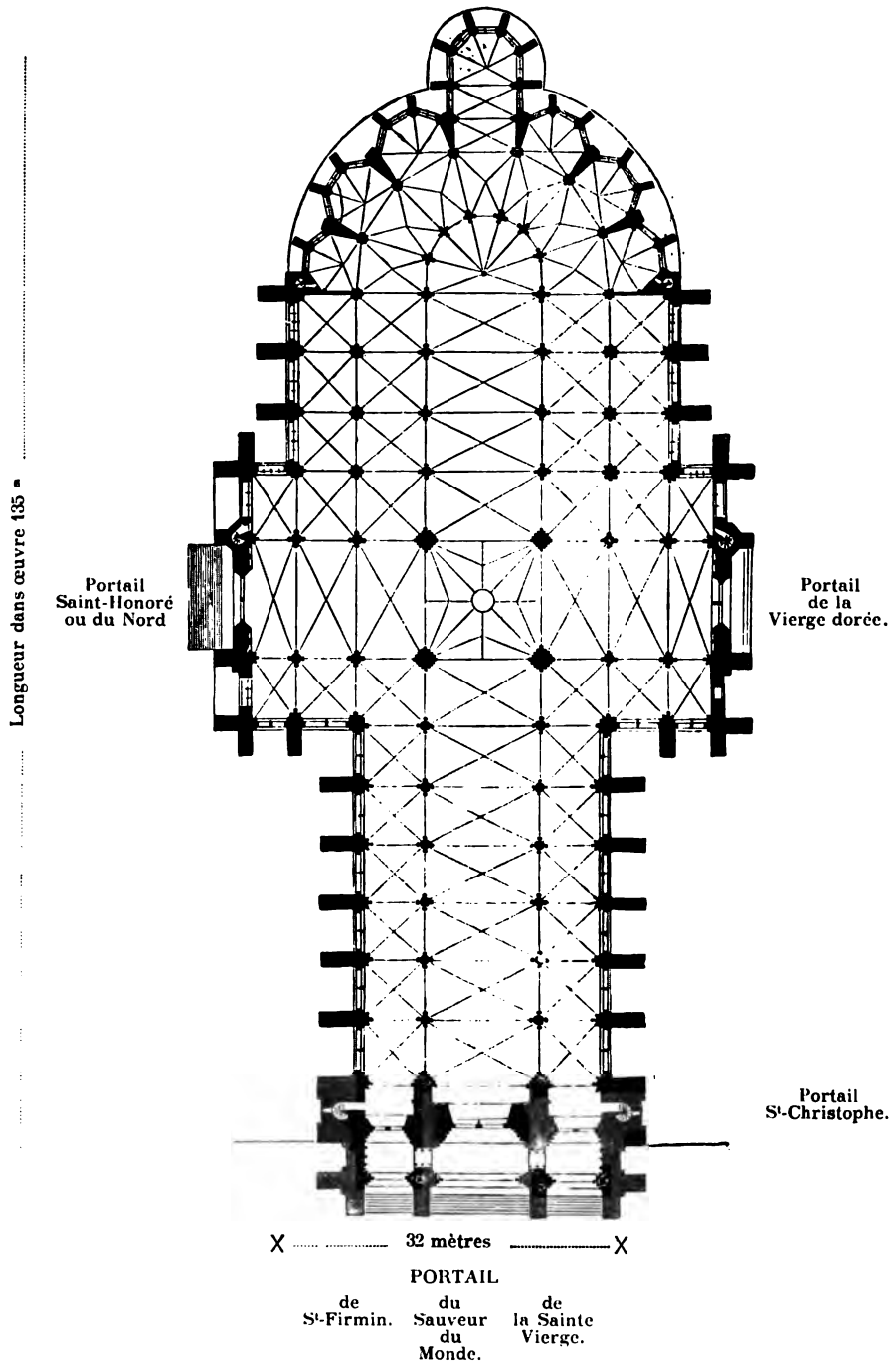

PLAN DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS

Conformément au plan primitif. — On n'a pas dessiné le plan des chapelles de la nef, ajoutées vers 1278-1308 et 1373-1375.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

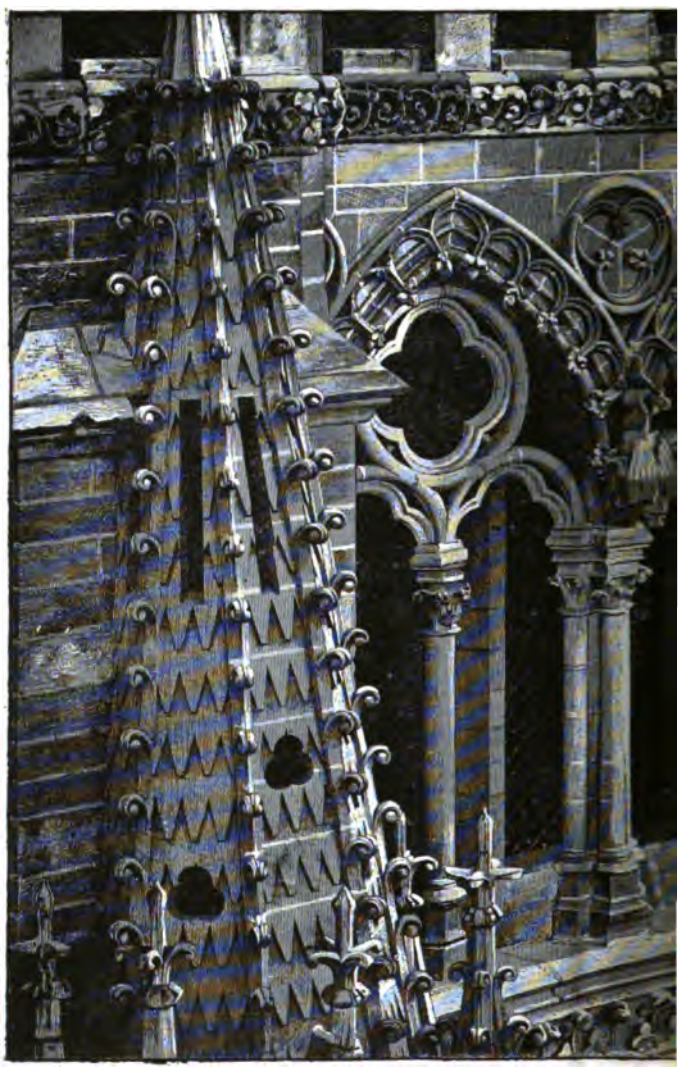

Souvenir de

CATHÉDRALE : GALERIE DE LA FAÇ

Charles Normand, direxit

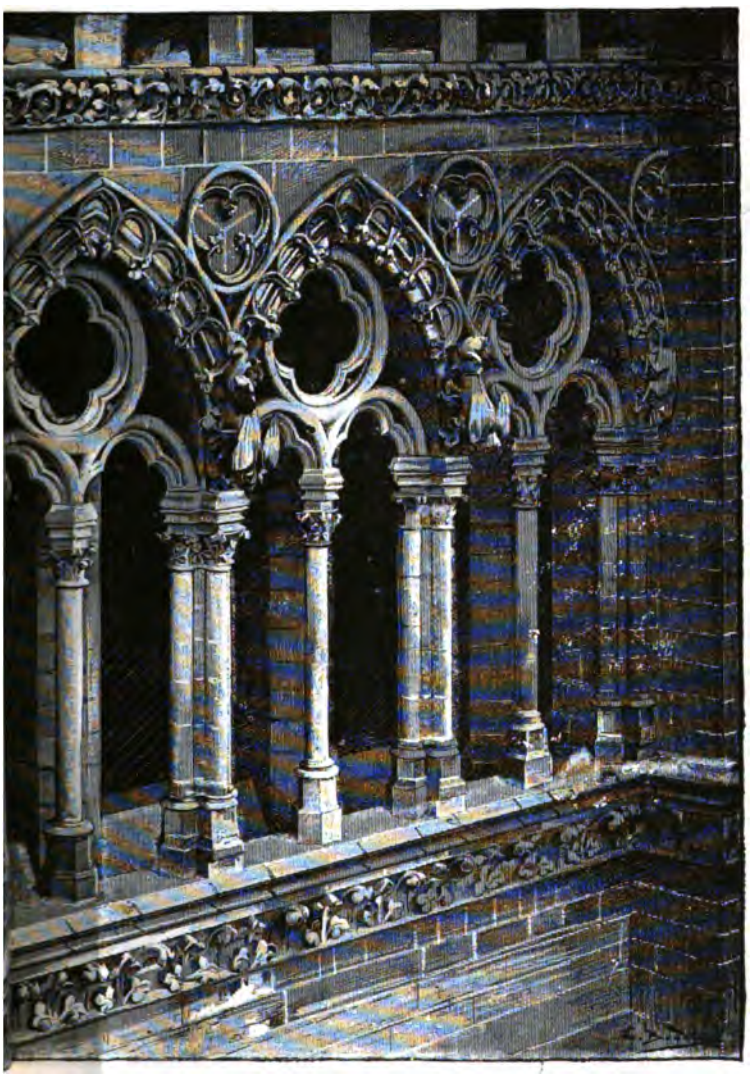

excursion d'Amiens.

ADE PRINCIPALE (second tiers du XIII• siècle)

Paris, 98, rue Miromesnil.

18 octobre, dans la déchéance enfin qui l'avait frappée le 10 juin, la preuve d'une défiance depuis longtemps conçue, contre la régularité de ses travaux. Mathieu se plaint amèrement de cette commission, il l'accuse d'avoir dilapidé des fonds pour l'achat ou la conservation d'objets peu précieux, et d'avoir mis dans l'exercice de ses fonctions une négligence coupable. Il y avait même plus que de la négligence à lui reprocher, comme l'atteste l'abbé Grégoire dans deux rapports, du 14 fructidor an II, et du 24 frimaire an III, dont nous parlerons bientôt. Il se plaint que les commissaires nommés par les municipalités de la République (et ceux qu'avaient établis les commissaires des sections dans les arrondissements de Paris — 11 août 1792 — se trouvaient dans ce cas), étaient en général des fripiers, qui travaillaient pour leur propre compte, s'assuraient de gros bénéfices, et prenaient part au pillage universel; il ne craint pas d'ailleurs d'inculper les administrations municipales de friponerie. Nous, nous n'avons donc pas lieu de nous étonner si Mathieu dans son rapport du 28 frimaire insistait pour la suppression définitive de la Commission des Monuments, qui fut en effet dissoute et remplacée le même jour par une *Commission temporaire des arts*, adjointe au comité d'Instruction publique, et formée des hommes choisis par ce comité, en vertu du décret des 15, 18 août précédent. Un nouveau décret du 11 février 1794 organisait cette commission en sections et la réglementait. Chaque membre recevait un traitement annuel de deux mille livres, et devait être muni d'un certificat de civisme; les membres du Conservatoire et du muséum national faisaient de droit partie de cette commission. Enfin, la section chargée d'inventorier les antiquités et les médailles était composée de Leblond et de Mongès.

V

La Commission temporaire des arts : « *L'Instruction.* » — « *Le Rapport.* »

Peu de temps après son organisation, c'est-à-dire avant le 3 juillet 1794 (15 messidor an II), la commission temporaire fit imprimer un des documents les plus précieux de cette histoire lamentable : c'est une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver dans toute l'étendue de la république tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement, préparée par la commission temporaire des arts, et adoptée par le comité d'instruction publique de la Convention nationale.* Cette instruction, qui est sans date, remplit soixante-dix pages in-4°, elle est signée Thomas Lindet, président

de la commission des arts, Rouquier aîné, président du comité d'instruction publique ; secrétaires : Villars et Coupé de l'Oise. Elle définit d'abord les attributions de la commission qui est instituée « 1° pour veiller à l'exécution de tous les décrets qui concernent la conservation des monuments et des objets de science et d'art, leur transport et leur réunion dans les dépôts convenables ; 2° pour en faire une courte description, afin qu'on les connaisse et qu'on puisse les trouver au besoin. » Son action s'étendait sur tout le territoire de la République, et par conséquent ses membres, sur l'ordre du comité d'instruction publique, pouvaient être envoyés dans tous les départements pour des opérations ou une surveillance relatives aux objets dont elle était chargée. Toutefois, des commissaires choisis par les districts dans les départements devaient remplir les mêmes fonctions dans les diverses localités de la République,et correspondre avec le comité d'instruction publique qui décidait en dernier ressort. Ces commissaires étaient engagés à dresser leurs inventaires d'après les instructions et les modèles arrêtés par la commission temporaire, et celle-ci entrait dans de grands détails sur les indications, les marques et les renseignements qui devaient accompagner les objets inventoriés. La commission temporaire elle-même était divisée en quinze sections, la huitième était consacrée aux antiquités, comme médailles, bronzes, marbres, pierres gravées, terres cuites et verres ; la onzième s'occupait spécialement de l'architecture. Pour la première fois dans cette instruction (et c'est là ce qui en fait à notre avis, une date importante dans l'histoire de la conservation des monuments historiques), pour la première fois, disons-nous, les monuments sont considérés dans leur ensemble, dans leur situation, dans tous leurs éléments, comme les types d'un art passé qu'il importe d'étudier et de connaître. Il ne s'agit plus seulement d'enlever des fragments regardés comme plus précieux, ou par leur beauté ou par les enseignements qu'ils renferment, et de les transporter dans des collections spéciales, mais cette idée commence à naître, d'abord que le monument tout entier est un document important de l'histoire de l'art, et ensuite que le système particulier d'architecture auquel il appartient, pourrait bien mériter plus d'estime qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici. « On les trouvera, dit dès le début cette instruction, en parlant des objets qui doivent servir à l'instruction du peuple *régénéré*, dans les musées. . . . . dans les palais et dans les temples qui décorent les chefs-d'œuvre des arts, *dans tous les lieux où des monuments retracent ce que furent les hommes et les peuples*. » Déjà un esprit plus large s'introduit dans la Convention nationale. Trois semaines encore et la Terreur va finir.

Nous ne pouvons pas nous dispenser, il nous semble, d'indiquer avec quelque détail la partie de ces instructions qui concerne spécialement l'architecture. Elles nous donneront d'ailleurs une juste notion du point où en était arrivée à cette époque, dans les régions officielles, l'archéologie du moyen âge. Les commissaires s'expriment ainsi : « 1° Il sera fait mention, dans les inventaires, de « tous les monuments placés dans l'arrondissement du district ; « on y indiquera l'antiquité de ces monuments, leur situation, « leur exposition, leur genre de construction et de décoration : on « dira si la bâtisse est en pierre de taille, en moellon, ou en brique ; « si l'édifice est solide, *s'il a besoin d'être réparé*, et à quels usages « on croit qu'il pourrait servir. 2° Si ces monuments offrent des « travaux remarquables dans la coupe des pierres, dans la disposition des voûtes ou des arcs de construction, dans les divers « moyens d'éclairer, dans la forme des escaliers, etc , etc. ; on en « fera une mention particulière sur les procès-verbaux. » Les paragraphes 3, 4 et 5 sont consacrés à l'inventaire des maisons des ci-devant prêtres et des émigrés, « qui mériteront d'être distinguées sous le rapport des arts », des machines servant à l'architecture et des meubles égyptiens, grecs ou romains, qu'on recommande de mettre à part ; puis l'instruction continue. « 6° Les maisons, châteaux et monuments quelconques, dont la démolition « sera jugée nécessaire (on voit qu'ils deviennent l'exception), si « leur construction offre des masses ou des détails dont il soit utile « de conserver les formes, seront sans délai, décrits et dessinés, et « les inscriptions, s'il y en a, seront copiées, *afin que l'art ne soit « privé d'aucun avantage par la rigueur des mesures révolutionnaires que « les circonstances exigent* ; 7° quant aux plans et dessins qui concernent l'architecture on en fera l'inventaire et on les conservera « suivant les procédés indiqués dans cet écrit. » Sans doute ces instructions venaient trop tard et après des dégradations irréparables et restèrent elles-mêmes à peu près inefficaces ; mais quel progrès si on les compare à toutes les mesures précédentes ! Ce progrès était dû à quelques hommes de goût et de sens, parmi lesquels il faut compter MM. Alexandre Lenoir, Doyen, Leblond, et David Leroi.

A la suite de l'instruction dont nous venons de donner l'analyse, nous trouvons un *rapport sur la remise à la commission temporaire des arts, des cartes du dépouillement des ouvrages imprimés ou manuscrits commencé à la commission des monuments en 1790*. Ce rapport, daté du 15 messidor an II, est signé Poirier, membre de la commission temporaire ; nous y voyons que la commission des monuments avait continué « depuis la fin de 1790 jusque dans les premiers

mois de 1792 » ces travaux qui alors interrompus par les circonstances avaient été depuis presque oubliés. Cette déclaration nous autorisait, il nous semble, comme nous l'avons fait, à prétendre que la réunion des deux commissions décrétée le 16 septembre et le 18 octobre 1792, n'avait jamais été effectivement réalisée, et que les accusations portées par Mathieu et par Grégoire ne sauraient sans injustice s'appliquer aux artistes et aux savants choisis par la Constituante. Le rapport de Poirier nous apprend encore que la commission des monuments avait rédigé plus de 900 cartes, nombre bien faible sans doute si l'on songe à ce qu'il y avait à faire, mais que l'on jugera peut-être considérable si l'on réfléchit aux difficultés de toute nature dont à cette époque était entourée une telle tâche. Parmi ces cartes, il en est qui sont consacrées à des antiquités du moyen âge, à des tombeaux, à des mosaïques, etc.

VI

L'abbé Grégoire : ses trois rapports sur les destructions opérées par le vandalisme : rappel du décret du 13 avril 1793 ; idée d'une Commission ambulante.

La commission temporaire et le comité d'instruction publique de la Convention nationale ne se décourageaient pas. La France commençait à respirer. La journée du 9 thermidor venait de la débarrasser d'une bande de furieux. S'arrêter dans la voie de la destruction, conserver ce que la tourmente n'avait pas emporté, était devenu le besoin de tous. C'est dans ces circonstances, que l'abbé Grégoire présente à la Convention, le 31 août 1794 (14 fructidor an II), au nom du comité d'instruction publique, un *rapport sur les destructions opérées par le vandalisme, et sur les moyens de le réprimer*. Ce rapport fut suivi de deux autres qui portent le même titre et les dates des 29 octobre et 14 décembre 1794 (8 brumaire et 24 frimaire an III). Dans ces documents, le rapporteur flétrit avec une énergie de langage, depuis longtemps oubliée, les pillages et les dévastations que la France avait subies en les déplorant ; il en présente un sombre tableau et se plaît à livrer à l'animadversion publique les plus odieux exemples de cette brutalité sauvage. Il y rend témoignage des bons effets produits dans les provinces par les instructions dont la Convention a ordonné l'impression et qu'elle a fait répandre dans les provinces (ce sont celles que nous avons analysées) ; toutefois, il nous apprend que sur quelques points du territoire les dévastations se continuent encore ; il signale

à la Convention les administrations départementales coupables de négligence ou même de connivence avec les destructeurs, il nomme celles de Carpentras, d'Arles, d'Avignon, de Marseille, d'Aix, de Strasbourg; il recommande au contraire à l'approbation de l'Assemblée celles qui ont apporté un soin vigilant à la conservation de leurs édifices : ce sont celles de Bayeux, de Melun, de Saumur, de Douai, d'Angers, de Reims, de Chartres, malgré les dévastations dont la cathédrale de cette ville avait été l'objet, mais dont la municipalité repoussait la responsabilité, de Saint-Lô, de Gisors, de Saint-Malo. Il blâme les distributions nouvelles apportées dans quelques édifices, et qui ne sont pour les administrations publiques que des moyens de dilapidation ; il fait appel au zèle des citoyens, au dévouement des sociétés populaires. Nous trouvons enfin dans ces documents une appréciation plus sympathique des monuments du moyen âge, une admiration plus exempte de toute restriction. « Les monuments du moyen âge, dit-il à la vérité « dans son premier rapport, formeront des suites intéressantes « sinon pour la beauté du travail, au moins pour l'histoire de la « chronologie » ; mais dans les rapports suivants, le point de vue esthétique le frappe davantage, il en comprend mieux l'importance, il appelle « les regards des législateurs sur les monuments du moyen âge qui doivent être conservés soit pour servir comme bâtiments, *soit sous le rapport de l'art.* » La cathédrale de Chartres lui semble « un admirable monument » ; il ne craint pas d'appeler celle d'Amiens « un des plus beaux monuments gothiques qui soient en Europe. La magnificence et la légèreté de sa construction, ajoute-t-il, en font une des plus hardies conceptions de l'esprit humain. » Les monuments du moyen âge, dit-il enfin dans son troisième rapport (24 frimaire), présentent le double intérêt de conservation et comme édifices et comme objets d'art. David Leroi remarque avec raison que trop tard on s'est occupé des édifices gothiques qui par le merveilleux de leur construction, la légèreté de leurs colonnes et la hardiesse de leurs voûtes, commandent l'admiration et fournissent des types à l'art. » L'archéologie du moyen âge n'a plus qu'à se développer et à se propager ; de ce jour, on le voit, elle a une existence officielle.

Le premier rapport (celui du 14 fructidor) était suivi d'un projet de décret qui fut adopté par la Convention, qui ordonnait l'impression et l'envoi du rapport même aux administrations des départements et aux sociétés populaires, qui rappelait et rendait de nouveau applicable la peine de deux années de détention édictée par le décret du 13 avril 1793, contre ceux qui dégradaient par malveillance des monuments de science et d'art, et enjoignait à

toutes les personnes qui auraient en leur possession des chartes, médailles ou antiquités provenant des maisons nationales, de les remettre au directeur du district de son domicile, sous peine d'être traitées et punies comme suspectes. L'abbé Grégoire, dans son second rapport (8 brumaire), s'engageait au nom du comité à rendre compte à la Convention des travaux accomplis et à signaler les administrations qui se recommanderaient par leur vigilance ; il appelait les sévérités de la justice, trop indulgente à son avis, sur les auteurs des dégradations ; enfin, il proposait un décret qui fut comme le premier adopté et qui rendait les agents nationaux et les administrations de districts individuellement et collectivement responsables des dégradations commises dans leurs arrondissements respectifs. Le compte mensuel que promettait le comité d'instruction publique ne fut rendu qu'une fois ; il fait l'objet du troisième rapport (24 frimaire) ; l'abbé Grégoire le termine en proposant de former une commission ambulante qui surveillerait les administrations et les éclairerait sur leurs devoirs. Cette proposition ne paraît pas avoir eu de suite.

VII

Le dépôt d'Alexandre Lenoir aux Petits-Augustins (actuellement École des Beaux-Arts) ou Musée national des Monuments français.

Quelques mots du premier rapport de l'abbé Grégoire nous ramènent au dépôt des Petits-Augustins, qui, grâce à l'infatigable persévérance de son gardien, poursuivait au milieu de tant de troubles et de tant de difficultés sa pénible existence. Les pillards et les démolisseurs n'étaient pas ses seuls ennemis. A mesure que ses richesses devenaient plus considérables, les administrateurs du Louvre, destiné à devenir le grand muséum national, le considéraient avec plus de jalousie, s'inquiétaient de cette concurrence, et s'efforçaient de l'absorber. M. Lenoir sentit qu'il fallait transiger avec ses puissants compétiteurs (Sarrut et Saint-Edme, art. Alex. Lenoir) ; c'est alors que lui vint l'idée comme il l'explique lui-même, de fonder « un musée historique et chronologique en donnant à chacune des salles le caractère, la physionomie exacte du siècle qu'elle devait représenter.[1] » Il renvoya alors dans les

[1] On retrouvera la même pensée dans le projet élaboré par Albert Lenoir, fils d'Alexandre Lenoir, par la création du Musée de Cluny. Voyez Charles Normand : *Le Musée de Cluny*, un volume in-4°.

autres établissements tout ce qui était étranger à l'histoire de France et à l'art français. Ainsi la querelle s'apaisa, la collection de Lenoir fut pour un instant préservée, et il obtint le 25 juillet qu'elle serait rendue publique. L'ouverture des salles n'eut lieu cependant que le 12 vendémiaire an III. Quelques jours avant, l'abbé Grégoire nous apprend dans son premier rapport qu'elles contenaient 202 statues et 502 colonnes. Enfin, par un décret du 29 vendémiaire an IV (21 octobre 1795), le dépôt des Petits-Augustins fut transformé en *Musée national des monuments français*.

VIII

Sous le Premier Empire.

A partir de cette époque les événements font défaut dans l'histoire que nous avons essayé d'esquisser. Peu après l'ordre rentre dans la société, il n'est plus permis à personne de détruire par la violence, et le règne des démolisseurs est passé. Or, on avait bien pu en présence d'une agression sauvage, et d'un système arrêté de dévastations trouver assez d'énergie, accorder assez de respect aux œuvres du passé pour organiser la résistance, mais, au fond, ces œuvres n'inspiraient pas une sympathie assez générale pour qu'en un temps de calme on pensât beaucoup à les défendre contre les dégradations lentes du temps ou contre la guerre sourde que leur livraient les administrations municipales sous prétexte d'appropriations, de réparations ou d'embellissements. Le temps n'était pas venu encore où l'on devait non seulement protéger ces restes vénérables, mais les étudier avec ardeur, les soutenir, et prendre toutes les mesures pour prolonger leur durée. Les gens du monde, il est vrai, commençaient à leur accorder une admiration de plus en plus sincère, et l'apparition récente du *Génie du christianisme* n'avait pas été sans influence sur cette direction imprimée à l'opinion publique, mais l'école architecturale de l'Empire ne leur était pas favorable, et loin de seconder ce mouvement, elle faisait tous ses efforts pour le combattre. C'est en 1798 que M. Lenoir conçut l'idée de faire transporter aux Petits-Augustins des fragments importants du château d'Anet et du château de Gaillon ; Bonaparte porta quelque intérêt à cette collection ; il alla la visiter officiellement, et pensa un instant à fonder dans le parc de Monceaux un musée pittoresque. Cette idée fut heureusement abandonnée, et pendant toute la durée du pouvoir impérial aucune mesure générale ne fut prise sur la matière qui nous occupe.

IX

Sous la Restauration.

Un seul fait dans notre histoire appartient à l'époque de la restauration. Il a été diversement jugé. Une ordonnance royale de la fin de 1816 supprimait le musée des Petits-Augustins, prescrivait que les monuments qui y étaient renfermés fussent rendus à leur destination première quand la chose serait possible, et dans le cas contraire, fussent joints à la grande collection du Louvre. La Restauration, en prenant cette mesure, obéissait à une pensée à la fois religieuse et politique. La conservation de ces monuments dans un musée public lui semblait à la fois une profanation et une spoliation. Elle voulait rendre ces tombes, ces statues, consacrées par le culte des âges, à la piété du temps présent; elle voulait aussi restituer ces ouvrages d'art à leurs légitimes propriétaires, et ne pas absoudre par son exemple des confiscations qu'elle détestait. Mais quelque étrangère que fût à l'art sa détermination, elle nous semble pouvoir être soutenue au nom même de l'art, et nous y voyons à vrai dire une sage application des vrais principes. Il n'y aurait eu peut-être qu'à s'en louer, si la mesure n'avait pas été appliquée d'une façon si déplorable, ou si plutôt elle n'était pas devenue le signal de destructions nouvelles, et si elle n'avait pas entraîné la perte de la plupart des débris si laborieusement conservés. Le roi Louis XVIII, toutefois, apprit avec peine les fâcheux résultats produits par l'ordonnance de 1816, et en déclina la responsabilité. Une longue note justificative publiée dans le *Moniteur* du 7 octobre 1817 donne, pour l'expliquer, des raisons dignes de considération. « Les monuments, y lit-on, ont une destination marquée dont on ne les détourne jamais qu'au préjudice de l'art; ils perdent par leurs déplacements comme l'a si bien démontrée..... (M. Quatremère de Quincy), cette vertu harmonique, ce charme qu'ils reçoivent et du lieu pour lequel ils sont créés et des objets qui les environnent. » Tout cela est certainement très juste, et très universellement adopté aujourd'hui; c'est par cette conservation intelligente des monuments dans leur intégrité et dans leur situation, qu'on peut rendre de véritables services à l'histoire de l'art; malheureusement, les hommes spéciaux de ce temps n'avaient aucune estime pour ces œuvres qu'il s'agissait de conserver, et l'on est un peu surpris, après l'instruction du 15 messidor, après les rapports de Grégoire, après les travaux de Lenoir, et les succès du *Génie du christianisme*, de trouver dans cette

note du *Moniteur*, à propos des sculptures des XIIIe et XIVe siècles, « que si des ouvrages dont l'exécution ferait rougir aujourd'hui les derniers de nos praticiens, pouvaient, comme ornements des édifices auxquels ils se rattachaient, inspirer quelque intérêt de curiosité, cet intérêt s'évanouissait par un isolement qui tendait à leur donner de l'importance. » « On fut frappé, dit plus loin la note, des frais qu'il avait fallu faire pour amener là..... ces ignobles productions faites pour rappeler notre barbarie, beaucoup plus que de l'utilité d'étaler un tel certificat. » Toutefois, nous l'avons déjà dit, l'opinion publique semblait dès cette époque devancer les doctrines officielles ; peut-être est-ce à cette opinion, qui avait murmuré, que la note s'adresse quand elle parle d'éviter « un dédain injurieux pour l'art et cet enthousiasme déréglé qui perd tout en voulant tout embrasser. » C'est désormais en dehors du pouvoir que devaient s'opérer ce mouvement favorable aux études archéologiques, et se préparer les éléments d'une organisation plus complète et plus forte. L'école romantique, avec la prétention d'être originale, n'avait fait que changer de modèle, qu'appliquer son esprit d'imitation à d'autres objets, et elle accordait aux mœurs, aux coutumes, aux institutions, aux arts du moyen âge, cette admiration fanatique, sans critique et sans borne, qu'elle avait tant reproché à sa rivale de consacrer à l'antiquité. Au milieu de toutes les idées fausses et funestes que le romantisme a répandues dans le monde, il a rendu au moins à l'esprit humain le service d'agrandir le champ de son intelligence esthétique et de multiplier les points de vue de notre imagination. Ce service ne mérite peut-être pas quant à présent autant de remerciements qu'on le pense. Quoi qu'il en soit, il faut traverser la Restauration et arriver au gouvernement de Juillet pour retrouver l'archéologie du moyen âge dans les régions officielles sous les auspices de la nouvelle école maintenant puissante. Nous ne la suivrons pas jusque-là.

MONUMENT FUNÉRAIRE INÉDIT

DE FRÈRE GEOFFROY DANIEL

MORT EN 1370 A FÉCAMP

AVEC UNE PLANCHE EN DEUX COULEURS

PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut

En faisant des recherches pour mon livre sur la CÔTE NORMANDE, DIEPPE et LE TRÉPORT, j'ai trouvé au Musée de Fécamp un monument inédit de l'époque médiévale. Grâce à l'obligeance du conservateur, M. Delbende, je puis en donner une reproduction fidèle, la première, me semble-t-il.

L'œuvre figurée ici prendra sa place, avec d'autres documents inédits, dans *le Guide archéologique et artistique de la côte Normande ;* le monument consiste en une plaque de cuivre, d'une conservation parfaite; sa hauteur est de trois cent trente millimètres, sa largeur de deux cent trente, son épaisseur de trois millimètres ; on y voit une très belle inscription, rédigée en latin, écrite en caractères gothiques, et renfermant de nombreuses abréviations. La lecture, reproduite en note, conformément aux bienveillantes indications de M. Maurice Prou, l'éminent médiéviste[1] nous enseigne que frère Geoffroy Daniel fut successivement lecteur des frères mineurs à Paris, puis gardien des mêmes frères en Normandie, et enfin pénitentier de l'abbé de Fécamp. Il mourut l'an du Seigneur mil trois cent soixante-dix. Nous savons, d'autre part, qu'il y avait à la cour pontificale d'Avignon, sous Urbain V, un abbé de Fécamp. Il se nommait Jean de la Grange et avait autour de lui une maison, dont frère Geoffroy Daniel fit partie à titre de pénitentier. On trouvera des renseignements, sur Jean de la Grange, dans un travail de M. Maurice Prou intitulé : *Les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V.*

Au-dessous de l'inscription on a représenté le défunt en gisant:

[1] Voici la lecture ; les lettres abrégées sont en italique.

De*us* cui propri*um* est misereri semper *et* || par*cere*, suscipe depreca*cionem* nostra*m* ut || miserac*i*o tue pietatis absolvat nos || et a*nimam* famuli tui fra*tr*is Gaufridi Danie*lis* || qui *con*dam in ordine fra*trum* mino*rum* legit bi || blia*m* Parisius, post hoc in Normannia || fuit custos super fra*tres* *et* postmodu*m* do*mini* || abba*tis* Fisca*mpnensis* peni*tentiarius*, tandem jacet || corpu*s* ej*us* in hoc loco *et* anima sit in pace || amen. || Obiit aut*em* anno Do*mini* M° CCC° LXX°.

HAUTEUR DE L'ORIGINAL 0,33 — LONGUEUR 0,23

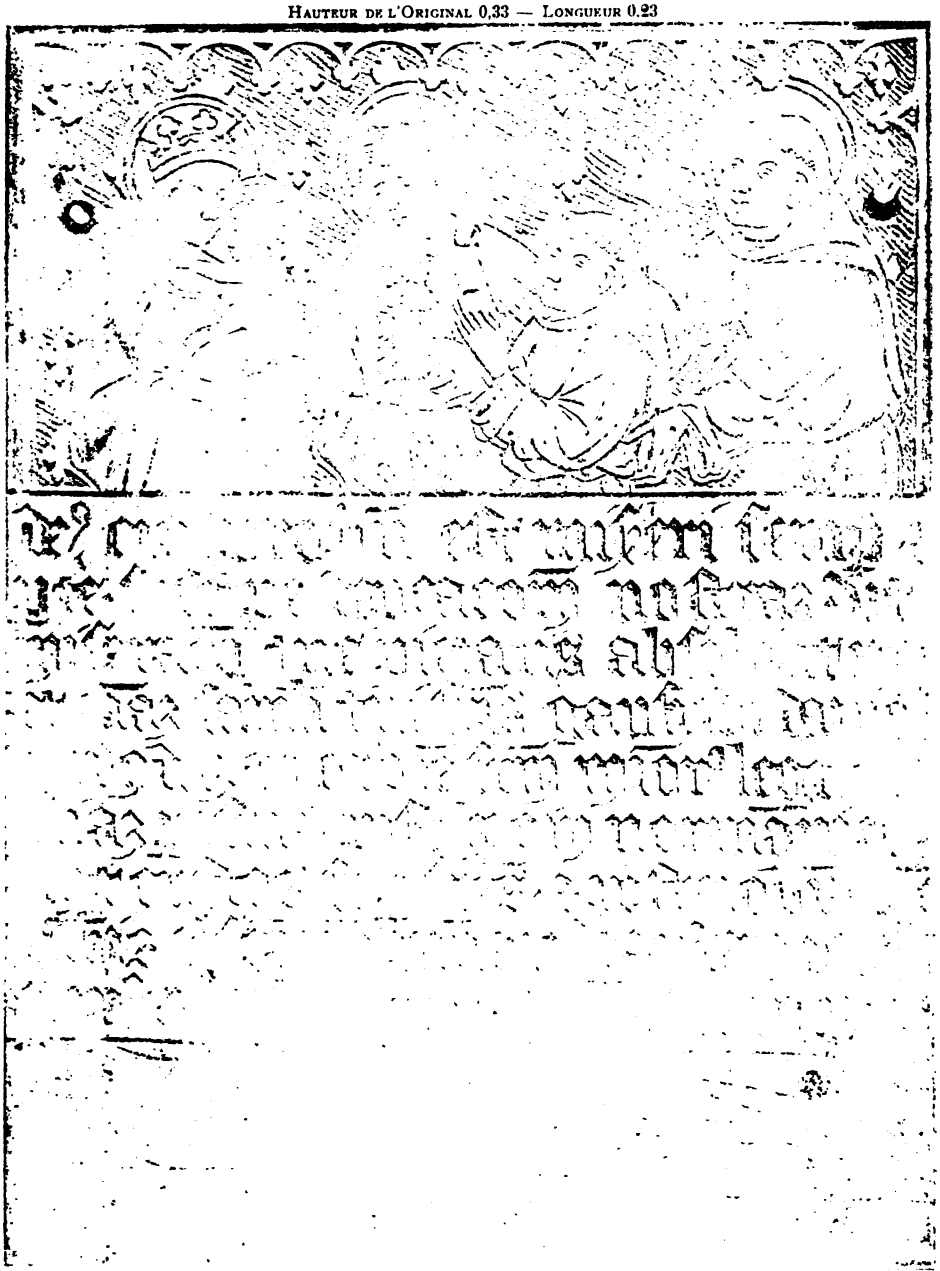

MONUMENT FUNÉRAIRE INÉDIT DE GEOFFROY DANIEL (1370)

FRÈRE MINEUR, LECTEUR DES FRÈRES MINEURS A PARIS, GARDIEN DES MÊMES FRÈRES EN NORMANDIE, PÉNITENTIER DE L'ABBÉ DE FÉCAMP

Extrait de la **Côte Normande**, *Dieppe, Le Tréport, etc., par* CHARLES NORMAND

dans le haut du monument est un tableau comportant plusieurs personnages ; à droite on trouve le fondateur de l'ordre, saint François d'Assise, reconnaissable aux stigmates de ses mains ; devant lui est le néophyte, Geoffroy Daniel ; saint François le présente à la Vierge, portant l'Enfant Jésus, et à saint Jean-Baptiste, tenant en main son animal symbolique, un agneau.

Cette plaque de cuivre était fixée jadis sur une dalle tumulaire, comme en témoignent les trous de scellements, visibles dans le tableau, près des personnages.

On doit la conservation de ce curieux monument au zèle heureux de M Delbende ; il trouva, en 1895, cette plaque de cuivre chez un ouvrier, qui s'en servait pour égaliser le sable nécessaire à la fusion du plomb ; il avait revêtu le monument d'une planchette et l'avait pourvu d'une poignée.

DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

COMPTE-RENDU

PAR

UN ARCHITECTE

Le congrès des architectes français a tenu l'une de ses plus intéressantes sessions sous la présidence de M. Alfred Normand, membre de l'Institut. Il a étudié les règlements de voirie, d'une influence si considérable pour la beauté des villes. La visite de l'*Institut Pasteur* a permis d'admirer la belle crypte où repose Pasteur, le savant sans rival, modeste et patriote. La tombe est digne de ce bienfaiteur de l'humanité. L'architecte, M. Charles Girault, a fait concourir à la glorification les marbres les plus superbes, les mosaïques les plus riches, un goût sûr, un talent original et bien ordonné. L'ensemble est du plus heureux effet.

On a parcouru ensuite des monuments d'un caractère utilitaire des mieux compris et conçus avec esprit : les Abattoirs de la rive gauche, dus à l'architecte M. Ernest Moreau, et l'Hôpital Boucicaut qui vaut à MM. Legros père et fils une des plus hautes distinctions de l'Académie des Beaux-Arts, le prix Bailly. Dans la même promenade on a visité les Ecuries et Manutentions du Bon Marché, avenue de Saxe, dont l'architecte est M. Boileau, le secrétaire général du Congrès, qui s'est prodigieusement dévoué à son organisation et à l'œuvre de la Société centrale des Architectes français. On doit à son activité incessante, comme à celle des autres secrétaires MM. Poupinel et George, l'exceptionnelle réussite de ce congrès. M. Boileau est, en outre, l'auteur du gentil en-tête qui orne cet article.

Après avoir entendu lecture d'intéressants rapports de MM. Du-

châtelet et Gouault, le Congrès a adopté, à l'unanimité, le vœu suivant, présenté par M. Duchâtelet :

« Le congrès émet le vœu que les règlements qui déterminent la hauteur des murs de face et des combles, ainsi que les saillies fixes ou mobiles, soient revisés dans un esprit plus large et plus rationnel et qui permette aux architectes de donner plus de variété et de mouvement aux façades des habitations modernes. »

Le congrès a également adopté un vœu émis par M. Gouault, (de Rouen) tendant à ce que les prescriptions concernant les réparations à effectuer aux propriétés frappées d'alignement soient rendues plus larges dans leur application.

L'un des autres ordres du jour portait : « Mise à l'étude de la question des industries d'art dans les départements ». Les diverses Sociétés départementales d'architecture avaient reçu à ce sujet un questionnaire formulant les interrogations suivantes :

1° Existe-il dans votre région des industries d'art représentant un caractère particulier, ou en a-t-il existé autrefois qu'il serait intéressant de rénover ?

2° Quels sont les moyens d'enseignement mis à la portée des apprentis et des ouvriers ?

3° Des écoles spéciales existent-elles dans votre région ? Sont-elles subventionnées par la ville, le département ou l'Etat ?

4° Les architectes sont-ils appelés à professer dans les écoles d'art industriels ?

5° Votre société verrait-elle avec plaisir se développer chez vous les industries d'art ? Qu'est-elle disposée à faire ? Qu'a-t-elle déjà fait dans ce but ?

M. François Roux, de la Société des architectes des Bouches-du-Rhône, a fait devant le congrès un résumé clair et précis des rapports envoyés par les sociétés. L'assemblée a décidé de renvoyer les vœux proposés à l'étude d'une commission spéciale.

Une des promenades du congrès a eu pour objet la visite de l'*Opéra-Comique*, dont l'architecte, M. Louis Bernier, a fait les honneurs à ses confrères. Nous ne pouvons naturellement analyser dans ce compte-rendu une œuvre d'art de cette envergure. En une conférence applaudie, M. Barroumet a exposé l'histoire des origines de l'architecture française au Moyen-Age et sur les principes qui doivent présider aux restaurations.

Le Congrès a visité une série de maisons nouvelles, qui prouvent combien nos architectes ont souci aujourd'hui de réaliser toutes les améliorations du confort, toutes les recherches du style ; on a vu les œuvres des architectes P. Wallon, Breffendille, Plumet, Perronne, Vaudremer, Magne.

Les congressistes se sont rendus aux chantiers de l'Exposition afin de voir les travaux du Petit palais, dirigés par M. Charles Girault, du Grand Palais, œuvre de MM. Deglane, Louvet et Thomas, du Pont Alexandre III calculé par MM. Résal et Alby, décoré par MM. Cassien Bernard et Gaston Cousin; on a fort admiré les ravissantes maquettes des monuments, des motifs décoratifs, des sculptures : de véritables bijoux d'élégance et d'un extraordinaire fini d'exécution.

Dans une conférence, M. Lucien Magne a parlé sur l'*Art dans les Industries de la terre et du verre*, accompagnant ses démonstrations de projections à la lumière oxydrique, d'après les documents qu'il a recueillis dans ses voyages.

Une grande excursion avait été décidée à Melun et au château de Vaux, bien connu des Amis des Monuments qui s'y sont rendus deux fois et qui en possèdent la description complète dans le premier volume de l'*Ami des Monuments*. Au déjeuner MM. Brincourt et Duboilu ont improvisé des stophes plaisantes, pleines d'imprévu et de gaieté ; on y fredonnait les congressistes et le Congrès ; on les a fort applaudi, suivant une coutume imposée par le talent des deux architectes chansonniers. Puis on s'est rendu au château de Vaux. M. et Mme Sommier en ont fait les honneurs avec une amabilité dont les congressistes ont emporté le meilleur souvenir. Nous ne décrirons pas à nouveau ce prototype de Versailles, mais nous profiterons de cette occasion pour relever le singulier mérite de M. Camut, l'architecte distingué qui a repris dans ces dernières années les travaux de restauration du château, désormais confié à sa bonne garde. Il a remis en état le plafond décoratif de la *chambre du Roi*, qui occupe le rez-de-chaussée ; les poutres maîtresses faisaient guirlande ou étaient brisées, et souvent désassemblées d'avec les solives intéressées à la suspension du plafond. Malgré des consolidations à l'aide d'étriers en fer, le lattis, souvent pourri, laissait sans soutien l'enduit, qui crevassé, menaçait de tomber avec les décors.

M. Camut, avec beaucoup d'habileté, substitua à cet état de choses, notre système moderne des planchers en fer assemblé ; il fit disparaître progressivement certaines pièces de la charpente en bois, en les découpant par morceaux et en les remplaçant, au fur et à mesure, par des aiguilles de fer suspendues à son système de ferronnerie. Les plans et coupes de ce travail, délicat entre tous, et auquel on doit la sauvegarde des plafonds, sont reproduits dans *L'Architecture* (tome 11 n° 30 p. 267), à l'occasion de l'excellent compte-rendu de la visite publié par M. Boileau. N'oublions point non plus de signaler l'article, fort étudié, publié par M. G. Pelca dans *Le Gaulois*, qui fait honneur au journal qui l'a édité.

Dans une autre séance, après quelques mots d'introduction de M. Poupinel, M. Guadet a lu une notice remarquable sur GINAIN (1825-1898) l'architecte du Musée Brignole-Galliera au Trocadéro, et de l'Ecole de Médecine du boulevard Saint-Germain. M. Guadet connaissait, longtemps avant d'écrire cette notice, tout ce qu'il y a mentionné ; aussi les idées y sont-elles exposées de main de maître. Ginain restitua — sur le papier — l'admirable théâtre de Taormine en Sicile ; il travailla sous les ordres de Lefuel aux travaux du Nouveau Louvre, fut classé premier dans la première épreuve du concours de l'Opéra, exécuta la clinique de l'avenue de l'Observatoire, l'église Notre-Dame des Champs, une grande maison hospitalière à Clamart pour Mme la duchesse de Galliera et le Musée qui porte le nom de cette fondatrice. Mais Ginain ne fut pas seulement un constructeur, il fit de nombreux et de bons élèves aujourd'hui bien connus à leur tour.

Enfin on a étudié au Congrès une étude, présentée par la Caisse de défense mutuelle des architectes, et intitulée : *Recours au Conseil d'État, suspensif de l'exécution d'une décision frappée d'appel devant ce conseil.* On a entendu une communication de M Blondel, président de la Société d'assistance confraternelle des architectes français.

Dans la séance de clôture, on a fait la distribution des récompenses décernées par la Société centrale des architectes français aux artistes et au personnel du bâtiment ; nous relevons sur la liste les noms de M. Simon Girard, le doyen de nos confrères ; de M. P. Wallon, dont on avait remarqué les intéressantes constructions, et qui, cette année, est lauréat, de l'architecture privée ; M. Brun, de Bordeaux a obtenu une médaille analogue ; de M Laffillée, titulaire de la médaille d'archéologie, l'auteur d'un grand ouvrage sur la *Peinture dans les Monuments Français* dont on a longuement entretenu les lecteurs de l'*Ami*, en leur présentant des spécimens des gravures de ce livre remarquable[1]. M. Ridel, auteur de savantes recherches sur les monuments français, a obtenu la grande médaille d'argent fondée par la Société pour récompenser cet ordre de travaux ; nos lecteurs ont vu dans les *Albums de l'Ami des monuments et des Arts.* (Livres d'or du Salon) des reproductions parfaites de ses remarquables dessins. M. Lucien Magne a obtenu une autre médaille, également destinée aux *Etudes sur les Monuments français*, qu'il poursuit depuis si longtemps de façon marquante et dont on a parlé dans le premier volume de l'*Ami*. M. Chabrol, a obtenu la médaille de jurisprudence et M. Emile Bertaux, la médaille réservée à un membre de l'Ecole de France à Rome ou Athènes.

[1] Publié chez May, rue Saint-Benoit.

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

CLASSÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE[1]

Arcueil, maison de la Renaissance.
Bagneux, église.
Boulogne, église.
Charenton, pavillon d'Antoine de Navarre (aujourd'hui hôtel de ville).
Nogent-sur-Marne, clocher de l'église.

PARIS :

Arc de triomphe du Carrousel (P. E.).
Cathédrale Notre-Dame.
Chapelle de l'ancien collège de Beauvais.
Cloître des Carmes-Billettes.
Colonne de l'ancien hôtel de Soissons.
Eglise Saint-Etienne-du-Mont.
Eglise Saint-Eustache.
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois.
Eglise Saint-Germain-des-Prés.
Eglise Saint-Germain-de-Charonne.
Eglise Saint-Gervais.
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre.
Eglise Saint-Merry.
Eglise Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Eglise Saint-Nicolas-des-Champs.
Eglise Saint-Paul-Saint-Louis.
Eglise Saint-Pierre-de-Montmartre.
Eglise Saint-Séverin et son ancien charnier.
Eglise de la Sorbonne.
Eglise de la Visitation.
Eglise, réfectoire et restes de l'enceinte de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs. (Au conservatoire des Arts et métiers) (P. E.).
Façade du château d'Anet à l'école des Beaux-Arts (P. E.).
Façades du Ministère de la Justice et de l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, place Vendôme (P. E.).
Fontaine de la rue de Grenelle.
Fontaine de Médicis (P. E.).

[1] Conformément au texte communiqué officiellement par le Ministère à la Commission du Vieux-Paris, qui a demandé que cette liste fût sérieusement complétée.

Fontaine des Innocents.
Galerie Mazarine à la Bibliothèque nationale (P. E.).
Hôtel de Beauvais, rue François-Miron, 68 (P. p.).
Hôtel de Béthune-Sully, rue Saint-Antoine (P. p.).
Hôtel de Cluny (P. E.).
Hôtel de Furstemberg, ancien palais abbatial de Saint Germain-des-Prés, rue de l'Abbaye, 3 (P. p.).
Hôtel des Invalides (P. E.).
Hôtel de Soubise (palais des Archives nationales) (P. E.).
Hôtel Carnavalet, rue Sévigné (aujourd'hui Musée municipal)
Hôtel Lambert, rue Saint-Louis-en-l'Ile (P. p.).
Hôtel, rue de Braque, 4 et 6 (P. p.).
Hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 30 (P. p.).
Hôtel, rue des Francs-Bourgeois, 31 (P. p.).
Maison, place Royale, 14 (P. p.).
Ministère de la Marine et ancien Garde-Meuble (P. E.).
Palais de l'Institut (P. E.).
Palais de Justice (P. E.).
Palais du Louvre (P. E.).
Palais du Luxembourg (P. E.).
Pont-Marie.
Pont-Neuf.
Porte-Saint-Denis (P. E.).
Porte-Saint-Martin (P. E.).
Porte de l'ancien hôtel de Clisson, rue du Chaume (P. E.).
Portique du château de Gaillon à l'école des Beaux-Arts (P. E.).
Restes de l'enceinte de Philippe Auguste.
Restes de l'hôtel de la Trémoïlle, à Paris, à l'école des Beaux-Arts (P. E.).
Restes du collège des Bernardins, rue de Poissy (aujourd'hui caserne de sapeurs-pompiers).
Sainte-Chapelle (P. E.).
Tour de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, dite de *Jean-sans-Peur*, rue Etienne-Marcel.
Tour et réfectoire de l'ancien abbaye de Sainte-Geneviève (au lycée Henri IV) (P. E.).
Tour Saint-Jacques-la-Boucherie.
Tourelle d'une maison rue Vieille-du-Temple, 54, à l'angle de la rue des Francs-Bourgeois (P. p.).
Val-de-Grâce.
PUTEAUX, vitraux de l'église.
SAINT-DENIS, église abbatiale.
VINCENNES, Château et Sainte-Chapelle.
VITRY, église.

A PROPOS DES

STATUES PRÉSUMÉES DE DU GUESCLIN, LA HIRE ET DUNOIS DU CHATEAU DE LONGUEVILLE (Seine-Inférieure[1]).

PAR

P. LE VERDIER

Membre de l'Académie de Rouen

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de la Commission des Antiquités, un fragment de statue, une tête de chevalier du XVe siècle.

On se rappelle que Dunois avait fait exécuter, pour son château de Longueville, trois statues de Bertran Du Guesclin, de La Hire et de lui-même, les trois plus illustres comtes du lieu, tout au moins la dernière, et trois tabernacles pour abriter les trois statues. M. de Beaurepaire a révélé cette particularité d'après un compte du receveur de Longueville, qu'il a publié dans les *Archives de l'Art français* (tome III, livraison de sept. 1854, p. 232). En 1872, l'abbé Cochet signala à la Commission des Antiquités la découverte, à Longueville, d'une tête de chevalier du XVe siècle, qui lui paraissait provenir de l'une de ces statues : celle-ci fut déposée au musée départemental d'antiquités, où elle est conservée avec attribution à Du Guesclin (*Bull. de la Commission*, t. II, p. 341, — *ibid.*, t. VI, p. 197).

Le fragment que je communique aujourd'hui à la Commission me paraît avoir la même provenance ; je lui demande la permission de lui soumettre, à ce sujet, les observations suivantes :

« La tête a été trouvée à Belmesnil, commune du canton de Longueville, en 1895, dans une mare où elle servait de seuil.

« Or, Belmesnil n'a jamais possédé de château antique qui comportât une statue de cette importance : la tête est plus grande que nature ; ses seigneurs n'ont jamais acquis une illustration qui leur valût anciennement des représentations en pierre ; l'église, très chétive, et rebâtie en partie au XVIe siècle, n'a jamais renfermé

[1] Cet article est la reproduction de celui paru dans l'excellent *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, T. XI ; l'importance des personnages dont l'auteur s'occupe mérite à l'article une publicité plus étendue. Longueville est une station de la voie ferrée entre Rouen et Dieppe. Sur ce château voyez CHARLES NORMAND : **La Côte normande : Dieppe, le Tréport**, etc...

de mausolée, et d'autre part on n'admettrait pas facilement qu'elle eût jamais été ornée d'un saint Georges, d'un saint Adrien ou d'un autre saint guerrier d'une telle taille. Les mêmes réflexions s'appliquent à toutes les communes environnantes, à l'exception de Bacqueville et Longueville.

« Le ci-devant vieux château de Longueville avec les fossés qui en dépendaient fut adjugé le 20 nivôse an III, à un citoyen Barbé[1]. Il devint ensuite, à une date que je n'ai pu préciser, mais antérieurement à 1826, date de la confection du cadastre, la propriété de Jean-Baptiste Dumanoir, demeurant à Belmesnil.

« Or, à une date qui se place certainement entre 1816 et 1820, d'après une enquête que j'ai faite auprès des plus anciens habitants, ce Jean-Baptiste Dumanoir fit construire dans sa propriété de Belmesnil une maison d'une certaine importance, démolie il y a trente ans. Cette propriété est sise à quelques pas de la mare précitée, qui n'en est séparée que par la route nationale.

« Avec quels matériaux se fit cette construction ? Avec des matériaux qu'on allait chercher au château de Longueville, en démolition alors, transformé en carrière à bâtir, et passé d'ailleurs, en ce temps, précisément aux mains du constructeur. Le fait m'a été affirmé par un octogénaire qui s'en souvient nettement : « On allait « chercher des matériaux, m'a-t-il dit, dans c'te vieille bâtisse de « la côte de Longueville, » — c'est le château. Un autre vieillard, propre beau-frère du charretier Dépinay, qui faisait les transports, m'a dit en outre se rappeler très bien qu'on avait enlevé des têtes en pierre dans des niches.

« Voilà un fait acquis : on a transporté à Belmesnil des démolitions tirées du château de Longueville, et, si une tête de statue s'y est trouvée confondue, on comprend qu'on n'ait pu l'utiliser dans des assises de maçonnerie, et qu'on l'ait jetée comme un point d'appui au bord d'une mare.

« Si maintenant l'on compare cette tête avec celle qui a été recueillie à Longueville par l'abbé Cochet, on constatera leur analogie. Enfin, l'examen de la partie postérieure de la tête trouvée à Belmesnil montre qu'elle était adhérente à une paroi ; on voit très bien d'ailleurs qu'elle ne peut provenir d'une statue couchée sur un tombeau : il faut donc qu'elle ait appartenu à une statue placée verticalement contre une muraille, ce qui s'accorde avec les termes du compte découvert par M. de Beaurepaire.

« Ce serait donc là une des trois effigies signalées au château de Longueville.

[1] *Archives de la Seine-Inférieure. — Domaines nationaux de première origine, District de Dieppe*, tome VII.

« Si les observations qui précèdent paraissent fondées à la Commission, et si, malgré le médiocre état de conservation de ce fragment, elle le croit de nature à être conservé au Musée départemental d'antiquités, je m'empresserais d'en faire don à ce musée. Inutile de faire observer que l'attribution à Du Guesclin de la première tête est purement hypothétique et pourrait aussi bien être appliquée à la seconde, sans plus de certitude d'ailleurs, a moins que les détails du casque et de l'armure ne permettent de décider le choix entre Du Guesclin, La Hire et Dunois. »

Le conservateur du Musée de Rouen, M. Le Breton, ajoute qu'il n'a pas attendu la séance pour accueillir dans le musée le don intéressant que lui offrait son collègue de l'Académie.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

DE

L'ART PUBLIC

Nous avons annoncé la tenue de ce congrès à Bruxelles (voyez p. 112) qui a eu lieu avec éclat. Un concert militaire agrémenta la réunion des congressistes accueillis dans l'Hôtel Ravenstein, par M. A. Beerneart, ministre d'Etat, Président du Comité exécutif du Congrès; l'hôtel Ravenstein a été remis en état par l'un de nos plus sympathiques et plus distingués confrères, M. Paul Saintenoy. Le lendemain la séance générale d'ouverture se tint dans la grande salle du Palais des Académies, place des Palais ; on y entendit un discours de M. Beerneart d'abord, puis de M. Léonde Bruyn, et de M. Broerman. Le soir l'administration communale de Bruxelles offrit un raoût à l'Hôtel-de-Ville. Combien sage et digne d'imitation cette réception intime précédant le congrès ; elle permet à ses membres de se connaître. Après la réunion des sections le congrès visita Malines. Le lendemain la journée fut consacrée à l'étude de Bruges et de Gand ; les deux derniers jours réunions de sections ou d'assemblée générale dont les présidents furent, MM. Bellamy (Etats-Unis), P. Clarke (Londres), Cooppers (Hollande), Lampué (France), Moeller (Stockolm), Stubben (Allemagne). Puis on fit une visite dans le nouveau quartier Nord-Est de Bruxelles. Un banquet présidé par M. Bourgeois, ministre du Gouvernement français, clôtura naturellement le Congrès, qui, le lendemain fit une excursion à Liège.

M. Eug. Broerman, Directeur de *l'Art Public*, un confrère des plus ardents dans cette campagne en faveur du bien public avait décrit très justement le rôle du Congrès. Comme secrétaire général il s'exprimait ainsi : « Il serait puéril de vouloir exposer la raison de notre initiative. Elle est amplement expliquée par les motifs des vôtres, par celles de la commission du Vieux-Paris, de la société centrale des Architectes français et des Amis des Monuments parisiens » Chacun sait en effet qu'il y a quinze ans M. Charles Normand en fondant la Société des Amis des Monuments parisiens assurait à la France l'honneur d'avoir été la première, à se préoccuper activement d'art public. Les statuts, rédigés dès cette époque, disent que cette société se propose de veiller à la physionomie monumentale de Paris ; le rapport inaugural de M. Charles Normand en précisait le sens et l'on sait que l'œuvre sut manifester courageusement son opinion lors des nouveaux travaux d'édilité ; sa franchise valut à la société une haute autorité ; si elle n'atteint pas encore complètement le but qu'elle vise, le public est en droit d'espérer des services plus complets, quand certains retardataires se joindront à l'armée des *Amis*.

Après avoir fait allusion à ces œuvres françaises M. Broerman continuait : « Des revendications analogues et multiples nous ont convaincu de l'opportunité d'une grande consultation internationale et démonstrative... Le concert des esthètes pionners répond donc à une nécessité de direction civilisatrice... L'utilité sera alors assuré à l'art... Nous demandons en conséquence à la consultation un formulaire des devoirs esthétiques des Etats, des autorités civiles et religieuses, des artistes.

« Voilà pourquoi nous disons aux pouvoirs publics : améliorez l'instruction et l'éducation publiques par la culture pratique du goût ; étendez votre protection esthétique à tous les citoyens, et à leur domaine que vous gouvernez et à l'aspect duquel vous devez veiller en permanence, dans ses moindres détails et dans ses plus menus objets. Réparez les actes de vandalismes de vos prédécesseurs, pénétrez-vous de l'utilité de cette action incessante au point de vue du respect des sites, de la conservation des édifications d'art et de la décence de toutes les formes du progrès. Consacrez, au bien de tous, les budgets que vous consacrez au bien de quelques-uns par des encouragements périodiques qui isolent la vie artistique de la vie populaire.

« Les plus belles productions de notre art vont au plus offrant et ne sont généralement connues que par des photographies, des gravures et des images. Et c'est exceptionnellement

qu'elles sont conservées dans des musées nationaux. Il y a pléthore de tableaux encadrés d'or et de statues de fantaisie pour les salons particuliers ; et cependant on continue toujours à en produire des quantités incalculables. Ces usages conventionnels révèlent annuellement des milliers d'artistes dont la société n'a cure, et qui, pour subsister, sont à la remorque de quelques vanités plus ou moins scrupuleuses, lorsqu'ils ne sont pas compris par les amateurs sincères, et c'est le cas pour l'immense majorité.

« La virtuosité technique est un don exceptionnel. Si l'on veut faire de tous les artistes des hommes utiles à leur époque, et de tous les gens de goût des esthètes et des praticiens émérites pour les industries et les métiers, il faut avancer résolument l'art dans le domaine public. Sa technique qui est toute d'application, vaut par la science décorative et réalise dans ses formes les plus modestes comme les plus vastes, un enseignement fécond et permanent.

« Ayons la volonté de faire pour notre génération ce que leurs protecteurs ont fait pour ces altières générations de l'antiquité grecque et de la Renaissance. Assurons à l'autorité moderne la mission si hautement inspirée de l'autorité de ces grandes époques. Rallions-la efficacement à cette seule définition d'esthétique rationnelle : l'*Art est le sublime de l'utile.*

« Cette coalition internationale basée sur un questionnaire à la fois idéal et pratique, défini en des questions positives, d'ordre législatif et réglementaire, éducatif ou technique, manifestera souverainement une opinion fondamentale qui se traduira bientôt par nécessité d'État, sous l'égide des pouvoirs et sous l'influence des artistes-ouvriers, artisans du génie des races, des époques et des milieux, dans toutes les sphères publiques ! »

CHRONIQUE

Nécrologie. — Charles Garnier. Un des plus dévoués de nos collègues et collaborateurs, Charles Garnier, vient de mourir. Nous ne rappellerons pas à présent les multiples œuvres de ce grand maître, parce que nous lui consacrerons une étude spéciale. Qu'il suffise aujourd'hui de dire ici qu'il fut pendant plusieurs années président des Amis des Monuments Parisiens; et président fort actif, très utile, avant de devenir président honoraire.

L'excès d'occupations résultant de l'Exposition de 1889 nous priva de son action effective, mais il ne manqua jamais de continuer son concours bienveillant et de se joindre à nos réunions. Avec lui aussi, nous étions allés fonder l'œuvre des Amis des Monuments Rouennais que préside M. Gaston Le Breton et dont Charles Garnier était président honoraire Quelques jours après, son fils Christian Garnier succombait à son tour. Que sa veuve éplorée reçoive dans son malheur les consolations de tous les Amis des Monuments, qui prennent part à sa vive affliction. Bientôt Paris verra se dresser le monument qui éternisera par le marbre et le bronze les qualités de l'artiste éminent, dont l'œuvre fut copiée en Allemagne, en Autriche et un peu partout. Le comité formé sur l'initiative de M. Alfred Normand, président de la Société centrale des Architectes Français, comporte les sommités artistiques de ce temps. L'Etat, nous n'en pouvons douter, voudra se montrer un peu généreux, cette fois au moins, envers un artiste qui honore son pays et la glorieuse École des Beaux Arts de Paris.

Election de M. Alfred Croiset comme doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. — Nous éprouvons un vif plaisir à féliciter aujourd'hui l'éminent académicien, le philologue célèbre dans le monde entier, l'auteur de la monumentale et classique *Histoire de la littérature grecque*. Nous ne saurions oublier qu'il fut un des premiers, parmi tant de collaborateurs éminents, à seconder l'œuvre de l'*Ami des Monuments et des Arts*, et nos lecteurs se souviennent de son remarquable article sur la « *Maison grecque* », inséré dans nos volumes. Cet helléniste réputé est né à Paris.

La célébration du Centenaire de la Loi d'installation du Conservatoire dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs a été célébré en grande pompe, grâce à l'active impulsion

de M. A. Laussedat, directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers. Les invités ont été admis à la visite des Galeries nouvellement réorganisées et de l'exposition temporaire expérimentale. Des expériences ont été faites,notamment dans l'ancienne et admirable église; des expositions curieuses ont eu lieu, entre autres, dans la bibliothèque, l'ancien et majestueux réfectoire des moines, dont la chaire à prêcher, pratiquée dans l'épaisseur du mur, est si curieuse. On sait combien M Laussedat aime le monument dont il a la garde, et nous avons combattu avec lui pour obtenir la sauvegarde de l'admirable abside, qui a besoin d'être dégagée. Aussi ne sera-t-on point surpris d'apprendre que l'intelligent directeur avait fait graver un ensemble de vues restituées de l'antique monument à ses diverses époques, et que chaque visiteur a pu emporter ainsi un souvenir charmant, bien fait pour séduire les *Amis des Monuments*.

ALSATICA. — Collection Etienne Barth. M. A. Barth a offert à l'Institut une collection d'*Alsatica*, formée par son père, comprenant douze mille volumes et beaucoup de brochures, concernant la littérature de l'Alsace ou relatif au passé des provinces occupées par la Prusse. Il en sera fait un catalogue spéciale.

PARIS. — Création de la Société historique du sixième arrondissement de Paris. L'exemple donné par la Société des Amis des Monuments Parisiens continue à porter ses fruits. Sur son modèle et sur l'initiative de M. Herbet, maire, une Société historique, a été fondée dans le sixième arrondissement.

Elle a pour but de préserver de la démolition les immeubles qui offrent un intérêt historique ou architectural et se propose d'encourager les études dont le sixième arrondissement peut être l'objet, en orgnisant des conférences, en publiant des travaux d'érudition, en créant un musée et une bibliothèque. La Société a constitué son bureau de la façon suivante : président, M Luchaire, membre de l'Institut; vice-président, M. Félix Herbet, maire, secrétaire, M. Charles Saunier.

CHATEAUBRIAND ET COMBOURG. — A l'occasion des fêtes du cinquantenaire de Châteaubriand à Saint-Malo, on a ouvert divers concours. L'un d'eux a eu pour objet une étude historique et archéologique sur le château, la ville et la seigneurie de Combourg.

ENVIRONS DE PARIS. — Vues de châteaux : La vente de Bryas. — Signalons dans son catalogue plusieurs vues de

châteaux, Petit-Bourg, Soissy-sous-Etioles appartenant à Mme de Pompadour, Fontainebleau, par Lioux de Savignac, dont d'autres vues de châteaux sont renfermées dans deux petits cadres en bois doré et pâte à décor de paysages et d'attributs des arts libéraux modelés en relief : ces cadres, œuvres du graveur Massart, datés de 1768, ont appartenu autrefois à l'ancien propriétaire du château de Chenonceaux, le fermier général Dupin de Franceuil, le grand' père de Mme Sand. *(Vente de Bryas. Journal des Arts.)*

BULLETIN

DE LA

SAUVEGARDE DES MONUMENTS

DE LA BEAUTÉ DES VILLES

ET DU VANDALISME

La beauté de Paris. Le dégagement de l'hôtel de Cluny et de la Sorbonne

(Suite. Voyez tome 12, page 26, n° 65).

Les journaux ont rendu compte diversement de la façon dont le Conseil Municipal a traité cette affaire soumise à son examen au moment des graves préoccupations de la grève des terrassiers. Nous rétablissons le caractère réel de la séance en reproduisant le texte officiel des paroles échangées. La discussion a pris pour base des arguments du genre de ceux qui furent publiquement produits lors de l'acquisition du Musée et dont on trouvera le texte officiel dans le livre de M. Charles Normand sur le *Musée de Cluny ;* alors comme aujourd'hui elles n'ont pas empêché finalement le résultat heureux ; M. Charles Normand a attiré le premier l'attention sur la nécessité du dégagement actuel, dans un article paru dans l'*Ami des Monuments et des Arts* (T. 12 p. 26.) Depuis lors l'idée a fait son chemin et a été adoptée de divers côtés. M. Saglio, le savant éminent qui préside à la direction du Musée de Cluny s'est employé, dès l'origine, et avec grand zèle, à plaider la cause de son monument. Des maîtres réputés, M. Ernest Lavisse, A. Gréard n'ont pas moins ménagé leurs peines.

Quand l'immeuble qui cachait la vue de l'hôtel de Cluny eut été démoli, la question à résoudre devint urgente. Alors le *Figaro* la posa en ces termes dans son n° 234 (3e série.)

« Aucune solution n'a encore été donnée à la question d'acquisition par la Ville de Paris ou par l'État du terrain situé entre la Sorbonne et l'hôtel de Cluny, et dès cette semaine on sera déjà en pleins travaux de terrassement, comme nous l'avions fait prévoir.

Il y a pourtant plus de trois mois que la Commission du Vieux Paris avait été informée par M. Charles Normand, l'auteur de la célèbre monographie de l'hôtel de Cluny, que l'occasion allait se présenter de dégager les abords de Cluny et de la Sorbonne.

C'est par une lettre concernant divers embellissements de Paris que M. Charles Normand, membre de cette Commission, faisait appel à tous ses confrères.

Or on publia la lettre de M. Normand dans les procès-verbaux des séances du Vieux Paris [1] mais en supprimant le passage relatif au terrain qui allait devenir libre.

M. Charles Normand ayant fait dernièrement remarquer cette suppression, on lui répondit qu'il était convenu qu'on ne publierait rien sur cette question!

Pourquoi cette conspiration du silence autour d'une question d'esthétique parisienne si intéressante ?

MM. Ernest Lavisse, Saglio, directeur du musée de Cluny, et Charles Normand ne seront pas seuls à protester contre une telle inertie. »

De leur côté l'un de nos confrères, M. Périn, et le nouveau député de la Seine, M. Stanislas Ferrand, n'avaient point laissé passer l'instant favorable aux revendications. Prenant énergiquement en main cette belle cause, ce dernier plaida fort bien en sa faveur, dans une lettre adressée au Gouvernement et publiée dans le journal *Le Bâtiment*, dont M. Stanislas Ferrand est le directeur. M. Bouvard s'en occupa à son tour. Le préfet de la Seine, M. de Selves, ne cessa pas un seul jour de prêter son appui influent en vue de la réalisation d'un dégagement si important pour la beauté de Paris. M Maurice Demaison le réclama énergiquement dans *Les Débats*, ainsi que *Le Temps* et *L'Architecture*.

Dans une première séance, où l'on décida l'ajournement à la prochaine séance, des paroles furent prononcées au Conseil municipal qu'il convient de mettre en évidence. Voici le texte officiel :

M. Bassinet. — J'avais demandé la parole au sujet de cette affaire qui figure à l'ordre du jour et que la presse a annoncée comme chose votée par le Conseil.

Je suis surpris que la 3e Commission n'en ait pas été saisie plus

1 Depuis lors la Commission du Vieux Paris a exprimé le vœu salutaire que nous reproduisons ici. (T. XII, p. 151.

tôt, car il s'agit de prélever la dépense sur des crédits déjà affectés et fixés dans une loi et je ne crois pas qu'aucun de nos collègues abandonne une opération intéressante pour son quartier au profit de celle-ci.

Je reçois à l'instant le dossier ; la 3e Commission l'examinera demain et vous présentera son rapport au cours de la séance.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Pour dissiper l'équivoque que pourrait faire naître l'observation de M. Bassinet, je dois déclarer que tout ce qui a été fait dans cette affaire par l'Administration l'a été d'accord avec le Bureau du Conseil.

Voici le procès-verbal officiel de la seconde séance.

Ajournement de la discussion du rapport sur l'acquisition d'un terrain rue des Écoles. — Renvoi à la 3e Commission de deux propositions.

M. Clairin. — Messieurs, il est déjà tard ; je crois donc que l'on pourrait remettre à la prochaine session la discussion du projet d'acquisition du terrain situé rue des Écoles, en face du musée de Cluny.

M. Faillet. — Cela ne presse pas.

M. Bassinet, rapporteur. — Messieurs, sur le désir exprimé hier par le Conseil, la 3e Commission s'est réunie d'urgence et a examiné le projet d'acquisition d'un terrain rue des Ecoles, en face le musée de Cluny. A l'unanimité moins une voix, elle m'a chargé de vous apporter des conclusions contraires.

La 3e Commission a pensé que l'opération ne présentait pas d'avantages suffisants pour justifier l'imputation de la dépense sur les fonds déjà affectés à d'autres opérations.

M. Sauton. — Il faudrait un rapport imprimé.

M. Bassinet, rapporteur. — Je n'ai pas eu le temps matériel d'en faire un.

M. André Lefèvre. — A l'heure où nous sommes, je ne crois pas qu'on puisse discuter suffisamment l'affaire qui nous est soumise.

Avec un certain nombre de nos collègues, j'ai l'intention de discuter les conclusions de la Commission. Nous sommes un certain nombre dans cette assemblée qui sommes fermement résolus à défendre quand même des projets d'embellissement de Paris et, comme nous serons prochainement appelés à la tribune, je m'associe à la demande d'ajournement.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture.

— L'Administration croit avoir de bonnes raisons à donner en faveur de l'acquisition.

M. Bassinet. — La Commission ne repousse pas la proposition d'ajournement.

M. Georges Villain. — Si le Conseil décide l'ajournement, je lui demanderai le renvoi à la Commission d'une proposition.

L'ajournement est prononcé.

M. Georges Villain. — Voici mon projet de délibération :

« Le Conseil,

« Considérant que l'établissement d'un square public entre la rue des Écoles et la rue de Sommerard contribuerait à l'embellissement de Paris en dégageant à la fois la façade de l'hôtel de Cluny et celle de la nouvelle Sorbonne,

« Délibère :

« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à traiter avec l'État pour l'acquisition à frais communs de l'immeuble Delalain et l'établissement d'un square public. La contribution de la Ville de Paris serait au maximum de 600.000 francs.

« Art. 2. — L'État fera l'avance à la Ville de Paris de cette contribution, dont le montant sera prélevé sur l'ensemble des sommes que l'État doit à la Ville de Paris.

« Signé : Georges Villain. »

(Explosion de rires.)

Voix diverses. — L'urgence !

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Messieurs, vous mettez l'Administration dans une fausse position. D'une part, vous l'invitez à agir ; d'autre part, vous lui refusez les moyens d'agir. Il s'agit d'une affaire très sérieuse ; je demande donc que la proposition soit renvoyée à la 3e Commission.

M. Alpy. — Notre pensée est que le dégagement de Cluny et de la Sorbonne regarde l'État plus que nous.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Remarquez que Cluny sert plus à la Ville qu'à l'État. Quant à la Sorbonne, elle appartient à la Ville.

La proposition de M. Georges Villain est renvoyée à la 3e Commission

M. Breuillé. — Je demande également le renvoi à la 3e Commission de la proposition suivante :

« Le Conseil

Emet le vœu que l'État prenne à sa charge la totalité des dépenses nécessaires au dégagement de l'hôtel Cluny.

Signé : Breuillé. »

Renvoyée à la 3e Commission.

Dans la séance du 22 octobre 1898, M. Bassinet, rapporteur de la 3e commission, fit adopter par le Conseil municipal un projet de délibération tendant au vote d'un crédit de 600 000 fr. à l'effet de créer entre l'Hôtel de Cluny et la Sorbonne un square public. Les conclusions furent appuyées verbalement par plusieurs conseillers qu'il convient de féliciter et dont il faut conserver les noms ; ce sont MM. Quentin-Bauchart, Paul Escudier, Brard, André Lefèvre. M. le Directeur administratif des services d'Architecture doit être également complimenté pour son heureuse intervention.

Le vote a eu une autre conséquence heureuse. M. Louis Lucipia a fait remarquer que la somme votée est supérieure aux frais de l'acquisition, dont la moitié sera payée par l'Etat. Il a fait adopter une délibération tendant à ce que l'excès disponible fut affecté à la protection de la bibliothèque de la ville de Paris dans l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau. Ont fortement appuyé cette très belle initiative, MM. les conseillers Breuillé, L. Achille, Lampué, André Lefèvre, Sauton, Brard, Froment-Meurice, Ranson, Brenot, Rebeillard, Bellan, Blachette.

Toutes nos félicitations au Conseil municipal et à M. de Selves qui se sont montrés dignes de l'Athènes moderne, dont ils dirigent les destinées.

LIVRES REÇUS

L'extrême abondance des matières nous oblige à remettre au n° prochain les comptes rendus de livres envoyés.

REVUES DES REVUES

Bulletins des Sociétés savantes et artistiques

Suite. Voyez les précédents volumes et t. XI p. 378 ; XII p. 1131.

Nous continuons ici, en l'amplifiant, le travail de concentration de tous les travaux sur les monuments français ; les travailleurs pourront de la sorte trouver, plus complètement que par le passé, les éléments de tout travail sur l'art français. Les Sociétés locales d'art et d'érudition, désireuses de propager aussi les résultats de leurs recherches, à l'égal de leurs devancières, sont priées d'adresser leurs bulletins, 98, rue de Miromesnil. Elles sont priées d'y joindre autant que possible le résumé succinct des principaux mémoires. Dans l'avenir quiconque s'occupera de monuments et d'archéologie, profitant des bienfaits de la centralisation, continuera à trouver ici le répertoire central de tout ce qu'on a fait.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, tome XX. Pontoise. In-° XIII-127 p. avec planches.

Cette active société, dont nous parlions encore récemment (p. 109), a réalisé des progrès notables dans ce nouveau volume, grâce aux soins éclairés de son président M. Seré-Depoin, secondé par le secrétaire général M. Joseph Depoin. Deux belles héliogravures représentent le double *Château de la Roche-Guyon*, dont M. le duc fit les honneurs avec sa bonne grâce coutumière, lors de l'excursion dont on a parlé ici-même. M. J. Lair raconte les sièges soutenus par les « *Normands dans l'île d'Oscelle 855 à 861* » d'abord contre les troupes de Charles le Chauve, puis contre leurs compatriotes; l'auteur démontre que Oscelle est une des îles qui se trouvent dans la Seine, en face des paroisses de Jeufosse et de Bonnières ; une carte donne les noms des stations normandes sur la Seine. M. Charles Tranchant raconte avec élégance la vie de *Mgr J. M. Cottret évêque de Beauvais* (1838), auteur de nombreuses publications religieuses. M. Léon Plancouard décrit les *Châteaux d'Artie-la-Ville ;* on y accède par une allée de peupliers et d'ormes, qui débouche sur la route de Magny à Mantes, en passant par Charmont. L'auteur en reconstitue l'histoire sur des documents certains, et en présente des vues. M. Régnier, poursuivant la série de ses précieuses recherches sur la région, donne une notice sur l'*Inventaire des titres de la seigneurie d'Avernes* (1776-1777), conservé à la bibliothèque de Rouen ; en appendice sont des notes pour servir à l'*Histoire de l'église protestante d'Avernes* (1585). M. Joseph Depoin utilise les ressources de son érudition locale à l'analyse des livres de M. l'abbé Genty sur *Livry et son abbaye*.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, 4e année, 1re livraison. Paris. In-8° XVII-42 pages. Gravures.

Ch. Mottheau : *Les sculptures du clocher de* **Brunoy** : au milieu de la face ouest, dans un cartouche, une inscription, rendue incompréhensible par une restauration récente, annonce la pose de la première pierre le 23 juin 1539 par Françoise de Rouy, veuve de Pierre de Lannoy seigneur de Brunoy, Sivry en Brie. Sur le contrefort droit de cette face ouest on voit un écusson aux fusées, trois, trois et un, dans une couronne de laurier, surmontée d'une tête de chérubin. M. Mottheau établit, de façon à peu près certaine, que ce sont les armes de Françoise Rouy.

Le contrefort de gauche porte un écusson en abîme accompagné de huit coquilles en orle. Ecu penché et soutenu par deux griffons, surmonté d'un heaume cimé d'une tête de griffon ; le tout dans un vol de palmes ; ce sont les armes de Lannoy de la Boissière, comme l'auteur le prouve savamment. Sur le contrefort de la face nord du clocher les mêmes deux écus mi-parti sont reproduits ; mais là, les fuseaux ont un support, les coquilles n'en ont pas. D'excellentes reproductions per-

mettent de connaître ces curieux documents héraldiques de la fin de la chevalerie, étudiées grâce à un échafaud établi pour une restauration récente. M. Ch. Mottheau a eu l'excellente pensée d'en faire prendre des moulages déposés au presbytère de Brunoy, au musée de Corbeil et dans celui de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, à Versailles.

A Boulé : Chatres-sous-Montlhéry érigé en marquisat en octobre 1720 devenant **Arpajon** : historique de la famille, description d'Arpajon avant 1721. — *P. Pinseau. La date de la mort de dom Basle Fleureau* ; l'historien d'Etampes est mort en cette ville en avril 1674. — *A. Dufour. Le journal d'un bourgeois de* **Corbeil** ; M. Dufour révèle de curieux récits écrits vers 1740 sur les récoltes, les conditions atmosphériques, le prix des vivres, les travaux entrepris dans le pays.

Bulletin des Sociétés artistiques de l'Etat. 4e année nos 6 à 10.

Comité du Monument au paysagiste *Français* : Création d'un comité départemental. Le monument sera élevé à Plombières (Vosges). — Concours d'affiches pour la Société lorraine des Amis des Arts. — E. B. : La critique d'art. — L'album du Salon de Nancy. — Gaston Save : Fresques découvertes à la cathédrale de Saint-Dié.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes 17e année 2e série n° 26. — In 8, de 84 pages. Une gravure (masque antique) sans légende. — Gap.

La Beaume-des-Arnauds à l'époque gallo-romaine et pendant le haut moyen âge : Réplique de M. l'abbé Allemand à M. le pasteur Marchand qui avait adressé une série de critiques contre son article paru dans le Bulletin de 1897 ; M. Marchand veut voir l'emplacement de la station au Villard et non à la Beaume, la voie romaine au col de Cabres, et non ailleurs ; il n'admet pas l'émigration des habitants au XIe siècle. Au contraire M. Allemand maintient ses conclusions précédentes.

Bulletin de la Société d'agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe 2e série tome XXVIII (36 dans la collection) 3e fascicule.

Le Mans Didier-Rebut : Collège de l'Oratoire du Mans ; nouveaux documents comblant les lacunes du Mémoire présenté par l'auteur au Congrès des Sociétés savantes en 1895.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, tome XI. 1re livraison, Rouen, 1898. In-8° avec pl.

Ce précieux bulletin est en progrès sur ses devanciers, à cause de la valeur et du nombre des documents inédits, et des améliorations typographiques. Il est rempli de documents importants pour l'histoire locale. M. de Beaurepaire y prodigue ses communications des pièces d'archives inédites sur les *Ménétriers de Rouen*, les *Jongleurs de Fécamp*, ur des *Joueurs d'instruments embauchés à Rouen pour le service du roi*

de Danemark 1664, les *musiciens de la chambre du Roi* etc, (22 p.) (XVIe s.) etc les *Etuves de Rouen* (6 p) des *Notes sur les Tapisseries* à Rouen, au XVIe s (15 pages), les *Orfèvres de Rouen* (16 p.)

M. l'abbé Maze a retrouvé les *inscriptions des cloches de la cathédrale de Rouen* vers 1500 (3 p). M. de Vesly pense que le maître l'œuvre de l'*hôtel de Cluny à Paris*, pourrait être un artiste normand, en raison de la similitude de certains caractères de l'architecture avec les résidences ou manoirs d'Oissel, d'Isneauville et de Martainville. Ces remarques semblent très proches de la vérité. M. Charles Normand à propos de sa monographie de l'Hôtel de Cluny espérait retrouver le nom des artistes parmi ceux qui travaillèrent aux travaux des d'Amboise. M de Vesly ne pourrait-il poursuivre ces recherches si importantes? Nous mettons en vedette en articles spéciaux, en raison de leur intérêt national les notes sur les statues de Lahire, Dunois et Du Guesclin (p. 178) et sur la restauration de la cathédrale (p 137).

Une étude (21 p.), très étendue, de M. Milet sur les origines et les développements de la **Faïence et de la Porcelaine à Rouen**, au XVIIe siècle, à l'aide d'aperçus nouveaux et de documents inédits avec 2 pl. — de nombreuses notices relatives aux monuments de Rouen, de la région, particulièrement les recherches faites par M. Vallée à Lillebonne, et dans le retranchement celtique de Saint-Nicolas

Le propriétaire-gérant : CHARLES NORMAND

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

TABLE DES GRAVURES DU N° 67

(3e livraison du tome XII de l'Ami des Monuments et des Arts.)

Voyez à la seconde page la Table des Articles.

PORTRAIT INÉDIT DE HENRI IV ENFANT. Héliogravure en taille douce. . . . . *Vis-à-vis la page* 133

L'ANGE PLEUREUR DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS. 138

CATHÉDRALE DE CHARTRES. Vitrail de Saint-Georges. 139

CHARTRES : Escalier de la reine Berthe. 140

SOUVENIR DE L'EXCURSION DE L'*AMI* A AMIENS : Tombeau du cardinal Hémart dans la cathédrale. . . 141

CATHÉDRALE D'AMIENS. La Vierge de la Porte Dorée. 143

PLAN DE LA CATHÉDRALE D'AMIENS dans son état primitif. 155

CATHÉDRALE D'AMIENS. Galerie de la façade principale. 157

MONUMENT FUNÉRAIRE inédit de Geoffroy Daniel (1370) **PLANCHE DOUBLE EN COULEUR DE CUIVRE.** *Vis-à-vis la page.* 170

En-tête du Congrès des Architectes. 172

CATHÉDRALE D'AMIENS. Tombeau d'Antoine de Baillon.

Doit remplacer dans la livraison 66 la planche de la page 87 qui doit être détruite.

PLAN DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES. . . .

Cette gravure doit être substituée a la page 115 du N° 66.

VIENT DE PARAITRE

RECONSTITUTION DU PARIS ROMAIN

Première Partie

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO ROMAINES DE PARIS

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

ET

LES ARÈNES DE LUTÈCE

PAR CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut.

Secrétaire général de la Société des Monuments Parisiens, Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, Architecte diplomé par le Gouvernement, Membre de la Commission municipale du « Vieux Paris ».

1 volume gr. in 8° avec grav. dans le texte, — et un Atlas in 4° de 130 motifs, en 55 planches en héliogravure taille douce, simili, etc.

Les 2 volumes 75 francs.

La COLLECTION de *l'Ami des Monuments et des Arts* constitue un superbe recueil de planches et de mémoires, fondement de toute bibliothèque sérieuse d'érudit, d'artiste, d'amateur. On peut se procurer onze volumes au prix de **25** fr. et s'inscrire pour la réédition du premier au même prix. (Les derniers exemplaires ont été vendus jusqu'à **80** fr. chaque).

Les personnes qui n'ont pas encore toute la collection peuvent se procurer chaque volume isolément. Réédition du 1er volume à 25 fr. dès qu'il y aura 300 souscripteurs. Un certain nombre sont déjà inscrits.

Un versement unique de 275 fr. donne droit au titre de membre fondateur, à l'envoi des volumes sauf le premier, au service de l'Ami des Monuments et des Arts à vie pendant sa durée, à la carte de membre et à la participation aux excursions de l'Ami des Monuments et des Arts dans les conditions du règlement.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.

base K

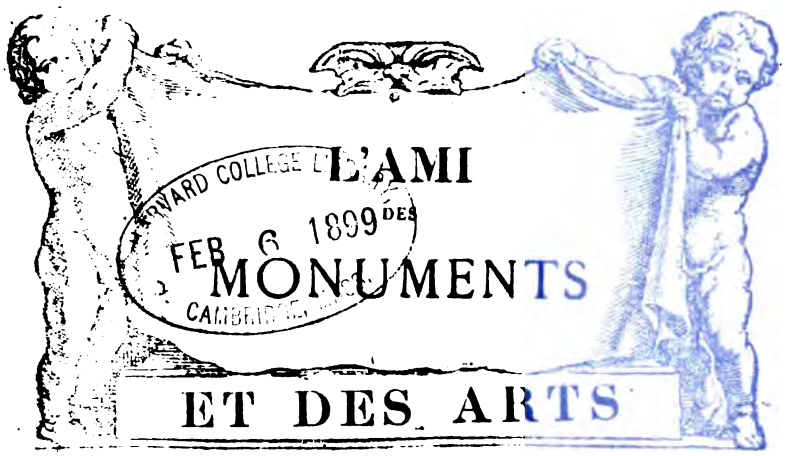

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 6 1899
CAMBRIDGE

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET OEUVRES D'ART

Organe du Comité du Répertoire des Découvertes et Antiquités nationales

ÉTUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE

DÉCOUVERTES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Notes pittoresques, etc.

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments français

N° 68. — Quatrième partie du XIIe volume (1898)

Publication couronnée par l'Institut de France.

JOURNAL CENTRAL ET ANNUAIRE
DES ARCHÉOLOGUES, ARTISTES ET AMATEURS

Servant de lien entre eux et à centraliser les travaux des diverses sociétés savantes.

PARIS, 98, RUE DE MIROMESNIL

Tous droits réservés

TABLE DES ARTICLES DU N° 68

(4e partie du douzième volume.

Voyez à la quatrième page la Table des Gravures

CHARLES NORMAND : Vue inédite des tombeaux des Mamelouks. 193

GUSTAVE LARROUMET, *de l'Institut* **:** Charles Garnier. 196

TEMPLE DU FORUM à Djemila ou Cuiculum (Algérie . 200

EDOUARD CORROYER, *de l'Institut* : Les origines de l'architecture du Moyen-Age. 203

PREMIÈRE REPRÉSENTATION EN GÉOMÉTRAL DU CHATEAU DE PIERREFONDS : façade du nord est 210

VASNIER : Le Musée Jacobsen à Copenhague. 215

CAMILLE ENLART : Expansion de l'art français ; l'abbaye de Lapaïs à Chypre 221

CONGRÈS DE L'ART PUBLIC, à Bruxelles :. 234

FÉLIX RÉGAMEY : Nécessité d'établir les maquettes de monuments nouveaux. 234

V. DUMORTIER . De la nécessité des concours dans la répartition des travaux artistiques 235

J. STUBBEN : La création des quartiers nouveaux et l'aspect des villes 236

CHARLES NORMAND : RÉPERTOIRE DES FOUILLES ET DÉCOUVERTES EN FRANCE : Tête de saint Jean-Baptiste à Rouvres (Côte-d'Or). — Paris : La Bièvre au Pont de Sully ; Vestiges de la porte Saint-Bernard ; Rue des Ursins ; Maisons de la rue Saint-Méry. – Glanfeuil (Maine-et-Loire) ; restes de l'abbaye et de murs gallo-romains. 238

LA TOUR DES ARQUETS à Cambrai 245

REVUE DES REVUES : La porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer. — L'Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Mot phénicien désignant l'architecte ou l'ingénieur. 246

BIBLIOGRAPHIE. 252

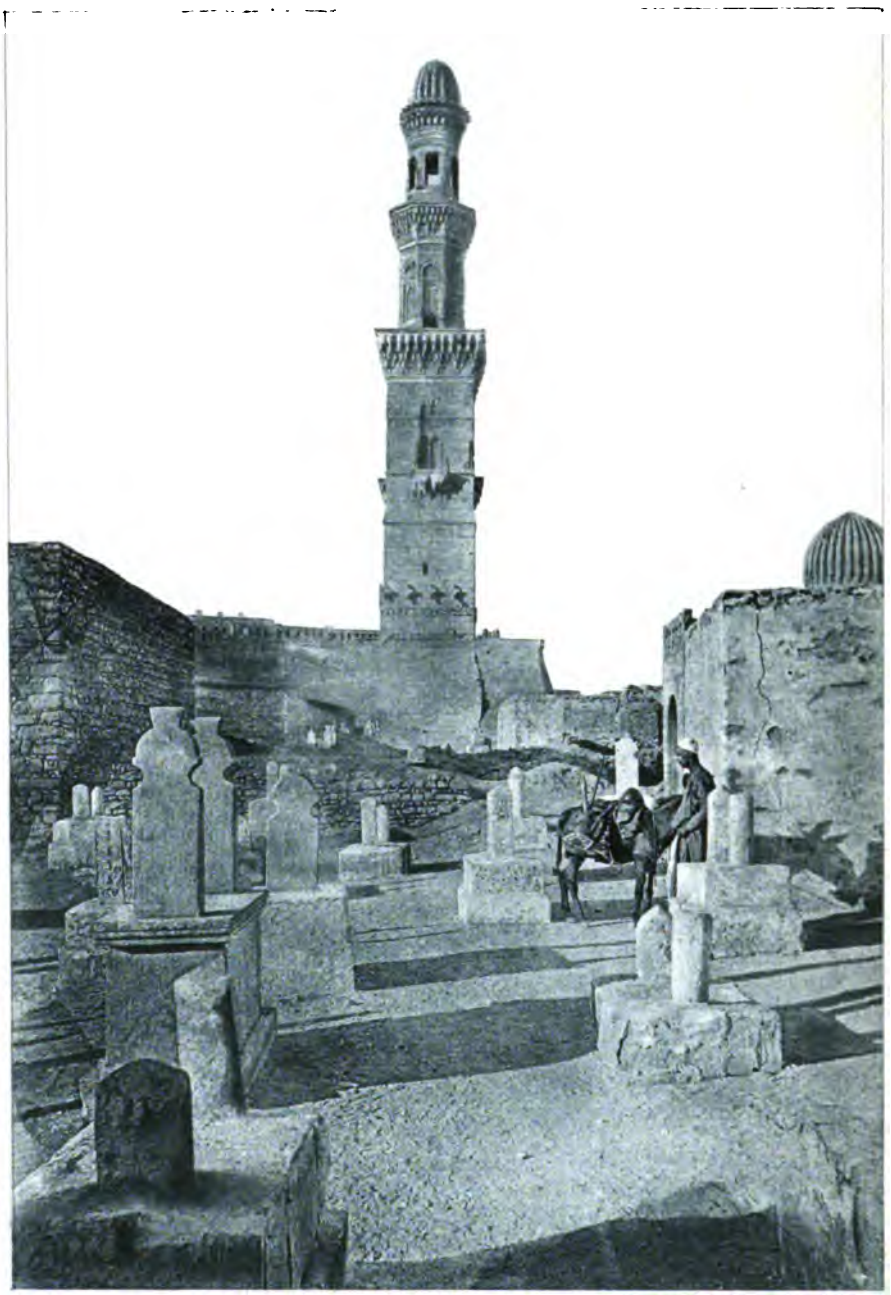

LE CAIRE _ TOMBE DES MAMELUKS
Photographie inédite de Charles Normand

Paris 98 rue de Miromesnil

UNE VUE INÉDITE DES TOMBEAUX DES MAMELOUKS

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FEB 6 1899
CAMBRIDGE, MASS.

OU

TOURAB-EL-KARAFEH OU DE L'IMAM-SCHAFEYH

AU CAIRE

Et souvenirs se rattachant à l'Histoire de France.

PAR

CHARLES NORMAND,

Architecte diplômé par le Gouvernement.

Quiconque a visité le Caire, gardera toujours un souvenir attendri d'une course aux cimetières arabes, dont l'un, faussement appelé les *Tombes des Kalifes*, est la *Nécropole de Kaït-Bey*, ou des sultans mameluks, au nord-est de la ville, et dont l'autre porte à tort le nom de *Tombes des Mamelouks*, au sud-est.

Après avoir traversé le Caire, de l'ouest à l'est, en suivant la rue du Mouski, prolongée par la rue Neuve, on arrive aux confins de la ville. Là, on rencontre la Butte aux Moulins, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur la ville, le Nil, les Pyramides et, de l'autre côté, sur le désert, et des monuments admirables, qui émergent du sable ; des murs élevés, des minarets élancés se détachent sur l'horizon ; ce sont les tombes de la nécropole de Kaït-Bey, dites à tort des Khalifes ; les architectes qui les ont construites ont fait une trouvaille rare ; ils ont découvert la véritable forme de la coupole et lui ont donné une coupe d'une élégance suprême ; les coupoles des autres pays m'ont semblé barbares quand je me suis trouvé en présence du profil qui engendra les surfaces courbes des voûtes qui sont ici. Rien n'égale leur beauté captivante et incomparable.

Ce cimetière s'étend au nord de la citadelle établie sur un contrefort du mont Mokattam ; de l'autre côté, aux pieds opposés de ce vieux fort, dans la plaine qui s'étend au bas de son flanc sud, on trouve un autre cimetière où sont groupées les *Tombes* dites *des Mamelouks*, dont les différentes régions portent les noms de *Tourab-el-karafeh* et *de l'Imâm-Chafey*. La vue inédite que je

public présente l'aspect d'un coin de cette nécropole, contiguë à l'angle sud-est du Caire ; on y accède par la porte Bab-el-Karafèh, après avoir traversé la place Méhémet Ali, ancienne place Qarameydân. Les édifices de ce cimetière sont ruinés et des maisons d'habitation s'élèvent au milieu des tombes de toutes formes ou dimensions ; ce ne sont que petits dômes en ogive couverts de cannelures de tout genre, ou sarcophages sculptés offrant à l'artiste l'aspect de charmants tableaux encadrés, dans le lointain, par les pentes abruptes des Mokattam, et par la citadelle d'où s'élance sa haute mosquée de Mehemet Ali. Les minarets, vraiment ravissants, sont carrés à la base, octogones au-dessus, et cylindriques dans le haut ; ils sont couverts d'une coupole ovoïde, ornée d'un croissant ou de petites piques divergentes ; les étages sont coupés par des balcons formant encorbellement circulaire ou polygonal, là même où la tour se rétrécit ; l'œil est ainsi charmé par l'alternance des saillies et des retraites qu'on retrouve au droit des fenêtres ornées de colonnettes. L'effet du chatoiement des lumières est complété par des ornements tissus dans la pierre, gaufrée de sculptures ou de dessins à réseaux géométriques. La mosquée principale se nomme l'Imâm-Schafeyh, célèbre sanctuaire de l'Egypte, dédié à la mémoire du fondateur de l'une des quatre sectes orthodoxes de l'Islam, mort en l'an 204 de l'Hégire. La mosquée actuelle est d'une construction beaucoup plus récente. Mehren dit, dans son « Tableau général des monuments religieux du Caire », avoir lu la date de 1168 de l'Hégire. Cette mosquée a donné son nom à toute la nécropole ; le dôme est surmonté d'une girouette en forme de bateau. A côté sont des sarcophages sculptés de mamelouks ; ces petits monuments sont décorés de colonnettes, au pied et à la tête, ou couverts parfois d'un toit porté par une colonnade. Dans une cour sont les sépultures de la famille de Mohammed-Ali, dans le style de celles de Constantinople.

Les sultans mamelouks dominèrent en Egypte pendant deux cent soixante-sept ans de 1254 à 1517 de J.-C. En 1244 Salâh-Eyoub, sous le règne duquel eut lieu la fatale expédition de Saint-Louis (1249), avait laissé un fils, qui fut le dernier souverain de la dynastie des Eyoubites. Ce sultan après quelques mois de règne fut assassiné par le mamelouk el-Moëz, chef de sa garde composée d'enfants tcherkesses, dits *Mamelouks* c'est-à-dire « esclaves militaires ». La nouvelle dynastie fournit quarante-sept princes, qui occupèrent le trône, les uns sous le nom de *Mamelouks-Baharites* (1254-1381) les autres de *Mamelouks-Bordjiks* (1381-1517) ; cette période de l'histoire d'Egypte comporte une longue suite de luttes intestines et presque tous ces souverains finirent de mort violente.

On doit à plusieurs d'entre eux de puissants monuments élevés au Caire. En 1517 le sultan Selim Ier s'empara de l'Egypte et soumit ce pays à la domination turque. Il institua sept corps de milices, dont l'un comprit les Mamelouks ayant survécu à la défaite. Il devint bientôt puissant et à partir de 1646 les Turcs furent éloignés des places, désormais occupées par les Mamelouks ; à partir de 1767 tous les beys furent choisis parmi eux.

Obligés, pour se perpétuer, de se recruter par l'achat d'enfants du Caucase, les Mamelouks étaient blancs et beaux ; ils naissaient chrétiens. En 1798, quand Napoléon entreprit la mémorable expédition dans laquelle il eût à combattre les Mamelouks, on en comptait cinquante mille ; ils pouvaient mettre douze mille hommes à cheval ; le 21 juillet 1798, durant la bataille des Pyramides, sept mille furent tués ; douze cents se retirèrent en Syrie, trois mille se replièrent sur la Haute-Egypte, d'où ils furent refoulés en Nubie de janvier à mai 1799. Après le départ des Français, en 1801, les Mamelouks reviennent au Caire et ressaisissent la suprématie ; ils sont exterminés le 1er mars 1811 dans le palais de Mohammed-Ali ou Méhémet-Ali, Rouméliote de naissance et pacha d'Egypte au nom de la Porte ; ceux qui se trouvaient dans la Haute-Egypte fuyèrent en Nubie.

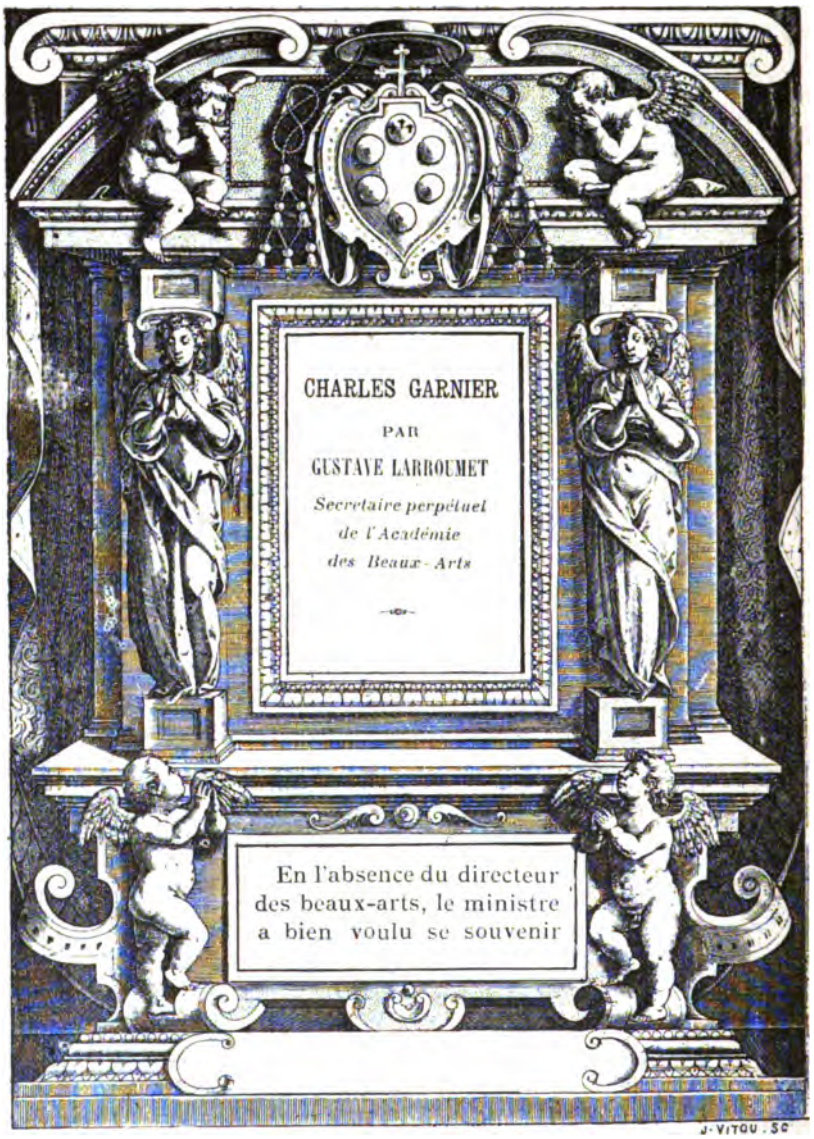
CHARLES GARNIER
PAR
GUSTAVE LARROUMET
Secrétaire perpétuel
de l'Académie
des Beaux-Arts
En l'absence du directeur
des beaux-arts, le ministre
a bien voulu se souvenir
J. VITOU. SC

que j'avais été son collaborateur et me déléguer le soin de le représenter à ces funérailles. Il avait décidé aussi qu'elles seraient honorées par le concours de l'Etat. Le gouvernement de la République et le Ministère des beaux-arts attestent ainsi leur reconnaissance envers le grand artiste qui a partagé sa gloire avec la France et mis à la disposition d'un service public le concours le plus désintéressé et le plus actif le plus constant et le plus précieux.

Charles Garnier n'était pas seulement un illustre serviteur de l'art ; il laisse plus qu'un des grands noms du siècle. Il fut du petit nombre de ceux qui marquent une date et un progrès, révèlent la beauté sous un aspect nouveau et font répandre une lumière plus éclatante à l'éternel flambeau que, de mains en mains, se passent les coureurs vers l'idéal. Cette œuvre, il l'a accomplie dans le plus antique, le plus noble et le plus vaste des domaines, mais aussi dans celui qui se prête le plus difficilement à faire sortir des fleurs nouvelles d'un sol trop longtemps sollicité. Par un coup de génie et d'audace, sans rien abandonner d'une tradition qui s'impose à toutes les branches de la civilisation française, sans renier la Grèce et Rome, il a plié les formes classiques à des applications nouvelles Pénétré de ce principe, raison première de l'architecture, que l'art est fait pour l'homme et non l'homme pour l'art, il s'est servi du legs des anciens âges pour satisfaire les besoins des temps nouveaux. Il a obligé les civilisations disparues à servir une civilisation nouvelle, qui avait le droit d'exprimer son âme, de vivre sa vie et de laisser son image aux siècles à venir.

Fils du peuple, il n'avait pu recevoir d'abord que l'éducation de l'école primaire. Mais il était ambitieux et courageux. Il voulut savoir tout ce qui pourrait éveiller le démon secret qu'il sentait en lui et qui le sollicitait tout bas. Il apprit, comme disaient les vieux maîtres, « avec ses dents. » En quelques années, gagnant sa vie avec les premiers résultats de ses études, il obtenait le prix de Rome. Mais l'Italie ne pouvait suffire à sa soif de connaître. Dans cette tête sarrasine, il semble que de lointaines et mystérieuses influences avaient logé une âme venue des pays où s'élevèrent les temples aux mille colonnes et les alhambras de dentelle. Un instinct le poussait vers l'Orient, comme vers une antique patrie. Il visita une partie de l'Asie, et devina celle qu'il n'avait pas vue et s'étend là-bas, vers le Gange et le Fleuve Rouge Surtout, il avait fait sa prière au Parthénon. Il revint toujours Français et Parisien, mais son génie naissant avait reçu un choc fécond. Il était comme un disciple d'Ictinus qui aurait admiré l'Acropole de Suse.

Un de ces coups de fortune qui profitent seulement à ceux qui les méritent, lui valait à trente ans la construction de l'Opéra. Je

ne crois pas que. depuis le château de Versailles, un architecte ait eu un plus beau programme à remplir. Mansard avait su, non seulement loger à sa taille, mais encore symboliser la monarchie de Louis XIV. Charles Garnier incarna dans un édifice à son image, non pas seulement le régime brillant et caduc du second Empire, mais la civilisation du XIXe siècle en son milieu, avec son luxe, son amour du plaisir, son sentiment raffiné de l'art. Il voulut que son théâtre fut polychrome et doré, riche par la matière, immense par les proportions, digne des fêtes que Paris donnait au monde. Comme accès à la salle où la plus complète et la plus somptueuse forme de l'art, le drame lyrique, étalait ses formes, ses couleurs et ses masses, répandait ses torrents de lumière et de sons, il dressa cet escalier qui appelait sur ses degrés la brillante hiérarchie du Paris élégant et invitait l'univers à le gravir. C'était un de ces propylées à jamais célèbres où l'humanité semble dresser sa propre apothéose et exalter sa victoire sur l'antique barbarie.

Du jour où fut découverte la façade de l'Opéra, et surtout depuis la soirée triomphale du 6 janvier 1875, où le théâtre fut inauguré, Charles Garnier entrait dans la gloire. Le monde entier apprenait son nom. Or, il avait accompli cette œuvre énorme et géniale en ramenant, à force de bon sens et d'énergie, l'architecture savante de son temps aux principes éternels et simples que le respect pour l'antique et le souci mal entendu d'un beau conventionnel risquent de faire oublier. Il s'était préoccupé de l'utilité et de la pratique. Il avait été l'homme de son temps. Il avait rétabli, au profit de l'architecture, l'ancienne subordination des arts.

Dès lors, il aurait pu monnayer sa gloire et multiplier les édifices de rapport. Il ne tenait pas à s'enrichir. Il ne voulut être qu'un artiste, avec tout ce que le mot comporte de désintéressement et de subordination à un idéal. Certes, la flamme créatrice n'était ni éteinte, ni diminuée dans son âme. Il l'a prouvé, jusqu'au bout, en élevant les palais de Monte-Carlo, à l'image du démon terrible et brillant dont ils sont le temple, l'observatoire de Nice, robuste et noble, avec son gigantesque Apollon apportant la lumière; le Cercle de la librairie, à Paris, sobre et ferme de lignes, parfait comme un beau livre, et ces deux villas de Bordighera, dont l'une était un nid d'hiver pour sa famille et où, sur la terre italienne, il avait comme recréé, avec le sens de la vie moderne, les plus belles demeures qui parent la campagne romaine et la vallée de l'Arno.

Entre temps et jusqu'au bout, il servait l'art, ses confrères et son pays. Il leur prodiguait sa science et son imagination. Que de débutants il a conseillés et aidés! Que de confrères il a soutenus

sur le chemin de la réputation et de la fortune ! Que de projets où il a mis sa marque souveraine de richesse inventive et de simplicité pratique, sans le dire, en un temps où la plus mince idée est un capital jalousement caché ! Dans la bataille de l'art, parmi tant de rivalités et d'égoïsme, il ignorait la jalousie.

Il était devenu bientôt pour l'administration des beaux-arts un conseiller toujours sollicité et écouté. Or, je puis bien dire qu'obligé de faire beaucoup avec peu d'argent, ce grand service demande aux artistes une grande part de leur temps, sans leur offrir autre chose qu'une reconnaissance gratuite. Membre du conseil supérieur, inspecteur général des bâtiments civils, vice-président de leur conseil, membre de la commission des théâtres et du conseil d'enseignement de l'école des Beaux-Arts, Charles Garnier siégeait partout, toujours assidu, prodiguant sa parole, sa plume et son dessin, son esprit aussi, qu'il avait original et jaillissant, mais toujours pénétré de bonté.

Dans ce jour où l'âme n'emporte avec elle que le témoignage du bien qu'elle a fait, le souvenir de cette bonté domine nos regrets, car Charles Garnier meurt son œuvre accomplie et comblé d'honneurs. Ce que vous avez tous éprouvé, Messieurs, et ce que nous, ses intimes, nous pouvions apprécier dans le commerce journalier, c'est la tendresse de son cœur et la candeur ingénue de son âme. Chez lui, l'esprit et la gaieté ne dominaient pas seulement les souffrances atroces qui, de ses dernières années, ont fait un martyre. Jusqu'au bout, ils lui ont permis de travailler et de sourire. Dès son entrée dans la vie, il avait noué des amitiés auxquelles il est resté fidèle jusqu'à la mort, artistes ou écrivains célèbres, comme Gautier, About, Baudry, comme ceux qui lui survivent et pleurent autour de cette tombe. Il en avait de plus intimes, auxquels il ne demandait pas l'égalité de l'âge ou du talent. Il n'a cessé d'accroître leur petit cercle et il les traitait comme des frères ou des fils. Ceux-là partagent le deuil national qui accompagne le grand artiste, mais ils regrettent surtout un de ces hommes parfaitement bons, dont la rencontre est rare. Ils offrent à sa compagne incomparable et au fils qui était sa fierté, à cette famille charmante où il les avait admis, le tribut de leur douleur inconsolable et de leur fidélité reconnaissante[1].

[1] *Notre éminent collaborateur Charles Garnier, ancien président de la Société des Amis des Monuments Parisiens, décéda le 3 août 1898, à l'âge de soixante-douze ans. Il obtint le grand prix d'architecture en 1848. L'inhumation eut lieu le 6 août, au cimetière Montparnasse ; des discours furent prononcés sur sa tombe par MM. Larroumet, Falguière et Alfred Normand.*

ARC DE TRIOMPHE

ET

TEMPLE DU FORUM DE DJEMILA

OU

CUICULUM (ALGÉRIE)

Nous avons publié l'arc de triomphe de Djemila, l'antique Cuiculum, dans la province de Constantine (Voy. tome XII, page 179). Voici à ce sujet quelques détails complémentaires que nous empruntons au *Livret explicatif*, de Berbrugger, sur la *Bibliothèque-Musée d'Alger (1861)*. On y lit à la page 14.

« 1842. — Arrêté du 29 novembre dans lequel le duc de Dalmatie décide que l'*arc de triomphe de Djemila*, entre Constantine et Sétif sera transporté à Paris ; mesure qui, par bonheur, n'a jamais été exécutée. »

Nous donnons aujourd'hui la vue du Temple du Forum de Djemila, et, à cette occasion, rappelons quelques mesures protectrices des monuments algériens, prises au début de notre occupation.

1844. — Le maréchal Bugeaud, par sa circulaire n° 3, du 20 janvier, prescrit d'exécuter les fouilles de manière à ne point détériorer, au moment de leur extraction, les *monuments antiques et les objets d'art* dont ces fouilles pourraient amener la découverte.

Le maréchal Bugeaud adresse aux diverses autorités une circulaire (25 mars), relative à la *conservation des monuments historiques et des restes d'antiquité.*

Par une autre circulaire du 26 août suivant, il s'occupe des collections archéologiques à faire pour le *Musée algérien* de Paris.

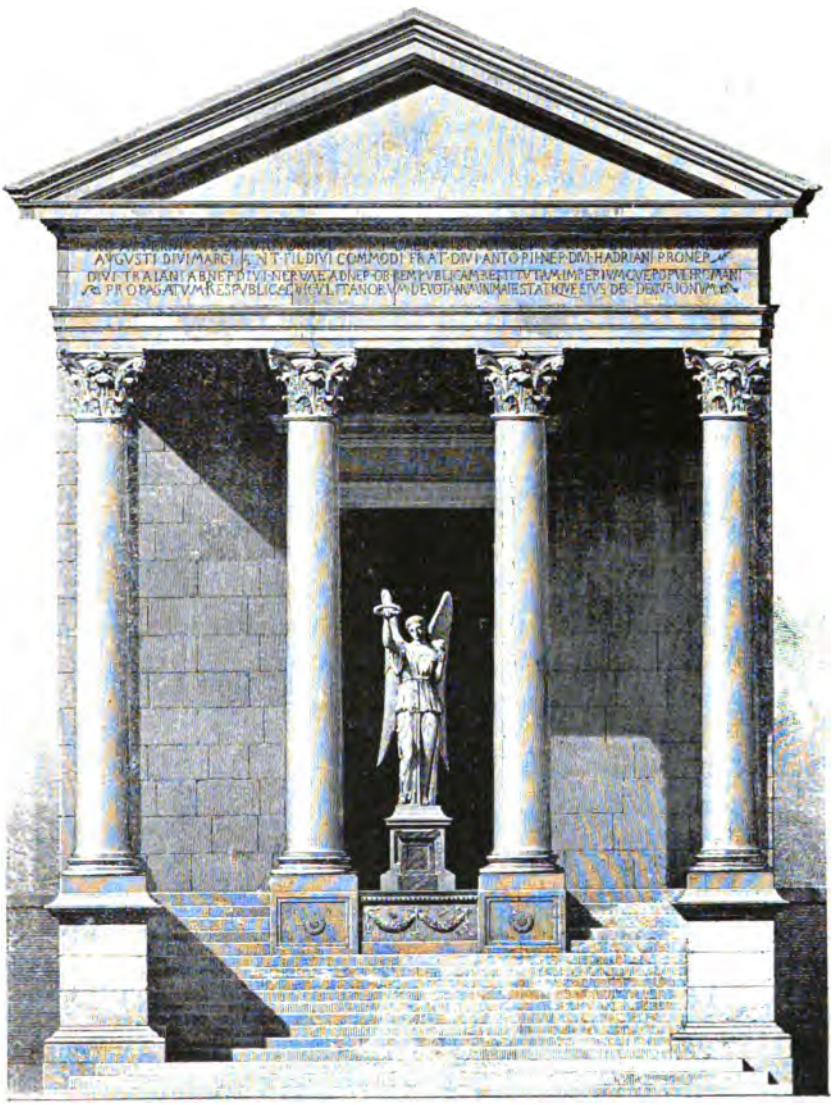

Barcisié del.

DJEMILA (CUICULUM) — Province de Constantine

TEMPLE DU FORUM

Construction attribuée à SEPTIME SÉVÈRE

Charles Normand direxit *Paris, 98, rue Miromesnil.*

LES ORIGINES
DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE
DU MOYEN-AGE

PAR

EDOUARD CORROYER

Membre de l'Académie des Beaux-Arts, architecte, Inspecteur général des édifices diocésains.

Notre beau pays de France semble avoir été voué à l'architecture, dès les temps les plus anciens, par les colonisateurs et les conquérants qui s'établirent dans les Gaules. Ils importèrent avec eux les bienfaits matériels d'une civilisation plus avancée et la beauté de leurs arts, parvenus à un haut degré de perfection.

Le grand art de l'architecture s'est développé chez les Gaulois et les Francs non par des phénomènes de génération spontanée, mais suivant les effets naturels, logiques de la filiation des idées et des arts. Puis, sous l'action des relations extérieures, principalement avec l'Orient, il s'est transformé par des évolutions incessantes qui se pénètrent, se ramifient, se poursuivent, s'enchaînent à travers les siècles et se manifestent dans leur expression monumentale la plus grandiose.

C'est au milieu de la période de temps dite de *moyen âge*, dans la première moitié du onzième siècle, que l'architecture nationale, née de la terre gallo-franque, s'annonce et bientôt après apparaît avec son caractère déterminé.

L'architecture française s'est formée de trois éléments principaux : grec, gréco-romain et byzantin.

Les Romains enseignèrent l'art de bâtir aux Gaulois et aux Gallo-Francs, en construisant sur leur sol et selon le mode romain, des palais, des basiliques, des thermes, des cirques, des théâtres, des arcs de triomphe ; cependant ils n'exercèrent qu'un ascendant esthétique fort restreint sur l'art du moyen âge.

La Gaule a subi la domination romaine par l'effet consécutif de la conquête ; mais l'action civilisatrice de la Grèce s'était affirmée, plusieurs siècles auparavant, par la fondation de colonies grecques au nord de la Méditerranée. Les monuments élevés en Provence dès le commencement du premier siècle de notre ère nous en donnent la preuve, principalement à Arles et à Nîmes,

où ils ont gardé des traces profondes de l'art hellénique. Ces édifices sont dus, sans nul doute, à des artistes grecs de la province romaine, car il n'existe pas d'exemple analogue en Italie.

Les changements et les embellissements de l'architecture imposée par Rome dans les pays conquis se produisent d'abord dans les provinces. Par l'effet d'un sentiment de liberté particulier à la race gauloise, Rome se trouvait alors recevoir plus qu'elle ne donnait, et il s'opéra comme une transfusion d'un sang nouveau, plus vif et plus riche. A Nîmes, on voit, comme exemple, le *chapiteau composite*, qui n'apparaît à Rome que sur les colonnes de l'arc de Titus, érigé après la prise, en l'an 70, de Jérusalem et de son temple.

L'influence grecque sur l'architecture du moyen âge se manifeste de nouveau vers le cinquième siècle, après l'établissement dans la Gaule franque des moines chrétiens venus d'Orient.

L'institution monastique exerça, dès son origine, une action puissante et féconde parce que ses moines étaient en ce temps des semeurs d'idées et, mieux encore, des semeurs d'exemples. Elle a brillé d'un vif éclat jusqu'à Charlemagne, en préparant l'avènement, puis les évolutions successives des connaissances humaines par le développement cultivé des sciences, des arts et particulièrement de l'art de l'architecture.

Trois grands foyers spirituels ont illuminé les premiers siècles du moyen âge : *Lérins*, où saint Honorat fonda une école théologique de haut renom ; l'*Irlande*, illustrée par saint Colomban et ses compagnons, célèbres par leur science, surtout celle des manuscrits et des miniatures, science importée de la Scandinavie, où l'art oriental avait prospéré en raison des relations très actives de ce peuple avec Byzance et enfin le *mont Cassin*, où saint Benoît institua l'ordre célèbre des bénédictins, auxquels il donna sa règle en 529.

Saint Benoît fut un des bienfaiteurs de l'humanité. Son mérite, indépendamment de sa haute sagesse philosophique, est d'avoir compris, le premier peut-être, que le travail utile est la principale condition de la perfection morale.

Il faut reconnaître, et c'est de simple justice historique, que les abbayes ont illustré l'époque dite du moyen-âge après avoir sauvé le pays de la barbarie. Jusqu'au milieu du douzième siècle, les sciences, les lettres et les arts, la richesse et l'intelligence, en un mot la toute-puissance en ce monde, était possédée par les corporations religieuses. Ces grandes maisons devinrent alors de véritables écoles dont la force d'expansion fut immense.

L'architecture, dont l'enseignement était si spécialement en

honneur dans les écoles monastiques, tout en subissant encore les usages romains quant à la construction même, s'était modifiée sous l'effet des relations constantes existant alors entre les monastères d'Occident et d'Orient, surtout avec ceux de la Syrie.

Province romaine au deuxième siècle, la Syrie centrale fut rapidement le foyer d'un mouvement architectonique très remarquable. Les traditions originelles étaient conservées, mais après avoir très profondément subi l'influence grecque[1]. L'emploi simultané des arcs appareillés et des colonnes avec leurs plates-bandes donne aux édifices élevés en Syrie du deuxième au septième siècle un caractère très particulièrement original; on voit même des églises syriennes, entièrement voûtées en berceau, surmontées, au centre de leurs travées, d'une coupole imitée des Perses; essais timides encore, marquant pourtant les étapes d'un mode de construction qui devait prendre à Constantinople, dans l'Europe occidentale, et principalement en France, un si grandiose développement.

L'architecture gréco-romaine de la Syrie centrale fut connue des moines d'Occident, ainsi que le prouve le style architectural adopté par eux pour la construction de leurs édifices *réguliers*. Cette période monumentale a reçu la dénomination toute moderne, de *romane*, en vertu d'un baptême archéologique qui ne date que de 1825, un savant, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, ayant alors proposé d'appliquer ce mot *roman* à l'architecture qui était postérieure à la domination romaine et antérieure au douzième siècle estimant qu'il pouvait exister une architecture romane au même titre qu'il y avait des langues romanes. L'idée parut juste, mais les conséquences qu'on en tira le furent beaucoup moins; on abusa de ce qualificatif, dont l'emploi doit être prudemment vérifié, car l'architecture dite *romane* a des ramifications nombreuses avant et après les dates qui lui ont été assignées arbitrairement.

Les institutions religieuses soumises à la règle avaient pris, vers la fin du dixième siècle, une importance considérable qui augmenta encore avec les malheurs des temps. C'était alors une croyance universelle que le monde devait finir l'an mil de l'Incarnation[2]. L'épouvante était générale et, pour conjurer la colère céleste, de grands biens furent abandonnés aux abbayes qui abritaient les malheureux désespérés. L'angoisse de cette effroyable attente du jugement dernier s'accrut encore par les calamités qui

[1] Melchior de Vogüé, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres *La Syrie centrale, etc.*

[2] Michelet, *Moyen-âge*.

précédèrent cette date fatale. Mais lorsqu'elle eut passé sans tenir ses sombres promesses, l'humanité se sentit revivre, et son premier sentiment fut un élan d'amour et de reconnaissance pour Dieu qui ne l'avait pas anéantie. Alors d'innombrables pèlerinages commencèrent aux Lieux Saints et à Constantinople, qui rayonnait encore de sa magnificence byzantine.

Ces voyages, ces croisades, intellectuelles pour ainsi dire, précédant les expéditions militaires du siècle suivant, développèrent encore les relations existant, bien avant Charlemagne, entre les moines d'Orient et ceux d'Occident ; ceux-ci rapportèrent de leurs voyages lointains des tracés, des dessins, des modèles de monuments et amenèrent avec eux les artistes capables de les reproduire dans leurs monastères. L'abbaye de Cluny en donne un exemple par l'application qu'elle fit, dès le onzième siècle, de l'architecture, née d'une inspiration syrienne, qui devient le type de l'*art monastique* enseigné dans ses écoles.

Dès le commencement du onzième siècle un grand mouvement architectonique se produisit. Il était la conséquence des pèlerinages que la foi religieuse avait suscités, et se traduisit par de superbes édifices suggérés par la civilisation orientale : Saint-Marc en Italie et Saint-Front en France sont des exemples de l'influence byzantine en Occident. Ces deux magnifiques monuments, couronnés par de vastes coupoles, sont contemporains. Ils ont été inspirés de l'église des Saints-Apôtres, élevée à Byzance au temps de Justinien ; ils présentent cette particularité d'être ressemblants d'aspect tout en différant entre eux dans leur structure.

Saint-Marc est bâti selon les usages romains, en maçonnerie savamment combinée, moulée pour ainsi dire, puis revêtue d'une décoration brillante, composée de stucs et de mosaïques

Saint-Front, construit en pierre apparente, d'une beauté saisissante dans sa majestueuse simplicité, est un chef-d'œuvre de stéréotomie, ses constructeurs ayant résolu le problème de répartir la charge des voûtes en coupole sur quatre points d'appui solidarisés par des arcs à l'aide de pendentifs savamment appareillés[1].

Votre illustre confrère Abadie, qui a restauré Saint-Front, a fixé l'âge de l'église ; ses études, ses constatations préliminaires et, très particulièrement, une photographie faite en 1870, déterminent l'état extérieur des coupoles. Il découvrit alors que la coupole ouest, vers le clocher, et celui-ci sur sa face est, portaient des

[1] Il faut remarquer que sur les 20 pendentifs des 5 coupoles, 17 sont appareillés normalement à leurs courbes génératrices ; les 3 autres ont été refaits au siècle dernier sans tenir compte de l'appareil ancien.

traces de feu, marquées par la calcination des parements et surtout celle des arêtes des pilastres et des fenêtres. Ce précieux document[1] est une preuve évidente, un témoignage irrécusable de l'existence des coupoles avant l'incendie de 1120, le seul dont l'histoire locale ait fait mention.

Il est donc permis de croire, et de dire, que l'église à coupoles de Saint-Front est celle qui fut consacrée en 1047, après son achèvement, sous l'épiscopat de Giraud de Gourdon.

La construction en pierre appareillées des coupoles de Saint-Front fut un événement considérable au moment où les architectes avaient la préoccupation constante de mettre à l'abri de l'incendie leurs églises si souvent détruites par le feu[2]. Cette révolution dans l'art de bâtir fit sentir ses effets d'abord en Aquitaine, qui avait conservé les principes antiques, puis dans les provinces voisines, et dès la fin du onzième siècle un grand nombre d'églises s'élevèrent à l'exemple de l'église de Périgueux. Cependant des modifications se produisirent dans les premières années du douzième siècle ; elles avaient pour but de diminuer les masses des églises à coupoles primitives et de faire une répartition plus pondérée, plus savante des poussées et des résistances, en accusant la fonction des pendentifs par des arcs diagonaux indépendants, mais solidarisés à leur naissance en conservant une élasticité et une solidité parfaites.

On voit un des premiers exemples de ce système de construction à l'église de Montagne, près de Saint-Emilion.

C'est l'œuvre des architectes laïcs, disciples des moines ; car les progrès réalisés dans l'art de bâtir se sont accomplis rapidement par la science des constructeurs, « ces illustres maçons du moyen âge », selon l'expression fort juste de Quicherat. La belle moisson d'idées semée par les moines fut recueillie par le peuple laïc, instruit à leurs écoles. Il faut se souvenir que si les immenses cathédrales, les grands châteaux féodaux avec leurs formidables donjons, les maisons de ville, les hospices, les palais et les enceintes des cités ne sont pas l'œuvre des moines, ceux qui les ont conçus et construits, c'est-à-dire les enfants du peuple, les architectes laïcs, étaient les élèves de ces religieux : moines-architectes. C'est dans les écoles des abbayes, si libéralement ouvertes à tous, qu'ils avaient puisé les premières connaissances d'un art qu'ils ont appliqué avec tant d'habileté. Leurs talents se développèrent en liberté après

[1] Les clichés originels sont entre les mains de l'architecte diocésain de Périgueux.

[2] Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture*, etc., t. IV, p. 41 et 359.

l'affranchissement des communes et la formation des corporations populaires des métiers. Les architectes laïcs devinrent alors les auxiliaires des évêques séculiers, relevant du pouvoir royal régénéré et délivré de la double étreinte de la noblesse féodale et du clergé régulier.

Parmi les églises construites en Anjou, la nef de Saint-Maurice, à Angers, notamment, était achevée en 1150 par la construction de ses voûtes suivant la nouvelle méthode, c'est-à-dire que les travées étaient disposées sur plan carré, que la coupole était remplacée par des arcs diagonaux croisés, en pierres appareillées normalement à leurs courbes génératrices et supportant des remplissages en pierres également appareillées

Cette méthode est connue sous la dénomination de voûtes sur croisées d'ogives. C'est le caractère particulier de l'architecture française du moyen âge ; mais il faut savoir que « ogive « ou « augive », comme on l'écrivait autrefois, signifie l'arc diagonal dont le croisement forme l'ossature de la voûte et nullement la forme de l'arc brisé, — improprement nommé ogive : — celui-ci se compose de deux courbes opposées, se coupant sur un angle plus ou moins aigu. Cette forme d'arc était connue très anciennement, particulièrement en Perse, où les constructeurs n'en ont pas employé d'autres depuis les derniers Sassanides. C'est un expédient, un moyen de donner plus de résistance à l'arc en diminuant l'effet de ses poussées latérales ; mais les architectes du moyen âge n'employaient pas le mot *ogive* pour désigner la forme de l'arc brisé, forme qui a varié à l'infini du douzième siècle jusqu'à la fin du quinzième.

Dès la moitié du douzième siècle le nouveau système avait remplacé tout autre mode pour le voûtement des églises. Il faut remarquer, en même temps, le plan carré adopté pour les travées des grandes cathédrales : celles de Paris, de Noyon, de Laon, de Sens, entre autres ; ce fait démontre que l'influence de la coupole a persisté après le douzième siècle, jusqu'à la transformation des travées carrées en travées rectangulaires, voûtées sur croisées d'ogives, comme les cathédrales de Reims et d'Amiens, pour ne citer que les premières et les plus importantes du treizième siècle.

Les architectes du domaine royal et surtout ceux de l'Ile-de-France avaient adoptée la croisée d'ogives dans la deuxième moitié du douzième siècle, et, vers la fin de ce même siècle, familiarisés avec le nouveau système et guidés par leur science professionnelle, ils inventèrent l'*arc-boutant*, qui accomplit à son tour une révolution dans l'art de bâtir La stabilité assurée, suivant les usages anciens, à l'aide des masses inertes et passives, était rem-

placée par l'équilibre mobile et actif, système d'une hardiesse surprenante, dont les architectes du temps ont tiré des effets merveilleux, mais en même temps innovation dangereuse, parce qu'elle a pour conséquence de reporter au dehors les organes essentiels, que les constructeurs d'autrefois avaient toujours préservés en les établissant sagement au dedans. Aussi faut-il constater que si la nouvelle voûte s'était généralisée, en moins de cinquante ans, dans toute l'Europe occidentale et même en Orient, le succès de l'arc-boutant fut en France beaucoup moins prompt et plus restreint.

Au nord de la France, pendant le treizième siècle et une partie du quatorzième, on édifiait ou l'on réédifiait avec enthousiasme, et même sans nécessité, de grandes cathédrales à plusieurs nefs voûtées sur croisée d'ogives, et dans lesquelles celles de la nef principale, sur-élevée, étaient contre-boutées par des arcs-boutants extérieurs.

Au Midi, on élevait, au même temps, de grandes églises chrétiennes suivant les principes antiques. Soit par résistance à l'entraînement ou réaction contre le mouvement novateur, les architectes prudents donnaient à leurs édifices religieux une nef unique, large et haute, rappelant les grands ouvrages construits à Rome, comme la basilique de Constantin ou le tepidarium des thermes de Caracalla.

D'ailleurs, le nouveau système des voûtes arc-boutées, qui apparaît dans le Midi ainsi qu'une importation exceptionnelle, ne s'était pas établi, même dans son berceau originel, sans de grandes difficultés, car de graves mécomptes avaient signalé son avènement. En l'absence des sciences mathématiques qui ont apporté de si puissants leviers aux architectes modernes, il fallait aux constructeurs du treizième siècle une habileté professionnelle et une expérience étonnantes pour construire des voûtes immenses et neutraliser l'énergie de leurs poussées à l'aide d'arcs-boutants faisant fonctions d'étais permanents, et il fallut également de longs tâtonnements pour transformer en règles à peu près fixes les formules, nécessairement empiriques, des constructeurs novices.

Malgré tous ces obstacles, la fortune de l'architecture nouvelle fut considérable, si grande même que des symptômes de déchéance se manifestèrent dès le quatorzième siècle et s'affirmèrent dans le cours du siècle suivant. **L'abus de l'équilibre**, la diminution excessive des points d'appui, aggravée par la témérité des porte-à-faux, l'insuffisance des fondations et l'exagération de hauteur, la mauvaise qualité des matériaux et leur appareil défectueux, la rapidité

de l'exécution excitée par une émulation mal entendue, née des rivalités de clochers, la pénurie des ressources, conséquence des convulsions sociales et politiques, compliquées par les malheurs des guerres, sont autant de faits qui peuvent expliquer la ruine d'un art qui a brillé d'un si vif éclat, et l'on peut en trouver la cause initiale dans l'abandon des traditions antiques.

Cette période d'architecture, qui naît au douzième siècle pour s'éteindre avec le quinzième, est désignée improprement sous le nom de *gothique*, radicalement faux au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Il faut protester contre le mot *gothique*, qui n'était au dernier siècle qu'un terme ironique, synonyme de barbare, et qui est devenu, par une singulière anomalie, le vocable adopté depuis cinquante ans pour désigner l'époque la plus civilisée du moyen-âge et, précisément, l'une de celles dont l'art national peut être le plus légitimement fier.

Il serait plus juste de déterminer cette brillante période de notre histoire par un qualificatif expressif, résumant exactement les manifestations de l'art dans notre pays depuis ses commencements jusqu'à la fin du quinzième siècle.

C'est à bon droit qu'elle doit être désignée sous ce titre : l'architecture française du moyen-âge ; car elle est née dans les provinces qui ont constitué la France moderne. C'est dans l'Aquitaine, dans l'Anjou, dans le Maine, qu'elle a ses origines certaines. C'est dans le domaine royal et principalement dans l'Ile-de-France qu'elle a accompli ses transformations les plus étonnantes, et c'est du cœur même de la France qu'elle a si brillamment rayonné sur l'Europe.

CHATEAU DE PIERREFONDS

Nous publions pour la première fois la représentation en géométral de la façade nord-est de ce superbe palais, d'après les dessins de l'agence des travaux de restauration de Viollet-le-Duc. Nous avons donné précédemment les vues géométrales des autres parties de ce curieux château.

QUELQUES MOTS SUR LES MUSÉES
DE M. JACOBSEN A COPENHAGUE
ET SUR
LES MUSÉES DE SCANDINAVIE

PAR

VASNIER,

Membre du Comité de « l'Ami des Monuments et des Arts ».

On ne visite guère la Scandinavie dans un but artistique.

Il est certain que les beautés naturelles y sont très supérieures à ce que l'art y a produit. Aucun édifice (excepté peut-être quelques églises norwégiennes en bois, de valeur artistique bien médiocre d'ailleurs), ne présente une originalité réelle, et deux seules villes, Stockholm et Copenhague, renferment des musées importants.

Ceux de Stockholm, très riches en objets préhistoriques et en armes et bijoux, parfois remarquables, du moyen-âge scandinave, contiennent en outre quelques marbres et quelques vases antiques et un certain nombre de bons tableaux, notamment de l'Ecole française du XVIIIe siècle ; mais si l'on avait le regret d'être obligé de choisir entre une promenade à l'incomparable Djungarden avec la vue de la ville d'un aspect si original au milieu de ses îles rocheuses ou boisées entre les canaux du Malar et du Saltojön, je ne conseillerais pas de choisir les musées.

Les musées de Copenhague, (surtout ceux dus à la munificence de M. Carl Jacobsen), méritent davantage d'attirer l'attention et sont ce qu'il y a de plus intéressant dans cette grande ville.

Les galeries de peinture renferment quelques bons tableaux de maîtres anciens et l'on peut y étudier les artistes scandinaves modernes dont le plus célèbre, M. Kroyer (d'ailleurs connu à Paris où il nous a souvent envoyé des œuvres remarquables), est un des peintres les plus originaux parmi nos contemporains.

Les collections préhistoriques et du moyen-âge présentent le même intérêt que celles de Stockholm.

Le musée national de sculpture n'est pas très riche, mais on y remarque cependant une tête de centaure et une tête de Lapithe provenant d'une des métopes du Parthénon , quelques autres marbres, des bronzes et de beaux vases grecs.

Je ne suis pas grand admirateur de Thorwaldsen, dont au reste la réputation colossale au début de ce siècle est aujourd'hui bien diminuée, mais il n'est pas sans intérêt de visiter le musée où sont réunis (soit par des originaux, soit par des moulages) toutes les œuvres de cet artiste profondément consciencieux et travailleur infatigable.

Dans les petites collections d'œuvres d'art qu'il a léguées à sa ville natale se trouvent des morceaux intéressants, notamment de beaux vases ou fragments de vases grecs.

J'arrive aux deux musées de M. Jacobsen consacrés presqu'exclusivement l'un à la sculpture moderne, l'autre à la sculpture antique.

Le musée de sculpture moderne est à peu près, en ce qui concerne le dix-neuvième siècle, le plus riche en morceaux de choix et le mieux ordonné qui existe et l'on doit en savoir d'autant plus de gré à M. Jacobsen que la création de ce musée constitue un cas très rare, sinon unique.

En effet le goût des grandes œuvres de sculpture est très peu répandu parmi les riches amateurs, et si certaines collections anciennes de grandes familles anglaises ou italiennes et de très rares collections récentes, telles que celles de M. Somzée à Bruxelles ou de M. Carapanos à Athènes, renferment de beaux morceaux antiques, les œuvres modernes n'y brillent guère que par leur absence.

On sait quelle maigre part est faite aux sculpteurs contemporains dans la plupart des musées. Le Luxembourg est le plus riche à cet égard mais les œuvres y sont classées, éclairées, entassées d'une façon si déplorable qu'il est difficile de les bien apprécier et même de les bien voir.

Il est vrai que les grandes œuvres de sculpture doivent être plutôt destinées à la décoration des édifices, des places publiques ou des parcs et jardins, et malgré l'inconvénient de l'exposition aux intempéries je ne puis regretter, par exemple, que Louis XIV ait préféré le parc de Versailles à un musée.

Mais l'utilité des musées n'a cependant pas besoin d'être démontrée et, surtout dans un climat comme celui du Danemark, il est aussi nécessaire d'y réunir et d'y conserver dans de bonnes conditions des sculptures que d'y réunir et conserver des peintures.

C'est la pensée que M. Jacobsen a eue et a parfaitement mise n pratique.

Il a fait construire un très vaste et très luxueux monument dans lequel sont parfaitement classées, isolées et éclairées toutes les œuvres qu'il a achetées ou commandées et parmi lesquelles brillent

au premier rang celles de l'admirable école de Sculpture Française du dix-neuvième siècle.

Ainsi (et par une disposition d'ailleurs particulièrement touchante pour des Français) au milieu de la paroi du fond d'une vaste galerie se trouve le *Quand-même* de Mercié et en avant la Jeanne d'Arc de Chapu.

Sur les côtés ou dans d'autres salles les premières funérailles, le Mozart, le buste d'Henri Régnault, etc., de Barrias, les figures du tombeau de Lamoricière, le chanteur florentin, les bustes de Paul Baudry, Pasteur, Gounod, etc., de Dubois; la statue de la princesse Alexandra par Chapu, celle de la princesse Dagmar par Gautherin, la Danse et l'Eve de Delaplanche, la Diane et la femme au paon, etc , de Falguière, l'Eve de Marqueste, etc., etc.

Je cite surtout les chefs-d'œuvre dont nous possédons les originaux en France, chefs-d'œuvre assez connus pour qu'il soit inutile d'ajouter à leur appellation les épithètes louangeuses qu'ils méritent, mais il est bon de signaler que la plupart ne sont ni des moulages, ni même des copies dans le sens propre de ce mot. Ce sont des répétitions exécutées par les maîtres eux-mêmes.

Peut-être ceux-ci auraient-ils quelquefois préféré plus de commandes d'œuvres nouvelles ; mais on comprend le désir de M. Jacobsen de posséder la reproduction absolument parfaite de chefs-d'œuvre consacrés ; et pour nous, amateurs Français,la satisfaction de voir notre grande Ecole si bien représentée n'est pas atténuée par le regret de ne pas posséder les chefs-d'œuvre auxquels M. Jacobsen assure d'ailleurs ainsi une double chance de conservation.

En outre des œuvres de l'Ecole française actuelle de sculpture, le musée moderne de M. Jacobsen renferme des œuvres de sculpteurs danois, italiens, allemands et un petit nombre de tableaux intéressants.

Le musée de sculpture antique est déjà (et M. Jacobsen l'augmente constamment) supérieur dans son ensemble à la plupart des collections particulières de premier ordre et des musées de second ordre.

Le catalogue ne peut pas être tenu à jour et je ne sais pas exactement le nombre des morceaux égyptiens étrusques, grecs, romains, etc., qu'il renferme mais il dépasse certainement un millier.

La qualité ne peut pas ici correspondre aussi bien à la quantité que dans le musée de sculpture moderne. Avec son goût exquis et la grande fortune dont il fait un si bel usage M. Jacobsen a pu se procurer des chefs-d'œuvre de l'art moderne de premier ordre et dont l'authenticité d'attribution est d'une certitude absolue. Il ne dépend pas de lui de trouver à acquérir des antiques de même va-

eur ; mais, soit en Italie notamment dans les collections Borghèse, Sciarra, etc., soit en Grèce où il a pu faire fléchir les rigueurs d'une législation absurde et produisant (en ce qui concerne les objets d'art ne faisant pas partie d'un ensemble) des résultats absolument contraires aux véritables intérêts de l'art, de la science et du pays; soit en Syrie, etc., etc. M. Jacobsen a acquis des morceaux très intéressants et dont quelques-uns sont fort beaux.

Je n'en ferai pas de citations spéciales ; il faudrait pour donner à ces citations la même clarté et la même précision qu'en ce qui concerne la sculpture moderne, avoir fait une longue étude de la collection que je ne pouvais pas entreprendre et entrer dans de trop longues explications.

Je signalerai seulement un marbre grec à propos duquel je me permettrai en terminant (et en espérant qu'on ne dira pas *In caudâ venenum*) une légère critique. Il s'agit d'une belle statue de femme sans tête ni bras, d'une très grande ressemblance avec la Vénus de Milo bien qu'elle soit complètement drapée.

On y a adapté très soigneusement une copie de la tête et de ce qui reste des bras de l'original du Louvre.

Cette adaptation n'a été faite que dans un but d'étude ; mais, à tort ou à raison, je suis du parti (très prépondérant aujourd'hui) de ceux qui n'admettent pas qu'on ajoute jamais quoi que ce soit à une sculpture antique. Rapprochez les morceaux brisés, faites au besoin (en plâtre et visiblement) les soudures nécessaires mais ne faites pas ce que Thorwalden a fait aux marbres d'Egine, gâtant ainsi un peu son remarquable travail de reconstruction des statues brisées.

La comparaison matérielle que M. Jacobsen a eu ou adopté l'idée de présenter, est bien intéressante, et je trouverais cette idée excellente de tous points si on l'avait mise à exécution au moyen d'un moulage de la statue drapée et de la tête et des fragments des bras de la Vénus de Milo.

PLAN INÉDIT PAR CAMILLE ENLART

Tous ces bâtiments sont couverts en terrasse.

Bâtiments à trois étages du XIVe siècle.

(*Caves. Chauffoir. Dortoir, au 1er étage.*

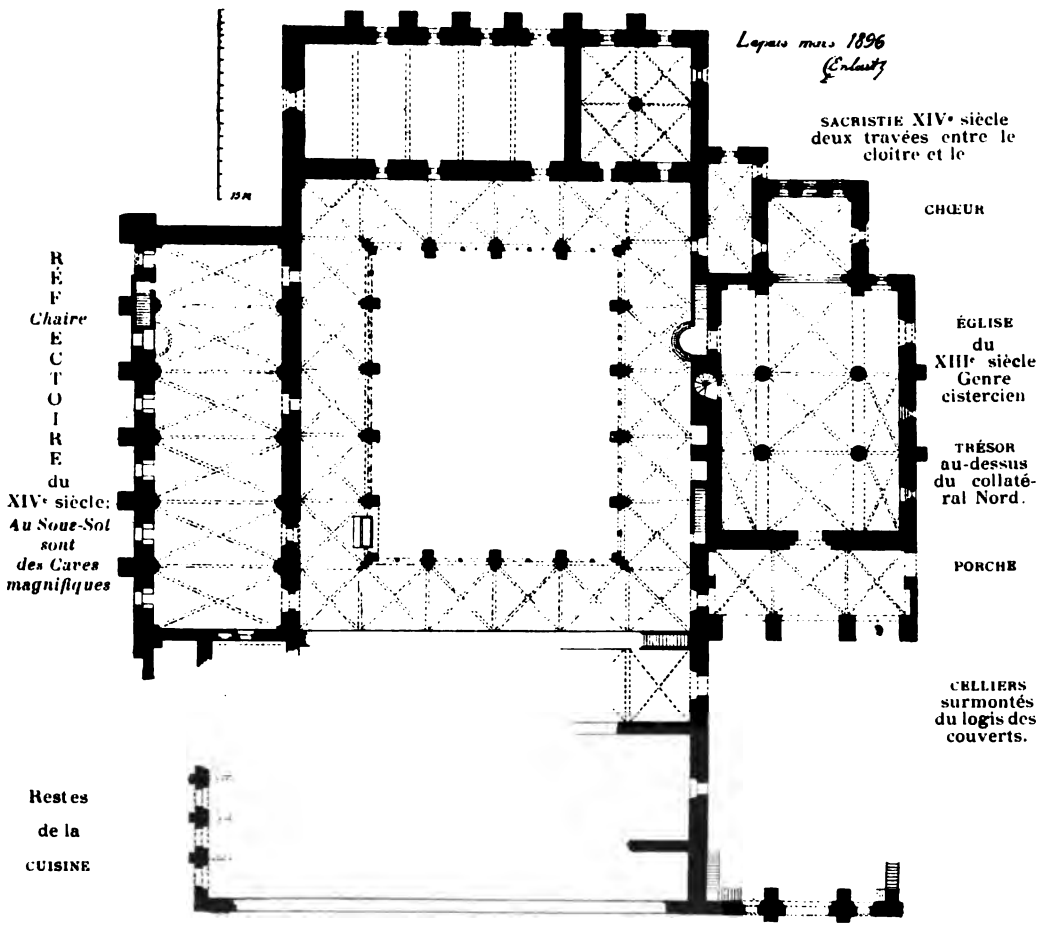

Au milieu le CLOÎTRE entouré d'arcades

EXPANSION DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE DANS LE MONDE

ABBAYE DE LAPAIS (CHYPRE)

District de Cérines.

Charles Normand direxit. *Paris. 98, rue Miromesnil.*

EXPANSION DE L'ART FRANÇAIS

LES MONUMENTS ET SOUVENIRS NATIONAUX A L'ÉTRANGER

(*Suite. Voyez notamment tome VII, p. 17, 335*).

ABBAYE DE LAPAÏS (CHYPRE)

(DISTRICT DE CÉRINES)

PAR

CAMILLE ENLART

Ancien membre de l'Ecole de Rome.

*M. Camille Enlart va publier un important volume sur les monuments de l'île de Chypre, où l'on retrouve tant d'exemples de l'architecture fançaise du Moyen-Age. Les lecteurs de l'*Ami des Monuments et des Arts *seront les premiers à se rendre compte du mérite de cet ouvrage, grâce aux extraits et aux gravures dont nous avons pu leur réserver la primeur.*

On verra, cette fois encore, que M. Enlart est de ces intellectuels qui savent concilier les méthodes rigoristes et impartiales de la science, avec le devoir qui commande que chacun de nos efforts contribue à la glorification et à la puissance de la Patrie. Grâce à des aïeux qui surent faire rayonner dans le monde l'influence civilisatrice de la France, il était aisé à M. Enlart de continuer à révéler l'expansion de l'architecture française ; il l'était moins de la faire connaître avec tant de précision, de savoir, et de goût dans le choix des nombreux motifs dessinés par l'auteur.

§ 1er. — *Histoire et description d'ensemble.*

L'abbaye de Lapaïs, qui s'appela également *Episcopia*, ou l'abbaye Blanche[1], était la plus importante de Chypre. Ses privilèges étaient considérables ; ses origines, toutefois, sont obscures. Ce lieu, situé vers le bas de la montagne, à peu de distance de Cérines et de la mer de Karamanie, est un des sites les plus beaux et les plus fertiles que l'on puisse voir. Habitée déjà sans doute par les Romains,

[1] L'abbatia de Premostratensi, hoggidi chiamata abbatia Bianca, era antiquamente una Piscopia, et alle volte ancora si chiamavano li frati di quella abbatia frati della Piscopia. Fl. Bustron, *Notes*, p. 464.

cette localité devint sous les Lusignan la résidence des chanoines de Saint-Augustin. Thierry, archevêque de Chypre, qui vivait en 1206[1], autorisa ces religieux à embrasser la règle des Prémontrés[2]. Bientôt, l'abbaye prospéra sous cette nouvelle règle, devint puissante et voulut se soustraire à l'autorité des archevêques : en 1232, Grégoire IX dut rappeler l'abbé à la soumission envers eux[3].

En 1246, l'abbaye reçut de Roger Normand, chevalier, un legs accompagné d'une relique de la vraie croix[4] ; en 1248, le bienheureux Hugues de Fagiano, italien, mais ancien doyen du chapitre de Rouen, venu en Chypre avec saint Louis, se fit moine à Lapaïs. En 1251, il fut élu archevêque de Chypre, mais son intolérance à l'égard des Grecs ne put se concilier avec la sage politique d'Henri Ier. Il mit le royaume en interdit, et après un pontificat très troublé, il se retira en Toscane vers 1260 ; en 1263, il fondait à Rezzano une abbaye d'Episcopia, en souvenir de Lapaïs[5].

En 1309, Lapaïs reçut la sépulture du sénéchal Balian d'Ibelin[6], et en 1344 une autre sépulture riche dont l'épitaphe était en partie conservée au XVIIe siècle[7].

Selon Étienne de Lusignan, le roi Hugues III (1267-1284), avait accordé aux abbés de Lapaïs le privilège de porter une épée et des éperons d'or[8], et aurait été inhumé dans l'abbaye[9]. Mariti[10] décrit même son tombeau ; mais selon la chronique d'Amadi[11], c'est à Nicosie qu'Hugues III aurait été enterré.

Florio Bustron nous apprend que la merveilleuse construction des bâtiments d'habitation est l'œuvre du roi Hugues IV (1324-1339). Ce roi pieux et ami des arts se plaisait, dit-il, à aller visiter l'abbaye[12]. Le style de l'édifice confirme l'assertion du chroniqueur.

[1] L. de Mas Latrie, *Hist. des archev. de Chypre*, p. 26.

[2] Voir lettre de Grégoire IX datée de Rieti 9 avril 1232. *Cartulaire de Sainte-Sophie de Nicosie*, n° XXXVI.

[3] Ibid.

[4] *Ibid.*, n° XXXVII, 1246, 8 février. Le legs était de 600 besants sarrazinois à charge d'entretenir un chapelain à Paphos. Georges était alors abbé de Lapaïs.

[5] Mas Latrie, *Hist. des archev.*, p. 25 à 39.

[6] *Chron. d'Amadi*, p. 293.

[7] De Bruyn, *Voyage du Levant*, Delft, 1700, pl. 193.

[8] *Hist.*, fol. 137 et v°. Lusignan le considère comme le fondateur de Lapaïs.

[9] *Généalogies*. fol. XVIII.

[10] Mariti. *Viaggi*, l. I, p. 125.

[11] Ibid., p. 216.

[12] « Edifico l'abbatia blanca con quella stantia maravigliosa dove per suo diporto andava spesso... » (Fl. Bustron, p. 258).

La construction dut être achevée sous le règne prospère de Pierre Ier ; le XVe siècle n'y ajouta rien, et au XVIe on cessa même d'entretenir les bâtiments. A partir du règne de Jacques le Bâtard (1460), Lapaïs eut des abbés commendataires[1] et le désordre qui s'ensuivit avait atteint son comble en 1565. La décadence de cette belle abbaye, causa alors beaucoup de scandale et de souci à l'honnête provéditeur vénitien Bernardo Sagredo[2]. Elle était peuplée de religieux français qui tous vivaient en ménage et ne recevaient d'autres novices que leurs propres enfants[3]. Le pis est que malgré leur affection jalouse pour leurs héritiers, ces Prémontrés de haute fantaisie laissaient crouler leurs bâtiments, et c'était grand pitié, dit Sagredo, de voir tomber en ruines une abbaye si vaste et construite avec un art si admirable. Pour comble de malheur, Sagredo n'y pouvait rien : l'abbé ne relevait pas du provéditeur, mais directement de la République, et celle-ci, dit-il, ferait à coup sûr une œuvre pieuse et agréable à Dieu en remplaçant par des religieux de bonne vie ces moines qui ne suivaient ni l'observance grecque ni la latine, mais se comportaient comme des Ariens ou des Turcs[4].

Je ne sais si la sérénissime République prit soin de reformer ces abus et de remplacer les moines français par des Vénitiens. Elle avait alors des soucis plus graves encore en Chypre même, et quand, cinq ans après, l'armée du sultan Selim la lui enleva, malgré toutes les concessions que l'on faisait au Koran dans

[1] Mariti, l. I, p. 125.

[2] Voir son rapport au sénat de Venise en 1565 Copie à la biblioth. nationale, ms. ital. 1230, fol. 5 vo, et Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, pp. 542-543 et *Hist. des archevêques de Chypre*, p. 123.

[3] Sagredo. passage cité : « tutti li frati hanno moglie et agli figli hanno limitate l'entrate. » C'est ce que Sagredo appelle naïvement : « limitatione fatta senza l'autorita sua (du sénat de Venise) et del Pontefice. » — La crainte de voir l'abbaye se dépeupler n'était pas ce qui tourmentait le digne provéditeur, car, au rapport même de l'un des moines, rapport qu'il put contrôler, certains religieux entretenaient jusqu'à trois femmes. Ibid : « Essendomini uno di loro affirmato che vi sono di quelli che hanno tre mogli, per il che mi e passo rappresantare ad onor della Maesta di Dio e della Serenità Vostrà. Quel che mi e stato detto et ho veduto. »

[4] Ibid : « Anderia del tutto in rovina, et e un gran peccato a vedere si grande abbatia, di tanto mirabile artificio construtta, rovinare, et il jus dell'abbatia non si puo da nessuno impedire, essendo juspatronato della Serenità Vostra, et saria opera pia et grata alla Maesta di Dio che la facesse officiare da religiosi di buona vita et non lassarla con tanto vituperio et cattivo esempio et scandalo nelle mani di persone che non officiano alla greca ne alla latina, ma si puó diu alla Ariana, overo alla Turchesca. »

l'abbaye de Lapaïs, ce malheureux monastère ne trouva aucune grâce auprès des envahisseurs ; quand ceux-ci se furent emparés de Cérines, ils le dévastèrent et le laissèrent à l'abandon. On ignore quel fut le sort des moines et de leurs familles. Lusignan parle peu de cette abbaye, peut-être parce qu'il aime à vanter les vertus des Chypriotes.

Lapaïs a dû à l'excellence de sa construction de résister aux

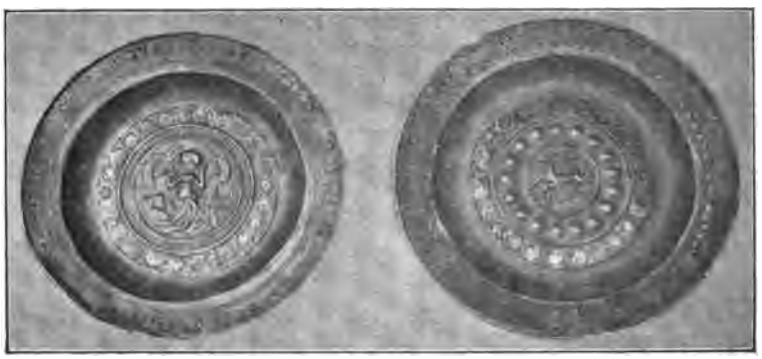

Plats en dinanderie.

L'église de Lapaïs a conservé deux grands et beaux plats en dinanderie, datant également du XVe siècle et vraisemblablement exécutés en Flandre, ou peut-être dans l'Italie du Nord. L'un a pour motif central un cerf courant ; tout autour court un cercle de bosselettes et de rinceaux. L'autre plat, d'un type plus rare et plus intéressant, est malheureusement très usé ; il représente une dame assise vue de face et tenant sur le poing un faucon : au-dessus d'elle un phylactère portant une devise en caractères gothiques du XVe siècle, se déroule en forme d'arc trilobé. L'inscription est malheureusement illisible. La femme a les cheveux entièrement enveloppés d'une étoffe ramenée sous le menton, coiffure que conservent actuellement les femmes de Chypre ; elle porte la ceinture arrondie sous les seins qui sont petits et arrondis, à la mode du XVe siècle et surtout des pays du nord ; sa robe forme des plis droits, puis retombe et s'étale sur le sol. Cette figure rappelle celles qui décorent les chapiteaux du portique du palais ducal de Venise.

ravages des Turcs et à trois siècles d'abandon. Les brèches que l'on y voit sont surtout le fait des habitants, qui ont construit un beau village en grande partie avec les pierres de l'abbaye. Les Turcs ont laissé le papas grec s'installer dans l'église que les Prémontrés avaient abandonnée : elle n'a donc cessé d'être livrée au culte ; le reste des bâtiments a abrité quelquefois une école et des

BAS-COTÉ MÉRIDIONAL DE L'EGLISE

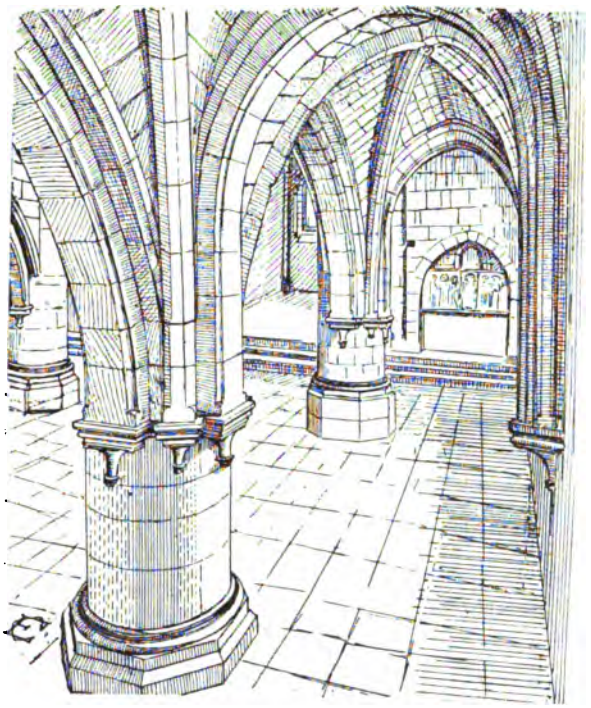

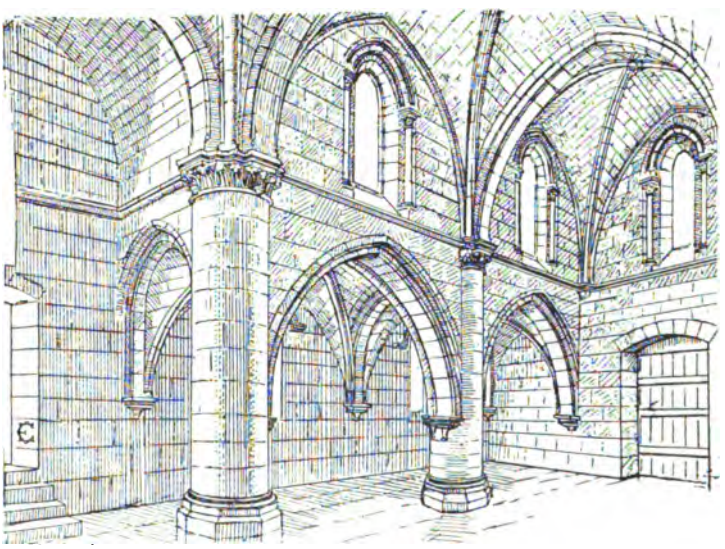

VUE DE LA NEF

Dessin inédit de CAMILLE ENLART.

ABBAYE DE LAPAIS (CHYPRE)

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil*

bestiaux. Il est aujourd'hui sans autre usage que de servir de clôture au cloître, et le cloître lui-même n'en a d'autre que celui de pâture et de verger.

Le voyageur qui passe sur la mer de Keramanie ou celui qui gravit la montagne de Saint-Hilarion, remarque la masse imposante des constructions de Lapaïs, émergeant comme un cube de pierre d'un repli boisé du pied de la montagne. On l'aperçoit aussi de presque toute la ville de Cérines. La route qui y conduit est agréablement pittoresque. et les abords de l'abbaye offrent un paysage remarquable, dominé par ses grandes et belles murailles à contreforts puissants, pittoresquement campées sur une petite falaise de rocher jaunâtre, bâties elles-mêmes en un calcaire d'un ton doré que font valoir les verdures variées des grands oliviers, des orangers touffus et des caroubiers. Entre leurs branches, le regard trouve des échappées sur la mer bleue à laquelle aboutit la courte plaine inclinée et pittoresquement ravinée qui commence au pied de l'abbaye. Si de l'autre côté on gravit les premières pentes de la montagne, les bâtiments de Lapaïs apparaissent à vol d'oiseau avec leurs terrasses et les arcades de leur cloître, et dans l'encadrement des verdures, avec la mer pour fond au tableau.

C'est, à coup sûr, une construction belle et imposante, élégante de formes, décorée avec richesse et avec goût. On y trouve comme une gamme harmonieusement graduée de toutes les phases du style gothique depuis ses débuts jusqu'à la veille de sa dernière évolution.

§ 2. — *Église.*

L'église (Pl. des pages 219 et 225) a quelque ressemblance avec les monuments des Cisterciens. On sait que les Augustins et les Prémontrés ont volontiers imité les plans que les Cisterciens avaient empruntés à l'école de Bourgogne : témoins les églises de Saint-Martin de Laon et de Dommartin en Ponthieu. Le chœur est carré, le chevet est percé de trois fenêtres égales ; à l'ouest s'ouvre un beau porche de trois travées ; la nef n'a que deux travées, le transept est sans saillie et voûté en berceau ; le plan ramassé peut être inspiré des habitudes byzantines quoique le style n'ait rien d'oriental, à part les toits en terrasse communs à toute l'architecture gothique d'Orient.

L'église de Lapaïs rappelle certaines églises gothiques du midi et du centre de la France, telle que celle de Saint-Pierre de Queyroix à Limoges, par ses piliers en forme de colonnes trapues, ou

celle de la Chaise-Dieu, par les proportions larges, le profil de ses arcades, la masse et la simplicité de ses piliers, la façon dont les voûtes et les arcs retombent et pénètrent dans ceux-ci à des hauteurs diverses.

La deuxième travée de la nef au nord n'a pour fenêtre qu'une petite baie rectangulaire communiquant avec la salle du trésor, qui s'élève sur la travée correspondante du bas-côté, comme à Gonesse. Cette petite sale (fig. de la p. 231), moins large que le bas-côté, est couverte de deux travées de voûtes d'ogives reposant sur des culots et groupes de culots très simples à corbeille évasée. Le profil des ogives est le même que dans la nef Les murs sont évidés de petites armoires rectangulaires qui indiquent la destination du local et dont les encadrements conservent des épaufrures, résultats des pesées pratiquées pas les pillards génois ou turcs pour forcer ces armoires. Les fenêtres extérieures ont été bouchées par précaution contre le vol [1]. Des escaliers correspondants à la nef de l'église et à l'angle sud-ouest du cloître débouchent sur la terrasse en face de la porte de ce trésor. On y accède aussi du dortoir par le moyen de la terrasse du cloître.

Avant d'étudier le cloître, M. Enlart étudie les divers détails de l'église parmi lesquels nous retenons particulièrement les suivants relatifs à des peintures décrites dans son livre :

Le chœur de l'église et le porche étaient enrichis de peintures dont il subsiste quelques traces : dans le chœur, des portions de colonnettes, des fenêtres sont encore colorées en rouge, et les murs sont ornés de faux joints de la même couleur, et sur la paroi sud, à 1 mètre 50 du sol, subsiste un petit médaillon qui a fait partie d'une litre ornée des figures en buste des douze apôtres.

§ 3. — *Le Cloître.*

C'est après l'achèvement de l'église que fut commencée la construction du cloître (Planches des pages 219, 230, 231), sur un terrain légèrement en contre-bas et que termine au nord une falaise de rocher à pic. Pour appliquer le cloître à l'église, on banda entre les contreforts de celles-ci deux arcades en tiers-point formant de grandes niches, et en avant du portail une sorte de porche voûté

[1] La porte devait être solide et il est probable qu'un moine couchait dans cette salle. Une échelle posée sur le mur extérieur de l'église au sud aurait permis à un voleur d'arriver très facilement au trésor par les terrasses du bas-côté méridional et du porche.

en berceau, sous lequel débouche l'escalier montant au dortoir. On éleva en même temps le mur de l'est, et l'on établit dans ces deux murs des culots ou groupes de culots dont les feuillages touffus et tourmentés et les tailloirs indiquent la fin du XIIIe siècle. Il se trouve aussi quelques figurines parmi ces sculptures : au sud, une tête humaine coiffée et entourée de menus feuillages découpés ; à l'est, trois têtes humaines et trois têtes d'animaux forment des caricatures qui se répondent Parmi les animaux, on distingue un renard et un âne ; parmi les têtes, l'une est celle d'un laïque élégant, imberbe, à longs cheveux ; les deux autres sont tonsurées.

A l'ouest, le mur du cloître est ruiné ; au nord, il présente des culots d'un style moins ancien, probablement du XIVe siècle avancé ; à l'angle nord se voit une tête imberbe coiffée d'un diadème à pointes de forme antique ; un peu plus loin, un personnage lutte contre deux monstres ; le reste des culots est orné de feuillages.

Les voûtes et les arcades du cloître annoncent une date déjà assez avancée dans le XIVe siècle. Le profil des arcs des voûtes est un tore anguleux à méplat dégagé par des cavets profonds surmontés d'onglets. Aux intersections des ogives, sont des clefs circulaires ornées de rosaces de feuillages découpés en touffes. La clef de la dernière travée occidentale des galeries nord et sud est décorée d'un écu aux armes des Lusignan. Les arcs retombent vers l'extérieur sur des faisceaux de menues colonnettes à fûts ondulés avec méplats[1] ; elles ne forment qu'un faisceau avec les colonnettes qui répondent aux moulures des larges et hautes arcades ; ces faisceaux de colonnettes sont doublés de contreforts tout à fait simples.

Les arcardes étaient fermées d'un réseau de pierre découpée : sur un mince bahut s'élevait un meneau principal et sauf dans les arcades plus étroites voisines des angles, les deux formes de la baie étaient subdivisées par un meneau plus petit. Le tympan était orné d'un remplage avec trèfles et quatre feuilles dans les cercles ; il reste des fragments très importants de ces remplages ; les meneaux ont tous disparu. Les profils appartiennent à un style assez avancé ; il en est de même des petits chapiteaux qui ne sont, à vrai dire, qu'une portion de fût absolument verticale, chargé de touffes de menus feuillages tourmentés, compliqués et systématiques, la plupart assez éloignés de la nature. Générale-

[1] C'était à tort que Cornelys de Bruyn attribue ces colonnes à l'ordre corinthien (ouvrage cité, p. 378 à 380.)

ment deux rangs de feuillages sont superposés, suivant le mode du XIVe siècle ; leur exécution, comme la sinuosité des profils, montrent déjà la décadence de l'art quoique le tracé des remplages soit encore dans le style simple de commencement du XIVe siècle. Les bases, formées d'un filet accolé à un tore aplati, appartiennent aussi plutôt à l'art du XIVe peu avancé ; elles font un médiocre effet.

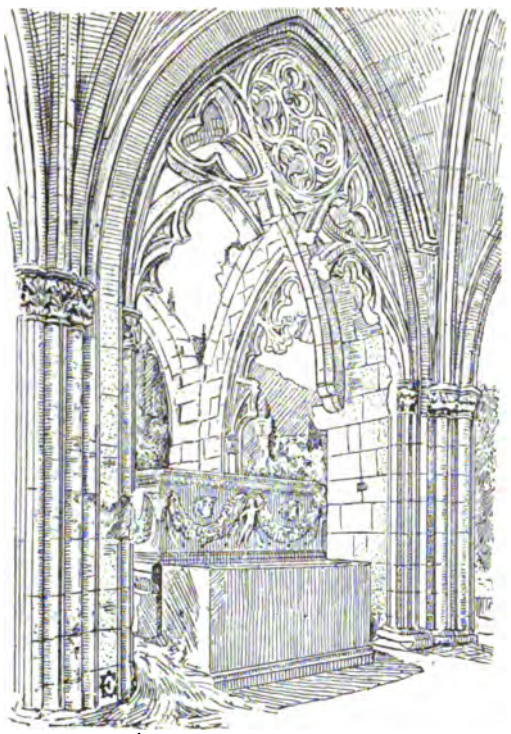

LAPAÏS. — Cloître : Fontaine des ablutions

Dans la travée extrême du nord-ouest, vis-à-vis de la grande porte du réfectoire, la cloison ajourée se trouve reportée à l'extérieur des contreforts pour faire place, à l'intérieur du cloître, à une fontaine d'ablutions sans que celle-ci empiète sur la largeur de la galerie. Cette fontaine se compose de débris antiques utilisées avec beaucoup de tact et d'ingéniosité. Un très grand et beau sarcophage romain en marbre blanc, orné de génies soutenant des guirlandes, sert de réservoir supérieur. Au bas on a percé avec soin et avec respect de la sculpture antique, une série de six petits trous où s'adaptaient des robinets. Ces robinets se déversaient dans une seconde vasque de même forme et de même dimension, en marbre cipollin poli, qui a dû être un autre sarcophage. On a exhaussé ce second monument antique sur un socle bas en marbre où se profile une belle moulure de soubassement gothique.

Le bassin supérieur pouvait être alimenté par l'eau de pluie

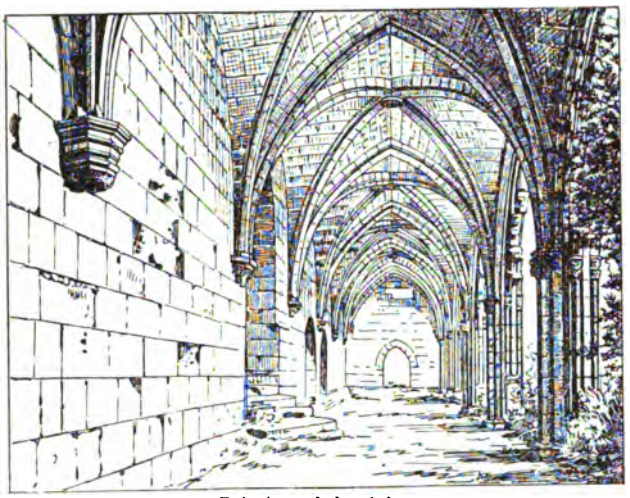

Galerie sud du cloître

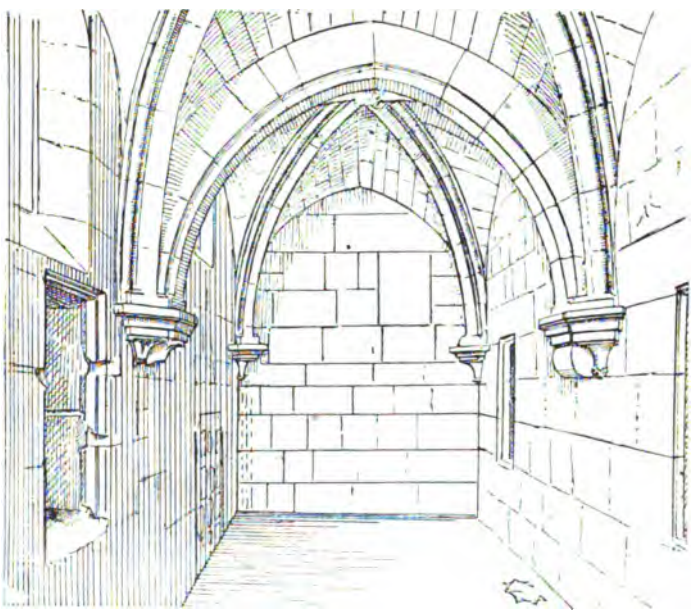

Salle du Trésor.

Dessin inédit de Camille ENLART

Rayonnement de l'architecture française dans le monde

ABBAYE DE LAPAIS (CHYPRE)

Charles Normand direxit *Paris, 98, rue de Miromesnil*

descendant des terrasses du cloître, mais comme les pluies ne se produisent qu'à certaines saisons et que le réservoir est petit, il est plus probable qu'un conduit en siphon maintenait en permanence dans le sarcophage sculpté des eaux captées aux sources de la montagne voisine. Des eaux canalisées coulent, du reste, encore aujourd'hui dans le cloître qu'elles traversent pour passer sous le réfectoire et aller se perdre au pied du rocher qui porte l'abbaye. Cet aqueduc servait très probablement aussi à la cuisine.

ABBAYE DE LAPAIS (CHYPRE)

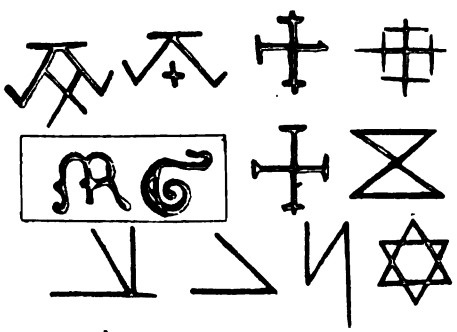

Marques de tâcherons au rez-de-chaussée du bâtiment de l'est, qui date probablement du XIVe siècle.

LE CONGRÈS DE L'ART PUBLIC

Suite (Voy. tome XII, page 180).

DE LA NÉCESSITÉ DES MAQUETTES SUR PLACE AFIN DE VÉRIFIER LE RAPPORT DES MONUMENTS NOUVEAUX AVEC LEUR CADRE

PAR

FÉLIX RÉGAMEY

Publiciste d'art, Inspecteur de l'enseignement du dessin dans les écoles de Paris.

> Le spectacle de la rue est un enseignement plus efficace que tous les cours et tous les musées du soir.

Ce qui distingue notre époque — laquelle fait gros en voulant faire grand — c'est la bouffissure, la redondance, et surtout l'oubli complet de la mesure et des rapports.

A ne parler que de Paris, il n'y a qu'une voix pour trouver que le « Gambetta » du Carrousel et le « Voltaire » de l'Institut, sont de dimensions exagérées et hors de proportions avec les édifices environnants, auxquels ils font le plus grand tort, et que ce voisinage écrase lamentablement.

En matière d'art décoratif, ce n'est pas tant la valeur propre de l'œuvre qui est à considérer que son adaptation judicieuse au milieu.

S'il s'agit d'honorer un homme ou une idée, ce n'est pas à la dimension que se mesure l'hommage

Ceci admis, on devra attacher une importance toute particulière à toute mesure ayant pour objet d'écarter par avance les chances d'erreur.

L'examen de la maquette en grandeur d'exécution, mise en place, peut compter parmi les plus efficaces de ces mesures.

On pourra ainsi s'assurer du rapport harmonique qui s'établira entre le monument et les objets quelconques au milieu desquels il sera érigé.

Conclusion. — Tout monument à ériger sur la voie publique ne sera mis à exécution qu'après examen de la maquette mise en place.

Lorsque les fonds nécessaires à l'érection d'un monument ont été réunis, il reste aux auteurs du projet à s'adresser directement à un artiste de leur choix ou à faire appel au concours.

Ces deux modes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Ils ont été maintes fois longuement exposés ; il n'y a pas à y revenir.

Comme correctif aux inconvénients du concours officiel, nous pensons qu'il y aurait lieu d'établir, au bénéfice des artistes, une liste générale des monuments en expectative, dans laquelle, à l'occasion, chacun choisirait ce qu'il lui conviendrait le mieux de traiter — avec la chance de recueillir le fruit de son travail — chance moins aléatoire que celle qu'il aurait en exécutant un sujet quelconque.

Il ne resterait plus à l'auteur qu'à exhiber son œuvre. Les moyens ne manquent pas.

Proposition. — Création d'un office central où seraient centralisés les programmes de monuments possibles ou désirés par chaque localité, qui, sans prendre aucun engagement, fourniraient ainsi aux artistes, en peine de sujets, un motif à leurs efforts, susceptibles alors de rétribution.

DE LA NÉCESSITÉ DES CONCOURS DANS LA RÉPARTITION DES TRAVAUX ARTISTIQUES

PAR

VALÈRE DUMORTIER

Architecte en chef du Brabant, Président et délégué de la Société centrale d'architecture de Belgique à Bruxelles.

Il est désirable de voir adopter le système du *concours public* dans la répartition des travaux et des encouragements artistiques. Il anéantit le favoritisme, il est équitable et moral. Il permet l'éclosion de toutes les idées nouvelles ; il donne à tous les artistes l'occasion de faire connaître leur talent, d'exprimer leur tendance.

Il constitue, pour les administrations publiques qui y ont recours, une véritable consultation leur permettant, au lieu d'accepter une œuvre quelconque, suivant l'idée préconçue d'un seul, de choisir, parmi de nombreux projets, le meilleur, tant au point de vue économique qu'artistique.

Mais pour que ces concours donnent des résultats efficaces, il convient que, pour leur organisation, on s'inspire du programme-type annexé à la pétition adressée le 17 février 1887, à la Chambre des représentants par la Société centrale d'architecture de Belgique, sur laquelle les rapporteurs, MM. A. Vercruysse et V. Begerem, concluaient en ces termes :

« La Commission des pétitions de la Chambre des représentants « a été frappée de la justesse des considérations développées par

« les auteurs de la pétition. Leur demande, au surplus, préconise « un *système d'indéniable équité* qui, grâce à l'émulation que ferait « naître la concurrence, aurait pour heureuse conséquence le per- « fectionnement et le développement de l'art. »

La Commission proposait en conséquence, A L'UNANIMITÉ de ses membres, le renvoi de la pétition, AVEC AVIS FAVORABLE, à M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Cela se passait en mars 1887 ; il y a donc onze ans.

« Le Congrès de l'Art public émet le vœu de voir, non seulement les Chambres belges, mais celles de toutes les nations, donner bientôt suite à cette proposition si indéniablement équitable envers tous les artistes, si favorable au développement et au perfectionnement de l'art, en promulguant une loi décrétant les concours d'utilité publique au même titre que les adjudications publiques de travaux pour la répartition des travaux de l'Etat et des autres administrations publiques. »

LA CRÉATION DES QUARTIERS NOUVEAUX ET L'ASPECT DES VILLES

PAR

JOSEPH STUBBEN

Architecte, conseiller intime royal, échevin, à Cologne.

Les projets de nouveaux quartiers de ville ne doivent pas seulement répondre aux exigences pratiques, mais tenir compte aussi de considérations artistiques.

Ces considérations se rapportent principalement à la configuration à donner à chaque rue ; à l'aménagement des espaces libres et des terrains réservés aux constructions publiques, aux statues et monuments; finalement aux prescriptions de police pour la construction des habitations privées.

A côté des rues droites, les rues courbes et même les rues irrégulières méritent aussi une sérieuse attention.

Une longueur et une largeur exagérées doivent être évitées; largeur et longueur d'une rue doivent rester dans des proportions esthétiques. Les rues très larges sont à embellir par des rangées d'arbres, des plantations, des fontaines, des monuments. Le nivellement convexe est à éviter, le nivellement concave à favoriser.

Chaque rue doit avoir un caractère individuel.

Il y a deux espèces différentes de places publiques : celles qui servent en entier à la circulation, et celles dont la superficie principale est enlevée au roulage. Les premières situées d'ordinaire aux carrefours des rues peuvent être appelées « places de circu-

lation ou de dégagement. » Les autres se prêtent mieux à l'installation de monuments et de constructions monumentales et peuvent s'appeler pour cette raison « places monumentales. »

Les places monumentales sont, au point de vue de l'art, les parties les plus importantes de la ville. Les principales exigences qu'elles réclament sont : l'harmonie des proportions et un encadrement continu, aussi fermé que possible.

Le projet de nouveaux quartiers doit réserver de prime abord des terrains pour les édifices publics (églises, bâtiments d'administration, théâtres, musées), comme fond de perspective ou point de vue des rues, à l'alignement concave des rues, aux places monumentales.

Des monuments d'une hauteur extraordinaire doivent seuls clôturer la perspective d'une rue. Le meilleur emplacement de monuments est celui sur les places monumentales ou dans les plantations. Le centre d'une place ne peut être occupé que par des monuments architecturaux (tels que colonnes, obélisques, fontaines); en règle générale le placement hors du centre ou à la bordure est à préférer.

Des règlements sur la police des bâtisses prescrivant l'établissement de jardins devant les maisons, l'érection de maisons isolées, l'alignement fermé, la construction de maisons de famille ou de maisons pour locataires en étage, l'interdiction de fabriques, sont de nature, pour autant que les conditions s'y prêtent, à favoriser la création de quartiers d'aspect varié et satisfaisant le goût esthétique.

La conservation des particularités locales, tant au point de vue du paysage que de l'architecture ou de l'histoire, doit rester une condition essentielle dans la création de nouveaux quartiers de ville comme dans la transformation des vieux quartiers.

RÉPERTOIRE DES
FOUILLES ET DÉCOUVERTES
EN FRANCE

PAR

CHARLES NORMAND

(SUITE).

Voir les nombreux articles originaux et les correspondances spéciales contenues dans les onze volumes précédents et dans le tome XII *les pages 98-104. — Adresser les communications, 98, rue de Miromesnil.*

COTE-D'OR. — Rouvres. — Découverte d'une statue d'art médicinal dans l'église. — Des travaux exécutés dans l'église en 1898 ont amené la mise à jour d'une sculpture qui est un des chefs-d'œuvre de l'art français du XIVe siècle. Nous publierons prochainement ce monument encore inédit ; le corps de la statue couvert de vêtements curieux. Cette sculpture représenterait un Saint-Jean-Baptiste.

PARIS. — Pont de Sully. — 5e arrondissement. — Ancienne galerie de dérivation de la Bièvre 1656[1]. — Les déblais du souterrain du chemin de fer d'Orléans ont tout d'abord rencontré à hauteur du pont de Sully, une ancienne galerie remblayée, ayant 3 m. 35 c. d'ouverture et 2 m. 30 c. d'épaisseur de pieds-droits, construite en plein-cintre, en maçonnerie de moellons avec parements de pierre de taille de grand appareil. Cette galerie, dont on n'a pas atteint le fond, est certainement celle qui recouvrait autrefois l'extrémité vers la Seine d'un ancien canal de dérivation de la Bièvre, creusé à travers les terrains de l'abbaye de Saint-Victor Cette galerie paraît dater du milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire de 1656, époque à laquelle la première halle aux vins fut construite. On peut consulter à ce sujet le plan reproduit par la figure 2 de la planche IV des *Dissertations sur les enceintes de Paris*, par A. Bonnardot. Dans un de nos précédents rapports, inséré au procès-verbal du 2 juin, nous avons déjà signalé la rencontre de cette galerie mais sans en avoir encore pu déterminer la destination ; elle abou-

[1] Cette communication et les trois suivantes sur les fouilles d'octobre 1898 ont été faites par M. Sellier à la commission du Vieux-Paris.

tissait à la Seine et elle était déjà supprimée quand un petit égout, depuis longtemps abandonné, vint la traverser. On en dut rencontrer et fermer l'ouverture lors de la construction de la culée de gauche du pont de Sully.

PARIS. — 5e Arrondissement. — Vestiges du pont d'accès de la porte Saint-Bernard. (1606). — « Un peu avant d'atteindre le pont de la Tournelle, les déblais du même souterrain ont traversé une série de murs parallèles dont nous avons aussi mentionné la rencontre au susdit rapport. La forme en avant-bec de trois de ces murs démontre de suite que ces trois murs ne sont autres que les piles de l'ancien pont d'accès de la porte Saint-Bernard, jeté par-dessus le fossé creusé, vers le milieu du XVe siècle, au pied de l'enceinte de Philippe-Auguste. Suivant Bonnardot, la porte Saint-Bernard ne fut ouverte qu'en 1606, sous l'administration du prévôt des marchands François-Miron. Il n'existait d'ailleurs, en cet endroit, aucune porte sous Philippe-Auguste ; mais, plus tard, sous Charles V, par exemple, il est possible qu'on y eût ouvert une poterne. Dans l'origine le gros mur d'enceinte aboutissait directement à une haute tour, sise au bord de la Seine et appelée *Tournelle*. En conséquence, le pont d'accès en question doit dater aussi de 1606.

« Vers 1670, l'architecte Blondel reçut l'ordre du roi, non pas de reconstruire la porte Saint-Bernard, mais de la *rhabiller* et d'en faire un arc de triomphe. A cet effet, Blondel substitua, à son ancienne ouverture, deux grandes baies d'égale dimension, remplaça son toit primitif par une sorte d'entablement et orna les deux murs de face de bas-reliefs à la gloire du monarque. Deux ans après, les fossés et la contrescarpe ayant été supprimés pour faire place à des rues, le pont d'accès fut abattu. La trace de l'ancien fossé, remblayé depuis lors, subsiste dans le fond vaseux et limoneux qui vient d'être rencontré à la partie inférieure des déblais exécutés en ce point Nous avons pu constater que ce pont et les substructions de la porte qui y attenait étaient en moellons avec parements en pierre de taille ; les piles et culées avaient été dérasées un peu au-dessus des naissances des arches.

PARIS. — 4e Arrondissement. — Fragments gallo-romains et du moyen-âge. — Fouilles de la rue des Ursins nos 15 et 17. — « Dans les fouilles exécutées, les mois derniers, aux nos 15 et 17 de la rue des Ursins, pour la construction d'une école congréganiste de sœurs dépendant du curé de Notre-Dame, il n'a été rencontré que des remblais. Parmi les objets offrant quelque intérêt qui y ont été recueillis, nous devons signaler un débris de

chapiteau du XIIIe siècle, une clef de voûte d'arête du XVIe formant rosace avec ses départs de nervure, une petite coupe en poterie grise, assez grossière, d'époque gallo-romaine, et un petit phallus, de bronze, muni d'un anneau d'attache, qui dut servir de pandeloque de cou à quelque dame romaine, à titre de porte-bonheur, suivant la moderne expression. Ce curieux bijou nous a malheureusement échappé, l'entrepreneur l'ayant cédé à M. Magne, le collectionneur bien connu de la montagne Sainte-Geneviève ; les trois autres objets ont été gracieusement donnés au musée Carnavalet. Nous pensions rencontrer en cet endroit quelques vestiges de l'enceinte antique de la cité ; mais cette muraille paraît plus vraisemblablement avoir existé un peu plus près de la Seine.

PARIS. — 4e Arrondissement. Substructions de maisons. — Fouilles du quartier Saint-Méry. — Dans les fouilles exécutées pour la construction de l'égoût de la rue Brise-Miche, on n'a rencontré que les substructions des maisons qui formaient autrefois l'alignement primitif de cette rue.

De l'angle formé par les rues Saint-Méry et Saint-Martin à la rue Taillepain, les démolisseurs préparent l'emplacement d'une nouvelle école communale, dont les fouilles ne tarderont pas à être entreprises.

Découvertes de constructions gallo-romaines et vérification des chroniques énumérant les constructions élevées par Saint Maur à l'abbaye Saint-Maur de Glanfeuil, par Gennes, près Angers (Maine-et-Loire) par le **R. P. C. DE LA CROIX.**

Une commission d'archéologues a publié le procès-verbal suivant :

Après avoir procédé à un examen détaillé des fouilles et pris connaissance des plans relevés au jour le jour sur le terrain, ils ont reconnu :

1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisés par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle betonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Ils ont reconnu dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à cinquante centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du

DESSIN DE NICQ-DOUTRELIGNE

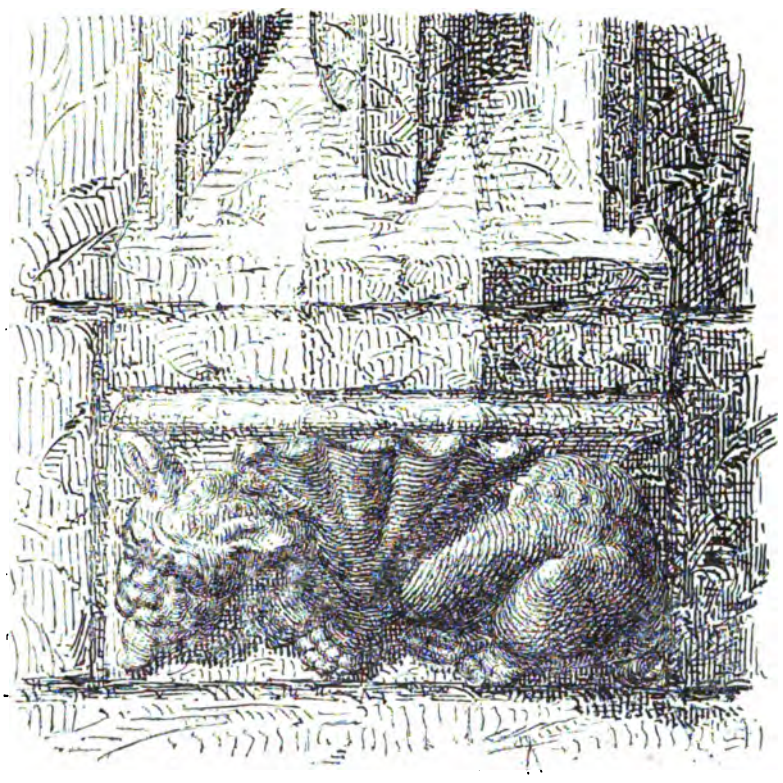

CAMBRAI. — TOUR DES ARQUETS

Cul-de-lampe.

Voyez tome XI, p. 147, 152, 153, 204, 205 à 214.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue de Miromesnil.*

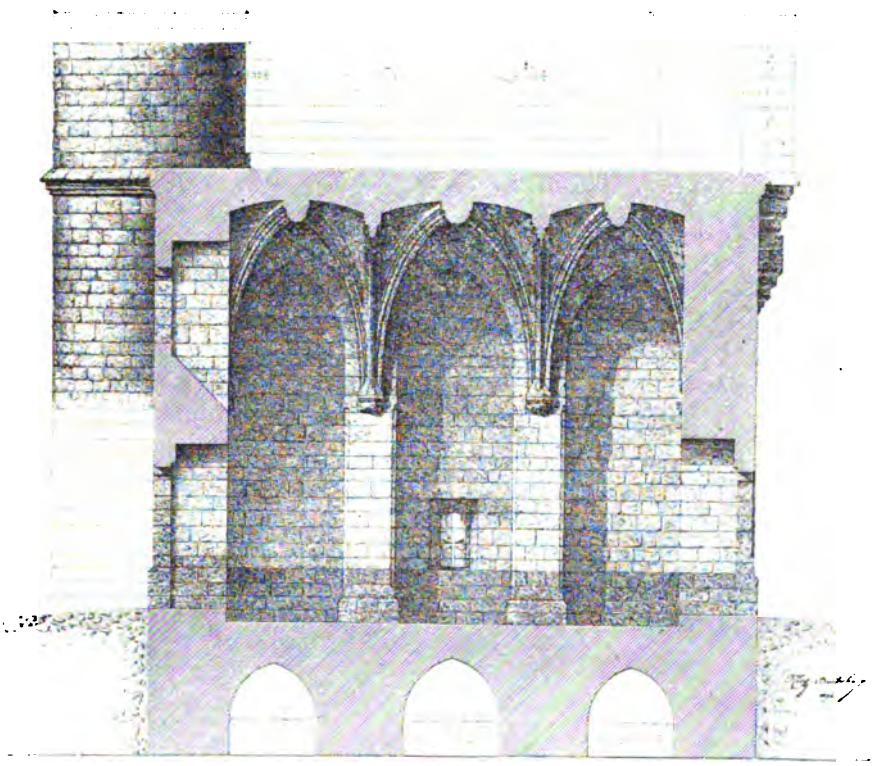

CAMBRAI. — TOUR DES ARQUETS

Coupe sur la longueur.

Suite voir t. XI, p. 147, 152, 153, 204, 205 à 210

Dessin de NICQ-DOUTRELIGNE

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue de Miromesnil.*

XIIe siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de deux mètres cinq centimètres de largeur entre fondations, avec deux bas-côtés ou couloirs latéraux, de soixante-cinq centimètres de largeur.

Ils ont reconnu en outre à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à cinquante centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes.

En foi de quoi, les membres et délégués soussignés ont dressé le présent procès-verbal.

NOS GRAVURES

CAMBRAI — TOUR DES ARQUETS

Nous donnons ici deux clichés qui complètent ceux que nous avons déjà publiés sur cette curieuse enceinte féodale. Nous ne reviendrons pas sur le commentaire déjà publié (*Voyez* l'Ami des Monuments et des Arts, *tome XI, pages 147, 152 153, 204, 205 à 210.*

Boulogne-sur-Mer. *Fragment retrouvé dans les décombres employés pour combler le passage de la* **Porte des Degrés**, *construite en 1231. — Inscription en l'honneur du comte Philippe Hurepel apposée sur l'enceinte qu'il fit rebâtir dans la haute ville en 1231.*

REVUE DES REVUES

(Suite)

Boulogne-sur-Mer. La Porte des Degrés. — Sous ce titre M. C. Enlart a publié une intéressante communication sur une partie des découvertes faites à Boulogne et dont nous avons donné des reproductions (Tome x, p. 113-115). « Parmi les avantages, écrit-il justement, que la ville de Boulogne a sur les villes voisines, il faut mettre en première ligne une supériorité intellectuelle dont elle a droit de se montrer fière. On ne saurait, en effet, qualifier assez durement le vandalisme qui a fait raser, en 1893, les curieuses portes gothiques d'Arras pour les remplacer par les plus insipides des boulevards extérieurs de petite ville ; lorsque peu d'années auparavant la ville de Calais a fait démolir l'ancienne tour en partie romane de Saint-Pierre, son seul monument antérieur à la fin du XIVe siècle, elle n'a certes pas commis un acte moins étonnant.

On ne saurait donc trop féliciter la ville de Boulogne de s'être attachée, depuis quelques années, à aménager et à dégager ses remparts du XIIIe siècle. Les seules modifications qu'ils aient subies ont été heureuses, puisque les terrassements opérés du côté de l'ouest ont amené la découverte de poteries et fragments de poteries gallo-romaines, et qu'à l'est le percement d'une poterne

latérale à la porte neuve (datant seulement de 1632) a fait retrouver des fondations de remparts gallo-romains construits avec des débris de monuments fort remarquables[1], comme ceux de Sens, de Narbonne, de Saintes et de nombre d'autres villes qui durent se fortifier en hâte au moment des invasions.

Je veux parler seulement ici de ce qui concerne l'archéologie du moyen âge. A ce point de vue, les travaux entrepris à Boulogne n'ont pas été moins intéressants, car on a rendu à la circulation une porte du XIIIe siècle dont on a pu reconnaître les dispositions anciennes; et, dans les terres de remblai qui l'obstruaient, on a recueilli un fragment d'inscription et plusieurs débris de sculpture qui peuvent être identifiés et ne sont pas sans importance historique. Les remparts actuels de Boulogne, bâtis sur des fondations gallo-romaines, n'ont jamais entouré qu'un quartier, la « haute ville », occupant le plateau qui domine les autres quartiers. Ce *castrum* est un carré de courtines flanquées de tours rondes et percées d'une porte au centre de chacune de ses faces. A l'est s'ouvrait la *porte Flamengue*, dite *porte Neuve*, depuis sa reconstruction au XVIIe siècle; au sud, la *porte Gayole*, ainsi que ses tours servaient de prison ; au nord, la *porte des Dunes*, par où l'on descendait au port, et enfin à l'ouest la *porte des Degrés*, praticable pour les seuls piétons, car elle accédait à un escarpement abrupt où l'on avait pratiqué une rue en escaliers. Entre cette porte et la porte des Dunes, l'enceinte moins forte, mais plus étendue, de la basse ville qu'on appelait aussi le *bourg*, se raccordait à celle de la ville haute. A l'opposé, c'est-à-dire à l'angle sud-est, l'enceinte se rattache au château qui a gardé son plan primitif et conserve encore de très belles parties du XIIIe siècle, les fenêtres et le sous-sol de sa grande salle. Au-dessus de la porte d'entrée de ce château se lit l'inscription suivante : « PHELIPPES, CVENS DE BOLOGNE, « FIVZ LE ROI PHELIPPES DE FRANCE, FIST FAIRE « CEST CHASTEL ET FERMER LA VILLE L'AN DE L'IN- « CARNATION MCCXXXI : SYMONS DE VILERS FV « ADONKES SENESCHAVS DE BOLONOIS. » Le comte en question est Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie.

L'inscription que je viens de citer n'est plus malheureusement qu'une restitution faite en 1811 d'après une copie de l'ancienne. Celle-ci avait disparu durant la Révolution. C'est J.-F. Henry,

[1] Par les études de M. V.-J. Vaillant et M. Rigaux qui vont être publiées dans les *Mémoires de la Société Académique*.

membre de l'Académie des Inscriptions et historien de Boulogne, qui fournit le texte et traça les caractères[1].

Or, parmi les décombres que l'on avait employés à combler le passage de la porte des Degrés, s'est trouvé le débris d'inscription que nous reproduisons en tête de l'article.

Rien n'est plus probable que de supposer, en restituant quelques lettres, qu'il y avait à la première ligne *roi Felipe*, à la seconde *comte Felipe*. C'est donc une inscription en l'honneur de Philippe Hurepel. Serait-ce un débris de la primitive inscription du château ? Cela n'est pas absolument impossible, mais c'est peu probable.

Je crois plus vraisemblable de supposer qu'une inscription de ce genre aura été placée au-dessus de chacune des portes lorsque le comte Philippe fit faire le chastel, c'est-à-dire rebâtir l'enceinte gallo-romaine de la haute ville, et fermer la ville, c'est-à-dire enclore la ville basse d'une autre enceinte tout à fait nouvelle[2].

Dans le passage de la porte des Degrés, comblé en 1544 ou 1545, on a retrouvé en 1860, 1895, des fragments d'architecture et de sculpture religieuses de la fin du XIVe siècle au début du XVIe siècle ; ces débris peints et dorés proviennent sans doute du chœur de l'ancienne cathédrale, restauré après 1367.

Outre ces découvertes, les fouilles, en dégageant la porte des Degrés elle-même, ont restitué à l'étude un vestige intéressant. Cette porte est en plein cintre, à double voussure et flanquée de deux tours cylindriques, une herse fermait le passage qui n'était pas voûté non plus que les tours. Le corps de garde, établi au-dessus du passage, s'éclairait sur l'intérieur de la place par deux fenêtres divisées chacune par un meneau vertical prismatique, comme les fenêtres de la porte de Laon à Coucy ; on accédait aux salles basses des tours par des portes à corbeaux, ouvertes sur la façade postérieure, et deux escaliers de pierre appliqués à la même façade donnaient accès aux étages supérieurs et au corps de garde que d'autres escaliers de pierre reliaient au chemin de ronde des courtines. Aujourd'hui, ce chemin de ronde disparaît sous les remblais.

[1] Il l'avait publiée dès 1790 comme encore existante, dans son *Calendrier historique et topographique du district de Boulogne pour l'année 1791* (Dunkerque, Denys Montfort, in-4°).

[2] On sait en effet, que l'on entendait au moyen âge par *Château* une localité pourvue de remparts mais dépourvue de siège épiscopal, comme l'était Boulogne au XIIIe siècle, et que *ville* signifiait alors toute localité non fortifiée, comme l'était avant le XIIIe siècle le *bourg* de Boulogne.

En résumé, on peut être certain que la porte des Degrés est bien celle qui fut construite en 1231, et que ce fut dans le siège de 1587 qu'elle fut incendiée, puis obstruée et privée de son corps de garde supérieur[1].

L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — Son histoire. — Nous donnons ici toute la substance d'une très intéressante brochure[2], car elle n'a pas été mise dans le commerce, ayant été offerte par M. Eugène Müntz, aux membres de la Société artistique des amateurs, en souvenir de leur visite à l'Ecole des Beaux-Arts. Son éminent conservateur n'a pas voulu examiner ici les annales de l'institution fondée en 1648, ni les collections qu'on y trouve et qu'il a savamment décrites dans son beau *Guide de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts*[3] et dans d'autres études. Il a voulu, avec la haute autorité qui lui appartient, nous dire l'histoire des bâtiments du quai Malaquais.

L'épouse divorcée de Henri IV, Marguerite de Valois, dite la reine Margot, établit ici un couvent d'Augustin déchaussés, remplacés en 1613 par des Augustins non déchaussés, installé dans une maison voisine du superbe palais qu'elle avait fait élever entre la rue de Seine et le quai ; ils devaient chanter « jour et nuit dans la chapelle, des louanges, des hymnes, des cantiques et actions de grâce, sur les airs qui en seroient faits par son ordre. »

Elle leur donna 6000 livres de rente perpétuelle et fit construire la chapelle des Louanges, comme on la nomme dans l'inscription de 1608, apposée sur la première pierre de la chapelle, et dont le texte a été reproduit par Sauval, Germain Brice, Piganiol de la Force Cette chapelle est représentée sur le plan de Quesnel (1609) et, plus nettement sur celui de Mérian 1615, où elle figure à côté de cette légende : « L'Hostel de la Reyne Margueritte » ; c'est une rotonde isolée, couverte en coupole, nouveauté, assurent les historiens car jusque-là « l'on n'avait rien vu de semblable à Paris » ; pourtant on avait déjà élevé la coupole de l'escalier de Philibert de l'Orme, aux Tuileries, si l'on accepte le dire de M. de Ménorval (*Promenades à travers Paris*, p. 209). La chapelle des Louanges, privée de ses peintures anciennes et des fenêtres du rez-de-chaus-

[1] C'était, du reste, ce qu'avait dit J.-F. Henry dans le *Calendrier* de 1791 déjà cité ; il s'exprime ainsi au sujet de la porte des Degrés : « on la supprima en 1588, lorsque le duc d'Aumale assiégeant Boulogne se fut emparé de la basse ville. »

[2] EUGÈNE MÜNTZ : *L'Ecole des Beaux-Arts*. In-8°, Paris-Dumoulin, 16 p. 2 grav.

[3] Paris, librairie May.

sée, est aujourd'hui l'édicule hexagonal dépendant de la chapelle de l'Ecole des Beaux-Arts, construite après la mort de Marguerite (27 mars 1615) ; Anne d'Autriche en posa la première pierre le 15 mai 1517 et l'église, consacrée sous le titre de Saint-Nicolas de Tolentino, fût bâtie en deux ans. La première pierre du cloître, actuellement cour du Mûrier, et des autres bâtiments qui l'entourent fut posée par Henri d'Amboise, marquis de Bissi, le 27 juillet 1619, comme on l'apprend par Sauval, Brice, Piganiol de la Force, Dulaure, et le travail de M. Ed. Frémy sur le « Monastère des petits Augustins », extrait du Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris. L'aspect des bâtiments au siècle dernier figure sur le plan de Bretez, dit de Turgot. La Révolution supprima la communauté des Petits-Augustins ; dans leurs constructions Alexandre Lenoir, l'héroïque sauveteur des monuments nationaux, installa son musée des monuments Français, sur lequel son fils, Courajod et M. Stein ont apporté des informations précieuses ; la chapelle servait de salle d'introduction à laquelle succédait le cellier qui lui fait suite et qui fut la salle du XIIIe siècle ; deux salles, réservées au XIVe et au XVe siècle, occupaient le côté du cloître qui répond au quai ; deux autres, du côté du jardin opposé à l'église, étaient consacrées aux XVe et XVIIe siècles. On supprima le Musée le 24 avril 1816 et une ordonnance du 18 décembre 1816 affecta les bâtiments « à l'Ecole royale et spéciale des Beaux-Arts » ; on entreprit à cet effet divers travaux au fond de la grande cour ouvrant sur la rue Bonaparte ; François Debret en fut chargé le 25 septembre 1819 ; le 3 mai 1820 on posa la première pierre du Palais des Etudes dont les bâtiments furent terminés par son beau-frère Duban, nommé en 1832 architecte de l'Ecole, après le ralentissement de travaux occasionnés par les événements politiques de 1830. Duban termina de 1832 à 1837 le Palais, transforma le cloître en une cour élégante, éleva de 1858 à 1862 le corps de bâtiment ouvrant sur le quai Malaquais et la salle Melpomène. L'architecte Coquart fit de la cour intérieure du Palais des Etudes un beau musée de moulages (1874) et en 1876-1878 transforma l'ancienne chapelle des Petits-Augustins. En 1884, l'ensemble fut complété par l'acquisition de l'hôtel de Caraman-Chimay, ancien hôtel de Bouillon, dont la cour, ouvrant sur le quai Malaquais, fut aménagée par l'architecte M. Bernier.

Le Cartulaire du comté de Ponthieu du XIVe siècle et appartenant à la Bibliothèque Nationale vient d'être publié par M. E. Prarond.

Publication du Cartulaire de la commanderie de Vaulx

(Isère, commune de Saint-Alban-de-Roche). — M. R. Delachenal a publié le *Cartulaire du temple de Vaux*, qui apporte d'utiles informations à l'histoire de l'ordre du Temple, à peine connue en France, et pour laquelle on possède des documents à Lyon, Marseille, Paris, Toulouse. Le document utilisé est un rouleau, du fond Coste, à la bibliothèque de Lyon, renfermant l'analyse de quatre-vingt-douze chartes des XIIe et XIIIe siècles. (*Rev. hist.*)

Mot phénicien désignant l'architecte ou ingénieur ; le mot « niveau ». — D'une longue et difficile discussion épigraphique exposée par M. Clermont-Ganneau à l'Académie, nous extrayons des renseignements curieux pour l'histoire des architectes. C'est dans une grande inscription phénicienne, récemment découverte par le R. P. Delattre à Carthage, qu'il est fait mention de bâtiments en construction.

Ces travaux étaient considérables ; ils comprenaient, d'une part, l'édification de deux grands sanctuaires avec tout ce qu'ils contenaient ; d'autre part, la construction d'un mur d'enceinte couvrant une partie de la ville. Il est clair que de tels travaux de bâtisse ont dû durer plus d'un an, probablement plusieurs années. D'où l'explication des deux dates, initiale et finale, et, l'exercice des suffètes n'embrassant normalement qu'une année, l'apparition dans la seconde date d'un nouveau couple de suffètes.

Discutant ensuite un mot de la ligne 9, M. Clermont-Ganneau écrit :

Le *peles* était la balance, d'accord ; mais il y avait balance et balance ; il ne faut pas perdre de vue qu'on a donné, chez bien des peuples, ce nom de *balance* aux instruments servant non pas seulement à peser, mais aussi à niveler, au niveau de maçon qui, autant que la règle et le compas, était l'instrument fondamental de l'architecte antique ; *libra* et *libella* avaient ce double sens chez les Romains. Je crois qu'il en était de même chez les Phéniciens et que le *pallâs* était celui qui se servait de la *libella*, non pour peser, mais pour mesurer, mettre de niveau ; c'était un *librator*, ingénieur ou architecte, ce qui est tout un chez les anciens. Je rappellerai même que nous avons plusieurs images authentiques stèles, malheureusement anépigraphes[1] ou mutilées, qui ont été publiées dans le *Corpus*[2], et où l'instrument est représenté, avec du *niveau punique*, sur des fragments de toute la précision et

[1] Autrement, comme ces représentations sont visiblement des attributs de métiers, on aurait pu voir si les textes afférents parlaient d'un *pallâs*.

[2] *C. I. S.*, sous les n°s 349 et 409, trois exemples.

tous les détails désirables, sous la forme classique du triangle isocèle, avec sa traverse en A et son fil à plomb armé de sa petite masse. Le nom phénicien de cet instrument devait être *peles*, comme son nom hébreu était *michqoleth*, tous deux signifiant « balance ». Notre dernière phrase équivaut donc, suivant moi, en substance, tout simplement à ceci : « Et les travaux susdits ont été exécutés sous la direction technique de «Akboram l'architecte, fils de Hannibaal ».

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

On est prié d'adresser un double exemplaire des publications dont il pourra être rendu compte, l'un étant destiné aux ARCHIVES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, *l'autre au collaborateur spécial chargé de l'examen du livre.*

VILLE DE PARIS. — *Nomenclature des voies publiques et privées.* — Édition de 1898 publiée sous la direction de M. BOUVARD, directeur administratif des services d'architecture et des promenades et plantations, par M. BECK géomètre en chef — Paris, Chaix, in-4°, 865 pages.

Cette nouvelle édition d'un ouvrage capital est considérablement augmentée. On y trouve essentiellement la nomenclature officielle de toutes les voies de Paris avec indication de l'arrondissement et du quartier auquel elles appartiennent, de la rue où elles commencent et finissent ; leurs dimensions ; la date des arrêtés ou décrets qui les régissent sont soigneusement rapportés ainsi que l'origine du nom ; au besoin des observations font connaître les noms antérieurs et de quelles rues disparues sont faites les voies nouvelles ou transformées. Une colonne est laissée en blanc pour les observations personnelles. On voit de quelle utilité peut être un tel travail. A titre accessoire on a joint des indications supplémentaires, telles que : Surface de Paris 7802 hectares dont seulement 188 h. 12 a 72 c. en squares et jardins publics : la surface des rues de Paris est de 1647 h. 39 a 06 c. — Surface par arrondissement. Extrait de la statistique de l'année 1897. La longueur des voies non plantées est de 711 857, et celle des voies plantées de 260 617 ; voilà qui donnera encore à réfléchir aux amis des arbres et de pittoresque de Paris ; encore faut-il en déduire sans doute la série des récents abattages entreprise par les vandales.

On trouve dans ce livre la précise délimitation des arrondissements et des quartiers créés par la loi du 16 juin 1859, dénommés par décret du 1er nonovembre 1859. Un tableau donne la concordance des calendriers grégorien et républicain, et un autre les nouveaux documents officiels, relatifs à un certain nombre de rues. On a dressé la liste des voies non dénommées, classées par arrondissement, et décrit les chemins de fer de Paris. Les érudits priseront fort la liste alphabétique des noms anciens et des voies supprimées. A la fin on lira la nomenclature des voies par arrondissement et le relevé du numérotage des

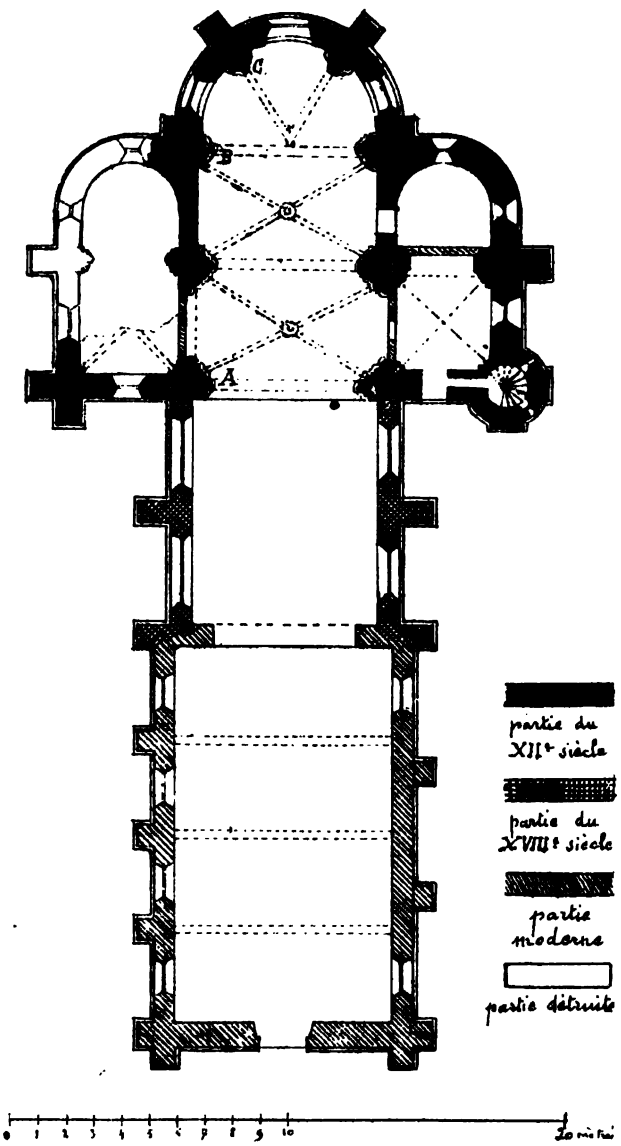

ÉGLISE DE MAROLLES-EN-BRIE
Canton de Boissy Saint-Léger (Seine-et-Oise).
Plan par Perrault-Dabot.

Charles Normand direxit *Paris, 33, rue Miromesnil.*

voies à la limite des arrondissements et quartiers. J'ignore si d'autres capitales possèdent des documents aussi précis et superbes sur leur voirie ; dans tous les cas ce livre est un monument extraordinaire qui fait grand honneur au Conseil municipal de la Ville, pour l'avoir fait éditer, et aux auteurs qui ont su mener à bonne fin une pareille œuvre.

THE ARCHITECTURAL RECORD, nº 25, 26, 27 New-York. — Gr. in-8º avec nombreuses gravures.

On trouve dans chaque nº un article fort soigné de M. Barr Ferree concernant les cathédrales françaises avec plans à l'appui (d'après les publications françaises) et des reproductions de photographies ; il s'agit de Senez, Apt, Antibes, Vence, Grasse, Fréjus, l'ancienne cathédrale de Marseille, Toulon, Agde Maguelone, Elnes. On y a reproduit aussi un certain nombre de constructions modernes élevées en France ; il y a d'autres études intéressantes, mais dans notre recueil nous retenons essentiellement ce qui touche à l'art français.

PETITE BIBLIOTHÈQUE DE VULGARISATION ARTISTIQUE. — Paris, May, in-16. Ont paru : 1. L'*Architecture religieuse*, par A. Benoit-Lévy. 2. *La peinture industrielle chez les Grecs*, par Ed. Pottier.

Ces petits volumes d'une soixantaine de pages, accompagnés d'illustrations, sont destinés à vulgariser les principes élémentaires des sujets traités, et rédigés en vue du grand public.

SOCIETY FOR THE PROTECTION OF ANCIENT BUILDINGS. — The general meeting of the society. Twentyfirst annual report of the committee; and paper read by H. E. Luxmoore, Esq., M. A. — Thackeray Turner, secretary. In-12 carré, 99 pages 1 pl.

Exposé des travaux de la Société anglaise pour la protection des monuments d'Angleterre. Son zélé secrétaire, M. Tackeray Turner y expose l'œuvre accomplie dans chaque ville. Nos vœux les meilleurs accompagnent une société aussi utile, dont nous aurons l'occasion de parler à nouveau.

A. PERRAULT-DABOT : *L'église de Marolles-en-Brie*. Paris, Lechevalier, 1898, in-8º, 40 pages avec gravures dans le texte.

Cette brochure, modeste en ses apparences, vise un but élevé ; M. P. D. par une suite de déductions ingénieuses, signale l'église de Marolles à l'attention du monde savant. Une simple église de campagne, si elle permet d'apporter quelques éclaircissements à l'archéologie et principalement à l'histoire des origines du style ogival, présente plus d'intérêt qu'un édifice important, dont tous les éléments appartiennent à une époque et à un style bien déterminés.

On sait, en effet, que ces origines ont été définitivement reconnues pour être bien françaises. Viollet-le-Duc avait cru trouver les germes de la croisée d'ogive au porche de l'église de Vézelay ; Corroyer l'avait fait dériver de la coupole byzantine employée à la basilique de Saint-Front de Périgueux. Aujourd'hui, il est généralement admis que c'est dans l'Ile de France qu'il faut chercher le berceau de l'architecture gothique.

Quel fut, d'autre part, le monument où l'on appliqua, pour la première fois, les principes de la nouvelle architecture. D'après Félix de Verneilh, ce serait

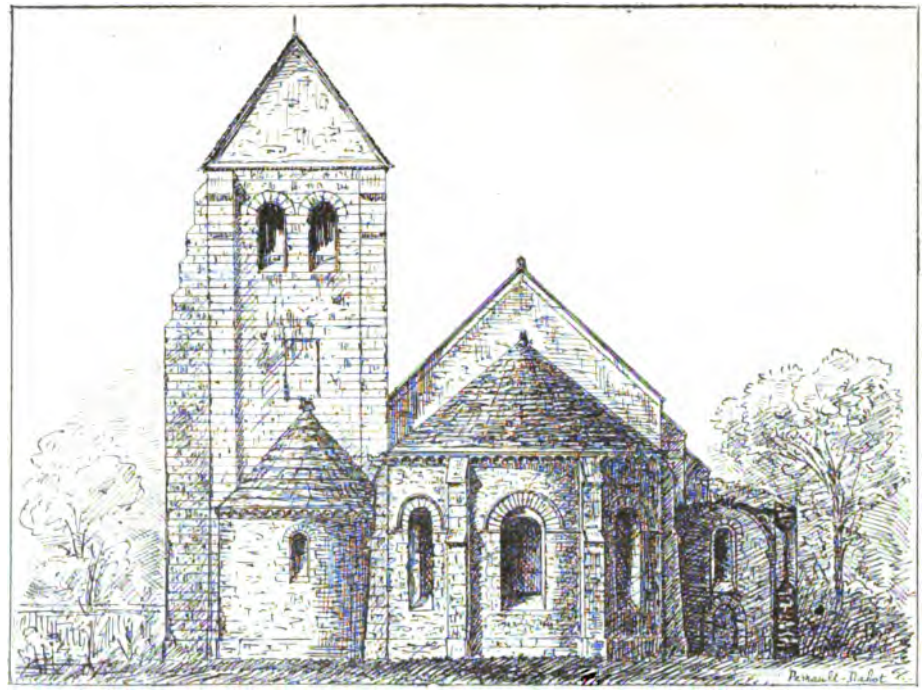

EGLISE DE MAROLLES-EN-BRIE

Canton de Boissy-Saint-Léger. (Seine-et-Oise).

par Perrault-Dabot.

Charles Normand direxit *Paris, 98, rue Miromesnil.*

l'église collégiale de Poissy. M. de Lasteyrie a mis en avant l'église de Morienval, dans l'Oise. La discussion soulevée entre MM. Anthyme Saint-Paul et Lefèvre-Pontalis, au sujet de la date du déambulatoire de cette dernière église, s'est terminée par l'adoption d'une période commune, de 1115 à 1120.

Sans vouloir enlever à Morienval l'honneur de passer pour le monument où se révèlent les premiers essais de l'art ogival, M. Perrault-Dabot croit pouvoir le faire partager à l'église de Marolles-en-Brie.

Trop d'analogies existent entre certains détails de construction que l'on remarque dans cette église, tels que les archivoltes des fenêtres absidales, les bases des colonnettes qui les encadrent, la forme des nervures des voûtes, la barbarie de la sculpture des chapiteaux, et entre les mêmes détails que l'on voit à Morienval, pour que ces deux édifices ne doivent être considérés comme contemporains, ou, tout au moins, comme se suivant à un intervalle très rapproché. En outre, les données historiques recueillies par M. Perrault-Dabot, viennent à l'appui de cette opinion. Marolles possède même sur Morienval l'avantage de pouvoir offrir une date ne prêtant pas à la discussion.

Le village de Marolles-en-Brie est situé tout près de Paris, en Seine-et-Oise, dans le canton de Boissy-Saint-Léger. On peut s'y rendre par la ligne de Vincennes, en descendant à la station de Villecresne qui n'en est éloignée que d'un kilomètre. C'est une ravissante excursion.

L'église de cette commune, à peu près inconnue, et que personne encore n'avait décrite, se compose d'une seule nef et d'un chœur à deux travées (voir le plan). Son abside est en cul-de-four, voûtée sur branches d'ogive, et flanquée, à droite, d'une absidiole, en cul-de-four également ; cette absidiole est précédée d'un clocher carré, dont la base paraît avoir formé bras de transept.

L'abside est éclairée par trois fenêtres à plein cintre, dont les archivoltes sont surmontées d'un cordon descendant jusqu'à la base du cintre, pour se relier de l'une à l'autre en forme de corniche. L'absidiole, qui a conservé sa toiture de pierre, est surmontée d'une croix nimbée à triple cercle concentrique.

De la consciencieuse description donnée par l'auteur, on peut conclure que l'église de Marolles forme un des anneaux de cette chaîne ininterrompue d'édifices, qui part de Morienval, pour aboutir à Poissy et Saint-Denis, et au moyen de laquelle se trouve établie, par une suite de documents incontestables, la filiation complète de cet art, dont l'éclosion définitive eut lieu au XIIIe siècle.

M. Perrault-Dabot démontre, en outre, que le champ d'investigation des recherches sur l'origine du style ogival, jusqu'à présent trop circonscrit, doit être agrandi, et que les limites peuvent en être reculées au nord comme au sud.

C. Enlart : La Porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer. In-8°. Boulogne-sur-Mer. Hamain, 15 pages, 3 gravures.

Voyez l'analyse que nous en donnons page 246.

Eugène Müntz. L'Ecole des Beaux-Arts. In-8°, Paris, Dumoulin, 12 p. 2 gr.

Voyez l'analyse que nous en donnons, page 249.

Le propriétaire-gérant : Charles Normand

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

TABLE DES GRAVURES DU N° 68

(4e livraison du tome XII de l'Ami des Monuments et des Arts.

Voyez à la seconde page la Table des Articles.

CHARLES NORMAND : Tombe des Mameluks au Caire. HÉLIOGRAVURE TAILLE DOUCE *vis-à-vis la page 193*. . . .

Cul-de-lampe. 196

Encadrement 196

RAVOISIÉ. Temple du Forum de Djemila (Cuiculum) en Algérie 201

Première publication en géométral de la façade nord-est du château de Pierrefonds. 211

ENLART. Plan de l'abbaye de Lapaïs (Chypre). 219

Id. Plats en dinanderie de la même abbaye. . . 224

Id. Vue de la nef et du bas-côté méridional de l'église de l'abbaye de Lapaïs (Chypre). . . . . 22[illegible]

Id. Cloître. Fontaine des ablutions. 230

Id. Galerie sud du cloître de l'abbaye. . . . . 2[illegible]

Id. Salle du trésor de la même abbaye. 231

Id. Marques de tâcherons au rez-de-chaussée du bâtiment de l'est de l'abbaye. 233

NICQ-DOUTRELIGNE. Cambrai. Tour des Arquets. Cul-de-lampe . . . . . 24[illegible]

Id. Coupe sur la longueur. . . . . 24[illegible]

ENLART. Inscription de la porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer. . . . . 2[illegible]

PERRAULT-DABOT. Eglise de Marolles-en-Brie. Plan 253

Vue. 255

VIENT DE PARAITRE

RECONSTITUTION DU PARIS ROMAIN

Première Partie

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO ROMAINES DE PARIS

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

ET

LES ARÈNES DE LUTÈCE

PAR CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut.

[illegible] Les Monuments Parisiens [illegible] *des Monuments et des Arts*. Architecte diplômé par le Gouvernement. Membre de la Commission municipale du Vieux Paris.

1 volume gr. in 8° avec grav. dans le texte, — et un Atlas in 4° de 130 motifs, en 55 planches en héliogravure taille douce, simili, etc.

Les 2 volumes 75 francs.

La COLLECTION de *l'Ami des Monuments et des Arts* constitue un superbe recueil de planches et de mémoires, fondement de toute bibliothèque sérieuse d'érudit, d'artiste, d'amateur. On peut se procurer onze volumes au prix de 25 fr. et s'inscrire pour la réédition du premier au même prix. (Les derniers exemplaires ont été vendus jusqu'à 80 fr. chaque).

Les personnes qui n'ont pas encore toute la collection peuvent se procurer chaque volume isolément. Réédition du 1er volume à 25 fr. dès qu'il y aura 300 souscripteurs. Un certain nombre sont déjà inscrits.

Un versement unique de 275 fr. donne droit au titre de membre fondateur, à l'envoi des volumes sauf le premier, au service de l'Ami des Monuments et des Arts à vie pendant sa durée, à la carte de membre et à la participation aux excursions de l'Ami des Monuments et des Arts dans les conditions du règlement.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.

Case K

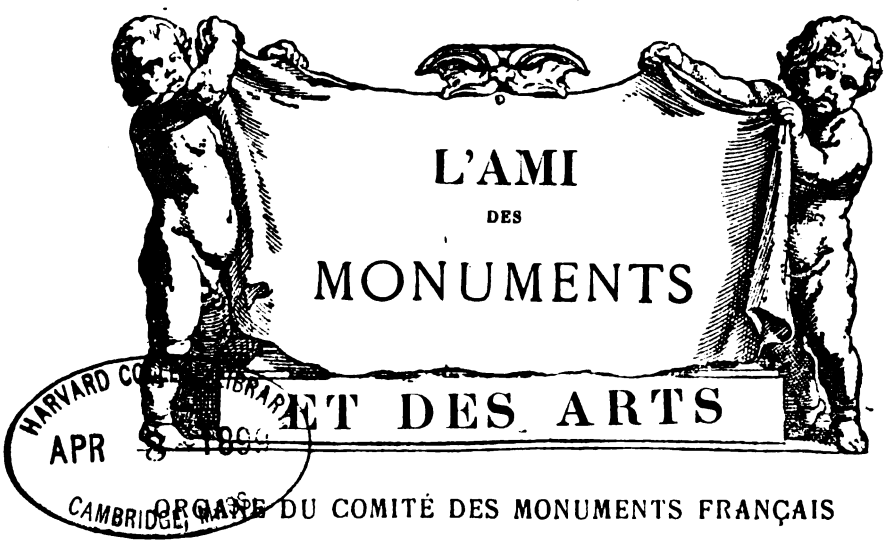

HARVARD COLLEGE LIBRARY
APR 8 1899
CAMBRIDGE, MASS.

ORGANE DU COMITÉ DES MONUMENTS FRANÇAIS

ADOPTÉ COMME ORGANE INTERNATIONAL PAR LE PREMIER CONGRÈS OFFICIEL POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS ET ŒUVRES D'ART

Organe du Comité du Répertoire des Découvertes et Antiquités nationales

ETUDE ET PROTECTION DES MONUMENTS D'ART DE LA FRANCE

REVUE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES DANS LES AUTRES PAYS

Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités, Souvenirs historiques, Sites pittoresques, etc

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Architecte diplômé par le Gouvernement
Président de la Société des Amis des Monuments parisiens
Président honoraire de la Société des Amis des Monuments rouennais.

N° 69-70 — Cinquième et sixième partie du XIIe volume.

Publication couronnée par l'Institut de France

JOURNAL CENTRAL ET ANNUAIRE
DES ARCHÉOLOGUES, ARTISTES ET AMATEURS

Servant de lien entre eux et à centraliser les travaux des diverses sociétés savantes.

PARIS, 98, RUE DE MIROMESNIL

Tous droits réservés

TABLE DES ARTICLES DU N° 69-70.

(5e et 6e partie du douzième volume.)

Voyez à la quatrième page la Table des Gravures.

LASSUS : Les Flèches de la Sainte Chapelle de Paris . . . 257
CAMILLE ENLART : Les Monuments français de l'île de Chypre. — Église métropolitaine Sainte-Sophie à Nicosie. 259
DOCTEUR E. BELUZE : La Rue Beaubourg. 278
CHARLES LEMIRE : Nécessité d'organiser la conservation des Monuments des Kiams et des Annamites. . . . 288
PROCÉDÉ DE MOULAGE DE LOTTIN DE LAVAL. 284
CONGRÈS DE L'ART PUBLIC A BRUXELLES (Suite). 292
J. GRANDVARLET : Nécessité de limiter les réclames autour des constructions en cours 290
G. HOLBACH : De l'embellissement des villes. 290
ALBERT NAEF : Des signes à apposer sur les monuments restaurés. 291
HENRI HYMANS : Nécessité du maintien de l'institution des concours de Rome. 292
ALFRED CLUYSENAAR : Des réformes dans l'organisation des académies et écoles d'art. 293
PAUL SAINTENOY : De l'enseignement de l'art. 293
ARTHUR VIERENDEL : Du choix des matériaux selon leur destination et leur situation. 294
J. DE RUDDER : Du choix des matériaux. — la céramique de plein air. 295
J. GRANDVARLET : De la nécessité des dessins en perspective lors de la création des quartiers nouveaux. 296
JULES GRANDVARLET : De l'intervention des pouvoirs publics en matière d'art public 296
OSCAR LANDRIEN : De l'action des pouvoirs publics sur l'art public. 297
VAN YPERSEELE : L'art public au point de vue législatif. 298
Dr JULES FÉLIX : L'action des pouvoirs publics sur l'art public. 301
PIERRE BOVEROULLE : De l'influence des pouvoirs publics sur l'aspect des villes. 302
JOSEPH TOMASETTI : L'art public au point de vue social. 303
CHARLES LUCAS : Des mesures à prendre en vue du développement esthétique des populations. 304
JULES SAUVENIÈRE : Nécessité de l'art dans l'éducation générale. 304
LOUIS SAUVAGEOT : Reconstitution du jubé de l'abbaye de Fécamp (Seine-Inférieure). 307
CONSERVATION ET RESTAURATION DES MANUSCRITS 313
DES PRINCIPES QUI PRÉSIDENT A LA RESTAURATION des monuments au Caire, d'après les documents officiels. 314
RAVOISIÉ : La mosquée Mahommed el Haounary à Oran (Algérie). 321
DEFRANCE : De la propriété des objets trouvés dans les fouilles faites à l'occasion des travaux parisiens. . . . 321

Voir la suite de la table à la 3e page.

J. Joinesset Phot

TÊTE DE ST JEAN BAPTISTE
recemment découverte dans l'église de Rouvres

Ch. Normand dir

Paris 98 rue de Miromesnil

LES FLÈCHES DE LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS

HARVARD COLLEGE LIBRARY
APR 8 1899
CAMBRIDGE, MASS.

PAR
LASSUS
Architecte de la Sainte-Chapelle.

La flèche détruite si malheureusement le 26 juillet 1630, par suite de la négligence des plombiers chargés de réparer le comble, n'était évidemment pas contemporaine de la construction primitive ; elle appartenait par le style à la dernière période de l'art gothique, comme la grande rose de la façade occidentale, le pignon et les deux élégantes tourelles qui flanquent cette façade.

Toutes ces parties ajoutées à la Sainte-Chapelle avaient été exécutées par ordre de Charles VI ; le caractère des moulures et de la sculpture en fournirait des preuves suffisantes, lors même que le chiffre de ce roi, le K fleurdelisé, ne serait pas sculpté au beau milieu de la balustrade qui couronne la rose, et peint dans les vitraux qui la décorent.

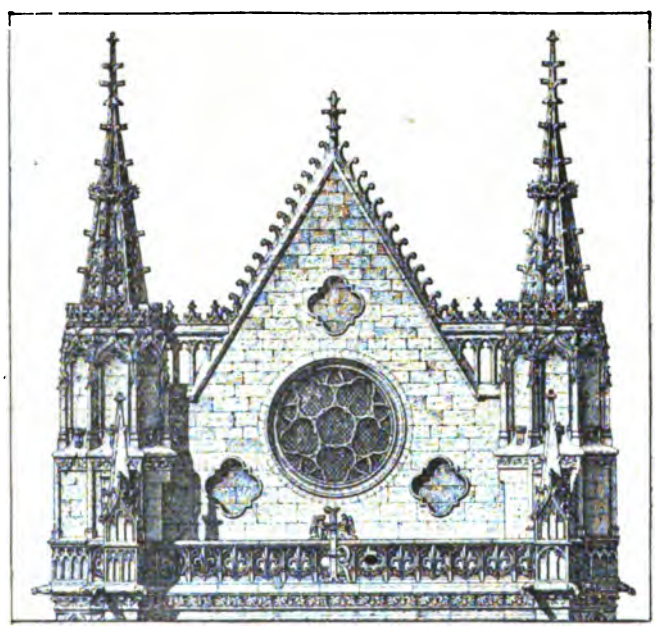

LE K FLEURDELISÉ

Etablissant la date de la Sainte-Chapelle

Gravure extraite de l'Itinéraire Artistique et Archéologique de Paris, par CHARLES NORMAND

Mais, de plus, il existe dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris une ordonnance fort curieuse de Charles VI, qui ne permet aucun doute à ce sujet. Cette pièce intéressante, provenant de la collection de M. le baron de Joursanvault, se trouve indiquée dans le premier volume de son catalogue, au n° 1061.

Dans l'ordonnance en question, qui porte la date de 1383, Charles VI commence par dire qu'ayant donné à *Jehan Amyot, clerc et payeur de ses œuvres, la somme de cinq cents francs d'or pour tourner et convertir en grans refections qui tres necessaires estoient on clochier de la Sainte-Chapelle,* qui sans cela menaçait de tomber, on s'est aperçu, au moment même de l'exécution des travaux, que toutes les réparations projetées étaient inutiles, et que, les pièces de bois étant pourries, il fallait nécessairement détruire cette flèche ; *laquelle chose* (dit l'ordonnance) *nous porteroit très grant dommage, si comme rapporté nous a esté, par le trésorier et chanoine de la dicte Sainte-Chapelle, et Robert Fouchier, nostre charpentier, ordonné de par nous à refaire le dit clochier, nous voulons à ce pourvoir.*

Donné à Paris le VII jour de mars, l'an de grâce MCCC IIIIXX et trois et le quart de notre règne.

Cette pièce intéressante, dont M. Léon de Laborde a eu l'obligeance de me donner connaissance, ne laisse aucun doute sur l'existence d'une flèche de l'époque de la construction primitive. Elle fournit, en outre, le nom du charpentier, Robert Fouchier, qui avait été chargé par Charles VI d'élever celle qui fut détruite en 1630 par l'incendie ; et comme vous le voyez, Monsieur, cette élégante construction ne saurait être confondue avec la flèche primitive, bâtie par Pierre de Montereau.

Quant à la troisième flèche construite après l'incendie, c'est-à-dire sous Louis XIII, elle était fort lourde, de forme et d'un assez pauvre goût, à en juger d'après les peintures et les vues de Paris où elle est si souvent représentée. Sa destruction eut lieu, en effet, à la Révolution, parce qu'elle était inclinée assure-t-on, et peut-être aussi un peu à cause de la quantité de plomb dont elle était recouverte.

Ce n'est ni M. Viollet-Leduc ni moi qui avons été chargés, dans l'origine, de la direction des travaux de la Sainte-Chapelle ; ils furent tout d'abord confiés à M. Duban, dont nous n'étions que les inspecteurs. Ensuite, lorsque M. Duban fut nommé architecte du Louvre, il voulut bien me désigner pour lui succéder, et, à partir de cette époque, je restai seul chargé de continuer la restauration de la Sainte-Chapelle.

La reconstruction de la flèche fut décidée en 1852 et le projet que j'ai présenté reproduit autant que possible la flèche de Charles VI, la flèche bâtie par le charpentier Robert Fouchier, et si fort regrettée par Sauval.

EXPANSION DE L'ART FRANÇAIS

A TRAVERS LE MONDE *(Suite)*

Voyez notre Tome XII page 203

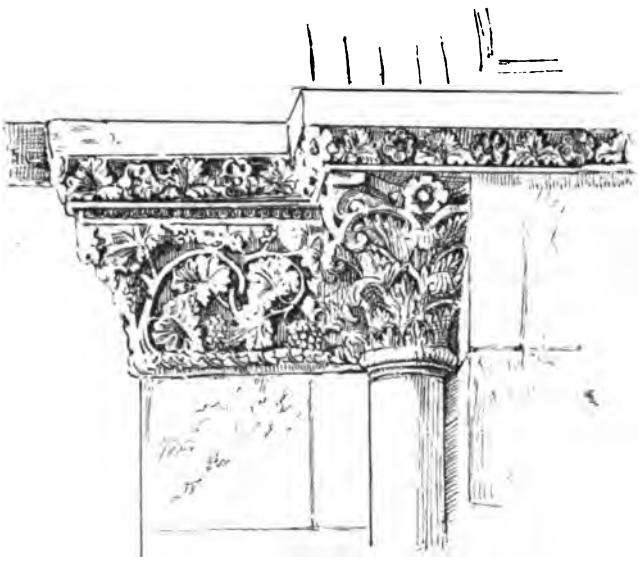

LES

MONUMENTS

FRANÇAIS

de

L'ILE de CHYPRE

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

SAINTE-SOPHIE

A NICOSIE

PAR

CAMILLE ENLART

Ancien membre de l'Ecole d'Athènes

(Suite[1])

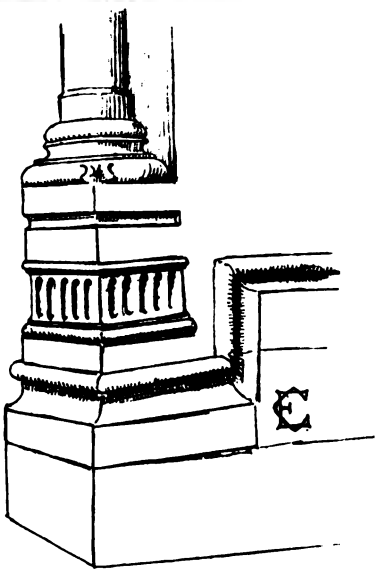

RELATIONS

AVEC LES ÉGLISES

de

SENS

N.-D. DE PARIS

et de

MANTES

GONESSE, DUEIL

RŒSKILDE

La capitale de Chypre occupe au milieu de l'île le centre d'une plaine dominée de tous côtés par des hauteurs. De quelque part qu'arrive le voyageur, il la découvre de loin avec la silhouette de ses monuments et de ses dattiers se profilant sur les fonds bleutés des montagnes. Les chroniqueurs de Chypre[1] racontent qu'en 1425, lorsque les mameluks d'Égypte s'avançaient pour prendre Nicosie après avoir battu et fait prisonnier le roi Janus, leur armée s'arrêta sur les hauteurs qui dominent la ville, et tout d'abord, ils n'osèrent y pénétrer tant ils la trouvaient grande. Nicosie était alors trois fois aussi vaste qu'aujourd'hui et dominée par beaucoup d'édifices qui ont disparu. Avec ses maisons basses et étendues et leurs grands jardins, elle rappelait le développement en surface de nos villes gallo-romaines, aussi subit-elle des vicissitudes identiques; à l'heure des invasions il fallut, pour la rendre défendable, raser ses faubourgs, et avec leur débris bâtir des remparts qui furent impuissants. Selon Étienne de Lusignan, ce travail amena, en 1567, la disparition de quatre-vingts églises, tant grecques que latines, de trois monastères grecs, de deux couvents de femmes et du palais Corneliano, bâti par Cornelio [2] sur l'emplacement du palais royal.

La ville de Nicosie [3] a toujours été capitale du royaume de Chypre, et depuis les débuts de la domination latine jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être la ville la plus importante de l'île. Elle doit sa prospérité constante à la salubrité exceptionnelle de son climat et de ses eaux. Elle occupe assez exactement le centre de l'île; elle est bâtie en terrain plat au milieu d'une grande plaine qui contient des territoires fertiles, assez éloignée des côtes malsaines et abritée du côté du nord et du sud par les montagnes. La partie basse de la ville de Nicosie est traversée par le torrent du Pedias, qui, en 1330, produisit une inondation terrible. Le palais et la place du grand marché étaient situés vers l'extérieur et dans le bas de la ville, non loin de ce torrent.

La cathédrale Sainte-Sophie, au contraire, occupe un plateau qui est le point culminant et le centre de Nicosie; entre la place d'en bas et la cathédrale, s'étend le quartier du bazar. Sa rue principale monte vers Sainte-Sophie, dont elle longe toute la façade

[1] *Chronique d'Amadi*, p. 510; Strambaldi, 283; Florio Bustron, 367.

[2] Cornaro, père de la reine Catherine. Lusignan, *Descr. de Cypre*, fol. 32.

[3] On possède de Nicosie quatre gravures, qui malheureusement sont plutôt des plans cavaliers très sommaires que de véritables vues: *Nicosia*, gr. in-8°, fin du XVIe siècle (noms des bastions). — *Nicosie*, Peeters, exc. Antwerp. in-8°. — *Nicosia in insula Cypri metropolis fertilissima opp.*, petit in-8. — *Nicosia*, XVIIe siècle, extrait de G. Rosaccio, *Viaggi da Venetia a Costantinopoli*, p. 43.

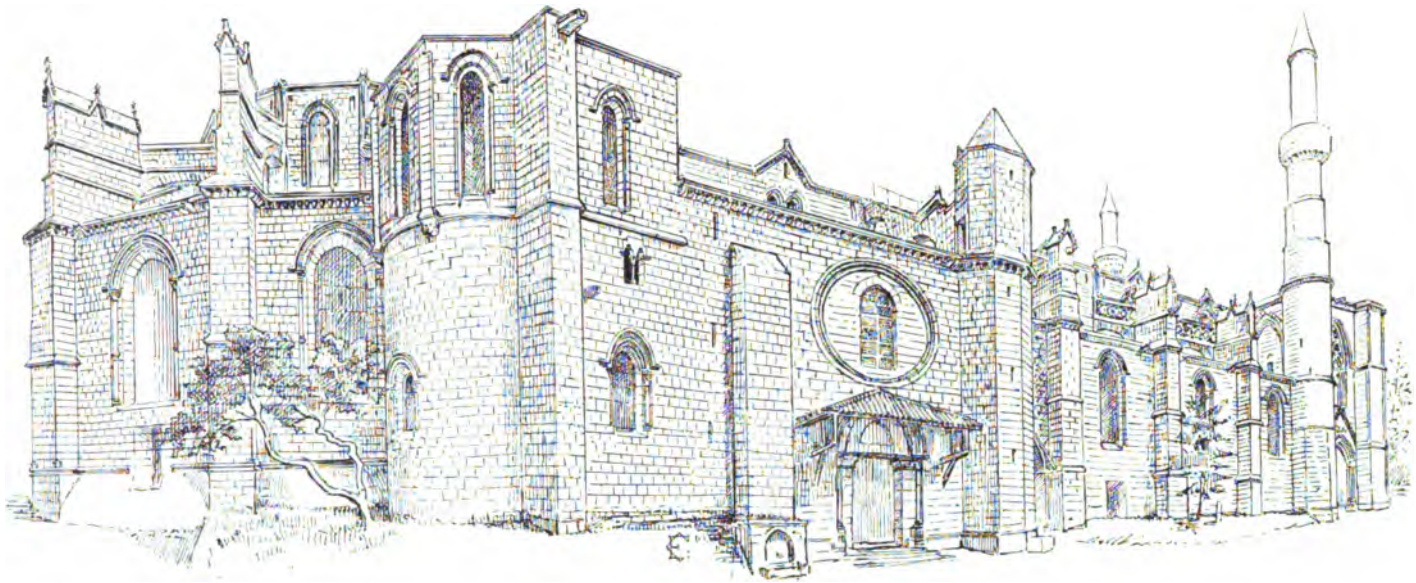

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINTE-SOPHIE A NICOSIE (ILE DE CHYPRE)

EXPANSION DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

Dessin de CAMILLE ENLART

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

sud, puis traverse le reste de la ville. La cathédrale a toujours été complètement dégagée : au nord, une belle place s'étend entre elle et l'archevêché ; au sud, la grande rue seule la sépare de Saint-Nicolas ; à l'est, une rue de moyenne largeur contourne l'abside et à dû empêcher qu'on y ajoutât des chapelles ; à l'ouest enfin, règne un parvis de médiocre étendue.

§ 1. — *Histoire.*

L'étendue de Nicosie, la capitale de Chypre, est encore considérable, ses maisons sont toujours relativement basses et les jardins sont encore nombreux ; aussi la grande cathédrale gothique de Sainte-Sophie, quoique découronnée de ses tours, domine-t-elle cette large ville d'une façon singulièrement imposante, et ce noble édifice qui se dresse dans un grouillement de masures, évoque bien l'idée d'une ville du moyen-âge. Le caractère dominant de Sainte-Sophie (planche de la page 261) est un aspect de force. Elle exprime l'énergie vitale aussi bien que les traditions purement françaises du royaume dont elle fut la première grande construction. Elle a subi comme lui d'innombrables assauts, de longues misères et de lamentables transformations, mais elle avait la vie plus dure et se défendra longtemps encore. Malgré les tremblements de terre et l'incurie, la construction est saine encore dans ses moindres parties.

Si l'on en croit la Chronique de Strambaldi[1], Sainte-Sophie avait été commencée en 1194-1195, et, d'après le Père Etienne de Lusignan[2], il faudrait même faire remonter cette fondation à 1193.

La Chronique d'Amadi dit, au contraire, à l'année 1209 : « Alberto terzo arcivescovo comincio a far le fondamenta della madre chiesa di Nicosia »[3], et Florio Bustron répète : « Santa Sofia, la qual havera principiata Alberto, terzo arcivescovo, del 1209[4]. »

Ce renseignement n'est pas complètement exact ; l'archevêque Aubert régna de 1211 à 1217 et dut s'occuper de la construction à ses débuts ; mais en l'an 1209, donné comme celui de la pose de la première pierre, l'archevêque était Thierry, prélat dont l'obituaire de Notre-Dame de Paris a conservé le nom[5]. Il mourut

[1] Édition R. de Mas Latrie, p. 11 : « Et cominciorono [i dieci canonici] a edificar chiese et corte di vescovi et cominciorono Santa Sophia. »
[2] *Description de Chypre*, Paris, 1580, fol. 123.
[3] Fol. 26.
[4] Fol 82.
[5] Guérard, *Cartul. de N.-D. de P. Obituaire*, t. IV, p. 506 ; Mas Latrie, *Hist. des archevêques latins de Chypre*.

avant 1211, le 8 juin, et son frère Pierre, sous-chantre de la cathédrale de Paris, fonda pour lui un service anniversaire[1]. Dès l'année 1210, le roi Amaury fut enseveli dans la nouvelle église[2]. Après les règnes éphémères des deux archevêques, Durand, non confirmé par le pape, et Aubert, qui a passé à tort pour le fondateur de Sainte-Sophie, le siège de Nicosie est occupé, de 1217 à 1251, par l'un des deux prélats qui firent incontestablement le plus pour l'œuvre de leur cathédrale. C'est encore un français, Eustorge de Montaigu[3], originaire d'Auvergne. Le contre-sceau de cet archevêque (fig. p. 277) fournit la plus ancienne représentation de Sainte-Sophie[4]. Les donations affluèrent sous son pontificat.

M. Enlart examine ensuite longuement l'historique de chacune des parties du monument qu'il résume ainsi.

Une *récapitulation de la chronologie de la construction et des caractères d'école* que présentent les diverses parties, de Sainte-Sophie de Nicosie terminera utilement ce long examen de détail.

En 1193 furent commencés des travaux de construction ou de restauration dans le style de transition du nord de la France ; il subsiste de ces travaux un gros chapiteau servant de base dans le déambulatoire, un panneau de rinceaux servant de socle dans le portail récemment placé à l'est, les deux colonnettes du portail nord du transept avec leurs socles et l'un de ceux du portail de la nef. En 1209, fut commencé l'édifice actuel, sur un plan appartenant à l'Ile-de France Le déambulatoire et le transept furent élevés d'abord ; en 1220 ou 1230 on en était à la partie haute du chœur, dont il ne subsiste guère que quatre arcs-boutants. En 1248, grâce à la libéralité et au concours des artistes de saint Louis, on travailla aux bas-côtés et à la portion inférieure de la nef; ces parties marquent, comme la corniche du déambulatoire et du transept, une influence champenoise. En 1292, un terrain fut acheté pour terminer la nef ; on dut alors élever la dernière travée occi-

[1] Guérard, *Cartul. de N.-D. de P. Obituaire*, t. IV, p. 506, et Mas Latrie, *Hist. des archevêques latins de Chypre*, p. 6 (210) : « Eodem die (XIV kal. julii — en margi : ante 1213), obiit Terricus Nichossiensis archiepiscopus, cujus anniversarium capitulum fieri concessit ad petitionem Petri succentaris parisiensis, fratris sui. Idem enim Petrus, ob remedium anime dicti fratris sui et sue, dedit nobis quadranginta libras parisiensium»

[2] Lusignan, *Généalogies*, fol. 15 et *Description de Chypre*, fol. 126.

[3] Voir Mas Latrie, *ouvr. cité*, pp. 10 à 25.

[4] Il est décrit au n° LVIII du Cartulaire : « Ab alia vero parte erat sculpta ecclesia quædam et scriptum erat : ECCLESIA NICOSIENSIS. » — Il a été figuré par Paoli au *Codex Diplomaticus* t. I, p. 112, pl. V, v. n° 58.

PORTAILS

SPÉCIMENS DES INSCRIPTIONS TRACÉES PAR DES PÉLERINS

sur les

PLAQUES DE MARBRE DES ÉBRASEMENTS

Monogramme G crucifère. Il ressemble à des jetons de marchands italiens du XVe siècle.

Guerrier du XVe siècle, à pied, coiffé d'un casque pointu ; il combat de la lance et se protège d'un écu échancré portant une aigle déployée.

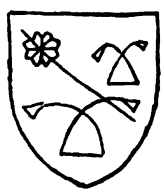

« Pn Wlstatier » au-dessus des armoiries

Croix de Malte, avec nom illisible, et la date 1410.

GRAFFITES SUR LES PORTAILS

DE LA FAÇADE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

de

SAINTE-SOPHIE, A NICOSIE (CHYPRE)

dentale, dont le style et les dimensions marquent une différence, et jeter les fondations du porche. Dans les dernières années du XIIIe et les premières du XIVe siècle, on répara les dommages causés par les tremblements de terre de 1267 et de 1303, et l'on termina les parties hautes de la nef; en 1326 eut lieu la consécration, les voûtes et leurs arcs-boutants étaient achevés. On venait en même temps d'ajouter au bas-côté sud une chapelle des fonts baptismaux, et de surélever l'étage supérieur de la chapelle du trésor; l'étage supérieur de la tour du nord-ouest date sans doute de la fin du pontificat de Jean de Polo, puisque ce prélat fit exécuter et placer deux grosses cloches; mais en 1330, à la suite de la désastreuse inondation, les travaux durent être interrompus; en 1347, l'église était inachevée et demandait des réparations; c'était probablement dans la partie haute du chœur, et ce dut être au XIVe siècle déjà avancé, et sans doute après les malheurs de 1373, qu'on procéda à la reprise de cette portion de l'église; cette refaçon est grossière et misérable, et les arcs-boutants construits alors imitent lourdement ceux du début du XIVe siècle.

En 1491, à la suite d'un tremblement de terre [1], on ajouta à Sainte-Sophie un soubassement en talus autour du déambulatoire, des entraits dans les arcades du chœur, et un arc-boutant au sud-ouest de celui-ci. En 1570, enfin, destruction des statues, vitraux, autels, clôtures de chœur, stalles, tombeaux, peintures et autres accessoires.

§ II. — *Description.*

Le monument est bâti en calcaire de Cérines, à gros grains, comme celui de l'Ile-de-France, mais plus roux; l'appareil est moyen et irréprochablement dressé; on y voit de nombreuses marques de tâcherons. L'édifice présente, à première vue, beaucoup de simplicité et d'unité. Cette impression est en partie juste: le premier architecte de Sainte-Sophie s'est évidemment trouvé en présence de moyens très limités et s'est comporté dans cette occurrence en véritable artiste; il a voulu quand même faire grand, il n'a voulu rien sacrifier non plus de la solidité de l'édifice et de l'élégance de l'exécution, mais il a fait quelques simplifications ingénieuses et a réduit au nécessaire les menus détails d'architecture et la décoration. Ses successeurs ont eu cependant plus de

[1] Sur cette importante restauration, voir la délibération du Sénat de Venise publiée par le regretté comte de Mas Latrie (*Docum. nouv. sur l'Hist. de Chypre*, p. 559). Les fournitures de matériaux dont parle ce document consistent en fer et en bois.

PORTAIL DE LA CHAPELLE DANS LE DÉAMBULAIRE

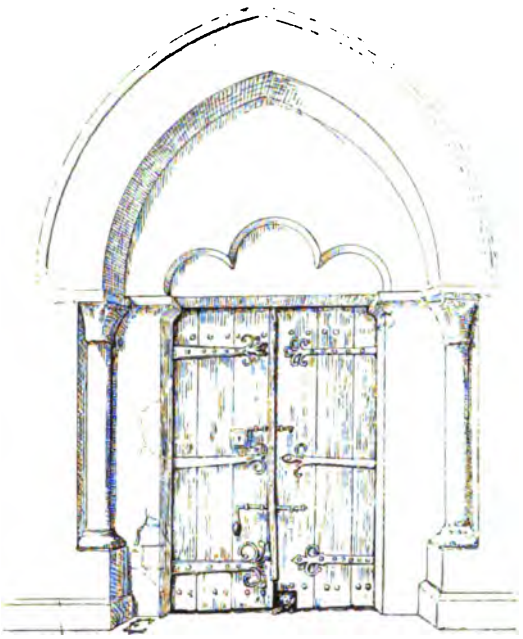

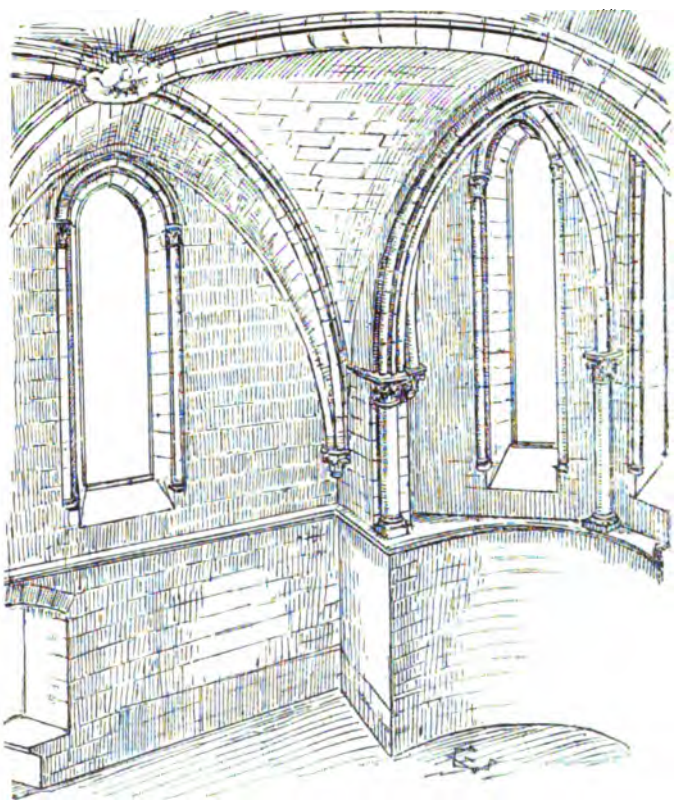

Etage supérieur de la chapelle haute.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE SAINTE-SOPHIE A NICOSIE (CHYPRE)

EXPANSION DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE A L'ETRANGER

Charles Normand direxit. *Enlart del.* *Paris, 98, rue Miromesnil*

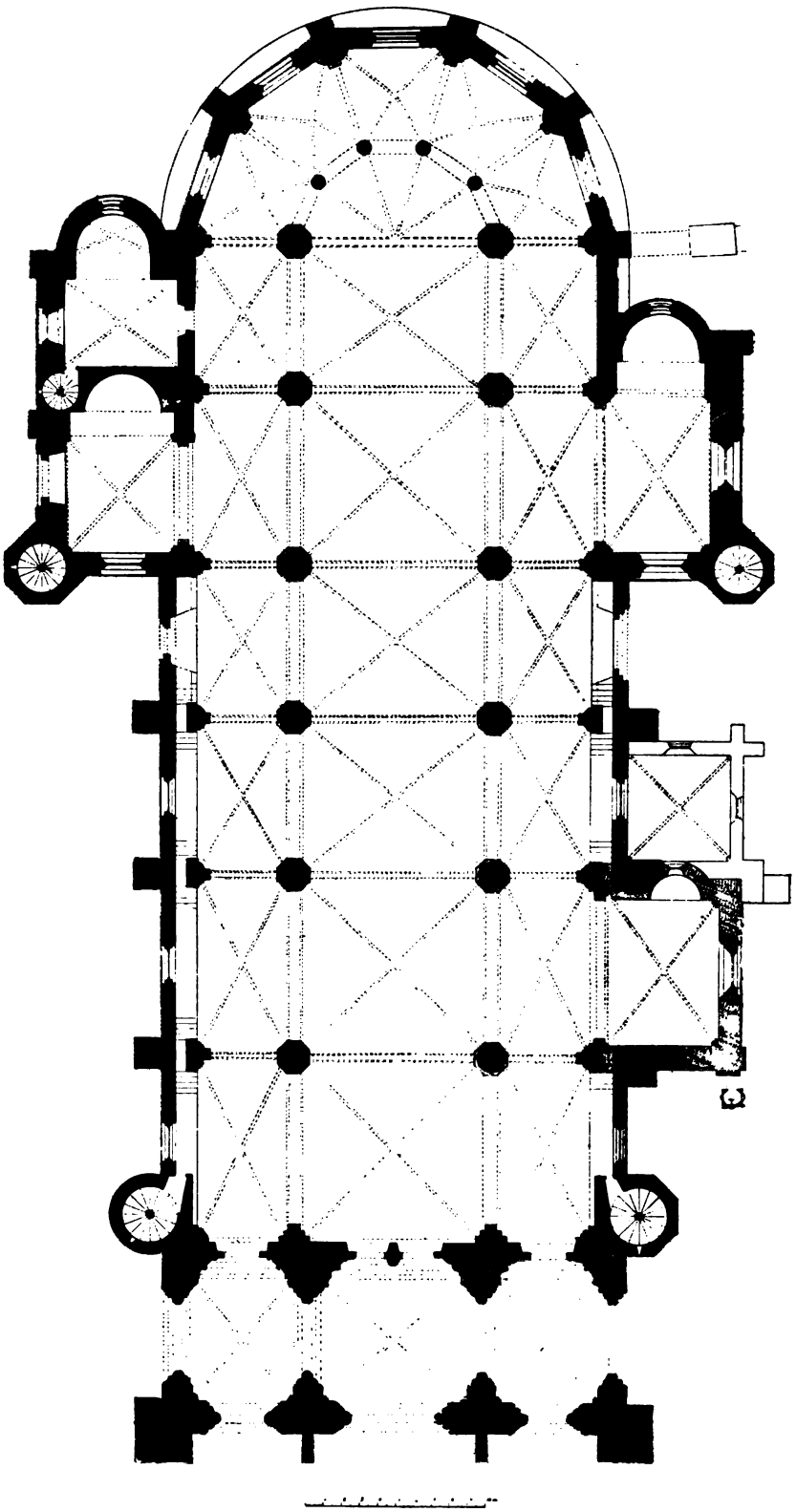

Expansion de l'Architecture française à l'étranger.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINTE-SOPHIE A NICOSIE (CHYPRE)

Charles Normand directeur. Dessin de C. ENLART *Paris, 98, rue Miromesnil.*

ressources, sans avoir moins de goût ; ils ont harmonisé leur œuvre avec la partie ancienne et ont bien réparti l'ornementation ; mais les ressources étant arrivées lorsque la construction était déjà très avancée, cette ornementation a été surtout appliquée aux parties hautes de l'église et au porche.

La pénurie de l'œuvre à ses débuts est attestée par le remploi de divers morceaux ayant appartenu à des constructions antérieures : d'abord, dans le déambulatoire quatre fûts de colonnes romaines en marbre et deux chapiteaux corinthiens d'un style quelque peu byzantin, puis divers morceaux appartenant à une architecture française de la fin du XIIe siècle, restes sans doute de la cathédrale commencée en 1193. L'un des fûts romains du déambulatoire a pour base un chapiteau gothique primitif de forme octogone, garni à ses angles de huit feuilles rudimentaires terminées en crochets sphériques, et d'un second rang de feuilles sans détails et sans crochets, de forme lancéolée. Ce chapiteau trapu n'a pas d'astragale : elle devait être reliée au fût.

Un portail, du milieu du XIIIe siècle, qui a été transporté du sud à l'est de l'édifice, a parmi les socles de ses montants une dalle carrée en marbre blanc ornée de rinceaux gothiques primitifs s'échappant de la gueule d'un lion à crinière hérissée Ce morceau appartient au style français du milieu du XIIe siècle.

Le portail nord du transept a des socles cannelés comme on en trouve, au XIIe et parfois aussi au XIIIe siècle, dans le nord de la France ; mais ses chapiteaux à feuilles d'acanthe appartiennent à la fin du style roman et nullement au style gothique. Leurs tailloirs, au contraire, sont ornés de feuillages et de fleurs de caractère gothique primitif. Enfin le portail, qui s'ouvre au nord-est de la nef a, du côté est seulement, un socle cannelé analogue à ceux du portail précédent, tandis que le reste de ce morceau d'architecture est du milieu du XIIIe siècle. Il n'est pas impossible que ce jambage de portail ait été posé lors de la construction du transept, et avant celle de la nef ; il n'est pas impossible non plus que non seulement le portail archaïque du transept mais une partie des maçonneries qui l'entourent, soient du XIIe siècle. Cette supposition concorderait avec le plan roman des absidioles du transept ; mais ce plan n'est pas un argument, un très grand nombre d'absides à culs-de-four ayant été construites en Chypre au XIVe et au XVe siècles et jointes à des formes de style gothique incontestable et même avancé.

La cathédrale du XIIIe siècle (voir le plan page 269 et la vue page 261), comprend une nef de quatre travées, précédée d'un porche qui règne sur toute l'étendue de la façade, un transept sim-

ple dont les bras saillants ne dépassent pas la hauteur des bas côtés, une chapelle à deux étages, probablement à usage de trésor, logée dans l'angle nord du chœur et du transept, enfin un chœur à à pans coupés de sept travées entouré d'un déambulatoire sans chapelle. Deux chapelles ont été ouvertes après coup sur les deux travées centrales du bas-côté sud ; la plus occidentale, qui est la plus ancienne, a dû être faite pour recevoir les fonts baptismaux et pour porter un clocher, mais ce clocher semble n'avoir pas même été commencé. Peu après, lorsque le porche fut élevé, deux grandes tours furent construites sur les travées extrêmes. Elles ne furent probablement jamais achevées et ont eu certainement beaucoup à souffrir des tremblements de terre, des injures du temps et des hommes.

Un examen détaillé de ces diverses parties permettra d'établir leur chronologie et la région d'origine des artistes qui les ont exécutées.

Le déambulatoire et le transept sont les parties les plus anciennes qui subsistent ; leur architecture appartient à cet art simple et grandiose qui nous a donné la cathédrale de Sens, le chœur de Notre-Dame de Paris et Notre-Dame de Mantes. Le style y est toutefois plus avancé ; la date initiale de 1209 convient parfaitement à cette portion de l'édifice. Le plan est remarquable ; ce déambulatoire sans chapelles est semblable à celui qui existait primitivement à Notre-Dame de Paris, à celui de la cathédrale d'Arras si malheureusement démolie, et à ceux qui subsistent encore à Notre-Dame de Mantes, à Gonesse, à Deuil et à la cathédrale danoise de Rœskilde qui paraît être l'œuvre d'un artiste du nord de la France. La corniche du déambulatoire et du transept est d'un type très caractéristique et dont il ne reste pas d'autre exemple dans l'île. C'est là, on l'a vu, un genre de corniche bien connu, spécial à la Bourgogne et à la Champagne et qui sert à reconnaître dans d'autres pays les œuvres d'artistes bourguignons et champenois, tels que les moines de Cîteaux, par exemple. Les fenêtres du déambulatoire et du transept sont très grandes et tracées en arc brisé ; elle appartiennent à un style gothique encore dépourvu de meneaux, mais faisant déjà une application étendue de l'arc brisé. Ces fenêtres sont énormes. Elles sont encadrées d'une archivolte saillante, moulurée ; elles ont un premier encadrement orné au dehors de deux colonnettes et un second encadrement largement biseauté. Les colonnettes ont des chapiteaux carrés à deux rangs de crochets et leur fût est formé de deux longues pièces indépendantes posées en délit et séparées par une base ayant selon l'usage le double profil d'une base attique. Les

bases, munies de griffes, sont encore peu déprimées. Ces fenêtres sont très analogues à celles du déambulatoire de Gonesse.

M. Enlart examine les diverses parties du monument ; voici comment il parle du trésor et des arcs-boutants figurés sur nos planches.

Le trésor communique avec le déambulatoire par un portail en tiers-point à tympan trilobé et à pieds-droits garnis de deux colonnes (page 267). Tout ce portail a été mutilé et plâtré, mais ses vantaux conservent d'intéressants débris de peintures du XIIIe siècle. Elles sont dépareillées et proviennent sans doute de portes différentes ; mais toutes sont du meilleur style français[1]. Le trésor a un étage supérieur auquel on accède par un escalier en vis noyé dans la maçonnerie à l'angle nord-ouest de la salle.

L'étage supérieur (page 267) paraît avoir été primitivement semblable à l'étage inférieur, avec cette différence qu'il s'éclairait au nord et s'ouvrait au sud sur l'église par de petites fenêtres dont l'embrasure est garnie de bancs de pierre. Celle qui permettrait de voir dans l'église a été bouchée ; celle du sud est intacte avec sa colonnette centrale portant un linteau de deux pièces entaillées en arcs trilobés ; ces fenêtres sont d'un type qui appartient à l'architecture civile. A la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe siècle, la chapelle supérieure fut exhaussée ; sa partie rectangulaire reçut une voûte à croisées d'ogives avec clef décorée d'une grande rosace de feuillage et retombées portées sur des culots en forme de chapiteaux ; on établit sur des retraits de la maçonnerie des colonnettes pour porter les retombées de l'arc triomphal et celles des branches d'ogives de l'absidiole qui reçut à sa partie supérieure le tracé polygonal, avec des contreforts portés en encorbellement sur des têtes humaines colossales.

Pareille reprise a été faite à l'abside de la cathédrale de Besançon, avec des contreforts portés aussi sur des culots sculptés ; mais les grosses têtes de Nicosie rappellent plutôt celles qui forment consoles sur les contreforts du bas-côté sud de Saint-Christophe de Neufchâteau que l'on avait chargés, vers la même époque, de culée d'arcs-boutants, travail tout à fait analogue aussi à celui qui nous occupe.

La chapelle haute du trésor est éclairée à l'est par trois lancettes et au nord par une seule. Ces fenêtres ont d'élégantes colonnettes à chapiteaux ronds garnis de crochets de feuillage. Au sud et à

[1] Peut-être proviennent-elles des portails de l'ouest dont les Grecs entreprirent de mettre en pièces les vantaux lors de l'émeute contre Pierre Thomas.

l'ouest, au-dessus des terrasses du déambulatoire et du transept, les fenêtres sont remplacées par des œils-de-bœuf à remplage en quatrefeuille. Cette chapelle haute presque rebâtie ne serait-elle pas la chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry, que l'archevêque Jean de Polo fit bâtir dans la cathédrale ? Son style concorde avec celui des parties qui sont certainement l'œuvre de ce prélat. Quoi qu'il en soit, ce trésor, composé de deux chapelles à abside superposées et accolées à un côté du chœur, rappelle absolument par ses dispositions le célèbre trésor de la Sainte-Chapelle de Paris. Elle rappelle aussi les chapelles privées à deux étages, telles que la Sainte-Chapelle de Paris, celles des évêchés de Meaux, Laon, Angers, Reims, Stavanger (Norvège), celle du château de Baye, etc. La fenêtre à bancs qui donne sur le chœur de la cathédrale a dû être ménagée pour permettre à quelque personnage d'assister aux offices sans être vu. Le roi de Chypre avait à son oratoire une fenêtre de ce genre à laquelle Philippe de Mézières fait allusion dans le *viel pelerin*[1] ; mais c'est à tort que l'on a appliqué ce texte à l'oratoire ou trésor dont il s'agit ici. Il devait appartenir à l'archevêque dont le palais s'élève de l'autre côté de la place, tandis que l'oratoire royal était à Saint-Dominique, église voisine du palais.

La travée du vaisseau central de Sainte-Sophie, qui correspond au transept, ne diffère des autres travées que par sa plus grande largeur. Au sud, elle s'éclaire par une fenêtre géminée, comme la travée de chœur qui lui est contiguë ; au nord, elle n'a pas de fenêtre (page 275) ; il semble qu'en cet endroit un escalier droit ait passé dans l'épaisseur du mur pour mettre les terrasses des collatéraux en communication avec celles de la nef, et en tous cas une reprise a eu lieu dans cette travée. La travée centrale qui correspond au transept possède seule des arcs-boutants du XIIIe siècle ; ils sont deux au nord (page 275 et de deux au sud, semblabes entre eux. Ces arcs-boutants sont doubles : leur arc supérieur s'appuie un peu au-dessus du niveau de la retombée des voûtes ; leur arc inférieur aboutit au contraire au-dessous de ce point, au niveau de l'appui des fenêtres et d'un tronçon d'entablement sur consoles qui existe au nord à peu de distance de l'extrados des voûtes des collatéraux. Cet arc-boutant inférieur était, à l'origine, destiné, comme on le verra, à rester caché par la toiture dont le premier architecte avait pensé couvrir les bas-côtés ; il concourait à la supporter ; seul le talus établi sur l'extrados pouvait être destiné à rester visible ; ce talus a disparu.

[1] Voir Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 207, note.

SAINTE-SOPHIE DE NICOSIE (CHYPRE)

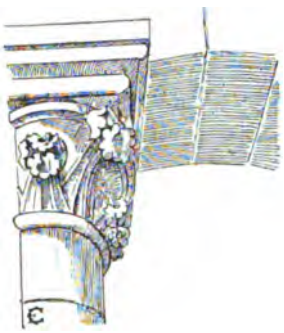

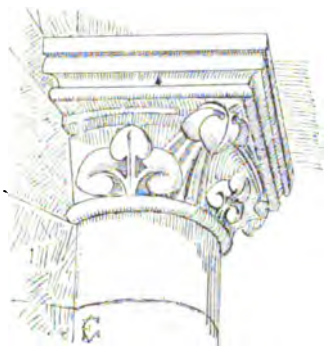

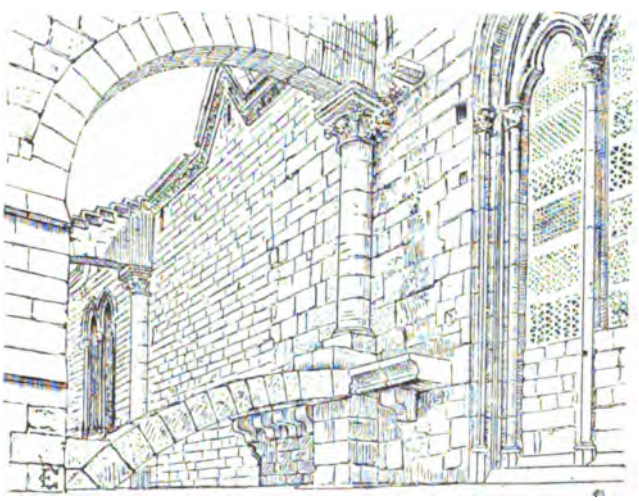

ARCS-BOUTANTS AU NORD DU CHŒUR

EXPANSION DE L'ARCHITECTURE FRANÇAISE A L'ETRANGER

Charles Normand direxit. *Enlart del.* *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Les deux arcs-boutants s'appuient à un solide contrefort qui prend entre les deux arcs la forme d'une grosse colonne adossée, avec un chapiteau carré et trapu à deux rangs de crochets formant des touffes de feuillage d'un beau et ample dessin (page 275). Le plus élégant d'entre eux est presque semblabe à un chapiteau de la cathédrale de Reims ; un autre a son semblable dans l'église de Chissey (Jura). Ces arcs-boutants peuvent ne dater que de 1220 ou 1230 environ, bien qu'ils appartiennent au type de ceux de la cathédrale de Laon, de Notre-Dame de Châlons, du Mont-Notre-Dame, de Mouzon, du chœur de Vézelay. A celui du nord-est a été appuyé après coup un autre arc-boutant simple et de faible rayon qui le rattache à la tourelle du transept, afin de donner passage à un escalier qui relie cette tourelle au faite de la cathédrale, en passant sur les reins de l'arc-boutant. L'un des arcs-boutants du sud paraît être le plus ancien. Il est surmonté, comme à Saint-Germain-des Prés et au bras sud du transept de la cathédrale de Soissons, d'un simple talus coupant en biais le sommet de la culée. Les rebords de ce talus sont garnis d'un de ces larmiers bombés fréquents dans le nord de la France à la fin du XIIe et au XIIIe siècle. L'extrados supérieur des deux autres arcs-boutants porte un canal pour l'écoulement des eaux pluviales recueillies par les voûtes de la nef, et leurs culées sont chargées d'une tête en forme de pilier barlong à quatre faces couronné d'un toit en bâtière, comme à la nef de la cathédrale de Soissons.

CONTRE-SCEAU D'EUSTORGE DE MONTAIGU

qui de 1217 à 1251

OCCUPA LE SIÈGE DE NICOSIE ET FUT UN DES DEUX PRÉLATS QUI FIRENT LE PLUS POUR L'ŒUVRE DE LA CATHEDRALE

On y voit la plus ancienne représentation de Sainte-Sophie.

UNE RUE DE PARIS QUI DISPARAIT

LA RUE BEAUBOURG

PAR

LE DOCTEUR E. BELUZE.

C'est un des derniers restes du vieux Paris qui s'en va, et il mérite quelques mots de souvenir, sinon de regret.

La rue Beaubourg, telle qu'elle existait encore il y a un peu plus d'un an, s'étendait de la rue Simon-le-Franc à la rue Turbigo. Mais il suffisait de la parcourir pour y distinguer deux moitiés disparates. La première, qui s'arrêtait aux rues Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte, était étroite, sombre, tortueuse ; les maisons y semblaient plantées au hasard sans aucun souci d'alignement ; leur façade était enduite d'une lèpre épaisse et noire ; les boutiques étaient d'obscurs réduits percés de portes basses et de devantures indigentes ; les rues adjacentes étaient si resserrées qu'elles semblaient, au passage, plutôt des embrasures ; aucun commerce ne se logeait là, les voitures ne pouvant circuler dans de semblables ruelles. Aussi, les poules erraient librement ; les gamins jouaient en sécurité ; les commères jasaient à loisir, assises sur le pas des portes : c'était un coin de province dans un décor de Cour-des-Miracles. Le reste de la rue, au contraire, était d'un aspect à peu près moderne : boutiques alignées, emballeurs, tablettiers, bimbelotiers, marchands de bois et de meubles communs, fabricants de jouets d'enfant ; chaussées accessibles aux voitures et aux camions qui en abusent pour les encombrer dès 10 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Ce contraste, qui sautait aux yeux, mettait en évidence une réalité historique : la rue Beaubourg était en effet constituée de parties diverses et, en 1850 encore, portait trois noms distincts : *Beaubourg*, jusqu'à la rue Michel-le-Comte ; *Transnonnain*, entre celle-ci et la rue Au Maire ; *Saint-Hughes* au-delà. La décision ministérielle du 18 février 1851 réunit ces trois parties sous le nom unique de Beaubourg ; mais elle ne put ni rajeunir l'antique rue qui depuis des siècles portait ce nom, ni effacer l'empreinte des murailles de Philippe-Auguste qui, pendant 175 ans, avaient séparé les rues Beaubourg et Transnonnain.

Disons successivement quelques mots de ces trois segments qui

se développèrent, l'un après l'autre, du sud au nord, au fur et à mesure de l'extension même de Paris.

Biau-Bourc. — Au temps où Lutèce se renfermait dans la cité, la rive droite du fleuve était couverte de bois et de marais où les brigands trouvaient asile, où les Normands avaient libre accès dans leurs incursions continuelles. Les lieux par suite n'étaient pas sûrs, et ce fut au commencement du XIe siècle seulement que quelques paysans vinrent se fixer là où se trouve actuellement la partie initiale de la rue Beaubourg. Si l'on n'avait plus alors à craindre les Normands, les brigands et les loups étaient fort à redouter encore dans ces parages, et la population ne s'y accrut qu'avec une prudente lenteur. Vers l'an 1100 cependant, le *Biau-Bourc* était à peu près constitué ; il s'étendait dans l'espace actuellement limité par les rues : Simon-le-Franc au sud ; Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte, au nord ; Saint-Martin, à l'ouest, et du Temple, à l'est. D'autres villages s'étaient formés en même temps dans le voisinage : le bourg Saint-Germain-l'Auxerrois, le Bourg-Tibour, le Bourg-l'Abbé. Ce dernier s'acquit rapidement assez mauvaise réputation, et le *Biau-Bourc*, à en croire Guillebert de Metz, ne le lui cédait en rien sous ce rapport : il avait les mœurs légères.

L'enceinte de Paris dite de Philippe-Auguste, construite de 1190 à 1210, réunit le Beau-Bourg à la ville ; elle suivait presque exactement en effet le trajet des rues Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte, qui formaient, nous l'avons vu, la limite septentrionale du village qui nous occupe. La rue cependant ne s'arrêtait pas alors à cette limite ; elle se prolongeait au-delà et les remparts la divisèrent en deux parties communiquant entre elles par une poterne et qui s'appelèrent : en ville, rue de la *Poterne* (ce fut plus tard la rue Beaubourg) ; hors les murs, rue *Oultre-la-Poterne-Nicolas-Hydron*. Celle ci, qui devint ensuite la rue Transnonnain, fut le noyau du bourg Saint-Martin. Ainsi le Beau-Bourg achève de se constituer durant le XIIIe siècle à l'abri des murs de Philippe-Auguste ; et, faisant partie intégrante d'une ville fortifiée, il se sillonne des rues étroites, noires, resserrées qui existent encore aujourd'hui et ont gardé leur aspect du moyen-âge. Car le seul changement survenu depuis l'an 1300 dans la topographie du Beau-Bourg, c'est l'ouverture de la rue Rambuteau (1830-44).

Rue Transnonnain. — Au contraire du Beau-Bourg resserré dans une enceinte fortifiée, la rue Transnonnain et le bourg Saint-Martin tout entier qui s'agglomère au XIIIe siècle entre les nouveaux remparts de la ville et ceux du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, disposent d'un espace moins parcimonieusement

ménagé et s'étendent plus librement. La rue *Oultre-la-Poterne-Nicolas-Hydron* prit bientôt le nom de rue *de Châlons* qu'elle avait encore en 1379 avant de mériter, à cause de sa population mal famée, celui de *Transnonnain*. Elle était, en effet, bordée du côté de l'orient, dans tout l'espace compris entre les rues Chapon et de Montmorency (alors Cour-au-Villain) par un vaste hôtel qui existait dès le XIIe siècle et appartenait d'abord aux évêques de Reims. Vers 1300, les archevêques de Châlons acquirent cet hôtel et lui donnèrent leur nom ainsi qu'à la rue même. Dans la suite, en 1618, les Carmélites fixées rue Saint-Jacques achetèrent cet hôtel et s'y installèrent l'année suivante. En 1790, ce couvent, supprimé comme tant d'autres, fut partiellement détruit, partiellement transformé en habitation.

En face l'hôtel de Châlons, occupant tout le côté occidental de la rue Transnonnain entre les mêmes rues Chapon et de Montmorency, existait un cimetière, celui de la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs ; il renfermait dans son enceinte une petite chapelle dont nous aurons à reparler. Il avait été ouvert en 1220 dans un clos dépendant du prieuré de Saint-Martin, et ne fut fermé qu'en 1790.

De la disparition du couvent des Carmélites d'un côté et du cimetière de l'autre, il résulta à la fin du siècle dernier une rue Transnonnain toute neuve.

Rue Saint-Hughes. — En 1765, l'antique prieuré de Saint-Martin-des-Champs fut en partie détruit : ses murs crénelés, ses tourelles disparurent et une déclaration royale du 25 mars prescrivit la construction d'un marché qui fut élevé le long de la rue Frépillon, dans l'ancien clos des duels judiciaires que renfermait l'abbaye. A cette époque, la rue Transnonnain s'arrêtait à la rue Au Maire. Pour faciliter l'accès au marché, on ouvrit un passage, qui prit le nom de passage Au Maire, prolongeant la rue Transnonnain jusqu'à la rue Bailly, encore à l'état de terrains vagues. Ce ne fut, en effet, que quinze ans plus tard, l'importance du Marché ayant augmenté avec la population, que les religieux firent percer plusieurs rues, entre autres les rues Bailly et Saint-Hughes, cette dernière dans le prolongement du passage Au Maire. Actuellement cette rue a complètement disparu dans le tracé des rues Réaumur et Turbigo. C'est à peine s'il en reste quelques mètres bordés de maisons toutes modernes. Le passage Au Maire a été de son côté élargi et reconstruit par conséquent en 1852. Cette partie terminale de la rue Beaubourg, située au nord de la rue Au Maire, n'a donc qu'une cinquantaine d'années.

En résumé, la rue Beaubourg actuelle se compose de trois parties : — l'une formée sur le territoire du *prieuré de Saint-Martin-*

des-Champs ; c'est la plus récente (1852) ; — la seconde correspondant au *bourg Saint-Martin ;* c'est l'ancienne rue Transnonnain qui, telle qu'elle est, existe depuis un siècle environ (1795) ; — la troisième enfin, c'est le véritable *Beau-Bourg*, qui fait avec le reste un frappant contraste et dont la physionomie curieuse semble comme figée depuis l'an 1300.

L'histoire anecdotique en sera bientôt faite. Car ce fut toujours, comme c'est encore une rue essentiellement populaire et misérable qui prêterait plus à la philosophie et à l'hygiène sociale qu'à l'anecdote. — Aux XIIIe et XIVe siècles, la rue Transnonnain constituait avec la rue Chapon le *Ghetto parisien :* c'est là qu'étaient parqués les juifs et c'est là par conséquent qu'eurent lieu une bonne part des pillages, des incendies, des massacres dont ils étaient alors sans cesse victimes.— Nous avons signalé au passage l'*Hôtel de Chalons* et le *Cimetière Saint-Nicolas ;* quand nous y aurons ajouté, le *Lion d'argent*, célèbre établissement d'étuves pour les femmes qui fleurit de 1250 environ à 1578, et dont la rue des Etuves marque la place ; — le *Tripot Berthault*, qui existait le long de l'impasse de ce nom et où, en 1631, la troupe comique de Lenoir représente la Mélite de Corneille ; — il ne nous restera plus, pour clore l'énumération des maisons notables, qu'à dire ce que devint l'emplacement de la *chapelle* enclose dans le cimetière. Démolie vers 1795, cette chapelle fut remplacée par une maison d'habitation dont la destinée fut étrange : *Doyen* d'abord y installa son *théâtre bourgeois* ; plus tard, le 14 avril 1834, c'est là même qu'eut lieu l'horrible massacre resté tristement célèbre sous le nom d'*affaire de la rue Transnonnain* ; et le 23 juillet 1838 enfin, pour combler une renommée déjà lugubre, c'est là encore que se commit une double tentative d'assassinat relatée par les journaux du temps.

Comme conclusion à cette brève notice nous dirons que rien, au point de vue de l'art, ne fait regretter l'œuvre de démolition entreprise ; et qu'au contraire le souci de la santé publique la doit faire presser le plus possible : car, si la vieille rue Beaubourg était un des points les plus anciens et les plus pittoresques de Paris, c'était aussi le plus triste, le plus sale et le plus malsain.

LES MONUMENTS FRANÇAIS DES COLONIES

NÉCESSITÉ D'ORGANISER LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS DES KIAMS ET DES ANNAMITES

PAR

CHARLES LEMIRE

Résident de France honoraire.

Paul Bert avait bien compris que puisque notre Protectorat est établi sur ces territoires où a régné autrefois la civilisation des Kiams, il y avait un multiple intérêt à conserver et à étudier ces ruines remarquables.

Les recherches poursuivies au musée Guimet, au Trocadéro et au Louvre ont à la fois leur origine et leur complément dans l'étude sur place des monuments qui nous révèlent l'art, l'histoire, les religions des peuples auxquels nous avons succédé dans le pays. C'est une tâche dont la France a toujours revendiqué l'honneur.

Les monuments d'Angkor sont en territoire naguère Cambodgien et réservé désormais à notre influence. Ils ont été construits par les ancêtres des Cambodgiens. Notre protection éclairée doit donc être désormais effective pour la sauvegarde de ces grandioses œuvres d'art

Les temples sont un but de pèlerinage ; ils sont surtout l'objet de la vénération de millions de boudhistes. Leurs possesseurs bénéficient par suite d'une grande influence morale sur les peuples qui suivent les religions de Brahma et de Boudha. Les admirables travaux de de Lagrée, Garnier, Delaporte, Fournereau et de tant d'autres, ont fait connaître ces merveilles ; mais leurs réclamations en vue de leur préservation par les soins de la France n'ont pas encore été suivies d'effet. Il semblerait utile de reconstituer le comité que Paul Bert avait fondé à Hanoï pour l'étude et la conservation des monuments artistiques et historiques de l'Indo-Chine française.

Ces monuments sont compris, depuis janvier 1896, dans notre zone d'influence ; ils sont desservis par des paquebots français et une convention peut facilement intervenir à cet effet en attendant mieux.

Depuis quelques années on s'est engoué en Europe de l'art décoratif des Chinois. Puis est venu le goût de l'art japonais dont les œuvres sont si supérieures à celles des Chinois et autrement variées dans leurs délicates manifestations.

Jusqu'ici on a oublié que dans nos possessions indo-chinoises, l'art ancien et moderne était représenté par des vestiges de monuments remarquables, par des ouvrages modernes, pittoresques et imposants dans leur ensemble et par des industries artistiques très susceptibles de perfectionnements.

C'est ce qu'avait si bien compris, dès le début, le regretté Paul Bert en organisant une *Exposition* à Hanoï, en créant un *Comité d'Etudes industrielles agricoles et artistiques*, en s'occupant de la conservation des monuments, en faisant venir du Japon pour les ouvriers d'art annamites les livres d'enseignement du dessin, de la peinture, de la fonte du bronze, etc., des artistes japonais. C'était les Japonais qui avaient appris aux Annamites l'art des *émaux*, dont on trouve encore de rares spécimens. Cet art est perdu. Le roi Dong-Khanh a voulu le faire revivre et sa mort prématurée a rendu ses efforts inutiles, comme la mort prématurée de Paul Bert a arrêté ses projets de donner à l'art local le moyen de se retremper, de se développer, de se perfectionner.

Il est à désirer qu'en France où tout ce qui est exotique est rerecherché, on s'attache un peu plus aux choses d'art qui émanent de sujets ou protégés français, de pays où flotte notre pavillon. Nous avons le devoir, au lieu de laisser tomber les arts indigènes en décadence ou dans l'oubli, de les raviver, de les aider de nos connaissances et de nos moyens, de leur donner un cachet spécial, de les améliorer suivant nos goûts et notre habileté.

C'est dans ce but que nous voudrions voir se développer à Paris comme à Londres, à Amsterdam, à Anvers, à Berlin, l'organisation des *musées d'art colonial*, pour lesquels le département de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a déjà montré une si généreuse initiative. Nous apprendrions ainsi à connaître nos propres richesses et à encourager les producteurs et les artistes. Nous trouverions dans cette noble tâche plus de satisfaction qu'en demandant exclusivement aux pays étrangers ce que nous pourrions nous procurer chez nous. La France métropolitaine et la France d'Outre-Mer en recueilleraient des avantages multiples au point de vue de l'art colonial qui n'est qu'une branche de l'art national.

PROCÉDÉ DE MOULAGE

DE LOTTIN DE LAVAL

Ce procédé, déjà ancien, mais trop peu connu peut rendre de grands services aux adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*, au cours de leurs voyages ; c'est pourquoi nous l'indiquons ici.

Première opération.

Moulage d'un bas-relief en marbre, pierre, bois, plâtre ou albâtre.

« Si l'objet à mouler se trouve exposé à l'air ou au soleil, avant de procéder à l'opération, il faut le mouiller à grande eau, puis on prend du papier connu dans le commerce sous le nom de *gris bulle*, *couronne bulle* ou *carré bulle*, que l'on macule fortement (chose très essentielle). On en superpose huit ou dix feuilles dans une large terrine ou un plat de fer blanc (vase indispensable à tout voyageur) ; après trente secondes, on retire la feuille de dessous pour l'appliquer sur le bas-relief à la partie la plus saillante ; on l'étend dans toute sa longueur, avec le moins de plis possible, et l'on tamponne légèrement avec un gros pinceau de badigeonneur. Cette opération doit être continuée sur toute la surface du bas-relief, en ayant soin de superposer les feuilles l'une sur l'autre, de façon que la feuille dernière ne couvre que les deux tiers de la première. Lorsque le bas-relief se trouve recouvert de deux feuilles de papier bulle sur toute sa surface, on tamponne de nouveau avec le gros pinceau ou une brosse molle ; des déchirures ont lieu, particulièrement si ce sont de grandes figures ou des objets de haut relief, mais ce n'est d'aucune importance ; on doit alors couvrir chaque déchirure avec du même papier collé, plié en double ou en triple, puis on prend de la pâte de papier que l'on déchire par carrés de 20 centimètres (6 à 8 pouces) ; on la plonge en double dans la terrine. Cette pâte absorbe beaucoup d'eau, et on l'applique rapidement sur toute la superficie du bas-relief, puis avec une large brosse de sanglier, on frappe vigoureusement. Cette pâte de papier devient alors liquide et visqueuse comme une terre à potier. Si la brosse découvre les parties les plus saillantes du bas-relief, il faut les recouvrir de papier collé, de pâte, et tamponner avec précaution ; s'il se trouve des creux ou des dessous dans le bas-relief, appliquez-y hardiment de la pâte, et, avec des ébauchoirs à modeler, poussez-la dans tous les creux, puis, avec les doigts, pétrissez fortement vos contours. Quand ce travail prépa-

ratoire est fini, faites sur toute la surface de votre bas-relief une vigoureuse aspersion d'eau, évitant toutefois d'en introduire par le haut entre le marbre et la pâte, ce qui la ferait se détacher, puis prenez de la colle de farine très cuite délayée avec de l'eau saturée d'alun, mêlez-y un peu de blanc d'Espagne, et, avec une large queue de morue, enduisez tout votre bas-relief de ce mastic; appliquez ensuite par-dessus une couche générale d'une feuille de papier bulle, et avec la brosse dure, tamponnez fortement le bas-relief.

« Cette opération terminée, couvrez votre bas-relief d'un enduit de gélatine de pieds de mouton, ou de colle de Givet commune très chaude Puis vous appliquez une nouvelle couche de papier bulle, vous tamponnez en ayant bien soin de ne laisser aucune partie du bas-relief à nu, vous collez ensuite les bords de votre enduit sur la pierre ou le marbre avec de la colle de pâte, afin que si une partie séchait avant l'autre, le vent ne détachât pas le bon creux, et l'opération sera terminée.

Deuxième opération.

Travail pour mettre les creux à l'abri de l'humidité.

« Lorsque les moules sont bien secs, on les détache avec précaution : s'il y a encore de l'humidité dans les épaisseurs, on les met sécher à l'ombre, puis on fait fondre du suif de mouton, ou, à défaut, on prend de l'huile de sésame; on enduit légèrement les moules avec ces matières et on les expose ensuite à un soleil ardent, qui fait pénétrer les corps gras dans les bons creux et les met ensuite à l'abri de la pluie, de la neige et de l'humidité.

Troisième opération.

Pour rendre les plus grands reliefs transportables.

« Il est bon de n'avoir en voyage que des caisses qui n'excèdent pas cinq pieds de longueur sur une largeur de 60 à 66 centimètres, et une épaisseur de 60. L'unique qui m'a servi à transporter tant de bas-reliefs du fond de l'Asie n'avait pas même cette dimension.

« Pour les grandes inscriptions de Persépolis, je les scindai par bandes de la largeur de ma caisse, ayant soin de couper avec de forts ciseaux dans une des raies interlinéaires, toutefois après les avoir numérotées et mis des points de repère. Quand on veut couler en plâtre, on les rapproche, et cela forme une couture à peine sensible, qu'il est très aisé de faire disparaître en passant le doigt dessus après le moulage.

« Pour les grands bas-reliefs ou les figures colossales, on procède

de même ; en agissant avec intelligence, il est toujours facile ou de placer la couture dans les plis ou sur le fond, les parties diverses du bon creux se rapprochant au moulage avec la plus grande facilité.

Quatrième opération.

Cuisson du bon creux.

« Une opération de la plus haute importance est celle de la cuisson du moule, en ce qu'elle peut entraîner la perte de bons creux fort précieux.

« Les voyageurs n'auront pas besoin de l'essayer en route, puisque c'est seulement de retour chez soi qu'on devra couler en plâtre. Quoi qu'il en soit, voici la description de l'opération qui donne aux bons creux si légers une grande force, et qui m'a permis de tirer de nombreuses épreuves dans mes moules, ce qui semblait inexplicable même aux plus habiles praticiens.

« Je place mes bons creux en face d'une cheminée dans laquelle brûle un feu très vif ; puis, quand le moule est brûlant, je l'enduis à l'intérieur d'une mixtion composée d'huile de lin cuite avec de la litharge, de la cire jaune et de l'essence de térébenthine, après quoi, je place les creux dans un four chauffé à 80 ou 100 degrés, où ils restent une demi-heure ; après cette opération, quand on veut mouler, on n'a plus qu'à les enduire légèrement d'huile de lin et à jeter son plâtre dedans

« Tel est, monsieur le ministre, le procédé si complet et si simple qui m'a permis de rapporter le premier en Europe des monuments si précieux ; avec ce procédé, on pourra rendre aux arts et aux sciences des services incalculables. Grâce à lui, plus n'est besoin de porter du plâtre dans le fond des déserts ou d'envoyer des bâtiments de l'État dans des stations lointaines ; les choses réputées impossibles à faire jusqu'alors deviennent l'*A b c* des moins intelligents, et Persépolis tout entier, qui aurait seul coûté à mouler des millions et des difficultés à peu près insurmontables, n'occasionnera désormais qu'une dépense assez minime.

« LOTTIN DE LAVAL. »

Renseignements supplémentaires.

« Pour la colle de pâte :

« Par litre de farine, alun de roche, demi-hectogramme ;

« Pour l'huile composée, destinée à préparer la cuisson des « moules et leur imperméabilité.

« Par kilogramme, huile grasse de bonne qualité, 3 onces cire « jaune ;

« 2 onces essence de térébenthine.

« Faire fondre la cire jaune dans une petite quantité d'huile « grasse, et y ajouter l'essence de térébenthine pour clarifier le « liniment, puis verser dessus le reste du kilogramme d'huile « grasse, qu'on emploiera de préférence à chaud.

« Moulage d'une inscription de 1/4 de centimètre de creux à 1 « centimètre 1/4.

« Procédés perfectionnés.

« Étendez sur la surface de la pierre du papier mouillé, collé lé- « gèrement, connu sous le nom de *carré bulle, couronne bulle* ou « *gris bulle.*

« Frappez fortement avec une brosse de sanglier les trois pre- « mières couches, puis étendez de la colle de farine, recouvrez le « tout d'une nouvelle couche de papier, et laissez sécher.

« Pour la cuisson et l'imperméabilité, voir la description du « procédé.

Moulage des figures d'un relief de 1 centimètre à 10 centimètres.

« Étendez sur le bas-relief du papier mouillé, comme pour les inscriptions, quatre couches successives, puis étendez une couche de colle de farine, que vous recouvrirez de pâte de papier ; tamponnez fortement de la pâte de papier dans le creux, et n'épargnez pas les couches de papier sur les parties les plus saillantes. Quand vous aurez frappé vigoureusement avec la brosse, et pétri les contours avec les doigts et les ébauchoirs, étendez une couche de colle forte (4 onces par 1/2 pinte d'eau), employez-la bouillante, afin qu'elle pénètre votre pâte, puis recouvrez cette gélatine d'une couche de papier bulle.

LE CONGRÈS DE L'ART PUBLIC

Suite (Voy. tome XII, pages 112, 180, 234).

NÉCESSITÉ DE LIMITER LES RÉCLAMES AUTOUR DES CONSTRUCTIONS EN COURS.

PAR

J. GRANDVARLET

Les pouvoirs publics devraient être armés d'une façon absolument efficace contre l'apposition des enseignes, des réclames, etc , qui déparent les voies publiques.

Lors de la vente des terrains, il pourrait être inséré au cahier des charges une clause de servitude absolue qui ne tolérerait les enseignes et réclames que jusqu'à hauteur du premier étage des immeubles à construire sur ces terrains.

L'emplacement destiné aux indications commerciales devrait être prévu par l'architecte, auteur du projet d'habitation à édifier. Afin de garder au commerce, à l'industrie et à l'administration, la publicité absolument nécessaire, on pourrait établir sur la voie publique des panneaux-annonces. Ces panneaux qui auraient un caractère artistique approprié à l'ensemble décoratif de la voie, seraient établis et entretenus par la commune. Ils seraient espacés convenablement. Les commerçants habitant à proximité des panneaux pourraient en faire usage.

DE L'EMBELLISSEMENT DES VILLES

PAR

M. G. HOLBACH

Avocat et conseiller communal.

Les objets d'art ou d'histoire qui se distinguent par leur excessive rareté, les souvenirs qu'ils rappellent, les révélations qu'ils présentent sur un état social disparu, l'incontestable excellence de leur exécution glorieuse pour toute une nation, doivent s'ils n'appartiennent pas à l'Etat, être déclarés propriétés privées d'intérêt public; ce droit laisse à celui qui les possède la faculté de jouir de son bien, elle lui enlève celle de le détruire ou de le cacher.

Les lois en vigueur sont suffisantes en ce qui concerne la con-

servation de monuments publics : elles n'exigent actuellement aucune modification en matière d'autorisation de bâtir, mais les collèges échevinaux doivent se montrer moins timides dans leur intervention en faveur de l'embellissement des villes. Il importe que la jurisprudence, tenant compte des exigences légitimes et de l'opinion de tous, et spécialement du vœu unanime des administrateurs publics, puisse préciser les tendances favorables qu'elle a manifestées dans le sens de l'interprétation des lois existantes conformément aux exigences de l'Art public. Les règlements communaux et les autorisations ou refus d'autorisation des collèges doivent procurer l'occasion aux tribunaux de se prononcer. Seulement, si la jurisprudence interprétait en sens défavorable à l'Art public les lois existantes, ou si une interprétation trop large donnait lieu à des abus, une loi nouvelle s'imposerait.

Le Gouvernement doit posséder le droit d'autoriser ou d'interdire les constructions, de contrôler, et, au besoin, d'imposer l'architecture des bâtisses dans les zones de campagne constituant un paysage ou un site digne d'être conservé.

Enfin, il ne suffit pas que les administrateurs publics s'efforcent d'embellir les villes, il faut que les particuliers, afin de jouir pleinement des améliorations obtenues, aient conscience des efforts faits, que leur attention soit constamment en éveil. A cet effet, il importe qu'un journal se consacrant exclusivement à l'esthétique des villes, puisse se répandre largement pour empêcher que les préoccupations ne se détournent de cet objet. Les colonnes de ce journal doivent être librement ouvertes à tous ceux qui s'intéressent à l'Art public, et le journal doit porter sous son titre une invitation permanente aux lecteurs de faire connaître toute idée, tout projet, toute critique concernant l'Art public.

Des signes à apposer sur les monuments restaurés

PAR

ALBERT NAEF

Architecte du château de Chillon, membre de la Commission de conservation des Monuments historiques suisses, etc.

Adopter pour les monuments historiques, de quelque nature qu'ils soient et que l'on restaure, les trois signes conventionnels et internationaux suivants[1]. Ces signes, très simples, seraient inscrits sur toutes les parties moulurées, sculptées, peintes, appa-

[1] Voy. dans une autre étude, publiée ici, le système récemment adopté en Egypte.

reillées,... etc, *qu'il est indispensable* de refaire, de restaurer ou de créer.

1° *La date* et le signe conventionnel : R. F. S. (Restauration en fac-simile), pour les parties remplacées, restituées et reproduites *exactement d'après le modèle original.* (Par ex. *R. F. S. 1898*)

2° *La date* et le signe conventionnel : R. L. (Restauration libre), pour les parties *restaurées librement d'après des modèles analogues* (Par ex. *R. L. 1898*).

3° *La date seule* pour les parties de création *entièrement moderne.*

N. B. — *Ces signes sont définitivement adoptés et sont de règle pour tous les monuments historiques que l'on restaure dans le canton de Vaud (Suisse).*

Nécessité du maintien de l'institution

DES CONCOURS DE ROME

PAR

HENRI HYMANS

Professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France, à Bruxelles.

Héritage du régime français en Belgique, le concours dit de Rome y conserve auprès des populations une faveur indéniable. Les artistes, en revanche, sont divisés sur ses mérites. Soustraire un débutant aux influences qui ont présidé à l'éveil de sa vocation est, au gré de plusieurs, œuvre pernicieuse. Pourtant, sous peine de ne pas exister, c'est le but auquel doit tendre le concours de Rome.

Sans contester ce que peut avoir de fondé cette doctrine, le rapporteur n'en conclut pas moins au maintien de l'institution.

A sa faveur, le lauréat, loin de toute intervention d'école ou de système, peut librement s'adonner à l'étude des monuments de l'art qu'il cultive, suivre à travers l'histoire la trace du génie de ceux qui l'ont illustré.

Le voyage qu'il entreprend n'a plus, comme jadis, pour but essentiel l'assimilation, en quelque sorte contrainte, des caractères de l'art italien par l'étude de ses monuments et des types qui l'inspirent. Le règlement du concours permet aux pensionnaires de l'Etat belge de visiter l'Europe entière et même l'Orient.

Nul doute que le jeune artiste n'en tire un avantage puissant, et s'il est des pays où n'existe point le concours de Rome, rien n'atteste que l'art s'y revête d'une supériorité suffisante pour en-

gager l'Etat belge à décréter la suppression du concours, tout au moins pour ce qui concerne l'architecture, la sculpture et la peinture.

Des réformes dans l'organisation des académies et écoles d'art

PAR

ALFRED CLUYSENAAR,

Saint-Gilles-Bruxelles, artiste-peintre, professeur d'art monumental et décoratif à l'Institut supérieur des Beaux-Arts de l'Académie d'Anvers.

Le programme des études est trop défini et trop chargé pour permettre une initiative quelconque aux directeurs et aux corps enseignants.

L'enseignement uniforme pour tout le pays étouffe toute originalité en dépit des aptitudes qui peuvent différer d'une localité à l'autre.

Il faudrait un enseignement de l'architecture dans ses caractères principaux à toutes les époques, pour les élèves qui exercent un métier du bâtiment. Cet enseignement indiquerait la filiation des styles tant en architecture que dans l'ornementation.

Les cours de figure antique et de la nature devraient se donner aux mêmes élèves alternativement d'une semaine à l'autre.

Dans les académies l'enseignement est insuffisant pour former des artistes, et ne présente pas un côté assez pratique pour faire de bons artisans.

De l'enseignement de l'Art

PAR

PAUL SAINTENOY,

Bruxelles, architecte de S. A. R. le Comte de Flandre, Professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles et à l'école de dessin de Schaerbeek.

Dans notre organisation sociale actuelle l'enseignement de l'art doit être organisé par les pouvoirs publics.

Le système d'enseignement magistral est préférable, soit dans des ateliers libres, soit dans des ateliers subventionnés à défaut des prémiers.

Des épreuves et concours généraux organisés avec une grande largeur de vues, de façon à favoriser le libre développement des talents, doivent servir de lien d'ensemble des différents ateliers.

Des cours généraux historiques, techniques ou scientifiques communs à tous élèves doivent compléter l'enseignement.

L'enseignement supérieur de l'art ne doit pas plus être gratuit que celui des universités ou des autres écoles supérieures; des bourses d'étude doivent être crées.

Du choix des matériaux de construction selon leur destination

ET LEUR SITUATION

PAR

ARTHUR VIERENDEL,

Architecte, ingénieur en chef, directeur du service technique de la Flandre Occidentale, professeur à l'Université de Louvain, à Bruges.

La science de la connaissance des matériaux de construction n'existe guère; l'art de les conserver n'existe pas.

Pour qu'un monument ou construction quelconque conserve sa valeur architecturale et décorative, ce qui est de la plus haute importance pour l'esthétique de nos villes, il faut :

Bien choisir les pierres et pour cela n'avoir qu'une confiance très limitée dans la science étalée dans les livres, et surtout dans les prospectus; n'avoir aucune confiance dans la durabilité constatée sous un autre climat, mais appliquer les trois conditions suivantes :

a Choisir une pierre qui a déjà fait ses preuves dans le climat et autant que possible dans le lieu où le monument doit s'ériger;

b Acheter les pierres en régie à la carrière même, en imposant la garantie dont question sub. litt C ;

c Approvisionner les pierres le plus tôt possible et les tailler immédiatement, tout au moins les ébaucher, puis les laisser sur le chantier, face orientée aux intempéries dominantes, cela le plus longtemps possible; s'il s'agit d'un monument un peu important, il ne sera pas difficile d'avoir une période d'épreuve de deux à trois ans, et même plus, et après cette période rebuter tous les blocs qui montrent la moindre trace de moisissure ou de dégénérescence quelconque ;

Si le budget de la construction ne permet pas de réaliser un décor luxueux taillé dans une pierre excellente, il faut sacrifier le décor et ne jamais sacrifier la qualité de la pierre. Il est préférable, au point de vue artistique (et même à tous les points de vue), d'avoir un monument d'aspect simple bien conservé qu'un monument à décor riche frappé de décrépitude précoce ;

L'orientation est est, pour Bruxelles, celle du minimum des intempéries, donc du maximum de conservation de la pierre; l'orientation sud-ouest est celle du maximum des intempéries ;

Pour Paris, l'orientation la meilleure, au point de vue de la conservation de la pierre, est celle au sud.

Chaque région a une orientation déterminée qui est la meilleure en ce qui concerne l'action des intempéries sur la pierre ;

Pour les façades qui, dans nos climats, sont orientées vers la région sud-sud-ouest à ouest, il faut employer des matériaux de toute première qualité, et même, malgré cette excellence de la qualité, recourir à un style très sobre de décor, car nous n'avons pas de pierre qui puisse, vers cette région du ciel, conserver un décor quelque peu fouillé.

Pour cette orientation, une architecture polychromée (peinture à l'huile) est à recommander comme préservatif de la pierre, car les autres préservatifs, au silicate et au phosphate, n'ont donné aucun bon résultat;

Si on a le choix de l'orientation, il faut, dans notre climat, prendre, pour la façade principale du monument, une orientation dans la zone de l'est au sud.

Pour ces orientations les bons calcaires se maintiennent très bien et conservent parfaitement tous les détails d'un décor très fouillé ;

Il conviendrait, afin d'éviter, dans la mesure du possible, de nouveaux mécomptes dans l'avenir, tout en augmentant notre choix quant aux pierres susceptibles d'emploi dans nos monuments, que le Gouvernement créât en plein air (au parc du Cinquantenaire, par exemple) un *musée des pierres de construction*.

Du choix des matériaux. La céramique de plein air

PAR

ISIDORE DE RUDDER
Statuaire (Bruxelles).

Les seules céramiques pouvant résister aux intempéries de notre climat sont celles produites par le grand feu, de manière à ce que le corps essentiel soit lui-même imperméable, aussi bien que l'émail qui le recouvre. C'est la condition nécessaire pour sa conservation. Tels sont les grès et les porcelaines.

Les céramiques sont surtout destinées à rehausser, soit par la forme, soit par la couleur, l'aspect froid de la plupart des constructions, particulièrement celles en fer, dont elles sont le complément presque indispensable. On peut en produire de mates ou de brillantes et en varier les tons à l'infini.

De la nécessité des dessins en perspective lors de la création

DES QUARTIERS NOUVEAUX

PAR

J. GRANDVARLET

Vice-Président de l'Union des Arts décoratifs et industriels de Belgique.

On devrait, lorsqu'on projette l'édification de quartiers nouveaux, annexer aux études ou plans un dessin perspectif à vol d'oiseau. Ce système permettrait de se rendre compte du projet, en indiquerait souvent les erreurs, les oublis et montrerait les remaniements à faire.

Tout projet de monument d'architecture ou de sculpture devrait être accompagné d'une maquette du monument, entourée de dessins à l'échelle et en perspective comme pour les projets de décoration théâtrale.

Il me semble que ce procédé éviterait de nombreux mécomptes, des regrets souvent fondés (un monument d'architecture ou de sculpture n'est pas un objet) et l'on pourrait se rendre compte de l'effet que produirait le monument dans son entourage complet, c'est-à-dire dans son cadre. On pourrait de même l'améliorer et compléter en vue des besoins éventuels ; en un mot, on obtiendrait un résultat certain.

Actuellement, on s'aperçoit souvent trop tard, après l'édification d'un monument. qu'il est écrasé par le voisinage, la voie, trop étroite, ne permettant aucun recul, la différence de style ou de genre de l'entourage produisant des discordances, brisant l'harmonie, les erreurs d'axe empêchant les effets d'ensemble de se produire. Notre proposition permettrait de voir à temps certains défauts, d'y remédier ou de les éviter.

De l'intervention des pouvoirs publics en matière d'art public.

PAR

JULES GRANDVARLET

Sculpteur (Ixelles), *premier vice-président et délégué de l'Union des Arts décoratifs et industriels.*

Dans chaque ville ou grande commune, l'Etat devrait provoquer la formation de comités d'artistes,architectes, sculpteurs, peintres, graveurs et de professionnels de l'art décoratif et industriel. Ces comités seraient ainsi formés de personnalités de valeur réelle,

poursuivant la réalisation des idées émises en vue d'une rénovation de l'Art public. Ces comités pourraient aider les autorités administratives dans leurs projets d'embellissement et réaliser des ensembles d'architecture, comme ceux dont nos anciennes citées ont donné un si bel exemple.

Il serait formé un comité central, auprès duquel chaque groupe déléguerait un représentant ; ce comité qui siégerait dans la capitale, étudierait en dernier ressort toute question d'Art public présentée par les comités locaux. Il serait utile que dans chaque groupe local et dans le comité central l'autorité communale fût représentée par un délégué en raison de l'importance des questions financières que comporte tout projet d'embellissement, transformation ou création nouvelle, et, en vue d'arriver à la réalisation des vœux exprimés par ces comités au comité central. L'Etat y serait représenté. Le comité central pourrait être consulté par les pouvoirs publics. Les comités locaux seraient priés de former un catalogue des œuvres d'Art public : art décoratif ou art industriel de leurs localités. Le comité central réunirait ainsi nombre d'excellents documents.

De l'action des pouvoirs publics sur l'art public.

PAR

OSCAR LANDRIEN

Avocat (Bruxelles), *membre du Conseil général de l'Œuvre.*

Les pouvoirs publics doivent intervenir en matière d'Art par l'enseignement, la police, l'exemple.

L'enseignement de l'Art ne doit rester dans les attributions des administrations publiques que pour autant que l'enseignement libre ne suffit pas aux besoins de la culture artistique du pays.

La police ou réglementation ne peut s'exercer en matière artistique qu'avec la plus grande réserve, en soumettant toutes ses prescriptions au contrôle d'une libre et préalable discussion.

Les administrations doivent, dans toutes les constructions qu'elles font ériger, avoir le souci des exigences esthétiques autant que des exigences de la sécurité, du bon ordre, de l'hygiène, etc.

Il y a lieu d'étendre les pouvoirs des autorités administratives au point de vue esthétique, mais seulement en ce qui concerne la conservation des œuvres d'art et des aspects artistiques existants ou leur reconstitution quand ils ont été altérés, et pour autant qu'il s'agisse de choses exposées à la vue du public.

L'art public au point de vue législatif.

PAR

VAN YPERSEELE

DE STRIHOU, *Bruxelles.*

Le principe de l'intervention des pouvoirs publics ne doit pas être contesté mais on peut différer sur la nature et le mode d'intervention. On ne concevrait pas plus un gouvernement ou une administration se désintéressant de la culture artistique du peuple que de la culture morale ou intellectuelle. Les principes du Beau, du Vrai et du Bon ont entre eux d'étroites affinités.

D'une manière générale la nature de l'intervention peut être : A — Educatrice, — B. Préventive, — C. Réparatrice.

Nous entendons par là :

Que lorsqu'une administration établit un plan, crée une rue ou un quartier, édifie des constructions, érige un monument, établit des objets à l'usage public, elle se préoccupera autant des qualités esthétiques de ses projets ou constructions que de leur but utilitaire ;

Que s'il s'agit de légiférer ou de réglementer il faut prendre des mesures telles, que tout en sauvegardant la liberté individuelle dans ce qu'elle a d'essentiel, elles empêchent la violation des principes esthétiques et la perte des notions du bon goût dans le peuple ;

Enfin les pouvoirs publics s'inspirant du principe énoncé plus haut doivent considérer qu'il y a véritable utilité publique à faire disparaître certaines déformations, certaines aberrations de goût déparant les édifices publics ou privés.

Quant au mode de l'intervention officielle, il doit évidemment se diversifier selon les populations, leurs usages et leurs mœurs.

Il y a lieu de se détourner autant d'une organisation officielle de l'Art ou d'un Art officiel, que d'une incurie administrative indifférente à l'Art, mais il est à souhaiter que chaque pouvoir trouve dans sa sphère d'action un groupe d'hommes de talent, une sorte d'aréopage qui ait au moins voix consultative dans les nombreuses questions où l'Art est intéressé.

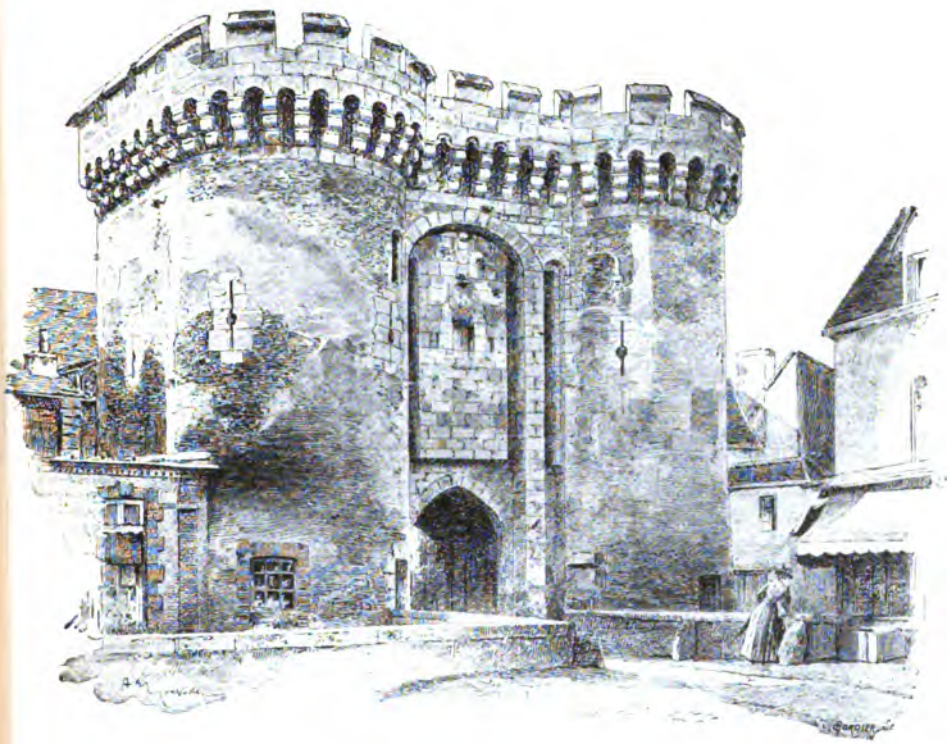

LA PORTE GUILLAUME

A CHARTRES

SOUVENIR DE L'EXCURSION DE L'*Ami des Monuments et des Arts*.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

L'action des pouvoirs publics sur l'art public.

PAR

Le Docteur JULES FELIX

Professeur à l'Université Nouvelle de Bruxelles, membre du Conseil général de l'Œuvre.

L'art public est une des plus hautes et des plus utiles manifestations de l'esprit et du cœur humain, parce qu'il consiste à mettre à la portée de tous et au profit de tous l'application des connaissances à la réalisation sincère, tangible et durable de la conception esthétique des hommes et des choses.

Personne ne peut donc rester indifférent à l'art public, et les pouvoirs dirigeants ou administratifs ont l'obligation et le devoir de s'intéresser à toutes les manifestations de l'art public; à l'éclosion des artistes, dans l'intérêt de l'instruction et de l'éducation de tous, et surtout des travailleurs et des déshérités de la fortune.

L'art public comprenant l'histoire vivante de l'humanité, doit par ses monuments et ses créations, être le musée durable et public des choses de la grande et belle nature, et de toutes les phases de l'évolution des hommes et des nations dans le domaine moral, religieux, scientifique, politique, social.

Les pouvoirs publics n'ont donc, pas plus que personne, le droit de diriger ni de réglementer l'art public (car l'art ne se régente jamais pas plus que les artistes). mais ils doivent intervenir grandement pour seconder l'initiative privée, afin de favoriser par l'instruction l'enseignement à la fois artistique et scientifique, et l'éducation rationnelle qui font des hommes instruits. consciencieux et de caractère indépendant, et favorisent ainsi l'éclosion et le développement des facultés et des tempéraments vraiment artistiques. Mais il ne suffit pas de produire des œuvres artistiques banales comme on n'en voit que trop : les œuvres d'art. dans toutes les branches de l'activité humaine, n'ont de valeur que si elles sont harmonisées avec les milieux auxquels elles doivent appartenir.

D'autre part, le mérite des œuvres d'art public perd de sa valeur réelle et esthétique, si les milieux sont viciés par des dispositions ou des manifestations malsaines, absurdes.

Le rôle des pouvoirs publics est donc tout tracé.

1° Les pouvoirs publics doivent seconder pécuniairement. mora-

lement et administrativement (*en dehors de tout esprit de parti,*) les manifestations sincères et réelles de l'Art public ;

2° Ils doivent de même seconder l'initiative privée, pour tout ce qui concerne l'instruction, l'éducation des artistes, afin de faciliter les vocations et les dispositions naturelles, en leur assurant non seulement les moyens de s'instruire et de se perfectionner, mais encore et surtout les moyens de vivre (mens sana in corpore sano). S'il en était ainsi que de génies et de talents ignorés pourraient suivre leur carrière ;

3° Ils doivent aussi restreindre le développement des *croûtards* et l'abus des carrières scientifiques et artistiques, en les rendant impossibles dès le début, à ceux qui n'ont ni les qualités naturelles, ni les dispostions Pour cela, il faut relever l'enseignement scientifique moyen, surtout l'enseignement des sciences naturelles, sans lesquelles il est difficile de devenir un artiste ;

4° Il faut instituer des lois et des règlements sévères pour la conservation et la protection des sites naturels et des œuvres d'art; et pour combattre l'industrialisme charlatanesque qui tue l'Art ou le déshonore ;

5° Les pouvoirs publics veilleront donc et seront armés légalement et administrativement pour réprimer et empêcher tous les abus et les manifestations quelconques, qui peuvent nuire à l'Art public ;

6° Les écoles d'Art privé, public ou industriel, auront des programmes à la fois scientifiques et artistiques, et l'enseignement sera théorique et pratique dans ses grandes lignes ; mais les méthodes d'enseignement seront sauvegardées des tendances d'écoles, des églises ou des petites chapelles. Il faut que l'artiste, tout en travaillant et en étudiant les maîtres sous la conduite des maîtres, reste *lui-même*, avec son talent et son tempérament personnel. Pour cela il faut lui apprendre à être un homme instruit, consciencieux, honnête, indépendant et libre! *Plus de magister dixit*....

De l'influence des pouvoirs publics

SUR L'ASPECT DES VILLES

PAR

PIERRE BOVEROULLE

De Namur, architecte provincial.

Au point de vue de l'esthétique, il est indispensable d'armer davantage les pouvoirs publics afin qu'ils puissent réagir sérieusement et efficacement contre le mauvais goût de constructeurs ou

de bourgeois peu soucieux du beau en architecture et qui, par des constructions banales, sans aucun caractère ni style, déparent et gâtent l'aspect de nos rues. Les plans de semblables constructions devraient être inévitablement rejetés par les autorités.

Il y aurait également lieu d'armer davantage les pouvoirs publics relativement à la polychromie des façades à rue.

Pour ce qui concerne les réglements administratifs se rapportant uniquement aux alignements et aux différentes saillies sur le nu du mur, ils devraient donner à l'artiste, chaque fois que l'œuvre l'exige réellement et qu'aucun préjudice n'est porté à la circulation ni aux voisins, la liberté de s'écarter faiblement des prescriptions formulées à cet égard et actuellement en vigueur.

Chaque cas particulier, dont l'importance serait constatée, devrait être soumis par l'administration communale à une commission spéciale chargée de donner son avis au point de vue de l'art et des saillies exigées par l'œuvre projetée.

L'art public au point de vue social

ÉVOLUTION DES ACADÉMIES

PAR

JOSEPH TOMASETTI,

Professeur, secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Luc, archiviste du prince Colonna, professeur agrégé de la Faculté des lettres à l'Université de et à Rome.

Les Académies n'ont pas d'*époque* : elles doivent être de tout temps.

Invoquer le pouvoir de l'Etat et de la ville pour obtenir l'éducation artistique du peuple (par exemple : imprimer des échantillons de l'art ancien et moderne dans les papiers scolastiques, soumettre à une surveillance les exemples, les types des tapisseries, des broderies, et décréter des prix d'encouragement, etc., etc.);

Appliquer les formes classiques aux matériaux modernes, surtout au fer (prix d'encouragement);

Concilier les traditions classiques avec la vie moderne, dans les monuments, en faisant oublier la pauvreté des revêtements et surtout en introduisant dans les œuvres artistiques *le calme* et *la grandeur* du sentiment des anciens (plus de déformations, plus d'erreurs par exagération ou méconnaissance de la logique, etc.).

Des mesures à prendre en vue du développement

ESTHÉTIQUE DES POPULATIONS

PAR

CHARLES LUCAS,

Architecte, secrétaire de la Caisse de Défense mutuelle des architectes, délégué de la Commission du Vieux-Paris et de la Société centrale des Architectes français, à Paris.

Insertion plus considérable de notions d'histoire de l'art, avec illustrations, dans les cours d'histoire générale professés dans chaque grande division d'enseignement ;

Notions très développées d'histoire de l'art national, avec illustrations, dans le programme des écoles professionnelles ;

Petits manuels illustrés d'histoire de l'art et particulièrement de l'art national, répandus à profusion ;

Décoration murale de toutes les grandes surfaces intérieures des édifices publics et surtout des écoles, à l'aide de sujets empruntés à l'histoire de l'art ou de l'industrie locale, sujets traités d'une façon impeccable au point de vue de la composition et du dessin, mais traités d'une façon sommaire au point de vue de la couleur, afin que l'exécution en soit facile et économique ;

Conférences sur place et excursions scolaires plus nombreuses, pendant les jours de congé et pendant les vacances, en donnant plus de place aux visites de musées, de monuments et d'établissements d'industrie d'art.

Nécessité de l'art dans l'éducation générale

PAR

JULES SAUVENIÈRE,

Professeur à l'Athénée de Liège, délégué des sociétés artistiques liégeoises.

La culture de l'art est socialement utile ; elle est aussi moralement et intellectuellement nécessaire à la jeunesse actuelle.

Nulle trace d'une histoire de l'art dans toutes les entreprises d'instruction moyenne publiques ou privées, — comme aussi nul souci du beau extérieur dans la disposition, l'ornementation, l'atmosphère des écoles.

A notre avis, il faudrait créer ce cours d'esthétique dans les écoles, les athénées, les conservatoires, les universités.

Développer les connaissances artistiques des populations futures, c'est le devoir de l'Etat ; l'*art dans l'éducation*, telle est la pierre fondamentale du développement esthetique.

Ce monument fut construit au XIVe siècle et abattu — comme les arbres de l'Esplanade des Invalides, à Paris — nuitamment, vers 1802.

A B

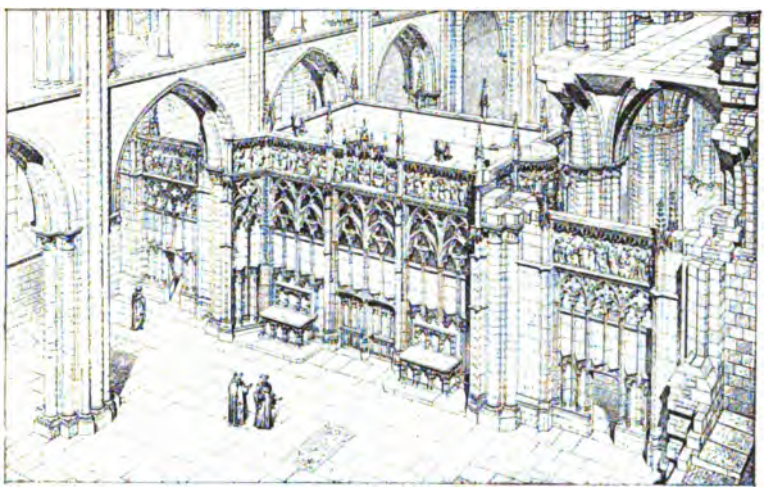

JUBÉ DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Reconstitué par SAUVAGEOT.

Les amorces A et B existent encore sur place. Le dessin restitué a été établi d'après des fragments subsistants en divers endroits, notamment dans la distillerie de M. Legrand, et dans sa maison de campagne à Tourville.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil*

RECONSTITUTION DU JUBÉ

(XIVe SIÈCLE)

DE

L'ABBAYE DE FÉCAMP

PAR

LOUIS SAUVAGEOT

Architecte du Gouvernement et de l'église de Fécamp[1].

En dessinant les différentes parties de la belle église abbatiale de Fécamp, j'ai remarqué particulièrement les restes d'un ancien jubé qui devait être fort beau, à en juger par les portions encore attenantes aux piliers de l'église.

Plusieurs fragments de parties architecturales et de sculpture, aujourd'hui disséminées dans l'église, m'avaient paru provenir du jubé détruit; mais leur petit nombre ne pouvait qu'ajouter aux regrets causés par la destruction de l'ensemble auxquels ils appartenaient. Sur ces entrefaites, j'appris qu'un habitant de Fécamp, M. Legrand, avait recueilli un grand nombre de pierres sculptées provenant de l'abbaye, et qu'en outre une maison particulière de la ville était ornée de nombreuses sculptures de même origine.

Ayant aussitôt visité cette maison, je reconnus sans peine que non seulement elle était décorée, mais presque entièrement construite avec des matériaux empruntés aux clôtures en pierre des chapelles et surtout au jubé de l'Abbaye. Ma visite chez M. Legrand fut encore plus heureuse. J'y trouvai rassemblés dans son jardin et dans ses ateliers, une foule de fragments, des plus remarquables, évidemment tirés de l'abbaye, et dont la plupart avaient également appartenu au jubé qui m'intéressait. Par leur réunion en un même lieu, ces différentes parties importantes du jubé de l'abbaye de Fécamp permettaient d'apprécier le caractère précieux et la haute valeur artistique de l'œuvre dont elles étaient les restes. Un examen attentif des profils et des sculptures ornementales, ainsi que des costumes portés par leurs figures décoratives, facilitent aussi la détermination de l'époque à laquelle remontait le jubé. Il m'a semblé que tous ces beaux fragments, bien conservés, d'une exécution si délicate et si parfaite, devaient dater de la

[1] Extrait d'un rapport présenté au Gouvernement.

moitié du XIVe siècle. D'autres fragments très nombreux, entassés dans les caves de M. Legrand, et sur lesquels je jetai un coup d'œil, me firent alors concevoir l'espérance de retrouver la disposition d'ensemble du jubé.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Legrand, je me mis résolûment à dessiner et mesurer avec le plus grand soin tous les morceaux dissemblables qui provenaient du jubé en ayant soin de noter exactement le nombre des morceaux pareils.

En remuant les fragments entassés dans la cave, je trouvai d'abord un grand nombre de marches à noyau évidé, ayant fait partie de l'escalier à vis. La plupart des tambours du même escalier se trouvaient là aussi, ainsi que plusieurs portions d'arcature ajourée et de corniche circulaire, formant la presque totalité de l'escalier du jubé ; j'étais dès lors fixé sur la partie la plus difficile à reconstituer. Plusieurs autres morceaux encore transportés par M. Legrand à sa maison de campagne de Tourville, près Fécamp, que je dessinai et mesurai également, complétèrent mes premières investigations, consistant dans tous les relevés des fragments connus ayant appartenu à l'ancien jubé de l'abbaye de Fécamp.

Au moyen d'une succession d'épures tracées à la même échelle que les dessins au net des divers fragments, j'essayai alors de retrouver l'emplacement de chacun d'eux.

Les nombreux morceaux de plafond existant pour la plupart à l'état entier, les fragments d'arcs doubleaux et d'arcs ogives, les parties de corniche et surtout les assises entières provenant des piles tant engagées qu'isolées me déterminèrent d'abord le tracé général du plan du jubé détruit. J'arrivais à une disposition très singulière, d'une importance sans précédents, à ma connaissance du moins, et assurément fort originale. Un des points difficultueux, la position de l'escalier conduisant à la plate forme du jubé, était déterminé en plan par deux morceaux de dalles ornées formant le raccord du plafond avec l'escalier. Mes tracés d'épures relatives au plan et le calcul des dimensions relevées sur les fragments concordant absolument, je passai ensuite aux élévations, dont les hauteurs étaient fixées d'une manière certaine par les importants pieds-droits encore attenants aux piliers de l'église. M'aidant des épaisseurs et assises relevées sur les tambours des piles, complétant les fragments d'arcatures au moyen des flèches de courbes mesurées sur les différents morceaux qui en proviennent, et tenant compte surtout de la position des chapiteaux ou place, indiquant la naissance des arcs ajourés, je trouvai facilement la place de tous les morceaux aujourd'hui disséminés en tant d'endroits. La position et l'ordre même dans lequel étaient rangées les belles sculp-

tures ronde bosse, montrant les scènes de la Passion, le triomphe du Christ et la représentation de la Sainte Trinité, sous le vocable de laquelle l'abbaye de Fécamp a été placée de tout temps, résultaient pour moi des dimensions des divers groupes aussi bien que de l'attitude des personnages.

Tout en me livrant aux opérations indiquées ci-dessus, je m'efforçais aussi de recueillir tous les renseignements relatifs à l'abbaye dont le souvenir pouvait s'être conservé dans le pays. C'est ainsi que j'appris que le beau jubé de l'église abbatiale de Fécamp, après avoir traversé intact l'époque de la Révolution, avait été détruit seulement en 1802 ou 1803.

A cette époque l'abbaye de Fécamp était devenue église paroissiale. On comprend facilement que le jubé, placé vers la partie supérieure de la nef, où il fermait complètement la vue du chœur, devait singulièrement gêner l'exercice du culte, en empêchant les fidèles d'apercevoir l'officiant au maître-autel. Aussi le curé d'alors, partageant probablement le peu d'estime dans lequel étaient tenues à cette époque les œuvres du moyen-âge, n'hésita-t-il pas à faire disparaître le jubé qui le gênait.

Il semble cependant, que cette destruction ne fut pas opérée sans certaines craintes ; en tous cas, il ne paraît pas qu'elle ait été autorisée régulièrement. Voici les faits dont le souvenir s'est conservé très vivant, et tels qu'ils m'ont été certifiés par plusieurs personnes recommandables de la ville.

Le jubé aurait été démoli nuitamment. Le curé, faisant venir un maçon du pays, lui aurait commandé d'amener le nombre d'ouvriers voulu, pour commencer la démolition à 5 heures du soir, après la fermeture des portes de l'église, de manière à ce qu'il ne restât plus trace du jubé le lendemain matin. Les matériaux provenant de la démolition, sauf les groupes sculptés réservés à l'église, auraient été abandonnés à l'entrepreneur de maçonnerie en payement de son travail en destruction.

C'est avec ces matériaux que ledit maçon s'est ensuite construit la maison dont je parlais plus haut, dans laquelle il avait remonté complètement l'escalier du jubé, acheté par M. Legrand et aujourd'hui déposé par morceaux dans les caves de sa maison.

Malgré d'actives recherches faites à la mairie de Fécamp, à la Bibliothèque de Rouen, qui possède maintenant les livres et manuscrits de l'abbaye de la Trinité et aussi à la Bibliothèque Nationale de Paris, je n'ai pu trouver de renseignements graphiques ou descriptifs donnant des indications précises sur l'ancien jubé détruit.

Une étude de canalisation et distribution d'eau dressée en

l'année 1700 par un moine de l'Abbaye Bénédictine montre cependant à une très petite échelle, un plan de l'église abbatiale sur lequel le jubé est indiqué. Par la précision et la grande exactitude des diverses parties de ce plan, dessiné avec un soin extrême, ce document aujourd'hui déposé à la mairie de Fécamp, prend un grand intérêt.

L'indication du jubé qu'on y trouve, confirme la disposition générale de mes épures.

Divers souvenirs restés dans le pays viennent encore à l'appui de l'importance particulière que devait avoir le jubé de Fécamp. Ainsi, d'après la tradition, la maîtrise de l'Abbaye, autrefois très renommée et composée d'un grand nombre d'exécutants, se tenait sur la plate-forme du jubé pendant les offices. On dit aussi que pendant les troubles de la Révolution en 1793, le jubé de l'abbaye de Fécamp servait de tribune, sur laquelle venaient en foule les orateurs improvisés. Ce serait aux services qu'il rendit à cet usage, que le jubé en question dût la faveur de traverser intact l'époque à laquelle tant de monuments religieux furent mutilés.

Les jubés anciens sont aujourd'hui fort rares en France. Les moins récents connus, sont ceux de Folgoet (Finistère), de l'église de Brou (Ain), de l'église de la Madeleine à Troyes, de la cathédrale d'Albi et de Saint-Fiacre au Faouët, qui datent de la fin du XVe siècle ou du commencement de la Renaissance.

Par son ancienneté, le jubé de Fécamp, dont la construction peut remonter à la fin du XIVe siècle, aussi bien que par son importance et sa disposition originale, prend donc un intérêt tout particulier.

Nous souhaitons vivement qu'on détruise l'œuvre de vandalisme de 1802 : il importe à l'art français et à la ville de Fécamp de voir rétablir en son intégrité le jubé dans l'église ; les pierres du monument, de peu de signification dans un musée, doivent être rassemblées en leur place primitive ; ainsi on rendra à la France un chef-d'œuvre unique. Nous comptons sur le patriotisme de M. Legrand pour faciliter une œuvre si nécessaire à Fécamp.

CHARLES NORMAND.

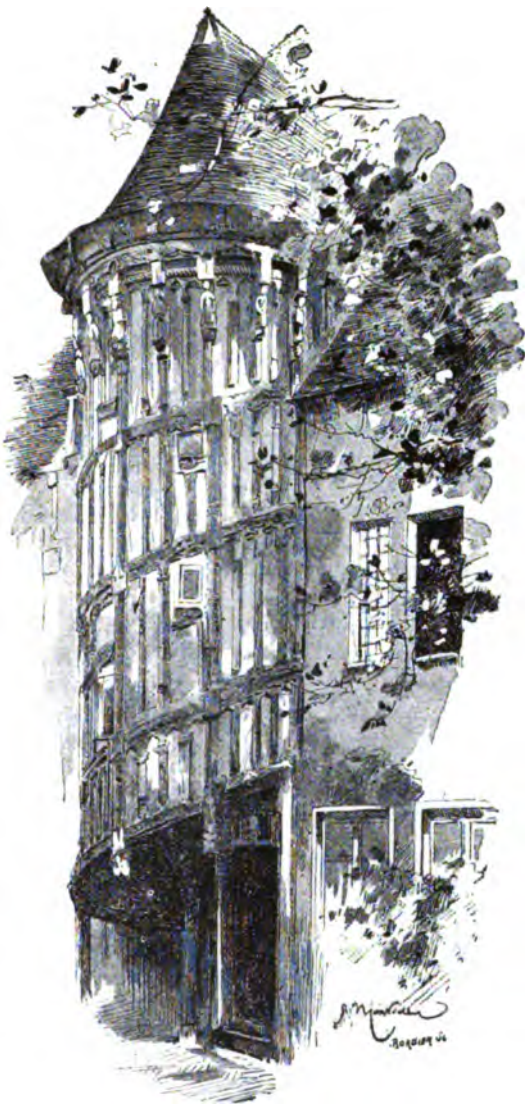

Souvenir de l'excursion de l'Ami des Monuments et des Arts à Chartres.

LA TOURELLE DE L'ESCALIER DE LA REINE BERTHE

(Voy. T. XII, p. 140.)

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil*

CONSERVATION

ET

RESTAURATION DES MANUSCRITS

On lit dans *Le Moyen-Age :*

Sur l'initiative de l'éminent préfet de la Bibliothèque Vaticane, le P. Ehrle, S. J., une conférence internationale pour la conservation et la réparation des manuscrits anciens a été tenue à Saint-Gall du 30 septembre au 2 octobre. Les travaux de cette conférence ont été consignés dans une brochure intitulée : *Protokoll der internationalen Conferenz zur Erhaltung und Ausbesserung alter Handschriften abgehalten am 30 september und 1 october 1898 in St-Gallen* (in-8°). Le bureau était composé de MM. Th. Mommsen, président d'honneur ; de Vries, président ; Escher et Omont, secrétaires. La France était représentée par M. Omont, délégué officieusement par l'administrateur général de la Bibliothèque Nationale ; M. Chatelain, de la Bibliothèque de la Sorbonne, présent à Saint-Gall, a pris part aux délibérations. Le P. Ehrle, qui a récemment rédigé un rapport sur les expériences faites au Vatican, rapport reproduit en France par la *Revue des bibliothèques* et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* par les soins de M. Dorez, avait obtenu du Souverain Pontife l'autorisation de déplacer quelques-uns des plus célèbres manuscrits du Vatican, notamment les deux Virgiles à peintures, le *De Republica* de Cicéron, le Dion-Cassius, le Codex Marchellianus Prophetarum, le Fronton, les fragments de Salluste. Après avoir examiné ces manuscrits, les membres de la conférence ont discuté sur l'opportunité des restaurations et sur le choix des meilleurs moyens de conservation à employer ; ils ont émis les vœux suivants : constitution d'un comité permanent, élaboration d'une liste des manuscrits qui se distinguent par leur ancienneté et leur valeur, reproduction par la photographie des plus rares d'entre ces monuments précieux, appel à adresser aux Gouvernements pour obtenir leur concours en vue de la réalisation de ces desiderata, entente à établir entre les bibliothécaires et les chimistes au sujet des procédés les meilleurs pour protéger les manuscrits de la destruction. Ajoutons que les deux causes principales de destruction sont les insectes et surtout les encres, dont les composés chimiques rongent le parchemin au point de percer complètement les endroits

où des caractères d'écriture ont été tracés ; le procédé préconisé par le P. Ehrle est, soit pour les manuscrits sur parchemin le badigeonnage à la gélatine mélangée de formol à une dose convenable, soit pour les manuscrits sur papier, l'application de la crépeline de Lyon, de beaucoup préférable au papier de soie.

A. V.

DES PRINCIPES

QUI PRÉSIDENT A LA RESTAURATION DES MONUMENTS

AU CAIRE

D'APRÈS LES DOCUMENTS OFFICIELS

Dans le rapport de M. Stanley Lane Pole formant annexe 5 du rapport de Lord Cromer sur l'administration égyptienne, on trouve l'exposé des principes qui président à la restauration des monuments de l'art arabe au Caire. Outre leur attrait local, ils nous intéressent à cause des monuments arabes de notre empire colonial et en raison des idées générales qui trouvent leur application aux édifices de tout style. Voici, textuellement reproduits, les passages intéressants empruntés aux documents officiels :

Restauration. — La tâche du Comité ne s'est pas bornée uniquement à des travaux de conservation, mais elle s'est étendue aussi à la restauration complète de plusieurs monuments. Il existe un préjugé bien fondé dans les cercles artistiques et archéologiques contre toute restauration de quelque nature qu'elle soit ; mais je crois que l'examen de quelques-unes des restaurations exécutées par M. Herz bey ferait disparaître ces appréhensions naturelles et généralement légitimes. Le principe adopté par cet architecte, ainsi qu'il me l'a expliqué, semble être sain et raisonnable. Ce principe est celui-ci : aucun monument unique dans son genre, tel que par exemple la mosquée d'Ibn-Tououn, appartenant à une période d'architecture dont il ne reste que très peu de modèles, tels que les mosquées Fatimides, ne doit être restauré pour quelque motif que ce soit; les travaux de conservation sont les seuls possibles en pareil cas, et rien ne doit être fait plus que ce qui est absolument nécessaire pour assurer la stabilité du bâtiment et le mettre à l'abri des injures du temps et autres. Toutefois, lorsqu'il existe de nombreuses mosquées de la même époque ressemblant, à peu de chose près, l'une à l'autre en style et souvent dans les détails mêmes d'ornement, telles que celles de l'époque de Kait bey, on pourrait

alors sans crainte en choisir quelques-unes pour une restauration complète à tous les points de vue, de manière à présenter aussi fidèlement que possible leur aspect primitif au temps où elles furent ouvertes pour la première fois au culte public. M. Herz bey a donné quelques exemples de sa théorie de restauration dans des mosquées d'une époque bien représentée. Ces exemples n'offrent pas un succès égal et il résulte évidemment des derniers spécimens que l'expérience l'a beaucoup édifié, notamment en ce qui regarde la couleur. Mais je pense que le plus sévère adversaire de la restauration trouverait peu de chose à critiquer dans la manière soignée et admirable dont la petite mosquée d'Abou-Bekr-Mazhar a été restaurée, tout en conservant presque sa condition primitive ; et quoi qu'on puisse dire au sujet des travaux d'essai dont la mosquée d'El Mouayyad a été l'objet sous le dernier régime, il n'est point douteux que la frise inscriptive et le plafond peint ne fussent restaurés aussi parfaitement et aussi scrupuleusement que ne peuvent le faire l'habileté et la science. Je puis affirmer, sur mon observation personnelle que rien ne peut dépasser ni les soins et précautions pris par l'architecte du Comité pour s'assurer d'avoir réellement découvert le dessin et la peinture primitifs au-dessous de la poussière et du badigeon séculaires, ni la peine qu'il se donne pour les reproduire fidèlement. Je ferai remarquer ici que le Comité compte dans son personnel des ouvriers en métal et en bois qui sont capables de copier les dessins si fidèlement, qu'il est presque impossible de les distinguer des originaux (toutefois, ces ouvriers n'ont pas encore réussi dans les travaux de verre de couleur). Ce mérite a le désavantage évident qu'à moins d'une grande surveillance, les détails des monuments, tels que les ornements de relief et les plaques en bronze des portes ou les gravures et ornements incrustés en bois et en ivoire des portes et « mimbars » peuvent être contrefaits.

« Dans les récentes restaurations des inscriptions arabes, l'inscription elle-même est faite pour indiquer la date de sa restauration, mais plusieurs petits détails d'ornement ne sont point distingués des originaux qu'ils complètent. Ce défaut exige une correction immédiate avant que les indices distinctifs ne soient oubliés par les restaurateurs eux-mêmes. Toute plaque métallique ou panneau en bois ou mosaïque devrait porter une marque distinctive infaillible, telle que la date de la restauration en chiffres arabes : des plans détaillés de tous les monuments restaurés devraient être conservés dans les archives du Comité ; les parties neuves y seraient clairement distinguées par des couleurs ou des nuances. Si cette règle était scrupuleusement observée, la restauration

complète, sous les réserves ci-dessus, d'un nombre limité de mosquées ne pourrait, à mon avis, qu'être avantageuse. Lorsque le travail est exécuté avec habileté et honnêteté, comme c'est le cas dans la mosquée d'Abou-Bekr-Mazhar, il n'existe pas de contrefaçon, mais plutôt une conservation dans le sens le plus complet et le plus satisfaisant. La beauté de ces mosquées restaurées semble attirer les yeux des fidèles et il n'est point douteux que la mosquée d'El Mouayyad ne fût beaucoup plus fréquentée pour la prière depuis que son « liwan » a été restauré à peu de chose près dans sa beauté primitive et dans sa richesse en or et en couleur. C'est là une considération à laquelle le département des Wakfs peut à peine manquer d'attacher une grande importance. En même temps, il y a peut-être quelque risque que les travaux de conservation ne soient quelquefois négligés dans le but d'exécuter les travaux de restauration qui offrent naturellement plus d'intérêt et plus d'effet tant pour l'architecte que pour le public.

« Il y a aujourd'hui cinq mosquées en cours de restauration, savoir : les mosquées de Zein-ed-Din Yahya près du Mousky, Gameê-el-Benat, la mosquée d'Asunbugha à Darb-es-Saadeh et la mosquée de Kidjmas-el-Ishaki, indépendamment des mosquées d'El Mouayyad et d'Abou-Bekr-Mazhar qui peuvent être considérées comme étant achevées. Toutefois, deux des mosquées ci-dessus appartiennent à des wakfs privés et leurs travaux de restauration sont payés par des particuliers. Toujours est-il que les travaux de restauration entrepris à présent sont, d'après mon avis, suffisants, et l'attention du Comité devrait être principalement dirigée, dans les deux ou trois années prochaines, sur un nouveau et complet examen de tous les monuments figurant sur sa liste, en vue d'y faire des travaux complets de conservation. En tout cas, le choix d'une nouvelle mosquée pour y faire des travaux complets de restauration est une mesure qui ne devrait être prise qu'après sérieuse réflexion et non à la légère. Les travaux de restauration, on ne doit pas l'oublier, sont coûteux et ne peuvent être sagement engagés tant que les fonds du Comité suffisent à peine aux travaux seuls de conservation.

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, au Caire. — Le dernier rapport — le treizième concernant 1896 — est fort intéressant ; il témoigne du zèle et de l'activité déployés en faveur des monuments arabes. Signalons notamment un remarquable travail de M. Stanley Lane Pole, traduit du *rapport de Lord Cromer* sur l'administration égyptienne ; malgré sa date relativement ancienne il ne peut manquer de piquer la curiosité des Français, qui, l'ignorent certainement. M. Stanley Lane Pole avait

visité tous les travaux en cours d'exécution et ceux précédemment achevés. « Il ne doit jamais être oublié, écrit-il, que le premier devoir du comité est la conservation et non la restauration des monuments. » Vous voyez combien la devise de « l'Ami des Monuments et des Arts » a fait du chemin, depuis douze ans : son cri de guerre : *entretenir, ne pas restaurer* a été entendu, ici comme ailleurs. L'auteur du rapport ajoute :

« 1° Dans les cas où il serait très coûteux d'entreprendre une réparation complète sur le budget actuel, il existe un mode de conservation dans le sens littéraire et artistique qui devrait être invariablement adopté, lorsqu'on court le risque d'une dégradation ultérieure et immédiate. La grande mosquée du Sultan Hassan en est un exemple. En pareils cas, où plusieurs milliers de livres seraient nécessaires pour une conservation substantielle, le Comité ne peut à présent mettre à exécution les plans qui ont été dressés pour un travail ainsi élaboré, à moins qu'une souscription publique ne soit ouverte en Europe. Ce qu'il peut faire, c'est de préparer un mémoire exact sur l'état actuel de la mosquée, de lever des plans complets de l'architecture et des élévations, de photographier tous les détails d'ornement et d'inscription, de reproduire dans les mêmes couleurs que les originaux les mosaïques et autres décorations colorées, et en général de rendre possible la reproduction en tout temps de la mosquée entière dans ses proportions réelles et dans les détails exacts des ornements. Pour les savants qui s'adonnent à l'étude de l'histoire de l'art arabe, un tel mémoire serait inappréciable et rendrait en même temps possible la tâche de conservation, même si, par suite de manque de fonds, le travail à faire devait être ajourné jusqu'au jour où la mosquée fût réduite à un état de dégradation beaucoup plus déplorable. La préparation de pareils mémoires nécessiterait l'augmentation du personnel du Comité, mais si ces mémoires sont publiés avec des introductions et explications historiques complètes, leur vente rembourserait probablement une grande partie de la dépense. En même temps, ces mémoires ne devraient naturellement pas être considérés comme tenant lieu d'une conservation effective ou comme étant une raison pour différer les réparations nécessaires ; ils devraient servir simplement comme une sauvegarde contre la ruine totale ou partielle d'un monument par une catastrophe soudaine (ruine qui pourrait se produire à tout moment dans l'un des minarets de la mosquée du Sultan Hassan) et non comme prétexte pour refuser d'éviter cette ruine. »

M. Stanley Lane Pole demande l'établissement de vitres et de grillages à l'intérieur des fenêtres de mosquées, afin d'empêcher

l'entrée des oiseaux qui font beaucoup de mal; l'expropriation des maisons accolées aux mosquées est indispensable. Il ajoute très justement : « Les quelques maisons du moyen âge qui existent encore dans la ville du Caire ont, au point de vue artistique, plus de valeur que les mosquées entretenues par les wakfs privés, car elles constituent à peu près les seuls modèles restant du style domestique de l'art arabe. Il est grandement à désirer que ces maisons soient mises sous le contrôle du Comité et si une compensation convenable était accordée en retour des actes de dépossession ou d'immixtion, les propriétaires auraient peu de motifs de se plaindre.

Le rapporteur établit ensuite quelques principes de restauration et indique le plan de l'ouvrage de M. Herz bey sur la mosquée du sultan Hassan.

L'architecte en chef des monuments arabes. M. Herz bey a fait un « *Rapport sur les monuments de Rosette* » qui est une véritable monographie de cette ville curieuse. On abat ses maisons, si remarquables, à vil prix, pour en extraire des briques ; ces constructions sont cependant de plus haut intérêt comme on en peut juger par les planches, fort intéressantes en dépit de certaines imperfections, tenant soit aux photographies soit au mode de gravure employé pour leur reproduction. Vraiment ne pourrait-on conserver au moins à un quartier ce « cachet qui lui est exclusivement propre et qu'elle ne partage avec aucune ville en Egypte... ces longues rues, plutôt étroites, bordées de hautes maisons sur la façade desquelles se dessinent les innombrables assises de briques rouges et noires. » M. Herz ajoute des notes sur plusieurs de ces maisons et donne la nomenclature des mosquées.

L'activité de M. Herz apparaît à chaque page du rapport où l'on trouve l'énumération de tous les travaux entrepris, de leur prix de revient, d'intéressantes notes archéologiques, le texte des rapports et des vues photographiques de plusieurs des mosquées du Caire. Nos félicitations au Comité de conservation des monuments arabes.

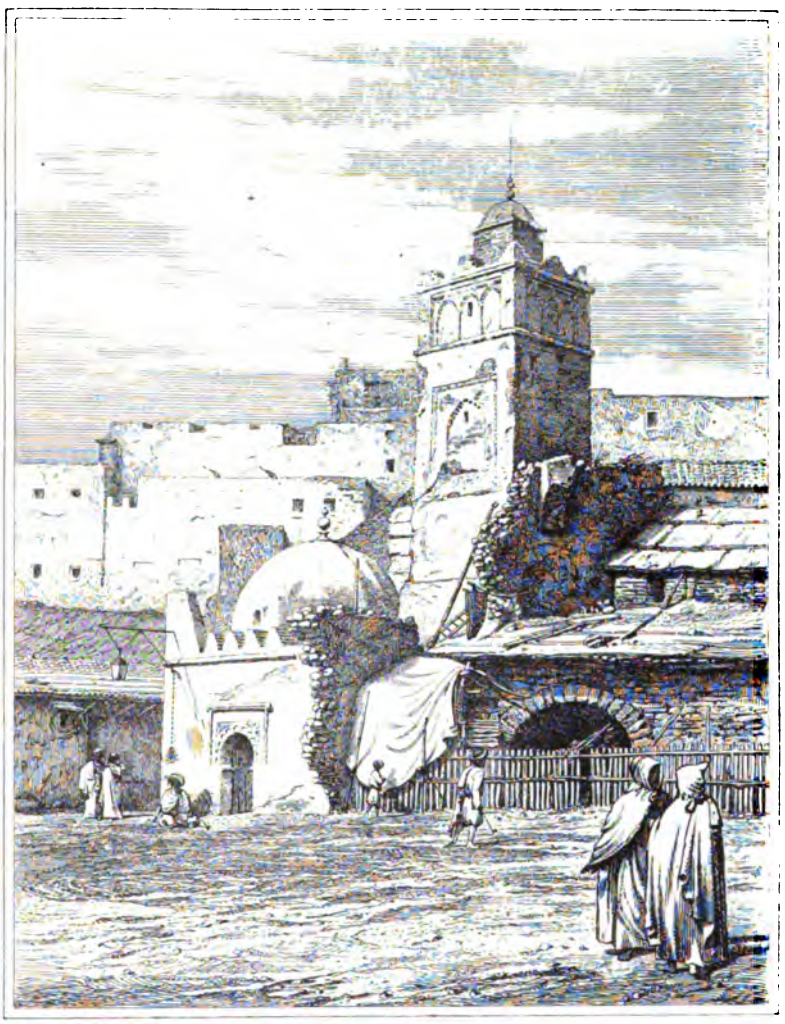

Ravoisié del. *Guillaumot sc.*

ORAN. — MOSQUÉE MAHOMMED EL HAOUNARY

Charles Normand direxit *96, rue de Miromesnil.*

NOS GRAVURES

LA MOSQUÉE MAHOMMED EL HAOUNARY

A ORAN (ALGÉRIE)

La mosquée de Sidi-el-Hâouri fut édifiée, selon Louis Piesse, sous le gouvernement du bey Othman-le-Borgne, fils de Mohammed-el-Kebir. Elle fut affectée en grande partie au service du campement. Une inscription placée sur un pan de mur qu'on a abattu donnait la date de la fondation de la mosquée, l'an 1213 de l'hégire (1799-1800) : Le prince des croyants... a ordonné la construction de cette mosquée bénie en l'année 1213 ». Le saint en l'honneur duquel on éleva la mosquée, Sidi-el-Hâouri mourut en 842 (1439), âgé de 92 ans ; ce fut un grand marabout ; à dix ans il savait par cœur le Koran et avait acquis par cela même le titre de *hâfed* (*Gorguos*) ; il étudia la science à Bougie et à Fez, visita la Mekke, Jérusalem, se fixa à Oran, où il tourna vers son dieu les cœurs de la multitude. Son fils ayant été tué par les habitants d'Oran il demanda à Dieu que cette ville devînt pendant trois cents ans la proie des chrétiens. L'occupation française complétera et au-dela, ce qui manque à ce laps de temps dans la durée des deux occupations espagnoles.

DE LA PROPRIÉTÉ

DES

OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES

FAITES A L'OCCASION DES TRAVAUX PARISIENS

PAR

DEFRANCE

Directeur administratif des travaux de Paris.

1° *Clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des Ponts et chaussées.* (Arrêté ministériel du 16 février 1892.)

« Art. 25. — Objets trouvés dans les fouilles.

« L'Administration se réserve la propriété des matériaux qui se trouvent dans les fouilles et démolitions faites dans les terrains appartenant à l'État, sauf à indemniser l'entrepreneur de ses soins particuliers.

« Elle se réserve également les objets d'art et de toute nature qui pourraient s'y trouver, sauf indemnité à qui de droit.

2° « *Cahier des charges imposées aux entrepreneurs du Service municipal en ce qui concerne le mode d'exécution des travaux.* (Approuvé le 4 août 1879.)

« Art 33. — Objets d'art trouvés dans les fouilles.

« Les objets d'art ou les monnaies ou médailles que l'on pourrait trouver dans les fouilles appartiennent à l'Administration, moyennant le paiement aux ouvriers qui les auront trouvés de la moitié de la valeur intrinsèque desdits objets et de la moitié d'une plus-value fixée par le Conservateur des médailles de la Bibliothèque nationale, au cas où ils auraient du prix comme antiquités ; quant aux monnaies ayant cours, la valeur qu'elle représentent sera partagée entre les ouvriers et l'Administration, conformément aux dispositions du Code civil. »

M. le Président de la Commission du Vieux Paris, à laquelle cette communication a été faite, dit qu'il est bien entendu que la Ville n'entend nullement frustrer les ouvriers des trouvailles qu'ils pourraient faire ; au contraire elle est toute disposée à les indemniser largement. Lors des fouilles du Pont Neuf, beaucoup d'objets trouvés dans la Seine ont été détournés et vendus ; des dagues, des épées, des coffrets et même des lingots provenant d'un vol fait à la Monnaie ont été vendus à des particuliers par les ouvriers travaillant à ces fouilles.

Wahre Proben / rühmlicher Tapferkeit / gewiesen an den beeden See-Plätzen / Dieppe und Havre de Grace, Welche von der Englisch- und Holländischen Flotte / unter dem Vice-Admiral Berckley / Von Zeit deß 17. biß 31. Julii dieses 1694. Jahrs / bombardirt / verbrand und ruiniret worden.

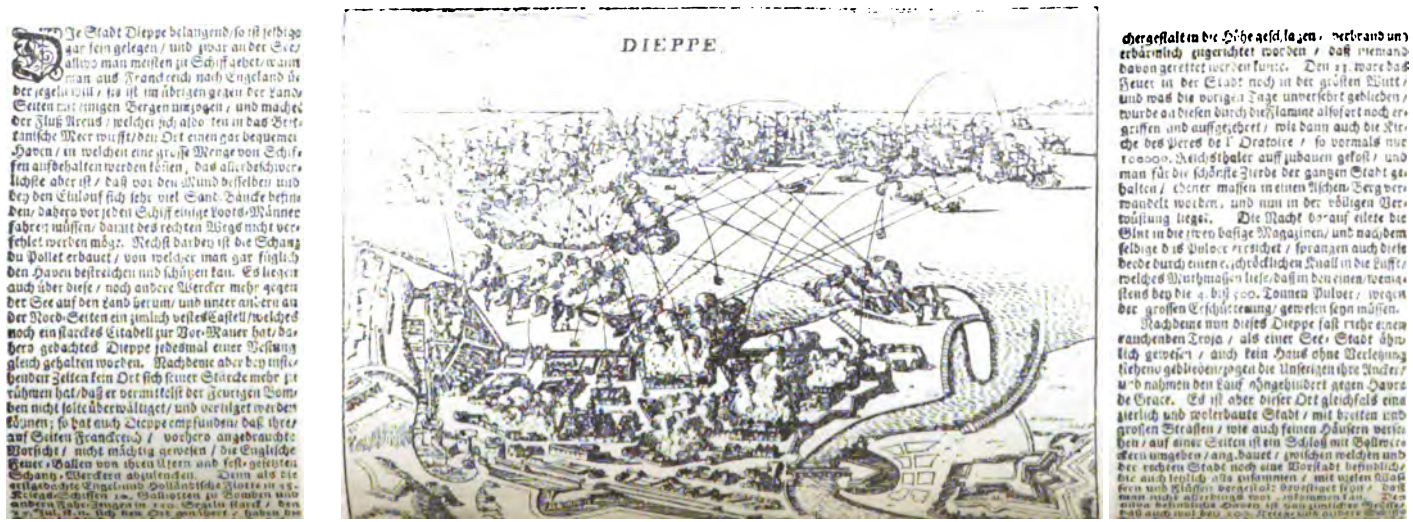

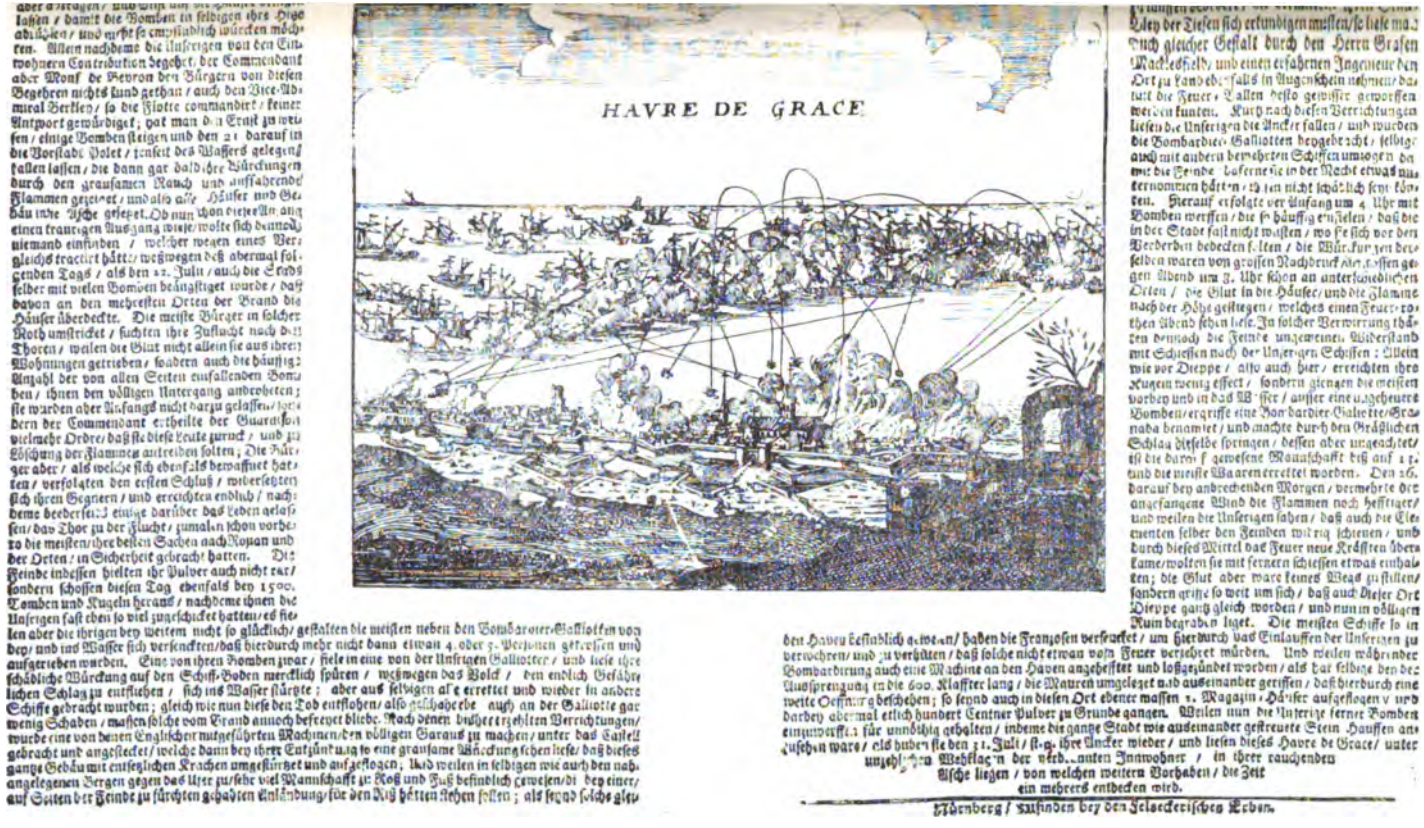

COMMENT LES ANGLAIS ONT ATTAQUÉ LA FRANCE, LES 17-31 JUILLET 1694. — BOMBARDEMENT DE DIEPPE ET DU HAVRE

Reproduction d'un « CANARD » de Nuremberg. — Pour la traduction voyez notre texte.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

ÉPISODES VÉRIDIQUES D'UN CÉLÈBRE FAIT D'ARMES QUI EUT LIEU DEVANT LES DEUX PORTS DE MER

DIEPPE ET HAVRE DE GRACE

QUI FURENT BOMBARDÉS, BRULÉS ET RUINÉS

PAR LA FLOTTE ANGLO-HOLLANDAISE

CONDUITE PAR LE VICE-AMIRAL BERCKLEY

Du 17 au 31 juillet de cette année 1694.

TRADUCTION ANNOTÉE D'UN « CANARD » NUREMBERGEOIS

PAR

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut. Interprète militaire de réserve à l'État-Major.

Le canard *Episodes véridiques et célèbres faits d'armes qui ont eu lieu aux deux ports de mer de Dieppe et Havre-de-Grâce*, que nous reproduisons, a été publié dans *Le Hâvre d'autrefois*, édité chez Lemâle, mais sans traduction. Les faits y sont exagérés. Nous avons jugé intéressant d'en donner l'image et une traduction dans laquelle nous avons eu plus souci de suivre de près le texte allemand et les tournures anciennes que de faire des phrases plus élégantes, mais moins sincères ; la reproduction est faite d'après l'exemplaire conservé au cabinet des Estampes.

Nous atteignîmes la ville de Dieppe, fort bien située, au bord de la mer, là où l'on passe le plus communément de France en Angleterre ; du côté de la terre, Dieppe est entouré de quelques hauteurs ; la rivière de l'Arques qui s'y jette dans la mer Britannique forme ici un port très commode où l'on peut mettre à l'abri un grand nombre de bateaux ; mais une grosse difficulté provient de l'abondance des bancs de sable qu'on trouve à l'embouchure et dans son cours, ce qui oblige à faire accompagner chaque navire de pilotes afin qu'on ne perde pas le droit chemin. Tout auprès s'élève le fort du Pollet d'où l'on peut commander et protéger le port. En outre il existe au-dessus de celui-ci, sur les terres environnantes, des ouvrages plus proches de la mer, et, entre autres, sur le côté nord, un château assez solide qui possède une forte citadelle comme ouvrage avancé, ce qui fait considérer Dieppe à l'égal d'une place forte. Mais depuis notre époque aucun endroit ne peut tirer vanité de sa force, car il peut être vaincu au moyen des bombes incen-

diaires et réduit ; ainsi Dieppe a éprouvé que les soins pris à l'avance par la France n'avaient pas eu la puissance de tenir à l'écart de ses côtes et de ses ouvrages retranchés les ballots de feu de l'Angleterre. Car lorsque la flotte anglo-hollandaise s'approcha de l'endroit le 17 juillet avec 45 navires de guerre, 10 galiotes à bombes et d'autres embarcations, les ennemis[1] purent facilement remarquer que la chose ne se passerait pas sans bombardement fatal; ils dépavèrent les rues qui sont assez étroites, enlevèrent les toitures et firent jeter du fumier sur les maisons afin que les bombes perdissent de leur chaleur et qu'elles ne pussent agir avec autant d'énergie. Mais après que les nôtres eurent réclamé une contribution des habitants, demande dont le commandant Mons. de Bevron ne donna pas connaissance aux Bourgeois, et, de plus, le vice-amiral Berkley, commandant la flotte n'ayant pas reçu réponse, on lança quelques bombes ; ensuite le 21, on en fit tomber dans le faubourg du Pollet, situé au delà de l'eau ; elles montrèrent bientôt qu'elles avaient agi car on aperçut une épaisse fumée et des flammes étendues ; par suite, habitations et monuments furent réduits en cendres. Bien que ce début témoignât d'un triste dénouement cependant il ne se trouva personne pour préparer un accommodement ; c'est pourquoi le jour suivant, donc le 22 juillet, la ville fut couverte à son tour de bombes nombreuses ; le feu prit aux maisons sur grand nombre de points. La plupart des bourgeois, pressés par le danger, se sauvèrent vers les portes, chassés de leurs logis non seulement par l'incendie mais aussi à cause des bombes tombant de tous côtés et parce qu'ils se sentaient menacés d'une destruction complète.

Mais, au commencement on ne les laissa pas faire ; le commandant donna l'ordre à la garnison de repousser les gens et de les employer à l'extinction des incendies Mais les bourgeois, qui étaient armés, poursuivirent leur premier dessein, résistèrent à leurs adversaires et atteignirent enfin les portes pour fuir, au prix de plusieurs tués de part et d'autre ; déjà, auparavant, la plupart avaient envoyé en sûreté leurs meilleures choses à Rouen et autres lieux. Pendant ce temps les ennemis[1] ne ménageaient pas non plus leur poudre ; ils tirèrent environ 1,500 bombes et boulets durant ce jour, tandis que les nôtres leur en envoyaient la même quantité ; mais les leurs étaient loin de tomber de façon aussi heureuse ; la plupart n'atteignaient pas les galiotes à bombes et s'enfonçaient dans l'eau ; de sorte que c'est tout au plus si par ce moyen quatre ou cinq personnes furent atteintes et mutilées. Cependant l'une de leurs bombes tomba sur une des galiotes des

[1] Les Dieppois.

nôtres et exerça son action néfaste sur le plancher du bateau; aussi l'équipage pour échapper au coup dangereux se jeta-t-il à l'eau; tous furent sauvés et recueillis sur d'autres bateaux; de même qu'ils échappèrent ainsi à la mort, de même la galiote évitant l'incendie subit fort peu de dommage; après les incidents relatés ci-dessus on amena et on alluma sous le castel, une des machines amenées par les Anglais afin de donner le coup de grâce; quand elle eut été allumée elle laissa voir une action si terrible que ce monument tomba et s'écroula avec des craquements terribles. Là et sur les monts avoisinants, bordant la rive, courait la troupe à cheval et à pied qui, en cas d'une descente à redouter de la part de l'ennemi, auraient dû rester pour être prêts à l'attaque; tout avait sauté en l'air, était brûlé et mis en un tel état que personne n'avait pu en être sauvé. Le 23 la ville était encore en un feu très vif : ce qui était demeuré intact les jours précédents fut alors détruit et consumé par la flamme; telle notamment l'église des Pères de l'Oratoire[1] qui avait coûté à bâtir 100,000 thalers impériaux; on la considérait comme le plus bel ornement de la ville; elle devint une montagne de cendres et elle est maintenant en une ruine complète. La nuit suivante l'incendie se communiqua aux deux magasins du port; la poudre ayant été atteinte ils sautèrent également tous deux en l'air avec un bruit épouvantable; l'importance de l'ébranlement produit fit supposer qu'il y avait dans l'un au moins 4 ou 500 tonnes de poudre.

Après que Dieppe eut été rendu plus semblable à une Troie fumante qu'à un port de mer, et qu'aucune maison ou établissement n'eut été laissé debout, les nôtres levèrent l'ancre et se dirigèrent vers le Hâvre de Grâce. Cette localité est aussi une ville belle et bien bâtie, pourvue de larges et grandes rues; on y trouve de belles maisons; d'un côté on a bâti un château entouré de boulevards; entre cet ouvrage et le côté droit de la ville se trouve un faubourg qui comme tout le reste est défendu par des eaux et des rivières, qui font que l'accès n'en est pas facile; le port est ici assez grand de sorte que 200 navires de guerre ou autres peuvent bien y trouver la place d'y jeter l'ancre. Sitôt que la flotte anglo-anglaise en vue de Dieppe, se fut rendue le 25 juillet dans l'après-midi vers le Hâvre de Grâce, on envoya divers bateaux vers le port; au moyen de leurs fils à plomb on s'informa des profondeurs; on fit lever le pays par M. le comte Macklesfield et par un ingénieur expérimenté afin de pouvoir lan-

[1] Aujourd'hui église du collège, sur le port. J'en ai vu le dossier aux Archives de la Seine-Inférieure, à Rouen. Voy. mon *Guide de Dieppe*.

cer avec plus de sûreté les balles à feu. Peu après ces préparatifs les nôtres jetèrent l'ancre ; on amena les galiottes à bombardes qui étaient entourées d'autres vaisseaux servant à leur défense ; de la sorte, si les ennemis avaient voulu tenter contre elles une action pendant la nuit, ils n'auraient pu leur nuire. Là-dessus à 4 heures on commença à lancer des bombes ; elles tombèrent si dru que les habitants de la ville ne savaient, pour ainsi dire, où se mettre à l'abri de la destruction. L'action des bombes fut d'un grand résultat ; dès 8 heures du soir elles avaient dans cet endroit incendié les maisons[1] ;la flamme montant au ciel permit de voir le feu par une soirée rouge. Au milieu de cette confusion les ennemis tentèrent avec leurs bateaux une résistance extraordinaire contre les nôtres ; mais ici encore et comme à Dieppe, leurs boulets firent peu d'effet ; la plupart passèrent à côté et tombèrent dans l'eau ; cependant une bombe énorme, tomba sur une galiotte à bombarde [nommée la Grenade] qu'elle fit sauter de son coup redoutable, mais l'équipage, composé de 13 hommes, y échappa ainsi que la plus grande partie des marchandises[2].

[1] On lit dans *l'Histoire manuscrite du Hâvre :*

« S'étant ensuite postés dans la fosse de l'Heure, où il y avait une bonne rade inconnue à nos ingénieurs, ils battoient de là la ville du Havre et elle n'avoit par cet endroit que la grosse tour pour la défendre. Ils mirent le feu à une maison qui en consuma encore six autres dans son voisinage ; ils y jettèrent jusqu'alors environ neuf cent bombes, et ils en auroient jetté une plus grande quantité mais une grosse pluie qui vint à tomber, la marée qui baissoit, et un fort vent du Sud qui s'éleva, les contraignirent de se retirer à la grande rade. On profita dans la ville de ce tems pour perfectionner la batterie près le grand Epi pour y tirer à boulets rouges (voyez la note (1) de la page suivante).

[2] « Ils parurent à la vue de le hève et arrivèrent en rade le dimanche 23 du même mois sur les six heures du matin, où ils mouillèrent leurs ancres. A deux heures de l'après-midi, ils vinrent se placer à la passée du nord de la petite rade : et ils auroient bombardé la ville de cet endroit y étant à l'ancre si la dite batterie des tuilleries ne les eut fait écarter et prendre le large. On tira sur eux des bastions de la ville, lorsqu'ils s'en approchèrent avec la marée ; et sur les cinq heures on leur coula à fond une bombarde à deux mortiers dont presque tout l'équipage fût noié (cette bombarde se nommait *la Grenade*).

« Quelques Anglois qui en échappèrent et qui sont venus au Havre après que la paix fut faite, ont voulu dire que le feu y avoit pris aux poudres par accident, et que c'étoit là ce qui l'avoit fait sauter en l'air. Mais il est certain que ce fut par une bombe jettée de la ville, au rapport même de ceux qui servoient le mortier. Le sieur Languillet en eut une gratification *Histoire manuscrite du Havre.*

Extrait de la description artistique et archéologique de Dieppe et la Côte normande.
Par Charles NORMAND

LA MISE AU TOMBEAU DANS LA CHAPELLE DU SAINT-SÉPULCRE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'EU
Photographie inédite de Louis PÉRIN.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Extrait de la description artistique et archéologique de Dieppe et la Côte normande, par Charles Normand.

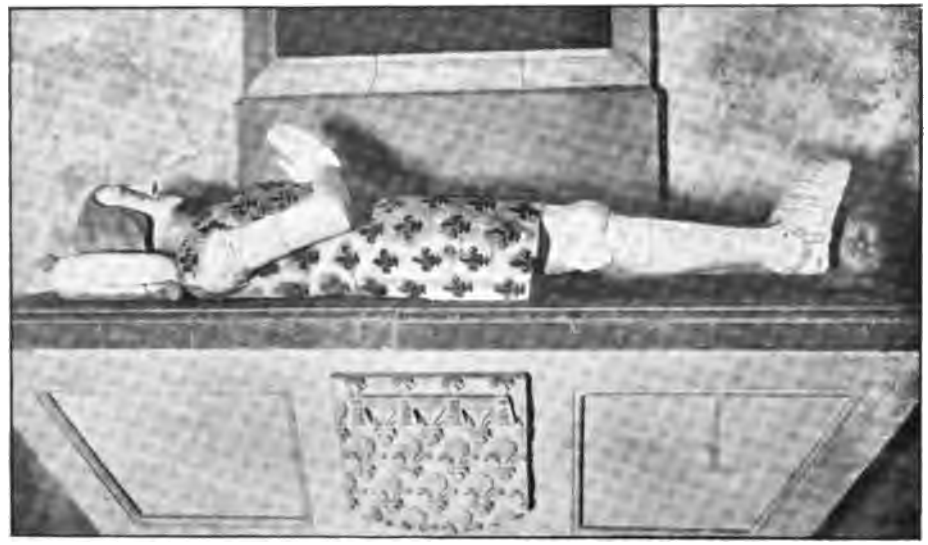

TOMBEAU DE JEHAN D'ARTOIS, COMTE D'EU

Dans la crypte de l'église Notre-Dame d'Eu.

Photographie inédite de LOUIS PÉRIN.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Là dessus, le 26, de bon matin, le vent qui s'élevait activa les flammes plus puissamment ; quand les nôtres virent que les éléments eux-mêmes se mettaient contre les ennemis et qu'ainsi le feu prenait de nouvelles forces ils décidèrent de suspendre la continuation du tir ; l'incendie d'ailleurs ne pouvait être apaisé mais s'étendit si bien qu'à son tour cette ville ressembla à Dieppe et est enterré actuellement en une ruine complète[1]. Les Français avaient coulé la plupart des bateaux qui étaient dans le port ; par ce moyen ils voulaient empêcher l'entrée des nôtres et se protéger ; ainsi les bateaux ne furent pas brûlés. Et comme pendant le bombardement une machine était attachée au port et fut allumée, les murailles furent renversées et détruites par explosion sur une longueur de six cents Klaffter. Dans cet endroit ont également sauté des quantités de magasins et de nouveau cent centner de poudre furent détruits. Les nôtres considérèrent qu'il était inutile de lancer d'autres bombes puisque toute la ville ressemblait à un tas de pierres dispersées ; ils levèrent l'ancre le 31 juillet[2] et laissèrent dans ses cendres le Havre de Grâce au milieu des plaintes innombrables de ses habitants incendiés ; sur quoi on saura davantage dans l'avenir. *Se trouve à Nuremberg à la Feldeckerischera Leben.*

[1] Le fait est inexact comme le prouve la relation de l'*Histoire manuscrite du Hâvre* communiquée par M. Toutain-Mazeville à l'éditeur du livre *Le Hâvre d'autrefois*. On y lit ce passage qui explique l'erreur de l'auteur du canard nuremburgeois : « Le maréchal de Choiseul ordonna de vider les paillaces, et d'en brûler la paille dans le pré de Saint-Roch, proche le parc au bois. Ce feu couvrit la ville d'une fumée très épaisse jusqu'à midi, ce qui fit croire aux ennemis que la ville était réduite dans le même état que celle de Dieppe ; et ce qui les authorisoit à le croire, c'est qu'ils y avoient vu du feu toute la nuit ; c'est celui que causoit l'incendie des sept maisons dont on a parlé. Mais ils furent bien surpris, quand la fumée des pailles s'étant dissipée vers midi, la ville leur parut sans aucun dommage apparent. »

Le fait trouve sa confirmation dans l'*Epître héroï-comique sur le bombardement du Hâvre*, histoire manuscrite conservée à la Bibliothèque de Montivilliers. On y lit :

Leur attente n'estoit pas vaine
Car sans Choiseul le Capitaine,
Terreur des ennemis du Roy,
Tout estoit brûlé sur ma foy.

[2] La chose est rapportée tout autrement dans les écrits français. Dans l'*Almanach Royal* de 1695, la brillante défense du Hâvre est intitulée : *La retraite honteuse des Anglois de devant le Havre le 31 juillet.*

NOS GRAVURES

RELATIVES A L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'EU

Ces clichés empruntés à la description artistique et archéologique de *Dieppe et de la Côte normande*, par Charles Normand, représentent deux des curieux monuments qui abondent dans cette région. Les curieux en trouveront les premières descriptions complètes dans le luxueux et savant ouvrage cité ci-dessus.

RAPPORT DE L'ARCHITECTE

SUR LE PROJET DE RESTAURATION

DE

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

A PARIS[1]

PAR

SAUVAGEOT

Architecte du gouvernement.

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne d'importants édifices religieux ont été érigés sur la butte Montmartre. Aux temples païens de l'époque gallo-romaine ont succédé diverses chapelles bâties successivement sur l'emplacement même occupé aujourd'hui par l'église Saint-Pierre.

D'après la tradition, la première de ces églises aurait été édifiée au VIIIe siècle et placée sous le vocable de saint Denis. Détruit par un ouragan, elle aurait été refaite entièrement vers le milieu du Xe siècle. De ces édifices antérieurs ils ne subsiste rien aujourd'hui, sauf les colonnes en marbre et les chapiteaux gallo-romains, déjà utilisés probablement dans les premiers monuments chrétiens et réemployés de nouveau dans la construction de l'église rebâtie au cours de la première moitié du XIIe siècle.

C'est à cette dernière reconstruction qu'appartiennent les parties principales de l'église actuelle Deux faits cités par l'abbé

[1] Communication lue à la Commission du Vieux Paris.

Lebœuf permettent de fixer exactement l'époque de cette réédification, que les fouilles récentes et sondages opérés dernièrement ont montré avoir été totale : En 1133, les moines du prieuré de Saint-Martin-des-Champs cédaient au roi Louis le Gros les terrains et l'église de Montmartre, et, en 1134, ledit roi dotait richement le nouveau monastère dont les religieuses bénédictines firent alors rebâtir l'église pour leur usage en même temps que le service de la paroisse. En 1147, la consécration solennelle de la nouvelle église fut faite par le pape Eugène III, assisté de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, abbés de Clairvaux et de Cluny.

C'est donc entre les années 1135 et 1147 qu'eut lieu la reconstruction dont il s'agit; ce qui est d'ailleurs bien en rapport avec le caractère archaïque des parties subsistantes de l'église rebâtie en ce moment.

Or, comme je l'ai démontré dans ma note sur les fouilles et sondages opérés en mars 1898, il est à remarquer que cette église était entièrement voûtée à son origine : les bas côtés et les transepts en voûtes d'arêtes, le chœur et la nef en voûtes à nervures d'ogives croisées, dont une travée existe encore dans le chœur.

Si l'on rappelle ici que les plus anciennes voûtes connues, établies sur arcs diagonaux, independants, remontent à 1120 et 1125 (à Morienval et à Marolles-en-Brie) et que les voûtes à nervures du pourtour du chœur de l'église abbatiale de Saint-Denis ont été bâties de 1137 à 1140, on voit que la voûte à croisées d'ogives conservée dans l'église Saint-Pierre de Montmartre est une des premières qui aient été faites en France. A cet égard, cette voûte présente donc un intérêt tout particulier pour l'histoire de la construction dans notre pays. On peut y étudier, en effet, un très curieux exemple des tâtonnements qui ont précédé les développements si féconds du principe initial de notre architecture nationale.

Cette travée de voûte primitive à arcs ogives est la seule qui subsiste à l'église Saint-Pierre.

Toutefois, la disposition sur plan diagonal des bases des colonnes flanquant les piliers anciens et aussi les traces évidentes des chapiteaux-bûchés sur les colonnes d'arêtiers, suffiraient à montrer que toute la grande nef a été voûtée de même. Sous l'enduit du mur, j'ai du reste découvert les amorces de cette voûte encore en place dans la travée de la nef la plus rapprochée du chœur. La voûte ancienne de la nef était sensiblement plus élevée que la voûte du chœur. Cette dernière porte sur d'épais murs pleins et sa situation entre le clocher latéral et la chapelle absidale sud, qui l'épaulaient assez fortement, contribuait aussi à sa stabilité.

Dans la nef, au contraire, la grande voûte reposait sur des piliers isolés, reliés en tête par des murs assez minces. Les contreforts extérieurs de la nef, en porte à faux prononcé sur les arcs doubleaux des bas-côtés, étaient insuffisants pour maintenir la poussée d'une lourde voûte bombée à aussi grande portée.

Aussi cette voûte de la nef n'a-t-elle pas eu une longue durée, car, si elle ne s'est pas écroulée, elle a dû être démontée dès la seconde moitié du XIIe siècle. Ce qui rend vraisemblable l'effondrement des grandes voûtes primitives, c'est d'abord le déversement accentué des anciens piliers conservés et surtout la réfection complète des trois premières travées de la nef, qui avaient peut-être plus souffert que les autres de la catastrophe. Il est à remarquer, cependant, que le mur primitif du bas côte nord subsiste encore, dans la première travée près du pignon. Un accident aussi analogue s'était-il produit au chevet de l'abside principale ? On ne saurait l'affirmer. Toujours est-il que ce chevet a également été reconstruit en même temps que les trois premières travées de la nef. En comparant les profils et la sculpture des parties refaites alors à l'église Saint-Pierre avec les éléments similaires de plusieurs églises des environs de Paris, on peut admettre que cette réfection aurait eu lieu de 1770 à 1180.

A l'église de Domont, près d'Ecouen, où se remarquent des arcs-boutants datant évidemment de la fin du XIIe siècle, on voit une corniche et des chapiteaux sculptés identiques à ceux des parties refaites à Montmartre

Fautes de ressources suffisantes, sans doute, les voûtes de la nef et des bas-côtés de l'église Saint-Pierre n'ont pas été rétablies à cette époque. Mais la section des nouveaux piliers est tracée en vue des voûtes à construire ultérieurement, et les chapiteaux devant porter les arcs doubleaux et les arêtiers ont été sculptés prêts à les recevoir.

Dans les bas-côtés nord et sud, les arcs formerets existent le long des murs latéraux.

Dans l'attente de ces voûtes ajournées, la grande nef et les bas-côtés ont été alors formés par un plafond en bois apparent, c'est ce que montre clairement l'examen de la charpente actuelle du comble supérieur, en grande partie très ancienne. Cette charpente est à chevrons portant ferme avec entrait au droit de chaque chevron.

Les planches du plafond étaient clouées en travers de ces nombreux entraits espacés seulement de 50,66 d'axe en axe[1]. Au-dessous

[1] Cette charpente, combinée en vue du plafond qu'elle devait soutenir, est nécessairement antérieure aux voûtes du XVIe siècle par lesquelles le

de ce plafond les murs latéraux de la nef étaient peints en ton d'ocre jaune, avec appareil tracé en blanc dont quelques parties déjà signalées en 1850 sur les dessins de M. Garrez[1] sont encore assez visibles dans le comble.

Cependant le nouveau chevet de l'abside principale fut refait avec une voûte sur nervures d'arêtiers. Mais, rendu prudent par les accidents antérieurs, le nouvel architecte fit cette voûte en remplissages très minces, 0 m. 10 c. d'épaisseur, composés de petits éclats de pierre noyés dans le plâtre, avec tracé d'appareil gravé sur la surface interne. Bien que, dans ces conditions, cette voûte n'eût pour ainsi dire pas de poussée, le nouveau chevet fut néanmoins épaulé par quatre puissants éperons un peu bien exagérés ici.

Comme toujours, l'état des choses établi provisoirement eut une longue durée ; c'est. en effet, seulement vers l'an 1560 que la voûte de la grande nef fut rétablie ; les remplissages de cette voûte à nervures du XVIe siècle sont faits en moellons appareillés, n'ayant que 0 m. 18 c. à 0 m. 20 c. d'épaisseur, et posés en plâtre ainsi que les arcs doubleaux, diagonaux et formerets. En même temps que cette voûte assez légère était faite, de nombreux tirants en fer ont été passés en travers de la nef, au-dessus de l'extrados des voûtes pour empêcher l'écartement des murs latéraux. Les bas-côtés sont restés plafonnés et le sont encore aujourd'hui.

Dans son « Histoire du diocèse de Paris » publiée en 1750, l'abbé Lebœuf signale le portail occidental de l'église Saint-Pierre comme datant du XIIIe siècle.

Il s'agit évidemment de la façade du pignon refaite en même temps que les premières travées de la nef et recouverte, sous Louis XVI, par le placage actuel d'ordonnance classique.

A l'intérieur de ce pignon on voit encore les arcs formerets anciens et l'ébrasement d'une grande fenêtre ogivale occupant le milieu de la nef principale. Le mur extérieur du bas-côté nord a été refait aussi sous Louis XVI, sauf la première travée où le mur ancien, du commencement du XIIe siècle, a été conservé avec sa fenêtre primitive placée dans l'axe de la grande arcade de la nef.

L'abbé Lebœuf indique aussi comme étant moderne la tour placée à gauche du portail occidental. Cette tour informe, démolie tout récemment, avait été construite pour remplacer le clocher

plafond en bois a été remplacé. Je croirais volontiers que cette charpente si naïve remonte à l'époque même de la reconstruction des trois premières travées de la nef, c'est-à-dire à la fin du XIIe siècle.

[1] Dessins faisant partie des archives des monuments historiques.

du XIIe siècle, situé à la gauche du chœur, que son état de ruine avait obligé à démonter vers la fin du XVIIe siècle.

L'ancien clocher roman est encore figuré à côté du chœur, sur le plan de Paris à vol d'oiseau dressé par Vassalieu, dit Nicolay, en 1609.

Il était nécessaire de résumer brièvement ici l'historique de la construction de l'église Saint-Pierre, afin de délimiter exactement les parties de l'édifice érigées ou rebâties à diverses époques. Cet exposé succinct facilitera, d'ailleurs, l'appréciation en connaissance de cause, du caractère des travaux proposés aujourd'hui. Pour compléter ces notes préliminaires, je mentionnerai la construction de la tour ronde, montée en 1795 sur l'abside pour l'installation du télégraphe à signaux des frères Chappe. et enfin la réfection du mur du bas-côté sud vers 1845, ainsi que le rétablissement tout récent du transept sud, effectué en 1874.

On conçoit facilement qu'après avoir traversé tant de vicissitudes, l'église Saint-Pierre de Montmartre soit aujourd'hui en mauvaise situation. Ce qui n'a pas peu contribué aux dégradations de l'édifice, c'est le défaut prolongé de l'entretien de la nef, et, particulièrement, l'abandon complet dans lequel tout le chœur a été laissé depuis près d'un siècle. Aussi les travaux à faire pour restaurer cet intéressant monument auraient-ils nécessairement une assez grande importance, augmentée encore par le rétablissement des parties détruites, indispensables à l'exercice du culte. Ainsi l'église est aujourd'hui dépourvue d'emplacement pour l'installation des cloches.

En dernier lieu celles-ci étaient suspendues sur un pilône en charpente établi auprès de l'église.

La reconstruction, très modeste, du clocher du XIIe siècle à son emplacement primitif me semble donc s'imposer. D'autre part, le pignon actuel du transept nord, de construction moderne en moellons plâtrés et informe d'ailleurs, ne peut guère être conservé à cause de son mauvais état.

La reconstruction forcée du clocher avec sa tourelle d'escalier, dont le soubassement ancien vient d'être mis à jour, implique, du reste, il me semble, le rétablissement du transept nord sur ses anciennes fondations retrouvées dans les fouilles récentes.

Le pignon, moderne aussi, du transept sud, mais construit en pierres de taille, est en assez bon état de solidité. Les petites lézardes qui s'y sont produites ne paraissent pas avoir de gravité et pourraient être reprises facilement.

C'est pourquoi, bien que le caractère archéologique de ce transept laisse à désirer, je crois devoir en proposer la conservation.

Pour le chœur tous les éléments anciens existent à l'exception de la partie haute du clocher.

La restauration de cette partie du monument comporte seulement les reprises et réfections partielles nécessaires pour sa remise en bon état de conservation.

Dans la nef il y a lieu, évidemment, de conserver les voûtes hautes du XVI• siècle, où il suffira de raccorder des crevasses peu importantes.

Les plafonds en bois plâtrés couvrant les bas-côtés nord et sud sont en très mauvais état par suite d'infiltrations prolongées d'eaux pluviales. Je pense qu'il conviendrait de remplacer ces plafonds par les voûtes d'arêtes détruites, dont le rétablissement comporterait aussi le voûtage général en maçonnerie des diverses parties de l'église. Comme conséquence, il faudrait pour cela rétablir un certain nombre de piles à colonnes adossées autrefois au mur extérieur du bas-côté nord et refaire aussi à cet endroit les arcs formerets détruits au XVIII• siècle.

La sacristie actuelle serait, bien entendu, conservée en y faisant les réparations utiles Je ne verrais pas d'inconvénients à laisser subsister aussi les fenêtres actuelles et les éperons en bon état du bas-côté nord, refaits sous Louis XVI. Tout au contraire, j'estime qu'il conviendrait de supprimer la chapelle informe dite des fonts baptismaux formant une verrue sur la première travée afin de rouvrir la seule fenêtre romane des bas-côtés encore existante et qui détermine l'ordonnance ancienne de leur façade extérieure.

Le mur du bas-côté sud a été refait il y a environ cinquante ans, en moellons ; un peu mince comme épaisseur, il pourrait cependant être conservé à la condition de renforcer les contreforts actuels, insuffisants pour maintenir les voûtes à rétablir de ce bas-côté.

Quant à la façade occidentale, j'ai déjà dit plus haut qu'il ne restait rien de son ancien parement extérieur de la fin du XII• siècle. Le mieux, je crois, serait de la conserver telle quelle, avec son ordonnance de l'époque de Louis XVI, en y faisant seulement les réparations et reprises nécessaires.

En résumé, les divers travaux de restauration proposés tendraient à un double but :

1° Remettre en état de solidité l'ensemble des constructions de l'église de Saint-Pierre, en conservant aux différentes parties de l'édifice le caractère particulier de leur époque respective ;

2° Restreindre le plus possible les dépenses devant résulter de la restauration de ce vieux monument, contenant des exemples

extrêmement intéressants de l'architecture parisienne à l'époque gallo-romaine et aux premiers temps du moyen-âge.

C'est dans cet esprit qu'est dressé le projet joint au présent rapport. Les dessins de ce projet donnent le plan général de l'état actuel de l'église, indiquant par des teintes différentes les époques diverses de sa construction.

Un plan annexé montre le chœur restauré et débarrassé de ses murs et cloisons modernes avec les branchements de baies percées après coup, ainsi que le rétablissement de la tourelle d'escalier du clocher appuyée contre le pignon du transept nord réunis à son ancien alignement. Une autre feuille donne les coupes de l'état actuel de la nef. Enfin un dessin de la façade latérale nord figure l'aspect d'ensemble qu'aurait celle-ci après la construction du clocher et du transept détruits.

En ce qui touche la question financière, le devis estimatif détaillé de la restauration du chœur, basé sur les prix de la série travaux de la Ville de Paris (année 1882), annonce pour cette partie de l'édifice une dépense s'élevant à 112.219 francs, comprenant un dixième pour ouvrages imprévus et les honoraires de l'architecte.

Ce devis comporte la reconstruction du clocher, avec son escalier en tourelle, montés jusqu'au niveau de la corniche du chœur.

Pour les réparations importantes à faire ultérieurement dans la nef, ainsi que pour le complément du clocher et la reconstruction du pignon du transept nord, j'estime que la dépense atteindrait une somme de 190.000 francs ce qui produirait une dépense totale d'environ 300.000 francs pour la restauration complète de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

SAUVEGARDE DE LA PORTE DE PARIS
A MONTLHÉRY

A la séance du 26 janvier 1899 tenue à la préfecture de Versailles sous la présidence de M. Plaisant, président du tribunal civil de Versailles, tous les membres présents ont émis à l'unanimité le vœu formel pour la conservation de la Porte de Paris à Montlhéry.

M. Mareuse a fait adopter un vœu analogue par la Société des Antiquaires de France, qu'il convient de féliciter de cette belle initiative.

LE VANDALISME EN FRANCE

(*Suite*) *Voir les précédents volumes*

Nous empruntons à notre excellent confrère Le Journal des Arts, *si bien dirigé par M. Dalligny, les lignes suivantes*

POUR CONCARNEAU !

PAR

F. Le GOUT-GÉRARD

Peintre.

Je vous écris de Concarneau; vous savez que ce port a conservé son caractère breton et que c'est un des rares coins de France où l'artiste peut encore observer et travailler utilement. Peintre de genre, paysagiste ou peintre de marines, chacun y trouve son compte, comme nos anciens et nos maîtres, tels que Jules Breton, Bastien-Lepage, Bernier et tant d'autres y ont trouvé le leur.

Démolition récemment évitée de Concarneau : Entrée de la ville close.

Nous sommes loin de ce temps-là, car, pour l'instant, l'épidémie de la truelle sévit ici dans toute son horreur.

J'apprends ce soir que l'administration du génie militaire doit vendre dans quelques semaines les fortifications de la ville close. Chemin de ronde, tours crénelées, tout cela va être adjugé à vil prix à un entrepreneur quelconque qui va s'offrir du moellon dans les chemins ombreux et les transformer en promenoirs de réclusionnaires.

C'est un acte de vandalisme que l'on ne peut laisser passer sans protester, et j'en appelle de toutes mes forces à tous mes confrères, à tous vos lecteurs, à tous ceux qui sont venus en Bretagne. J'espère qu'une voix plus auto-

risée que la mienne s'élévera pour répondre à mon appel et que l'on finira par trouver un calmant pour la rage des maçons, démolisseurs ou plâtriers.

Que dirait Bastien-Lepage s'il revoyait à l'heure actuelle l'exquise petite chapelle qui lui a fait donner dans une petite toile une note si émue et si pleine de sentiment? Il la retrouverait voisine d'une hideuse et monumentale halle à poisson, utile pour les marins, j'en conviens, mais que l'on pouvait mettre ailleurs si quelqu'un s'en était occupé

La ville close de Concarneau est la réduction minuscule, affinée et soignée des remparts de Saint-Malo. C'est une œuvre unique en France, et je ne puis croire qu'une fois avertie l'Administration des Beaux-Arts qui apporte tant de vigilance à classer des monuments de moindre valeur, laisse démanteler ces murailles *intactes* et qu'il serait si peu onéreux d'entretenir.

Et il n'y a pas que les peintres à s'émouvoir et à protester ; on a encore ici le respect des vieux souvenirs.

Les artistes qui sont venus ici sont légion, et j'espère que parmi ceux qui liront ces lignes, il s'en trouvera ayant l'autorité et la volonté nécessaires pour se faire écouter en haut lieu. »

Nous ajouterons à cette utile protestation que selon nos informations particulières reçues de bonne source, au moment du tirage, le Conseil Municipal de Concarneau vient de sauver la ville close. Nous le félicitons et nous remercions de cette bonne nouvelle M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques.

LE VANDALISME A CHAUMONT

(Haute-Marne)

PAR

ANDRÉ ARNOULT

Je lis dans le *Petit Champenois* qui se publie à Chaumont :

La fabrique de Saint-Jean demande l'autorisation de vendre de vieilles tapisseries (évaluées 6,000 francs.) pour payer son calorifère.

Le conseil donne un avis favorable.

A ce sujet, M. Lisse a remarqué que dans l'église figuraient certains tableaux dont les sujets seraient fort capables de scandaliser M. Bérenger.

Cachez, cachez ses seins que je ne saurais voir...

Il demande que lesdits tableaux soient ou vendus ou placés au musée.

Un autre conseiller — son nom m'échappe et je le regrette — fait alors observer que certaines sculptures extérieures de l'église sont aussi d'une libre allure et il laisse entendre — puisqu'on ne peut les vendre — que l'on ferait peut-être bien de les détruire.

Cette petite discussion barbaro-prudhommesque a été la seule note vraiment gaie de cette séance uniformément terne.

Le conseil a nommé une commission composée de MM. Ravier, Dupuy, Lisse, Aubertin et Baillet, professeur de dessin, auxquels seront adjoints des membres de la commission du musée pour examiner les tableaux « obscènes » à déplacer et les sculptures artistiques à détruire.

Je ne connais pas les tapisseries de l'église Saint-Jean ; mais, évidemment, elles ont une certaine valeur artistique, puisqu'on les estime 6,000 francs, ce qui veut dire en bon français qu'il y a marchand à ce prix-là. Mais j'espère qu'il suffira d'appeler l'attention sur ce point pour empêcher un acte de vandalisme inqualifiable.

Quant à la seconde proposition, elle me paraît tellement stupéfiante que je craindrais d'affaiblir par un commentaire l'impression produite sur les lecteurs du *Journal des Arts* par les fantaisies de MM. les conseillers municipaux de Chaumont.

Un article signé H. Cavaniol, inséré dans *Le Petit Champenois* en tête du numéro, ce qui montre l'importance qu'y attache, à bon droit, la rédaction, revient en détail sur cette affaire. Il paraît que l'opinion s'est émue à Chaumont de la dispersion annoncée des pièces données par Guillaume Rose en 1601, et par mademoiselle de Briocourt en 1621. Les premières, en huit pièces, donnaient l'histoire de David ; la seconde série, de quatorze, continuait la première en y ajoutant le mariage de Jacob, le tout de haute lisse, et comme on voit par les dates, d'une belle époque. Plusieurs morceaux avaient déjà disparu, et à une époque relativement ancienne ; il s'agit maintenant de compléter l'extermination.

Il faut espérer que l'administration supérieure saura mettre le holà et que la fabrique trouvera autrement les fonds dont elle a besoin.

Quant à la délibération du Conseil municipal relative à des tableaux prétendus indécents qui existeraient dans l'église, ce dont personne ne s'était aperçu depuis deux siècles, l'article de M. Cavaniol nous apprend qu'il s'agit de ceux d'un artiste chaumontais né en 1689, mort en 1762, Lullier. C'était un artiste médiocre, mais qui ne manquait pas de goût, et, d'après M. Cavaniol, il lui manqua surtout de sortir de Chaumont, de voir le monde et d'étudier sous

un bon maître. Il mérite en tout cas une place dans la nomenclature des artistes chaumontais, parce qu'avec le sculpteur Jean-Baptiste Bouchardon, il fut un des premiers maîtres d'un des plus grands artistes du XVIIIe siècle, Edme Bouchardon, et de Laurent Guyard, un autre chaumontais, né en 1723, mort en 1788, qui fut aussi, toutefois au second rang, un sculpteur distingué. Ces deux noms appartiennent à l'histoire générale de l'art, mais M. Cavaniol ajoute que Lullier fut le grand-père de Dalle. Qu'est-ce que Dalle? Un peintre? un sculpteur? Je ne sais et ai cherché en vain ce nom-là dans tous les répertoires, notamment dans l'excellent et si complet « Dictionnaire » de Bellier de la Chavignerie, continué et achevé par M. L. Auffray.

Il paraît que c'est une certaine *Décollation de saint Jean-Baptiste*, placée dans la chapelle Saint-Anne, qui a été honorée tout particulièrement de la colère municipale. Il y a là une Hérodiade, décolletée en carré, à laquelle ni le clergé ni les fidèles n'ont jamais trouvé rien de répréhensible, mais qui semble le comble de l'impudeur à certains membres du conseil. J'avoue ne pas connaître le tableau qui m'a toujours échappé dans les visites que j'ai faites à la très intéressante et très agréable église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; mais j'ai peine à croire qu'on ait mis deux siècles à s'apercevoir de sa prétendue immoralité.

Pour ce qui est d'une atteinte quelconque portée au corps même de l'église, je crois que l'on peut être tranquille à Chaumont sur ce point. Saint-Jean-Baptiste est classé parmi les monuments historiques, et il n'y peut être touché que par les mains de l'architecte de la Commission et avec approbation de celle-ci. Il n'y a donc qu'à rire et non à s'inquiéter de l'étonnante délibération chaumontaise. Reste, il est vrai, la question des tapisseries, mais je me refuse à croire que l'autorité préfectorale, dûment avertie, autorise un tel dépouillement.

LE VANDALISME

AU

CALVAIRE DE COETMEN

ENTRE SAINT-BRIEUC ET PONTRIEUX

PAR

CHARDIN

Du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Permettez-moi de vous signaler un fait qui mérite, ce me semble, d'être mentionné dans le chapitre que vous consacrez aux actes de vandalisme dans les départements.

Au bord d'une vieille route de Basse-Bretagne, entre Saint-Brieuc et Pontrieux, on rencontre parmi quelques chaumières, une charmante petite chapelle du XVe siècle, précédée d'un élégant calvaire et d'une fontaine de la même époque dont l'ogive abrite la statue de saint Jacques, patron du hameau. Ces monuments eurent pour fondateur les seigneurs de Coëtmen, de la maison ducale de Bretagne, dont le vieux donjon féodal s'élève dans le voisinage. Leur blason, plusieurs fois reproduit sur le calvaire et le piédestal de la statue de saint Jacques, en est la preuve. A l'intérieur de la chapelle se trouvait dernièrement encore un fort curieux rétable d'albâtre, accusant par son style une époque contemporaine à l'édifice, et qui était dû, vraisemblablement, à la munificence des fondateurs. Un beau jour cet objet précieux disparut, et voici comment : un recteur de la paroisse de Tréméven, dont dépend le hameau de Saint-Jacques, trouvant sans doute ce rétable encombrant, le fit transporter à son presbytère et le relégua dans un grenier. Son successeur, après avoir fait dans la chapelle des innovations du plus mauvais goût, ne trouva pas sans doute dans la caisse de la fabrique des ressources suffisantes pour faire face à ses dépenses, car il convertit, sans scrupule, le rétable en gros sous. Un habitant de Tréguier, fabricant de meubles, ayant eu vent de l'affaire, se présenta comme acquéreur, sans concurrent et devint possesseur de cette précieuse œuvre d'art moyennant la modique somme de 160 fr. Maintenant il cherche à la vendre et en demande le double.

Ce rétable, très finement exécuté, comprend trois panneaux qui mesurent 50 centimètres en hauteur sur une largeur totale de 80 centimètres. Le panneau central représente deux personnages en prière assistés de leurs saints patrons ; les deux panneaux latéraux ont pour sujet l'*Annonciation et le Couronnement de la Vierge.*

Il est grand temps de réagir contre ces déplorables abus, dus à l'incurie et à l'ignorance des curés de campagnes, qui se permettent, sans scrupule, d'aliéner le mobilier de leurs églises. ou même, le plus souvent, s'efforcent d'obtenir le remplacement des vieux édifices par des constructions banales, taillées sur un même patron. Le remède le plus efficace ne serait-il pas la création de cours d'archéologie sacrée dans les séminaires ?

SUR LA PREMIÈRE ÉPOQUE DE L'ART FRANÇAIS

PAR C. CHARLES CASATI DE CASATIS[1]

Conseiller honoraire à la Cour de Paris. Ancien élève de l'école de Chartres.

Sous ce titre M. Casati s'est livré à une remarquable étude ; elle est consacrée à l'architecture civile non de l'époque gothique, non de la Renaissance, expression qui ne « veut rien dire si l'on n'y joint son complément : de l'art antique ». M. Casati s'y occupe de l'art de la première époque : « l'art exclusivement français qui se développe en France après l'art gothique, forme un contraste absolu avec l'art antique ; ses principes et ses procédés sont tout différents de l'antique » ; sa technique est tout autre. Au moment où l'architecture religieuse s'efface, où l'art gothique disparaît, l'art civil prend son plus grand développement et l'art français sa naissance ; ce style produit des chefs-d'œuvre merveilleux d'un art « exclusivement français et que souvent à tort on confond avec la Renaissance ». M. Casati s'élève contre cette confusion ; il met en face l'un de l'autre un monument français, c'est-à-dire un monument de Ducerceau, le château de Chambord, et un monument de la Renaissance, un palais de Rome, celui de la Chancellerie; dans les monuments de la Renaissance : régularité, symétrie, sobriété d'or-

[1] C. Charles Casati de Casatis. *Etude sur la première époque de l'Art Français et sur les monuments de France les plus précieux à conserver.* — Paris, Picard, 1899. In-8° 32. pages, 2 gr.

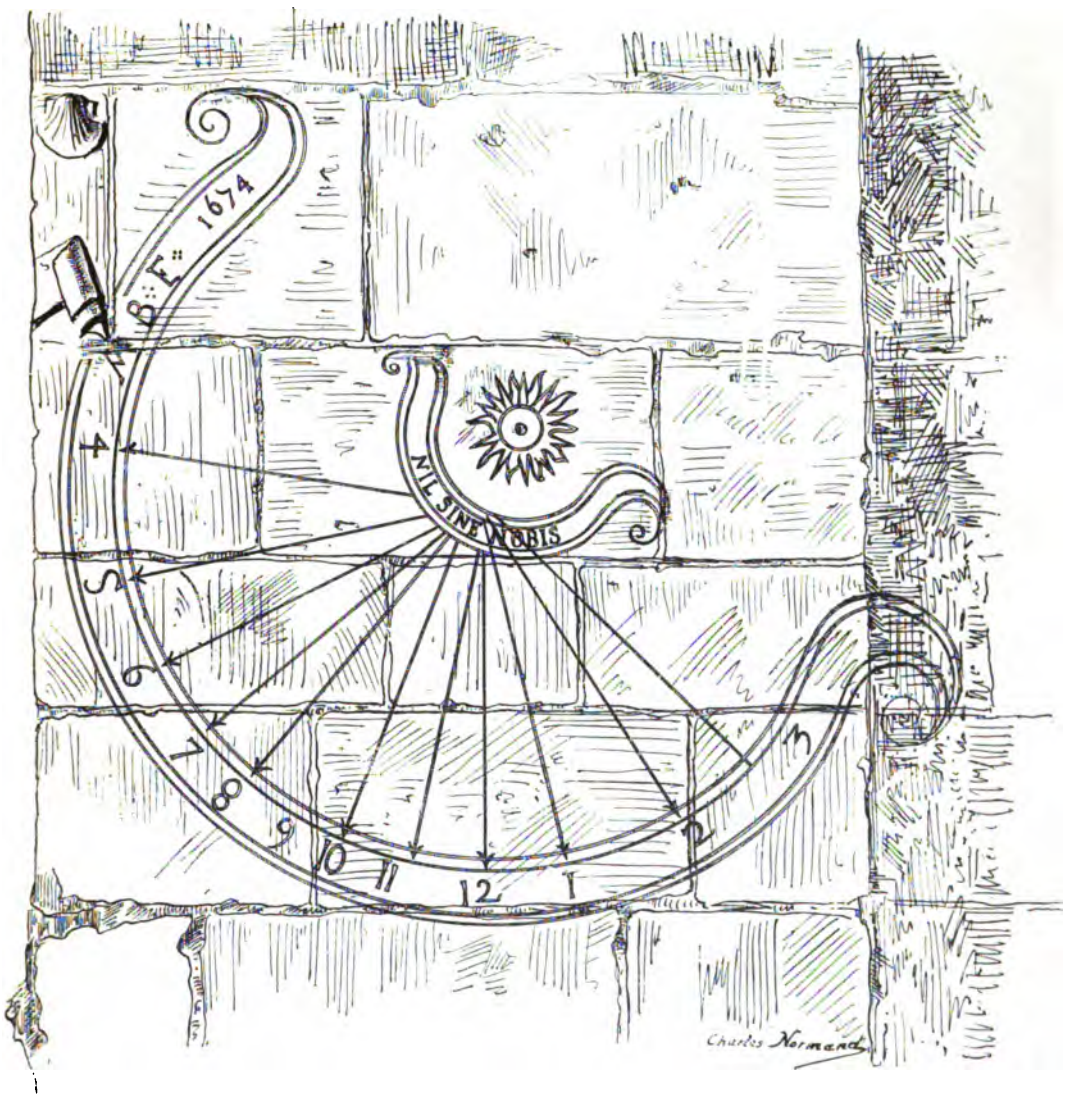

X 1=80 X

CADRAN SOLAIRE SUR LA TOUR DE L'ESCALIER (1674)

De l'Hôtel de Cluny à Paris. Relevé de CHARLES NORMAND.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

nementation, conception froide, ligne droite partout ; dans les monuments français ni régularité ni symétrie, « tout est livré à la fantaisie » ; par leur masse, par leur plan, ils appartiennent souvent à l'art gothique et n'ont rien de l'art antique ; les maisons ou les castels fleuronnés, blasonnés, aux tuyaux de cheminée ornés de tourillons n'ont rien d'antique.

A cette première époque on ne peut placer aucun nom d'architecte français ; car ils étaient alors « maistres massons, maistres d'œuvre, tailleurs d'imaiges, » On nomme alors Michaël Coulombe né à Tours en 1430, Pierre Nepveu dit Trinqueau, qui avec Jacques Cogneau, fut maître de l'Œuvre de maçonnerie de Chambord (1536), comme l'a prouvé M. Cartier ; M. Casati nous donne d'autres noms (p. 16-19) ; il remarque qu'ils sont presque tous français « noms modestes de simples artisans, et cependant l'œuvre qu'ils ont accomplie est de premier ordre. » M. Casati énumère les noms des seigneurs qui firent bâtir plus tard, à l'époque de la Renaissance française, et cite les noms de Philibert Delorme, Bullant, Pierre Lescot, dont l'œuvre se résume dans les Tuileries, Ecouen et le Louvre. M. Casati rappelle le mot prononcé par notre éminent collaborateur Eugène Müntz, dans son discours aux sociétés des Beaux-Arts : « Rien ne ressemble moins aux palais de l'Italie que les châteaux de Blois, d'Amboise, de Chambord, de Chenonceau ; ces merveilles de l'art de bâtir sont provisoirement françaises... elles sont fouillées, savoureuses et pittoresques, tandis que les édifices similaires de l'Italie se distinguent par la recherche de la simplicité et de la pureté des lignes, une pureté qui dégénère de plus en plus en froideur et en monotonie. »

M. Casati s'appuie aussi sur Viollet-le-Duc, qui, à propos de Chambord laisse entrevoir sa croyance à l'existence d'une école française de premier ordre aux XVe et XVIe siècles.

M. Casati distingue six époques dans l'art français ; la première est celle dont il a été parlé et qui est la plus brillante ; elle commence au XVe siècle, se prolonge au XVIe et dure encore alors que la seconde époque, l'ère de la Renaissance véritable, a déjà commencé ; on ne peut fixer des dates précises, car ces deux écoles travaillent simultanément au XVIe siècle ; la troisième période (XVIIe siècle) est l'époque de Henri IV et de Louis XIII, qui se résume dans la place Royale à Paris ; les quatrième, cinquième et sixième époques sont celles de Louis XIV (Versailles), Louis XV, Louis XVI. Puis on a fait un retour à l'antique, mais cette fois on a fait des copies, même pour les églises. « Aujourd'hui même l'art français, écrit M. Casati, avec ses caractères multiples et un peu disparates, tient encore le premier rang dans le monde ».

Ajoutons qu'en passant (p 13) M. Casati rappelle la proposition qu'il a faite de créer dans chaque arrondissement des comités archéologiques se rattachant à un comité central établi au ministère, avec mission de dresser l'inventaire monumental de la France par fiches séparées et non par gros registres ; on pourrait ainsi protéger contre la destruction tous les monuments remarquables du passé. Une commission composée de MM. de Barthélemy, de Villefosse, Bertrand, Müntz, et de Lasteyrie fut chargée par le ministre d'examiner cette proposition. M. Casati annonce que son rapport « sera probablement publié dans le *Bulletin* du ministère » *L'Ami des Monuments et des Arts*, fidèle informateur empressé de tout ce qui concerne ces études, a déjà publié ce remarquable rapport dû à notre éminent collaborateur M. Eugène Müntz, de l'Institut (tome XII n° 67, p. 147) ; nos lecteurs connaissent donc aujourd'hui l'état complet de la question.

On voit l'intérêt et la nouveauté des opinions émises par M. Casati ; c'est pourquoi, et grâce aux bonnes feuilles qu'il a communiquées tout d'abord aux Amis des Monuments et des Arts, nous avons insisté plus que de coutume sur cette plaquette qui fait le plus grand honneur à son auteur.

CADRAN SOLAIRE DE 1674.

DE

L'HOTEL DE CLUNY A PARIS[1]

RELEVÉ PAR

CHARLES NORMAND

Sur les cadrans solaires, voyez nos tomes IX, p. 209 — XII, p. 93.

Ce curieux cadran solaire est tracé sur le pan coupé du nord-est de la tourelle du grand escalier qu'on voit dans la cour d'entrée de l'hôtel de Cluny. Le soleil figure au centre ; une banderolle l'entoure ; on y lit ces mots : *Nil sine nobis*, c'est-à-dire *Rien sans nous*. Les heures sont inscrites en chiffres romains sur cette banderolle dont une extrémité retourne sur le pan coupé contigu On y lit la date de 1674 ; comme les nonces du pape habitaient encore l'hôtel

[1] Voyez la *Monographie de l'Hôtel de Cluny* par Charles Normand (1 vol. in-4° avec eaux-fortes et héliogravures). Lévy, éditeur.

en 1647, et comme ils ne l'occupaient plus en 1681, ce cadran a pu être tracé pendant qu'ils l'habitaient. On ne peut toutefois l'affirmer, car on ignore la date exacte de leur départ de l'hôtel; elle est comprise entre 1647 et 1681 ; mais on ne peut préciser davantage, et, par suite, nous ne pouvons assurer leur présence dans ce charmant logis en 1674, millésime inscrit sur notre cadran.

L'ORIGINE DE LA CROISÉE D'OGIVES
DANS LES FONDATIONS
DU PHARE D'ALEXANDRIE

Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

PAR M. MAX VAN BERCHEM

M. Max Van Berchem a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire intitulé : « Les fondations du phare d'Alexandrie ». Ce titre ne dit pas aux médiévistes l'intérêt que présente pour eux le travail que nous signalons, et qui tend à détruire une théorie de Quicherat sur l'origine de l'ogive ; le titre que nous avons adopté et reproduit ci-dessus mettra en vedette le motif d'intérêt de ce travail pour ceux mêmes dont les travaux sont étrangers à l'Egypte.

On sait que le fameux phare d'Alexandrie, bâti sous les Ptolémées,par Sostrade de Cnide,a disparu vers le milieu du XIVe siècle de notre ère. Le souvenir de son emplacement s'est conservé dans une tradition locale assez vague, dont plusieurs auteurs ont contesté l'exactitude. En recueillant les inscriptions arabes de l'Égypte, j'ai découvert une série d'indices qui semblent fixer, d'une manière précise, l'emplacement du phare, et qui donnent l'espoir de retrouver un jour une partie des fondations du célèbre édifice. Problème bien attachant, puisqu'il touche, on va le voir, à l'origine de la croisée d'ogives. Je ne puis qu'ébaucher ici les grandes lignes de ce travail, qui sera repris dans un mémoire plus étendu.

Les deux ports d'Alexandrie sont séparés par une langue de terre qui s'avance au nord dans la mer. Cette presqu'île s'est formée autour de l'antique Heptastadion, la digue qui reliait l'île de Pharos au continent. A son extrémité nord, une jetée s'avance à l'est dans la mer, fermant le grand port ou port oriental des Anciens. Au bout de la jetée s'élève une forteresse à peu près carrée, dont les

courtines sont flanquées de tours arrondies et qui porte le nom de Burdj ou Château de Qâyt-bây. Dans la cour de cette forteresse, vers l'angle nord-est, se dresse un haut donjon carré, cantonné de quatre tourelles rondes, en saillie sur les angles. Ce donjon renferme une petite mosquée, des pièces voûtées, des corridors, des escaliers et des chambres de tir. Il est couronné par une terrasse plate, à fort commandement sur les courtines de l'enceinte extérieure et dominant le port, la ville et la haute mer.

La porte de ce donjon est ornée de deux cartouches royaux au nom du sultan mamelouk Qâyt-bây, qui régnait sur l'Égypte à la fin du XVe siècle de notre ère. Ces cartouches, qui constituent la signature officielle de l'édifice, ont formé le point de départ de mes recherches. Disons d'abord que la tradition locale attribue la forteresse au sultan Qâyt-bây ; sur ce point les cartouches la confirment absolument. En outre, elle fixe ici l'emplacement du vieux phare ; mais à cet égard la tradition, suivie d'ailleurs par la plupart des auteurs modernes, ne semblait pas appuyée sur un document positif. Or ce document nous est fourni par les chroniques arabes. Un historien du XVIe siècle, Ibn Iyâs, raconte qu'en 1477, le sultan Qâyt-bây, au cours d'un voyage à Alexandrie, se rendit sur l'emplacement du célèbre phare et donna l'ordre de bâtir un grand château (*burdj*) *sur ses antiques fondations*. En 1479, le sultan retourna à Alexandrie, pour inspecter ce château dont la construction venait d'être achevée. Et l'auteur arabe en donne une description détaillée, qu'on retrouve encore, point par point, dans les ruines de la forteresse actuelle

Mais il y a plus : de Qâyt-bây jusqu'à nos jours, on suit pas à pas l'existence du château, grâce aux relations des pèlerins et des voyageurs occidentaux. Par une fortune singulière, cette forteresse, aujourd'hui presque oubliée, est l'un des monuments de l'Egypte décrits le plus souvent durant ces quatre derniers siècles. Le grand port oriental, dont elle commande l'entrée et que de récents travaux ont rendu presque inutile, fut, durant tout le moyen âge, le principal port d'Alexandrie. Toutes les galères avaient l'ordre de saluer la forteresse en passant sous le feu de ses canons et la plupart des voyageurs ont gardé le souvenir de cet incident. Malgré l'intérêt qu'offrent ces relations, je n'en puis signaler qu'une ici, celle du pèlerin allemand Tucher. C'est la plus ancienne et la plus précieuse, parce qu'elle date de l'année même de la construction du château. Tucher affirme qu'il a été bâti, par le sultan Qâyt-bây, *en cette année* 1479, date qui coïncide exactement avec celle d'Ibn Iyâs. Sa description, dont procèdent toutes les suivantes jusqu'à nos jours, établit ainsi l'identité du

château actuel et du *burdj* bâti par le sultan *sur les fondations du phare*, au dire d'Ibn Iyâs.

Mais ce témoignage de l'auteur arabe, pouvons-nous l'accepter sans réserve ? En d'autres termes, le souvenir précis de l'emplacement du phare s'était-il conservé jusqu'au temps de Qâyt-bây et ses fondations pouvaient-elles exister encore à cette époque ? Certainement, et voici pourquoi.

J'ai dit que le phare d'Alexandrie est resté debout jusqu'au milieu du XIVe siècle. On peut le suivre d'âge en âge, grâce aux relations des auteurs arabes. La plus complète est celle d'Ibn Batûtah ; c'est aussi la plus précieuse, parce que l'auteur parle *de visu* et qu'il nous fait assister à la ruine définitive du phare. Quand le voyageur arabe le vit, en 1326, une de ses quatre faces était déjà tombée. Lorsqu'il le revit, en 1349, le phare s'était écroulé ; on ne pouvait plus y entrer, *ni même atteindre jusqu'à sa porte*.

Ainsi, entre 1349, date de la ruine du phare antique, et 1479, date de la construction du château de Qâyt-bây, Alexandrie n'eut pas de phare. Cette conclusion est confirmée, d'une manière inattendue, par les relations des voyageurs à cette époque Mais, si le phare était détruit, rien ne prouve que ses matériaux eussent entièrement disparu. Ils s'étaient sans doute accumulés au pied de l'édifice, formant une sorte de terre-plein dans la mer et recouvrant les fondations sous-marines. Cette supposition, qui semble autorisée par la dernière phrase d'Ibn Batûtah, est directement confirmée par un autre auteur. Qalqachandi, écrivant vers 1440, dit que le phare antique, s'ébranlant peu à peu, a fini par s'effondrer *au milieu du XIVe siècle*, et que de son temps *on n'en voit plus que les débris*. Puisque vers 1440 on voyait encore les matériaux du phare accumulés à sa base, on admettra que le sultan Qâyt-bây en ait utilisé les fondations, quarante ans plus tard, pour asseoir sa forteresse.

Ce nouveau jalon fixé, cherchons dans le sol même du château d'autres indices en faveur du témoignage concordant des auteurs. Il se compose, on l'a vu, de deux parties distinctes : une basse enceinte extérieure et un donjon central, beaucoup plus élevé. L'enceinte ne saurait s'élever sur les fondations du phare : elle est trop étendue et sa forme n'est pas tout à fait régulière Je crois plutôt qu'elle a pour assiette le terre-plein formé par les débris de l'édifice Mais le donjon semble bien répondre au vieux phare D'abord il était très élevé, plus que ne l'exigeait la défense du port. Sa terrasse était commandée par une tour de guette, où l'on allumait des feux pour éclairer la mer, exactement comme l'ancien phare. Cette tour, aujourd'hui démolie, est encore visible sur les

dessins manuscrits de Gravier d'Ortières, sur les planches de Cassas et de la *Description de l'Égypte*. Au moyen âge, le phare ancien renfermait une mosquée ; or on en trouve une dans le donjon, comme si la tradition d'un lieu saint s'était conservée d'une époque à l'autre. Voilà des indices généraux ; en voici de plus précis, au point de vue des fondations. Le donjon forme en plan un carré parfait, comme le vieux phare. Enfin la longueur d'un côté du phare, donnée par Ibn Batûtah et traduite en mètres, correspond exactement à la longueur d'un côté du donjon : 31 mètres environ.

Admettons que le donjon de Qâyt-bây repose sur les fondations de l'ancien phare. Quel intérêt y aurait-il à les retrouver et comment saura-t-on qu'elles sont antiques ?

Cette question élargit brusquement le problème, car elle touche à l'origine de la croisée d'ogives, principe fondamental de l'architecture gothique. D'après une tradition remontant au premier moyen âge, le phare d'Alexandrie reposait sur quatre fondations d'une forme particulière que les textes comparent à une écrevisse (*cancer*, en arabe *sartân*). Dans un mémoire fort ingénieux, Quicherat, comparant les textes relatifs à cette singulière tradition et passant en revue les formes d'arcs ou de voûtes que ce terme peut désigner, Quicherat conclut que les quatre *cancri* du phare d'Alexandrie devaient être les quatre branches d'une immense croisée d'ogives, dont les naissances reposaient sur le roc au fond de la mer et dont les reins portaient le poids énorme de l'édifice. Ainsi la croisée d'ogives, dont l'invention est attribuée aux architectes français du XIIe siècle, aurait été connue en Orient dès l'antiquité. Cette hypothèse aussi hardie que séduisante soulève de graves objections que je ne puis qu'indiquer en passant.

Quoique l'architecture antique, notamment en Orient, ait abordé et résolu de diverses manières le problème éternel de la répartition des poussées dans les voûtes, rien ne nous autorise à croire qu'elle ait employé la croisée d'ogives proprement dite. A notre connaissance, aucun monument de l'antiquité, en Orient ou en Occident, n'offre les traces d'une croisée d'ogives bien caractérisée. Si cette solution, si féconde en développements, avait été connue de l'antiquité, elle eût sans doute influé profondément sur les méthodes générales de construction, même en ne laissant aucun témoin direct et authentique. D'ailleurs les *cancri* du phare étaient en *verre*, ou, suivant une autre tradition, en *cuivre*[1], c'est-à-dire faits d'une

[1] M. Charles Normand aura l'occasion de revenir sur ce sujet quand il publiera la réédition de son *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique*, qui sera complètement refaite.

matière *fondue*. Or le principe essentiel de la croisée, c'est d'être *appareillée*, précisément à cause de son rôle dans la répartition des poussées dans les voûtes ; on a peine à concevoir comment elle eût été fondue. Si le terme de *cancer* désigne ici une forme ou un membre d'architecture, il s'agirait plutôt, semble-t-il, d'une armature en métal (*cancellus* ?), semblable aux radiers que les anciens employaient pour fonder une tour sur un terrain mouvant. Mais ce terme ne paraît pas s'appliquer à un membre d'architecture, et voici pourquoi. Les auteurs arabes qui parlent des *crabes* du phare disent que les obélisques d'Alexandrie reposaient aussi sur quatre crabes de cuivre. Or en déchaussant un de ces obélisques, on a retrouvé récemment une grande crabe en bronze, qui soutenait l'une de ses arêtes. Ce détail imprévu fournit une explication bien différente et beaucoup plus simple du terme de *cancer*.

En résumé : le château moderne qui s'élève sur l'emplacement traditionnel du phare a été bâti par Qâyt-bây en 1479. Ce fait est prouvé par les cartouches du Sultan, par la description d'Ibn Iyâs et par la série continue des relations de voyage.

Suivant le même auteur, le château ou plus exactement le donjon du château, repose sur les fondations mêmes de l'ancien phare, assertion qui n'a rien d'invraisemblable.

Ces fondations comportaient quatre *cancri* d'une matière fondue dans lesquelles un maître de l'archéologie médiévale, a cru reconnaître une vaste croisée d'ogives. Malgré les objections que soulève cette hypothèse, le problème vaut la peine d'être examiné de près. Si l'on ne peut, dès aujourd'hui, fouiller sous le donjon, retenons du moins pour le jour où il s'effondrera, qu'il cache peut-être la solution d'un problème archéologique du plus haut intérêt.

CONTRE LE DÉVERGONDAGE DES AFFICHES

EN BORDURE DES VOIES FERRÉES PARISIENNES

BON EXEMPLE

DONNÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE

1898. — C. 204. – Vœu tendant à la disparition des affiches-réclames en bordure des voies ferrées (M. PARISSE, rapporteur).

Les journaux n'ont pas insisté comme il convenait sur une excellente et très importante délibération prise par le conseil général de la Seine, dans sa séance du 21 décembre 1898. En voici le texte officiel et in-extenso :

Le Conseil général,

Considérant que les palissades et constructions édifiées en bordure des voies ferrées par les Compagnies de chemins de fer pour servir de support à des annonces et à des réclames commerciales peuvent devenir une cause de danger pour les voyageurs ;

Que ces constructions, en se multipliant, changent complètement l'aspect si pittoresque et si agréable de la banlieue parisienne ;

Sur la proposition de M. Parisse et de plusieurs de ses collègues,

Délibère :

M. le Préfet de la Seine et M. le Préfet de Police sont invités à faire le nécessaire auprès des pouvoirs publics pour qu'il soit remédié aux inconvénients que présentent les annonces-réclames et leurs supports en bordure des voies ferrées. »

Nos vifs compliments à M. Parisse et à nos édiles qui seront loués, non seulement par les Parisiens et les habitants de Paris, mais encore par tous ceux qui, en Europe, sont partisans de telles mesures, comme on l'a vu par notre compte-rendu du congrès de l'Art public (n° 67 de notre tome XII, page 290. C. N.

CHRONIQUE

Apposition de deux plaques au Théâtre Français : Une observation.— On les a placées en décembre 1898 sur la façade de ce monument, dans le cintre des arcades du portique qui se trouve en bordure sur la place du Théâtre Français, vis-à-vis les fontai-

Echelle de quatre centimètres pour mètre.

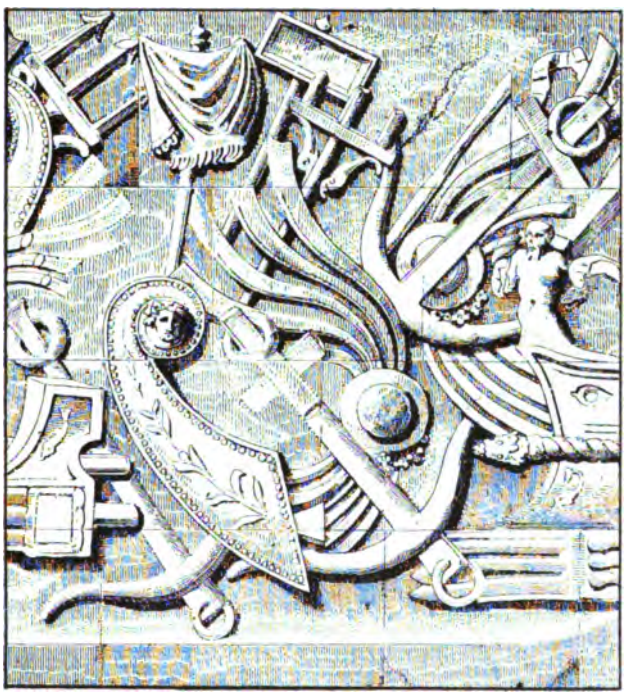

AUTRE BAS-RELIEF DE L'ARC D'ORANGE

Agrès de vaisseaux antiques d'un trophée placé sur la grande face septentrionale, dans l'étage attique qui surmonte l'architrave de l'ordre corinthien (main gauche du spectateur).

Dessin de CARISTIE

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Echelle de quatre centimètres par mètre.

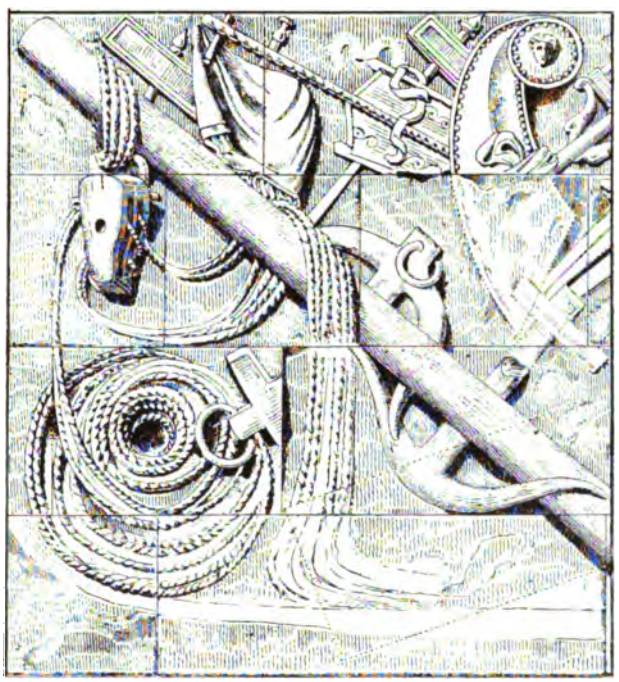

BAS-RELIEF DE L'ARC D'ORANGE

AGRÈS DE VAISSEAUX ANTIQUES

Grande face septentrionale ; côté droit du spectateur. Ce bas-relief appartient à l'attique qui surmonte l'entablement des colonnes corinthiennes.

Dessin de CARISTIE.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

nes de Davioud. Ce sont deux grandes plaques de marbres cintrées qui ont été fixées dans les arcades qui surmontent les guichets des bureaux de vente des billets de parterre et de fauteuils d'orchestre. La première de ces plaques commémorative porte l'inscription suivante :

« L'Académie royale de peinture et de sculpture, fondée en 1648, siégea de 1661 à 1692 dans la partie du Palais-Royal occupée par le Théâtre-Français. Elle y fit ses premières expositions en 1667, 1669, 1671, 1673. »

Sur la seconde plaque on lit :

« Ce théâtre fut construit par l'architecte Louis, de 1786 à 1790, restauré et augmenté par l'architecte Prosper Chabrol, de 1860 à 1864. — 1790 : Variétés-Amusantes. 1791 : Théâtre de la rue de Richelieu. 1792 : Théâtre de la République. 1799 : Comédie-Française. »

Louis, l'architecte de la Comédie-Française, est aussi l'architecte du Palais-Royal et du Grand-Théâtre de Bordeaux, qui est considéré comme un parfait chef-d'œuvre.

Eh bien ! et l'Académie royale d'architecture ? Un écrivain du temps, Germain Brice, disait en 1684, dans sa *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris* (t. 1er).

Le palais Brion fait une partie du Palais Royal et a esté commencé par le cardinal de Richelieu,qui l'avoit destiné pour y mettre sa bibliothèque. Le Roy depuis quelques années y a logé deux Académies, celle de peinture et celle d'architecture... La seconde Académie, logée dans le Palais Brion qui occupe les appartements qui sont au fond de la cour, est celle d'architecture que le Roy a établie en 1672 et mise sous l'autorité du Sur-Intendant des bastiments.... La salle où s'assemblent ceux qui la composent est ornée des desseins curieux, on y distinguera entre les autres le modèle que le cavalier Bernin fit du Louvre, lors que le Roy le fit venir exprès de Rome pour ce sujet (p. 65-66).

Ancien Réfectoire des Bernardins. — Caserne de pompiers de la rue de Poissy près le Boulevard Saint-Germain et la Halle aux Vins. — On n'a pas oublié l'excursion artistique et archéologique organisée par M. Charles Normand pour les Amis des Monuments des Arts ; ils avaient exprimé le vœu qu'une plaque commémorative expliquât l'intérêt de l'édifice ; ils avaient souhaité aussi la sauvegarde du monument, dont les caves admirables doivent être dégagées et débarrassées de la paille, foyer d'incendie menaçant pour la caserne des pompiers. Le premier de ces souhaits vient d'être exaucé.

Nous sommes heureux de pouvoir en féliciter le Comité des Inscriptions parisiennes et le Conseil municipal; selon notre habitude, nous donnons ici le texte officiel, que voici :

1898. — 1124. — Apposition d'une inscription commémorative rue de Poissy sur le mur du bâtiment de l'ancien réfectoire des Bernardins (LAMPUÉ, rapporteur).

Le Conseil,

Vu le mémoire, en date du 1er juin 1898, par lequel M. le Préfet de la Seine lui demande d'autoriser l'apposition d'une inscription proposée par le Comité des inscriptions parisiennes et destinée à être placée, rue de Poissy, sur le bâtiment qui formait le réfectoire de l'ancien couvent des Bernardins.

Art. 2. — Cette inscription sera ainsi conçue :

RÉFECTOIRE
DU COUVENT DES BERNARDINS
CONSTRUIT AU XIIIe SIÈCLE

Art. 3. — La dépense en résultant sera imputée sur le crédit inscrit au chap. 4, art. 30/16e, du budget de l'exercice 1898.

1898. — P. 795. — Achat d'une collection de journaux de Marat et des procès-verbaux de la Convention (M. LAMPUÉ, rapporteur).

Le Conseil,

Vu la pétition par laquelle M. Polier sollicite l'acquisition, par la ville de Paris, d'une collection de journaux de Marat formant 17 volumes et d'une collection de procès-verbaux de la Convention formant 46 volumes ;

Sur les conclusions de sa 4e Commission,

Délibère :

Article premier. — Il sera acquis, au prix de 1,000 francs, la collection des journaux de Marat formant 17 volumes et celle des procès-verbaux de la Convention formant 46 volumes appartenant à M. Félix Potier, ancien receveur de l'Enregistrement, demeurant 19, rue des Savoises, à Genève.

Art. 2. — La dépense, s'élevant à 1,000 fr., sera prélevée sur le chap. 23, article unique, du budget de l'exercice courant, avec rattachement au ch. 21, art. 23, dudit budget.

Selon nos informations spéciales, puisées à bonne source, nous pouvons ajouter ceci : M. Lampué a chargé l'Ecole du Livre *de compléter les manques existant dans ces deux séries ; elle devra se procurer un papier*

identique et des caractères typographiques semblables. Cet exemplaire est destiné à la Bibliothèque du Conseil Municipal ; on ne connaît que trois autres collections de ce genre, l'une appartient à l'empereur d'Allemagne, les deux autres à la Bibliothèque Nationale, et à la Bibliothèque Municipale Saint-Fargeau.

RHONE. — Anciennes maisons de Lyon. — Un bon exemple. *De notre correspondant spécial.* — La Société académique d'Architecture de Lyon avait mis au concours le relevé architectural des parties intéressantes des vieilles maisons comprises entre la rue Octavia-Mey, le quai de Bondy, la place du Change et la rue Lainerie, à Lyon. Elle vient de décerner des prix, dans l'ordre suivant, à MM. Marius Chaudier, Louis Corret, Louis Dubuisson, Rogatien Lemail.

ATTRIBUTS DE LA NAVIGATION
SUR L'ARC D'ORANGE

Les deux bas-reliefs que nous reproduisons, à l'échelle de quatre centimètres pour mètre, sont placés sur l'une des deux grandes façades de l'arc de triomphe d'Orange, celle du nord. Ces sculptures décorent le haut attique qui surmonte l'entablement des colonnes corinthiennes flanquant le monument; elles sont d'un grand relief à cause de la nature des attributs et de la place élevée qu'elles occupent dans le monument; les bas-reliefs disposés au-dessous et formés d'armures ont moins de relief.

Les compositions que nous reproduisons sont les unes du côté droit de l'attique, les autres à gauche ; ces dernières (planche de la page 359. présentent des proues de navire, acrostoles, tridents, rames, gouvernail, enseignes, aplustres. L'ancre y est figuré d'une façon plus précise peut-être que sur tout autre monument antique, à l'exception de la mosaïque de Pompéï ; nous aurons l'occasion d'en parler dans notre étude sur l'ancre antique (ancora).

Les sculptures du côté droit (p. 361) heureusement composées et ajustées, et louées par Mérimée[1], comprennent des attributs maritimes ; on y reconnait d'autres ancres, un mât, un mouffle, des cordages de navire, des enseignes, poupes, rames, trident, des fragments de proues.

[1] Voyez le *Voyage dans le Midi de la France*, et Caristie, *Les Monuments antiques à Orange.*

REVUE DES REVUES

L'habitation de Cellini à Paris, au petit hôtel de Nesle, actuellement palais de l'Institut. – Benvenuto Cellini séjourna en France de 1540 à 1545. François Ier le logea dans le petit hôtel de Nesle où il s'occupa de travaux d'orfèvrerie et de bronze. Le récit de ses travaux se trouve soit dans les traités *de l'orfèvrerie et de la sculpture*, de Cellini, soit dans ses *Mémoires* et dans des pièces accessoires. Avec l'aide du *Catalogue des Actes* de François Ier, publié par l'Académie des sciences morales et politiques, M. L. Dimier s'est efforcé de vérifier les dires de notre artiste dans un travail publié par la *Revue archéologique*. Voici ce qu'écrit M. Dimier au sujet de l'habitation de Cellini à Paris :

Quant à la possession de l'hôtel de Nesle, rien n'est plus connu que la suite des contretemps qu'il y endura. Le roi lui fit présent de cette maison comme du sien, quoique le prévôt de Paris la tînt alors. Il s'ensuivit une résistance à laquelle Cellini se vante d'avoir fait tête les armes à la main (XII). Neufville de Villeroy, chargé de le défendre, entreprit premièrement de le décourager, tant il paraît que tout le monde conjurait contre lui, puis le remit au seigneur de Marmagnes, lequel crut de son droit de s'installer en Nesle, où, suivant Cellini, « il prit les meilleures chambres ». Fureur, menaces, rixe, ensuite desquelles le roi changea encore de mains son protégé (XIII). Plus tard il le rendit propriétaire du lieu (XIX). Mais Mme d'Étampes s'en mêlait. Elle prit contre lui la défense d'un fabricant de salpêtre, qui était à elle, et qui, logé chez Cellini, y voulait demeurer malgré lui. Il fut jeté dehors à grands coups, avec un autre qu'on ne nomme point (XXV, XXVI). Jusqu'à la fin, de pareilles histoires reviennent. Les dernières regardent un parfumeur qui fournissait Mme d'Étampes, et à qui le roi, « qui goûtait ses produits », pensa donner en récompense logis dans le jeu de paume de Nesle. L'Italien l'assaillit et l'en chassa par force XL). Le roi à ce coup se le tint pour dit et par acte enregistré lui rendit ce jeu de paume et lui confirma le reste.

Nous possédons cet acte, dont le texte fournit un moyen de contrôle propre à nous arrêter un instant. On y prend une idée à la fois directe et précise de la manière dont notre auteur écrit sa propre histoire.

Premièrement ledit parfumeur s'y change en « un nommé Jean Leroux, tuilier » : détail en soi de peu d'importance, mais qui rend sans application l'entremise supposée de la duchesse d'Étampes

présentant au roi des parfums. On y voit que Cellini délaissait son jeu de paume et le louait même pour le profit. Ce jeu de paume portait toute une maison avec son jardin, que le roi, lui voyant inutile, avait livrés aux fours du briquetier. La pièce dont nous faisons mention rend à Benvenuto cette dépendance de Nesle, sur ce que le roi lui-même a reconnu qu'il en avait besoin pour ses ouvrages. Mais ce qu'il est plaisant de remarquer, on ne voit là paraître aucune des violences et prouesses que l'auteur des *Mémoires* rapporte. Pas n'est question dans cette pièce authentique, de « pierres, de piques, d'arquebuses » (XL), mais d' « oppositions et d'appellations intentées par ledit Cellini » (*Doc.* II, II). Cellini plaidait et se plaignait au roi : c'étaient là ses assauts. Ce caractère de bravache est assez connu, il a frappé tous les lecteurs de son ouvrage.

Nouveaux documents sur les adjudications des travaux d'art en Grèce vers 338-7 avant Jésus-Christ. — Une inscription trouvée à Delphes, et donnant le tableau des comptes que le Conseil de la ville a tenus sous l'archontat de Damocharès (338-7 avant Jésus-Christ), renferme de curieux détails sur les conditions du travail dans l'antiquité Nous extrayons d'une étude très technique de l'inscription[1] les faits de nature à intéresser nos lecteurs.

Douze entrepreneurs d'Athènes et de Corinthe avaient été appelés par l'adjudication à laquelle devaient donner lieu les travaux d'un grand cratère en argent et d'un bassin en or. Ils restèrent douze jours à Delphes et reçurent une indemnité de voyage et de séjour. Aglaothymos se chargea du bassin — s'en rendit adjudicataire, dirions-nous aujourd'hui. Théomnestos de Sicyone soumissionna pour le cratère. En Grèce, les naopes payaient d'ordinaire aux entrepreneurs la somme totale du prix de l'ouvrage après avoir enlevé un dixième de garantie ; d'autres fois, comme à Délos, et cette fois à Delphes pour Aglaothymos, ils donnaient d'abord la moitié de la somme totale moins le dixième, puis l'autre moitié, et enfin, après livraison du travail, le dixième de garantie ; mais pour Théomnestos les naopes retinrent en garantie, non un dixième, mais la moitié de la somme totale ce qui peut s'expliquer par la nature et le prix élevé de son ouvrage.

La Sorbonne et les premiers ateliers d'imprimerie à Paris. — M. Léopold Delisle a présenté dans les termes ci-dessous

[1] Emile Bourguet, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (XXI, XXII). Cette inscription copiée par MM. Homolle et Perdrizet a été revue par M. Bourguet.

à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'ouvrage suivant : *The first Paris press, an account of the books printed for G. Fichet and J. Heynlin in the Sorbonne, 1470-1472*, by A. Claudin (London, 1898, in-4°).

L'histoire des origines de l'imprimerie parisienne et de celle du premier atelier installé à la Sorbonne pouvait sembler épuisée après les recherches de M. Philippe publiées en 1885. M. Claudin a cependant réussi à renouveler le sujet en signalant des livres qui avaient échappé à ses devanciers et en déterminant d'une manière absolue ou relative la date de chacun des 32 ouvrages qu'on doit attribuer à l'atelier de la Sorbonne, et qui furent exécutés depuis 1470 jusqu'en 1473.

Le travail de M. Claudin se distingue par la minutie des descriptions et par le soin que l'auteur a mis à examiner les différents exemplaires ce qui lui a permis de recueillir des données parfois très importantes pour l'histoire des imprimeurs et pour celle de leurs protecteurs, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre. C'est ainsi que, dans un exemplaire du *Speculum vitæ humanæ*, conservé au Musée britannique, il a rencontré trois lettres de dédicace, jusqu'ici inconnues, adressées à Robert d'Estouteville, à Jean, duc de Bourbon et à Louis XI qui, toutes les trois, sont du plus haut intérêt. La deuxième nous apprend que l'atelier de la Sorbonne fut honoré de la visite du duc de Bourbon, et la troisième prouve que le roi Louis XI se montra très favorable à l'introduction de l'imprimerie dans la capitale de ses États.

LES THÉATRES ET MAISONS HISTORIQUES

DU BOULEVARD DU TEMPLE A PARIS

PAR

H. LYONNET, GOMBOUST, EFFEM.

*Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux *(n° 807) on a posé les questions suivantes :*

Boulevard du Temple. — Qui peut me donner exactement la numération des maisons du boulevard du Temple, côté pair, en 1861, avant la disparition des théâtres ? Celle que j'ai — fort incomplète — est-elle exacte ?

N° 42. — Maison habitée par Mourier, directeur des Folies-Dramatiques, et où il mourut.

N° 30. — Maison rendue célèbre par l'attentat de Fieschi, Pépin et Moret. Quel est le n° actuel ?
N° 60. — Théâtre des Délassements Comiques.
N° 62. — Théâtre des Funambules.
N° 78. — Théâtre des Folies-Dramatiques.
N° 78. — Théâtre du Cirque.
N° 88. — Théâtre Lyrique.
Quel était le n° occupé par le petit Lazari ? Le 58, probablement. Et par le théâtre de la Gaîté ? Est-ce le 76 ? Et le café du Cirque ? Pourquoi les Folies-dramatiques ont-elles le même numéro que le théâtre du Cirque ? H. LYONNET.

Dans le numéro 816 on trouve cette réponse :

En me référant à divers annuaires de l'époque, aux Bottin, et en particulier à l'*Almanach de la littérature, du théâtre et des Beaux-Arts*, publiée en 1855 chez Pagnerre, je trouve les numéros suivants :

Petit Lazari	50
Délassements-Comiques	52
Funambules	54
Gaîté	58
Folies-Dramatiques	62
Cirque	66
Théâtre Lyrique	72

Mais entre 1850 et 1855, les numéros avaient été changés, le plan de Jacoubet (1836) donne en effet un numérotage différent :

Petit Lazari	58
Mme Saqui (Délassements Comiques)	60
Funambules	62
Gaîté	68
Folies-Dramatiques	78
Cirque	80

La maison devant laquelle s'est produit l'attentat de Fieschi avait été reconstruite en 1842 ; elle portait autrefois le n° 50 ; c'est aujourd'hui le n° 42.

Sur le Bottin de 1858, le grand café restaurant du Cirque est indiqué au numéro 66. GOMBOUST.

M. H. Lyonnet pourra consulter avec fruit l'*Histoire du Boulevard du Temple*, depuis son origine jusqu'à sa démolition par Théodore Faucheur, Paris, Dentu, 1863. EFFEM.

MAISON DE LA TOUR-D'AUVERGNE

A PARIS-PASSY[1]

Rue Raynouard n° 21.

PAR LE

CAPITAINE PAIMBLANT DU ROUIL

La Tour-d'Auvergne à Passy. — Après l'appel que j'adressai, en 1896, à l'*Intermédiaire des Chercheurs*, grâce au concours éclairé de M. Léopold Mar, vice-président de la Société historique d'Auteuil-Passy, je suis parvenu à préciser l'emplacement de la demeure de la Tour-d'Auvergne, à Passy.

Pendant une retraite momentanée, de 1796 à 1800, le *Premier Grenadier des armées de la République* séjourna rue Basse, n° 66, aujourd'hui rue Raynouard, n° 21, propriété actuelle de la baronne Bartholdi, chez ses amis, les frères Paulian. Que la Tour-d'Auvergne ait habité au n° 66 de la rue Basse, ce n'est pas une trouvaille, ainsi que l'ont cru quelques historiens. Cette indication existe tout au long dans la correspondance du Premier Grenadier. Ce qui en a été une, assez ardue à faire, c'est la détermination de l'emplacement exact du n° 66 de l'ancienne voie, dans les numéros de la nouvelle, la rue Raynouard. Nous avons dû chercher longtemps. Le résultat désiré nous a été procuré par la connaissance des titres de propriété de l'ancienne famille Delessert; cette détermination, facile au premier abord, ne l'a pas été dans la réalité, à cause du bouleversement des numéros. Autrefois, la série de ceux-ci était unique, commençant d'un côté et finissant de l'autre. Aujourd'hui cette série comprend la partie paire et la partie impaire, affectées respectivement à chacun des côtés de la rue. De là la difficulté, que nous n'avons vaincue qu'à la longue. Dans ces investigations, le dernier mot appartient à M. Léopold Mar.

Avant d'aller mourir sur un champ de bataille d'Allemagne, la Tour-d'Auvergne consacra un repos momentané, entre ses travaux de la guerre, à de savantes études sur les langues celtiques et les *Origines Gauloises*. Modeste autant que savant et brave, le Premier Grenadier, que l'admiration nationale inscrivit inutilement sur la

[1] Cet article a paru dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* (n° 806); étant donné l'intérêt du sujet et le caractère patriotique de la demande, nous croyons devoir reproduire l'article textuellement.

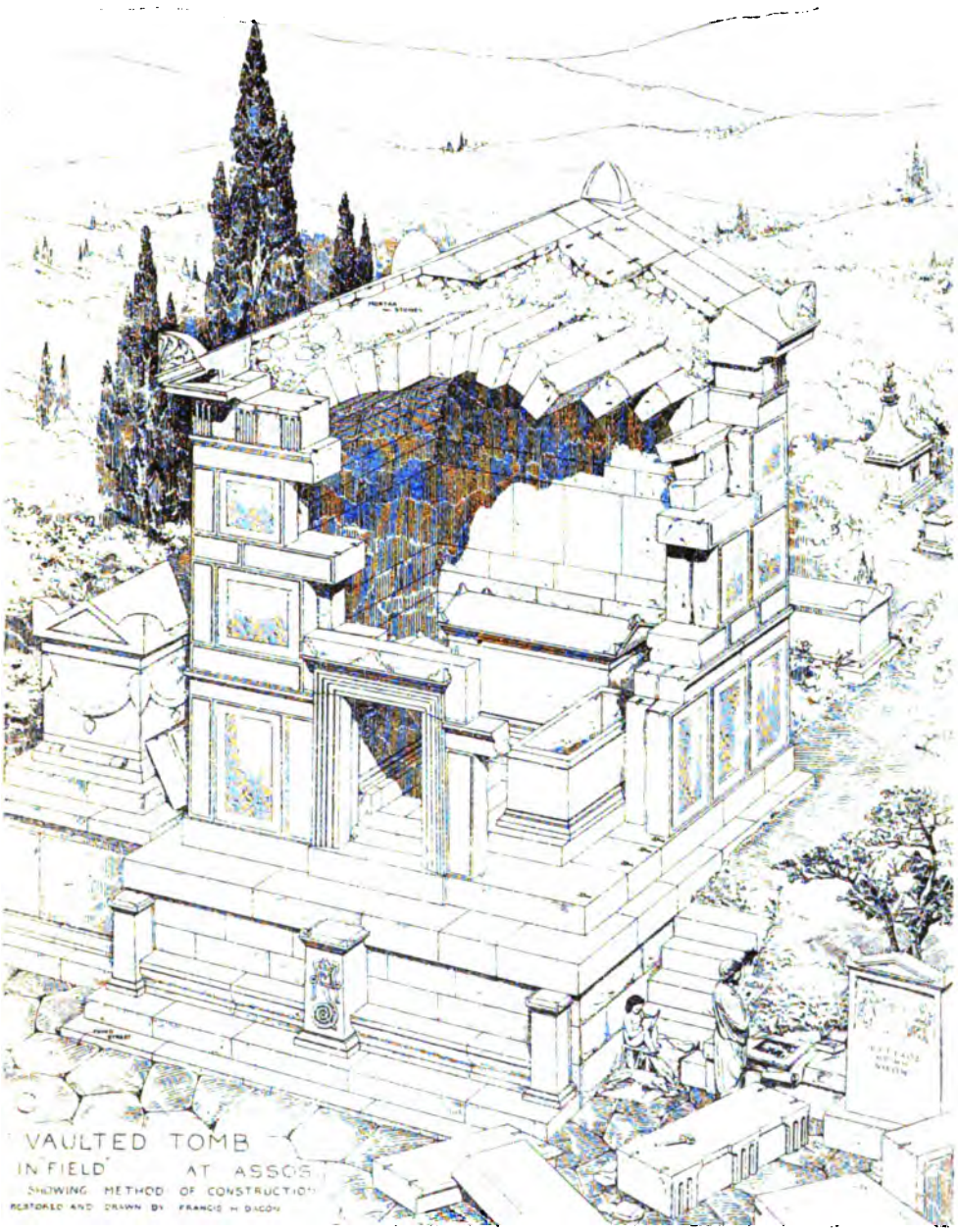

Revue des Revues : Les dernières découvertes.

TOMBEAU VOUTÉ A ASSOS (MYSIE).

D'après la Revue archéologique américaine.

Charles Normand direxit. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

liste des Directeurs, déclina les fonctions de représentant du peuple, comme il avait déjà refusé le généralat, que ses supérieurs avaient voulu substituer à son épaulette de capitaine.

La mémoire d'un tel citoyen et d'un aussi héroïque soldat est une des plus belles de la France. Cependant elle n'est consacrée à Paris par aucun monument. La rue de La Tour-d'Auvergne, près du square Montholon, est ainsi appelée, en souvenir d'une abbesse de ce nom, d'un couvent de Montmartre et non en l'honneur du Premier Grenadier.

Le buste de celui-ci, dans la salle des Maréchaux, a été détruit, lors de l'incendie des Tuileries.

En province seulement, on trouve quelques hommages à sa mémoire :

Un buste à Versailles ;

Une statue à Carhaix, lieu de naissance de la Tour-d'Auvergne ;

La caserne de la Flèche porte son nom, que vient de prendre aussi le lycée de Quimper.

Paris s'honorerait en rappelant ce souvenir par un témoignage digne du brave et de la capitale de la France. En attendant l'érection, — à laquelle nous avons voué nos efforts, — de la statue du héros patriote, un médaillon, un buste ou une plaque commémorative, devrait indiquer la demeure du savant soldat.

Nul doute que la Commission du *Vieux Paris*, dont font partie MM. Jules Claretie et Pierre Baudin, tous deux présidents du Comité d'honneur de l'Œuvre du monument de la Tour-d'Auvergne, aura à tâche de réparer une omission aussi regrettable.

Naguère, le Conseil municipal de Paris a fait placer une plaque sur un hôtel ayant appartenu à Duguesclin[1]. Rien de mieux! Il est juste de rappeler les gloires de la France. Perpétuer les unes et oublier les autres est moins bien.

Ajoutons aux données publiées par l'*Intermédiaire* les renseignements suivants. Dans une séance la Commission du Vieux Paris, M. Alfred Lamouroux donna connaissance d'une lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil demandant le concours de la Commission du Vieux-Paris pour la pose d'une plaque commémorative avec buste ou médaillon sur la *maison qu'habita La Tour-d'Auvergne* rue Raynouard, n° 21, anciennement rue Basse, n° 66, à Passy.

A la suite de cette communication, la Commission décida de renvoyer, avec avis favorable, la lettre de M. le capitaine Paimblant du Rouil au Comité des inscriptions parisiennes.

[1] Sur cet hôtel voyez le *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, par Charles Normand, t. 1er, p. 407.

Il fût, en outre, décidé que la 1re Sous-commission se rendrait à Passy pour vérification de la maison indiquée.

La reproduction de cette maison fût également renvoyée à la 3e Sous-commission.

Dans une autre séance, M. Tesson a fait savoir qu'il s'était rendu rue Raynouard et qu'il avait rencontré de la part du gardien de la propriété la mauvaise disposition la plus évidente à fournir les renseignements élémentaires pouvant servir à la Commission pour la vérification sur place du souvenir de La Tour-d'Auvergne. Cet accueil était du reste présagé dans la lettre de M. Paimblant du Rouil.

La Commission a décidé de renvoyer la demande de M. Paimblant du Rouil au Comité des inscriptions parisiennes.

Tombe voûtée récemment découverte à Assos. — La Revue américaine d'archéologie, si bien dirigée par M. John Henry Wright, renferme la gravure que nous reproduisons sur la planche de la page 371. Malheureusement on ne trouve point le commentaire du dessin et il nous est impossible de donner des renseignements sur ce curieux tombeau, dont on peut ainsi étudier la structure et la décoration.

RÉPERTOIRE DES
FOUILLES ET DÉCOUVERTES
EN FRANCE

PAR

CHARLES NORMAND

Suite. — Voir les nombreux articles originaux et les correspondances spéciales contenues dans les onze volumes précédents et dans le tome douze (pages 98-104). Adresser les communications, 98, Rue de Miromesnil.

PARIS. — Enceinte romano-mérovingienne (?) de la Cité. — On a découvert, en décembre 1898, dans la rue de la Colombe, un superbe tronçon de ce mur. Nous en avons fait le relevé et des photographies à l'usage de nos lecteurs. En attendant la publication prochaine de ce travail, — sitôt que les gravures seront prêtes — nous rectifierons, dans un intérêt scientifique, quelques-unes des

nombreuses erreurs insérées dans les comptes-rendus publiés hâtivement sur cette importante découverte ; elle n'a pas été faite, comme on l'a écrit, à l'occasion de l'établissement d'un égoût ; on n'en a pas fait ; la fouille a été décidée par la Commission municipale du Vieux Paris, sur la proposition de M. Villain, conseiller municipal, chaudement appuyée, dans la séance de décembre 1898, par M. Charles Normand ; ce n'est pas au hasard qu'on a fouillé, mais en un point déterminé à l'avance, par suite de considérations scientifiques. On a attribué au mur une date fantaisiste ; il a dû être fait avec des matériaux romains du troisième et du quatrième siècle, lors de l'arrivée des Barbares. On a confondu ce rempart, qui défendait la rive nord de l'île, avec celui établi du côté sud. Chose plus grave, la note communiquée à la presse par la savante *Société des Antiquaires de France* s'exprimait ainsi :

« M. Vauvillé donne des renseignements complémentaires sur les fouilles de la rue de la Colombe. Il y a constaté la présence des restes d'une église, pierres tombales, chapiteaux, colonnes, etc. Il pense que ces anciens vestiges sont les restes de la chapelle de Saint-Aignan. »

Il doit y avoir un malentendu, mais il importe de ne pas le laisser subsister ; on n'a pas découvert d'église dans les fouilles de la rue de la Colombe ; nous pouvons l'affirmer ayant été journellement sur le terrain ; d'ailleurs l'église Saint-Aignan, dont les restes existent dans une écurie et une cave du voisinage est bien connue des érudits ; nous l'avons décrite, il y a plusieurs années, dans notre *Itinéraire archéologique de Paris* (T. 1er, p. 76) ; cette église est peut-être bâtie sur un prolongement du mur récemment découvert ; il serait intéressant de s'en assurer ; mais le mur découvert dans la rue de la Colombe n'a aucun rapport avec Saint-Aignan ; au moyen âge on voyait ici, près le mur antique, une maison, dont on a retrouvé les murs, la cour avec son puits et son puisard.

CHARLES NORMAND.

PARIS. — Découverte du sceau d'un chanoine de la Sainte-Chapelle, trouvé près Reims — M. Anatole de Barthélemy a présenté un document curieux pendant la dernière séance de la Société de l'Histoire de Paris. Il s'agit du sceau d'un chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris qui fut trouvé à Rilly-la-Montagne près de Reims (Marne), dans une vigne ; on ne connaissait pas jusqu'ici de sceau de ce genre. Son empreinte, envoyé par M. Jadart, de Reims, semble indiquer un monument de la fin du treizième (?) ou du début du quatorzième siècle. On ne trouve aucune indica-

tion ni dans l'Obituaire ni dans l'ouvrage de Morand. Les chapelains ne reçurent le titre de chanoine qu'à partir du début du quatorzième siècle. (Voir l'ouvrage de Douet d'Arc sur les sceaux de la Sainte-Chapelle paru dans la Revue archéologique de 1847.

M. Léopold Delisle a exprimé son étonnement de voir représenter un saint dans une pose si humble.

PARIS. — Découvertes inédites dans l'île Saint-Louis. — On a mis au jour, en décembre 1898, de curieuses canalisations souterraines ; il n'en a été fait mention nulle part, pas même à la Commission municipale du Vieux Paris. On les a mises au jour tout contre et au nord du Pont Saint-Louis, à la hauteur du n° 55 du Quai Bourbon, en établissant un égoût ; il paraissait de construction grossière à côté du superbe appareil des vieilles constructions ; elles comportaient deux galeries : la principale, voûtée en plein cintre, large d'un mètre, haute de un mètre soixante-quinze fut reconnue sur une longueur de seize mètres ; elle se dirigeait vers la rue du Bellay, où elle a été coupée par les conduites d'eau et de gaz, et vers la Seine où elle débouchait dans un puits ; on y entend le clapotement des eaux de la Seine : comme le mur était fort dur à démolir le conducteur municipal M. Charles Geng a eu l'intelligence de s'en servir, de sorte que la galerie principale est ainsi sauvegardée, en partie ; elle venait à peu près du n° 25 du Quai Bourbon, débouchait en biais dans la précédente ; sa voûte est en arc de cercle presque droit ; elle est large de $0^m,600$, haute de 1^m50, ses pierres sont taillées en biais ; certaines mesurent 1^m60 et les ouvriers m'ont affirmé en avoir vu de $2^m,60$. L'appareil est admirable dans les deux galeries.

CHARLES NORMAND.

NOS GRAVURES

Souvenir de la visite à Chartres

Les deux gravures que nous publions sur Chartres sont empruntées à l'excellente revue *Le Monde Moderne* si bien dirigée par M. Quantin. Ils font partie de l'illustration d'une intéressante étude sur la ville de Chartres, si aimée et bien connue de nos amis.

Tomel et Fils

Charles Bernard dessinateur

ST JEAN BAPTISTE RÉCEMMENT TROUVÉ A ROUVRES

STATUE DE SAINT-JEAN BAPTISTE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE DANS L'EGLISE DE ROUVRES

Ecole Bourguignonne XIIIe — XIVe siècles

Par Louis POINSSOT

Les vieilles églises de nos villages de Bourgogne conservent encore beaucoup d'œuvres inconnues des maîtres imagiers des XIIIe et XIVe siècles. Parmi ces précurseurs, il y avait des hommes de génie et l'étude de leurs ouvrages pourra expliquer l'évolution réaliste qui enfanta l'ornementation de la Chartreuse de Dijon.

Les travaux entrepris par le service des monuments historiques, pour la réfection de l'église de Rouvres, ont amené la découverte d'une remarquable statue. Nous devons à l'obligeante courtoisie de M. Suisse, architecte diocésain, qui dirige cette restauration avec autant de science que de goût, ainsi qu'à l'aide effectif de M. Dolfini, chef des travaux, d'avoir pu exécuter les photographies que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Le village de Rouvres se trouve à 14 kilomètres sud-est de Dijon au milieu d'une vaste plaine aboutissant à la Saône. On y voyait autrefois un château-fort, résidence favorite de nos ducs. Il fut détruit au XVIIe siècle par Gallas et il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges.

L'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste, date des XIIIe et XIVe siècles. Elle est d'une architecture très sobre et les figures réalistes, femmes enveloppées de draperies anguleuses, têtes bien caractérisées et parfois grimaçantes de paysans, qui ornent les retombées des voûtes, en interrompent seules la nudité. Jadis ses murailles étaient ornées de fresques et on en voit encore des restes dans la partie méridionale du transept.

Dans ce cadre sévère, les œuvres d'art abondent ; c'est d'abord dans la chapelle ducale close par une élégante grille de bois du XVe siècle, un bel autel de cette même époque surmonté de trois statues qui par l'ampleur et le style de leurs draperies rappellent les prophètes du puits de Moïse. On les attribue à Jehan de la Huerta auquel elles auraient été commandées par Monnot Machefoing, valet de chambre du comte de Charolais.

La tombe de Monnot et de sa femme Jehanne de Courcelles est dressée contre le mur. C'est une grande dalle de marbre rouge de Bourgogne sur laquelle on voit gravées les figures des défunts. Les têtes et les mains découpées dans une plaque de marbre blanc sont incrustées dans la pierre tombale par un travail analogue à celui du pavement de la cathédrale de Sienne.

Sans nous occuper davantage des autres pierres tombales que renferme l'église, nous signalerons près d'un curieux baptistère du XIVe siècle un dais en bois du XVe. C'est le reste d'une des « chaières » des officiants. Il est peint en vert avec des filets rouges et orné d'une très expressive peinture de la Sainte Face, il porte une inscription datée de l'an 1485 rappelant la consécration de l'église qui, on le voit, eut lieu bien longtemps après sa fondation.

Il y a encore dans la partie méridionale du transept une statue en pierre de la Vierge attribuée au sculpteur dijonnais Jean Dubois. Dans la partie septentrionale, un autel orné d'un bas-relief représentant l'Adoration des Mages au-dessus duquel se trouve une décoration compliquée du XVIIe siècle peinte de couleurs criardes, où l'on voit, au milieu des flammes, des figures invoquant le Christ en croix, dont deux anges recueillent le sang dans des calices.

Ne pouvant énumérer ici les richesses de l'église de Rouvres, nous renverrons à l'étude très complète publiée par MM. Degré et Dumay dans les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* (*tome* XII), et à un intéressant article de M. Chabeuf dans la *Revue de l'Art Chrétien* (*tome* IX, *p. 104*). En terminant ce préambule, nous dirons un mot d'une « pieta » placée au-dessus de la principale porte de l'église, dont ils ont omis de parler.

Elle est surtout remarquable par une recherche excessive de l'expression de la douleur et par sa peinture aux tons violents qui est fort bien conservée. Ces exagérations la rendent digne d'attention, car les procédés d'une école se laissent mieux pénétrer dans ses excès que dans ses œuvres parfaites. La jambe du Christ seule manquait, on l'a retrouvée parmi les débris qui entouraient notre saint Jean-Baptiste, derrière la boiserie qui le cachait.

Le chœur de l'église, de forme rectangulaire, est fermé par une muraille droite percée de trois fenêtres longues et étroites ; il est revêtu sur ses trois faces de hautes stalles sculptées dans le goût du XVIIe siècle Elles proviendraient d'après la tradition, du prieuré voisin d'Epoisses, supprimé en 1771 avec l'ordre de Grandmont auquel il appartenait. Elles sont mentionnées dans l'article consacré à Rouvres par Courtépée (*description du duché de Bourgogne*) dont la première édition parut en 1774. Elles auraient donc été placées entre les années 1771 et 1774.

Comme ces boiseries étaient assez hautes, on dut maçonner la partie inférieure des fenêtres de l'abside. Or, dans la baie du milieu, à contre jour, se trouvait le saint Jean. Cette place ne lui avait vraisemblablement pas été attribuée par l'architecte constructeur de l'église, mais nous ignorons d'où il provient. Il fut laissé en cet endroit, mais comme sa tête dépassait la hauteur de la boiserie, on l'abattit d'un coup de masse dont la trace se voit encore distinctement sur la tempe droite. On brisa de même les autres parties faisant saillie, comme la main qui portait l'Agneau divin et certains plis du vêtement.

Ces débris, avec des pierrailles, servirent à combler l'intérieur de la baie. On y joignit même quelques fragments empruntés à diverses parties de l'église, des barreaux de la clôture de bois de la chapelle ducale, un côté de « Chaière » délicatement ouvragé qui appartenait sans doute au même ensemble que le dais placé près des fonts baptismaux, enfin la jambe du Christ de la « pieta » dont nous avons parlé plus haut. C'est en faisant déplacer la boiserie que M. Suisse mit au jour tous ces restes précieux. Cette belle découverte fut aussitôt annoncée par M. Chabeuf, le savant et zélé président de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. Il lui consacra, d'abord dans une feuille locale, le *Bien-Public*, à la date du 3 juillet 1898, puis dans le *Journal des Arts*, deux intéressants articles auxquels nous ferons plus d'un emprunt.

La restauration du saint Jean sera chose facile, car les moindres fragments qui en proviennent ont été recueillis avec soin par les employés de M. Suisse. Mais, les travaux de l'église n'étant pas assez avancés pour qu'on y puisse songer à présent, nous avons tenté pour la reproduire de lui rendre, autant que possible, son aspect primitif. Nous avons replacé la tête sur les épaules et rattaché avec du fil de fer la main qui portait l'Agneau. Quant à l'Agneau lui-même, on pourra l'apercevoir aux pieds de saint Jean avec les fragments du cadre carré dont il était entouré.

La statue de saint Jean mesure deux mètres douze centimètres de hauteur. Elle est taillée dans une pierre calcaire blanchâtre, fort dure et d'un grain très fin.

Elle a conservé des traces encore très visibles des couleurs dont elle était peinte. Le visage garde sa teinte de chair, pâlie par le temps, et les yeux, plus hardiment colorés lui donnent une extraordinaire expression de vie.

Il est assez difficile de déterminer la nuance des cheveux et de la barbe, mais l'Agneau, peint en bleu, a conservé sa couleur. Ainsi les chevaux archaïques trouvés dans les fouilles de l'acropole d'Athènes étaient peints en vert ; on ne s'étonnera donc point de

cette polychromie conventionnelle. Le cadre entourant l'Agneau conserve des restes de couleur rouge et verte, peut-être aussi d'un peu de dorure, mais nous n'en sommes pas certains.

Conformément à la tradition, notre saint Jean est vêtu d'une peau de chameau. C'est ainsi que le représentent d'ordinaire les peintures des catacombes et les mosaïques, entre autres celle du Baptistère des Ariens à Ravenne. Saint Epiphane dit du reste (*in VII syn. act. VI.*) qu'aux personnes qui recherchaient la délicatesse dans le vêtement, on montrait les images de saint Jean-Baptiste, vêtu de sa peau de chameau.

Le poil de cette peau de chameau est figuré par une multitude de touffes en losange, toutes uniformes dont l'ensemble forme un dessin régulier comme un réseau. C'est un procédé technique fort curieux qui rappelle le travail de la chevelure de certaines statues grecques archaïques.

L'index de la main droite, aujourd'hui brisé, était tendu vers l'Agneau soutenu par la main gauche, geste attribué aux prophètes par les règles de l'iconographie religieuse.

La représentation de saint Jean portant l'Agneau est très ancienne. Elle avait valu au Précurseur le surnom d'Agniferus. Dans notre statue, l'Agneau est entouré d'un cadre carré. Suivant une coutume qui s'établit au Xe siècle, au lieu de la croix rappelant les douleurs du Christ, il portait un petit étendard appelé croix de résurrection, symbolisant les idées de victoire et de triomphe tandis que les cornes symbolisent l'idée de force et de lutte contre le démon.

L'auteur inconnu de la statue de Rouvres s'est donc rigoureusement conformé aux traditions inconographiques de l'Église. Les imagiers du duc Philippe le Hardi ne se firent point scrupule de s'en affranchir. Au portail de la Chartreuse, Marville abandonnant le costume hiératique, enveloppera son saint Jean dans les plis majestueux d'une draperie imaginaire. Sluter prendra ses prophètes dans son entourage, les habillera comme ses voisins étaient habillés et fera du bel Isaïe, enfant de race royale, le sinistre vieillard que l'on connaît

Et cependant la sculpture de Rouvres est plus voisine des œuvres de l'atelier ducal que des saints irréels du XIIIe siècle. L'artiste n'a recherché que l'expression.

Le front est sillonné de rides profondes, la lèvre inférieure dépasse la lèvre supérieure, les cheveux et la barbe se tordent en masses puissantes. Le caractère majestueux de la tête est obtenu par une extrême simplification des traits. Mais cette tête trop grosse, et les épaules étroites font paraître le corps trop court ;

les bras ne sont pas à leur place naturelle et s'attachent mal aux épaules. En somme l'exécution toute entière trahit une grande ignorance de l'anatomie et des proportions du corps humain. C'est le produit d'un génie inculte. aussi puissant qu'inexpérimenté.

Un singulier hasard veut que l'on conserve dans l'église de Mussy-l'Evêque, à l'autre extrémité de l'ancien diocèse de Langres, une autre statue de Saint-Jean identique à celle de Rouvres, mais exécutée par un artiste plus habile et moins puissant. On en peut voir le moulage au musée du Trocadéro, dans le classement du XIIIe siècle et la reproduction photographique dans l'*album du musée du Trocadéro*, (*XIIIe siècle, planche 97*).

Ce rapprochement m'a été indiqué par M. Vitry, conservateur adjoint au musée du Louvre. M. Brière, qui connaît si bien notre sculpture nationale, m'a communiqué de précieuses observations, avec une photographie qu'il a prise à Mussy même sur la statue originale. Elle donne une toute autre idée de son mérite que le plâtre du Trocadéro.

L'église de Mussy-l'Evêque, fondée, dit-on en 1240 par Gilles Vignier, est comme celle de Rouvres de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe. Par la pureté et la sobriété de ses lignes, elle rappelle plutôt les églises de Bourgogne que celles de Champagne.

Il est possible que l'évêque de Langres, seigneur de Mussy, ait fait venir ses ouvriers de Dijon où il résidait si souvent. Ainsi s'expliquerait à la fois l'architecture de l'église et le travail du Saint-Jean.

Pas plus qu'à Rouvres, la statue n'occupe sa place primitive. Elle est placée sur une simple planche fixée au mur dans la chapelle des fonts baptismaux dont toute la décoration est récente

La statue est un peu moins grande que celle de Rouvres, sa hauteur étant d'un mètre quatre-vingt dix centimètres; elle est également d'une pierre très dure dont les reflets rappellent le marbre; il semble qu'on y distingue des traces de polychromie.

Les plis de la robe sont les mêmes que dans la statue de Rouvres; la peau de chameau et son revers sont rendus par des procédés identiques. Le seul détail qui soit un peu contraire au type traditionnel de saint Jean-Baptiste dans l'iconographie chrétienne, les pieds chaussés, se retrouve dans l'une et l'autre statue. Dans toutes deux également, l'agneau porte des cornes. Seulement la main gauche de la statue de Mussy est plus élevée et le cadre qui entoure l'agneau est rond au lieu d'être carré.

Les représentations sont si semblables qu'il est impossible que les deux œuvres ne procèdent point d'un modèle commun à moins que l'une ne soit imitée de l'autre. Nous ne croyons pour-

tant pas qu'elles soient dues au même ciseau. Dans la statue de Mussy, les proportions infiniment meilleures, les gestes plus recherchés et mieux rendus, le déhanchement un peu maniéré du corps semblent indiquer un art plus savant et plus raffiné, la tête puissante de Rouvres procède d'un art plus archaïque.

Il est du reste difficile, faute de documents, de préciser l'époque à laquelle les deux statues furent exécutées, mais tout nous fait supposer qu'elles sont antérieures à l'arrivée à Dijon (1372) du premier des imagiers flamands et hollandais de Philippe le Hardi, Jehan de Marville.

Notons que la direction du Trocadéro, à tort ou à raison, a classé la statue de Mussy comme appartenant à la fin du XIIIe siècle.

Il est intéressant d'examiner ce qui différencie les Précurseurs des imagiers ducaux de la grande école de la Chartreuse. Nous retrouverons chez les uns comme chez les autres la même recherche de l'individualisation et du caractère. L'innovation due aux maîtres venus du nord paraît être surtout l'usage décoratif de la draperie. Ces amples plis si majestueux caractérisent à notre avis cette école à laquelle on est convenu de donner le nom d'école bourguignonne. La statue de Rouvres révèle donc un atelier que l'on ne soupçonnait point et qui paraît avoir joué un rôle dans ce que M. Courajod appelait la Renaissance avant la Renaissance. Malheureusement jusqu'à présent, aucun document ne nous a encore fait connaître cet atelier et le nom des artistes qui le composaient. Souhaitons qu'une heureuse découverte vienne bientôt éclaircir ce point si intéressant de l'histoire de notre art national.

Costumes Bretons.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES REÇUS

On est prié d'adresser un double exemplaire des publications dont il pourra être rendu compte, l'un étant destiné aux ARCHIVES DE L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, *l'autre au collaborateur spécial chargé de l'examen du livre.*

PAUL EUDEL. — *A travers la Bretagne*. In-12 oblong, 226 pages. Paris, 1898.

Dans ce coquet petit volume, M. Paul Eudel a conté gentiment ses impressions de voyage à travers cette Bretagne française si riche en monuments singuliers que viennent admirer les curieux du monde entier. Robida les a figurés avec son charme habituel ; nos lecteurs les apprécieront grâce aux spécimens que M. Eudel a mis à la disposition des Amis des Monuments et des Arts. Les impressions de l'auteur sont essentiellement pittoresques ; voici la tour d'ELVEN où Octave Feuillet a placé les scènes émouvantes de son *Roman d'un jeune*

homme pauvre, puis la tour du Connétable à VANNES qu'on parle de démolir pour laisser passer une nouvelle percée. M. Eudel s'élève vivement, en véritable ami des monuments contre ce qu'il nomme justement « UN ACTE DE VANDALISME ». Il ne peut s'accomplir ; on compte sur les protestations des archéologues. A CARNAC l'auteur constate que la plupart des menhirs et des peulvens ont disparu lors de la construction de la route de Plouharnel ; que de dolmens ont aussi servi à faire des murs en pierre sèche dans le pays ! Mais ce qui reste de ces alignements mégalithiques forme encore un ensemble imposant ; c'est à Kermario que restent les plus beaux menhirs. A propos de Locmariaquer, M. Eudel fait observer combien ces pierres ont fait dépenser aux voyageurs, et les sommes incalculables qu'elles ont rapportées au pays ; crions cette vérité à toutes les administrations vandales !

VANNES. — TOUR DU CONNÉTABLE
qu'on projette de détruire.

Nous ne pouvons suivre le touriste dans toutes ses stations décrites plaisamment et d'une main légère et aimable ; telle Belle-Ile-en-Mer avec son charmant petit port, Quiberon, Hennebont, Lorient, la jolie et pittoresque Quimperlé, dont on a publié ici-même (Tome 2), une eau-forte représentant une curieuse maison. Qui ne connaît Pont-Aven ; Concarneau si cher aux peintres ; Quimper avec sa grandiose cathédrale et ses costumes bretons ; Pont-l'Abbé, la ville des brodeurs ; Landerneau qui a usurpé la réputation donnée par le dicton mis en circulation par Alexandre Duval dans sa comédie *les Héritiers* : « Il y aura du bruit dans Landerneau » ; mais la petite ville a gardé son pont avec des masures ; M. Eudel nous parle de Brest et Plougastel-Daoulas dont le calvaire est célèbre dans le monde entier ; voici Morlaix et Roscoff, riches en vieilles maisons, en beaux clochers, comme un peu partout en Bretagne, et en singulier « ponts-d'allée » Qui n'a visité Saint-Brieuc Dinan, la Rance, Saint-Malo, Paramé ! C'est dire qu'on sera heureux de revoir ces villes à la suite du guide aimable qui nous les décrit de manière si coquette.

ALPHONSE GOSSET. EN GRÈCE. — A propos du cinquantenaire de l'Ecole Française d'Athènes. — Reims 1898. In-8°. 66 pages. Gravures.

L'auteur rend compte de façon fort intéressante des fêtes du cinquantenaire de l'Ecole Française, si glorieuse pour la France ; il signale notamment les dis-

cours de M. Cawadias, qui a su parler en un excellent français des services rendus par notre pays aux études classiques. M. Gosset dit à juste titre combien elles sont utiles ; il décrit le développement de l'Athènes moderne et la ville de Delphes dont on a donné ici la description et des gravures inédites, réservées par M. Homolle aux Amis des Monuments et des Arts, et publiées avant qu'aucune reproduction n'eût paru nulle part. M. Gosset qui a voulu tout voir nous parle encore d'Olympie, de Délos, Mycènes, Tyrinthe, Mont Athos, Saint-Pantaleimon, Lavra, Vatopédi, Troie ou Ilios que décrit complètement — et pour la première fois avec des images exactes — un des Albums de *l'Ami des Monuments et des Arts*. Des notes sur Constantinople terminent cette intéressante et patriotique brochure.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Séance publique annuelle de 1898. — Discours de M. AUGUSTE LONGNON, Président. — Paris. Didot. In-4°. 26 pages.

L'éminent président de l'Institut et de l'Académie des Inscriptions y combat en une langue excellente, le préjugé suivant lequel « les Académies sont essentiellement stationnaires, échappant ainsi, on ne sait trop comment, à la loi d'évolution qui régit tous les organismes. » Sous Napoléon Ier, lors de son rétablissement, le 23 Janvier 1803, l'Académie ne disposait que du prix du Budget ; une décision ministérielle du 20 décembre 1820, créa le concours des Antiquités de la France. Les séances, jusqu'en 1867 avaient lieu au fort de l'été « car c'est vers cette époque seulement que se généralisa chez nous la coutume de passer les vacances aux champs ». M. Longnon rappelle les dates des usages divers de l'Académie.

Puis M. Longnon analyse les travaux récompensés et parle des écoles d'Athènes et Rome.

GEORGES DURAND : MAITRE PIERRE TARISEL. — In-8, 59 pp., Amiens. — (*Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens*).

Ce discours de réception est consacré à la curieuse histoire des œuvres, aujourd'hui disparues, de Maitre Pierre Tarisel, maitre maçon du Roi, de la ville et de la cathédrale d'Amiens (1472-1510) ; ce travail présente ce maçon non comme il est sorti de l'imagination du docteur Goze (*les Rues d'Amiens*), mais tel que nous voyons Tarisel dans les textes authentiques, réunis par le savant archiviste avec de grands soins ; Tarisel vint à une époque où le mouvement artistique prit tout à coup, sous l'influence d'Adrien de Hénencourt, un développement extraordinaire ; on travaille à presque toutes les églises d'Amiens, comme le démontre M. Durand avec les pièces d'archives en mains ; on ouvrage des objets mobiliers sans nombre, et l'art profane est loin d'être négligé. C'est au temps de Tarisel que le style architectural originaire d'Italie, mais singulièrement fécondé par les artistes français, s'est implanté à Amiens. M. Durand nous présente Tarisel dans son milieu, et nous donne de nombreux détails, sur l'art en Picardie à l'aurore de la Renaissance, il rectifie Palustre ; il étudie (p. 10 et suivantes) les trois édifices civils, les seuls qui subsistent de tous ceux qui furent élevés sous le règne de Charles VIII, Louis XI, François Ier : *le Logis du Roi*, dont on ignores la dates de construction et le constructeur, mais qui ap-

partient à l'époque de ce dernier roi, auquel l'attribue une légende d'authenticité très douteuse. — La *façade du Bailliage*, qui porte la date de 1541, la *porte du boulevard Montrécu*, datée de 1531, enclavée dans la citadelle « et que les habitants d'Amiens un peu soucieux de nos antiquités nationales ont le plus grand intérêt à ne laisser disparaitre à aucun prix», comme l'écrit, avec grand à propos, M. Durand qu'on félicitera de ce plaidoyer patriotique. Il énumère ensuite les œuvres de Tarisel « maistre machon de l'église Notre Dame d'Amiens », nous dit sa situation de fortune et nous entretient de sa famille A la fin de ce beau travail M. Durand nous donne une magique vision de l'Amiens du moyen-âge. éblouissant d'or, de couleurs, de sculptures en tous les genres.

SAUZON OU PORT-PHILIPPE

à Belle-Ile-en-Mer.

LES PÉRIODIQUES DÉPARTEMENTAUX (Suite).

BULLETIN DE LA VALLÉE DE LA BRESLE: 1re et 2e Année, 1 vol. de 79 pp. in-3°, grav. — 3e et 4e Année, 1 vol. de 100 pp. in-8°. Grav.

Nous avons déjà parlé du 1er vol (voy. notre tome XII, p. 54); le second lui est supérieur encore grâce au zèle de son créateur M. Jules Périn et aux reproductions d'aquarelles de M. Louis Périn. En outre des procès-verbaux des séances et promenades, on y a reproduit de nombreux extraits des écrits de Le Bœuf et d'autres érudits locaux. La fin du volume est occupée par la correspondance relative à la création des Musées-Bibliothèques des villes de la Vallée de la Bresle (Blangy-sur-Bresle ; Aumale ; Gamaches).

BULLETIN DES SOCIÉTÉS ARTISTIQUES DE L'EST: 1899, n° 1. Le Duc René 1er, artiste, peintre.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA CORRÈZE: T. 20, 3e livr. (Brive) — M. Barbier de Montault; une plaque en émail champlevé du XIIIe siècle gr. — L. de Nussac : pommeaux de bâtons de confrérie; gr. de Rupin. — Champeval : Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Tulle. (suite.)

METTENSIA I. — MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. FONDATION AUGUSTE. Prost. In-8°. — Paris.

Ce volume est consacré à Auguste Prost (1817-1896), à ses œuvres, à ses collections. Cet érudit regretté a donné à la société citée la somme de cent mille francs à condition de publier chaque année un volume sur Metz et les pays voisins, et dont l'ensemble se nommera *Mettensia* Le premier numéro renferme, selon ses intentions, un programme qu'il a dressé de travaux à publier sur cette région, encore occupée par l'envahisseur : on trouve dans le volume une notice sur Prost par A. de Barthélemy, une autre par Eugène Lefèvre-Pontalis, la bibliographie de ses œuvres (1846-1893), le catalogue des manuscrits imprimés et estampes, relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine, légués à la Bibliothèque nationale par Prost et rédigé par H. Omont.

ANNALES PUBLIÉES PAR L'UNION ARCHITECTURALE DE LYON. In-4°. N° 5. (18 Année). —

Choses vues ; coin des Cévennes lyonnaises ; croquis et reproduction de Duclos : texte de Nalipp ; Saint-Vincent d'Agny, Orliénas, Taluyers, Riverie, Saint-Laurent d'Agny ; on y accède par le railway de l'Ouest lyonnais.

ANALYSE

DU

NOUVEL ITINÉRAIRE-GUIDE ARTISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE PARIS

Tome second. Livraisons 1 à 6

PAR

CHARLES NORMAND

L'HOTEL-DE-VILLE. — LE LOUVRE FÉODAL

On n'a pas encore parlé ici des livraisons parues du second volume du livre dans lequel on tente pour la première fois l'entreprise ardue et périlleuse d'une description scientifique et artistique de Paris; elles forment un ensemble de plus de cent pages en petits caractères, d'un texte très concis, accompagné de superbes planches, formant la matière de deux volumes habituels. On y trouve une identification des salles de l'Hôtel-de-Ville avec les logis et constructions qui ont successivement occupé leur emplacement. C'est là un travail tout nouveau qu'on chercherait vainement ailleurs que dans le livre de M. Ch. Normand. Il a donné également une description des œuvres d'art qui décorent l'Hôtel de Ville,la première où l'on puisse s'informer de l'état actuel des décorations qui l'ornent: beaucoup des données descriptives sont introuvables ailleurs et proviennent souvent d'indications explicatives fournies directement à M. Ch Normand par les artistes qui ont décoré l'édifice.

M. Charles Normand a retrouvé et publié un dessin inédit de l'Hôtel-de-Ville qui représente un *Feu de la Saint-Jean*. Le grand intérêt de ce document est de faire connaître la vue de la première fontaine qu'on savait avoir existé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, de 1624 à 1627, mais dont on ne possédait pas d'image ; elle lui a permis de dater l'époque où l'on avait fait cette miniature. M. Charles Normand communique, également pour la première fois, les plans des églises Saint-Jacques-la-Boucherie, connus jusqu'ici seulement par le plan publié au siècle dernier par l'abbé Villain ; celui du *Nouvel itinéraire de Paris* résulte de l'examen des fouilles faites en 1852. On trouvera dans le texte beaucoup de rectifications aux données historiques ou descriptives répandues dans les ouvrages sur Paris publiées jusqu'à ce jour, notamment

une monographie toute nouvelle de la rue Saint-Denis et de l'église Saint-Leu. La description du Louvre féodal est également la seule qui soit au courant des découvertes ou recherches spéciales faites par M Charles Normand. On peut s'en assurer en la comparant au texte qu'on trouve dans l'excellent volume publié pour la « Ville » par Berty, — aujourd'hui incomplet, — et en rapprochant le plan de cet édifice, tel qu'il résulte des études de M. Charles Normand, avec ceux de Berty, Hauffbauer, ou le texte du beau livre de M. Babeau. L'auteur avait d'ailleurs établi antérieurement, dans un des bulletins de la Société des amis des Monuments Parisiens l'inexactitude des vues du Louvre féodal publiées par Clarac et Viollet-le-Duc, et reproduites généralement sans esprit critique dans les livres destinés à l'enseignement.

La place nous manque pour continuer aujourd'hui l'analyse des livraisons suivantes.

DERNIÈRES NOUVELLES

DÉCOUVERTE DE LA BASTILLE

Une découverte de la plus haute importance vient d'avoir lieu à Paris, dans la rue Saint-Antoine, à la hauteur des numéros 236 et 211, proches de la place de la Bastille. Les travaux du Métropolitain ont mis à jour les soubassements d'une des tours de la Bastille, la tour de la Liberté, appartenant au long côté méridional du monument célèbre. Elle présente une disposition toute particulière qui a été l'occasion d'un débat très curieux entre M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, et M. Charles Normand, à la commission municipale du Vieux Paris. Nous en parlerons quand il sera terminé. Le mur de la tour mesure plus de trois mètres d'épaisseur ; il est fait de très beaux matériaux ; la hauteur de certaine assise à soixante-seize centimètres de hauteur. Les débris retrouvés s'élèvent encore sur une hauteur de plus de deux mètres. Ces pierres sont très longues. La circonférence de la tour occupe à peu près la moitié de la largeur du tunnel du Métropolitain. L'établissement de la voie ferrée nécessitera la destruction de ces restes si curieux, qui barrent le passage aux trains un grand nombre de membres de la Commission du Vieux Paris, comprenant le grand intérêt de ces vestiges et comprenant leur devoir ont demandé que la démolition ait lieu méthodiquement, en numérotant les pierres, de façon à pouvoir reconstituer la tour en un jardin public. Leur proposition a été agréée avec faveur. La commission a décidé :

1° Le transfert de la base de la tour de la Liberté en un lieu public à déterminer ultérieurement.

2° De laisser subsister dans le mur du tunnel un arrachement de la tour aussi saillant que possible sur ses parois, de façon à bien marquer la place de cette tour.

3° De faire placer sur la paroi du tunnel une inscription explicative.

4° D'installer en ce lieu des appareils d'éclairage puissants.

Tout le monde, sans distinction de parti, félicitera la Commission.

Nous reviendrons sans doute sur ce sujet palpitant pour l'histoire.

CHARLES NORMAND.

DÉCOUVERTE DE LA

PANCARTE DU CIERGE PASCAL DE 1327

A LA

SAINTE-CHAPELLE DE PARIS

Dates de démolition de la CHAPELLE SAINT-NICOLAS *(1237-1240) où était la Sainte Couronne, du début des travaux de la* SAINTE-CHAPELLE *(1240), de la translation du chef Saint Louis (1306) et de la naissance de Charles le Bel (Janvier 1295).*

PAR

DE MÉLY

Membre du Comité de l'Ami des Monuments et des Arts

Texte complet de la communication faite à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres.

4 janvier 1899.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de signaler à l'Académie un document historique d'une grande importance. Bien qu'il ait été imprimé, il ne semble pas qu'on se soit aperçu des renseignements, vainement cherchés ailleurs, qu'il renfermait. Si donc je me permets d'en indiquer aujourd'hui sommairement l'intérêt, c'est que les questions très complexes qu'il touche dépendent d'études très particulières et qu'il me paraît utile d'appeler l'attention des spécialistes sur les points divers qu'il vient éclairer.

Il s'agit de la pancarte du cierge pascal de la Sainte-Chapelle, en 1327.

Morand l'a reproduite dans son histoire de la Sainte-Chapelle ; il l'avait copiée dans un registre de la Chambre des Comptes de l'année 1327 coté « *qui es in cœlis* ». J'avais tenté de le retrouver sans y a parvenir : l'inépuisable complaisance de M. Léopold Delisle me l'a fait retrouver à la Bibliothèque Nationale.

Après avoir mentionné les dates générales qui se retrouvent sur chaque cierge pascal le tableau porte une série d'anniversaires spéciaux à la chapelle du Palais. Trois jusqu'ici sont inconnus des historiens.

Tout naturellement figurent au premier rang les trois apports à Paris des grandes reliques de Constantinople : celui de la Sainte Couronne, 11-19 août 1239, celui de la grande croix, 30 septembre 1241. Quant au 3e M. Miller qui s'en était occupé tout particulièrement ne savait vraiment à quelle époque la fixer après 1241. Riant s'est avancé jusqu'en 1246 mais faute de documents il n'osa continuer. Le cierge pascal donne la date de 1248. Si alors nous reprenons le calendrier des reliques de Constantinople, dressé par Riant, nous trouvons parfaitement trois fêtes : 11 août susception de la Sainte Couronne, 30 septembre arrivée de la grande croix ; il reste la date du 24 Mars, l'ostension du *linteum*, précisément au nombre des reliques qui composaient ce troisième apport : peut-être, dès lors, pourrait-on supposer que c'est le 24 mars 1248, qu'il arrive à Paris, bien que remis aux frères mineurs peu après 1241, Baudouin lui-même, qui de retour en France, abandonnait à Saint Louis, en juin 1247, toutes les reliques qu'il lui avait engagées.

La date suivante se rapporte à la dédicace de la Sainte-Chapelle 1240. Nous avons bien lieu d'être surpris, car la dédicace, nous le savons, eut lieu le 26 avril 1248. Ce n'est certainement pas de celle-la qu'il s'agit. Il est ici question de la pose de la première pierre de la chapelle qui va s'élever sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Nicolas, où fut déposée le 19 août 1239 la sainte Couronne chapelle *dédiée* à la précieuse relique. Ce qui confirme d'ailleurs cette supposition c'est que Morand se demandant ce qu'avait bien pu devenir la sainte couronne pendant les travaux de construction de la Sainte-Chapelle, n'a pas vu dans les comptes de Saint-Louis que le 3 octobre 1239 le trésorier du Roi avait payé à la Renerius Testacocta lxx s. pour fourniture de cierges qui brûlèrent autour de la sainte couronne pendant qu'on la portait à Saint-Denis Les dates coïncident donc bien : la sainte couronne quitte la chapelle de Saint-Nicolas le 3 octobre 1239 ; pendant l'hiver 1239-1240 on démolit la chapelle et l'année 1240 voit commencer les travaux de la nouvelle chapelle *dédiée* à la Sainte Couronne.

Voici la mention de la translation du chef de saint Louis : 1306.

Ce n'est effectivement que beaucoup plus tard, en 1392, que Charles VI apporte à la Sainte Chapelle les reliques royales. Mais cet apport tardif nous engagera à étudier de très près le passage de la « *Sicilia Sacra* » qui mentionne le don par le roi de France, à Monréal, d'une épine de la sainte Couronne, lors d'une translation d'ossements de saint Louis, vers l'année 1378. On ignore la date de la naissance de Charles IV le Bel. La pancarte va nous permettre de la fixer d'assez près. Le roi meurt en 1328, le 1er février, âgé de 33 ans ; ce qui nous donne 1295 La pancarte nous apprend qu'à Pâques 1327, il a 32 ans ; ce qui nous donne encore 1295 : et en plus nous déduisons forcément qu'il prend ses années de Janvier à Pâques. La date de sa mort 1er février, resserre encore les limites ; il naît donc en janvier 1295, ce qui d'ailleurs se trouve confirmé par la naissance en 1294 de son prédécesseur, son frère, Philippe V le long.

TOME XII

TABLE DES GRAVURES

NUMÉRO 65

ANONYME : **Dispositif adopté pour le placement de tapisseries de la Fête-Dieu, entre Saint-Germain-l'Auxerrois et le Louvre.** D'après une estampe inachevée, tirée du cabinet de Charles Normand. 13
NICQ-DOUTRELIGNE. — **Cambrai** : Courtine entre les Arquets et la Tour d'Abancourt. Vue de l'échauguette restituée. . . . 19
NICQ-DOUTRELIGNE. Coupe, face vers la cheminée de la même tour. 21
RAVOISIÉ : **Monuments disparus ; pont romain ou El-Kantara, restauré en 1790 à Constantine** (Algérie). Attaqué en 1836 par une colonne française. Vue perspective. 27
RAVOISIÉ : Elévation géométrale du même pont et coupe sur le ravin. 29
CHARLES NORMAND : **Plan archéologique de la ville de Caudebec** (Seine-Inférieure). 31
LÉON MARQUIS : **Etampes ! La Tour Guinette et les fortifications d'alentour** : plan restitué. 34
LÉON MARQUIS : Plan des quatre étages de cette tour. 35
LÉON MARQUIS : Plan de la tour et de la promenade qui l'environne. 36
LÉON MARQUIS. — **Etampes : La tour Guinette.** Elévation reconstituée. Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. . . . . .
NICQ-DOUTRELIGNE : Clef de voûte et cul de lampe des voûtes de la même tour. 49
NICQ-DOUTRELIGNE : **Tour des Arquets à Cambrai** (Façade). 51

NUMÉRO 66

ROUYER : **Hôtel de Lauzun** : Chambre à coucher : alcôve. . 65
Décoration peinte, chambre de parade. 67
Balcon de la façade sur la Seine, 1er étage. 71
Spécimen des décorations intérieures, chambre à coucher. . 75
Chambre à coucher, soubassement. 78

RAVOISIÉ : **Médaille de Septime Sévère**. 79
Médaille d'Antonin Caracalla. 79
Arc de triomphe de Djemila (Cuiculum), Algérie, qu'on voulait porter à Paris. 81
Souvenir de l'excursion d'Amiens : Le tombeau du chanoine Baillon (1644) dans la cathédrale. 87
Souvenir de l'excusion de Chartres : Le cadran solaire (XIIe siècle) du clocher vieux de la cathédrale. 93
ROBIDA : **En-tête pour l'article sur le Musée Carnavalet**. 105
Planche en couleurs : Le Masque de Voltaire conservé au Musée Carnavalet. . . . . *Vis-à-vis la page* 106
Souvenir de l'excursion de Chartres. La Cathédrale : Plan. 115
Église Saint-Eustache à Paris. Portail latéral du sud. *Elévation géométrale*. 121
ISRAEL SYLVESTRE : **La tour de Nesle et l'hôtel de Nevers**, actuellement l'Institut et l'Hôtel des Monnaies à Paris. 123
Palais royal à Paris : Détail des travées sur le jardin. *Elévation géométrale*. 129

NUMÉRO 67

Portrait de Henri IV enfant. Héliogravure en taille douce. *Vis-à-vis la page*. 133
L'ange pleureur de la cathédrale d'Amiens. 138
Cathédrale de Chartres. Vitrail de Saint-Georges. 139
Chartres : Escalier de la reine Berthe. 140
Souvenir de l'excursion de l'Ami à Amiens : Tombeau du cardinal Hémart dans la cathédrale. 141
Cathédrale d'Amiens. La Vierge de la Porte Dorée. 143
Plan de la cathédrale d'Amiens dans son état primitif. . . 155
Cathédrale d'Amiens. Galerie de la façade principale. . . . 157
Monument funéraire inédit de Geoffroy Daniel (1370). **planche double en couleur de cuivre**. *Vis-à-vis la page*. 170
En-tête du Congrès des Architectes. 172
Cathédrale d'Amiens. Tombeau d'Antoine de Baillon. Doit remplacer dans la livraison 66 la planche de la page 87 qui doit être détruite. . . . . .
Plan de la cathédrale de Chartres. Cette gravure doit être substituée à la page 115 du n° 66. . . . . .

NUMÉRO 68

CHARLES NORMAND : **Tombe des Mameluks au Caire**. Héliogravure taille douce, *vis-à-vis la page*. 193
Cul-de-lamde. 195
Encadrement. 196
RAVOISIÉ. **Temple du Forum de Djemila** (Cuiculum) en Algérie. 201

Première publication en géométral de la façade Nord-Est du château de Pierrefonds. 211
ENLART. **Plan de l'abbaye de Lapais** (Chypre). 219
— Plats en dinanderie de la même abbaye. 224
— Vue de la nef et du bas-côté méridional de l'église de l'abbaye de Lapais (Chypre). 225
— Cloître. Fontaine des Ablutions. 230
— Galerie sud du cloître de l'abbaye. 231
— Salle du trésor de la même abbaye. 231
— Marques de tâcherons au rez-de-chaussée du bâtiment de l'est de l'abbaye. 233
NICQ-D'OUTRELIGNE. **Cambrai. Tour des Arquets.** Cul-de-lampe. 241
— Coupe sur la longueur. 243
ENLART. **Inscription de la porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer.** 246
PERRAULT-DABOT. **Eglise de Marolles-en-Brie.** Plan. . . 253
Vue. 255

NUMÉRO 69-70.

POINSSOT : **Tête de saint Jean-Baptiste** inédites récemment découverte à Rouvres : *Héliogravure inédite en taille douce* vis-à-vis la p. 257
Le k Fleurdelisé, établissant la date de la Sainte-Chapelle. Gravure extraite de l'itinéraire artistique et archéologique de Paris, par CHARLES NORMAND. 257
CAMILLE ENLART. Expansion de l'architecture française : **Eglise Métropolitaine Sainte-Sophie à Nicosie.** (Chypre). Relations avec les églises de Sens. — Notre-Dame de Paris et de Mantes, — Gonesse — Dueil — Reskilde 259
Vue de l'église Sainte-Sophie de Nicosie. 261
— Graffites sur les portails de la façade. 265
Sainte-Sophie de Nicosie ; porte du déambulatoire ; chapelle haute. 267
Sainte-Sophie de Nicosie ; plan de l'église. 269
— chapiteaux ; arcs-boutants au nord du chœur. . . 275
Contre-sceau d'Eustorge de Montaigu. 277
CHARTRES : **La Porte Guillaume** ; souvenir de l'excursion des adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 299
LOUIS SAUVAGEOT : **Jubé de l'abbaye de Fécamp**, reconstitué. 305
CHARTRES : **Tourelle de l'escalier de la reine Berthe** : souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. . . 311
RAVOISIÉ : **Mosquée Mahommed el Haounary à Oran** (Algérie). 319

Bombardement de Dieppe et du Havre en 1694 par les Anglais et les Hollandais. — *Fac-simile* d'un « canard » nurembergeois. 323
LOUIS PÉRIN : La mise au tombeau dans la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église Notre-Dame d'Eu. 331
— **Tombeau de Jehan d'Artois**, comte d'Eu, dans la crypte de l'église Notre-Dame d'Eu. . . . 333
ROBIDA : Démolition évitée de Concarneau : entrée de la ville close. 343
CHARLES NORMAND : Cadran solaire de 1674 à l'hôtel de Cluny, à Paris. 349
CARISTIC : **Agrès de vaisseaux antiques** d'après les bas-reliefs de l'arc d'Orange (*côté gauche*) 359
— **Autre bas-relief de l'arc d'Orange** présentant des agrès de vaisseaux antiques (*côté droit*). . . 361
Revue des Revues : Tombe voûtée à Assos d'après la *Revue archéologique américaine*. 371
POINSSOT : **Statue de saint Jean-Baptiste**, inédite, récemment découverte à Rouvres. Héliogravure hors texte en taille douce. *Vis-à-vis de la p*. 377
ROBIDA : **Costumes bretons**. 383
— **La tour du connétable** à Vannes. 384
— **Sauzon** ou Port-Philippe à Belle-Ile-en-Mer. 386

TOME XII

TABLE DES ARTICLES

NUMÉRO 65

Titre et faux-titre. 1

CHARLES NORMAND : **Aux Amis des Monuments et des Arts.** 5

AUGÉ DE LASSUS : **Le Château de Kernuz en Pont-l'Abbé** (Finistère). 7

LAMOUROUX : **Les dernières découvertes à Paris** : le mur romain de la Cité et la Commission municipale du Vieux Paris. 12

NICQ-DOUTRELIGNE : **Un coin du Vieux-Cambrai.** . . . 25

Aspects disparus de monuments français : le pont de Constantine ou El Kantara. 25

La Sauvegarde du Musée de Cluny et le dégagement de la façade de la Sorbonne. 26

CHARLES NORMAND : **Plan archéologique de Caudebec** (Seine-Inférieure) 33

LÉON MARQUIS : **La Tour Guinette à Étampes.** — Souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 34

Les Monuments et le Parlement : Du déclassement des monuments historiques à propos de l'église Saint-Paul de Lyon (Rhône). 37

BOURGEOT : **Réplique à ce sujet.** 41

Extraits et Résumés : Détachement des plafonds : l'Hôtel d'Anglade. — L'hôtel de Lauzun. 42

Excursion à Chartres de « l'*Ami des Monuments et des Arts* ». 43

CHRONIQUE : Monument de Leo Drouyn à Bordeaux. — Les Grands Boulevards. — JAMOT : le « Vieux Lyon » et la sauvegarde des monuments lyonnais. — L'Art français à l'étranger. — Démolition d'une partie des remparts d'Alger. — Académie des Beaux-Arts. — Exode des peintures de Fragonard à Grasse. — Echanges d'œuvres d'art entre les Musées de Versailles et de Carnavalet : vieilles vues de Paris. — Aspects pittoresques de la France et M. Martel. — Mort de Petitgrand. — Création de la *Revue d'archéologie poitevine*. — Mort de Lanson. 44

Livres reçus. — Bibliographie par départements. . . . 53

NUMÉRO 66

AUGÉ DE LASSUS : **La sauvegarde de l'hôtel de Lauzun** (Ile Saint-Louis à Paris). 67
Arc de triomphe qu'on voulait porter à Paris de Djemila (Algérie). 79
Commission municipale du Vieux Paris. — Vingt-cinq propositions diverses. 80
Dr ALFRED LAMOUROUX : **Nouvelles découvertes faites à Paris dans les fouilles de Pont Alexandre III** (Travaux de l'Exposition de 1900). 92
Dr ALFRED LAMOUROUX : **Découvertes à Paris de tombes et d'objets dans la rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois**. 95
Répertoire des fouilles et découvertes en France : Paris. — Aisne. — Hautes-Alpes. — Eure. — Indre-et-Loire. — Jura. — Loir-et-Cher. — Haute-Marne. — Oise. — Deux-Sèvres. — Algérie. 98
CHARLES NORMAND : **Le nouveau Musée Carnavalet**. . 105
Chronique : Reims, projet de stèle aux fondateurs de la cathédrale. — Monuments grecs, cessation de cette publication. — Cinquantenaire de l'Ecole française d'Athènes et création d'un musée à Delphes. — Montmajour (Vaucluse). — Société historique du Vexin. — Paris. — Nécrologie. — Les Italiens dans l'île de Chypre. — Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. — Calvados : Eglise de Tours. — L'*Album* de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Congrès international de l'art public. — Château de Maintenon. — Société de l'histoire de Paris. . . . 108
Excursion *de l'Ami des Monuments et des Arts à Amiens*. . . 112
Bulletin des musées et de leurs acquisitions nouvelles : Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. — Nouveau musée de Corbeil. — Nouvelle installation du musée Carnavalet. Musée de Nancy. 113
Bulletin de la sauvegarde des Monuments et du Vandalisme. — Ancienne Faculté de médecine de Paris. — Ancienne cour des Comptes de Paris. — Démolition projetée du château des comtes de Nevers. 118
Revue des Sociétés Savantes. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Société des Antiquaires de France. 119
Bibliographie par département. 120
Revue des revues (avec analyse des articles). 128

NUMÉRO 67

CHARLES NORMAND : **Un portrait inédit d'Henri IV enfant.** 133
Rouen. — Le crénelage rétabli sur la façade de la cathédrale. 137
Visite d'Amiens par les adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*. 137

EUGÈNE MUNTZ. — **Rapport sur un projet de M. Casati, tendant à la conservation et à l'inventaire des monuments français.** 147
Commission du Vieux Paris : Vœu en faveur du dégagement de l'hôtel de Cluny. 151
A. R. — **Des mesures prises par les autorités gouvernementales pour la conservation des Monuments historiques** (*Suite et fin*). 152
CHARLES NORMAND : **Monument funéraire inédit de frère Geoffroy Daniel, mort en 1730, à Fécamp.** 170
Un architecte. — Le vingt-sixième congrès des architectes français. 172
Commission des monuments historiques. — Liste des Monuments classés à Paris et dans le département de la Seine. 176
P. LE VERDIER. — **Statues présumées de Du Guesclin, La Hire et Dunois.** 178
Le premier Congrès international de l'art public. . 180
Chronique : Mort de Charles Garnier. — Election de M. Alfred Croiset comme doyen de la Faculté des Lettres. — Centenaire du Conservatoire des arts et métiers. — Collection Barth : Alsatica. — Création de la Société historique du sixième arrondissement. — Châteaubriand et Combourg. — Châteaux des environs de Paris. 183
La beauté de Paris. — Dégagement de l'hôtel de Cluny et de la Sorbonne. 185
Revue des Revues. — Analyse des bulletins des sociétés savantes. 189
Avis au relieur. Planches à remplacer (hors texte). . .

NUMÉRO 68

CHARLES NORMAND : **Vue inédite des tombeaux des Mamelouks.** 193
GUSTAVE LARROUMET, *de l'Institut* : CHARLES GARNIER. . . 196
Temple du Forum à Djemila ou Cuiculum (Algérie). . . 200
EDOUARD CORROYER, *de l'Institut* : **Les origines de l'architecture du Moyen-Age.** 203
Première représentation en géométral du château de Pierrefonds : façade du nord-est. 210
VASNIER : **Le Musée Jacobsen à Copenhague.** 215
CAMILLE ENLART : **Expansion de l'art français ; l'abbaye de Lapais à Chypre.** 221
Congrès de l'art public, à Bruxelles. 234
FÉLIX REGAMEY : **Nécessité d'établir les maquettes des monuments nouveaux.** 234

V. DUMORTIER. **De la nécessité des concours dans la répartition des travaux artistiques.** 235
J. STTUBEN : **La création des quartiers nouveaux et l'aspect des villes.** 236
CHARLES NORMAND : **Répertoire des fouilles et découvertes en France.** Tête de saint Jean-Baptiste à Rouvres (Côte-d'Or). — Paris : La Bièvre au Pont de Sully ; Vestiges de la porte Saint-Bernard ; Rue des Ursins ; Maisons de la rue Saint-Méry. — Glanfeuil (Maine-et-Loire) : restes de l'abbaye et de murs gallo-romains. 238
La Tour des Arquets à Cambrai. 245
Revue des Revues : La porte des Degrés à Boulogne-sur-Mer. — L'Ecole des Beaux-Arts de Paris. — Mot phénicien désignant l'architecte ou l'ingénieur. 246
Bibliographie 252

NUMÉRO 69-70

LASSUS : **Les Flèches de la Sainte Chapelle de Paris.** . . . 257
CAMILLE ENLART : **Expansion de l'architecture française à l'étranger. Les Monuments français de l'île de Chypre** : Eglise Métropolitaine Sainte-Sophie à Nicosie. . . 259
Dr E. BELUZE : **La rue Beaubourg.** 278
CHARLES LEMIRE : **Nécessité d'organiser la conservation des monuments des Kiams et des Annamites.** 288
Procédé de Moulage de Lottin de Laval. 284
Congrès de l'art public à Bruxelles (*suite*). 292
J. GRANDVARLET : **Nécessité de limiter les réclames autour des constructions en cours.** 290
G. HOLBACK : **De l'embellissement des villes.** 290
ALBERT NAEF : **Des signes à apposer sur les monuments restaurés.** 291
HENRI HYMANS : **Nécessité du maintien de l'institution des concours de Rome.** 292
ALFRED CLUYSENAER : **Des réformes dans l'organisation des académies et écoles d'art.** 293
PAUL SAINTENOY : **De l'enseignement de l'art.** 293
ARTHUR VIERENDEL : **Du choix des matériaux selon leur destination et leur situation.** 294
J. DE RUDDER : **Du choix des matériaux. La céramique de plein air.** 295
J. GRANDVARLET : **De la nécessité des dessins en perspective lors de la création des quartiers nouveaux.** . 296

JULES GRANDVARLET : **De l'intervention des pouvoirs publics en matière d'art public.** 296
OSCAR LANDRIEN : **De l'action des pouvoirs publics sur l'art public.** 297
VAN YPERSEELE : **L'art public au point de vue législatif.** 298
Dr JULES FÉLIX : **L'action des pouvoirs publics sur l'art public.** 301
PIERRE BOVEROULLE : **De l'influence des pouvoirs publics sur l'aspect des villes.** 302
JOSEPH TOMASETTI : **L'art public au point de vue social.** 303
CHARLES LUCAS : **Des mesures à prendre en vue du développement esthétique des populations.** 304
JULES SAUVENIÈRE : **Nécessité de l'art dans l'éducation générale.** 304
LOUIS SAUVAGEOT : **Reconstitution du jubé de l'abbaye de Fécamp** (Seine-Inférieure). 307
Conservation et restauration des manuscrits. 313
Des principes qui président à la restauration des monuments au Caire, d'après les documents officiels. 314
RAVOISIÉ : **La mosquée Mahommed el Haounary à Oran** (Algérie). 325
DEFRANCE : **De la propriété des objets trouvés dans les fouilles** faites à l'occasion des travaux parisiens. 325
CHARLES NORMAND (traduction et annotations) : **Bombardement de Dieppe et du Hâvre en 1694 selon un « canard »** nurembergeois intitulé : « Episodes véridiques d'un célèbre fait d'armes qui eut lieu devant les deux ports de mer Dieppe et Hâvre de Grâce » 327
Monuments de l'église Notre-Dame d'Eu : Mise au tombeau. — Tombeau de Jehan d'Artois. 336
LOUIS SAUVAGEOT **Saint Pierre de Montmartre** à Paris ; rapport de l'architecte sur le projet de restauration de l'église. . 336
Sauvegarde de la porte de Paris à Montléry 342
Le Vandalisme en France. 343
J. LE GOUT-GÉRARD : Pour **Concarneau.** 343
ANDRÉ ARNOULT : Le vandalisme à **Chaumont.** 344
CHARDIN : Le vandalisme au **Calvaire de Coetmen.** 347
CHARLES CASATI DE CASATIS : **Sur la première époque de l'art français** 348
CHARLES NORMAND : **Un cadran solaire de 1674** à l'hôtel de Cluny. 352
M. VAN BERCHEM : **L'origine de la croisée d'ogives au phare d'Alexandrie.** 353

Bon exemple par le Conseil général de la Seine : Contre le dévergondage des affiches en bordure des voies ferrées parisiennes. 358
Chronique : Une observation au sujet des plaques apposées au Théâtre français. — Apposition d'une plaque sur l'ancien couvent des Bernardins à Baris (Caserne de la rue de Poissy). — Achat d'une collection de journaux de Marat et des procès-verbaux de la Convention. — Relevé des anciennes maisons de Lyon 358
Attributs de la navigation sur l'arc d'Orange. . . . 365
Revue des Revues : L'habitation de Cellini au petit hôtel de Nesle (*Institut*). — Nouveaux documents sur les adjudications des travaux d'art en Grèce, vers 338 avant J.-C , à Delphes. — La Sorbonne et les premiers ateliers d'imprimerie à Paris. — Maisons historiques du Boulevard du Temple, à Paris. — Maison de la Tour-d'Auvergne à Paris-Passy. — Tombe voûtée à Assos 368
CHARLES NORMAND : **Répertoire des fouilles et découvertes** (*Suite*). Enceinte de la cité. — Sceau d'un chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris trouvé près Reims. — Égoûts de l'île Saint-Louis. 374
Souvenir de la visite à Chartres 376
LOUIS POINSSOT : **Découverte d'une statue de saint Jean-Baptiste dans l'église de Rouvres**. 377
Bibliographie. . . . . .
Analyse du 2e volume (1re partie) du *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris par Charles Normand*. . . . 383
CHARLES NORMAND : **Découverte de la Bastille** 388
DE MÉLY : **Découverte de la pancarte du clerge pascal de 1327 à la Sainte-Chapelle de Paris.** — Dates de démolition de la chapelle Saint-Nicolas où était la — la Sainte Couronne, du début des travaux de la Sainte-Chapelle, de la translation du chef Saint-Louis, de la naissance de Charles le Bel. 389
Table des gravures du tome douze. 390
Table des articles du tome douze. 393
397

Le propriétaire-gérant : CHARLES NORMAND.

VANNES. — IMPRIMERIE LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES.

2

TABLE DES ARTICLES DU N° 69-70. (*Suite*)

CHARLES NORMAND (traduction et annotations) : Bombardement de Dieppe et du Hâvre en 1694 selon un « canard » nurembergeois intitulé : « Episodes véridiques d'un célèbre fait d'armes qui eut lieu devant les deux ports de mer, Dieppe et Hâvre de Grâce... » 327

MONUMENTS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'EU : Mise au tombeau — Tombeau de Jehan d'Artois. . . . 336

LOUIS SAUVAGEOT : Saint-Pierre de Montmartre à Paris. Rapport de l'architecte sur le projet de restauration de l'église. 336

SAUVEGARDE de la porte de Paris à Montlhéry. . . . 342

LE VANDALISME EN FRANCE. 343

F. LE GOUT-GÉRARD : Pour Concarneau. 343

ANDRÉ ARNOULT : Le vandalisme à Chaumont. . . . 344

CHARDIN : Le vandalisme au calvaire de Coetmen. . . 347

CHARLES CASATI DE CASATIS : Sur la première époque de l'art français 348

CHARLES NORMAND : Un cadran solaire de 1674 à l'hôtel de Cluny. 352

M. VAN BERCHEM : L'origine de la croisée d'ogives au phare d'Alexandrie. 353

BON EXEMPLE DONNÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE : Contre le dévergondage des affiches en bordure des voies ferrées parisiennes. 358

CHRONIQUE : Une observation au sujet des plaques apposées au Théâtre français. — Apposition d'une plaque sur l'ancien couvent des Bernardins à Paris (caserne de la rue de Poissy) — Achat d'une collection de journaux de Marat et des procès-verbaux de la Convention — Relevé des anciennes maisons de Lyon. 358

ATTRIBUTS DE LA NAVIGATION SUR L'ARC D'ORANGE. 365

REVUE DES REVUES : L'habitation de Cellini au petit hôtel de Nesle (Institut). — Nouveaux documents sur les adjudications des travaux d'art en Grèce, vers 338 av. J.-C., à Delphes — La Sorbonne et les premiers ateliers d'imprimerie à Paris — Maisons historiques du Boulevard du Temple, à Paris. — Maison de la Tour d'Auvergne à Paris-Passy. — Tombe voûtée à Assos. 368

CHARLES NORMAND : Répertoire des fouilles et découvertes (suite) 374

Souvenir de la visite à Chartres. 376

LOUIS POINSSOT : Découverte d'une statue de saint Jean-Baptiste dans l'église de Rouvres. 377

BIBLIOGRAPHIE. 383

ANALYSE du 2e volume (1re partie) du *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris, par Charles Normand*. . . 388

DÉCOUVERTE DE LA BASTILLE : (*Dernières nouvelles*). 389

DE MÉLY : Découverte de la pancarte du cierge pascal de 1327 ; début des travaux de la Sainte Chapelle ; démolition de Saint-Nicolas etc. 390

TABLE DES GRAVURES du tome douze. 393

TABLE DES ARTICLES du tome douze. 397

TABLE DES GRAVURES DU N° 69-70

(5e et 6e livraison du tome XII de l'Ami des Monuments et des Arts.)

Voyez à la seconde page la Table des Articles.

—

POINSSOT : Tête de saint Jean-Baptiste inédite, récemment découverte à Rouvres : *Héliogravure inédite en taille douce, vis-à-vis*. 257

LE K FLEURDELYSÉ, ÉTABLISSANT LA DATE DE LA SAINTE-CHAPELLE. *Gravure extraite de l'Itinéraire Artistique et archéologique de Paris, par* CHARLES NORMAND. . . . 257

CAMILLE ENLART : Expansion de l'architecture française. ÉGLISE MÉTROPOLITAINE SAINTE-SOPHIE A NICOSIE (Chypre). Relations avec les églises de Sens. — N.-D. de Paris — et de Mantes — Gonesse — Dueil — Roskilde. . . . 259

VUE DE L'ÉGLISE SAINTE-SOPHIE DE NICOSIE 261

Graffites sur les portails de la façade. 265

SAINTE-SOPHIE DE NICOSIE ; porte du déambulatoire ; chapelle haute. 267

SAINTE-SOPHIE DE NICOSIE ; plan de l'église. 269

SAINTE-SOPHIE DE NICOSIE ; chapiteaux ; arcs-boutants au nord du chœur. 275

Contre-sceau d'Eustorge de Montaigu. 277

CHARTRES : La Porte Guillaume ; souvenir de l'excursion des adhérents de l'*Ami des Monuments et des Arts*. . . 290

LOUIS SAUVAGEOT : Jubé de l'abbaye de Fécamp reconstitué. 305

CHARTRES : Tourelle de l'escalier de la reine Berthe ; souvenir de l'excursion de l'*Ami des Monuments et des Arts* 311

RAVOISIÉ : Mosquée Mahommed el Haounary à Oran (Algérie) 319

BOMBARDEMENT DE DIEPPE ET DU HAVRE, en 1694 par les Anglais et les Hollandais. — Fac-simile d'un « canard » nurembergeois 323

LOUIS PÉRIN : La mise au tombeau dans la chapelle du Saint-Sépulcre de l'église Notre-Dame d'Eu. 331

LOUIS PÉRIN : TOMBEAU DE JEHAN D'ARTOIS, comte d'Eu, dans la crypte de l'église Notre-Dame d'Eu. . . . 333

ROBIDA : Démolition arrêtée de Concarneau : entrée de la ville close 343

CHARLES NORMAND : Cadran solaire de 1674 à l'Hôtel de Cluny, à Paris. 349

CARISTIE : AGRÈS DE VAISSEAUX ANTIQUES d'après les bas-reliefs de l'arc d'Orange. 359

CARISTIE : AUTRE BAS-RELIEF DE L'ARC D'ORANGE présentant des agrès de vaisseaux antiques. 361

REVUE DES REVUES : Tombe voûtée à Assos d'après la *Revue archéologique américaine*. 371

POINSSOT : STATUE DE SAINT JEAN-BAPTISTE, inédite, récemment découverte à Rouvres. Héliogravure hors texte en taille douce. *Vis-à-vis de la p.* 377

ROBIDA : COSTUMES BRETONS. 383

ROBIDA : LA TOUR DU CONNÉTABLE, à Vannes. 384

ROBIDA : SAUZON ou Port-Philippe à Belle-Ile-en-Mer. . 386

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place de Lices.